This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

Fr 18.21

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23, 1891 APRIL 11, 1918

TIFFANY & CO

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

SECONDE SÉRIE.

TOME IV.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

SECONDE SÉRIE.

TOME IV.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1835.

Digitized by Google

Fr 18.21

HARVARD COLLEGE
OCT 13 1939
LIBRARY
Ingraham fund

Digitized by Google

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES

EN ITALIE ET DANS LE LEVANT,

1626-29 (1).

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 10 mars 1627.

Monsieur,

J'ai reçu par le même courrier deux de vos lettres des 4 et 12 février, ensemble la première et seconde lettre de change de deux mille livres et celle d'avis. Je vous remercie bien humblement du soin qu'il vous a plu prendre de me faire servir si ponctuellement; je crois que M. Rigault, selon sa coutume, n'aura pas été fâché de donner cet argent. J'ai été bien heureux que celle par laquelle je vous demandais cette somme ait été portée en si peu de temps, car autrement j'eusse été obligé à l'emprunt pour mon voyage de Naples, à quoi

(1) Voir tome III, p. 351.

Digitized by Google

je n'eusse pas eu grande difficulté, car j'ai bon crédit en cette ville, Dieu merci. J'ai été bien aise de voir ce petit état de notre bien; je ne croyais pas qu'il y en eût tant; selon cela je me règlerai. — Une dépense que j'aurais fort envie de faire, serait celle de tableaux, car il y a ici d'excellens peintres et grande abondance de ces curiosités-là. Vouet, qui était un des meilleurs, s'en retourne en France par le commandement du Roi : je crois que c'est pour l'employer à Luxembourg (1). C'est l'homme du monde qui a le plus de présomption et de bonne opinion de soi-même et méprise tous les autres, même M. Rubens. Je le prierai de vous aller voir, car il est fort de mes amis.—M. Aleandro prend le soin du billet de M. Holsteinius, et me dit encore hier qu'il y satisferait pleinement.

Enfin, je baisai hier les pieds au Pape. L'indisposition de M. l'ambassadeur m'avait fait différer jusqu'à cette heure; car depuis que nous sommes ici, il n'a eu qu'une seule audience publique, où il introduisit nos messieurs; mais par malheur je ne m'y trouvai pas, quoique le Pape, ayant entendu mon nom, me demandât plusieurs fois. C'est ce qui m'a fait résoudre, voyant que M. l'ambassadeur n'était pas encore en état de me faire cet office, de lui demander permission de me servir d'une autre voie; il le trouva fort bon, et aussitôt l'on le dit à M. le cardinal Barberin qui m'ordonna de me trouver hier à la fin de la cappelle en l'antichambre du Pape, où son maître de chambre me vint quérir. Le Pape était seul et assis et me reçut avec une courtoisie la plus grande du monde, ce que j'attribue plutôt à son humeur qu'aux mérites de ma personne. Il me dit qu'il avait ouï dire que je m'en

(1) Pour *au Palais du Luxembourg*, locution du temps (*Éditeur*).

Digitized by Google

allais à Naples ; que si j'a[illegible] quelque office et recommandation, qu'il le ferait tres [illegible]ontiers ; que M. le cardinal Barberin lui avait dit *le amorevolezze* dont j'avais usé en son endroit, qu'il en avait de la satisfaction et qu'il me le voudrait témoigner. Je le suppliai de me tenir *inconcetto* de son très humble et très dévot serviteur et de l'Eglise, de quoi il me dit qu'il était très assuré et n'en doutait point, et, pour conclusion, me donna mille indulgences des meilleures et extraordinaires, lesquelles je lui demandai sans spécifier le nom, selon l'ordinaire de tous ceux qui lui baisent les pieds. Au sortir de là je fus remercier le cardinal de l'honneur qu'il m'avait voulu procurer et lui parlai de vous et de M. Rigault. Il me donna toute satisfaction, me dit qu'il renverrait quelque autre chose audit sieur Rigault et qu'il désirerait que l'on lui fît transcrire le *Victorinus adversus Candidum et Candidi ad Victorinum*, qui est cité dans l'observation sur l'inscription d'Accia Maria Tulliana. Je vous prie d'en vouloir prendre le soin et de me l'envoyer afin que je le lui présente. Je vous conseillerais à vous, M. Rigault, de lui faire de fois à autres quelque présent en matière de curiosité et de livres, mais surtout de prendre garde qu'il n'y eût rien qui les touchât, car ils sont extrêmement chatouilleux en ces choses, et désirent fort être loués et jamais contredits.—Le cardinal m'offrit toutes recommandations pour Naples. Après être sorti de sa chambre, il appela le cardinal del Buzzo pour savoir si j'étais satisfait du Pape ; que l'heure avait été un peu incommode à cause de son dîner, mais qu'à mon retour je le verrais plus amplement. De là, Marcello Sacchetti, frère du cardinal, qui est le M. d'Effiat de cette cour, me vint trouver et me dit qu'il avait commandement du cardinal de me donner

Digitized by Google

lettres de recommandation. Joseppe Persico, son secrétaire, a eu le même ordre; je crois que nous en aurons pour le vice-roi, pour le nonce, pour le cardinal Boncompagno, archevêque, et autres; cela ne peut nuire. Je vous entretiens de ces petites nouvelles particulières, faute de plus solides et publiques.

M. le Comte doit être à Lorette, étant parti de Venise, le 25 février; je crois qu'il ira droit à Naples et ne viendra ici qu'au retour et incognito. L'on dit que l'on fait difficulté de lui donner de l'*altezze;* c'est une grande diminution pour nous, car on en a donné à tous les archiducs d'Autriche, même quelques-uns au prince Thomas. Nous sommes ici en assez mauvaise contenance, et de jour en jour l'on incline du côté des Espagnols, ce que j'attribue au mauvais succès de nos armes en Italie, car par-là nous avons fait connaître que nous n'étions bons ni à assister nos amis, ni à incommoder nos ennemis; et ceux qui gouvernent ont voulu se jeter dans la protection des plus forts, à quoi Magalotti a donné le principal coup. — Il ne se parle ici en façon du monde des affaires que me mandez touchant cette censure. L'on croit que le cardinal Spada doit bientôt retourner pour aller succéder à Ubaldin en sa légation de Bologne comme Sacchetti à Cennini en celle de Ferrare. La promotion est incertaine, le Pape prenant plaisir à suspendre le monde et faire les choses lorsque l'on les attend le moins.

Les Vénitiens ont licencié la plupart de leurs troupes et, entre autres, le régiment de M. de Candalle, auquel Recourt commandait, si bien que voilà ma correspondance de Venise perdue, dont je suis fort marri. Si ledit sieur de Recourt va en France, je le prie de vous voir, et vous de lui témoigner comme je me sens son obligé; c'est

Digitized by Google

lui qui m'a promis de faire tenir mes livres en sûreté.

Il y a avis de Constantinople, par les lettres du 1er de cette année, que le Grand-Seigneur a changé son grand visir, à cause du mauvais succès du siége de Babylone, sans lui faire perdre la vie, et a mis en sa place un qui est le plus estimé qui soit dans cet État et qui a déjà eu trois fois cette charge. Le reste des choses est assez paisible de ce côté-là.—Je trouve que l'affaire de M. de Nantes a bien changé de face; avant que je partisse il fallait faire effort sur l'esprit de ces personnes pour les résoudre à avancer le mariage de leur fille, et, à cette heure, il faut leur persuader le contraire. Je ne me suis jamais trompé quand j'ai cru qu'ils n'avaient point d'inclination pour moi, leur procédé le témoigne bien; je me puis bien passer d'eux et crois ma condition assez avantageuse pour ne pas poursuivre une chose de laquelle le refus me serait honteux et la jouissance fâcheuse, selon mon humeur qui n'aime pas à acheter les avantages par devoirs et subjections auxquels sans doute ils me voudraient obliger en récompense de leurs biens et de leur alliance. M. l'ambassadeur me parla l'autre jour d'un jeune Boutillier; je ne sais s'il en parlait à vue de pays, ou par certitude particulière; si cela est, je ne désire point entrer en concurrence avec une personne qui, quoiqu'elle ne me vaille pas, se peut servir du temps et de la fortune pour m'effacer; voilà mon petit sentiment, je laisse le tout à votre prudence et discrétion.

Je ne sais sur quoi M. de Nançay se fonde de m'écrire que je m'en retourne au plus tôt pour une affaire qui est si loin de sa perfection; je crois que toute l'instruction qu'il en a, il la tient de vous, et néanmoins il me parle de différente sorte. Je ne doute point que ne soyez en peine de placer mes frères. Une des douceurs

Digitized by Google

de ce séjour est de n'être point embarrassé en ces petits emplois domestiques, je voudrais fort à mon retour les trouver établis et ma sœur mariée. La petite m'écrit des Clairets, que son abbesse est fort malade; s'il en advenait faute, voilà un nouvel *intoppo.* — Je trouve fort étrange le procédé de M. de Dolor : il a affaire à des personnes qui lui donneront bien de la peine ; mais le mal est que l'esprit de ce jeune homme est déjà prévenu, et sera malaisé de lui ôter une créance qui lui aura été imprimée par des personnes avantageuses et avec discours et persuasion. — L'affaire de Coaicault me donne martel *in testa;* en tout cas, il vaut mieux que l'on ait réveillé ce procès que celui de Centenis; nous avons quantité de personnes puissantes intéressées qui y contribueront, et puis, elle est entre les mains d'un homme, intime ami de M. Sanguin; s'il n'était question que d'une recommandation de M. de Creil, son beau-frère, je tiendrais ma cause gagnée, car nous vivons parfaitement ensemble : il est fort bon garçon et fort perfectionné. — M. Haligre fait état de partir d'ici, les fêtes de Pâques, pour s'en aller à Venise, et de là en France. Je vous supplie de vouloir me mander quel sujet il peut avoir de ce faire; vous êtes assez ami de M. du Châtelet pour en savoir quelque chose; je crois qu'il faut qu'il y ait quelques affaires domestiques.—Je me rejouis de la condition de M. de Granier; j'espère que ces cinq cent mille francs et ces grandes charges pourront donner le moyen à M. de Saint-Luc de lui bien faire. M. le cardinal de Richelieu a fait donner depuis peu l'agence de Raguse, avec douze cents écus de pension, à un homme qui ne le vaut pas; c'est à un nommé Poulaillon, gendre de M. Lumague, jadis trésorier de chez Monsieur, qui, après

Digitized by Google

avoir joué son bien, celui de sa femme et dix mille livres par-delà, est venu se retirer en cette ville chez M. l'ambassadeur depuis quelques années ; c'est le plus impertinent homme du monde, qui n'a pas le sens commun et ne connaît que trois dés et un jeu de cartes. L'on lui mande que M. de Brèves avait remontré au Roi que cette agence était inutile à cette heure, que le paquet de Constantinople ne passe plus par là, mais que M. le cardinal l'a emporté en considération de M. Lumague. —Je voudrais que M. de La Hoguette voulût changer le séjour de Brouage à celui de Rome ; il y trouverait une bonne chambre et ce peu à quoi notre crédit se peut étendre en ce pays, car je le servirais fort volontiers ; je vous prie de l'en assurer. Je finis après vous avoir conjuré d'excuser mon importunité.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné cousin et serviteur,

DE THOU.

Je vous supplie d'assurer MM. le procureur-général, du Châtelet, Biguon et amis, de mon service très humble.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 10 mars 1627.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres du 5 et du 12 février ; vous satisfaites pleinement à ma curiosité et m'informez si particulièrement de toutes choses, que j'apprends des circonstances que les ambassadeurs ne savent pas. Je vous supplie vouloir continuer et m'em-

Digitized by Google

ployer, en récompense, en ce que vous me penserez utile à vous servir.—Je suis bien aise que mes livres de Turin soient arrivés à bon port; vous ne devez pas me remercier des livres doubles; car c'est fort peu auprès de ce que je vous dois. Je crois que ne recevrez de long-temps ceux de Venise, à proportion du temps que ceux-ci ont mis. L'on m'a mandé, il y a huit jours, qu'ils sont partis.—Vous ne devez pas trouver étrange si ce séjour me plaît, puisque, par ce moyen, je suis préservé du déplaisir que je recevrais des désordres de France et de ceux de notre compagnie (1), qui touchent les présens et servent de nouvelles aux absens, quoique je ne laisse d'avoir ma part du ressentiment que les gens de bien en doivent avoir. Ici les choses passent avec moins d'aigreur, et tout contribue également, et sans jalousie, à la grandeur de cet État. Les Français n'y ont pas la satisfaction qu'ils s'étaient promise, et semble au contraire que les Espagnols y soient plus considérés. Cela se juge de la protection de Portugal et d'Aragon, dont je vous ai déjà écrit.

Il y a en cette ville un ambassadeur extraordinaire de Mantoue, nommé Jo. Sigismondo Gonzaga, en apparence pour presser l'obédience, mais en effet pour solliciter le démariage de son maître; il est assisté, en cette poursuite, par un comte Gambara, Bressan de nation, envoyé par l'Empereur tout exprès; et le Pape a déjà commis l'affaire à la rote pour se décharger de l'ennui et pour la faire tirer en longueur, qui est une espèce de préjugé en faveur de la femme, quoiqu'on allègue quantité de moyens de nullité, afin de rendre la cause différente de ce qu'elle était autrefois, où l'on se servait de la magie et enchantement.

(1) De Thou avait été reçu conseiller au Parlement dès l'âge de 19 ans. (*Note de l'édit.*).

Digitized by Google

Je vous mandais, par ma dernière, comme le chevalier Ursin s'était fait moine. Depuis, le Pape a donné sa commanderie, qui est dans Gênes de 10,000 livres de rentes, à un fils de dom Ferdinand, son frère, âgé seulement de huit ans. Cela fait bien crier M. de Saint-Léger, mais toutes ses instances ne servent guère, car le Pape entreprend tous les jours sur la religion. — Il se passe ici une affaire qui n'est guère à l'honneur de M. Boutillier, et où M. L'Huillier, banquier, est mêlé; je vous en ai déjà mandé quelque chose ci-devant (1). Le Pape a dit à M. l'ambassadeur qu'il voulait savoir d'où venait la fausseté et ne pas souffrir que l'on le trompât de la sorte; ce qui rend la chose plus mauvaise pour ces messieurs, est que l'on a pris prisonnier le correspondant de L'Huillier, nommé Darcy, avec tous ses papiers, où l'on a trouvé une lettre par laquelle, sur ce que ledit Darcy faisait difficulté de poursuivre l'expédition de l'abbaye à cause du soupçon de fausseté, L'Huillier lui récrivit qu'il ne se mît en peine de rien, qu'il dépêchât, et qu'il avait bon garant. Depuis ledit Darcy a été élargi et trouvé innocent.

Encore faut-il vous entretenir des galanteries de nos Français. Le frère de Sarrue, conseiller, qui est ici, pour éviter les mauvaises rencontres du b....., se résolut d'entretenir une garce à lui seul, la prit jeune de quinze ans, lui loua maison, meubles, hardes, et pour elle prit mère, frères et toute la famille, et afin qu'elle fût mieux gardée, y envoyait son valet de fois à d'autres. Le valet commença à chevaucher la mère, qui lui donna une forte ch....p...., puis il devint amoureux de la fille, et se servant de la permission qu'il avait de l'aller voir, lui donna la ch....p.... qu'il avait eue de sa

(1) Voir tome précédent, pag. 390.

Digitized by Google

mère. La fille l'a donnée à Sarrue, qui, un mois après avoir fait ce petit établissement, s'est trouvé attrapé et a su d'où elle venait, et véritablement il a bien montré qu'il était de bonne humeur; car, après avoir chassé son dit valet, il l'a repris. Cette histoire a été contée à M. l'ambassadeur maintefois, et l'a fait rire parmi les douleurs dont il a été cinq semaines tourmenté. Vous en pourrez faire part à M. Séguier et le supplier de m'excuser si je ne lui écris. Nous sommes pressés de partir pour Naples, d'où je crois que nous serons de retour la semaine sainte.

Je suis son serviteur, et à vous, Monsieur, le bien humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer tous nos amis de mon service et particulièrement MM. Belland, La Motte, Granier, Hullon, etc.

L'on me voulut dire l'autre jour que le Roi voulait proposer Monseigneur de Metz pour cardinal. Vous pouvez croire si j'en serais bien aise, et pense qu'en cette conjoncture l'on l'obtiendrait; car ces messieurs voudraient donner cette satisfaction au Roi pour balancer les témoignages d'affection qu'ils ont montré avoir vers Espagne.

Je vous supplie vouloir dire à ma cousine que je lui baise les mains et que je lui donne cinq cents indulgences des extraordinaires et des meilleures que le Pape me donna hier. Son confesseur lui expliquera ce que c'est; pour moi je n'en réserve point; car je suis au lieu où l'on les trouve, et la commodité est que tels présens ne rendent point le port des lettres plus cher.

Digitized by Google

Je donne les autres cinq cents à ma sœur, avec la faculté à toutes deux d'en pouvoir disposer à qui bon leur semblera.

AU MÊME.

De Rome, ce 8 avril 1627.

Monsieur,

A mon retour de Naples, j'ai trouvé entre les mains de M. d'Aubray vos lettres des 25 et 26 février, si particulières et si exactes, qu'elles satisfirent pleinement au désir que j'avais de savoir des nouvelles.

J'ai mandé à M. votre frère les progrès de ce voyage, et comme j'avais manqué en la principale chose, qui était de voir le chartreux. Si le temps et la saison eussent favorisé mon dessein, cela ne fût pas arrivé, et de vérité j'en suis si en colère, que j'ai fait protestation de ne point partir de ce pays que je ne le voie. Toutes les nouvelles que j'eu pus apprendre furent qu'il se portait de mieux en mieux et n'attendait que le bon temps; car la saison a été rude universellement partout, en sorte que, tant que j'ai été à Naples, j'ai eu froid et une pluie continuelle. Cela diminuait beaucoup de la beauté de cette ville, qui consiste principalement en la situation et en la pureté de l'air. J'y vis le cardinal Boncompagno, qui en est archevêque. J'avais des lettres du cardinal Barberin; il me régala de confitures et autres présens, et m'envoyait tous les jours son carrosse et son secrétaire pour me promener. C'est un des plus habiles qui soient et n'a que trente-deux ans. Il fait une vie de saint et est très savant aux lettres humaines pour un cardinal, et en mathémati-

Digitized by Google

ques plus que personne qui soit en Italie. Il a une belle bibliothèque et cabinet de médailles, que je ne pus considérer. Il croyait que je dusse demeurer encore quelque temps et me fit dire qu'il voulait m'entretenir tout un après-dîner; mais je fus contraint de partir à cause de la semaine sainte et de la commodité des galères de Malte.

Je ne sais comme vous aurez passé le carême; pour moi il ne m'a pas beaucoup coûté à faire; car je me suis servi de la liberté que l'on prend de manger de la viande partout, et ainsi les mauvaises hôtelleries dessus ce chemin ne m'ont pas tant incommodé.—Je vous prie de témoigner à M. Doujac le ressentiment que j'ai de ce qui s'est passé, et il se peut assurer d'avoir obligé une personne qui n'en sera jamais ingrate.—J'ai écrit à Venise pour ce que me mandez. J'ai ouï parler au fra Fulgentio de ce que le Père Paul dit à M. le Prince; mais je ne m'en souviens pas tout-à-fait : je sais bien que, sur ce que le prince lui demanda ce qu'il pensait des deux religions, il répondit que son père et son grand-père avaient été fort gens de bien et princes d'une mémoire célèbre. — Mon correspondant de Venise s'en va, sur ce que ces messieurs ont licencié le régiment de M. de Candalle, auquel il commandait. C'est un fort brave homme; si jamais en France il vous voit, faites-lui bonne chère pour l'amour de moi.—Le Campanella, dont m'avez écrit il y a quelque temps, est à l'inquisition de cette ville. Il est vrai que M. de Beaumont l'a vu, par le moyen d'un autre moine qui est pénitencier des Français. Le Pape trouva moyen de le tirer de Naples, et lui fit dire qu'il feignît d'être hérétique, sur ce le nonce le vendiqua; et ainsi, d'un prisonnier d'État, il est maintenant prisonnier de re-

Digitized by Google

*ligi*on. L'on lui fait son procès plutôt, comme je crois, par forme qu'autrement. Sitôt que l'on le pourra voir, je le verrai.—Je songerai à M. Hullon. Je lui ai fait réponse en italien; je *le prie* de ne montrer ma lettre qu'aux plus familiers, car l'on se moquerait de moi d'avoir eu cette témérité : c'est l'étude de deux mois. Je n'ai à cette heure besoin que d'exercice et de pratique parmi ceux du pays.—Balagny était ici avec M. le Comte; mais sur la nouvelle de la mort de sa femme, il s'en est retourné en intention d'aller trouver Tilly. —La Frète était ces jours passés à Venise, il doit venir ici avec un nommé Doin*ville*, qui tua ce Bachois.

J'ai acheté à Naples *les* livres contenus en votre mémoire : il y en a quelques-uns de malmenés et tous *reliés; encore* ai-je été bien heureux de *les* recouvrer et n'ai pu en avoir qu'un de chaque sorte, dont je suis extrêmement marri, et vous prie m'en excuser. C'est la plus grande misère d'avoir affaire aux libraires d'ici; car ils sont tous ignorans. Le Ciaconius *De vitis Pontificorum* se réimprime. Je songerai à votre Eucherius et au papier dont M. Rigault a envie. J'ai gourmandé Bessin de sa sottise; c'est le plus grand maraud du monde et le plus malsoigneux. J'ai été tout prêt deux fois de le renvoyer. Sitôt qu'il fut ici il s'en alla courir le b..... et prit un poulin plus large que le cul d'un chapeau. En cet équipage, il vint à Naples avec moi, dont bien lui prit; car s'il n'eût trouvé là un homme entendu en ces matières, il avait infailliblement la v..... Sa fidélité et le temps qu'il y a qu'il me sert m'en font endurer.

Je ne vous réponds point particulièrement à toutes vos nouvelles, seulement vous dirai-je que je m'étonne fort de la déclaration de M. de Vendôme. M. l'ambas-

Digitized by Google

sadeur pensait que ce fût une pièce faite à plaisir : l'on la lui a envoyée. Il s'est dit une nouvelle ridicule d'abord, mais peut-être qui se trouvera vraie, que le cardinal voulait donner à M. le Grand-Prieur pour femme, madame de Comballet, et le tirer d'affaire : possible ne se peut-il assurer d'eux que par une alliance. J'en ai parlé à ces messieurs de M. le Comte; ils disent que cela serait faisable, si le cardinal voulait l'assurer de l'amirauté. Ce qui me confirme en cette opinion, est que l'ambassadeur de Malthe a eu avis qu'il se poursuivait ici une résignation du Grand-Prieuré de France en faveur du fils de M. de Guise ; mais il n'a pu savoir entre les mains de qui elle était.

M. de Marly m'a écrit une lettre, sur le dos de laquelle était une procuration pour M. d'Ambres, d'un certain office que l'on avait fait mettre au nom de Bessin ; je lui ferai réponse et vous prie de lui faire tenir le tout.

Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur et cousin,

DE THOU.

Je vous supplie vouloir assurer tous nos amis de mon humble service, et de continuer à m'informer tant du général que du particulier. Je me réjouis de l'heureux changement de fortune de M. de Granier ; je la lui souhaite bonne comme aussi à M. de La Hoguette. Je suis serviteur de MM. Séguier, Priandi, Pellaut, Guier, La Motte, etc.

Vous recevrez ce paquet par un courrier extraordinaire de M. d'Herbault, qui s'en va en diligence.

J'ai reçu une lettre du 12 mars et la mesure de Notre-Dame; je la confronterai avec Saint-Pierre.

Digitized by Google

J'ai donné ordre pour les indulgences, je les enverrai à la première commodité. Il a fallu en parler au cardinal Barberin, à cause qu'elles sont pour deux jours différens; n'eussent été ces jours de la semaine sainte, je les eusse envoyées pour celui-ci. Voici un moyen pour me faire marguillier à mon retour.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 8 avril 1627.

Monsieur,

Par ma dernière vous sûtes comme je faisais état de m'en aller à Naples; j'ai exécuté ce dessein depuis, heureusement, à une chose près qui était néanmoins ce que je désirais le plus, qui est que je n'ai pu voir le Chartreux. Nous arrivâmes à Naples le 14 mars; tout aussitôt je cherchai une commodité de passer à Capri, éloignée quarante milles dans la mer, et ayant eu avis que la barque des chartreux faisait ce voyage toutes les semaines deux fois, je me résolus de me servir de cette occasion. Trois fois je m'embarquai, et autant de fois il me fallut retourner sans pouvoir sortir le port pour être le vent contraire et la mer fort grosse. Nos messieurs, me voyant opiniâtré à cela, s'en retournèrent à Rome, et moi je demeurai seul, logé en même hôtellerie que Boyer, où je fus jusqu'au samedi des Rameaux, auquel temps je me résolus de partir pour être la semaine sainte en cette ville, joint que les mariniers ne me promettaient bon temps qu'à la fin de la lune de mars, qui devait durer encore plus de douze jours.

Digitized by Google

Dans cette malheureuse rencontre, mon bonheur fut de trouver deux galères de Naples qui s'en allaient à Livourne sur le temps que je m'en voulus aller; car, par ce moyen, j'ai sauvé les hôtelleries dessus le chemin de terre, qui sont les plus infâmes qui soient au monde, et principalement en carême où l'on ne trouve rien à manger que des choux à l'huile. La galère sur laquelle je m'embarquai était commandée par un Français nommé la Polinière, fort honnête homme. Nous vînmes en trois jours et demi à Civita-Vecchia où je pris terre avec tant de plaisir et de satisfaction que je ne m'en saurais assez louer, car outre la bonne compagnie de quantité de chevaliers de qualité, j'y eus toute la commodité de manger et de dormir que l'on pourrait avoir en la meilleure ville d'Italie. J'y entretins fort un chevalier nommé Coupouille, de Rouen, camarade de votre pauvre frère et qui était à ses côtés quand il fut tué. Il m'a conté cette tragique défaite fort au long et a eu le bonheur d'en revenir sans être blessé, lui deuxième seulement.

De Civita-Vecchia nous vînmes, Boyer et moi, à Rome. Il cherchait M. le Comte que l'on nous avait dit y être, ce que nous trouvâmes vrai. Il a logé chez M. l'ambassadeur avec Seneterre, ses deux enfans, Sardini et Balagny dix-huit jours, pendant lequel temps il a vu Rome, passant toujours pour inconnu et avec peu de satisfaction qui ne procède d'autre chose que de ce que l'on ne lui a voulu donner de l'Altesse. Pour le même sujet il n'a voulu recevoir les présens qui se font à tous les princes de la part du Pape et a témoigné qu'il se souciait peu d'eux. M. le cardinal Barberin a donné à dîner à Seneterre et Sardini. Mondit sieur le Comte partit mardi pour s'en aller à Naples: il fait état d'être

Digitized by Google

trois semaines en ce voyage, retourner par ici et y séjourner deux ou trois jours, et de là à Turin. D'aucuns disent qu'il repassera par Venise; il est fort satisfait de cette ville-là, soit pour ce que l'on lui a voulu déférer les mêmes honneurs qu'à M. le Prince, soit que cette vie et cette liberté lui plaisent. Il est fort empêché de sa personne, et crois que les affaires de France, qui ne s'accommodent pas pour lui, *gli danno fastidio*. Je lui fis la révérence; Seneterre me fit compliment sur la parenté et m'offrit service. Il est assez mal satisfait de l'ambassadeur de Venise, Haligre, sur ce qu'il ne s'est pas assez ouvert avec lui; il a néanmoins fait caresse à son frère qui est encore ici et s'en va la semaine prochaine, comme je vous ai déjà mandé. Je crois que le sujet de ce départ procède de l'état de ses affaires domestiques qui ont besoin de sa présence. — Pour moi j'espère faire ici encore quelque séjour, lequel pourtant je ne crois pas être capable de me ruiner ma fortune : elle est encore si petite et si informe qu'il est malaisé d'y rien ajouter ni diminuer, et ne puis m'imaginer que l'affaire dont m'écrivez soit si acheminée qu'elle ne désire plus que ma présence pour son accomplissement, car si ainsi est que ces gens aient de la bonne volonté pour moi, ils m'en devraient donner quelque assurance. Ils savent qui je suis, quel est mon bien et mon petit établissement; ils n'ont que faire de moi s'ils ne sont tout-à-fait résolus, et vous, qui aimez mon bien, ne devez pas souhaiter que je retourne en l'état que sont les choses, car si elles ne réussissaient comme l'on me les aurait fait espérer, je porterais avec impatience un affront, et cela serait capable de me faire quitter le pays et ruiner entièrement ma fortune. Je vous ai toujours promis de suivre vos conseils, je suis tout prêt de

Digitized by Google

le faire, pourvu que vous me particularisiez l'état de cette affaire, et que me mandiez la facilité que ma présence y pourrait apporter.

Nous avons ici su la mort de notre premier président : je crois qu'il est peu regretté; en mon particulier je lui avais obligation; je voudrais que sa place fût remplie par MM. de Bellièvre ou le procureur-général : ils n'auraient que ce qu'ils méritent.

Le cardinal Bevilacqua mourut hier au matin, d'une langueur de plusieurs années causée par la v.....; c'était un mauvais sujet qui, outre la bassesse de son esprit, s'était fort décrié par les déréglemens de sa vie. Le pape Clément le fit cardinal, pour obliger sa maison, qui est puissante, après la réduction de Ferrare. Je crois qu'il se trouvera peu de cardinaux qui veuillent succéder aux deux mille écus de pension qu'il avait de nous; car pour si peu, ils ne voudront se préparer une exclusion. Les spéculatifs remarquent que jamais une mort n'arrive sans être suivie d'une autre : Rivarola a commencé, celui-ci suit; Aracœli est aussi malade à Osimo, son évêché, auprès de Lorette; il est d'une autre réputation que les précédens, car il est tenu pour un des plus vertueux et pleins de probité qui soient dans le collége, et tel qu'au dernier conclave le pape lui donna son suffrage.

Il ne se passe rien ici d'important pour vous être écrit. M. Aleandro m'envoya hier deux paquets assez gros, l'un pour vous, l'autre pour le père Sirmond; j'attendrai quelque occasion pour vous les faire tenir. Pendant que je serai ici, je tâcherai à recouvrer quelques papiers curieux, M. Gueffier m'en donnera les adresses. J'ai déjà une relation de Riniero Zeno, ambasssadeur de Venise en cette cour, de toutes les par-

Digitized by Google

ticularités de la création de ce pape, qui est le temps auquel il se trouva ici, et un avis de Gondamar à celui qui lui devait succéder en l'ambassade de Venise. — Je vous supplie me vouloir aimer et avoir pour assuré que je ne manquerai jamais à ce que je vous dois, étant pour jamais,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer MM. de Bellièvre, procureur-général, Châtelet et Bignon, de mon très-humble service. *Je suis serviteur* de ma cousine et de toute la *maison.*

Je vous recommande nos affaires domestiques; veillez-y, je vous supplie. J'espère être de retour dans le temps que me mandez.

J'oubliais d'accuser la réception de deux des vôtres du 25 février et du 11 mars.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 21 avril 1627.

Monsieur mon cousin,

J'ai reçu deux de vos lettres en même temps, l'une du 18 mars, par la voie de M. Jacquet, et l'autre par celle de M. de Bonnaire. Je vous remercie infiniment de cette diligence. Je ne la saurais assez estimer et vous

Digitized by Google

en suis très sensiblement obligé. Je ne vous saurais rendre la pareille, car cette cour ici ne produit aucune nouveauté. Je vous mandais par ma dernière mon retour de Naples et les raisons pour lesquelles je n'avais pu voir le pauvre Chartreux. Depuis, j'ai eu une lettre de lui du 15 mars, par laquelle il me mande se trouver beaucoup mieux que quand il arriva à Capri, et si l'hiver n'eût point été si rude comme il a été, qu'il serait quasi en état de s'en revenir ici avant Pâques, mais que, n'ayant encore assez de forces, il serait contraint de remettre la partie sur la fin de l'été. Ce sont ses propres paroles. En effet, le froid a été si grand en ce pays, qu'il y a eu un pied de neige, chose qui ne s'est jamais vue. Depuis j'ai vu un père François qui est fort son ami, et qui l'a grandement assisté dans sa maladie, qui m'a dit qu'il lui écrivait qu'il se rendît au commencement de juin en une maison des champs où ceux de cette ville vont passer les chaleurs.

Les nouvelles que m'écrivez sont fort extraordinaires; elles marquent l'extrême puissance du cardinal, qui ne trouve aucune difficulté en tous ses desseins : cela ne contente guère nos malcontens de par-deçà, qui n'ont aucune ressource que dans sa perte ou dans les brouilleries du royaume. M. le Comte n'est encore de retour de Naples. M. de Sardini était allé avec lui, ayant quelque ressentiment de goutte, qu'il pensait que l'air ferait passer : mais à Piperne, villotte à deux journées d'ici, il était tellement attaqué de la violence de ce mal, qu'il a été contraint d'y demeurer huit jours tout entiers, passant fort mal son temps, comme vous pouvez croire; et de là s'en est revenu ici sans passer outre. Ils sont tous fort mal satisfaits de l'Italie, et, de vérité, à des gens nourris dans les divertissemens et

Digitized by Google

plaisirs de la cour, l'air de ce pays ne peut pas être fort agréable. Nous avons ici les deux La Frète qui attendent leur frère aîné avec un Doinville. Le fils de M. le maréchal d'Aubeterre, que m'avez écrit avoir été prisonnier en la Bastille, y arriva hier. Ce sont tous gens fort raisonnables et qui y ont bien de la peine à passer le jour. Je ne les vois que de bonne sorte et afin d'être bien avec tout le monde.—L'on tient que le démariage de M. le duc de Mantoue est fort avancé, et qu'ils n'en sont plus qu'à prouver qu'il n'a été célébré *per proprium parochum;* c'est une petite difficulté auprès de celles que l'on s'imaginait, mais la faveur peut beaucoup, et encore plus l'entremise des Espagnols.

On attend ici tous les jours un ambassadeur extra*ordinaire* d'Espagne, fils du vice-roi de Naples, qui doit venir par Civita-Vecchia. Je ne sais quel est le sujet de sa négociation, un compliment plutôt que quelque chose d'importance. Le cardinal Spinola San Clemente est protecteur de Gênes, en la place de Pinarole, et la pension de deux mille écus que le cardinal Bevilacqua avait de nous est fort désirée par le cardinal Pio qui, sous main, en fait instances. — Le duc de Savoie arme et fait mine de vouloir entreprendre quelque chose contre les Genevois, qui pour cet effet ramasse les gens de toutes parts, jusques au point que l'ambassadeur d'Espagne a eu permission du Pape de faire des levées dans cette ville.—Je vous envoie un mémoire qu'un chartreux m'a donné, et attends les indulgences pour Saint-André des Arts; si le courrier ne part pas sitôt qu'on nous menace, elles pourront être envoyées par cet ordinaire. Il y a eu difficulté de les obtenir pour deux jours l'année, et a fallu que j'en aie

Digitized by Google

parlé au cardinal.—M. Haligre partit dimanche dernier pour s'en aller à Venise, où il fait état de séjourner quelque temps, et de là en France. Je lui ai donné deux paquets des livres de M. Aleandro sur cette pierre gravée que savez. L'un est pour vous, l'autre pour le père Sirmond ; je crois que ne les aurez pas si tôt, mais pour le moins seront-ils sûrement portés. Au reste, l'on m'écrit de Venise que l'on n'a aucunes nouvelles des livres que m'avez mandés dès y a long-temps avoir été envoyés. Me semble que de Venise je vous avais fait l'adresse dont il se fallait servir.

Je m'étonne du conseil que mon oncle a donné à mon frère Achille d'apprendre à monter à cheval. Il faut être tout un ou tout autre : s'il est résolu à suivre notre profession, cela lui servira de peu; néanmoins je ne blâme point ce qui vient de ce côté-là. Assurez-les, s'il vous plaît, de mon service; je les prie de m'aimer et de se souvenir de moi, comme aussi tous ceux de chez vous. Je réserve à porter moi-même à ma figliole le chapelet qu'elle me demande, il sera moins en hasard d'être perdu.

Je suis, Monsieur, votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Il y a en cette ville un neveu de M. Broussel qui revient de Constantinople, où il était allé avec M. Des Hayes.

Digitized by Google

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 21 avril 1627.

Monsieur,

J'ai reçu une lettre du 25 mars et vous remercie d'affection du soin que vous prenez de m'écrire si ponctuellement. Je vous supplie que cette subjection ne vous contraigne point, vous avez de meilleures occupations et personne qui vous décharge de cette peine.

J'avais bien prévu la conséquence de la perte du procès de Bonneval; ces matières-là sont fort dangereuses et difficiles, et ma présence n'y eût pas fait grand effet. — M. Haligre partit d'ici il y a deux jours. J'ai trouvé cette séparation un peu dure. C'est un homme fort discret, adroit et d'esprit, et à qui la mauvaise fortune de son père fait tort : il est un peu secret envers ses amis, et affecte par trop d'être réputé fin et délié. Je l'avais cru plus adonné à ses plaisirs qu'il n'est, et quoiqu'il les prenne quand l'occasion s'en présente, si cela ne l'empêchera-t-il jamais de faire ce à quoi son devoir le peut obliger : il m'a promis amitié et fidélité. Je l'entretiendrai soigneusement, et vous prie de faire le même de votre côté. Ils s'en va en France pour donner ordre, comme je crois, à ses affaires domestiques et tâcher de résoudre son père à consentir qu'il ait une pension sur les bénéfices de son frère, qui me semble être chose fort raisonnable. Je vous prie que tout ce que dessus demeure entre nous. — Je fais état de retourner au temps que me conseillez, et pense que le séjour de cet été ne me sera pas inutile. J'achèverai d'apprendre la langue par la conversation et pratique

Digitized by Google

en me formant des habitudes qui me donneront quelque connaissance des intérêts de cette cour.

M. le cardinal Barberin dit hier à M. de Bonnaire qu'il me voulait donner à dîner aujourd'hui et me mener voir sa maison qu'il a achetée depuis peu, mais le Pape y a voulu aller lui-même cette après-dînée, qui a empêché cette partie. Je reçois mille courtoisies de lui et crois que, s'il était absolu, il ferait bon le servir, mais son pouvoir est tellement borné par celui de Magalotti, que je crois que s'il n'était bien sage, l'on verrait dans peu de temps paraître des effets de cette jalousie. J'ai appris de bonne part que cette nouvelle protection venait de ce côté-là, et que le cardinal en avait pleuré et témoigné une répugnance extrême, mais qu'il lui avait fallu obéir au Pape, engagé de parole avec le duc de Pastrane, plus de six mois y a. — Je ne doute point que les brigues pour parvenir à la première présidence ne soient très grandes. Je trouve bien étrange que le président Le Jay y ait si bonne part; les choses sont bien changées.—L'affaire du président Chevalier a été trouvée fort extraordinaire; voilà le second exemple de telles disgrâces arrivées aux gens de notre robe : je pense que les plus assurés dorénavant seront ceux qui ne se mêleront de rien. Nous nous sommes entretenus, M. de Sardini et moi, aujourd'hui sur ce discours; il y a plaisir de l'ouïr parler de ces matières et de l'entendre déclamer contre le cardinal. Il m'a dit n'avoir eu aucunes nouvelles de M. de Bonneuil depuis qu'il est parti. Je vous prie de me mander ce que en savez.

Je suis, Monsieur, votre humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie vouloir assurer MM. le procureur-

Digitized by Google

général, Bignon, du Chatelet et Rigault de mon service, et particulièrement MM. de Séez, Chrestien et Séguier.

AU MÊME.

De Rome, ce 5 mai 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire, du 8 d'avril, huit jours après l'arrivée du paquet du Roi, qu'un courrier extraordinaire, dépêché pour quelques bénéfices, apporta depuis Turin en diligence. Je l'attendais avec impatience pour apprendre la confirmation d'une nouvelle écrite à tout le monde et tenue ici pour très assurée; savoir : le mariage du petit Boutillier avec mademoiselle de Villesavin; mais tant s'en faut que j'en reçoive quelque éclaircissement par la vôtre, que M. votre frère me mande l'affaire être en aussi bons termes que jamais à mon regard. Je ne sais à quoi imputer cette si grande diversité, sinon que peut-être vous avez cru que cela me pourrait fâcher, et avez mieux aimé que je le susse par d'autres que par vous. Je vous confirmerai par celle-ci l'indifférence que je vous ai jusques ici témoignée, afin que vous n'en soyez point en peine, et vous prie de me mander le particulier de toute cette affaire, vous assurant que je la recevrai comme nouvelle et non comme chose où j'aie intérêt. Le premier qui me le dit fut l'abbé d'Alincourt, à qui son père l'avait écrit; le même me fut confirmé par MM. d'Aubray et de Creil, et depuis

Digitized by Google

M. de Senneterre me dit que l'on l'avait mandé à M. le Comte.

Depuis ma dernière, M. le cardinal Barberin a donné à dîner à MM. d'Aubray, de Creil et moi, et nous traita avec toutes les caresses et courtoisies du monde, s'entretenant avec nous seuls toute l'après-dînée avec une familiarité assez extraordinaire à des gens de cette qualité. Il nous fit voir sa maison et quelques singularités en fort petit nombre, à comparaison des autres neveux de Pape, en quoi il est fort à louer; car il n'a voulu jusqu'ici prendre aucun présent. Cette bonté et intégrité est accompagnée d'une négligence et faiblesse très grande qui donne sujet à Magalotti d'entreprendre sur lui et de tirer à soi le soin des plus importantes affaires; jusque là qu'il empêche qu'aucune créature du cardinal ne soit avancée en quelque charge que ce soit. Ce matin, M. Aleandro m'est venu voir, qui m'a fait ses plaintes là-dessus, et comme les effets ne répondaient point aux promesses que l'on lui avait données en le tirant de chez le cardinal Bandini, son ancien patron. A ce propos il m'a parlé de M. Holsteinius, de ses mérites et capacité, et qu'il appréhendait qu'il ne reçût pas ici les récompenses dues à sa vertu et suffisance; que c'était lui qui avait écrit la lettre au cardinal Spada pour le faire venir par ordre du cardinal Barberin; mais qu'en son particulier, il en avait écrit une audit cardinal Spada, par laquelle il lui conseillait de retenir auprès de soi ledit Holsteinius, en cas que l'emploi que l'on lui voulait donner en ce pays ne lui plût pas, lequel est, comme j'entends, une chaire publique en la langue grecque à Pise, dont le grand-duc fit grande instance au cardinal quand il passa par Florence. J'ai répondu à M. Aleandro sur ce que

Digitized by Google

je serais marri que M. Holsteinius fût déçu de son espérance, qu'il était fort bien en France, et avec une personne de qualité, libérale et de qui il pouvait espérer; mais que la dignité et le commandement du cardinal Barberin lui avaient semblé si considérables, qu'il n'y avait point de condition si avantageuse qu'il n'eût quittée pour lui complaire et obéir; qu'en tout je crois que ce voyage ne lui serait inutile, pour facilité qu'il aurait d'entrer dans la bibliothèque Vaticane et les autres de cette ville. A la première rencontre je ne manquerai pas d'en parler au cardinal et de savoir présumer quelle est son inclination. Il est à Castel-Candolphe, près Albane, où le Pape est allé depuis trois jours pour prendre l'air; ses plus familiers disent pour achever un poëme en latin, dès il y a long-temps commencé. — M. le Comte arriva de Naples dimanche dernier et passa par Frascati, où le cardinal Borghèse le fit traiter magnifiquement. Il a rapporté de ce voyage la même satisfaction que du reste de l'Italie : aussi a-t-il passé partout inconnu. Je crois que le vice-roi eût voulu recevoir de lui quelque compliment, pour le moins lui en a-t-il témoigné quelque ressentiment, en ce qu'il fit arrêter quatre forts beaux chevaux que M. le Comte avait achetés et pour lesquels on avait payé toutes les daces et gabelles qui sont fort grandes, même obtenu la licence de les faire sortir du royaume. Cette petite niche piqua fort M. le Comte; aussitôt qu'il le sut, il dépêcha un courrier, avec ordre à son écuyer qu'il avait laissé à Naples, pour les faire venir, de les mener dans l'écurie du vice-roi et dire qu'il croyait qu'il en avait eu envie, puisque, contre sa propre permission, il les avait fait arrêter. L'ambassadeur d'Espagne fait ce qu'il peut pour excuser cette incivilité et crois que

Digitized by Google

l'affaire s'accommodera.—M. le Comte partit dimanche et s'en alla coucher à Bagnane, maison du prince Peretti, où le cardinal Ludovisio, à l'envi de Borghèse, le doit faire traiter. Son dessein est de passer par Florence, où il se fera connaître, Bologne, Ferrare, Turin, où il fera quelque séjour, et de là gagner Neufchâtel. Je l'ai vu pendant ce séjour; et prenant congé de lui, il m'embrassa cinq ou six fois, me disant que tous ceux de mon nom l'avaient aimé, qu'il savait que j'avais la même inclination et qu'il me priait de continuer, et cela à deux diverses fois. J'ai reconnu en ce prince une grande indifférence pour tous ceux qui ne sont pas dans ses intérêts ou qui ne lui sont recommandés par M. de Seneterre, qui a tout pouvoir sur son esprit, et crois qu'une partie de la bonne chère qu'il me fit, vient de la familiarité que nous avons eue, les jeunes Seneterre et moi, jusques à s'ouvrir avec moi d'une partie de leurs affaires et de l'alliance qui est entre nous, joint qu'ils font tous profession d'aimer extrêmement M. de Bonœuil et de lui être obligés. J'ai aussi fort vu M. de Sardini. Je tiens heureux M. le Comte d'avoir la conversation d'un homme fait comme lui; car il n'est pas changé en façon quelconque pour sa disgrâce, et moi, dans les plus fortes douleurs de la goutte, dont il a été travaillé tandis qu'il a été ici, je l'ai vu railler comme si de rien n'eût été. Il faisait bon l'ouïr gausser l'abbé de Béthune; il a été le jouet et l'entretien quinze jours durant, quoique l'ambassadeur son père n'y prît pas toujours plaisir.—Il y a trois jours que la nouvelle arriva de l'extrême maladie du prince de Carignan. Depuis l'on a su qu'il se portait un peu mieux. Il fera demeurer le cardinal de Savoie plus long-temps qu'il n'avait promis en partant de cette ville, et pour lui en

Digitized by Google

donner plus d'occasion, l'on tient ici une congrégation *de titulis et præminentiis cardinalium*, où l'on veut résoudre, à ce que l'on croit, de ne donner de la *Signoria illustrissima* qu'aux cardinaux seuls, et à tous généralement ne donner que ce titre, ce qui va contre le duc de Savoie, qui a de l'*Altesse*. Sa magnificence lui cause cette jalousie; car quand il est ici, il semble que tous les autres cardinaux ne soient que ses aumôniers. — Il ne se passe rien en ces quartiers qui vous doive être mandé. Le fils du duc de Modène épouse la princesse de Stigniale *di casa* Caraffa, du royaume de Naples, dont on avait parlé autrefois pour dom Thadeo, neveu du Pape. — Je suis bien aise que vous ayez le même sentiment que moi sur la proposition du Chartreux. Je l'ai trouvée si peu faisable, que je n'en ai pas encore voulu parler au cardinal, ni vous en écrire. — M. Vouet s'en va bientôt vous trouver; je lui ai dit ce que me mandez de M. Rubens; je crois que cela le fâchera : il est bon prince, mais a grande opinion de sa personne (1). Quand vous le verrez, vous lui ferez bonne chère pour l'amour de moi et lui ferez office envers M. de Loménie. M. Gueffier est aussi sur son partement pour France. Je ne sais quel est le sujet de son voyage : il m'a promis de me le dire. Il faut qu'il importe à sa fortune, autrement il ne quitterait pas ce séjour où il est déjà tout établi : aussi fait-il état de retourner au mois de septembre. Je suis marri de cette séparation; car je perds une douce conversation qui me plaisait et un homme avec qui j'ai contracté grande amitié. — Je n'ai

(1) De Thou savait juger les hommes : La jalousie de Vouet était si grande, qu'en 1640, quand Louis XIII rappela le Poussin, ce prince dit : « Voilà Vouet bien attrapé. » (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

point encore reçu de nouvelles de M. Haligre depuis qu'il est parti. — Je vous remercie du soin qu'avez de nos affaires domestiques, et vous prie de me continuer dans le souvenir de ces messieurs dont me parlez par la vôtre.

Je suis, Monsieur, votre plus humble cousin et serviteur.

De Thou.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 5 mai 1627.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 9 avril par la voie de M. de Bonnaire; tout le monde en avait eu huit jours auparavant, parce que le paquet du Roi, dans lequel plusieurs particuliers mettent les leurs, avait été porté en diligence par un courrier extraordinaire. Il me semble vous avoir déjà écrit que je vous priais de vouloir adresser toutes celles que m'écrivez à M. Jacquet, à Lyon, avec ordre à lui de les mettre dans le paquet du Roi : elles me seront plus tôt rendues, et vous sauverez à M. de Bonnaire le port qui monte bien haut; vous ne lui en écrirez pourtant rien, s'il vous plaît, et ne lui ferez sentir que cela vienne de moi. — J'ai vu et considéré toutes vos nouvelles, tant particulières que publiques, et pour les livres, me ressouviendrai de ce qu'il faudra.—Je vous remercie de la peine que prenez à transcrire vous-même le *Marius Victorinus* : je ferai bien valoir cela à M. le cardinal Barberin. — J'écris à monsieur votre frère assez amplement. J'ai oublié de lui

Digitized by Google

dire que j'ai su de très bonne part que M. l'ambassadeur *avait* proposé à M. le Comte des moyens de se remettre bien avec le Cardinal ; vous pouvez penser que cela ne s'est pas fait sans ordre, et que M. le Comte n'y avait voulu entendre : il fait connaître partout qu'il est son ennemi et qu'il ne lui pardonnera jamais ; que cela, s'il vous plaît, demeure secret.—M. de Senneterre, me dit, il y a trois jours, qu'il avait avis que le président Le Jay était premier président et qu'il n'avait tenu qu'au procureur-général de l'être; étant son serviteur comme je suis, je serais bien aise qu'il eût eu cet avantage. Je crois que le premier ordinaire nous en éclaircira.

Nous avons ici trois MM. de La Frète et Doynville, leur second : ce dernier est honnête homme et avec lequel l'on peut converser. Les La Frète sont plus *farouches et s'ennuient* fort ici. Je vis fort bien avec *tout ce monde-là.* — Je m'étonne comme les femmes ne prennent pas goût à mes *indulgences;* c'est qu'elles aiment le solide et ce qui a corps, et non pas des choses en l'air. Ici l'on en fait autant de cas que des médailles : aussi peu de l'un que de l'autre.

Je souhaite que MM. de La Hoguette et Granier réussissent en leur nouvelle condition, et que M. Séguier se guérisse et vienne à bout de son procès. Je n'écris point à M. Sanguin sur la mort de sa mère : il est si embarrassé, je m'assure, dans ses partages, qu'il n'aurait le loisir de lire ma lettre ; et puis je crois que cette perte-là mérite plutôt une conjouissance qu'une consolation. Ma cousine a bien de quoi s'entretenir dans toutes ces morts. Je pense que M. de Marly n'a non plus manqué à se trouver au service de M. de Saint-Ceré, qu'à aller consoler M. Rigault avec un visage plaintif et mélancolique.

Digitized by Google

Je vous recommande tous nos amis, vous les assurerez en général et particulier de mon service. A vous je demeurerai,

Monsieur, votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

AU MÊME.

De Rome, ce 18 mai 1627.

Monsieur,

Votre lettre du 23 avril m'a été rendue. Je me réjouis d'apprendre par icelle l'état de votre bonne santé et de toute la maison; j'y prends part comme vous aimant parfaitement tous, et ne me peut arriver nouvelle plus agréable. Je crois que par ma dernière vous avez su comme l'affaire de M. de Nantes, dans son mauvais succès, m'a touché. Je suis tout tel que m'avez connu, aussi jaloux de ma liberté que jamais et ennemi de tout ce qui a seulement ombre de servitude; et puis ce qui me fait moins regretter cette occasion, est que c'est une *vis major* qui me l'a fait perdre.—Depuis que M. Haligre nous a quittés, nous avons changé de logis, et nous demeurons dans une maison, sans vanité, la plus belle de Rome, avec jardin plein d'orangers et de fontaines, jusques à douze. Ce sera la retraite et le réduit des Français durant les chaleurs, et déjà M. l'abbé de Béthune et MM. Gueffier et de Bonnaire nous ont fait la faveur d'y venir manger, qui fut un dîner de réputation: à tout cela il y va de l'argent; mais il n'y a remède. Je le tiens bien employé quand on en reçoit du contentement et de l'honneur.

Digitized by Google

Je visite peu les femmes de ce pays pour m'en être mal trouvé dès le commencement, et y avoir pris une ch.... p...., dont je ne me vante qu'après qu'elle est guérie; M. d'Aubray en a eu sa part. Les petits accidens rendent les hommes plus sages.

Hier, M. l'ambassadeur fut visiter l'extraordinaire d'Espagne et fallut assembler le ban et arrière-ban de la nation et faire un assaut de réputation pour ne pas céder l'un à l'autre. Nous découvrîmes qu'un certain cordon de chapeau de cent mille écus dont s'était parlé jusque dans l'antichambre du Pape, était faux, et sa livrée de faux or, et lui si petit et de si mauvaise mine, qu'à peine eût-il passé pour le nain de M. de Béthune. — Aujourd'hui nous avons vu donner le chapeau au cardinal Gezzi, revenu du gouvernement d'Urbin. C'est là le comble de ce à quoi tout le monde de ce pays aspire. L'ambassadeur de Venise, qui était un Pietro Contareni, s'en va, et lui succède Angelo Contareni, que vous avez pu voir en France. Rien autre de nouveau.—Le fils de M. Broussel, des requêtes, est parti. Je l'ai vu et n'ai pas manqué de lui témoigner l'obligation que j'ai à son oncle. Le jour qu'il s'en alla il lui survint une petite disgrâce qui l'a fort piqué. Il avait mené un valet de Paris à Constantinople et de là jusqu'ici, et pour épargner, ou soit qu'il n'eût pas beaucoup d'argent, le voulut congédier sans lui donner de quoi s'en pouvoir retourner. Le valet s'en fut plaindre au gouverneur, qui aussitôt envoya *un mano de' shiri* en la maison dudit Broussel, qui le firent lever plus tôt qu'il n'eût voulu, et le menèrent audit gouverneur. En baillant caution de trente-cinq écus, il évita la prison : je ne le sus qu'après que cela fut arrivé. Il y eut un peu de sa faute; car il a perdu ici mal à

Digitized by Google

propos plus de cinquante pistoles contre des Italiens qui l'ont dupé à la paume. Je vous supplie de n'en vouloir rien dire à ses parens.—Nous avons aussi perdu MM. de La Frète : parmi eux il y avait un Doynville, qui est fort honnête homme et sociable. Ils avaient loué maison et meubles pour trois mois, et, après avoir demeuré douze jours en cette ville, ils s'en sont allés. Au reste, ils portent avec eux une botte de grandes épées et en ont toujours deux d'une même façon, afin que personne ne puisse trouver excuse de se battre ; c'est être bien prévoyant. — J'ai eu avis que les hardes de M. Le Féron, conseiller, dans lesquelles je vous envoyais quelques livres que m'avait donnés M. de Bonnaire, ont été confisquées à la douane de Lyon. J'écris à M. Jacquet sur ce sujet ; vous ferez le même de votre côté, si ne les avez encore reçus. — L'on m'écrit de Venise que le bagage de M. de Recourt a été volé dans la Lombardie par les bandits. Je ne sais si mes livres étaient envoyés par cette voie-là. Si cela est, il y a bien moins de remède qu'à l'autre et la perte plus grande. J'en serai bientôt informé. J'ai donné à M. Aleandro le billet du livre auquel est contenu le *Candidus*, pour n'avoir pu voir le cardinal Barberin ces jours passés. Ledit Aleandro m'a dit que M. de Pereisc avait eu deux exemplaires des Epîtres de Thémistocle, et néanmoins qu'il ne lairrait de lui en envoyer un autre en la place de celui qu'il vous a donné. — Il ne se parle point ici de la plupart des nouvelles que m'écrivez : je ne sais si l'on fait cela par retenue ou que ces gens ne soient pas bien informés de tout ce qui se passe.— Le Campanella n'est pas encore visible, on travaille toujours à lui faire le procès ; sitôt qu'il sera en quelque liberté, je le verrai.—Je crois que M. Hullon a oublié la

Digitized by Google

lettre qu'il me devait écrire; pour le moins n'ai-je rien reçu de lui, et, si, j'ai envoyé chez tous ceux de l'adresse desquels il s'est pu servir.

Je suis, Monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur et cousin,

DE THOU.

Mes baise-mains, s'il vous plaît, à toute la maison et à tous nos amis, tant en particulier qu'en général.

Depuis le temps que j'ai écrit à monsieur votre frère, j'ai appris que le sujet du voyage de M. Gueffier était pour obtenir la commission des expéditions de tous les bénéfices consistoriaux, chose qu'il a déjà obtenue du *temps de M. de Brèves*, sans que les banquiers s'en *puissent mêler. Il* ne m'en a rien dit; si cela est, il fera bien crier du monde. Je vous prie, en alléguant cela, de ne me pas nommer.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 18 mai 1627.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 22 avril. J'ai été bien aise que vous ayez trouvé justes et légitimes les raisons qui m'ont empêché de voir Dom Dupuy. Je vous supplie de croire que j'en suis le plus marri, et qu'à quelque prix que ce soit, je le verrai avant que de quitter ce pays. J'ai vu les deux dernières qu'il a écrites à un chartreux de cette ville. Il ne parle point du tout de l'état de sa *santé*, qui me fait croire qu'il est bon, et ne doute point que l'air de Capri ne le remette. Ce serait un

Digitized by Google

miracle en la nature et contre les exemples ordinaires qu'il en arrivât autrement.

Nous savions dès l'autre ordinaire le mariage de Boutillier, et m'étonnais fort que ne m'en eussiez rien mandé. Je pense vous avoir déjà écrit quel en est mon ressentiment. Il y a plus de trois mois qu'en devisant avec M. l'ambassadeur, il me dit que cela se devait faire pour l'intérêt de M. d'Herbault, qui est tout-puissant dans les affaires de la famille. Il pourrait arriver telle chose que M. de Villesavin se repentirait d'avoir fait ce choix. Je vous supplie de vouloir voir M. de Nantes et l'assurer de mon service très humble et du ressentiment que j'ai de ses bons offices. Je lui suis autant obligé que si l'affaire avait réussi comme il a désiré.

A ce que je vois, les résolutions de la cour changent souvent. L'on tenait ici le président Le Jay pour premier président, et à cette heure, M. d'Osembray y a la meilleure part; ça a toujours été mon opinion que le cardinal préfèrerait un homme désintéressé, sans envie et déjà vieux, à qui que ce fût, pour ne désobliger personne des prétendans qui ne sauraient trouver mauvais que l'on donne une charge à celui qui l'a déjà acquise par son âge et ancienneté.—Je suis bien aise que nos parties ne prennent point l'avantage de mon absence pour nous poursuivre : non pas que je présume tant de moi que je pusse par mon crédit venir à bout d'une affaire difficile, mais afin qu'au moins l'on ne m'impute pas le mauvais succès qui en pourrait arriver. Vous êtes, à cette heure, seul à qui le soin de nos affaires domestiques touche, car je crois que le bon M. Perrot a assez à penser à ses indispositions accoutumées. Je vous supplie de ne point vous ennuyer de

Digitized by Google

cette importunité, quoique tout le fruit qu'en puissiez espérer ne soit que d'avoir obligé une personne qui vous chérira et honorera toute sa vie. — Je suis bien heureux d'avoir le bailli de Dunois pour les affaires des champs; car comme il est affectionné et intelligent en ces matières-là, il découvre des choses importantes; s'il vous plaît, l'assurerez de mon service et, par vos civilités accoutumées, le confirmerez en cette bonne volonté qu'il a pour moi.

Je me réjouis de la bonne disposition de mes frères. Ce changement de valet pourra apporter quelque altération en leurs inclinations, à quoi je ne doute point que ne preniez garde, car les persuasions de valets ont grand pouvoir sur l'esprit des jeunes gens; je les crois *si bien nés, qu'ils croiront* toujours l'avis de ceux qui *les conseilleront* bien. J'ai reçu la lettre de M. de Nançay et ai fait le jugement de toutes celles qu'il m'a écrites tel que me le mandez.

Nous avons en cette cour fort peu de choses à écrire. Le prince Thomas, qui a pensé mourir, se porte mieux. L'on a avis de l'arrivée de M. le Comte à Florence : il a été logé et traité magnifiquement chez M. Bonzi, et n'a pas vu le duc pour les mêmes difficultés de préséance et de titre. Je m'étonne extrêmement de la façon qu'il a été traité en cette cour qui a donné l'ordre et l'exemple à tous les autres : car la raison et l'apparence étaient pour lui. Quelques-uns ont voulu attribuer cette incivilité aux artifices des Espagnols, qui tâchent à relever leurs affaires et leur réputation en abaissant nos princes. Je crois qu'ils y ont contribué quelque chose, mais que nos messieurs de France n'ont pas été marris de ce petit dégoût, pour faire connaître aux princes du sang qu'il n'y a point d'avantage ni de satisfaction pour

Digitized by Google

eux, sinon dans l'obéissance et service du Roi; car si M. l'ambassadeur eût eu ordre de traiter cette affaire, assurément il l'eût emportée; mais on lui a tellement caché l'intention du Roi sur ce sujet, qu'ayant demandé par trois fois si l'on trouverait bon qu'il logeât M. le Comte, l'on ne lui a point fait de réponse, et l'a-t-on réduit à tel point qu'il était prêt de tout quitter; je vous prie de ne point dire cette particularité.

Le connétable de Navarre, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, est arrivé depuis huit jours avec suite et équipage assez beau; le sujet de son ambassade est un remerciement au pape de la légation du cardinal Barberin. Je pense qu'il y a quelque autre négociation mêlée. Me rencontrant à son audience, je remarquai l'aversion que tout le monde a de cette nation, et crois que cessant l'intérêt de la fortune et du bien, dont les Italiens sont esclaves, et les Espagnols dispensateurs, nous serions en grande considération parmi ces peuples; car leur inclination est pour nous, et au contraire une haine et inimitié si grande contre les autres, même dans leurs propres États, que j'ai quelque espérance que la patience et lâcheté se tournera enfin en désespoir et nous fera voir quelque changement. — Le duc d'Urbin a été, ces jours passés, très mal, et son grand âge faisait croire qu'il n'en réchapperait pas : il est mieux à cette heure, dont toute la cour se réjouit, car le pape se disposait, en imitant Clément VIII, d'aller lui-même sur les lieux, pour assurer, par sa présence, cet État à l'Église, qui eût été un voyage fort inutile, puisque, dès à cette heure, il en est en possession par le moyen de ses gouverneurs et officiers. Tout le monde trouve ce procédé fort dur et fort cruel

Digitized by Google

de dépouiller un prince pendant sa vie de son État, mais la grandeur du Saint-Siége et de l'Église prévaut à la charité chrétienne.

M. Gueffier est sur le point de se mettre en prélature et acheter une charge de protonotaire *de numero participantium* qui coûte dix ou douze mille écus, est fort honorable, de peu d'emploi, et n'oblige à rien. Auparavant il veut faire un voyage en France pour donner ordre à ses affaires, et faire agréer au Roi ce changement de condition dans lequel il se propose le bien de son service, étant nécessaire qu'il y ait toujours dans cette cour un homme intelligent et nourri dans la négociation. Je le devine ainsi, et aussi m'en a-t-il dit quelque chose; puis l'air de ce pays et la vie lui plaisent. Il part dans trois ou quatre jours; je lui donnerai une lettre pour vous, afin que vous ayez occasion de le voir et le remercier des bons offices que j'ai reçus de lui. Je m'assure que reconnaîtrez par son discours qu'il ne me veut pas de mal. Il fait état d'être de retour au mois d'octobre.

L'on croit ici que M. l'ambassadeur est continué, cela ne lui déplaira pas : aussi n'estimé-je point d'emploi, à un homme de son âge et de sa condition, pareil à celui-ci; en mon particulier, je m'en rejouis, car je suis fort bien avec lui. Il est fort poli et de bon discours, et y a plaisir en son entretien. L'on trouve à redire qu'il ne se communique pas assez et a trop de jalousie que quelqu'un entreprenne sur sa charge, ce qui fait que les serviteurs et partisans de France le voient peu, et ne lui donnent les avis nécessaires, dont il peut arriver de grands inconvéniens, comme l'on a remarqué dans la protection d'Aragon du cardinal Barberin, où il a été manifestement trompé par Maga-

Digitized by Google

lotti et Marescot, son secrétaire et confident, désavoué et dédit par ledit Magalotti des paroles qu'il avait rapportées à son maître alors malade. Que tout ceci demeure, s'il vous plaît, entre nous. M. Gueffier m'en a fait souvent ses plaintes.

J'ai reçu deux lettres de M. Haligre depuis qu'il est arrivé à Venise : j'entretiens fort soigneusement cette correspondance.—Si je pensais que M. l'archevêque de Narbonne fût encore à Paris, je lui écrirais pour le remercier du soin qu'il vous a témoigné avoir de moi. Il faut que ceux qui bâtissaient leur fortune sur l'espérance de quelque grand mariage changent à présent de dessein, car l'on m'en mande une grande quantité, et M. de Drancy celui de sa cousine de Gourgues pour Malier, dont je m'étonne extrêmement, car c'est un des plus pauvres hommes que je connaisse. Je ne lui envie pas néanmoins cette bonne fortune et ne désespère pas de la mienne que je tiendrai toujours assez grande de me conserver dans ma petite condition avec quelque honneur. Sur ce, je vous baise humblement les mains et vous prie de me tenir à jamais pour,

Monsieur,

Votre bien humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de vouloir assurer mademoiselle votre mère de mon service et présenter mes humbles baise-mains à MM. de Bellièvre, le procureur-général, de Loménie, du Châtelet et Bignon. — M. d'Aubray vous salue.

Digitized by Google

AU MÊME.

De Rome, ce 1er juin 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 6 mai, par laquelle me mandez n'avoir eu aucune des miennes par le dernier ordinaire; vous n'imputerez pas, s'il vous plaît, cela à la négligence ni à manquement du devoir auquel je me suis obligé de vous faire savoir de mes nouvelles à toutes les occasions, car j'y satisfis pleinement alors, et les deux courriers partant en même jour, je choisis celui qui allait en la plus grande diligence.

Je vous ai mandé, comme je crois, le partement de M. Haligre pour Venise; il m'a écrit cinq ou six fois depuis qu'il y est arrivé, et, par sa dernière, me témoigne quelque désir de nous revenir voir en cette ville sur le peu d'apparence que lui donnent nos affaires de France d'y retourner. Il a eu quelque indisposition causée par une chute en montant en gondole, et me mande n'être encore bien guéri de la blessure qu'il se fit à la jambe alors; ces maux-là sont longs. Je pensais vous avoir informé des particularités des honneurs qu'il reçut à Naples. Nous étions tous trois logés en une assez méchante hôtel qui est néanmoins le plus grand abord. Il y venait tous les jours quelques gardes du vice-roi, qui sont allemands comme nos suisses de France, pour savoir si M. le Comte que l'on attendait alors n'était point arrivé incognito, et s'informaient aussi du fils du grand-chancelier du Roi de France.

Digitized by Google

Après y être venus trois ou quatre jours, ils y rencontrèrent M. Haligre, et lui dirent que le vice-roi le voulait voir; il ne s'en put dédire, et le lendemain fut à son palais, vêtu de campagne comme nous étions tous, et suivi de son valet seulement. Il fut reçu par le fils que nous avons eu ici ambassadeur extraordinaire, qui le mena voir le vice-roi, son père, et là, s'entretinrent des nouvelles de France, et même de celles de M. le Chancelier; il dit qu'il fut fort pressé de loger dans le dit palais, et que ne pouvant comme faire pour s'en excuser, il leur allégua le préjudice que cela lui ferait et à la condition de son père. De là il fut promener avec ledit fils du vice-roi, et eut la main droite dans son carrosse, qui est le principal honneur qu'il a reçu. Sur le soir, ils s'en retournèrent au palais, où il le laissa, et fut reconduit à notre hôtellerie par des gentilshommes de qualité de sa famille. Le lendemain, M. Haligre prit la poste, sur ce que le vice-roi l'avait convié à dîner, et donna commission à un valet de faire ses excuses, qui fut une action de *mal creanza;* mais la considération de sa fortune le fit passer par-dessus tous ces respects. Voilà le narré au vrai de ce que désiriez savoir. Il est bien vrai, à cette heure, qu'il avait recherché cet honneur dès Venise, car j'ai vu une lettre de son frère, par laquelle il lui mandait qu'il en avait remercié l'ambassadeur d'Espagne, qui en avait déjà eu avis, et même il avait pris une lettre dudit ambassadeur pour le vice-roi, laquelle il ne donna point. J'ajouterai à cela une considération que les Espagnols caressent ordinairement nos disgraciés et malcontens, pourvu que l'on leur rende quelque sorte de devoir, et la raison, pour laquelle ils ont si mal traité M. le Comte, est pour n'avoir reçu de lui aucun compliment, joint

Digitized by Google

qu'ils sont beaucoup plus retenus à l'endroit des personnes qui vont du pair avec eux, qu'envers ceux qui leur sont tout-à-fait inférieurs.

J'approuve fort votre dessein pour l'emploi des deniers que me mandez être entre les mains de M. Rigault; je pense qu'il serait bon qu'il ne se dégarnît pas entièrement de tout, afin qu'en cas de besoin, j'en puisse avoir. Je crois vous avoir mandé comme la dépense ici est grande : au pis aller je n'y saurais manger mon revenu, s'il est tel que le contenu d'un mémoire que j'ai reçu de vous il y a quelque temps. — Je ne sais pourquoi vous remettez à penser au mariage de ma sœur quand je serai de retour; c'est un embarras que j'appréhende extrêmement, et lequel je voudrais éviter à quelque prix que ce fût : aussi ma présence n'y est-elle en façon quelconque nécessaire, et le plus grand plaisir que je puisse recevoir de vous est de me donner un beau-frère pendant mon absence; obligez-moi d'y songer. — Les affaires de Meslay me semblent plus fâcheuses, et le pis est que je ne sais personne à qui me fier. J'ai la raison et le droit pour moi, mais il faut le poursuivre. Je vous supplie de vouloir demander conseil là-dessus à M. le bailli de Dunois et à M. Board, et, sur leur avis, je donnerai telle procuration et tel pouvoir qu'il sera nécessaire. Je sais bien que vous n'êtes pas propre à ces choses, et fais grand scrupule de vous en prier; mais c'est au besoin que l'on reconnaît les amis, et moi-même, si j'étais par-delà, j'y serais bien empêché.

Je plains fort le bonhomme M. Perrot, et n'eusse jamais cru qu'il eût pu revenir d'une si grande maladie. Je vous supplie de me vouloir mander des nouvelles de mes frères, ce qu'ils font, et quel est leur dessein.

Digitized by Google

— J'ai reçu des lettres du Chartreux, du 2 de mai; je vous envoie une de lui, et lui ai fait tenir votre paquet; il ne mande pas un mot de l'état de sa santé, il faut qu'il se confirme tout-à-fait avant que de revenir ici. Monsieur votre frère me mande qu'il vous témoigne quelque envie de retourner, dont je m'étonne extrêmement. Il y va de sa réputation de ne changer si légèrement un dessein fait de si long-temps, et nulle autre considération le doit rappeler que celle de son divertissement, qui sera ici sans comparaison plus grande qu'en France, et aimerais mieux être boute-cul de la Chartreuse de Rome que général de tout l'ordre.

Il ne se passe ici rien de nouveau. L'abbé Ursin, frère de madame de Montmorency, est sur le point de se faire jésuite, après avoir obtenu du pape la résignation d'une abbaye de sept mille écus de rente, en faveur de son neveu. — L'agent de Parme, se promenant dans le jardin de Farnèse, qui est sur le Tibre, fut blessé, il n'y a que quatre jours, par un sbire, en déchargeant son arquebuse de l'autre côté de l'eau; il n'en mourra pas.—Le frère du cardinal Spada a eu de ses nouvelles de Troyes comme il venait. — J'attends M. Holsteinius avec impatience; si je puis, je le logerai, c'est-à-dire si ses patrons le trouvent bon. — Le cardinal de Savoie n'est pas pour retourner si tôt. Le comte Ludovic d'Aglia, jadis son maître de chambre, demeure ici ambassadeur. — Cette nouvelle congrégation *de tuendâ cardinalium dignitate* n'a encore produit aucun effet, aussi y a-t-il excommunication à ceux qui en révèleront les secrets. — M. Gueffier est parti il y a dix jours; je pensais lui donner des lettres pour vous, mais il m'a surpris. Je vous prie de le vouloir voir, et le remercier des bons offices dont il a usé envers moi.

Digitized by Google

M. de Brèves, de qui il est fort serviteur, vous en donnera le moyen. — M. l'ambassadeur est allé à Albano, à quatre lieues d'ici, prendre l'air; je pourrai l'y aller voir demain. — Conservez-moi en l'honneur de vos bonnes grâces comme celui qui sera à jamais,

Monsieur,

Votre très humble serviteur et cousin,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à MM. du Châtelet et Bignon. J'écris à M. Rigault, le procureur; vous lui donnerez; elle est toute ouverte.

À M. DU PUY.

De Rome, ce 1er juin 1627.

Monsieur,

J'ai reçu, par la voie de M. de Bonnaire, vos lettres des 6 et 7 mai, et depuis, par celle de M. Jacquet, un paquet avec la suscription de votre main, dans lequel il y avait quelques lettres de MM. de La Malmaison et Hullon. Vous avez bien jugé la raison pour laquelle je ne vous ai écrit par le dernier ordinaire; se rencontrant en même jour la commodité de deux courriers, je n'avais garde de manquer à me servir du plus diligent. J'espérais apprendre par la vôtre notre premier président futur; l'on écrit que M. d'Osembray y a la meilleure part.—Ce sera une chose effrayante que cette multitude d'officiers créés par ces nouveaux édits.

Digitized by Google

Quelqu'un me voulait persuader dernièrement que l'érection d'un parlement à Lyon, avec distraction de notre ressort, était chose tout assurée. Je vous prie de m'en mander ce qu'en savez : ce serait une diminution pour nous qui ne pourrait pas être récompensée pour deux minots de sel par an. Pour moi, je tiens en ce temps ici toutp ossible : il ne faut que vouloir et entreprendre.— Si les Anglais entreprenaient quelque chose à nos côtes, il me semble qu'il irait de la réputation de M. le Cardinal, qui a tant fait coûter d'argent au roi pour s'en assurer. Les malcontens ne seraient pas marris d'une telle disgrâce, quoique très importante et très sensible à tous ceux qui aiment leur pays. C'est une chose étrange que nous ayons depuis long-temps été bien avec cette nation, et que du jour que nous avons fait alliance avec eux qu'ils commencent à être nos ennemis déclarés. Il se dit ici qu'ils font la paix avec l'Espagne; si cela est, nous ressentirons les effets. — J'ai parlé à M. l'ambassadeur touchant ce livre du cardinal de Larochefoucault; il m'a dit qu'il s'étonnait fort de cela, et que M. de Chartres est bien avec cette cour, et qu'à sa prière il lui avait fait avoir un bref du Pape plein de témoignages de bonne volonté. Je lui parlai aussi de cette préséance de M. de Valençay chez M. le nonce, et lui dis que je m'étonnais de cela, puisque les ambassadeurs de France et d'Espagne prenaient la main droite chez eux, par-dessus les ducs de Bracciano et Sforze, qui sont bien d'autre qualité. Il me répondit qu'il avait été accordé que le nonce donnerait la main droite en ce cas seulement quand il serait visité par quelque gentilhomme de marque de la part du Roi, et en effet je ne trouve pas étrange que les nonces prennent cet avantage : il n'est pas extraor-

Digitized by Google

dinaire à proportion de ceux que cette cour s'arroge, et que les ambassadeurs des autres princes ont, non plus que la façon dont le cardinal a traité M. de Lorraine; car le cardinal Bandini passa dans sa maison à Venise devant le doge et tout le sénat qui l'étaient venus visiter, ce qui donna occasion à cette république d'ordonner que le doge ne visiterait plus personne.

J'ai reçu de Lyon des nouvelles de M. de Recourt, mon correspondant de Venise, qui me mande partir pour Paris, et qu'il vous verrait. Je ne doute point qu'il ne vous satisfasse, car c'est un fort honnête homme. Je vous prie de lui faire tenir celle que je lui écris. Vous saurez chez M. de Candalle où il demeure. — Je ne manquerai de faire tenir à M. de Pontcarré les gants qu'il désire; il m'oblige de se servir de moi; j'attends une commodité meilleure que celle du courrier. — Si vous avez reçu mes livres de Venise, vous m'obligerez de m'en écrire, et de m'envoyer les défectuosités; pendant que je suis en ce pays j'y donnerai ordre. — Je suis merveilleusement étonné de notre bon ami M. de Drancy; je n'eusse jamais cru qu'il se fût si tôt déclaré, et crois que la conscience l'a pressé. Je m'étais toujours bien douté de l'affaire. Je ne sais comme lui, qui est bien aise de trouver avantage sur les autres pour rire, fera passer cette action; je n'ai garde de lui en rien écrire.—L'ambiguité de vos paroles, touchant le beau-frère de M. Rigault, qui veut venir en Italie, m'a embarrassé: à la fin j'ai pensé que c'était ce fou, puisqu'il est logé avec lui. Ce serait une bonne compagnie pour faire voyage, et un homme ferait une horrible amende honorable qui se voudrait mêler de le présenter. — Pour le conseiller du Châtelet, je crois que l'échevinage ni les affaires domestiques ne lui permettent de faire

Digitized by Google

tels desseins, quoiqu'il trouvât bien pâture à sa curiosité. —J'ai reçu la lettre de M. Hullon. C'est du français traduit en italien, car il n'a nullement la propriété de la langue, et, si, il y a des fautes, comme de dire *signore maestro*, *illustrissimo signore*; car l'on dit ou *maestro illustre* ou *illustrissimo* et *V. S. eccellentissima*, qui ne s'use point; car ce titre d'*eccellentissimo* ne se donne qu'aux grands, et est toujours l'épithète de *signore*, et l'on dit *vostra eccellenza* au lieu de *signoria eccellentissima*. Je vous prie de ne lui en rien dire, et de lui rendre celle que je lui écris. Je suis serviteur de toute la maison, et de vous, à qui je serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble cousin et serviteur,

De Thou.

Mes humbles recommandations à MM. Rigault, Pellault, Guiet, Grotius, Priandy, La Motte, Descordes, Granier et Godefroy, et à M. de La Hoguette, s'il est à Paris; à ma cousine, votre mère, en particulier, et à toute la maison. Je pense que vous vous irez bien promener à cette heure, qu'avez un carrosse au logis. Vous m'obligerez aussi d'assurer ma parenté de mon service. Excusez s'il y a tant de ratures en cette lettre, je suis pressé.

Je vous envoie la lettre de M. Hullon tout ouverte; je vous prie de la voir et la lui donner. Je ne doute point que les vrais Italiens n'y trouvent à redire: aussi n'ai-je pas l'ambition de penser écrire parfaitement en six mois de séjour que j'ai fait dans le pays.

Digitized by Google

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 15 juin 1627.

Monsieur,

J'ai reçu les vôtres du 19 mai : j'attends le premier ordinaire, pour apprendre le succès de l'affaire de madame d'Ambres, avec appréhension que ce diabolique esprit de ma sœur n'y ait apporté de la traverse. Ma sœur de Marly m'avait mandé qu'elle était tellement changée en bien qu'elle n'était pas reconnaissable, et tout d'un coup j'en vois des effets contraires. Je me tiens bien heureux que tout ce traité se fasse en mon absence, et encore plus si en même temps l'on pouvait tromper quelqu'un de la fille; car quiconque l'aura connue n'y voudra jamais attendre.

J'ai communiqué, de l'affaire de l'abbaye d'auprès d'Abbeville, à M. l'ambassadeur; il trouve la dureté de l'homme étrange, et m'a promis d'arrêter l'expédition des bulles du dévolutaire, quel qu'il soit et en quelque temps qu'il vienne. Cependant s'il y avait moyen de le persuader, ce nous serait un grand avantage; il lui faut remontrer son intérêt, et tâcher de le faire aussi bon qu'un autre, comme par la création de quelque pension rachetable ou autre accommodement. Ici ces choses-là ne sont point réputées simonies, et pourvu que de votre côté vous fassiez quelque avance, je me promets du mien de venir à bout des difficultés qui se pourraient présenter. Il n'y a que trois ans que le cardinal Bentivo-

Digitized by Google

glio, en se défaisant de l'évêché de Riez (entre les mains d'un père de La Fare, minime), fit déclarer la pension rachetable avant qu'elle fût créée.

J'espère que la fièvre de mon frère ne sera pas plus fâcheuse que celle que j'eus l'année passée en même temps; chacun a son tour. Jusque ici je n'ai point ressenti les incommodités de l'été, je fais ce que je puis pour me garder de maladie (1); je me suis toujours fort bien porté. — L'ordre dont vous usez en nos affaires domestiques est fort bon. Brice me tient en cervelle, il me semble qu'il serait bien aisé de lui ôter les papiers de Bonneval d'entre les mains, pourvu que l'on sût qu'ils fussent tous en un même lieu : vous êtes sur les lieux et avez le bon conseil, si bien que tout ce que je puis vous dire serait inutile. — J'écris à M. de Bellièvre sur le sujet du petit baron de Harlay qui est à Padoue, et lui envoie la lettre que j'ai reçue de lui. Vous lui ferez, s'il vous plaît, tenir l'une et l'autre, et que M. de Dolor n'en sache rien, car il témoigne une grande envie de venir à Rome, contre ce qui lui est défendu, et me prie de lui faciliter ce voyage.

M. Vouet part dans huit jours pour la France; il m'a fort prié que je vous écrivisse en sa recommandation, et véritablement il mérite d'être caressé, et m'assure que, pourvu que l'on lui donne contentement, l'on verra de belles choses de lui. Vous lui pouvez beaucoup servir auprès de M. de Loménie, et de conseil et avis pour le reste de ses affaires. Il vous montrera un crayon de moi et un autre de M. de Creil, qu'il a voulu faire

(1) Deux lignes effacées, mais où on peut lire encore *je suis guéri*, font penser que De Thou n'a point voulu faire à Du Puy l'aîné la confidence contenue dans une lettre précédente adressée à son frère, p. 37. (*Note de l'Éd.*)

Digitized by Google

pour son plaisir, et ne crois pas qu'il se puisse rien voir de si ressemblant.

L'on a avis de Turin que le cardinal Spada en devait partir le 13 de ce mois et être à Gênes le 15; de là il prendra les galères du Roi qui le mèneront jusqu'à Civita-Vecchia, où on a déjà envoyé des carrosses pour l'attendre, afin que sitôt qu'il débarquera, il monte et s'en vienne droit ici, sans humer cet infame air qui en ce temps est très pestilentieux. C'est ainsi que l'on soigne les espérances d'un futur pontificat.

M. d'Aubray ayant passé la fantaisie de ses amours et de Rome, se résout de s'en aller sur lesdites galères, et fait état d'être à Paris dans le 20 juillet; ce lui est une excellente commodité, à lui, dis-je, qui a vu toute l'Italie, et puis l'occasion de voir MM. de Pereisc et de Valence au passage ne se peut assez estimer.

Je suis en grande impatience du succès de Bouteville et de son compagnon; je crois qu'à l'heure que je vous écris il est hors d'appréhension, soit bonne ou mauvaise fortune qui lui arrive. Nous n'avons ici rien de nouveau. Le Pape a donné la généralité des armes de Ferrare à Pietro Aldobrandino, qui a long-temps demeuré en Allemagne; l'on croit que c'est pour faciliter le mariage de dom Thadeo, son neveu, avec la fille de Parme, nièce dudit Aldobrandino. Federico Savelli, qui avait cette charge, s'en est allé de déplaisir en Allemagne. — Il court un bruit de la mort du cardinal Doria, mais sans auteur. — La congrégation *de tuendâ cardinalium dignitate* a arrêté que l'on ne donnerait de l'*illustrissimo* qu'aux cardinaux seuls, et aux autres prélats *reverendissimo;* que lesdits cardinaux, étant en carrosse, ne s'arrêteraient qu'aux ambassadeurs et autres

Digitized by Google

qui ont place aux capelles sous le dais du Pape. Ils travaillent à faire divers écrits.

Je suis, Monsieur,

Votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie faire mes humbles recommandations à M. le président Sanguin et autres de nos amis, à ma cousine en particulier.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 15 de juin 1627.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 21 avril, vous avez voulu écrire mai. J'ai fait tenir au Chartreux celles que lui écrivez, et en récompense, vous recommande l'adresse de toutes celles que recevez dans ce paquet. Je n'ai jamais fait une si grosse dépêche. Vos nouvelles ont été fort bien reçues. J'attends le premier ordinaire pour apprendre le succès de l'accouchement de madame de Boutteville, de l'affaire de madame d'Ambres, et de l'indisposition de mon frère. J'ai meilleure opinion du dernier que de tous les autres. L'année passée, en même temps, j'eus le même mal. Je vous supplie leur faire mes recommandations. — J'ai dit à M. l'ambassadeur ce que m'aviez mandé touchant les prétentions du cardinal Spada; il n'en avait aucun avis et a peine de le croire. Je sais néanmoins que vous êtes mieux informé que force per-

Digitized by Google

sonnes publiques et de ceux qui ont correspondance avec les ministres, et de ce je m'en aperçois tous les jours.—Le fra Fulgentio a reçu les livres, à ce que m'en a mandé M. Haligre. — Je suis bien heureux de n'avoir rien à vous mander; car le temps me presse, et je suis fort las d'écrire. Partant, je finirai, après avoir baisé les mains, et suis,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie d'assurer toute la maison de mon service, et nos amis, MM. Guiet, Godefroy, Hullon, Granier, *La Hoguette*, La Motte et Priandy. — L'on *examine des témoins* pour savoir si la duchesse de Mantoue a été mariée par son propre curé : ils n'en sont plus que là-dessus.

Je vous prie de dire à monsieur votre frère d'assurer M. de Brèves de mes services et d'envoyer la lettre que j'écris à M. Parfait, à M. de la Malmaison qui lui donnera. J'écris à M. Rauyn pour le remercier du gain de notre procès.

AU MÊME.

De Rome, ce 14 juillet 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 18 juin, mais n'ai point entendu parler de vos lettres du 12 du même mois, ni des deux livrets de Bellarmin; j'en écris à M. Jacquet : possible les aura-t-il oubliés, car

Digitized by Google

l'on ne perd rien par cette voie; j'espère qu'il les enverra par le premier ordinaire.—J'attendrai la décision de l'affaire de Bouteville, et plusieurs eussent gagé que c'en était déjà fait; possible, comme l'affaire tire en longueur, y aura-t-il quelque modération : j'ai néanmoins vu des lettres du 28 de Turin qui portaient que la nouvelle était venue de sa mort; mais les lettres de M. l'ambassadeur, de la même date, n'en disaient rien, qui me fait croire qu'il n'y a encore rien de certain. — M. Haligre m'a fait réponse sur ce que je lui avais écrit de la prison de M. de Fancam, et me mande que sa maison n'est point intéressée en cette poursuite; qu'il prévoyait bien que ce malheur arriverait, et que l'on impute la cause à un livre diffamatoire nommé *le Ballet des Notables* et à quelques autres petits écrits de cette matière; quoi que ce soit, cette façon de procéder par délateurs et par commissaires est un peu violente.

En récompense des Anglais qui menacent les côtes de France, nous avons en cette mer des galères de Barbarie qui font grand'peur aux voyageurs; ils ont tenu la galère du Roi assiégée pendant plus de douze jours dans Porto-Ferrajo en l'Ile d'Elbe, et ont pensé prendre une tartane qui portait les meubles du cardinal Spada, entre lesquels était la tapisserie donnée au cardinal Barberin; le tout estimé à plus de trente mille écus. Les neveux dudit cardinal, voyant cette longueur, ont été contraints de s'en venir par felouque. M. Holsteinius leur a tenu compagnie et a dîné aujourd'hui chez nous, non sans parler de vous et du reste des amis.

Je pense vous avoir mandé comme M. d'Aubray était parti de cette ville, et a attendu à Civita-Vecchia pendant plus de douze jours l'arrivée de cette galère, et enfin, ennuyé comme les autres, il s'en est allé dans

Digitized by Google

la felouque qui avait amené lesdits neveux du cardinal, non sans grand hasard de faire un voyage en Barbarie. M. Holsteinius le vit embarquer et m'en a fait des recommandations. — M. de Nançay me mande que la nécessité des finances est plus grande que jamais et qu'il tâche à renouer ce qu'il faillit il y a un an, vous pouvez juger avec quelle apparence; c'est une étrange manie que ce pauvre jeune homme a; je crois qu'il ne voudrait pas en être guéri, car au moins il se contente dans l'espérance.—Le cardinal Bentivoglio, à qui on doit trois années de sa pension de six mille écus, sait bien dire que le cardinal de Richelieu trouve des millions de livres pour acheter inutilement des gouvernemens, ou bâtir des citadelles; que cependant l'on se *moque de* ceux qui servent actuellement le Roi et qui, pour ce, ont renoncé à toutes prétentions et intérêts; que si l'on ne lui donne contentement, il sera obligé de se retirer de cette cour, n'ayant pas le moyen de fournir à la dépense; en effet c'est une grande honte. Je crois que M. l'ambassadeur n'est pas marri qu'il ait cette mortification pour les mauvais offices qu'il a autrefois rendus au marquis de Cœuvres pendant qu'il était nonce en France, et qu'il servait Borghèse de qui il est créature très obligée et très pleine de ressentiment; car quoique mondit sieur l'ambassadeur et lui vivent en apparence fort bien, si sais-je bien qu'il s'en défie; même il y a eu entre eux quelques reproches d'avoir porté Campora en ce dernier conclave.

L'on imprime à présent le Ciaconius *de vitis pontificorum*, et M. Aleandro a charge de le revoir et de le corriger, et, sur ce qu'il y a quelque chose contre la France, M. l'Ambassadeur m'a prié que je remarquasse les lieux pour les faire ôter en cette nouvelle édition :

Digitized by Google

je m'acquitterai de cette petite commission. Il me semble que cet auteur est assez libre et inégal, car il y a des choses contre les papes très hardies et d'autres toutes pleines d'adulation.

Un de mes amis m'a prié de faire venir de France *Descriptio Græciæ antiquæ Ubonis Emmii*, in-8°; je vous prie de le vouloir chercher, et afin qu'il soit moins gros, il ne faudra qu'en ôter tout ce qui n'est point de la description, comme *de Rep. Athen. Laced.* et autres traités hors de cette matière, mais néanmoins contenus dans le même volume, et le faire couvrir d'un carton.

Je vous baise bien humblement les mains et suis,

Monsieur,

Votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à nos amis tant en particulier que général. Je souhaite à M. de La Hoguette une prompte guérison, et bonne fortune à M. Granier; le même, s'il vous plaît, à M. Séguier et à monsieur votre frère l'écuyer.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 14 juillet 1627.

Monsieur,

Par celle-ci je ferai réponse à celle qu'il vous a plu m'écrire du 17 juin. L'on tient ici, je ne sais avec

Digitized by Google

quelle certitude, que M. Miron, jadis ambassadeur en Suisse, a bonne part en la charge de premier président, et qu'il n'eût pas quitté son ambassade sans quelque grand sujet; que M. le président de Mesme lui succèdera, et M. d'Avoira à Venise; voilà nos nouvelles.—Je plains extrêmement le pauvre M. Perrot de la continuation de son mal et des fréquentes récidives. Je m'étonne comme un corps tant atténué y peut résister. La mort est quelquefois plutôt à souhaiter qu'une vieillesse si caduque et si sujette à diverses infirmités.

M. de Nançay me mande l'état du mariage de madame d'Ambres et les traverses que ma sœur a tâché d'y apporter. Si un dépit lui pouvait faire quitter tout-à-fait le monde, j'estime que nous serions bien heureux, car le train qu'elle prend est pour nous donner bien de la peine. Je vous prie de m'aviser de ce qu'elle fera ensuite de cette séparation d'avec sa tante, et si elle est bien résolue au séjour de Farmoutier. — J'apprends, par la vôtre, le mauvais état des affaires de Meslay; il me semble que, par une des vôtres, vous me mandiez que, comme ces désordres étaient venus par la faute de Brice, qu'aussi en était-il tenu, et par celle-ci je reconnais que les réparations se feront à mes dépens. Si, auparavant d'entrer en jouissance, visitation fut faite, et que dans son bail il y ait eu clause de rendre les lieux en même état qu'il les aurait trouvés, il n'y a point de difficulté qu'il en est tenu, et cela étant, je voudrais que l'on le poursuivît sans rémission, comme aussi pour le paiement de ce qu'il nous doit, car c'est un mauvais homme et qui ne mérite aucune grâce.

Ce que vous me mandez de M. de Bonnœuil m'a extrêmement touché à cause du nom qu'il porte, car,

Digitized by Google

pour lui, il n'est pas digne de commisération, puisqu'il s'est laissé aller à une si lâche et honteuse action. J'avais résolu de lui écrire, mais je n'en ferai rien et voudrais le pouvoir désavouer pour mon parent, puisqu'il est le premier qui a fait honte à sa race.—Je suis bien marri de la perte du tableau du fra Paolo; il y aura bien moyen d'en recouvrer un autre, et voudrais que le voyage de M. de Recourt n'eût pas été si précipité afin que l'eussiez pu voir. — J'attendais de monsieur votre frère quelques imperfections de mes livres de Venise; mais je pense qu'il me les aura envoyées par les lettres du 12 avril que je n'ai point reçues.

Conservez-moi dans vos bonnes grâces et dans le souvenir de tous ces Messieurs à qui je suis serviteur très affectionné, étant,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

M. Haligre m'écrit de Venise que M. le duc de Savoie se mêle fort d'accommoder M. le Comte. Je sais que, sur quelques propositions que lui fit M. l'ambassadeur sur ce sujet, il témoigna une grande résolution à n'y point entendre qu'avec des conditions que je m'assure qu'on ne lui accordera jamais.

M. Holsteinius vous baise les mains; il y a si peu qu'il est arrivé qu'il n'a pas eu le loisir de vous écrire.

Digitized by Google

AU MÊME.

De Rome, ce 28 juillet 1627.

Monsieur,

Par celle-ci je ferai réponse à la vôtre du 1er de ce mois et vous donnerai avis d'une résolution que j'ai prise, dont j'ai peur que la nouvelle ne vous plaise pas; néanmoins, comme vous m'aimez et mon contentement, je veux croire qu'après y avoir bien pensé, vous ne la blâmerez pas de telle sorte que ne me procuriez encore les moyens d'en faciliter l'exécution pour la faire bien réussir.

J'ai eu de tout temps un extrême désir de voir le *Levant*, comme un pays qui, pour l'état des choses, le gouvernement d'aujourd'hui, et la différence des mœurs et coutumes, est possible le plus remarquable qui soit au reste du monde; et de ce, je pense vous en avoir donné plusieurs témoignages auxquels ou vous vous êtes toujours montré contraire, pour le soin qu'avez de moi, ou vous en êtes moqué, n'estimant pas que je fusse capable d'une telle résolution. Or, puisque le temps ne m'a point changé cette volonté, et que le lieu où je suis maintenant, qui est presque la moitié du chemin, m'en facilite la commodité et l'adresse, je pense devoir donner cette satisfaction à mon esprit, mettant à part toutes autres considérations, lesquelles, ce me semble, se peuvent résoudre à deux points: au péril de la vie et de la santé et au préjudice qu'en peut recevoir ma fortune. Pour le premier, je m'en suis informé assez particulièrement, il n'est pas tel que l'on se l'imagine; je me connais mieux

Digitized by Google

que personne et sais jusques où mes forces se peuvent étendre. Au pis-aller, le passage de la vie à la mort est aussi aisé à trouver en Asie qu'en Europe, à Constantinople qu'à Paris; et de ce, j'en dois avoir plus de soin que nul autre, puisque peu de gens y sont tant intéressés que moi.

Quant à ma fortune, elle n'est pas tellement établie qu'une absence de six ou sept mois, plus ou moins, la puisse ruiner : je ne vaudrai pas moins dans un an qu'à cette heure, et si je suis en quelque réputation, quoique très mal acquise, un voyage peu commun et difficile la doit plutôt accroître que diminuer, et puis il fait quelquefois bon de se faire désirer par les siens. J'oubliais une troisième considération possible plus importante que les deux autres, qui est l'état de nos affaires domestiques, non embrouillé et en désordre; mais l'affection qu'il vous plaît avoir pour moi et mes amis qui, je m'assure, ne se dédaigneront pas de m'assister de conseil et d'en prendre aucunement la conduite, me relève de peine. Les plus fâcheuses et difficiles rencontres nous sont communes avec des personnes de qualité et vigilantes qui, en défendant leur intérêt, mettent le nôtre à couvert. Si le procès de Coaicault est tel que je l'estime, l'on ne nous y peut faire tort; si au contraire, ma présence ni ma sollicitation n'y peuvent rien ajouter que le déplaisir d'une mauvaise issue de laquelle le ressentiment touche plus de près que de loin. Que si toutes ces raisons ne peuvent trouver place dans votre esprit, imaginez-vous que je suis un malade qui cherche de recouvrer sa santé et contenter soi-même par des remèdes tous contraires aux préceptes des médecins et qui souvent lui réussissent; j'espère que Dieu me fera la même grâce, et

Digitized by Google

que le bon succès de mon voyage vous en justifiera la première pensée. Il me reste maintenant à vous supplier de me vouloir pourvoir des choses nécessaires dont la principale est de l'argent. Jusques ici j'ai tâché de régler ma dépense à proportion du contenu au mémoire qu'il vous plut m'envoyer, qui était de sept mille tant de livres pour chacun de nous, outre mon avantage. Quoique je croie que la dépense de cette année ne montera pas si haut et sera moindre de cinq cents écus, aussi sais-je bien la différence qu'il y a d'un revenu que portent les contrats et de celui qui se perçoit journellement, lequel il faut quasi toujours attendre d'année à autre. Je désirerais donc qu'il vous plût, la présente reçue, traiter avec M. Lumague pour me faire avoir une lettre de crédit pour Constantinople, de mille ou douze cents écus, ou s'il n'a correspondance en ce lieu, qu'elle fût adressée à Venise avec condition d'en faire la remise audit lieu de Constantinople, sur la réquisition qui en serait faite par M. Haligre, notre ami, auquel elle serait envoyée et à qui nous en donnerions tous deux la commission. Que si ledit sieur Lumague faisait difficulté de donner une lettre de crédit, quoiqu'il fasse cette courtoisie aux personnes de sa connaissance, et même l'a depuis peu pratiquée à l'endroit de M. de Creil, mon compagnon, pour la somme de douze cents écus, en lui adressant une partie de l'argent et lui répondant du surplus, il ferait l'affaire. En ce, je vous supplie de vous gouverner par l'avis de M. de Brèves, auquel j'en écris et implore sa faveur, comme pour savoir en quelle espèce de monnaie je dois recevoir le paiement et quel est le change. Le temps auquel je pense partir, qui sera le commencement de septembre, me fait croire que la réponse à

Digitized by Google

celle-ci ne me trouvera plus à Rome, s'il n'y avait quelque extraordinaire qui vînt en diligence; c'est pourquoi je vous prie de me vouloir écrire à Constantinople en m'envoyant ce que je désire et d'adresser les lettres à Venise chez l'ambassadeur quel qu'il soit, car M. Haligre fait état de s'en aller cet automne. Vous ne donnerez, s'il vous plaît, part de tout ceci qu'à ceux qui y ont intérêt, car comme il y a encore cinq semaines de temps jusques à mon partement, j'aurai assez de loisir d'en écrire aux amis et parens et vous informerai tous les ordinaires très particulièrement du temps, commodité et chemin que je prendrai. Cependant je vous demande l'honneur de vos bonnes grâces; je les estime si précieuses que je tâcherai d'en mériter la conservation par tous les services que sauriez souhaiter,

Monsieur,

De votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

J'oubliais à vous prier d'obtenir pour moi un brevet de congé, car il me semble que celui que M. de La Ville-aux-Clercs m'a donné n'est que pour un an, lequel s'en va bientôt expirer; j'enverrai une procuration pour payer le droit annuel de mon office.

Puisque je ne vous ai point mandé de nouvelles par ma lettre, je les veux insérer dans ce post-scriptum. Il y a des commencemens de jalousie et mécontentement entre le Pape et l'Empereur, dont l'origine est le refus que le Pape a fait d'admettre à l'auditoriat de Rote, un Allemand nommé Notman, et ce refus fondé sur son

Digitized by Google

ignorance, dont toutefois l'on fait grande instance; depuis le Pape ayant chargé une abbaye d'Allemagne de deux ou trois pensions pour Magalotti et quelque autre de ses parens, l'Empereur lui en a écrit des lettres de ressentiment, lui faisant entendre que cela était contre l'usage du pays de donner des pensions à des étrangers, avec même quelques reproches de ce que, quoiqu'il fût le plus intéressé dans le progrès des armes catholiques, comme chef de la chrétienté, c'était néanmoins celui qui y contribuait le moins. L'on dit que le Pape rejeta lesdites lettres avec aigreur, ce que l'ambassadeur n'osa relever pour être né sujet du Pape et plus dépendant de lui que de nul autre prince.

L'on a fait courre le bruit ici que la Reine-mère avait envoyé homme exprès à Florence pour traiter le mariage de Monsieur avec la sœur du grand-duc, et que l'on avait fait réponse que l'affaire était trop avancée avec le duc de Parme pour la rompre ; néanmoins je crois que cela est faux et sais de bonne part que le Pape s'est offert à M. l'ambassadeur pour traiter cette affaire, et que si l'on la voulait entreprendre que l'on en viendrait à bout. Que ceci soit secret.

Le mariage de la princesse de Stigliane avec le prince de Modène n'est pas si avancé comme je vous ai mandé, car celui qui était allé à Naples pour le conclure s'en est retourné sans rien faire. L'on croit que le Pape fait jouer ces ressorts par les Espagnols, pour faire réussir ce parti pour dom Thadée, à quoi il est principalement porté par Magalotti qui veut, s'il peut, ôter toute espérance aux Colonnes.

Digitized by Google

A M. DU PUY.

De Rome, ce 28 juillet 1627.

Monsieur,

J'ai reçu par cet ordinaire deux paquets de vous, l'un du 12 juin dans lequel étaient les deux livrets de Bellarmin, que je devais avoir par l'autre ordinaire et dont je vous ai écrit, et l'autre du 2 juillet en réponse de mes lettres du 1er juin. Je vous remercie de tout mon cœur du soin qu'il vous plaît prendre à contenter ma curiosité. Je pense vous avoir déjà témoigné comme j'étais le mieux informé qui fût à Rome, et quelquefois mieux que M. l'Ambassadeur, touchant certaines particularités, dont l'honneur vous en est dû, qui est une pauvre récompense de la peine qu'avez; mais je sais que prenez tout en gré, pourvu que vous obligiez vos amis. — Le bon M. Holsteinius s'accommode fort bien à la vie italienne, et je crois qu'il réussira : il s'est déjà vêtu de long et commence à apprendre la discrétion ou plutôt dissimulation de cette cour, de ne se pas découvrir qu'à ses plus chers amis. Le Cardinal l'a logé tout contre le seigneur Georges, Écossais, et vivent ensemble aux dépens dudit sieur Cardinal, ce qui n'a pas accoutumé de se faire; aussi crois-je que ce n'est que pour le commencement, en attendant qu'il se soit pourvu des choses nécessaires et accoutumé à l'usage du pays. Sitôt qu'il fut arrivé, l'on lui donna une ordonnance de soixante écus pour se mettre en équipage. Il m'a dit qu'il avait tout sujet de se contenter, et que le Cardinal lui avait promis de s'employer pour lui et

Digitized by Google

particulièrement pour quelques bénéfices d'Allemagne, dont la collation en appartient au Pape.

Je vis hier le cardinal Spada; j'avais différé cette visite à cause des importunes occupations que ces messieurs ont à leur arrivée, encore ne pus-je si bien faire qu'un ambassadeur de Florence, avec un cortége de prélats, ne m'en débusquât. Il me dit qu'il ne comptait point cette première fois, et qu'il désirait me revoir à loisir; il me montra la plupart des livres qu'il a apportés de France, qui bons, qui mauvais. Je crois qu'il n'est pas plus fin en cette matière que de raison; en récompense, il a un beau naturel et est estimé fort adroit. Il a retenu la barbe, les cheveux et révérences à la française, et tout le geste du corps (ce que je vous écris à cause que cela est remarqué); même la plupart de ses gens ne peuvent goûter ce changement de vie; il y en a cinq ou six de malades et même un de ses neveux; aussi s'est-il mis en grand hasard de venir en une saison si chaude, quoique l'été n'ait commencé à être violent que depuis huit jours; mais c'est avec un tel excès, qu'il a incommodé. Le seul remède que j'y trouve est le bain dans la rivière, avec précaution toutefois à cause du danger, car il ne se passe guère de jours que quelqu'un ne se noie.

Nous sommes en toutes les peines du monde de M. d'Aubray; l'on n'a eu aucune nouvelle puisqu'il s'est embarqué dans une felonque, comme je vous ai mandé, et ce qui fait appréhender est qu'il y a avis de la perte de deux felouques entre ci et Gênes, l'une prise, l'autre mise à fond. Dans cette incertitude je vous prie de n'en point parler, de peur de mettre en peine les siens : s'il lui arrive quelque malheur, ce que je ne veux pas croire, l'on le saura assez tôt.

Digitized by Google

Le petit L'Huillier, qui était parti avec M. Deshayes pour aller à Constantinople, après avoir fait heureusement son voyage et vu toute l'Égypte, s'est noyé en revenant; car leur vaisseau, qui les devait porter à Malte, s'étant échoué à la côte de Rhodes, il fut plus inconsidéré que les autres et se voulut jeter en terre; mais n'ayant pas bien pris son temps et la nuit étant obscure, le flot l'emporta ; il n'y eut que lui de perdu, non pas même une balle de marchandise. Ses deux compagnons, savoir : un jeune Gillot et un cousin du défunt, fils de M. d'Interville, ont écrit cette histoire à Venise, et sont en chemin pour s'en revenir.

Je me réjouis que mes livres soient arrivés bien conditionnés, et que le portrait de fra Paolo ne soit perdu. J'enverrai le mémoire à Cardon de Lyon pour avoir l'imperfection de Milan, car je sais le nom du libraire et me souviendrai du Maginus, ensemble des cartes qui vous manquent; puisque le second exemplaire de l'histoire des Uscoques ne se retrouve point, je ferai chercher à Venise et crois qu'il y en aura.

Je savais bien que la connaissance de M. de Recourt vous serait agréable; en le pratiquant, vous le connaîtrez tout autre. Je vous puis assurer que c'est un homme dont je désire me conserver l'amitié. Je lui écris et vous prie de lui faire tenir ma lettre.

Je mande à monsieur votre frère la résolution de mon voyage de Constantinople ; je vous conjure d'être pour moi, car je ne doute que cette nouvelle ne fasse grand bruit dans la parenté : je serais même bien aise qu'elle ne fût pas publiée, parce que, comme il y a encore du temps avant que de partir, il peut arriver telle chose comme une maladie, qui m'en empêcherait, et je serais marri d'avoir semé le bruit d'une chose qui n'au-

Digitized by Google

rait point été exécutée. Il m'est aussi venu une pensée que possible quelques-uns de mes parens ou amis chercheraient des moyens pour me retenir, comme par exemple en mendiant quelques lettres d'un secrétaire d'État au nom du Roi, adressées à M. l'Ambassadeur ou autres avec commandement de ne point partir; mais je vous supplie que si telles propositions se faisaient d'en vouloir empêcher l'exécution, car outre que je saurais bien discerner si c'étaient choses feintes, cela me pourrait porter à d'autres extrémités préjudiciables à moi et fâcheuses à ceux qui en auraient été cause. Ne vous étonnez pas si j'ai telles fantaisies et imaginations, *nam qui amant ipsi sibi somnia fingunt*, et cela, s'il vous plaît, demeurera entre nous. Je sais bien que celui que j'aurai le plus à combattre sera M. de *Nançay*: aussi n'osé-je lui en écrire et attends que mes affaires soient plus avancées pour prendre congé de lui. J'en ai communiqué avec M. l'Ambassadeur comme une personne que j'honore et estime infiniment et de qui je reçois une extrême amitié; il m'a dit qu'il ne me voudrait pas faire naître cette volonté; mais que, puisque je l'avais, il n'y trouvait pas un si grand inconvénient, qu'il tâcherait de me servir en me donnant toutes les adresses qu'il pourrait, et qu'il espérait que je serais venu à temps pour m'en retourner en France avec lui.

J'écris à mademoiselle Board, touchant son affaire, et lui en rends compte: il faudra quelque argent; mais je crois que ce sera si peu de chose qu'elle ne s'en doit pas mettre en peine. Je voudrais vous pouvoir tous servir comme méritez et comme je suis obligé, et vous, particulièrement, à qui je suis, Monsieur,

Votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Digitized by Google

Je vous supplie de saluer tous les amis, en général et en particulier, et d'assurer mademoiselle votre mère et toute la maison de mon bien humble service.

Le Père Arbinot, ayant su que j'étais en ce pays, m'a écrit une lettre la plus honnête du monde, toute pleine de ressentiment des obligations qu'il dit avoir à notre maison, à qui il attribue tout son bien et avancement, et fait de grandes excuses de ce qu'il n'était à Florence quand il pense que j'y ai passé, et que madame la grande-duchesse la mère eût été bien aise de me voir. Je lui ai écrit que je n'avais point passé par Florence et que je remettais cela à mon retour.

Il y a ici un petit Feuillant français duquel je ne sais le nom, mais lequel je me souviens avoir souvent vu chez vous avec le Père Vassan. On l'a envoyé ici pour le mortifier; il s'y ennuie fort et m'a prié de vous faire ses recommandations. Il s'appelle, dans le cloître, frère Jacques de Saint-Bernard. Saluez, s'il vous plaît, de ma part, ledit Père Vassan.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

DÉPENSES

DE LOUIS XV.

1771.

A quarante ans de distance il a été publié deux documens de même nature qui sont trop peu connus, quoique souvent cités, et offrent cependant de l'intérêt historique : l'un est le *Livre rouge*, trouvé en 1792, dans l'armoire de fer aux Tuileries; l'autre est la *Liste générale des pensionnaires de l'ancienne Liste civile*, celle du Roi Charles X, publiée en 1833. Un jour peut-être nous soumettrons à nos lecteurs quelques rapprochemens que nous avons établis entre les différens articles de ces deux nomenclatures.

Aujourd'hui ce sont les dépenses de la maison de Louis XV que nous allons faire connaître.

Il existe dans les archives de l'une des deux préfectures de Paris un registre sur la couverture duquel on lit : *Trésor Royal. — Rolle des six derniers mois*, 1771. — *Première expédition*. Ce registre est bien authentique, car il porte à la fin la mention d'une approbation écrite, quinze ans après, de la main même du roi suivant, Louis XVI, et ainsi conçue :

« Somme totale du contenu au présent rolle, soixante-
« dix-neuf millions quatre cent soixante-douze mille cinq
« cent sept livres un denier.

Digitized by Google

« Fait, examiné, calculé et arrêté en mon conseil « royal des finances tenu à Versailles, le 23e jour de « janvier mil sept cent quatre-vingt-six.

« *Signé* LOUIS; *et plus bas :* GRAVIER DE VER- « GENNES; FEYDEAU DE MARVILLE; HUE DE « MIROMESNIL; BOULLONGNE; DE CALONNE; « LENOIR. »

Nous ne donnerons pas ici le détail fastidieux et interminable des dépenses de la maison du Roi. Nous nous bornerons à en extraire quelques articles dont la comparaison est quelquefois piquante.

On y voit figurer deux noms devenus depuis littéraires, mais qui appartenaient alors l'un à l'intrigue, l'autre à la domesticité de cour :

« Au sieur de Beaumarchais, *mille cinquante-six* « *livres* pour quatre voyages de Fontainebleau à Paris « et les retours, de l'ordre de MADAME. »

Les lecteurs de ce recueil ont déjà vu, dans la première série, t. V, pages 139 et 140, Beaumarchais figurer pour des gratifications de Louis XVI, gratifications dont le motif n'était pas plus honorablement déterminé.

« A la demoiselle Genet, lectrice de MESDAMES, « *six cents livres* pour le paiement de ses chaises à por- « teurs, pendant l'année 1771. »

Mademoiselle Genet n'est autre que madame Campan, âgée alors de dix-neuf ans, et n'ayant pas encore échangé son nom de famille contre le nom d'un mari.

Dans ce registre la littérature est beaucoup moins bien traitée que la garde-robe; car, à côté des deux

Digitized by Google

précédens articles, on trouve les trois mentions suivantes :

« Au sieur Habert, l'un des apothicaires du Roi, « *sept cent cinquante livres*, pour indemnité, à cause « de la cherté des fournitures pendant le quartier de « juillet 1771. »

« Aux garçons de l'apothicaire du Roi, *trois cents* « *livres*, pour leur tenir lieu de gages en ladite année « 1771. »

« Aux demoiselles Peignot, ouvrières de la garde-« robe des Enfans de France, *deux cents livres*, pour « l'année 1771. »

Nous trouvons dans le même document la mention d'un usage ignoré, sans doute, de la plupart des académiciens d'aujourd'hui :

« Au sieur Duclos, secrétaire de l'Académie Fran-« çaise, *trois cents livres* pour le motet chanté en « présence de l'Académie le jour de Saint-Louis, en « 1771.

« Au sieur de Buffon, trésorier de l'Académie des « Sciences, pour le motet chanté en présence *idem*, le-« dit jour, *trois cents livres*. »

Une autre note justifie le titre que les acteurs de la Comédie-Française prenaient de Comédiens du Roi :

« Aux Comédiens Français, *douze mille livres* pour « leur subsistance pendant l'année 1771. »

Viennent ensuite les favoris richement dotés:

« Au sieur de Maupeou, chancelier de France hono-« raire, *soixante-quatre mille livres* pour une année « de sa pension échue le 1er octobre 1771. »

« A madame la princesse de Talmond, *vingt-huit* « *mille livres* pour *idem*, échue au mois de juillet « 1771. »

Digitized by Google

Les intérêts du ciel étaient traités avec quelque lésinerie :

« A la demoiselle Lakay, en considération de sa « conversion à la religion catholique, *deux cents livres* « pour une année de sa subsistance, échue le 10 août « 1771. »

Mais en revanche :

« A la dame Du Barry, pour le remboursement, « fait en exécution de l'arrêt du conseil du 9 décem- « bre 1771, de douze mille livres de rentes perpé- « tuelles à prendre en celles créées par édit de février « 1770, appartenantes à ladite dame Du Barry par « déclaration devant Le Pot d'Auteuil et énoncée audit « arrêt, TROIS CENT MILLE LIVRES. »

Ces deux articles, par lesquels nous terminerons cet extrait, prouvent que sous Louis XV les convertis n'étaient pas les mieux payés.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

GÉNÉRAL MEUSNIER,

D'APRÈS DES NOTES BIOGRAPHIQUES DE MONGE,

ET D'AUTRES DOCUMENS ÉGALEMENT INÉDITS.

« Il est perdu pour ses amis, pour les sciences et pour la liberté; mais le souvenir de ce qu'il a fait ne périra point; mais ses ossemens religieusement conservés; mais cette colonne, où se liront ses titres de gloire, parleront de lui à la postérité la plus reculée.

« Dans ce département, fier de lui avoir donné le jour, et glorieux de posséder ses restes, si quelque chose manquait à l'émulation de la jeunesse, quels cœurs ne s'animeront à la vue de ce monument auguste? Qui de nos enfans ne se de mandera à lui-même : « Qu'ai-je fait, et que me reste-t-il à faire pour être à « mon tour l'honneur de mon pays ? » Appelé à la défense de la patrie, quel jeune guerrier ne viendra aiguiser son arme sur la tombe de ce brave général ?

« S'il restait encore dans les cœurs quelques souvenirs funestes de haine et de vengeance, quels citoyens, enorgueillis d'avoir eu un tel compatriote, ne se réuniraient à sa voix pour le bonheur de la patrie; ou si

Digitized by Google

jamais l'intrigue et l'ambition, si les crimes du fanatisme et de la royauté pouvaient de nouveau mettre la république en péril, quels amis de la liberté ne viendraient embrasser cette colonne sacrée comme l'asile des bons citoyens! Aussi long-temps que les cendres de Meusnier seront en honneur, quel républicain ne sentira renaître son courage et ne se dira comme aujourd'hui; « Le Français n'est pas indigne de la li-
« berté : il vénère ceux qui l'ont défendue au prix de
« leur sang. »

Les phrases généreuses que nous venons de rapporter, les engagemens d'éternelle reconnaissance, pris au nom de la Touraine, au nom de la France, que nous venons de reproduire, terminaient un *Éloge historique du général Meusnier*, éloge inédit prononcé le 1er vendémiaire an x par Veau-Delaunay, professeur de l'École centrale de Tours, à l'inauguration d'une colonne élevée à la mémoire du général, et sous laquelle ses cendres furent déposées.

A trente-trois ans de là, on a lu dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* (1er octobre 1835) et dans presque tous les journaux de Paris :

« De grands travaux ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de
« Tours. Dans l'un des caveaux qui existent sous cet
« Hôtel-de-Ville, on a trouvé une petite boîte en
« plomb, hermétiquement close, d'une longueur de
« quinze pouces environ, sur quatre de largeur et dix
« de hauteur. L'un des côtés porte l'inscription suivante,
« gravée sur le plomb :

« *Jean-Baptiste-Marie-Charles Meusnier, né le*
« *19 juin 1754, à Tours, officier du corps du génie,*
« *membre de l'Académie des Sciences, général, tué*

Digitized by Google

« *le* 13 *juin* 1793, *en défendant Cassel, assiégé par* « *les armées coalisées.*

« *Fait en l'an* (le chiffre de l'année été a effacé). »

« Sur le couvercle de la boîte est une bande de pa- « pier portant ces mots écrits à la main : « *Bande scel-* « *lée par nous, soussigné, Maire de Tours, le* 15 « *ventôse an* XII.

« — DESLANDES. »

« Dans le même caveau s'est trouvée une colonne « quadrangulaire en pierre, sur les faces de laquelle on « lit ces quatre inscriptions :

« *A la mémoire du général Meusnier, mort dans* « *l'année de la liberté. — Jean-Baptiste-Marie-* « *Charles Meusnier, né à Tours le* 19 *juin* 1754. « *Profond géomètre, habile ingénieur, intrépide* « *guerrier, Général républicain, mort devant* « *Mayence, le* 13 *juin* 1793, *an* II *de la république.* « — *Le dépôt des cendres du général Meusnier fut* « *confié à ce monument provisoire, le* 1er *vendé-* « *miaire an* X, *sous la préfecture du général Pom-* « *mereul.* — A LA GLOIRE DU PAYS OU NAQUIT « MEUSNIER. »

« Ce modeste monument a été, par l'ordre de M. le « maire, déposé dans l'une des salles du Musée. »

Ne semblerait-il pas, à la surprise que cause la *découverte* de ce monument, qu'il s'agit du sarcophage de quelque roi de la dynastie des Pharaons? Et pourtant ce sont ces restes légués tout à l'heure *à la postérité la plus reculée* et sur lesquels moins d'un tiers de siècle est passé.

Eh bien! ce que vient de commencer la pioche d'un

Digitized by Google

maçon, nous voulons le continuer ici; nous voulons tirer de l'oubli, ne fût-ce que pour quelques semaines, nous voulons mettre pour la première fois en lumière les évènemens d'une vie noblement remplie, héroïquement perdue, de la carrière pure et glorieuse d'un de nos savans les plus distingués, d'un des plus modestes héros de la République. Cet hommage, nous nous préparions à le lui rendre; de précieux documens nous avaient été remis déjà dans ce but par un homme qui, dans la patrie de Meusnier, avait voué à sa mémoire un culte malheureusement solitaire; nouveau Champollion, nous allions apprendre aux compatriotes de Meusnier que la ville de Tours avait vu naître un citoyen dont le souvenir mérite honneur dans la science et dans les armes, et qu'elle avait promis asile et respect à ses cendres (1), quand le hasard et un manœuvre sont venus nous enlever le mérite de cette révélation et ne nous ont laissé que le soin de retracer la vie inconnue de cet homme oublié.

Jean-Baptiste-Marie-Charles MEUSNIER DE LA PLACE naquit à Tours, le 19 juin 1754, d'une famille aisée, jouissant de la considération publique. Plusieurs de ses parens y avaient rempli les premières places de la magistrature, et son père y avait possédé la charge de procureur du Roi au bailliage. Homme simple et cré-

(1) Il y avait bien chez quelques personnes le souvenir d'un semblable engagement; mais ce souvenir était bien confus, et le sort de la boîte funéraire complètement ignoré, car on lit, tome IV, p. 334, de l'*Histoire de Touraine*, par Chalmel: « M. Xavier Audouin, qui avait recueilli ses cendres « dans une urne fort simple, en fit depuis hommage au département d'In- « dre-et-Loire où elles sont conservées. » D'après cette vague indication, on eût pu se livrer à de longues et vaines recherches. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

dule, mais d'une probité vraie, le père de Meusnier joignait aux pratiques d'une dévotion minutieuse les principes les plus respectables, aux susperstitions d'un moine les vertus d'un homme de bien : ses scrupules n'avaient pas seulement pour règles les préceptes du papisme, mais le sentiment de l'équité et les lois du véritable honneur (1).

A l'époque où Meusnier eût dû être appelé au collége, l'éducation publique venait d'être enlevée à la congrégation des Jésuites. La révolution qui s'était opérée dans l'enseignement, quelque insuffisante qu'elle eût été, quelque peu philosophique qu'elle fût encore, dans l'acception large de ce mot, ne pouvait convenir aux parens de cet enfant qui le destinaient à la prêtrise; il reçut donc une éducation particulière, et ce ne fut que pour l'étude de ce qu'on appelait si improprement la philosophie qu'il fut rendu au cours commun d'enseiment.

En 1773 il fut envoyé à Paris dans la pension Berthaud. Là son goût pour les sciences exactes se développa tout entier, et Meusnier travailla à se préparer à l'examen d'admission dans le corps des ingénieurs militaires. Il devint bientôt le professeur de tous ses condisciples. A cette époque parut l'*Hydrodynamique* de Bossut qu'il enseigna à ses camarades de telle sorte qu'ils purent présenter l'ouvrage à l'examen.

Il eut à cette époque l'idée du ballon; il calcula la force ascensionnelle d'une sphère vide qui serait abandonnée dans l'atmosphère.

Il concourut à l'examen de 1774; mais comme il avait peu suivi la méthode du cours, comme il ne s'oc-

(1) *Eloge* inédit *de Meusnier*, par Veau-Delaunay.

Digitized by Google

cupait que de traiter à sa manière les diverses questions et à lever les difficultés de ses camarades, l'examinateur ne put ou ne sut apprécier sa capacité. Meusnier, au grand regret et surtout au grand étonnement de ses concurrens, ne fut pas admis.

Ce refus semblait devoir être pour lui d'autant plus préjudiciable qu'en 1775 il n'y eut pas de promotion; mais le gouvernement, sur la proposition de l'examinateur, en fit une particulière pour Meusnier (1).

Il se rendit donc à Mézières. Laissons l'illustre Monge l'y recevoir et devenir pour quelques années son biographe.

« La première fois que j'eus occasion de voir le jeune Meusnier, ce fut lorsqu'il vint en qualité d'élève à l'École du génie à Mézières où j'étais professeur : il avait alors environ dix-huit ans. Il était le premier de sa promotion, et, d'après la correspondance que les élèves de l'École entretenaient ordinairement avec les aspirans de Paris, on savait que ce jeune homme avait les dispositions les plus heureuses pour les sciences exactes. Il avait été constamment le répétiteur bénévole de ses camarades, et il avait rédigé des notes destinées à expliquer, à éclaircir et même à redresser quelquefois le texte du cours sur lequel les aspirans subissaient leurs examens. Ces notes se sont perpétuées et transmises jusqu'à la révolution dans la pension Berthaud où il avait été élève.

« Le jour même de son arrivée à Mézières, il vint me

(1) Notes manuscrites de Gayvernon, sous-directeur de l'Ecole Polytechnique.

Digitized by Google

voir le soir, et il me témoigna le désir qu'il avait que je lui proposasse une question qui me mît à portée et de connaître le degré de son instruction et de juger ses dispositions. Pour le satisfaire je l'entretins de la théorie d'Euler sur les rayons de courbure *maxima* et *minima* des surfaces courbes; je lui en exposai les principaux résultats, et lui proposai d'en chercher la démonstration. Le lendemain matin, dans les salles, il me remit un petit papier qui contenait cette démonstration; mais ce qu'il y avait de remarquable, c'est que les considérations qu'il avait employées étaient beaucoup plus directes, et la marche qu'il avait suivie était beaucoup plus rapide que celles dont Euler avait fait usage. L'élégance de cette solution, et le peu de temps qu'elle lui avait coûté, me donnèrent une idée de la sagacité et de ce sentiment exquis de la nature des choses dont il a donné des preuves multipliées dans tous les travaux qu'il a entrepris depuis. Je lui indiquai alors le volume de l'Académie de Berlin dans lequel était le mémoire d'Euler sur cet objet; il reconnut bientôt que les moyens qu'il avait employés étaient plus directs que ceux de son modèle; ils devaient être aussi plus féconds, et il parvint à des résultats qui avaient échappé à Euler. Il en composa un Mémoire que j'adressai de sa part à l'Académie des Sciences et qui fut imprimé parmi ceux des savans étrangers (1).

« A cette époque je m'occupais de l'intégration de l'équation de la surface dont l'aire comprise dans le même contour est *minimum*, intégration à laquelle je ne suis parvenu que plusieurs années après. Le jeune Meusnier,

(1) D'Alembert le remarque et dit : « Meusnier commence comme je finis. » (*Note manuscrite de Faipoult.*)

Digitized by Google

connaissant les difficultés que présentait l'équation générale, crut utile de rechercher, parmi les surfaces soumises à une certaine génération, quelle était celle qui satisfaisait à la question : il trouva que, parmi les surfaces de révolution, c'était celle qui était engendrée par la révolution d'une chaînette autour d'un axe horizontal; que parmi celles engendrées par le mouvement d'une droite toujours horizontale, et passant toujours par une même verticale, c'était celle dont la droite génératrice suivait l'hélice d'une vis. Il composa sur cette matière un autre Mémoire que j'adressai de même à l'Académie des Sciences et qui a été aussi imprimé dans le recueil de ceux des savans étrangers.

« D'après ces deux Mémoires qui l'avaient fait connaître très avantageusement, il fut reçu Correspondant de l'Académie très peu de temps après sa sortie de l'École de Mézières, c'est-à-dire après son admission dans le corps du génie.

« Ces objets étrangers au travail de l'École ne l'empêchaient pas de remplir ses devoirs d'une manière distinguée; il ne leur consacrait que le temps que d'autres jeunes gens donnaient à des délassemens ou à des occupations peu importantes. Ils ne l'empêchaient pas de s'occuper utilement du perfectionnement de l'instruction de l'École, et il fut reçu par une promotion particulière qui le mettait en avant de tous ses camarades.

« Peu de temps après son admission dans le corps du génie, il fut envoyé avec un assez grand nombre de ses camarades de l'École dans le port de Cherbourg : on s'occupait alors de la clôture de la rade; il fallait fortifier les îles qui la défendent, sonder la rade afin de connaître les mouillages convenables aux bâtimens de différens tirans d'eau. En vertu de cet ascendant que

Digitized by Google

donne naturellement le talent, et surtout par cette affabilité qui le fait aimer, il se trouva naturellement le chef de toutes les opérations, qu'il conduisit avec un plein succès. C'est peut-être dans cette circonstance qu'il a montré le plus d'adresse. Il avait à surmonter, non-seulement les difficultés physiques, mais encore une foule de difficultés morales devant lesquelles échoue ordinairement un jeune homme sans expérience; il avait des intrigues à déjouer, des hommes puissans à combattre, des fripons à démasquer; il le fit avec un courage très remarquable et il y réussit complètement. Aujourd'hui que la plupart de ses adversaires ont disparu, il serait peut-être intéressant de montrer le jeune Meusnier aux prises avec les difficultés; j'en ai connu la plus grande partie, mais ces objets étaient étrangers à mes occupations ordinaires et ils sont sortis de ma mémoire.

« Un des objets des travaux du corps du génie était de fortifier l'île Pelée qui défend une des passes de la rade; cette île n'a pas d'eau et doit tirer du continent toute celle qui lui est nécessaire. Dans les beaux temps ce transport n'a rien d'embarrassant; mais dans l'hiver et lorsque la mer est mauvaise, pendant plus d'un mois, elle est exposée à en manquer tout-à-fait. Le jeune Meusnier conçut le projet de lui en fournir continuellement en distillant l'eau de la mer; de la lui donner sans frais, en employant la distillation dans le vide qui n'exige aucune dépense de combustibles, et d'employer le mouvement même de la marée pour exécuter et entretenir le vide. Il fut d'abord obligé de faire quelques expériences qui lui dévoilèrent des obstacles; alors qu'il voulait les lever, il en naissait une foule d'autres. Je me souviens qu'une des grandes difficultés

Digitized by Google

qu'il a éprouvées était de rendre le cuivre battu ou l'étain coulé imperméable à l'air atmosphérique. Cependant, après un travail opiniâtre de près de deux ans, il termina sa machine qu'il apporta à Paris pour la présenter à l'Académie. On y admira la sagacité de l'auteur pour découvrir les véritables difficultés, et ses ressources pour les surmonter. Ces travaux l'avaient constitué en frais qui l'avaient forcé de contracter une dette d'environ quinze mille francs, et je sais que cette dette l'a gêné pendant une grande partie de sa vie. Cette circonstance peut-être, et surtout une nouvelle destination, l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Je ne crois pas qu'il ait rien publié sur cet objet pour lequel il avait fait tant de sacrifices, et c'est certainement une perte, parce que, indépendamment des résultats que son ouvrage aurait fait connaître, on y aurait vu un modèle de la sagacité qu'on peut mettre dans des recherches de ce genre.

« Ce fut à peu près à cette époque qu'il fut nommé membre de l'Académie. Alors les sciences présentaient un spectacle du plus grand intérêt; la physique et la chimie faisaient les progrès les plus rapides, et chaque jour voyait naître une découverte importante. On venait de découvrir la composition de l'eau, et la première ascension de *Charles* et *Robert* dans un aérostat venait d'arracher à cent cinquante mille spectateurs le cri de l'admiration. Il était impossible qu'au milieu d'une scène aussi animée, le jeune Meusnier, avec ses talens pour les mathématiques et son expérience dans les recherches physiques, restât indifférent.

« J'avais déjà fait six onces d'eau à l'École du génie, à Mézières, par les explosions successives d'un mélange convenable de gaz hydrogène et de gaz oxigène, et si

Digitized by Google

le résultat eût été autre chose que de l'eau, l'expérience aurait été convaincante pour tous les physiciens. Mais il fallait en conclure que l'eau n'était pas un élément; cette conclusion était si étrange, et la plupart des physiciens étaient si peu disposés à l'admettre, que, pour fermer la bouche aux incrédules, il fallait faire une expérience dans laquelle on prouvât que le poids de l'eau composée était exactement égal à la somme des poids de gaz composans, et pour mettre le comble à la certitude, il fallait employer l'analyse, c'est-à-dire décomposer un poids donné d'eau pure, prouver que de cette décomposition il ne résultait que de l'oxigène et du gaz hydrogène, et que la somme des poids de ces deux composans était égale au poids de l'eau décomposée. Ces expériences exigeaient une exactitude et une délicatesse qui n'avaient été nécessaires pour aucune autre.

« Meusnier engagea son confrère Lavoisier à les entreprendre et se chargea d'imaginer les machines nouvelles, de faire toutes les recherches préliminaires qui devaient contribuer à leur perfection et d'en surveiller l'exécution. C'est à cette occasion qu'il composa le gazomètre au moyen duquel on mesure avec exactitude le poids d'un fluide élastique consommé, quels que soient les changemens qu'apportent dans son volume les variations de la température et du poids de l'atmosphère. Ces expériences se firent en présence de tous ceux qui à Paris cultivaient les sciences physiques. J'y assistai: elles eurent le succès le plus complet, et dès lors il n'y eut plus de doute sur la composition de l'eau; mais ce qui attira l'attention de l'assemblée autant que le résultat auquel elle s'attendait, c'est le talent avec lequel les appareils étaient formés; c'était la sagacité avec

Digitized by Google

laquelle on les avait imaginés pour l'effet qu'ils devaient produire; c'était le génie de Meusnier (1).

« On répéte aujourd'hui cette expérience dans tous les cours; mais comme son objet n'a plus de contradicteurs, on n'a plus besoin de l'extrême exactitude qui était nécessaire alors, et les gazomètres qu'on voit dans les cabinets n'ont presque plus rien de commun que le nom avec celui de Meusnier.

« Une foule d'objets importans occupaient alors les différens physiciens, et Meusnier prêtait à tous une attention particulière. La première ascension de Charles et Robert avait fait naître de grandes espérances, et l'on ne se doutait pas qu'un résultat aussi extraordinaire n'aurait pendant long-temps d'autre effet que de fournir un épisode dans des fêtes, ou de servir de spectacle au peuple. Meusnier conçut le dessein d'entreprendre un grand voyage pour lequel il emploierait les différentes directions des vents et les moyens de petites dérivations que pouvaient lui procurer des rames. Il voulait faire le tour de la terre au moyen d'un aérostat capable de porter vingt-quatre hommes d'équipage et six hommes d'état-major. Cet aérostat devait être composé de deux ballons oblongs et contenus l'un dans l'autre : le ballon intérieur aurait renfermé le gaz hydrogène, et l'intervalle compris entre les deux enveloppes aurait contenu de l'air atmosphérique. De grands soufflets, manœuvrés par l'équipage, auraient introduit, en cas de besoin, de l'air atmosphérique entre les deux enveloppes pour augmenter le poids total et faire descendre l'aérostat lorsqu'on aurait voulu jeter l'ancre, et en rendant cet air à

(1) Voir Chimie de Lavoisier, 2e édition. T. II, p. 24 et pl. 8 et 9.

Digitized by Google

l'atmosphère, on aurait perdu ce poids lorsqu'il aurait fallu s'élever de nouveau. Des rames en forme d'hélices, mises en rotation par l'équipage, auraient donné à la machine un petit mouvement perpendiculaire à la direction du vent, et capable de faire gagner des vents courans d'une direction plus favorable; et la nacelle était construite de manière à pouvoir servir à une navigation dans le cas où un accident imprévu eût fait descendre la machine en mer.

« Les dimensions que devait avoir un aérostat pour satisfaire à tant de besoins étaient très considérables; la durée de sa confection aurait été longue, et la halle sous laquelle il eût fallu le construire, devait être à peu près grande comme l'église Notre-Dame de Paris, sans piliers intérieurs.

« Pour former ce projet, Meusnier avait besoin d'une foule de connaissances, qui alors ne se trouvaient nulle part; et il eut le courage d'en entreprendre et d'en accomplir lui-même la recherche, aidé des seuls secours du citoyen Faipoult, son ami, aujourd'hui préfet à Gand (1). Il fallait, par exemple, qu'il conçût les

(1) Nous compléterons, par des notes également inédites de M. Faipoult, ce que Monge dit ici des travaux de Meusnier sur les aérostats:

« Tous les géomètres connurent la lettre de Meusnier sur l'ascension du « ballon du Champ-de-Mars, insérée dans l'ouvrage de Faujas sur les aéro- « stats. Par un calcul extrêmement ingénieux de la direction, de la force du « vent, de la force ascensionnelle d'un corps plus léger que l'air de l'atmo- « sphère, et des données extraites de deux observations sur les momens du « départ du ballon dont il est question, Meusnier fixa exactement la route « qu'il avait dû tenir, ainsi que les temps précis où il avait dû se trouver à « différens points de cette route, et ses résultats se trouvèrent exactement « conformes à la route réelle observée. C'était donner, dès la naissance de « l'art aérostatique, une preuve de l'assistance qu'il pouvait retirer des ma- « thématiques.

« Il est réellement malheureux qu'à l'exception de Meusnier, aucun savant

Digitized by Google

tensions qu'étaient capables de supporter, eu égard à leurs poids, toutes les matières qu'il pouvait employer, telles que la soie, le coton, le lin, le chanvre, les peaux, les membranes et même les métaux. Il fit faire une machine ingénieuse au moyen de laquelle les tensions pouvaient se mesurer exactement; il lui soumit successivement toutes ces matières, et il eut les résultats qui lui étaient nécessaires.

« Il fallait non-seulement que l'enveloppe du ballon

« du premier ordre ne se soit occupé de cet art : il n'a plus été suivi dans « ses applications que par quelques hommes dont le courage et la persévé- « rance sont assurément recommandables, mais dont les connaissances li- « mitées ont borné leurs opérations à des ascensions stériles et dépourvues « d'aucune espèce d'utilité. Meusnier avait entrepris en grand le perfection- « nement de cet art; déjà il avait fixé l'étendue des effets que l'on pouvait « espérer des moyens possibles de direction que la mécanique présente. Ces « effets se trouvèrent être très médiocres. C'est un grand service à rendre aux « hommes que de leur démontrer un maximum d'espérances : ils ne perdent « aucun vœu qui le dépasse.

« Malgré cette insuffisance des moyens mécaniques, Meusnier proposa au « gouvernement d'alors la construction d'un aérostat considérable; mais il « espérait pouvoir lui faire effectuer des voyages de long cours, en se servant « pour le conduire à volonté, des courans divers qui probablement existent « dans l'atmosphère à des hauteurs différentes. La cherté de ces expériences « fut le seul obstacle qui s'opposa à leur exécution. Nulle de celles proposées « par Meusnier sur l'aérostation n'a eu lieu. Cependant il était l'homme du « monde le plus propre à faire faire à cet art les progrès sans lesquels il ne « sera toujours qu'un art de pure curiosité. »

On lit au *Moniteur* du 6 brumaire an x, à la fin du compte-rendu de la *Géometrie du Constructeur*, par Pommier et Fayolle : « Le citoyen Fayolle, après avoir rappelé les découvertes de nos géomètres physiciens, des Hauy, des Coulomb, des Bossut, des Borda, des Monge, termine ainsi :

« Je me reprocherais d'oublier après les géomètres physiciens un de « leurs plus illustres rivaux, ce jeune général, ce Meusnier, frappé, comme « Turenne au champ d'honneur, dans le moment où il achevait ses calculs « sur l'ascension des aérostats militaires. Quand on songe au globe ailé qui « dirigea vers Fleurus le vol de la victoire, on se rappelle ce mot si philo- « sophique de Franklin. Quelqu'un lui disait : *A quoi servent les ballons ?* « il répondit : *A quoi sert l'enfant qui vient de naître ?* »

Digitized by Google

intérieur fût capable de contenir pendant long-temps le gaz hydrogène, mais encore que, dans l'exécution d'une machine aussi grande, tous les points de l'enveloppe eussent été éprouvés à cet égard, et les moyens qu'il avait imaginés pour cela étaient sûrs et autant ingénieux que simples.

« Indépendamment des détails de construction, rien de ce qui regarde la navigation ne lui avait échappé; les manœuvres que chaque homme de l'équipage devait exécuter dans chaque cas étaient prévues; et avant l'entreprise du voyage, chaque homme aurait été exercé sur les différentes parties de la manœuvre dont il aurait été chargé.

« Ce projet a été entièrement terminé; j'en ai connu successivement tous les détails; les dessins en ont été tous faits avec la plus grande exactitude, et ils prouvaient tous la sagacité de l'auteur et les ressources de son génie.

« Louis XVI voulut voir le projet et entendre l'auteur; il en fut aussi enchanté qu'il l'avait été de la première ascension, et il l'aurait fait exécuter s'il n'en avait été détourné par l'énorme dépense qu'il aurait entraînée : il aurait coûté sept à huit millions.

« Meusnier s'est dès long-temps proposé de ne pas s'en tenir à cet égard à des dessins et de rédiger le texte même du projet. Différens travaux l'en ont empêché : c'est une grande perte que les sciences ont faite, non-seulement à cause des résultats que cet ouvrage eût contenus, mais encore parce qu'il aurait présenté l'union très rare du courage, de l'adresse, et même de la patience au génie. »

Digitized by Google

Là se terminent les notes de Monge; mais d'autres documens nous permettent de faire envisager Meusnier, sous un autre point de vue que celui de la science, et de retracer sa carrière comme soldat et comme citoyen. Si l'étude avait pu distraire son attention des abus politiques, dont la réforme était imminente, son esprit et son cœur n'étaient pas moins disposés à seconder les efforts des réformateurs, et le signal ne fut pas plus tôt donné qu'on le vit aux premiers rangs.

Avant d'avoir le temps de service prescrit, Meusnier avait été décoré de l'ordre de Saint-Louis. Lieutenant en second le 1er janvier 1774, ingénieur le 25 décembre 1775, capitaine le 25 mai 1787, aide-maréchal-général des logis de l'armée le 1er juillet 1788, major dans la même année, lieutenant-colonel le 11 juillet 1789, il avait obtenu un avancement assez rapide pour que ceux qui ne connaissaient pas la modestie de son caractère, ne pussent supposer que sa haine du régime régnant prît sa source dans des mécomptes d'ambition. Il embrassa avec ardeur le parti de la révolution. Membre de la société des Jacobins, à une époque où elle n'avait point encore acquis le renom qu'elle s'est fait depuis, il fonda la société du Luxembourg. Louis XVI, selon quelques témoignages, lui offrit le ministère de la guerre; Meusnier répondit que, venant d'être nommé par ses concitoyens commissaire civil de section, il ne pouvait plus accepter la marque de confiance que lui offrait le Roi. Il ne croyait pas devoir moins à son respect pour la souveraineté nationale (1).

(1) *L'Ami des lois*, du 8 vendémiaire an VII.

Digitized by Google

Nommé colonel du 14e régiment d'infanterie, le 5 février 1792, son grade nouveau ne le fit point dévier de la ligne qu'il s'était tracée. Lors de la supplique adressée au Roi par le département de Paris, pour que ce prince refusât sa sanction à la loi contre les émigrés et les prêtres réfractaires, la section du Luxembourg vota une adresse à Louis XVI pour lui mettre son devoir sous les yeux. Meusnier alla la présenter, au nom de la section, au ministre de l'intérieur. Celui-ci lui ayant témoigné son étonnement de voir un chevalier de Saint-Louis porteur d'une pareille pétition : — « Il « est vrai, répondit Meusnier, je suis encore dans la « dépendance du Roi par cette décoration ; j'y suis dou- « blement d'ailleurs et comme colonel d'infanterie et « comme membre de l'Académie ; mais avant tout je « m'honore d'être citoyen, et c'est en cette qualité que « j'ai signé et même rédigé l'adresse que je vous de- « mande de présenter au Roi (1). »

Quand le trône eut consommé sa chute, Carnot, nommé ministre, invita Meusnier, son ami, à venir prendre part à ses travaux, et lui confia l'organisation et le mouvement des armées de la République. Meusnier avait été fait maréchal-de-camp le 1er septembre 1792. On sait ce à quoi parvinrent leurs efforts réunis, et comment, malgré la trahison de quelques chefs, ils surent dès la première campagne, disposant seulement de volontaires non aguerris, faire semer la terreur et la mort dans les rangs ennemis et reporter l'attaque sur les frontières étrangères.

Meusnier ne tarda pas à se rendre à l'armée du

(1) *L'Ami des lois* du 8 vendémiaire an VII.

Digitized by Google

Rhin (1). Chargé de défendre contre l'attaque des Prussiens le petit fort ou plutôt le rocher de Kœnigstein, il remplit sa mission avec une intrépidité héroïque; mais le roi de Prusse étant arrivé devant le fort avec des troupes vingt fois plus considérables que celles de Meusnier, fit sommer, par un parlementaire, la garnison de se rendre. Meusnier assemble ses soldats et leur dit : « Camarades, si vous restez inébranlables, « comme je n'en doute pas, nous défendrons Kœnigstein « tant qu'un seul de nous survivra; mais si je devais vous « trouver faibles, parlez, ce moment serait le dernier « de ma vie. » — En même temps il leur montre deux pistolets qu'il appuie sur son sein. « Vaincre ou mourir! » s'écrie la garnison d'une voix unanime. Meusnier se tourne alors vers le parlementaire prussien : « Allez « rapporter à votre prince ce que vous venez de voir « et d'entendre. »

Cependant le fort fut obligé de se rendre faute de vivres, seule extremité contre laquelle le courage ne puisse rien. Echangé presque aussitôt, Meusnier courut se jeter dans Mayence, enveloppé par cent vingt mille Prussiens.

Son arrivée porta la joie dans le cœur de tous les braves défenseurs de cette place, et chaque jour son génie semblait augmenter l'ardeur qui les animait. Il voulut dès son arrivée aller reconnaître tous les postes ennemis; il passa derrière plusieurs vedettes prussiennes

(1) L'auteur de l'*Histoire de Touraine* dit, dans la partie biographique, tome IV, page 333, que Meusnier servait en 1792 comme général de division. C'est une erreur; son état de services, que nous avons sous les yeux, indique qu'il ne fut revêtu de ce grade que le 5 mai 1793. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

qui, étonnées d'une pareille marche, se replièrent et firent sortir les postes avancés, qu'il eut ainsi l'occasion d'examiner. Le commandement de Cassel lui fut confié : la place était cernée par les Saxons et les Prussiens ; mais sa hardiesse, mais la confiance qu'il avait inspirée à sa garnison, mais le succès constant de ses sorties, semblaient avoir changé la défense en attaque, et on eût dit que cette poignée de grénadiers et de chasseurs sous ses ordres, était une armée qui assiégeait le camp ennemi (1).

Dans la première sortie qu'il fit en avant de Cassel, il s'avança pendant la nuit après avoir fait empailler les roues des canons; il se porta subitement sur le camp des Saxons qu'il surprit dans leurs tentes; la terreur s'empara d'eux à tel point, que, sans un de ses bataillons qui fit feu sans ordre, il les aurait tous massacrés à l'arme blanche, dans leur camp même (2).

On le voyait la nuit suivi de ses plus intrépides compagnons, portant d'une main une lanterne sourde, armé de l'autre, on le voyait renverser les sentinelles surprises, observer, parcourir les travaux de l'ennemi, et se préparer à les détruire le lendemain.

Voulant s'emparer des îles sur le Rhin et sur le Mein, il avait établi des batteries dans l'Ile des Cygnes et il y alla passer la nuit du 8 au 9 juin 1793. Les Prussiens qui observaient ses démarches, comme si seul il eût été une armée, lorsqu'il repassa le Rhin pour rentrer dans Cassel, firent sur le bateau qui le portait une décharge de toutes leurs batteries. Un biscayen vint le frapper à la jambe ; il s'écria, *je suis blessé*, et aussitôt

(1) *Eloge historique de Meusnier*, par Veau-Delaunay.
(2) Notes de Gayvernon.

Digitized by Google

les Prussiens cessèrent leur feu. On transporta Meusnier de Cassel à Mayence; les assiégeans suspendirent leurs attaques; Frédéric traita le blessé comme un ennemi digne de la plus haute estime, et lui fit continuellement offrir les secours que réclamait son état désespéré dans une place où tout manquait. Meusnier crut de bon goût de ne pas les refuser tous et de sa dignité de n'en accepter qu'une seule fois. L'amputation de la jambe fut jugée nécessaire: supportée avec courage, elle ne put malheureusement sauver le patient. Meusnier succomba le 13 juin 1793, et Frédéric, en apprenant sa mort, dit: « Il m'a fait bien du mal, mais « l'univers n'avait pas produit un plus grand homme (1). » Français et Prussiens lui rendirent les honneurs funèbres.

Le ministre de la guerre Pache et son adjoint Xavier Audouin, qui s'honoraient d'avoir été les amis de Meusnier, prirent des mesures pour que la France possédât ses cendres. Elles furent recueillies et rapportées à Paris par un détachement commandé par un officier du génie, son ami, son compagnon d'armes, Vérine, mort depuis en combattant également pour la liberté. L'ennemi salua le cortége funéraire. Une cérémonie touchante eut lieu le 7 pluviôse an VII à l'École Polytechnique, pour rendre hommage à ces restes (2).

En l'an IX, le conseil-général d'Indre-et-Loire vota l'érection d'un monument à Meusnier et exprima le désir que ses cendres y fussent renfermées. Son président, M. Bruley, fut chargé d'aller à Paris en solliciter la remise (3). Elle lui fut accordée et acte en fut dressé

(1) *L'Ami des Lois*, 9 vendémiaire an VII.

(2) *Journal de l'École Polytechnique*, T. II, p. 261.

(3) Cette honorable mission revenait de droit à M. Bruley qui avait pro-

Digitized by Google

le 1er messidor an IX, et signé par Monge, Gayvernon, Xavier Audouin et Hassenfratz.

Le 1er vendémiaire an X, l'inauguration funéraire fut célébrée à Tours. Nous en empruntons les détails au procès-verbal de cette cérémonie:

« ..... Les autorités civiles et militaires se rendirent « sur la place de la Mairie, où avait été élevé un monu- « ment provisoire destiné à recevoir les cendres du « général...

« Le brancard sur lequel était posée l'urne conte- « nant les cendres de Meusnier, était porté, à la tête « des autorités constituées, par huit vétérans. Les coins « du poële étaient soutenus par le citoyen Thurel, le « plus ancien soldat de l'Europe, âgé de 103 ans, par « le général-préfet (de Pommereul), le général divi- « sionnaire Liébert, commandant la 22e division mili- « taire, et le général Mouret, commandant les vété- « rans.....

« Le cortége arrivé au pied de l'arbre de la liberté, « le citoyen Delaunay, professeur à l'École centrale, « élevé sur une estrade, a prononcé l'oraison funèbre « de ce jeune héros...

« Les applaudissemens qui ont suivi le discours du « citoyen Delaunay, les acclamations réitérées de *vive* « *la république!* ont manifesté combien il avait excité « l'intérêt du peuple nombreux qui l'entourait.

voqué avec ardeur le vote du conseil. Digne de se dire le compatriote de Meusnier, il ne borna pas là la tâche qu'il s'était proposée. Il sollicita de Monge, de Berthollet, de Marescot, de Faipoult, de Gayvernon et de plusieurs autres amis et collaborateurs célèbres de Meusnier, des notes biographiques sur lui. Presque tous répondirent à cet appel, et ce sont ces précieux documens, à nous confiés par la bienveillance de M. Bruley, qui nous ont mis à même de tracer ces pages. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

« Après le discours, les généraux, le citoyen Thurel, « le maire de la commune de Tours et le président du « conseil-général du département, ont placé les cen- « dres du général Meusnier dans le piédestal de la « colonne, où elles ont été scellées pour y rester jus- « qu'à la future érection du monument plus durable « que le département se propose de lui élever.

« Les autorités constituées ont défilé devant la « colonne, et chacun des fonctionnaires publics et des « citoyens formant le cortége, a déposé à sa base une « branche de laurier.

« La troupe de ligne a également défilé devant la « colonne et a payé aux cendres du général son tribut « d'hommages par des salves d'artillerie..... »

Glorieux hommage, sans doute, mais dont le souvenir s'est dissipé presque aussi promptement que la fumée de la mousqueterie. L'arbre de la liberté fut bientôt abattu, et l'urne qu'il ombrageait alla, oubliée de tous, croupir dans les caveaux de l'Hôtel-de-ville.

Voltaire a dit dans *Mahomet :*

Trop de respect souvent mène à l'ingratitude.

Les compatriotes de Meusnier ont été, il en faut convenir, par trop respectueux.

[*Note bibliographique.*—On a de Meusnier : 1° Mémoire sur la Courbure des surfaces, lu à l'Académie des Sciences les 14 et 21 février 1776. Il est imprimé au tom. X des savans étrangers, pag. 477, avec deux planches.

2° Mémoire où l'on prouve, par la décomposition de l'eau, que ce fluide n'est point une substance simple, et qu'il y a plusieurs moyens d'obtenir en grand l'air inflammable qui y entre comme principe constituant; lu à l'Académie des

Digitized by Google

Sciences le 21 avril 1777, et imprimé dans le recueil de ses Mémoires, année 1780, avec une planche.

3° Description d'un Appareil propre à manœuvrer différentes espèces d'air dans les expériences qui en exigent des volumes considérables; imprimé dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1782, page 463 des Mémoires, et page 3 de l'Histoire, avec deux planches.

4° Mémoire sur les moyens d'opérer une entière combustion de l'huile, et d'augmenter la lumière des lampes, en évitant la formation de la suie à laquelle elles sont ordinairement sujettes; imprimé dans le même recueil, année 1784, page 390.]

Digitized by Google

PROJET

DE

RAPPORT AU SÉNAT

SUR LA RUPTURE

DES CONFÉRENCES DE CHATILLON,

DICTÉ PAR NAPOLÉON

A M. LE COMTE DE FONTANES (1).

[La pièce suivante montre, bien mieux qu'un discours terminé ne l'eût fait, en même-temps que la manière de Napoléon, sa pensée et sa politique à la fin de 1813. C'est ainsi qu'il travaillait avec les hauts fonctionnaires de l'Empire; c'est ainsi qu'il faisait manœuvrer le sénat et ses commissions, auxquelles il lui suffisait de dire : *Je choisis pour rapporteur le comte de Fontanes*. On voit là sur quels moteurs il comptait encore pour donner de l'énergie à la nation, paralysée à son sens par les formes monarchiques, et dont la *tête* était *sans dignité et sans honneur!*

(1) L'original, écrit sous la dictée de Napoléon, par M. le comte de Fontanes, nous a été communiqué par M. le professeur Roget, de Genève, avec l'autorisation de madame de Fontanes. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

Ce document est du 20 décembre 1813, époque à laquelle la conférence de Châtillon venait d'être rompue; le décret, pour la nomination d'une commission du sénat, est du 21.

On sait que MM. Raynouard, Lainé, Gallois, Flaugergues, et Maine de Biran, composèrent la commission du corps-législatif, et suivirent moins scrupuleusement les volontés de l'Empereur.

Nous avons reproduit cette dictée telle qu'elle est dans l'original, avec ses alinéas saccadés, et ses soulignemens, indicatifs des expressions dont l'Empereur avait recommandé l'emploi, et qui se retrouvent en effet presque toutes dans le discours du rapporteur.

Une chose nous a frappé : L'Empereur avait ordonné que le rapport se terminât par une *philippique* contre les Anglais. Malgré l'ordre, la sortie manque dans le rapport que nous avons cru devoir réimprimer à la suite. Est-ce oubli, est-ce prudence de la part du rapporteur ?]

J'envoie demain un message au Sénat pour réaliser ce que j'ai dit hier dans mon discours.

Une commission (1) prendra connaissance des pièces. Le C. R. (2) les présentera.

On n'en prendra que lecture.

On nommera un rapporteur.

Je veux que ce rapport soit très distingué — pour la France et pour l'Europe. — Je choisis pour rapporteur le C. F. (3).

(1) La commission fut composée du président du Sénat, de M. de Fontanes, du prince vice-grand-électeur, et de MM. les comtes de Saint-Marsan, Barbé-Marbois et Beurnonville.

(2) Le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely. (*Note de l'éditeur.*)

(3) Le comte de Fontanes. La commission eut bien garde de faire un autre choix. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

La coalition a vieilli ;

Je veux dire en expérience et en esprit de conduite. L'exemple du passé l'a beaucoup éclairée.

C'est à la violence du manifeste du duc de Brunswick qu'on doit attribuer une partie des succès de la nation française. — La jactance de ce manifeste irrita cette grande nation. Elle courut aux armes pour venger en quelque sorte des injures personnelles. Les chefs, à cette époque, se servirent fort adroitement de son amour-propre.

La marche a changé avec les circonstances.

Le langage virulent du duc de Brunswick ne plairait pas même aux princes et aux peuples ennemis.

Ils font la guerre sans passion. La passion est éteinte en Europe plus encore que chez les Français.

La patience des peuples germains est usée.

Leurs souverains sont sans argent et ne songent qu'à réparer leurs finances.

Tous ces souverains ne sont réunis que fortuitement, pour ainsi dire. — Leurs intérêts constans et réels doivent bientôt les désunir.

Avec des peuples sans enthousiasme, avec des princes obérés, on ne peut employer le langage des passions.

Il a donc fallu en choisir un autre. —

Une politique mensongère, se cachant sous les apparences de la modération, s'est insinuée dans tous les cabinets.

Elle a d'abord séduit la Bavière, entraînée malgré son roi et son ministre.

Elle a égaré le prince royal de Suède par la même adresse.

Cette politique intrigante et fallacieuse a même en-

Digitized by Google

veloppé le Roi de Naples. — Si elle ne l'a pas tout à fait séduit, elle l'a du moins paralysé.

C'est là l'effet de la déclaration qui a paru le 7 décembre dans la *Gazette de Francfort*. —

Cette même politique ose dire aux Français : *Pourquoi armez-vous? nous ne voulons que votre bien.*

C'est contre ce piége qu'il faut prémunir la nation.

On m'a fait des propositions, qui, faites de ma part à l'ennemi, pourraient paraître modérées. —

Ces propositions sont bien inférieures à ce que la France et moi nous avions droit d'attendre...

J'ai fort bien compris la ruse. — J'ai pris le parti d'y adhérer. —

Mais d'abord il est contre la dignité de la nation de poser des bases préliminaires avant l'ouverture du congrès.

Quand j'ai fait la paix d'Amiens, l'Angleterre ne m'a point imposé de préliminaires.

Si j'avais une *autre tête* de nation, je n'aurais point adhéré à ces préliminaires.

Mais cette tête est sans honneur et sans dignité; je ne trouverais d'énergie que dans la masse, et la masse, qui ne connaît pas les nuances, ne peut être remuée sans quelque danger. Les formes monarchiques ne permettent guère aujourd'hui de parler fortement aux passions populaires.

J'ai donc adhéré aux premières propositions, quoiqu'il en ait beaucoup coûté à mon orgueil.

Soit que cette déclaration de ma part les ait surpris, soit qu'il y ait dissentiment dans leurs conseils, ils ont répondu que *c'était bien, que tout était d'accord*, mais ils veulent auparavant *consulter leurs alliés*, et, par là, la négociation qui paraissait prête à s'ouvrir,

Digitized by Google

se trouve embarrassée de nouvelles difficultés et de nouvelles lenteurs... —

On avait déclaré, en présence de l'ambassadeur anglais, que si j'acceptais les premières bases, on pouvait travailler au grand ouvrage de la paix.

Je les ai pris au mot. Je me suis *ployé* à leur marche, et sur-le-champ ils prennent une autre route.

Ce que je dis là ne s'applique pas à tous les alliés, mais à la puissance *motrice*, l'Angleterre. —

Deux jours après mon consentement, on publie une espèce d'appel au peuple français pour faire naître la désunion dans l'intérieur.

Les hostilités continuent toujours. Wellington redouble d'efforts au moment où les traités vont commencer.

Première partie. — Fausse modération des alliés qui doit ressortir, 1° de leur conduite en Bavière;

2° Du refus qu'ils ont fait de donner à la guerre son véritable caractère par l'échange des prisonniers;

3° De la violation du traité fait avec la garnison de Dresde;

4° De tous les outrages accumulés sur le roi de la Saxe.

> Tableau touchant de la Saxe. Leur souverain, *fort de ma générosité*, se réfugie sous leur *soi-disant modération*, ils l'ont fait prisonnier. Le temps viendra où la Bavière se repentira d'avoir cédé aux séductions des mêmes ennemis.

Toutes les pièces de la négociation seront ici rappelées :

Digitized by Google

1° La correspondance du prince de Neufchâtel relative au cartel;

2° La correspondance du duc de Raguse relative à la négociation pour la reddition des places fortes;

3° Toutes les pièces relatives à la capitulation de Dresde.

Il résulte de cette masse de lumières que ce n'est pas l'Empereur qui se refuse à la paix.

La proposition faite de retirer toutes les garnisons des places fortes pour entamer les négociations était conforme aux lois de la guerre.

L'ennemi a préféré brûler *Dantzick qui n'existe plus*...

En un mot :

L'Empereur consent aux préliminaires...

Les alliés qui n'attendaient, disaient-ils, que ce consentement pour l'ouverture du congrès, trouvent de nouveaux délais dans la nécessité de consulter *leur allié*.

Mais que veut *cet allié?*

Les propositions faites semblent réaliser tous les rêves de son ambition.

L'Angleterre voudrait donc encore *Anvers* et la Belgique, et peut-être bien davantage, le déchirement et la ruine de la France.

Résumé de la commission.

Elle doit dire que, par ces considérations diverses, elle s'est convaincue que plusieurs des princes alliés veulent la paix; mais que l'Angleterre ne la veut pas, et pour preuve.

Conduite de Wellington, pamphlets mystérieux répandus en Angleterre, etc.

Digitized by Google

Mettre leur conduite en opposition avec leur langage.

S'ils sont si modérés, pourquoi n'échangent-ils pas les prisonniers?

S'ils sont si modérés, pourquoi violer la capitulation de Dresde?

Veut-on la paix quand on cherche à diviser les peuples et les gouvernemens..... quand on excite les haines? etc.....

Étrange idée qu'on se forme de la nation française!

Quoi! la nation devrait ne point s'armer pour traiter plus sûrement, et soutenir sans force militaire les discussions épineuses qu'amènera nécessairement la négociation?

Bien dévoiler la perfidie anglaise avant de faire un appel au peuple. — Cette fin doit être une *philippique*.

RAPPORT FAIT AU SÉNAT,

Dans sa séance du lundi 27 décembre 1813,

PAR S. EX. M. LE SÉNATEUR

COMTE DE FONTANES.

MONSEIGNEUR,

SÉNATEURS,

Le premier devoir du sénat envers le monarque et le peuple est la vérité. Les circonstances extraordinaires où se trouve la patrie rendent ce devoir plus rigoureux encore.

L'Empereur invite lui-même tous les grands corps de l'État à manifester leur libre opinion. Pensée vraiment

Digitized by Google

royale! salutaire développement de ces institutions monarchiques, où le pouvoir, concentré dans les mains d'un seul, se fortifie de la confiance de tous, et qui, donnant au trône la garantie de l'opinion nationale, donne aux peuples, à leur tour, le sentiment de leur dignité, trop juste prix de leurs sacrifices!

Des intentions aussi magnanimes ne doivent point être trompées.

En conséquence, la commission nommée dans votre séance du 22 décembre, et dont j'ai l'honneur d'être l'organe, a fait le plus sérieux examen des pièces officielles mises sous ses yeux, d'après les ordres de S. M. l'Empereur, et communiquées par M. le duc de Vicence.

Des négociations pour la paix ont commencé; vous devez en connaître la marche. Il ne faut point prévenir votre jugement. Un récit simple des faits, en éclairant votre opinion, doit préparer celle de la France.

Quand le cabinet de l'Autriche quitta le rôle de médiateur, quand tout fit juger que le congrès de Prague était prêt à se rompre, l'Empereur voulut tenter un dernier effort pour la pacification du continent.

M. le duc de Bassano écrivit à M. le prince de Metternich.

Il proposa de neutraliser un point sur la frontière, et d'y reprendre la négociation de Prague dans le cours même des hostilités.

Malheureusement ces premières ouvertures ont été sans effet.

L'époque de cette démarche pacifique est importante. Elle est du 18 août dernier. Le souvenir des journées de Lutzen et de Bautzen était récent. Ce vœu contre la prolongation de la guerre est donc, en quelque sorte, exprimé à la date de deux victoires.

Les instances du cabinet français furent vaines, la paix s'éloigna, les hostilités recommencèrent, les évènemens prirent une autre face. Les soldats des princes allemands, naguère nos alliés, ne montrèrent plus d'une fois, en com-

Digitized by Google

battant sous nos drapeaux, qu'une fidélité trop équivoque; ils cessèrent tout à coup de feindre, et se réunirent à nos ennemis.

Dès-lors, les combinaisons d'une campagne ouverte si glorieusement ne purent avoir le succès attendu.

L'Empereur connut qu'il était temps d'ordonner à ses Français d'évacuer l'Allemagne.

Il revint avec eux, combattant presque à chaque pas, et, sur l'étroit chemin où tant de défections éclatantes et de sourdes trahisons resserraient sa marche et ses mouvemens, des trophées encore ont signalé son retour.

Nous le suivions avec quelque inquiétude au milieu de tant d'obstacles dont lui seul pouvait triompher. Nous l'avons vu avec joie revenir sur sa frontière, non avec son bonheur accoutumé, mais non pas sans héroïsme et sans gloire.

Rentré dans sa capitale, il a détourné les yeux de ces champs de bataille où le monde l'admira quinze ans; il a détaché même sa pensée des grands desseins qu'il avait conçus... Je me sers de ses propres expressions; il s'est tourné vers son peuple, son cœur s'est ouvert, et nous y avons lu nos propres sentimens.

Il a désiré la paix, et dès que l'espérance d'une négociation a paru possible, il s'est empressé de la saisir.

Les circonstances de la guerre ont conduit M. le baron de Saint-Aignan au quartier-général des puissances coalisées. Là, il a vu le ministre autrichien, M. le prince de Metternich, et le ministre russe, M. le comte de Nesselrode. Tous deux, au nom de leur cour, ont posé devant lui, dans un entretien confidentiel, les bases préliminaires d'une pacification générale. L'ambassadeur anglais, le lord Aberdeen, était présent à cette conférence. Remarquez bien ce dernier fait, Sénateurs, il est important.

M. le baron de Saint-Aignan, chargé de transmettre à sa cour tout ce qu'il avait entendu, s'en est acquitté fidèlement.

Quoique la France eût droit d'espérer d'autres proposi-

Digitized by Google

tions, l'Empereur a tout sacrifié au désir sincère de la paix.

Il a fait écrire à M. le prince de Metternich, par M. le duc de Bassano, qu'il admettait pour base de la négociation le principe général contenu dans le rapport confidentiel de M. de Saint-Aignan.

M. le prince de Metternich, en répondant à M. le duc de Bassano, a paru croire qu'il restait un peu de vague dans l'adhésion donnée par la France.

Alors, pour lever toute difficulté, M. le duc de Vicence, après avoir pris les ordres de Sa Majesté, a fait connaître au cabinet d'Autriche qu'elle adhérait *aux bases générales et sommaires communiquées par M. de Saint-Aignan*. La lettre de M. le duc de Vicence est du 2 décembre, elle a été reçue le 5 du même mois. M. le prince de Metternich n'a répondu que le 10. Ces dates doivent être soigneusement relevées; vous jugerez bientôt qu'elles ne sont pas sans quelque conséquence.

On peut concevoir de justes espérances pour la paix en lisant la réponse de M. le prince de Metternich à la dépêche de M. le duc de Vicence; seulement, à la fin de sa lettre, il annonce qu'avant d'ouvrir la négociation il faut en conférer avec les alliés. Ces alliés ne peuvent être que les Anglais. Or, leur ambassadeur assistait à l'entretien dont M. de Saint-Aignan avait été témoin. Nous ne voulons point exciter de défiance; nous racontons.

Nous avons marqué avec soin la date des dernières correspondances entre le cabinet français et le cabinet autrichien; nous avons dit que la lettre de M. le duc de Vicence avait dû parvenir le 5 décembre, et qu'on n'en avait accusé la réception que le 10.

Dans l'intervalle, une gazette, aujourd'hui sous l'influence des puissances coalisées, a publié dans toute l'Europe une déclaration qu'on dit être revêtue de leur autorité. Il serait triste de le croire.

Cette déclaration est d'un caractère inusité dans la diplomatie des rois. Ce n'est plus aux rois comme eux qu'ils développent leurs griefs et qu'ils envoient leurs manifestes;

Digitized by Google

c'est aux peuples qu'ils les adressent. Et par quels motifs adopte-t-on cette marche si nouvelle ? c'est pour séparer la cause des peuples et celle de leurs chefs, quoique partout l'intérêt social les ait confondues. Cet exemple ne peut-il pas être funeste ? Faut-il le donner surtout à cette époque où les esprits, travaillés de toutes les maladies de l'orgueil, ont tant de peine à fléchir sous l'autorité qui les protège en réprimant leur audace ? Et contre qui cette attaque indirecte est-elle dirigée ? contre un grand homme qui mérita la reconnaissance de tous les rois ; car, en rétablissant le trône de la France, il a formé le foyer de ce volcan qui les menaçait tous.

Il ne faut pas dissimuler qu'à certains égards ce manifeste extraordinaire est d'un ton modéré. Cela prouverait que l'expérience des coalitions s'est perfectionnée.

On s'est souvenu peut-être que le manifeste du duc de Brunswick avait irrité l'orgueil d'un grand peuple. Ceux mêmes, en effet, qui ne partageaient point les opinions dominantes à cette époque, en lisant ce manifeste injurieux, se sentirent blessés dans l'honneur national.

On a donc pris un autre langage. L'Europe, aujourd'hui fatiguée, a plus besoin de repos que de passions.

Mais, s'il y a tant de modération dans les conseils ennemis, pourquoi, parlant toujours de paix, menacent-ils toujours des frontières qu'ils avaient promis de respecter quand nous n'aurions plus que le Rhin pour barrière ?

Si les ennemis sont si modérés, pourquoi ont-ils violé la capitulation de Dresde ? Pourquoi n'ont-ils pas fait droit aux nobles plaintes du général qui commandait cette place ?

S'ils sont si modérés, pourquoi n'ont-ils pas établi le cartel d'échange conformément à tous les usages de la guerre ?

S'ils sont si modérés enfin, pourquoi ces protecteurs des droits des peuples n'ont-ils pas respecté ceux des cantons suisses ? Pourquoi ce gouvernement sage et libre, qui s'était déclaré neutre à la face de l'Europe, veut-il dans ce moment

Digitized by Google

ses vallées et ses montagnes paisibles ravagées par tous les fléaux de la guerre?

La modération n'est quelquefois qu'une ruse de la diplomatie. Si nous voulions employer le même artifice en attestant ainsi la justice et la bonne foi, qu'il nous serait aisé de confondre nos accusateurs par leurs propres armes!

Cette reine échappée de la Sicile, et qui, d'exil en exil, a porté son infortune chez les Ottomans, prouve-t-elle au monde que nos ennemis aient tant de respect pour la majesté royale?

Le souverain de la Saxe s'est mis à la disposition des puissances coalisées. A-t-il trouvé les actions d'accord avec les paroles? Des bruits sinistres se répandent en Europe. Puissent-ils ne pas se réaliser! Voudrait-on punir la foi des sermens sur ce front royal vieilli par l'âge et les douleurs, et couronné de tant de vertus?

Ce n'est point du haut de cette tribune qu'on outragera les gouvernemens qui se permettraient même de nous outrager; mais il est permis d'apprécier à leur juste valeur ces reproches si anciens et si connus, prodigués à toutes les puissances qui ont joué un grand rôle depuis Charles-Quint jusqu'à Louis XIV, et depuis Louis XIV jusqu'à l'Empereur. Ce système d'*envahissement*, de *prépondérance*, de *monarchie universelle*, fut toujours un cri de ralliement pour toutes les coalitions; et du sein même de ces coalitions, étonnées de leur imprudence, s'éleva souvent une puissance plus ambitieuse que celle dont on dénonçait l'ambition.

Les abus de la force sont marqués en caractères de sang dans toutes les pages de l'histoire. Toutes les nations se sont égarées; tous les gouvernemens ont commis des excès, tous doivent se pardonner.

Si, comme nous aimons à le croire, les puissances coalisées forment des vœux sincères pour la paix, rien ne s'oppose à son rétablissement.

Nous avons démontré, par le dépouillement des pièces officielles, que l'Empereur veut la paix, et l'achètera même par des sacrifices où sa grande ame semble négliger sa

Digitized by Google

gloire personnelle pour ne s'occuper que des besoins de la nation.

Quand on jette les yeux sur cette coalition formée d'élémens qui se repoussent; quand on voit le mélange fortuit et bizarre de tant de peuples que la nature a faits rivaux; quand on songe que plusieurs, par des alliances peu réfléchies, s'exposent à des dangers qui ne sont point une chimère, on ne peut croire qu'un pareil assemblage d'intérêts si divers ait une longue durée.

N'aperçois-je pas au milieu des rangs ennemis ce prince né avec tous les sentimens français dans le pays où ils ont peut-être le plus d'activité? Le guerrier qui défendit autrefois la France ne peut demeurer long-temps armé contre elle.

Rappelons-nous encore qu'un monarque du nord, et le plus puissant de tous, mettait naguère au nombre de ses titres de gloire l'amitié du grand homme qu'il combat aujourd'hui.

Nos regards tombent avec confiance sur cet empereur que tant de nœuds joignent au nôtre; qui nous fit le plus beau don dans une souveraine chérie, et qui voit dans son petit-fils l'héritier de l'empire français.

Avec tant de motifs pour s'entendre et se réunir, la paix est-elle si difficile?

Qu'on fixe tout à l'heure le lieu des conférences; que les plénipotentiaires s'avancent de part et d'autre avec la noble volonté de pacifier le monde; que la modération soit dans les conseils ainsi que dans le langage. Les puissances étrangères elles-mêmes l'on dit dans cette déclaration qu'on leur attribue: *Une grande nation ne doit pas déchoir pour avoir éprouvé à son tour des revers dans cette lutte pénible et sanglante où elle a combattu avec son audace accoutumée.*

Sénateurs, nous n'aurions point rempli les devoirs que vous attendez de votre commission, si, en montrant avec une si parfaite évidence les intentions pacifiques de l'Empereur, nos dernières paroles ne rappelaient au peuple ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit au monarque.

Le moment est décisif. Les étrangers tiennent un langage

Digitized by Google

pacifique; mais quelques-unes de nos frontières sont envahies, et la guerre est à nos portes. Trente-six millions d'hommes ne peuvent trahir leur gloire et leurs destinées. Des peuples illustres, dans ce grand différend, ont essuyé de nombreux revers; plus d'une fois ils ont été mis hors de combat: leurs plaies sanglantes ruissellent encore. La France a reçu aussi quelques atteintes; mais elle est loin d'être abattue; elle peut être fière de ses blessures comme de ses triomphes passés. Le découragement dans le malheur serait encore plus inexcusable que la jactance dans le succès. Ainsi donc, en invoquant la paix, que les préparatifs militaires soient partout accélérés et soutiennent la négociation. Rallions-nous autour de ce diadème où l'éclat de cinquante victoires brille à travers un nuage passager. La fortune ne manque pas long-temps aux nations qui ne se manquent pas à elles-mêmes.

Cet appel à l'honneur national est dicté par l'amour même de la paix, de cette paix qu'on n'obtient point par la faiblesse, mais par la constance; de cette paix enfin que l'Empereur, par un nouveau genre de courage, promet d'accorder au prix de grands sacrifices. Nous avons la douce confiance que ses vœux et les nôtres seront réalisés, et que cette brave nation, après de si longues fatigues et tant de sang répandu, trouvera le repos sous les auspices d'un trône qui eut assez de gloire, et qui ne veut plus s'entourer que des images de la félicité publique.

Digitized by Google

LETTRES

DE

MARIE STUART

ET

DÉMARCHES DE CHARLES IX

EN SA FAVEUR.

[Marie Stuart, accusée d'avoir participé à l'assassinat de Darnley, son époux, fut conduite, le 16 juin 1567, dans le château de Lochleven, où elle resta onze mois prisonnière. S'en étant échappée le 2 mai 1568, elle se rendit au château de West-Nidderic, appartenant à lord Seyton ; après quelques jours de repos, elle en partit afin d'aller se renfermer dans le château de Dunbarton, qui lui offrait plus de sûreté. C'est en effectuant ce projet qu'elle fut attaquée par l'armée du régent Murray, son frère naturel, et qu'elle perdit la bataille de Langside, près de Glasgow. Forcée de fuir, elle s'embarqua pour l'Angleterre, et arriva en peu de temps à Carlisle (1). Elle en informa aussitôt Élisabeth, en lui de-

(1) Elle y était encore le 26 juin. Dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. 1er, il y a une lettre de Marie, adressée à Charles IX, qui porte cette date. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

mandant assistance pour reconquérir son royaume. Cette reine lui fit répondre par ses messagers qu'il fallait, avant tout, qu'elle se justifiât du crime qu'on lui imputait. En conséquence Marie fut conduite au château de Bolton, dans le comté d'York, où Élisabeth envoya des commissaires pour recevoir d'un côté les dépositions du régent Murray, qui se rendit, le 21 septembre 1568, dans la ville d'York, et entendit les justifications que les commissaires de Marie devaient alléguer en son nom, puisqu'il ne lui fut pas permis de plaider elle-même sa cause. Les enquêtes se terminèrent vers la fin de janvier 1568, et Marie Stuart fut presque aussitôt transférée de Bolton à Tulbury. Il résulte de là que la première des lettres qui vont suivre est de 1568; elle est entièrement écrite de la main de Marie.

L'instruction de Charles IX, qui la suit, prouve que la cour de France n'était pas tout-à-fait sourde à ses prières; mais nos troubles intérieurs ne nous permettaient guère de parler haut à Elisabeth.

La dernière des deux autres dépêches de Marie est du plus touchant intérêt. C'est un testament de mort; car elle fut écrite en novembre 1586, et le 18 février suivant la Reine d'Ecosse avait la tête tranchée. L'ambassadeur d'Espagne ne la reçut que huit mois après la consommation du crime.]

Digitized by Google

A MADAME MA BONNE SOEUR, LA REINE CATHOLIQUE (1).

Madame ma bonne sœur, je ne vous saurais décrire le plaisir que m'a donné, en temps si mal fortuné pour moi, vos amiables et confortables lettres, qui semblent envoyées de Dieu pour ma consolation, entre tant de troubles et d'adversités dont je suis environnée. Je m'aperçois bien que je suis obligée de louer Dieu de la nourriture que nous avons, pour ma bonne fortune, prise en jeunesse ensemble, qui est cause de notre indissoluble amitié, comme vous me faites paraître de votre part; mais hélas! comme m'en revancherai-je, sinon à vous aimer et honorer, et, si j'avais jamais le moyen, vous servir comme j'en aurai la volonté et ai eue toute ma vie?

Ne me blâmez, ma bonne sœur, de ne vous avoir écrit; car j'ai été onze mois en prison, tenue si étroitement que je n'ai eu ni moyen d'écrire, ni personne à qui les bailler. Depuis je n'ai été qu'en Écosse en un château que dix jours, et mes ennemis à cinq milles de moi. Depuis je perdis la bataille. Je fus contrainte de me retirer ici, dont je vous avertis par Monmorin. En passant, il faut que je vous baise les mains du regret qu'il m'a conté vous avoir vue porter de mes infortunes. Pour retourner à mon propos, Don Gusman vous pourra témoigner le peu de moyen que j'avais, ni d'envoyer personne vers vous, ni d'écrire sûrement; car je suis entre les mains de ceux qui me regardent de si près que peu de chose leur servirait d'excuse à me faire un pire tour que me retenir maugré moi; et sans cela,

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

j'eusse été il y a long-temps en France. Mais elle m'a refusé de m'y laisser aller tout à plat, et, bon gré maugré que j'en aie, veut disposer de mes affaires. Je ne vous puis écrire le tout au menu, car il serait trop long; mais je donne charge au frère de mon ambassadeur en France, de conter à celui du Roi, votre seigneur, à Londres, le tout par le menu, pour le vous écrire en chiffres; car autrement il serait dangereux.

Je vous dirai une chose en passant que, si les Rois votre seigneur et frère étaient en repos, mon désastre servirait à la chrétienté. Car ma venue en ce pays m'a fait faire accointance ici, par laquelle j'ai tant appris de l'état ici que, si j'avais tant soit peu d'espérance de secours d'ailleurs, je mettrais la religion sus, ou je mourrais en la peine. Tout ce quartier ici est entièrement dédié à la foi catholique, et pour ce respect, et du droit que j'ai ici à moi, peu de chose apprendrait cette reine à s'entre-mettre d'aider aux sujets contre les princes. Elle en est en si grande jalousie que cela, et non autre chose, me fera remettre en mon pays. Mais elle voudrait par tous moyens me faire porter blâme de ce de quoi j'ai été injustement accusée, comme vous verrez en bref par un discours de toutes les menées qui ont été faites contre moi depuis que je suis née, par ces traîtres à Dieu et à moi. Il n'est encore achevé. Cependant je vous dirai que l'on m'offre beaucoup de belles choses pour changer de religion; ce que je ne ferai jamais. Mais si je suis pressée d'accorder quelques points que j'ai mandés à votre ambassadeur, vous pouvez juger que ce sera comme prisonnière. Or, je vous assure, et, vous supplie, assurez-en le Roi, que je mourrai en la religion catholique romaine, quoi que l'on en dise. Je ne puis l'exercer ici; car l'on ne le me

Digitized by Google

veut permettre, et, seulement pour en avoir parlé, l'on m'a menacée de me retenir, et me donner moins de crédit.

Au reste, vous m'avez entamé un propos en vous jouant, que je veux prendre en bon escient : c'est de mesdames vos filles. Madame, j'ai un fils. J'espère que si le Roi, et le Roi votre frère (auquel je vous supplie écrire en ma faveur) veulent envoyer une ambassade à cette reine, en déclarant l'honneur qu'ils me font de m'estimer leur sœur et alliée, et qu'ils me veulent prendre en leur protection, la requérant, d'autant que leur amitié lui est chère, de me remettre en mon royaume, et m'aider à punir mes rebelles, ou qu'ils s'efforceront de le faire, et qu'ils s'assurent qu'elle ne voudra être de la partie des sujets contre les princes, elle n'oserait le refuser, car elle est assez en doute elle-même de quelques insurrections. Car elle n'est pas fort aimée de pas une des religions, et, Dieu merci, je pense que j'ai gagné une bonne partie des cœurs des gens de bien de ce pays depuis ma venue, jusques à hasarder ce qu'ils ont avec moi et pour ma querelle. Si cela se faisait, et quelques autres faveurs nécessaires, dont j'avertis votre dit ambassadeur, étant en mon pays et en amitié avec cette reine, que les siens ne veulent permettre me voir, de peur que je la remette en meilleur chemin (car ils ont cette opinion, que je la gouvernerais, lui complaisant), j'espérerais nourrir mon fils à votre dévotion, et, avec votre aide, lui acquérir ce qui nous appartient; et, en cas que Dieu me soit miséricordieux, je proteste que m'accordiez l'une de vos filles pour lui; laquelle qu'il vous plaira, il sera trop heureux. L'on m'offre quasi de le faire naturaliser, et que la Reine l'adoptera pour son fils. Mais je n'ai pas envie de le leur bailler

Digitized by Google

et quitter mon droit qui serait cause de le rendre de leur religion méchante; mais plutôt, si je le rai, je le vous voudrais envoyer, et me soumettre à tous dangers pour établir toute cette île à l'antique et bonne foi. Je vous supplie, tenez ceci secret; car il me coûterait la vie : et, quoi qu'oyez dire, assurez-vous que je ne changerai d'opinion, bien que par force je m'accommode au temps.

Je ne vous importunerai de plus longue lettre pour le présent, sinon vous supplier de faire écrire en ma faveur. Si j'accorde avec cette reine, je vous en avertirai. Mais il faudrait que l'ambassadeur fût commandé d'avoir un chiffre avec moi, et de m'envoyer visiter quelquefois; car les miens n'osent aller vers eux.

En cet endroit, je vous présenterai mes très humbles recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu vous donner, en santé, longue et heureuse vie. J'aurais bien plus à vous écrire, mais je n'ose. Encore ai-je la fièvre de cette-ci. Je vous supplie, envoyez-moi quelque un en votre particulier nom, en qui je me puisse fier, afin que je lui fasse entendre tous mes desseins. — De Boston, ce XXIIIIe de septembre.

Votre très humble sœur à vous obéir,

MARIE.

INSTRUCTION DE CHARLES IX A M. DE POIGNY, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROI (1).

Le Roi, désirant faire connaître à la reine d'Angle-

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

terre, sa bonne sœur, le singulier désir et affection qu'il a de continuer, par tous les meilleurs offices qui lui seront possibles, la bonne et parfaite amitié qui est entre Leurs Majestés, leurs royaumes, pays et sujets, et par même moyen entretenir et corroborer l'ancienne alliance, amitié et confédération qu'il a avec le royaume d'Ecosse, et la sincère affection qu'il porte à la reine sa belle-sœur, a bien voulu présentement dépêcher le sieur de Poigny, gentilhomme ordinaire de sa chambre, pour aller devers la reine d'Angleterre lui faire de sa part entendre de vive voix, comme Sa Majesté a très agréable ce que le sieur de La Motte-Fénélon, son ambassadeur, a fait et traité avec elle, et la négociation qu'ils ont eue ensemble pour la pacification dudit royaume d'Écosse, retirer les forces qu'elle y avait envoyées, et remettre en liberté la reine dudit Écosse, sa belle-sœur, pour commander et être obéie en son dit royaume, comme de droit et équité lui appartient.

Estimant le Roi que pour l'ancienne alliance et amitié qui est de si long-temps entre les rois et ses prédécesseurs, et ceux d'Ecosse et leurs royaumes, outre ce qu'il ne saurait faire chose plus digne de son autorité, grandeur et réputation, il est tenu d'embrasser, comme il a fait, ce qui touche et appartient de si près à icelle reine, sa belle-sœur, pour empêcher qu'aucuns de ses sujets qui ne lui voudraient rendre l'obéissance et fidélité qu'ils lui doivent, ne puissent faire ni entreprendre aucune chose contre son autorité, le repos et tranquillité de son royaume.

Et sitôt que Sa Majesté a su ce qui a été arrêté et accordé par son ambassadeur avec ladite reine d'Angleterre, touchant la révocation de ses forces dudit

Digitized by Google

royaume d'Ecosse, de la restitution de la reine dudit pays en sa liberté, Sa Majesté, après avoir semblablement révoqué les siennes, elle a bien voulu faire toute ouverte démonstration du plaisir et contentement qu'elle en avait, pour voir toujours de tout plus confirmer la bonne amitié qui est entre lui et ladite reine d'Angleterre, et faire le semblable de ladite reine d'Écosse et de son royaume, afin de nourrir une même bonne, sincère et inviolable amitié entre lui et les deux reines, leurs royaumes, pays et sujets, ainsi que ledit sieur de Poigny le pourra dire et faire entendre, de la part de Sa Majesté, à la dite reine d'Angleterre.

N'oubliant à lui remontrer l'avantage, le singulier désir et affection qu'a sa dite Majesté à ce que ce qui a été si bien commencé, pour le fait de ladite négociation, s'achève et effectue au contentement et satisfaction desdits rois et reines, voulant que icelui sieur de Poigny y assiste et s'y trouve, si ledit sieur de La Mothe connaît que sa présence y soit nécessaire.

Pareillement ira trouver et visiter, de la part de Sa Majesté, ladite reine d'Ecosse, à laquelle il fera entendre l'occasion de son voyage par delà.

Cela fait, passera outre, et ira jusques en Ecosse, où il visitera, de la part dudit seigneur Roi, tant le prince que les ducs, comtes, seigneurs, gentilshommes et autres, ayant autorité audit pays, et principalement ceux qui ont été affectionnés au service de ladite reine d'Ecosse, leur remontrant ce que Sa Majesté a fait pour eux, et pour la conservation et entretenement de la bonne et ancienne amitié et alliance que ses prédécesseurs rois et lui ont avec le royaume d'Ecosse, et pour conserver le repos et tranquillité d'icelui; exhortant un chacun d'eux, tant en général qu'en particu-

Digitized by Google

lier, à vivre et se contenir en bonne et parfaite union les uns avec les autres, et de rendre à la reine, sa belle-sœur, leur princesse naturelle et souveraine, l'obéissance et fidélité qu'ils lui doivent.

Et veut Sa Majesté que ledit sieur de Poigny dise plus ou moins que ce qui est contenu ci-dessus à la reine d'Angleterre, selon et ainsi que ledit sieur de La Mothe avisera être bon, utile et nécessaire pour le service de Sadite Majesté.

Fait à Argentan le dix-neuvième de juin 1570.

CHARLES.

RUSÉ.

A MONSIEUR DE RAMBOUILLET, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI TRÈS CHRÉTIEN, MON BON FRÈRE, ET CAPITAINE DE SES GARDES (1).

Monsieur de Rambouillet,

Outre tant de grandes et continuelles obligations que j'ai au roi très chrétien, monsieur mon bon frère, pour la souvenance qu'il lui plaît avoir de mon état et traitement en cette captivité, je me sens lui être particulièrement redevable de l'expresse charge que me mandez avoir de lui, d'intercéder en son nom pour mes affaires à l'endroit de la reine d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine. Car, outre vos bonnes qualités et mérites, dignes de tout respect, j'espère que vous

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

n'y aurez apporté moins de bonne volonté qu'autrefois, en pareille occasion, j'en ai trouvé en deux de vos frères. Je vous prie donc affectueusement qu'avant votre partement de ce royaume, je puisse, par votre bon moyen, ressentir quelqu'effet de la favorable recommandation et intercession du roi, mondit seigneur et frère, en ayant autant de besoin que jamais, pour le mauvais traitement que depuis un temps j'ai très indignement reçu par quelques fausses impressions de mes ennemis près de la reine, ma dite bonne sœur, vers laquelle, à mon avis, rien ne me nuit tant que de lui être si proche parente. Et remettant au sieur de Maurissière de communiquer avec vous les particularités esquelles il sera besoin de vous employer, d'autant qu'il en est de long-temps bien amplement instruit, je ne vous ferai cette plus longue que pour vous mercier des bons offices que vous m'avez jà départis, vous assurer de la revanche que je désire en prendre envers vous et les vôtres partout où l'occasion s'en présentera.

Priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Rambouillet, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Chattesworth, ce dernier d'août 1578.

Votre bien bonne amie,

MARIE.

A DON BERNARD DE MENDOCE (1).

Mon très cher ami, comme je vous ai toujours connu zéleux en la cause de Dieu et affectionné à mon bien et délivrance de captivité, je vous ai tou-

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

jours fait aussi participant de toutes mes intentions en la même cause, vous priant le signifier au Roi, monsieur mon bon frère, par quoi à présent, selon le peu de loisir que j'ai, je vous ai bien voulu dire ce dernier adieu, étant résolue de recevoir le coup de la mort qui m'a été samedi dernier dénoncée, je ne sais quand ni en quelle sorte; mais pour le moins vous pouvez assurer et louer Dieu pour moi que, par sa grâce, j'ai eu le cœur de recevoir cette très injuste sentence des hérétiques avec contentement, pour l'heur que j'estime que ce m'est de répandre mon sang à la requête des ennemis de son Église, laquelle ils m'honorent tant de dire qu'elle ne peut subsister sans subversion moi vivante, et l'autre point que leur reine ne peut régner en sûreté au même cas. Pour les deux quelles conditions, j'ai sans nul contredit accepté l'honneur qu'ils me déféraient tant, comme de très zéleuse en la religion catholique pour laquelle j'ai publiquement offert ma vie, et de l'autre, bien que je n'avais fait nulle poursuite ni acte pour ôter celle qui était en la place, si est ce que eux me reprochant mon droit et que étais prise pour telle entre tous les catholiques, ce disent-ils, je ne voulais leur contredire en laissant à eux d'en juger; mais se fâchant par cela, ils m'ont dit que j'ai beau faire, car je ne mourrai pas pour religion, mais pour avoir voulu faire meurtrir leur reine, ce que je leur ai nié comme très faux, aussi n'ai-je jamais rien attenté de tel, ains remis à Dieu et les églises d'ordonner de cette île et ce qui en dépendait quant à la religion. Ce porteur m'a promis de vous conter comme j'ai été traitée rigoureusement par ceux-ci, et mal servie d'autres que je voudrais n'avoir pas tant montré leur crainte de la mort en si juste-

Digitized by Google

querelle ou leurs désordonnées passions, tant y a que ils n'ont su tirer de moi sinon que étais reine, libre, catholique et obéissante à l'Église, et que pour ma délivrance j'étais obligée, l'ayant cherchée par bons moyens sans la pouvoir obtenir, de la procurer ni consentir par les moyens qui m'étaient offerts. Nave a tout confessé, Curle beaucoup sur son exemple, et tout est sur moi. On me menace si je ne demande pardon, mais je dis: Puisque jà ils m'ont destinée à mourir, qu'ils passent outre en leur injustice, espérant que Dieu m'en récompensera en l'autre monde; et, par dépit que je ne veux parler, ils vinrent hier lundi ôter mon dais, disant que je n'étais plus qu'une femme morte sans nulle dignité; ils travaillent en ma salle, je pense que c'est pour faire un échafaud pour me faire jouer le dernier acte de la tragédie. Je meurs en bonne querelle et étant à aise d'avoir quitté mon droit au roi votre maître. J'ai dit que mon fils ne retournant au giron de l'église, j'avouais que je le connaissais le plus digne prince et plus profitable pour la protection de cette île; j'en écris autant à Sa Sainteté, et je vous prie lui certifier que je meurs en cette même volonté que je vous ai écrit et à celui que savez, lequel est son proche et son ancien ami, et un quatrième, lesquels, sur tous autres, je laisse en la protection du Roi, et au nom de Dieu le requiers ne les abandonner, et je leur prie qu'ils le servent en mon lieu. Je ne leur peux écrire, saluez-les de ma part, et priez tous Dieu pour mon âme. J'ai demandé un prêtre, je ne sais si je l'aurai; ils m'en ont offert un évêque des leurs, je l'ai refusé tout à plat; croyez ce que ce porteur vous dira et ces deux pauvres filles qui sont été les plus près de moi; ils vous conteront la vérité, je vous prie la faire

Digitized by Google

publier, car je crains qu'ils la fassent sonner tout autre. Ordonnez par ma délivrance soit payé où vous savez pour décharge de ma conscience, et que les églises d'Espagne, aient mémoire de moi en leurs prières. Tenez ce porteur secret, il m'a été fidèle garçon. Dieu vous donne heureuse et longue vie; vous recevrez un *tocquen* de moi d'un diamant que j'avais cher pour être celui dont le feu duc de Norfolk m'obligea sa foi et que j'ai toujours porté quasi; gardez-le pour l'amour de moi. Je ne sais si j'aurai congé de faire testament, je l'ai requis, mais ils ont tout mon argent. Dieu soit avec vous! excusez que j'écris en peine et en trouble, n'ayant pas tant quen (*sic*) pour m'aider à faire mes brouillarts et en écrire suz moi; si vous ne pouvez lire ma main, ce porteur vous la lira ou mon ambassadeur qu'il connaît. Entre autres accusations celle de Criton en est une de quoi je ne sais rien. Je crains beaucoup que Nave et Pasquier n'ont beaucoup avancé ma mort, car ils avaient gardé des papiers, et si ils sont gens qui veulent vivre en tous mondes, si ils peuvent avoir leurs commodités. Plût à Dieu que Fontvenay eût été ici, il est jeune homme de fort résolution et science.

Adieu encore une fois, et je vous recommande mes pauvres destitués serviteurs derechef, et priez pour mon ame.

De Fotheringay ce mercredi, le 23e de novembre (1586). Je vous recommande le pauvre évêque de Ros, qui sera tout destitué.

Votre bien obligée et parfaite amie,

MARIE R.

Reciviò se en Paris a 15 *octubre* 1587.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL MARÇEAU.

A M. L'ÉDITEUR DE LA *Revue Rétrospective*.

Monsieur,

Votre intéressant ouvrage sera un recueil précieux que devront consulter ceux qui consacreront leur génie et leur plume à écrire l'histoire, l'histoire, si longtemps souillée par des flatteries et des mensonges achetés; ce qui a fait dire au républicain de Saint-Marin, le savant Delfico, qu'elle n'est qu'un vil roman, indigne d'occuper les loisirs des hommes sages. — Rendons ce jugement moins sévère.

Le soin que vous mettez à grossir ce recueil de vérités qui restaient inconnues m'engage à vous communiquer des pièces authentiques, dont ma digne épouse m'a laissé possesseur. Elles confirment les droits à la gloire d'un jeune guerrier que l'ennemi qu'il avait combattu a nommé un héros (1).

Si le gouvernement français a su, depuis quelques

(1) Cette dénomination fut, pour la première fois, attachée à son nom dans un mémoire qui existe à la Chancellerie du royaume de Prusse, à propos de la reconstruction de son tombeau. Le prince d'Hardenberg m'en a envoyé une copie qui est imprimée dans les *Notices historiques sur Marçeau*, que j'ai publiées à Milan. (*Note de M. Sargent.*)

Digitized by Google

années, distinguer le général Marçeau parmi tant de braves, nos contemporains, en ordonnant qu'un des quatre bas-reliefs qui orneront l'Arc de l'Étoile représente ses obsèques, honneurs que lui seul a reçus de cette manière; si un de nos jeunes artistes, dont on a admiré cette année, au salon, un grand tableau, a rappelé aussi par son pinceau, le triomphe de mon ami, mort pour sa patrie à l'âge de vingt-sept ans, *ayant acquis l'immortalité comme homme et comme guerrier*, ainsi qu'on l'a écrit à Vienne, lorsque le canon autrichien menaçait partout nos armées invaincues (1), vous ne serez pas moins curieux d'occuper de lui vos lecteurs, et de transmettre des matériaux utiles pour son histoire.

Vous leur direz, comme moi: La sévère vérité s'est assise sur sa tombe; vingt ans, après elle a proclamé qu'elle n'avait trouvé que des talens et des vertus.

Son panégyriste (La Vallée) disait en 1797: « Si « Marceau dut à la nature les qualités brillantes qui « font le héros, il dut à sa bonne sœur (Emira) les « qualités qui font l'honnête homme, et cette qualité « vaut bien l'autre. »

Emira Marçeau-Sergent offrit à quelques souverains qui avaient honoré de leurs regrets la mort de son frère l'opuscule dont j'ai parlé, et adressa des remerciemens au roi de Prusse, qui, ayant été obligé

(1) Ceci se lit dans un petit ouvrage allemand qui parut à Vienne peu de mois après la mort de Marçeau. Il est intitulé : *Coup-d'œil sur la guerre du Rhin*, et l'auteur n'y flatte pas les généraux français, hors notre héros, comme on le voit dans ce passage :

« J'ai relevé dans cet écrit des erreurs commises par divers écrivains; il en est encore une que je n'ai connue que depuis, dans un ouvrage sur nos conquêtes; l'auteur attribue à Moreau la prise de Coblentz au lieu de Marçeau. » (*Note de M. Sergent.*)

Digitized by Google

de faire démolir le tombeau renfermant les cendres de son frère, élevé près d'un fort qui domine la ville de Coblentz, l'a fait reconstruire dans une autre place; elle reçut de ce prince la réponse suivante :

Berlin, le 14 décembre 1820.

En honorant la mémoire de feu votre frère, le général Marçeau, je n'ai rempli qu'un devoir dû à son mérite, et je vous remercie, Madame, de m'avoir fait part des pièces historiques qui rapellent son souvenir.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

A son envoi, l'archiduc Charles répondit de sa main :

Vienne, le 10 décembre 1820.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, Madame, les *Notices historiques sur le général Marçeau*; je vous suis infiniment obligé d'avoir bien voulu m'en envoyer un exemplaire. Les qualités de ce jeune guerrier sont de tous les âges et de toutes les nations; le burin de l'histoire en conservera le souvenir, et l'honneur militaire s'en glorifie, sans examiner à quelle cause elles ont dû leur essor.

C'est sous ce point de vue que j'ai toujours rendu justice au général Marçeau, et que j'ai mêlé mes regrets à ceux de ses concitoyens.

Recevez, Madame, l'assurance de ma parfaite estime.

CHARLES F. M.

Les mêmes sentimens sont exprimés dans les lettres

Digitized by Google

du ministre d'état du roi de Wurtemberg, dont l'oncle avait combattu Marçeau, du prince d'Hardenberg, du feld-maréchal comte de Bellegarde.

Je ne puis me refuser à joindre ici la lettre de lord Byron. Ce panégyriste fait bien aussi autorité. Ce fut à l'occasion des remerciemens de madame Sergent-Marçeau, qui venait de lire ce qu'il avait écrit sur son frère dans son poëme de *Child-Harold* :

Genova, 5 majo 1823.

Stimatissima Signora,

Niun presente ella potia farmi che mi fosse più grato dell' operetta in cui sono così bene descritte le azioni del di lei fratello, la cui memoria io venero. Io ho letto questa operetta col più vivo piacere, ed ho sentito sempreppiù, nel leggerla, quanto l'omaggio da me reso alla memoria di codesto giovine Eroe è ancora ben inferiore di quello ch' egli meriterebbe; mà almeno è sincero. Nel rinnovarle le mie più sincere proteste di riconoscenza, colla maggiore stima ho l'onore di dirmi

Di lei, gentile signora,

Devot^mo Osseq^mo Servitore,

NOEL BYRON.

Kléber, ami et frère d'armes de Marçeau, ne put assister à ses obsèques. Arrivé peu de temps après à Coblentz, il alla visiter la pyramide de gazon élevée

Digitized by Google

sur le corps du guerrier, et puis il s'enferma deux jours dans sa chambre.... Il le pleura.... Oui, Kléber a pleuré en me serrant dans ses bras deux mois après.... Ayant à sa table quelques généraux sous ses ordres (il était général en chef par *interim*), il leur dit : « — Je ne « puis supporter l'idée que le corps d'un héros soit la « pâture des vers. Si j'eusse été à Coblentz j'aurais fait « brûler Marçeau. » Cette parole ne fut pas perdue. Un an après on transférait le corps dans le tombeau en pierre, dessiné par Kléber, élevé par une souscription de la comtesse de Ch....., d'Emira et de l'armée de Sambre et Meuse. Le général Hardy, qui commandait alors la division de Marçeau, ordonna que ce corps, trouvé entièrement conservé comme s'il eût été enterré de la veille, serait brûlé avec toute la pompe militaire dans le fort qui venait de recevoir son nom (à présent Petersberg). Le corps, placé dans une caisse en fer, revêtu de ses habillemens, fut placé sur un bûcher très élevé; toute la garnison était sous les armes. On y mit le feu, et pendant que le tout se consumait, on prononça plusieurs éloges, et l'on récita des vers, la troupe exécuta, au son de la musique de toute la division et des salves d'artillerie, des évolutions, des jeux militaires. Les cendres furent déposées dans une urne ou vase en cuivre, que l'on voit dans le tombeau réédifié, autour est gravée cette épigraphe :

Hic cineres, ubique nomen.

Il importe à mon cœur d'apprendre à la postérité que Marçeau n'a laissé après lui pour héritage que sa gloire et 19,000 francs, y compris ses équipages.... Il

Digitized by Google

avait renoncé en faveur de sa mère à la modique part de la succession de son père.

Si j'ai parlé des erreurs qu'on a introduites dans la Vie du général Marçeau, il faut que je justifie cette accusation portée contre des écrivains, estimables d'ailleurs. J'en ai relevé quelques-unes dans les *Notices* publiées en 1820. Mais il en a été publié une grave dans le *Courrier-Français* du 22 mars 1833. On m'a dit qu'elle se trouve aussi dans un ouvrage de M. Alexandre Dumas, qu'on a lu à Milan, et que je n'ai pu y trouver (1).

On prétend que Marçeau, général en chef, est devenu amoureux de la jeune Vendéenne, à qui il sauva la vie le jour de sa victoire du Mans, qu'il veut l'épouser, qu'il a fait part à sa famille de cette résolution; mais, apprenant qu'on l'a arrachée de son asile et qu'elle est plongée dans une prison, en attendant l'échafaud qui la réclame, il accourt à Paris; il sollicite Robespierre, il en obtient la liberté de son amante, il vole auprès d'elle pour rompre ses fers.... Elle venait de perdre la vie sous la hache fatale... Il est livré au désespoir... — Roman! — Pure invention dramatique!

Marçeau, à vingt-trois ans, beau, aimable et sensible, a eu aussi son roman, car on a trouvé sur son cœur le portrait de celle qui le fit palpiter d'espoir. Au moment où il fut blessé mortellement on faisait à Paris les dispositions de son mariage avec mademoiselle Le Pr..... de Ch..... Ce fut immédiatement après la bataille du Mans que naquirent à Rennes ces amours, approuvés par la mère de la jeune personne et vive-

(1) *La Rose Rouge*, nouvelle imprimée d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, puis dans *le Salmigondis*, t. III. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

ment condamnés par le père. On attendit l'âge de majorité. Marçeau ne trahit point ses sermens d'aimer, car il refusa d'épouser à Coblentz mademoiselle N***, jeune, jolie et riche; il refusa depuis une Allemande avec une dot d'un million, que le ministère autrichien lui fit offrir, à la seule condition de cesser son service dans les armées de la République.

Marçeau ne vit la jeune Vendéenne qu'une heure. Lorsque après le combat de ce jour-là, à sa rentrée le soir à son quartier, on lui rappela qu'il y avait fait conduire cette combattante, il ordonna aussitôt qu'on profitât de la nuit pour la sauver de la fureur des soldats et qu'on la menât à la campagne chez un vieux curé qui lui fut indiqué par des magistrats de la ville. Son escorte fut confiée à M. Savary, un de ses adjudans (depuis député au conseil des Cinq-Cents), le plus âgé de son état-major. Il ne s'occupa plus d'elle, jusqu'à ce que un inconnu lui remit à Rennes une petite montre en or, de médiocre valeur, que cette jeune demoiselle (elle était âgée de dix-neuf ans), arrachée de son asile, et condamnée à mort comme prise les armes à la main, avait confiée à l'exécuteur, en le priant de la faire remettre au général Marçeau comme un gage de sa reconnaissance; il ne fut pas question d'amour. Marçeau ne pleura sur son sort que par humanité : il venait de livrer son cœur à une autre. Voilà toute la vérité : il n'avait pas d'autre confidente que sa sœur.

SERGENT-MARÇEAU.

Digitized by Google

INVENTAIRE

DES MEUBLES ET EFFETS

DES DÉTENUS

DE LA PRISON DU LUXEMBOURG.

(AN II DE LA RÉPUBLIQUE.)

[Sans aucun doute, l'intérêt tout entier des pièces que renferme cet inventaire, réside dans l'importance du rôle politique qu'avaient joué la plupart des détenus dont les effets sont ici inventoriés, et dans les noms de quelques prisonniers royalistes. Mais nous avons pensé que tout ce qui se rattache à ces hommes peut exciter une certaine curiosité. D'ailleurs l'habituelle formule : *Passé sous le glaive de la loi*, qui se reproduit à la fin de presque toutes les mentions, ne laisse pas de les rendre assez dramatiques.]

Digitized by Google

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE RÉGÉNÉRÉE.

Aux citoyens administrateurs de la police régénérée, à la mairie.

Le 19 thermidor (midi), l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyens collègues,

En vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale, en date du 15 thermidor, portant l'arrestation et le remplacement du nommé Guiard, concierge de la maison du Luxembourg, et d'inventorier les papiers et effets de ladite maison, nous, Lecamus et Frété, avons été pour procéder audit inventaire; mais un point essentiel nous arrête. Les différens concierges n'ont pas tenu registre de l'immensité des objets qui se trouvent dans ladite maison. Il est donc essentiel pour procéder légalement que Guiard, détenu à la Conciergerie, soit présent, parce qu'il sait à qui appartiennent lesdits objets. En conséquence, nous croyons que rien ne s'oppose à ce qu'il nous soit envoyé par vous.

Nous devons vous observer que cet inventaire vous est prescrit depuis le 15 thermidor, qu'en outre la quantité de patriotes que l'on met en liberté journellement la nécessite assez par les réclamations qu'ils font de leurs effets.

Nous sommes à ne rien faire en attendant votre réponse.

FRÉTÉ. LECAMUS.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE.

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention Nationale.

Du 20 thermidor, l'an II de la République française une et indivisible.

L'administration de police est autorisée à extraire de la maison de la Conciergerie le nommé Guiard, ci-devant concierge du Luxembourg, pour assister à l'inventaire qui doit être fait dans son ci-devant domicile, à la charge de répondre dudit Guiard, et de le réintégrer à la Conciergerie lorsque l'inventaire sera terminé.

Les représentans du peuple, membres du comité de sûreté générale,

LEGENDRE, GOUPILLEAU (de Fontenay),
A. DUMONT, MERLIN (de Thionville),
AMAR.

COMMUNE DE PARIS.

Département de police régénérée.

Le 23 thermidor, l'an II de la République française une et indivisible.

En vertu du nouvel ordre du comité de sûreté générale, daté du 20 thermidor, signé Legendre, Goupilleau, Dumont, Merlin, représentans du peuple, qui nous autorisait

Digitized by Google

à extraire de la prison de la Conciergerie le nommé Guiard, ci-devant concierge de la maison du Luxembourg, pour être présent à l'inventaire des effets déposés en son domicile en ladite maison d'arrêt, nous, administrateurs au département de police régénérée, avons requis le citoyen Vignieul, membre du comité révolutionnaire de la section Mutius Scœvola, pour être présent à notre vacation; et le citoyen Bertrand, concierge de la susdite maison; et en présence du citoyen Guiard, ci-devant concierge de ladite maison d'arrêt, avons cejourd'hui, 23 thermidor, examiné et vérifié les scellés en présence des susnommés, les avons reconnus sains et entiers, ensuite les avons rompus. Étant entrés dans une petite chambre à côté du greffe, éclairée par une croisée sur la cour, soleil du midi, en présence du citoyen Moussel, gardien, avons de suite procédé à l'inventaire.

(La vacation du 23 ne présente aucun intérêt.)

Vacation du 24 thermidor.

— Un petit paquet renfermant deux pièces d'argent à l'effigie de Capet, appartenant à Dom Guerle, ex-chartreux, de douze livres.

— Un étui de basane rouge, renfermant un gobelet de cristal; Un étui *idem;* Une petite pendule dans un étui de galuchat à charnière et agrafe; Un flambeau à deux bobèches de cuivre argenté, avec un garde-vue de ferblanc, peint en vert.

Ces quatre objets appartenaient à Boisgelin, tombé sous le glaive de la loi. — Remis.

— Un étui de basane rouge, dans lequel est un

Digitized by Google

gobelet appartenant à Nicolaï, passé sous le glaive de la loi, et deux lunettes d'approche; plus un couteau à gaîne, manche d'ivoire, trois boucles de cou et un pied de roi, le tout d'argent; et une pièce d'argent. — Remis.

— Une pendule de cheminée appartenant à Portier, ci-devant duc de Gèvres, passé sous le glaive de la loi, et une montre d'or et un baromètre. — Remis.

— A La Marelle, tombé sous le glaive de la loi :

Trois flacons de cristal; Une lunette d'approche, plus une autre lunette d'approche; Une paire de boucles d'argent à jarretière; Une bague d'or à médaillon, entourée de petites perles; Une montre d'or à répétition et quantième, au nom de Jouanin, de Paris, avec la chaîne d'or et cachet *idem*, monté à pierre unie; Plus une autre montre en or émaillé de violet, avec un petit ruban de soie violette. — Remis.

— A Malaisy, tombé sous le glaive de la loi :

Deux étuis renfermant deux gobelets de cristal; Plus une boîte à rouge en écaille, avec un portrait de femme; Plus, enfin, une lunette d'approche. — Remis.

— A Chambon d'Arbouville, tombé sous le glaive de la loi :

Une lunette d'approche; Plus du galon en or, propre à être brûlé.

— Trois montres, à Dubuisson, tombé sous le glaive de la loi.

— A d'Hautefort, tombé sous le glaive de la loi :

Une loupe garnie d'écaille; Un étui renfermant une lunette d'approche; Deux cuillères d'argent à café; Un couvercle de flacon en argent; Une petite lame d'argent servant de gratte-langue; Une paire d'agrafes de

Digitized by Google

souliers, en argent; Et une tabatière en écaille de forme oblique avec charnière d'or. — Remis.

— Une montre d'or enrichie de pierreries, les deux aiguilles, l'anneau, le dessous *idem*, un fond bleu avec une rosette aussi de diamant, double boîte de cuivre, la clef en or, cachet d'une pierre violette monté en cuivre, et une ganse de soie gris de lin; — Plus une autre montre de chasse, double boîte en argent, chaîne et cachet *idem*.

Appartenant à Le Roy de Fontigny, passé sous le glaive de la loi. — Remis.

— A La Balu, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or. — Remis.

— A La Baume, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or. — Remis.

— A Noailles, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or à répétition avec chaîne de femme en acier.

— A Lurienne, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or. — Remis.

— A Desvieux, tombé sous le glaive de la loi :

Une montre d'or. — Remis.

— A La Roche-Boursault, tombé sous le glaive de la loi :

Une petite montre d'or ancienne guillochée, chaîne et clé d'acier; — Plus une petite serpette, manche de corne, et garnie en acier. — Remis.

— A La Sainte-Juive, tombée sous le glaive de la loi :

Une croix de cristal, diamant à chaque bout et garnie en or. — Remis.

— A La Rivière, tombé sous le glaive de la loi :

Deux petites montres en or; — Plus une bague en

Digitized by Google

or avec chiffres sous verre; — Plus une paire de boucles d'argent à souliers et les tirans en cuir.

— A Dalthier, tombé sous le glaive de la loi :

Deux petites cuillères d'argent à café.

— A Carbonnière, tombé sous le glaive de loi :

Une cuillère.

— A Perrot, tombé sous le glaive de la loi :

Un étui en chagrin vert, renfermant une petite cuillère et une fourchette d'argent doré; et un petit couteau en forme de lancette.

— A Carbonnière, tombé sous le glaive de la loi :

Une lorgnette.

Vacations du 25 thermidor au 18 fructidor, dans les appartemens du deuxième étage.

— A La Croix, tombé sous le glaive de la loi :

Une couchette à deux faces; — Un matelas de toile à carreaux; — Un sommier de crin; — Un plat à barbe de faïence; — Un fauteuil velours d'Utrecht à raies rouges et blanches; — Un pot à l'eau, une écritoire de faïence; — Une cuillère et une fourchette de fer; — Boucle de jarretières d'acier; — Une petite table avec son écran; — Une chaise de paille, dossier de lyre; — Un miroir de toilette.

— A Danton :

Un lit de sangle; — Un sommier de crin; — Deux matelats; — Un pot à l'eau avec sa cuvette en faïence; — Trois bouteilles vides; — Une cafetière de ferblanc; — Un petit miroir à chapiteaux; — Un plat à barbe; — Un petit couteau nacre de perle, lame d'argent; — Une bergère de damas à fleurs; — Une chaise de paille ordinaire; — Une petite table à écrire; — Une pelle et une pincette; — Deux petits flambeaux de cuivre doré.

Digitized by Google

— A Fabre d'Églantine, condamné :

Deux couverts d'argent à filet; — Une paire de draps; — Un gros manchon; — Une lunette d'approche en ivoire; — Cinquante volumes reliés; trente-neuf *Encyclopédie*, et six volumes *Œuvres de Molière;* — Deux cahiers *Histoire de la Révolution;* — Une lampe à quinquet, — Trois matelas; — Un fauteuil de paille à dos de lyre; — Un pot à l'eau; — Un carafon contenant quelques prunes; — Une demi-bouteille d'eau-de-vie; — Un cachet de bureau; — Une paire de boucles de jarretières en acier; — Dix-sept sous en numéraire; — Un petit orgue; — Dix grandes bouteilles; — Cent cinq sous en assignats; — Trente bouteilles vides; — Trois bougies; — Un bocal à cornichons; — Une bouteille à tabac; — Deux petites à crème; — Une salière de cristal; — Une carafe d'huillier et une cassée; — Une cuvette; — Un petit poëlon de terre brune; — Quatre assiettes et un petit plat; — Une table à écrire.

— A Castellanne, qui s'est évadé :

Un trictrac.

— A Champlatreux, condamné :

Six tasses avec leurs soucoupes; etc.

— Maison de Noailles, condamnés :

Un grand carton de forme carrée; etc.

— A Dubuisson, condamné :

Un violon et son archet; — Linge de corps et vêtemens; — Une flûte dite clarinette.

— Au ci-devant évêque de Moulins :

Un étui d'or trouvé dans ses effets après que le glaive de la loi en a eu fait justice.

Digitized by Google

— A Camille, condamné :

Deux matelas, un traversin, un oreiller, et une couverture de laine; — Un métier à broder avec ses accessoires, et une pièce de canevas attachée pour broder.

Guiard nous a remis dix-huit cent cinquante neuf livres qu'il a trouvées dans les effets de Camille après son jugement.

— A Mouchy :

Cinq matelas, deux lits de plume, trois traversins, deux oreillers avec leurs toiles; etc.

— Lits de sangle aux nombre de cent onze, qui appartenaient à différens conspirateurs dont la loi a fait justice.

— A Ruffet, Douziers et Loubet, tous trois guillotinés :

Quatre chemises d'homme; — Cinq paires de mauvais bas de toute couleur; — Trois cols; — Un bonnet de coton; — Deux bonnets de laine; — Quatre serre-tête; — Un gilet de molleton; — Deux de couleur et une culotte; — Redingote, veste et pantalon de drap gris; — Une culotte de drap de coton; — Deux vieilles culottes noires; — Une mauvaise paire de bas de filoselle noirs; — Une paire de bottes molles; — Deux rideaux et baldaquin de siamoise; — Plus une chemise et de vieux gants de daim.

— A Camille Desmoulins, condamné :

Un mauvais chandelier de cuivre; — Une cafetière de ferblanc; — Un pot à l'eau en faïence; — Trois bouteilles; — Un petit poëlon et une marmite de terre.

Le dix-huit fructidor, à deux heures et demie, avons

Digitized by Google

clos et terminé notre inventaire, avons de suite fait réapposer les scellés par le citoyen Vignieul, membre du comité révolutionnaire de la section de Mutius Scœvola, et laissé le tout à la charge du citoyen Moussel, gardien des scellés, et les susdits ont avec nous signé.

MOUSSEL, GUIARD, VIGNIEUL, BALLAY,

MINIER, *secrétaire*.

Extrait du registre des arrêts de l'administration de police régénérée.

Du 22 fructidor, l'an II de la république une et indivisible.

L'administration de police, assemblée, sur le rapport fait par le citoyen Ballay, l'un de ses membres chargés de procéder à l'inventaire des meubles et effets des détenus du Luxembourg, principalement de ceux condamnés, arrête que les scellés apposés sur lesdits objets par le comité révolutionnaire de la section de Mutius Scœvola, seront levés, et qu'il y sera substitué ceux de l'administration de police; qu'en conséquence, ledit comité révolutionnaire demeurera bien et valablement déchargé des scellés par lui apposés, et

Digitized by Google

qu'expédition du présent arrêté lui sera envoyée pour lui servir de décharge.

Pour extrait conforme,

Les administrateurs de police,

BOISSIER, *président*,

LECAMUS, *secrétaire*.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

LETTRES DE NAPOLÉON.

A M. Paul Barde (1).

Valence, en Dauphiné, le 29 juillet.

Je m'adresse directement a vous, Monsieur, pour vous prier de me faire passer les *Mémoires de madame de Warens et de Claude Anet pour servir de suite aux Confessions de J.-J. Rousseau.* Je vous prirai (*sic*) également de m'envoyer les deux derniers volumes de l'*Histoir* (sic) *des révolutions de Corse par l'abbé Germanès.* Je vous serais obligé de me donner note

(1) L'original de cette lettre, écrite beaucoup plus lisiblement que toutes les lettres de Napoléon devenu empereur, et dont nous avons conservé l'orthographe, appartient à M. Cherbuliez, de Genève. (*Note de l'Edit.*)

Digitized by Google

des ouvrages que vous avez sur l'isle de Corse, ou que vous pouriez (*sic*) me procurer promptement.

J'entent (*sic*) votre réponse pour vcus envoyer l'argent à quoi cela montera.

Vous pourez (*sic*) adresser votre lettre :

A monsieur de Buonaparte, officier d'artilerrie (sic) *au régiment de La Fère, en garnison a Valence en Dauphiné.*

Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération,

Votre très humble et trés obéissant, etc., etc. (*sic*).

BUONAPARTE,

Officier d'artilerie (sic).

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à la Commission des Arts (1).

Au quartier-général à Montebello, ce 2 prairial an v de la République une et indivisible.

Berthollet et Appiani sont à Vérone et à Venise, où ils recueillent les différens objets des arts. J'ai vu avec le plus grand plaisir qu'une partie des objets que devait fournir Rome sont déjà partis. J'attends d'un instant à l'autre une petite frégate qui transportera ces objets à Toulon.

BONAPARTE.

(1) Communiqué par M. de Cayrol.

Digitized by Google

A Madame Mère (1).

Bologne, le 5 messidor an XIII.

Madame, j'ai acheté pour vous le château de Pons; envoyez votre intendant le voir et en prendre possession. Mon intention est d'accorder soixante mille francs pour le mettre en état, et cent mille francs pour le meubler. Donnez ordre que ces deux opérations soient faites avec économie. Vous avez là une des plus belles campagnes de France, où je crois que vous avez été il y a dix ans. C'est beaucoup plus beau que Brienne. Je désire que vous voyiez dans ce que j'ai fait une nouvelle preuve de mon désir de vous être agréable. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Madame, en sa sainte et digne garde.

Votre bien affectionné fils,

NAPOLÉON.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

II.

LETTRE DE JOSÉPHINE BONAPARTE.

La citoyenne Bonaparte, née La Pagerie, au citoyen François de Neufchâteau, Ministre de l'Intérieur.

A Plombières, le 12 thermidor an VI de la République française.

Je ne puis vous exprimer, citoyen ministre, combien je suis sensible au choix que vous m'annoncez que le Directoire a bien voulu faire de moi, pour remettre à Bonaparte le sabre que lui envoie le Directoire.

Peut-être cet hommage aurait pu lui être décerné avec plus d'éclat; mais sûrement il ne pouvait l'être avec plus de plaisir que par celle qui s'est toujours imposé le devoir de faire taire son cœur pour ne voir que la gloire et le bien-être de sa patrie.

Croyez, citoyen ministre, que je sens tout le prix de cette attention délicate du Directoire, et veuillez, je vous prie, vous charger d'être auprès de lui l'interprète de ma reconnaissance, jusqu'à ce que mon retour à Paris me mette à même de lui en renouveler l'hommage, et de vous en offrir mes remerciemens.

Vous écrivant, citoyen ministre, d'un département qui, sans doute, vous est particulièrement cher, par le lieu de votre naissance, et par l'heureuse influence que vous y avez exercée, je saisis avec empressement cette occasion de vous parler des marques universelles de bienveillance que j'y ai reçues depuis mon arrivée ici

Digitized by Google

L'administration centrale et la commune d'Epinal, qui déjà avec les autres autorités civiles et tous les citoyens avaient pris le plus vif intérêt à mon accident, ont voulu que je sois l'objet d'une fête qui a été donnée avant-hier à Epinal. Là, j'ai reçu pour Bonaparte tous les témoignages imaginables d'estime et d'affection. Tout ce que la recherche française peut offrir d'agrément et d'attentions délicates se joignit, pour embellir cette fête, à tout ce que l'effusion du cœur peut avoir de plus aimable dans son abandon, et je n'ai éprouvé dans ce jour d'enchantement qu'un seul regret, c'est que ma santé encore convalescente ne m'ait pas permis de me livrer à tous ces plaisirs autant que mon cœur y prenait de part.

Il me tarde bien de rendre à Bonaparte tous les témoignages d'affection que j'ai reçus pour lui, et j'espère que de votre côté, citoyen ministre, vous voudrez bien, comme habitant de ce département, renouveler à l'administration centrale et à la commune d'Épinal, toute ma reconnaissance pour les marques de bienveillance dont je n'ai cessé d'être comblée dans ce département.

Recevez, citoyen ministre, l'assurance de mon estime et de ma parfaite considération,

La Pagerie Bonaparte.

Digitized by Google

III.

[On nous communique le jugement suivant de Jean De Bry sur la famille Beauharnais :]

FRAGMENT D'UNE LETTRE DE JEAN DE BRY A SON BEAU-FILS, A NAPLES.

.....J'ai été extrêmement touché du bienveillant souvenir que madame la duchesse de Saint-Leu veut bien conserver d'un vieillard proscrit; mais je n'en ai pas été surpris. Les qualités du cœur et l'élévation de l'ame sont héréditaires dans cette famille européenne. La haute présidence d'Alexandre Beauharnais et ce célèbre ordre du jour, digne des plus beaux temps du sénat de Rome, sont, comme la valeur et l'humanité d'Eugène, au premier rang des fastes de notre histoire. Et quel cœur français pourrait oublier tout ce que notre patrie a recueilli de bonheur et de gloire dans ces années, si rapidement écoulées, où la bonté parfaite, personnifiée sous le nom de Joséphine, semblait présider à ses destinées?

Je vous aurai une véritable obligation si, à votre retour, vous voulez bien offrir pour moi à la fille chérie qui la représente ici-bas l'hommage de ma respectueuse reconnaissance.....

[L'ordre du jour auquel Jean De Bry fait ici allusion est celui que proposa et prononça Beauharnais, présidant l'Assemblée législative, quand la nouvelle de la fuite de Louis XVI à Varennes y fut apportée. Il est une circonstance non moins

Digitized by Google

honorable pour Beauharnais que Jean De Bry n'a point mentionnée et que feront connaître les deux extraits suivans du *Moniteur*]

(*Moniteur* du 22 août 1793.)

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Alexandre Beauharnais, général en chef, aux soldats de l'armée du Rhin.

Au quartier-général de Wissembourg, le 6 août 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Après avoir été honoré, par le suffrage de mes concitoyens et le choix des représentans du peuple, des premières fonctions civiles et militaires, j'attachais un grand prix à combattre, à votre tête, les ennemis de notre indépendance, et à vous donner l'exemple de cette résolution invariable de mourir pour la liberté de mon pays. Une circonstance change mon poste, citoyens, mais ne change rien à mon zèle ni à ma résolution.

Un vœu s'est manifesté dans quelques sociétés populaires, que ceux qui faisaient partie d'une classe ci-devant privilégiée soient éloignés des armées. Quoique cette mesure me paraisse injuste, en ce qu'elle enveloppe, avec les détracteurs de la révolution, quelques-uns des plus chauds amis de la liberté; quoiqu'elle me paraisse impolitique, en ce qu'elle tend à désorganiser les armées, il me suffit, pour moi, qui suis membre des sociétés populaires, et qui tou-

Digitized by Google

jours y ai montré la plus entière abnégation de mes intérêts ; pour moi, qui ne me suis vu porté que malgré moi aux premières fonctions de la République, il me suffit qu'une inquiétude atteigne une classe éteinte, mais dont j'ai fait partie, pour oublier moi-même mes titres nombreux à la confiance publique, et pour demander ma propre exclusion. C'est ce que j'ai fait par ma lettre à la Convention, que je joins ici. S'il avait été question de vous quitter, mes braves camarades, je n'en aurais jamais eu le courage, et ma conduite eût contrarié le vœu des sociétés populaires, jusqu'à ce qu'un décret de la Convention nationale eût prononcé sur cette question ; mais je ne sacrifie que l'honneur du commandement, et ce sacrifice est permis à qui se réserve l'honneur de mourir à vos côtés en combattant pour vos droits.

Les citoyens représentans députés à l'armée du Rhin n'ont pas accepté cette démission ; mais j'espère que mes nouvelles instances les détermineront à acquiescer à une mesure qui n'influera en rien sur la désorganisation de l'armée, puisqu'elle me sera personnelle. D'ailleurs, mon exemple servira à consacrer un grand principe de notre égalité politique, c'est que toutes nos fonctions sont temporaires, et n'attachent pas, comme ci-devant, une sorte de caractère indélébile à celui qui en est revêtu ; c'est que l'homme qui, plusieurs fois, a présidé l'Assemblée nationale et commandé en chef une grande armée, est encore honoré, quand, dans les rangs, il se confond avec tous ses frères d'armes, et quand il continue à consacrer sa vie à la défense de sa patrie. Ne nous laissons intimider, frères et amis, ni par les dangers intérieurs, ni par les menaces extérieures. Faisons notre devoir qui est tracé dans ces mots : *la liberté ou la mort !* et fermons les yeux sur tout ce qui est étranger aux

Digitized by Google

combats. Nos magistrats veillent pour nous, ils assurent l'exercice de nos droits : défendons les frontières avec le même courage, sans nous mêler de la politique. C'est au jour heureux d'une paix établie sur notre indépendance reconnue, que nous nous occuperons, dans nos sections respectives, à émettre nos vœux sur les lois et le gouvernement. Alors, si l'opinion publique, qui, dans un temps de révolution, est comme un torrent qui creuse son lit au milieu des obstacles, a suivi quelquefois des directions opposées, et entraîné dans quelques erreurs, redevenus citoyens délibérans, nous concourrons alors à les rectifier, ces erreurs, s'il en existe, et nous ajouterons notre part au faisceau des lumières qu'une révolution heureuse a recueillies dans son cours, en faveur de la justice et de l'humanité. Jusqu'à cette époque, soyons soldats républicains, amis de l'ordre, unis ensemble, autant par une discipline exacte que par nos communes affections. Combattons avec courage, et mourons, s'il le faut, avec joie.

ALEXANDRE BEAUHARNAIS.

(*Moniteur* du 18 août 1793.)

Extrait d'une lettre d'A. Beauharnais, général en chef de l'armée du Rhin, aux citoyens représentans du peuple, députés à la Convention nationale.

Au quartier-général de Wissembourg, le 13 août 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

. . . . . Je vous ai écrit, citoyens représentans, le 3 de

Digitized by Google

ce mois, une lettre par laquelle je vous conjurais de nommer un autre officier au commandement de l'armée du Rhin; mais cette lettre ne vous sera sans doute pas parvenue, car je n'ai vu aucune feuille publique qui en fît mention. Le temps n'a point changé ma résolution; elle est inébranlable. J'ai le malheur de faire partie d'une classe ci-devant privilégiée, et quand l'opinion publique a élevé sur toute cette caste une méfiance légitimée par un si grand nombre de ceux qui en faisaient partie, je dois provoquer moi-même l'ostracisme, et vous solliciter de me permettre de prendre rang, comme soldat, parmi les braves républicains de cette armée. Je suis si résolu dans ce parti, que je ne cesserai de vous adresser journellement mes sollicitations; elles ont été vaines auprès des représentans du peuple, députés aux armées du Rhin et de la Moselle; mais vous connaissez toutes les raisons puissantes qui combattent l'obligeance de leur refus, et je n'y ajouterai qu'une seule considération, c'est que la seule perspective d'une méfiance possible, et dont je serais injustement l'objet, suffit pour affecter mon ame et me faire perdre ce caractère entreprenant, souvent si utile à un général, et toujours si naturel à qui commande des soldats français. Faites donc droit à ma demande, je vous en conjure, et comptez que rien ne pourra affaiblir ma détermination de servir la République par mon sang, par mes écrits et par mon attachement à la Constitution.

ALEXANDRE BEAUHARNAIS.

Le général Beauharnais persista, et sa démission fut acceptée le 21 août.

Digitized by Google

N. IV.

PÉTITIONS.

[La forme de la pétition suivante d'un fournisseur nous a paru neuve. L'original fait partie des Archives générales du Royaume.]

Au Ministre de l'Intérieur.

19 thermidor.

Citoyen ministre,

Je proposais l'autre jour à votre maître d'hôtel trois cents bouteilles, vin de Bordeaux, vingt ans de bouteilles. Il me répond : « Le ministre ne boit que de l'eau, ayant malheureusement la goutte »; j'en parlai à ma tante, qui m'a donné cette recette, je vous l'envoie. Je vous regardais au Champ-de-Mars, et hier encore, en vous demandant le bois chauffage à fournir sur-le-champ; le grand travail vous échauffe le sang. Au nom du titre d'homme, prenez de cette tisanne, vous verrez l'effet délicieux qu'elle vous fera. Ma tante m'en donnera la recette à sa mort, elle l'a faite elle-même. Vos médecins ne l'approuveront pas, cependant le nom de Lepii a toujours été révéré, et c'est ce motif qui m'a fait, à ne point hésiter de vous la procurer. Trop

Digitized by Google

heureux si vous voulez pour votre santé en faire usage; j'en serai trop bien payé.

Salut et respect,

HÉBERT.

Recette dont M. Lepïi, mort doyen des médecins de Paris, faisait usage quand sa goutte le prenait.

Un cataplame (*sic*) fait avec de la mie de pain, du safran bouilli dans de l'eau, changé trois fois par jour, enveloppé avec une serviette, puis une peau de mouton; tenir bien chaudement la partie malade. Il faisait usage de bains avec de la moutarde; il a laissé à ma tante qui a resté trente-cinq ans avec lui, une recette d'une tisanne; si vous vouliez en prendre huit bouteilles, puis une médecine, huit autres après, vous verriez l'effet que cela vous ferait. Cette tisanne a bien soulagé des malades couverts de dartres, lèpres, et pour que vous n'ayez nulle inquiétude, j'en prendrai devant vous. Elle se prend le matin à jeun; cela n'empêche pas de déjeûner, et sous huit jours vous verrez l'appétit renaître.

Digitized by Google

A SA MAJESTÉ LOUIS XVIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE (1).

Demoiselle Marie-Henriette Haquin, demeurant à Paris, rue Saint-Médéric, n° 16.

Sire,

Par brevet, en date du 1er octobre 1785, Sa Majesté Louis XVI a daigné m'accorder une pension viagère de 600 fr. comme un témoignage de sa bienveillance, en considération de ce que j'avais fourni le germe de la petite vérole qui a servi à l'inoculation de monseigneur le Dauphin.

Sous le régime des gouvernemens oppresseurs qui ont succédé au règne de nos rois légitimes, on a d'abord méconnu de pareils titres, qui eussent suffi pour en faire proscrire les propriétaires, et on a fini par liquider ou réduire au tiers les pensions qui en étaient l'objet. Pénétrée de l'honneur attaché à la possession de mon brevet, je n'ai pas voulu souscrire à une réduction contraire aux vues du Roi ; et j'ai préféré rester privée de la pension dont il s'agit.

Maintenant que l'ordre se rétablit avec le trône de Votre Majesté, j'ai l'honneur de vous supplier, Sire, de daigner ordonner que ma pension me soit con-

(1) Collection de M. Bertin.

Digitized by Google

tinuée, et que les arrérages m'en soient payés, à partir de l'époque qu'il vous plaira fixer, eu égard à ce que je n'en ai rien reçu depuis vingt-cinq ans, malgré le besoin que je n'ai cessé d'en avoir.

Permettez-moi de vous donner l'assurance de mon attachement à la famille royale et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, Sire,

Votre très humble servante,

M.-H. HAQUIN,
Rue Saint-Méry, n° 16.

V.

FACÉTIE POLITIQUE.

[En l'an XII, à la proclamation de l'empire, le parti royaliste fit circuler dans Paris des billets d'enterrement, écrits à la main, dont nous allons transcrire le contenu. Celui que nous avons sous les yeux est adressé *A M. le général et à Madame Cotte.*]

Messieurs et mesdames fraîchement régénérés,

Vous êtes invités de la part des ci-devant citoyens Bertrand et Barrère, anciens fabricateurs de la mon-

Digitized by Google

naie républicaine, tuteurs; Fauchet, Réal et Rœderer, proches parens, d'assister au service funèbre, convoi et enterrement de très haute et très puissante dame démocratico-anarchico-aristocratico-consulario-république française, une, indivisible et impérissable, qui se feront à midi, le samedi 14 juillet 1804, fête de Saint-Bonaventure, au Sénat conservateur de la défunte, décédée le 28 floréal an XII. On se rassemblera chez le curé du Tribunat, qui se mettra à la tête du convoi, et l'abbé Grégoire prononcera son oraison funèbre, corps présent. Citoyens frères et amis,

Partisans de la République,
Grands raisonneurs en politique
Dont je partage la douleur,
Venez assister en famille
Au grand convoi de votre fille
Morte en couche d'un empereur;
L'indivisible citoyenne,
Qui ne devait jamais périr,
N'a pu supporter sans mourir
L'opération césarienne.

Requiescat in paxe.

— Tous nos lecteurs possèdent sans doute la curieuse *Histoire des Français des divers états*, par M. Monteil. Cet ouvrage est le fruit de la constante étude des précieux manuscrits des XIVe, XVe et XVIe siècles. Aujourd'hui que l'auteur a complètement tracé le tableau de ces trois époques et qu'il se livre exclusivement à la peinture des deux siècles qui ont précédé le nôtre, il se voit forcé, pour n'être point en-

Digitized by Google

leveli sous ses matériaux, de déblayer sa bibliothèque des élémens de ses premiers travaux. On procédera donc, le 26 novembre 1835 et les jours suivans, dans la salle Silvestre, à la vente de ces documens rares qui embrassent toutes les divisions des arts, des sciences et de la littérature. M. Monteil vient de les analyser dans un *Traité de matériaux manuscrits* (1), ouvrage qui se fera vivement rechercher par l'érudition qui y est amassée et par l'esprit ingénieux qui a su la mettre en œuvre.

(1) 2 vol. in-8, prix : 15 fr.; chez Duverger, rue de Verneuil, n. 4.

Digitized by Google

LA QUESTION

SOUS LOUIS XVI[1].

PARLEMENT DE PARIS.

BAILLIAGE ROYAL DE VERMANDOIS ET PRÉSIDIAL DE REIMS.

Interrogatoires et procès-verbal de torture subie par Jeanne Delozanne et récollement (2).

[La question ou torture ayant été définitivement abolie en France, par la Déclaration du 1er mai 1788, le procès-verbal que nous publions est, probablement, l'un des derniers où soit constaté un semblable acte de procédure. Il faut remarquer aussi qu'il ne s'agit plus ici que de la question préalable, la question préparatoire, de beaucoup la plus absurde, ayant été abolie par la déclaration du 24 août 1780.

La question préalable était employée à l'égard des accu-

(1) Article communiqué par M. Berriat Saint-Prix, fils, procureur du roi au tribunal de Sainte-Menehould.

(2) Archives du tribunal de Reims, 1786.

Digitized by Google

sés déjà condamnés à mort, ou pour obtenir la révélation de leurs complices. L'exécution avait lieu immédiatement après la question.

La question préparatoire avait lieu pour les crimes capitaux, dans le cours du procès, pour compléter la conviction de l'accusé, lorsque les autres preuves n'étaient pas suffisantes pour asseoir la condamnation.

Ordinairement elle était prononcée sans réserves de preuves, ce qui signifiait que si l'accusé n'avouait rien, il était renvoyé absous. Mais les juges pouvaient l'ordonner avec réserves de preuves, *indiciis manentibus;* dans ce cas, quoique l'accusé n'avouât rien, il pouvait être condamné à toutes sortes de peines pécuniaires ou afflictives (comme aux galères perpétuelles), excepté à la peine de mort (ordonnance de 1670, tit. XIX); de sorte que, sous l'ancienne législation, la culpabilité du patient était, dans ce cas, considérée tout à la fois comme insuffisamment démontrée, puisque l'on employait la question pour avoir l'aveu de l'accusé, et comme suffisamment prouvée, puisque une condamnation perpétuelle pouvait s'ensuivre. Aussi voit-on l'ordonnance de 1670, tit. XIX, art. 1, et tit. XXV, art 13, présenter la question en même temps comme un simple moyen d'instruction et comme une peine afflictive.

La question préparatoire et la question préalable se divisaient en ordinaire et extraordinaire, suivant la durée ou la violence du tourment; mais il était rare que l'on n'employât que l'ordinaire.

La durée de la question était d'environ une heure un quart; souvent elle dépassait de beaucoup cette limite. Damiens y fut laissé pendant deux heures un quart (DUMONT, Style criminel, 1778, p. 75.)

Quel que fût le genre de la question, on avait soin que

Digitized by Google

l'accusé, avant de la subir, eût été huit ou dix heures sans manger. (Jousse, Commentaire, 1769, t. II, in-12, p. 400.)

L'information se composait de trois interrogatoires. Le premier avait lieu sur la sellette, avant que l'accusé fût lié; le second pendant les tourmens, et le troisième sur le matelas, où l'on plaçait l'accusé après la question. Au commencement de chacun d'eux, le juge devait faire prêter à l'accusé le serment de dire la vérité, précaution extrêmement utile (Dumont).

Les formes prescrites par l'ordonnance de 1670, toutes sévères qu'elles fussent, n'approchaient pas cependant de celles de l'ordonnance de 1539, due au célèbre chancelier Poyet. Alors, un accusé pouvait, par exemple, sur de simples indices, être appliqué plusieurs fois à la question pour le même fait.

Les moyens employés pour donner la question variaient suivant les parlemens et même suivant les localités.

Dans le ressort de Paris, dont le bailliage de Reims faisait partie, il y avait deux sortes de questions, l'une *à l'eau* par extension, l'autre *aux brodequins*. La première avait été d'abord la plus usitée; on employait la seconde surtout pendant l'hiver ou à l'égard des accusés d'une faible constitution.

Pour donner la question *à l'eau*, on faisait asseoir l'accusé sur une espèce de tabouret de pierre; on lui attachait les poignets à deux anneaux de fer, distans l'un de l'autre, tenant au mur derrière lui, et les deux pieds à deux autres anneaux, fixés au plancher devant lui. On tendait toutes les cordes avec force, et, lorsque le corps du patient commençait à ne plus s'étendre, on lui passait un tréteau de deux pieds de haut sous les reins; puis on tendait encore les cordes jusqu'à ce que le corps fût bien en extension. Alors

Digitized by Google

le questionnaire, aidé d'un homme qui tenait une corne de bœuf creuse, prenait le nez de l'accusé, et le lui serrant pour le contraindre d'avaler, versait de l'eau dans la corne et en faisait avaler au patient quatre coquemars, de deux pintes et demie chacun, pour la question ordinaire, et quatre coquemars de plus pour l'extraordinaire, avec le grand tréteau de trois pieds et demi (*Mémoire instructif pour faire donner la torture, etc.*, joint à un arrêt du Parlement de Paris, du 18 juillet 1697; Muyart, *Lois criminelles*, p. 60.)

Pour donner la question *aux brodequins*, qui était, sur la fin, la plus usitée, on faisait asseoir le criminel et, après lui avoir attaché les bras, on lui plaçait, des deux côtés de chaque jambe posée d'aplomb, deux planches, l'une en dedans et l'autre en dehors, que l'on serrait en les liant sous le genou et au-dessus de la cheville. Ensuite on liait les jambes ensemble avec de pareilles cordes, placées aux mêmes endroits. On frappait alors des coins de bois entre les deux planches, au milieu des genoux et entre les chevilles. La question ordinaire était de quatre coins, et l'extraordinaire de huit (Muyart, *ib.*)

Cette question était aussi usitée dans le Poitou (Hubert, *Pratique judiciaire*, 1627, p. 634), dans le Parlement de Dauphiné, etc.

Au bailliage d'Orléans, l'usage était, pour la question ordinaire, de mettre une clé de fer entre les revers des deux mains du condamné, liées avec force l'une sur l'autre, derrière le dos; et, avec un câble passé dans une poulie pendante au plancher, on élevait à un pied de terre le condamné, portant un poids de 180 livres attaché au pied droit. Pour l'extraordinaire, on le levait jusqu'au plancher avec un poids de 250 livres, et on lui donnait trois secousses en forme d'estrapade, en sorte que ceux qui y étaient appliqués

Digitized by Google

y perdaient presque tous connaissance. Cette rigueur paraissant excessive, le Parlement de Paris ordonna, par arrêt du 18 janvier 1697, que les officiers du bailliage donneraient la question à l'eau, ou par les brodequins, suivant qu'ils le jugeraient à propos. (SERPILLON, *Code criminel*, 1767, t. II, p. 910.)

Ce mode était aussi usité dans le Gâtinois, à une époque un peu plus ancienne. Lorsque le patient était enlevé en l'air, ses bras, liés derrière son dos, tournaient par le poids, à l'envers sur ses épaules, et lorsqu'il était descendu, il fallait les lui redresser (COILARD, *les Procédures civiles et criminelles*, 1585, in-18, p. 443).

Au bailliage d'Autun (Parlement de Dijon), l'usage était d'attacher l'accusé sur une table à roulettes, d'un demi-pied de haut seulement, et percée de trous, où passaient les cordes qui liaient le patient, nu en chemise, par les bras, les jambes, les cuisses et le corps, de façon à ne pouvoir remuer. On lui mettait auparavant des espèces de brodequins ou de bottines, qui lui enveloppaient les pieds et les jambes jusqu'aux genoux. Ces brodequins étaient de mauvais cuir spongieux, appelé *baudrier*. Le questionnaire faisait rouler la table à un pied de distance d'un grand feu de bois et de charbon; il avait auprès de lui, dans une chaudière sur un trépied, douze pintes d'huile bouillante; avec un bassin il versait de cette huile sur les jambes et les pieds de l'accusé : l'huile pénétrait au travers de ce mauvais cuir spongieux; les jambes et surtout les pieds du patient en étaient brûlés et même en partie calcinés. Les interrogatoires ne pouvant être que très longs à rédiger, le supplice durait ordinairement deux heures ou une heure et demie suivant le nombre des crimes, parce que le patient, plus occupé de ses douleurs que de ses réponses, jurait et s'emportait pendant le supplice.

Digitized by Google

Serpillon (*Code criminel*, p. 908), à qui nous empruntons ces détails, ajoute : « Je n'ai vu donner cette question « que deux fois, l'une par mon prédécesseur à un nommé « Dévelai, de la paroisse de Broie. La table ayant été ap- « prochée trop près du feu, la flamme courut aux brode- « quins, au moyen de l'huile répandue sur le carreau ; le « patient perdit connaissance ; ses jambes furent si fort brû- « lées, qu'il fallut les couper l'une et l'autre. Les interro- « gatoires n'ayant par conséquent pu être finis, l'accusé fut « renvoyé. Il a vécu plus de trente ans après, sans pieds et « même sans jambes (1).

« Il y a environ vingt-cinq ans que nous fûmes encore « forcés de condamner à la question préparatoire le « nommé Auribant, de la province de Planché, en Niver- « nais, accusé de dix ou douze crimes, la plupart des assas- « sinats de grand chemin, sans qu'il y en eût un seul par- « faitement prouvé. Je pris toutes les précautions possibles « pour prévenir l'*inconvénient* où était tombé mon prédé- « cesseur ; je veillai, surtout, à ce que le chariot ne fût pas

(1) C'est sans doute à ce fait que se rapporte l'anecdote suivante, que nous tenons du célèbre criminaliste Carnot, conseiller à la Cour de cassation, avocat à Dijon, avant 1789, qui en attribuait tout l'honneur à Serpillon lui-même.

Un accusé avait été appliqué à la question, *à l'huile*, par le lieutenant criminel d'Autun, et le supplice, qui n'avait pu tirer aucun aveu du patient, avait eu pour résultat d'obliger de lui couper les deux jambes. Quand le malheureux supplicié fut en état de marcher avec des béquilles, il alla s'établir à la porte du lieutenant criminel. Lorsque celui-ci sortait, le mutilé le saluait respectueusement, et, sans lui adresser jamais le moindre reproche, l'accompagnait au Palais, à la promenade et partout, puis, le reconduisait de même à son retour. La nuit, il couchait sur un banc, en face de l'hôtel du lieutenant. Ni la rigueur des saisons, ni les prières, ni les promesses, ne purent mettre un terme à cette silencieuse vengeance, qui se prolongea pendant plus de dix années. Le lieutenant criminel en mourut, dit-on, de chagrin. (*Note de M. Bertiat Saint-Prix.*)

Digitized by Google

« approché trop près du feu; mais le grand nombre des « crimes sur lesquels les interrogatoires devaient porter les « fit encore durer plus de deux heures. Les tourmens furent « si grands, que les cris continuels du patient l'empêchaient « d'entendre et de répondre. Il était cependant si robuste « qu'il soutint le supplice sans rien avouer, même après « qu'il fut détaché; ainsi il fut aussi renvoyé. Il eut les doigts « des deux pieds si fort calcinés, qu'il s'en arracha, le « même jour, les os avec des tenailles. »

Au Parlement de Besançon, la question ordinaire était une espèce d'estrapade : l'accusé était, comme à Orléans, élevé en l'air avec une corde attachée à ses mains liées derrière le dos. Pour l'extraordinaire on suspendait à ses orteils un gros poids de fer ou de pierre, et, pour mieux lui faire sentir la douleur, on lui donnait différentes secousses d'un bâton, dont on frappait sur la corde. (Muyart, *Institutes*, etc. 1757, p. 402; Jousse, *Justice criminelle*, 1771, t. II, p. 487).

Au Parlement de Bretagne, on donnait la question au feu, en approchant du feu, les jambes nues du patient assis et attaché sur une chaise de fer, ce qui se faisait par degrés. (Muyart, *ib.*, p. 403).

Au Parlement de Rouen, on serrait le pouce ou un autre doigt ou une jambe de l'accusé, avec une machine de fer ou valet; on lui serrait les deux pouces pour la question extraordinaire. (Muyart, *ibid.* Jousse, *ibid.*) Suivant Bruneau (*Observations sur les matières criminelles*, 1715, p. 204), on élevait de plus, par ce moyen, l'accusé en l'air.

Quelque variés que puissent paraître les divers genres de tortures usitées dans le petit nombre de juridictions dont nous venons de parler, il paraît qu'avant l'ordonnance de 1670, les espèces de tourmens l'étaient encore davantage.

Digitized by Google

« En diverses provinces, dit Lebrun (*Procès civil et criminel*, 1624, p. 165), les juges se servent d'autres divers « instrumens, comme de *viotes*, de l'eau pour l'avalement « de la serviette, de vinaigre, de l'huile instillée par le go- « sier, de poix ardente, des œufs cuits en la braise et ap- « pliqués sous les aisselles; quelques-uns de froid intolérable, « de la faim, de la soif occasionée par la manduction de « viandes extrêmement salées données à l'accusé sans au- « cun breuvage. Autres, par les doigts serrés étroitement « ou en extrémité, ou dans le chien d'une arquebuse ou « pistolet, ou liés de petites cordelettes ou ficelles, entre « divers petits bâtons qu'ils nomment grésillons, etc. Mais « le tout dépend de l'ordonnance du juge, suivant l'exigence « des cas, gravité du délit et qualité de l'accusé. »

On voit dans Jean Millœus (*Praxis criminis persequendi*, 1541, in-f°, planche 11), comment se donnait alors la question à Toulouse. C'était une espèce d'extension; le patient avait les mains attachées derrière le dos; deux hommes, avec des bâtons, tordaient la corde qui liait les mains pour les serrer davantage; à ses pieds était suspendue une pierre énorme; une autre corde, passée sous son aisselle droite, servait à élever le patient en l'air au moyen d'une poulie et d'un treuil.

La superstition du temps venait souvent mêler du ridicule à ces cruautés. Lebrun (*Procès civil et criminel, ibid.*) raconte, très sérieusement, que les accusés, surtout les voleurs de profession, avaient des ruses pour se garantir de la douleur; qu'ils mangeaient du savon, lequel a la force de stupéfier les nerfs, mais que le remède était de leur faire boire du vin.

Papon (*Recueil d'arrêts notables*, 1608, p. 1329), place au nombre des indices qui peuvent déterminer à appliquer

Digitized by Google

un accusé à la question, celui-ci : « Un jeune homme, ac-
« cusé d'assassinat, fut présenté au corps du défunt, qui
« était mort, il y avait quinze ou seize heures : et, devant
« tous, la plaie fut vue jeter et pousser sang. »

Damhoudère (*Praxis rerum criminalium*, etc., 1646, in-f°, p. 31) raconte l'histoire d'une vieille de la cité de Bruges, qui, étant accusée de sorcellerie, avait été appliquée trois fois à la question, sans rien avouer et sans paraître ressentir de la douleur. A la fin, on s'avisa de la raser *in pudendis, sub axillis et in culo, ubi reperta fuit pergamena culo..... inserta, cui inscripta fuerunt aliquot peregrina vocabula dæmonum;* alors, devenue tout-à-fait passible, elle avoua, sans difficulté, ce qu'elle avait obstinément nié pendant les trois premières épreuves, et elle expliqua comment, sans cette découverte, on n'aurait rien pu tirer d'elle, parce que le malin esprit la rendait impassible. Aussi Damhoudère insiste-t-il sur la nécessité de *raser* très exactement les accusés avant la question.

Le progrès des temps avait bien apporté quelque adoucissement à ces coutumes incroyables ; cependant il fallut les approches de la révolution de 1789 pour les abolir entièrement. Peu d'années même avant cette époque, la plupart des criminalistes, et des plus savans, défendaient avec opiniâtreté l'usage de la torture.

« Plusieurs auteurs distingués, dit Jousse, ont écrit con-
« tre l'usage de la question et surtout de la question pré-
« paratoire... Néanmoins, cet usage a prévalu chez la plu-
« part des nations, surtout en Europe, et l'on peut même
« autoriser cet usage par de bonnes raisons, fondées non-
« seulement sur l'intérêt public, mais encore sur l'équité.
« En effet, on ne condamne jamais un accusé à la question,
« à moins qu'il n'y ait contre lui des preuves considé-

Digitized by Google

« rables (1); ainsi on ne lui fait point d'injustice en lui im-
« posant cette espèce de peine, et il y aurait une plus
« grande injustice à le renvoyer absous ou impuni, au pré-
« judice de ces preuves. »

« Quant à la question préalable, on ne peut douter
« qu'elle ne soit très utile, et qu'on n'en tire un grand bien
« pour la société civile. D'ailleurs, toutes les raisons appor-
« tées contre l'usage de la question préparatoire, cessent ici
« d'avoir lieu, puisque l'accusé étant condamné à mort, n'a
« aucun motif pour cacher la vérité, et que, d'ailleurs, il
« n'y a pas grand ménagement à garder à l'égard d'un corps
« confisqué et qui va être exécuté. » (Jousse, *Justice*, etc. t. II, 464; Muyart, *Lois criminelles*, 1780, p. 60, etc.) — Les nouveaux principes exposés par Beccaria, dans son *Traité des délits et des peines*, causaient à Muyart (p. 60 et 824) une espèce d'indignation.

On peut se faire une juste idée de l'utilité et de l'efficacité de la question préalable par le procès-verbal suivant, où l'on voit l'accusé avouer et nier, alternativement, les mêmes faits à dix-huit reprises différentes, et finir par nier obstinément toutes choses, après les tourmens.

Le procès-verbal qui va suivre fait partie du dossier d'une affaire qui a laissé, dans le pays rémois, des souvenirs aussi profonds peut-être que l'affaire Fualdès dans le Rouergue et le Quercy, et que l'on ne désigne encore aujourd'hui que sous le nom de *procès de la Grande Jeannette*.

Dans la nuit du 20 au 21 août 1785, le meunier Destouches, qui habitait le moulin de Cuissat, à quatre lieues de

(1) Cette garantie prétendue pouvait se borner, suivant les auteurs, à la déposition d'un seul témoin, fortifiée d'un autre indice, et même la déposition seule suffisait pour prononcer la question contre un acusé de mauvaise réputation. (Jousse, *Commentaire*, II, p. 389.) (*Note de M. Berriat Saint-Prix.*)

Digitized by Google

Reims, du côté de Soissons, sa femme, leurs deux filles et leur fils en bas âge, leur garde-moulin et un camarade de celui-ci, couché avec lui, furent assassinés pendant leur sommeil, avec un marteau de cordonnier. Les auteurs du crime n'avaient de sujet de haine que contre Destouches, à cause d'un procès ruineux pour quelques-uns d'entre eux; ils assommèrent les six autres personnes pour éviter d'être surpris ou dénoncés.

Sur huit accusés, impliqués dans la procédure, Niquet, Dargent et Nicolas de La Hautemaison furent condamnés, par arrêt du Parlement de Paris du 10 janvier 1786, à être rompus vifs, et préalablement appliqués à la question. Exécutés le 18, à minuit, deux d'entre eux firent sur la roue une déclaration, alors appelée testament de mort, puis, au bout de trois heures, ils furent secrètement étranglés en vertu d'un *retentum* mis au bas de l'arrêt.

Jeanne Delozanne, femme Fauvet, dite la Grande Jeannette, Joseph de La Hautemaison et J.-B. Neveux, dit Jean Gibon, furent condamnés, le 27 : la première, à être pendue et préalablement appliquée à la question, et les deux autres aux galères perpétuelles et à la marque *gal.* — Joseph Cuvillier fut renvoyé, et N. Fauvet fils, soumis à un plus ample informé pendant un an.

C'est dans l'espoir d'obtenir quelques révélations contre ce dernier accusé (vaguement désigné par Niquet, dans son testament de mort), que la Grande Jeannette, sa mère, fut torturée inutilement pendant plusieurs heures.]

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL.

Cejourd'hui, onzième février mil sept cent quatre-vingt-six, une heure du matin, nous, Jean-Thierry Gaultier, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage de Vermandois, siége royal et présidial de Reims, ayant été président et rapporteur au jugement du procès criminel instruit au bailliage, à la requête du procureur du Roi, contre Jeanne Delozanne, femme de Pierre Fauvet, dite la Grande Jeannette, et autres accusés, et jugé par sentence du vingt et un janvier dernier sur l'appel *a minima* de laquelle sentence est intervenu l'arrêt de la Cour de Parlement du vingt-sept janvier dernier qui, en ce qui concerne ladite Delozanne, a confirmé notre dite sentence, par laquelle ladite Fauvet a été condamnée à être pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'en suive, par l'exécuteur de la haute justice, à une potence qui serait dressée à cet effet, en la place dite la Croisée-de-la-Couture de cette ville, et à être préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du procès et les noms de tous ses complices; pour l'exécution desquels sentence et arrêt, sommes avec Mr.-Me Simon-François Malfillâtre, écuyer conseiller en ce siége, commissaire par nous nommé, et assisté de Me Antoine Tournefils, notre greffier-commis ordinaire, transportés en la chambre de la question du bailliage, où étant, y avons fait amener ladite Jeanne Delozanne, et icelle fait asseoir sur la sellette, laquelle, après serment fait de *dire vérité*, a été interrogée ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

— Interrogée de ses nom, surnoms, âge, qualité et demeure,

— A dit s'appeler Jeanne Delozanne, dite la Grande-Jeannette, âgée de quarante-neuf ans, femme de Pierre Fauvet.

Interrogée quel jour elle a formé le complot avec différens particuliers d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes qui se trouvaient dans la maison du moulin de Cuissat,

A dit qu'elle n'a jamais formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et ses enfans.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat, avec différens particuliers vers les minuit,

A dit que non.

Interrogée si le 20 août dernier, vers les onze heures du soir, elle ne s'est pas rendue chez le nommé Dargent au village de Prouilly,

A dit que, depuis que Dargent est à Prouilly, elle n'a jamais entré chez lui, ensuite a dit depuis qu'il est revenu demeurer à Prouilly.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat, vêtue d'une redingote grise avec un vieux bonnet rouge sur la tête, ayant un pantalon et la figure couverte de farine,

A dit que non.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, la répondante et ses complices n'ont point assassiné, vers les minuit, les nommés Raimbaut et Poignart, Destouches, sa femme, ses deux petites filles et son fils,

A dit que non.

Interrogée si elle ne connaît pas les auteurs et complices qui ont coopéré aux assassinats commis dans la

Digitized by Google

maison du moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit que non.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a dit qu'il contient vérité en ses réponses, y a persisté et signé.

J^e^ Delozanne, Malfillatre, Gaultier et Tournefils.

En suite de ce que dessus et sans intervalle, ladite Jeanne Delozanne, etc., s'étant mise à genoux, il lui a été fait lecture, par notre greffier, de l'arrêt de la cour du Parlement du vingt-sept janvier dernier; ensuite ladite Jeanne Delozanne, deshabillée, a été mise sur le siége de la question par l'exécuteur de la haute justice, en présence de messire Jean-Baptiste-Remy Thierry, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse Saint-Hilaire de Reims; messire Pierre-Louis Merlin, prêtre, aussi docteur en théologie, et chapelain de l'église de Reims; maîtres Roussin l'aîné et le Camus, docteurs en médecine, et le sieur Museux, chirurgien juré, tous demeurant à Reims, étant aussi présens à ladite chambre, lesquels médecins et chirurgiens, après serment par eux prêté séparément, au cas requis et accoutumé, de bien et fidèlement procéder à la visite de ladite Jeanne Delozanne, et nous faire leur rapport de l'état dans lequel elle se trouverait pour, à l'instant, procéder; et nous ont rapporté qu'ils estimaient qu'elle était en état de soutenir la question; et les ais ayant été passés par le questionnaire et exécuteur de la haute justice, entre les jambes de ladite Delozanne, et les cordes bandées, nous avons, de nouveau, pris et reçu, de ladite Delo-

Digitized by Google

zanne, le serment de dire la vérité; et ordonné que *le premier coin soit mis et frappé;* ce qui ayant été fait, et ladite Delozanne a été par nous interrogée ainsi qu'il suit :

Interrogée quel jour elle a formé le complot d'assassiner Destouches et sa femme,

A dit que c'est avec eux autres tertous.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, vers les onze heures du soir, elle s'est rendue au moulin de Cuissat et avec qui elle s'y est trouvée,

A dit que c'est avec eux autres tertous, avec Dargent, Niquet, de La Hautemaison et Gibon, et qu'il n'y en avait point d'autres.

Le second coin mis et frappé;

Interrogée qui est-ce qui l'a portée à assassiner Destouches et sa femme,

A dit que ce n'est personne.

Interrogée si elle a aidé à assassiner les personnes qui étaient dans le moulin de Cuissat et comment elle était habillée,

A dit que oui; qu'elle était avec Niquet et Dargent, qu'elle était habillée comme elle l'est à présent, c'est-à-dire en juste, et un bonnet blanc sur la tête, et, *en changeant*, a dit *que non*, et qu'elle était dans son lit alors.

Le troisième coin mis et frappé;

Interrogée combien il y avait de personnes avec elle pour commettre les assassinats dans la maison du moulin de Cuissat la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'il y avait Niquet, Dargent, Nicolas de La Hautemaison, Gibon et Joseph de La Hautemaison.

Interrogée de quelle arme elle s'est servie pour assassiner Destouches, sa femme, les deux gardes moulins et les enfans de Destouches,

Digitized by Google

A dit qu'elle s'est servie de la masse, mais qu'elle ne sait pas qui la lui a donnée, ni quand elle l'a prise.

Le quatrième coin mis et frappé ;

Interrogée avec qui elle était lorsqu'elle a formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes de sa maison,

A dit que, jusqu'à présent, elle n'a point dit la vérité, qu'elle ne s'est point trouvée au moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier.

Interrogée si elle se souvient du jour qu'elle a formé le complot d'assassiner Destouches, sa femme et toutes les personnes de sa maison,

A dit qu'elle a tout fait et tout fait faire, et que ce sont les douleurs qui l'ont ainsi fait parler.

Interrogée qui est-ce qui a frappé les premiers coups,

A dit qu'elle n'en sait rien, et depuis a dit que c'est elle qui les a été appeler et qui a tout fait faire.

Interrogée s'il n'y avait pas au moulin de Cuissat d'autres complices que ceux qu'elle vient de nommer,

A dit que non, qu'elle n'en connaît point d'autres.

Interrogée si elle n'en avait pas elle-même amené d'autres chez Dargent,

A dit que non.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle n'a point, avec d'autres complices, assassiné Destouches et sa femme,

A dit que non, et que ce sont les douleurs qui la font parler ainsi, qu'elle ne peut dire autrement comment cela s'est passé.

Interrogée si ce n'est pas en revenant de Châtillon, le 18 du mois d'août dernier, qu'elle a formé, avec le nommé Niquet, en allant chez lui, le projet d'assassiner Destouches, sa femme et les gens de sa maison,

Digitized by Google

A dit que oui; qu'elle a rencontré ledit jour Niquet qui jouait aux quilles devant la porte d'elle répondante, qu'elle lui a dit qu'il pouvait aller porter ses pièces à Châtillon, et qu'elle lui a proposé de faire tout ce qu'on lui a demandé.

Interrogée si Gibon et Joseph de La Hautemaison sont partis avec elle de chez Dargent pour ensuite aller au moulin de Cuissat assassiner Destouches, sa femme et tous ceux qui étaient dans sa maison,

A dit qu'elle n'en sait rien.

Interrogée si elle n'a point promis de l'argent à Jean Gibon pour commettre, de concert avec elle, les meurtres du moulin de Cuissat,

A dit qu'elle a donné vingt écus à Jean Gibon, quelques jours avant l'assassinat pour l'engager à le commettre.

Interrogée si elle sait qui est-ce qui a frappé les premiers coups et si elle n'était pas travestie,

A dit qu'elle n'en sait rien, et qu'elle n'était point travestie.

Interrogée si elle a connaissance qu'il y ait eu quelqu'un en bonnet rouge dans le nombre de ceux qui ont commis le crime au moulin de Cuissat,

A dit que non.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison et Jean Gibon n'ont point été intimidés et forcés par les menaces de Niquet ou autres d'aller avec eux au moulin de Cuissat pour commettre lesdits meurtres,

A dit qu'elle n'en a point de connaissance et qu'il faut croire qu'ils l'ont fait volontairement, puisqu'ils s'y sont trouvés.

Le cinquième coin, et premier de l'extraordinaire, mis et frappé;

Digitized by Google

Interrogée si elle n'a point proposé à Gibon et à Joseph de La Hautemaison de se rendre au moulin de Cuissat, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle ne leur a rien proposé du fait porté en l'interrogatoire; qu'elle ne les a point vus et qu'elle n'y était pas, et après a dit qu'elle y était, parce qu'elle pouvait se charger elle-même.

Interrogée pourquoi, dans les précédentes réponses au présent interrogatoire, elle a dit qu'elle était au moulin de Cuissat pour commettre le crime dont est question,

A dit que la vérité est qu'elle n'y était pas, et qu'elle n'en a entendu parler que comme les autres personnes.

Interrogée pourquoi elle a dit, tout à l'heure, qu'elle avait promis et donné à Jean Gibon vingt écus pour coopérer avec elle aux assassinats dont est question,

A dit qu'elle n'a jamais rien promis, ni donné d'argent à Gibon et qu'elle ne sait pas s'il y était, et depuis a dit qu'elle a tout fait et tout fait faire, pouvant se charger elle-même et ne voulant ni pouvant charger d'autres.

Le sixième coin mis et frappé;

Interrogée qui est-ce qui a été chercher Gibon pour le mener chez Dargent, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit que c'est elle et qu'elle a tout fait.

Nous lui avons représenté qu'elle ne nous dit pas la vérité en disant que c'est elle qui a été chercher Gibon pour aller chez Dargent.

A dit qu'elle ne peut dire autre chose que ce qu'elle a dit.

Interrogée si elle a connaissance que Joseph de La

Digitized by Google

Hautemaison ait été menacé et intimidé par Niquet et autres, et si ce ne sont pas les menaces qui l'ont obligé de faire le guet devant la porte du moulin de Cuissat lorsqu'on commettait le crime,

A dit qu'elle ne sait point ce qu'on veut lui dire.

Interrogée s'il y avait plusieurs femmes dans le nombre des complices,

A dit qu'il n'y avait qu'elle de femme.

Nous lui avons représenté qu'étant prête de paraître devant Dieu et mourir, elle devait profiter des derniers momens qui lui restaient pour dire la vérité.

A dit qu'elle ne mourrait pas en longueur, puisqu'elle serait pendue, et que ce serait bientôt fait.

Le septième coin de l'extraordinaire mis et frappé;

Interrogée si elle n'a pas amené d'autres complices que ceux ci-dessus nommés, et si ceux qu'elle a amenés étaient connus de Gibon et de Joseph de La Hautemaison,

A dit: « Mon Dieu! je n'ai connu personne. »

Le huitième et dernier coin ayant été mis et frappé;

Interrogée si elle persiste à nous soutenir qu'elle n'est point complice du crime commis dans la maison du moulin de Cuissat la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle n'y était pas.

Après quoi avons fait relâcher ladite Jeanne Delozanne de la question et l'avons fait mettre sur le matelas, et lecture à elle faite de notre procès-verbal et interrogatoire, a dit que ses réponses et déclarations contiennent vérité, qu'elle y persiste, en soutenant qu'elle n'est point du nombre des complices et qu'elle ne con-

Digitized by Google

naît les assassins que parce qu'on les a fait paraître devant elle en justice ci-devant; et a déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs que lui a occasionées la question, de ce interpellée, et ont lesdits sieurs médecins et chirurgiens signé avec nous et notre greffier.

GAULTIER, ROUSSIN, MUSEUX, LE CAMUS, MALFILLATRE et TOURNEFILS.

Et, sur-le-champ, avons de nouveau interrogé ladite Jeanne Delozanne, *couchée sur le matelas*, ainsi qu'il suit:

Le serment par elle réitéré de dire la vérité.

Interrogée de ses noms, surnoms, âge, qualité et demeure,

A dit s'appeler Jeanne Delozanne, femme de Pierre Fauvet, et dite la Grande-Jeannette, âgée de quarante-neuf ans.

Interrogée si, la nuit du 20 au 21 août dernier, elle ne s'est pas rendue au moulin de Cuissat avec différens particuliers,

A dit que oui.

Interrogée qui est-ce qui l'a accompagnée audit moulin,

A dit que c'est Niquet, Jean Gibon, Joseph de La Hautemaison, Dargent et Nicolas de La Hautemaison.

Interrogée si elle n'a pas mené avec elle audit moulin un sixième particulier, et quel est ce particulier,

A dit que non; qu'elle n'a amené personne avec elle.

Digitized by Google

Interrogée si elle, lesdits Niquet, Gibon, Joseph de La Hautemaison Dargent et Nicolas de La Hautemaison sont partis ensemble de chez Dargent pour se rendre au moulin de Cuissat, à l'effet d'y commettre les assassinats, la nuit du 20 au 21 août dernier,

A dit qu'elle est partie seule de sa maison pour se rendre à Cuissat, et qu'elle y a trouvé lesdits Dargent, Niquet, Nicolas de La Hautemaison, Jean Gibon, Joseph de La Hautemaison et n'y en a pas vu d'autres.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison et Jean Gibon étaient dans l'intérieur de la maison de Cuissat,

A dit qu'ils étaient tous deux dans la maison du moulin de Cuissat.

Interrogée si Joseph de La Hautemaison n'était pas placé à quelque distance de la maison pour faire le guet tandis que l'on commettait le crime,

A dit que Joseph de La Hautemaison lui a dit en revenant de Paris, qu'il faisait sentinelle dans la cour lorsqu'on commettait le crime.

Interrogée si elle a connaissance qu'on ait fait des menaces à Jean Gibon et à Joseph de La Hautemaison pour s'associer aux complices du meurtre commis au moulin de Cuissat,

A dit que Jean Gibon lui a dit, en revenant de Paris, que Niquet lui avait fait des menaces pour l'obliger de tenir la chandelle, et que sans cela il ne l'aurait pas tenue; qu'il lui avait dit qu'il avait été forcé, mais qu'elle n'a point de connaissance que lesdits Gibon et Joseph de La Hautemaison aient été menacés; qu'au surplus Joseph de La Hautemaison pouvait facilement s'en aller puisqu'il restait en dehors pour faire sentinelle.

Digitized by Google

Interrogée si elle sait si Gibon s'est rendu chez Dargent avec sa masse de cordonnier, et si elle a connaissance qu'il ait frappé quelques-uns de ceux qui ont été assassinés dans ledit moulin,

A dit qu'elle ne sait pas si Gibon s'est rendu chez Dargent, qu'elle lui a seulement ouï dire, sans l'avoir vu, que lui, Gibon, avait tenu la lampe.

Interrogé comment elle peut nous dire qu'elle n'a pas vu Gibon tenir la lampe, puisqu'elle a dit, il y a un instant, qu'elle était arrivée la première au moulin,

A dit que la vérité est qu'elle n'était point audit moulin, et depuis a dit qu'on mette comme on voudrait.

Nous lui avons remontré que Niquet, Dargent, ont soutenu jusqu'au dernier soupir qu'il y avait un septième complice et que Niquet a même déclaré qu'elle l'avait amené elle-même.

A dit qu'elle ne connaît point de septième complice, qu'elle n'en n'a point amené.

Interrogée si, après avoir commis les assassinats dont est question, elle n'a point partagé avec les autres complices l'argent trouvé dans la maison de Cuissat,

A dit que non.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a dit qu'il contient vérité en ses réponses, y a persisté, a déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs occasionées par la question,

Gaultier, Malfillatre et Tournefils.

Avons ensuite recollé ladite Jeanne Delozanne en ses interrogatoires subis par-devant nous cejourd'hui, avant, pendant et depuis la question, et après serment par elle réitéré de dire la vérité et que lecture lui a été

Digitized by Google

faite desdits interrogatoires; et ladite Delozanne, sur ce par nous interpellée, a dit que toutes ses réponses et confessions de ses dits interrogatoires contenaient vérité; qu'elle y persiste et n'y veut rien augmenter ni diminuer.

Lecture à elle faite du présent procès-verbal de récollement, a dit qu'il contenait vérité en ses réponses, y a persisté et déclaré ne pouvoir signer à cause des douleurs que lui a occasionées la question.

GAULTIER, MALFILLATRE et TOURNEFILS.

Digitized by Google

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES

EN ITALIE ET DANS LE LEVANT,

1626-29 (1).

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 11 août 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 15 juillet; dans le contentement que j'ai du mariage de ma tante, pour la voir par ce moyen à couvert et hors de la nécessité, ce m'a été un déplaisir assez sensible, que ma sœur se soit si mal comportée, et témoigné une telle ingratitude à celle à qui elle a tant d'obligations. Je prie Dieu qu'il la change, elle en a bon besoin.

Puisque M. de Nançay s'en est retourné, je crois que le traité de son abbaye, auquel je vous avais prié de vouloir entendre, n'aura pu se faire; aussi n'est-ce pas

(1) Voir tome III, p. 351; tome IV, p. 5.

Digitized by Google

chose qui presse, ni qui soit de si facile résolution; mais la volonté en laquelle me mandiez qu'il était de s'en vouloir défaire, m'a obligé à vous en écrire afin de prendre cette occasion pour en faciliter l'accommodement, lequel, s'il était bien ménagé, pourrait réussir fort à l'avantage de mon frère. — Je laisse le tout à votre prudence. — Il faut sortir des réparations de Meslay, puisqu'elles sont nécessaires; le principal sera qu'elles soient faites de sorte qu'il n'y faille pas souvent mettre la main. Je reconnais que M. le bailli m'y oblige bien fort, et ne sais ce que je ferais sans lui. Quand je songe au peu de commodité qu'apporte le bien en fonds de terre à cause des continuelles dépenses qu'il faut faire pour le mettre en valeur, et de la difficulté des paiemens, et comme les rentes sur particuliers sont sujettes à mille hasards et procès, je souhaiterais que tout mon bien fût ici, où l'on le met si sûrement qu'il n'en peut jamais arriver de faute, et l'on reçoit tous les deux mois l'intérêt; joint que l'argent que l'on touche en cette ville se rend en quelque lieu que l'on veuille avec gain et profit; de sorte que, donnant ici cent écus, l'on me rendra cent douze à Paris; mais ce sont des désirs qui ne sont pas aisés à exécuter.

Depuis que je ne vous ai écrit, les Espagnols ont bien fait parler d'eux, quoiqu'ils n'aient pas eu l'avantage. Voici ce qui s'est passé : le fils de l'ambassadeur d'Espagne, qui est chevalier de Malte, allant voir une courtisane le soir, y trouva un jeune Italien, beau-frère du scalco du cardinal Barberin, qui ne lui voulut pas ouvrir la porte; indigné de cela, il menace; l'autre lui témoigne ne s'en guère soucier, et remettent la partie au lendemain; lequel étant arrivé, ils se rencontrèrent les uns les autres avec armes à feu et cuirasses, et ac-

Digitized by Google

compagnés. Le maître de chambre de l'ambassadeur demeura sur la place, comme aussi le valet de l'Italien, auteur de toute la querelle. Les Espagnols, voulant enlever le corps de leur compagnon, rencontrèrent les sbires qui avaient eu ordre du pape de se tenir en ces quartiers à cause de certains bandits qui couraient toute la nuit. Les Espagnols, ne s'étant voulu arrêter au commandement *della corte*, comme c'est l'ordinaire, furent chargés : le barbier de l'ambassadeur y eut une jambe rompue, et le fils un coup de hallebarde dans le dos en fuyant, mais assez léger. L'ambassadeur crut que l'affaire était trop honteuse pour la faire éclater, et se résolut plutôt d'en avoir raison par les voies de fait : il fait provision de mousquets et avertit toute la nation; les barigelles et les sbires en font autant de leur côté, de sorte que la nuit en suivante il y eut une bataille (s'étant tirés plus de deux cents arquebusades), dans laquelle deux Espagnols furent tués sur la place, quantité de blessés, et quatre mis prisonniers, dont l'un est mort du depuis des coups qu'il reçut pendant que l'on le menait. Du côté des sbires, il n'y en eut qu'un de blessé. L'ambassadeur, fort en colère, ne veut point se plaindre, dit que, quand il en aura fait tuer une trentaine, il verra quelle satisfaction le pape lui veut faire, menace de faire venir des bandits du royaume de Naples pour ravager la campagne de Rome. Le Pape, de son côté, se tient ferme comme ayant la raison, fait venir trois cents Corses pour tenir main-forte à la justice. Depuis, quelques entremetteurs, comme le cardinal Borgia, ont voulu accommoder ce différend, mais on n'en peut venir à bout. L'ambassadeur a dépêché extraordinairement en Espagne, et en attend la réponse; le Pape a fait le même, et té-

Digitized by Google

moigne cependant ne vouloir point fléchir. Tous les ministres sont fort embarrassés de ce que l'ambassadeur n'a point voulu aller à l'audience à son jour; l'on lui donne généralement le tort de cette action, de ce qu'il a engagé l'honneur de sa nation, et n'a pas eu le courage de l'en tirer, et à propos de ce l'on l'accuse de donner perpétuelle retraite aux bandits et assassins, d'être fort avaricieux, jusques à avoir pris un carrosse de l'ambassadeur de Gênes, et de faire venir du vin de Naples, duquel il fait ostérie publique en sa maison, à cause de l'exemption qu'il a des gabelles et autres impôts; même l'on ne juge pas qu'il soit pour avoir grand contentement en toute cette affaire, ce qui dépend néanmoins de la couleur que l'on lui donnera en Espagne et de la protection qu'il aura du comte d'Olivarès.

Il n'y a point à présent d'autres nouvelles de considération, sinon un tremblement de terre arrivé en la Pouille, qui a englouti six bourgades et un évêché, Sansevero, avec son évêque nommé *Monsignore* Ventura, Florentin, et fort ami de M. Aleandro. Cela est arrivé le 3 du mois passé, sur le midi; on fait état qu'il y a perte de onze mille ames. — Je crois que ledit sieur Aleandro vous fait réponse touchant le livre de M. Grotius; il est bien marri de la censure, comme aussi M. le cardinal; mais ces choses-là passent par les mains de personnes si opiniâtres et si ignorantes, qu'il est malaisé de s'y opposer. Une des choses qui les a le plus offensées, est que ledit sieur Grotius a appelé les paraboles dont Notre Seigneur s'est servi dans l'Evangile *fabellas*, ce qui toutefois, eu égard à la signification du nom latin, n'est point mal à propos. — M. Holsteinius se porte bien, sinon qu'il est fort amaigri depuis qu'il est ici; il est néanmoins fort content : le

Digitized by Google

cardinal lui donne, outre la part de pain et de vin et le logement, quinze écus par mois, qui est plus qu'aucun des siens; car Aleandro n'en a que dix. Ledit sieur Holsteinius est bien tenté de venir avec moi à Constantinople, mais il ne saurait quitter la partie. — J'attends quelques nouvelles de Raguse pour vous mander le temps de mon partement; je vous prie de ne blâmer point cette résolution.

Le sieur Vincenzo Aleandro, nouvellement fait chevalier de Saint-Michel, écrit au roi en remerciement; c'est une lettre fort importante : il faudra, s'il vous plaît, la donner à M. de Loménie, car c'est lui qui a pris la peine de faire toute l'expédition de ce bel ordre, duquel les Italiens font plus de cas que nous, en quoi nous avons cet avantage que nous obligeons des personnes pour peu de chose.

Je supplie Monsieur votre frère de me dispenser si je ne lui écris pour cette fois; je suis si pressé que je ne me saurais reconnaître; ce sera pour la première fois que j'aurai manqué à ce petit devoir envers lui et la dernière, car je ne me lairrai plus prévenir par le courrier; mais M. l'abbé de Béthune a voulu venir dîner aujourd'hui chez nous et y a demeuré toute la journée, de sorte qu'il ne m'a été possible de prendre une heure pour cela. Je m'assure tant de sa bonté, que je crois qu'il ne trouvera pas cette excuse mauvaise. Je suis,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

L'affaire de mademoiselle Board est accordée; il ne

Digitized by Google

reste plus que l'expédition, laquelle je solliciterai, et la pourrai envoyer par le premier ordinaire. Je vous prie d'assurer M. de Bellièvre de mon service; je ferai ce qu'il m'ordonne touchant mon cousin d'Harlay.

Mes humbles recommandations à ma cousine, et à toute la maison et à tous les amis, tant le particulier que général.

Si M. d'Aubray est arrivé, vous lui ferez, s'il vous plaît, mes humbles baise-mains, et lui direz que j'ai reçu deux de ses lettres, l'une de Gênes, du 12 juillet, l'autre d'Aix, du 22. Je lui écrirai sans faute au premier ordinaire.

AU MÊME.

De Rome, ce 25 août 1627.

Monsieur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire du 30 juillet, et suis fort étonné que n'ayez reçu mon paquet que je vous adressais par la voie de M. Jacquet; il faut que la faute vienne de chez M. l'ambassadeur où j'envoie mes lettres pour les mettre dans son paquet. J'userai à l'avenir de plus grande précaution. Je m'étais bien douté de la difficulté que m'apportez pour l'affaire de M. de Nançay: aussi ne vous en avais-je écrit que sur le sujet de son traité avec M. de Puisieux.

Je pense que je prendrai mon chemin par Messine pour effectuer mon dessein de Levant; la route de Raguse est bien sûre, mais le chemin par terre est en-

Digitized by Google

nuyant, et ce qui me fait résoudre à le changer est que allant à Messine, je passerai par Naples et verrai le Chartreux.

J'écris pour mes affaires à M. Rigault; je vous prie de l'envoyer quérir afin qu'il vous en communique. J'ai trouvé à Venise de l'argent qui ne me coûte rien, c'est M. Haligre l'ambassadeur qui me le donne; il lui faudra rendre, et par ce moyen retirer l'argent que l'on aura donné à Lumagnes; que si la lettre est déjà envoyée, j'ai donné ordre à Venise que l'on ouvre le paquet et que l'on vous la renvoie. Je fais état de partir le 8 du mois qui vient; vous recevrez encore de mes nouvelles entre ci et ce temps-là et vous enverrai une procuration pour payer le droit annuel de mon office: ce sera alors que je prendrai congé de vous et de tous nos bons amis.—Ici les choses vont à l'ordinaire. L'ambassadeur d'Espagne est toujours fort mal avec le Pape; il a soixante soldats espagnols qu'il a fait venir de Naples pour le garder: c'est le prétexte dont il se sert; il attend des nouvelles de son maître; l'on croit qu'elles ne seront pas telles qu'il les désire, et que cette affaire se pourrait terminer par un rappel qu'on ferait de sa personne. — L'on parle que le cardinal de la Cuena doit venir ici, et ses gens lui ont déjà loué un palais.—L'abbé Ursin est entré dans les Jésuites il y a un mois, et a pris l'habit à cette Notre-Dame. Le général de cette société est fort malade, et ne croit-on pas qu'il en réchappe. Ce sera une grande perte pour la compagnie, et sera mal aisé de trouver un sujet qui puisse remplir cette place aussi dignement, car il se faisait aimer de tous

J'appris hier qu'il courait un livre venu du côté de Venise où le Pape était fort mal mené; il est latin et

Digitized by Google

s'intitule : *Colloquia inter Urbanum VIII et Jo. Ciampolium.* Ce M. Ciampoli est Florentin, secrétaire des brefs *ad principes* et fort bien venu et familier du Pape à cause de la gaieté de son esprit, et du génie qu'il a de la poésie. A propos de cela, l'auteur du livre dit quantité de légèretés que le Pape lui a dites en particulier et lesquelles il faut qu'il ait redites à d'autres, et pour cela il court fortune d'être ruiné.

Nous avons toujours ici un M. Delbène qui court après tous les bénéfices et se sert de la bonne volonté que le Pape lui porte pour faire ses affaires. Ils sont très mal, M. l'ambassadeur et lui, pour avoir voulu contester un bénéfice que mondit sieur ambassadeur demandait pour le baron de Pont-Château, et crois que, s'il continue, il s'accueillera la mauvaise volonté de tous.

Nous sommes attendant le succès de la flotte anglaise; par toute sorte de raisons, il semble qu'ils doivent emporter l'île de Rhé, mais j'espère que Dieu y mettra la main.

Je vous supplie de vouloir faire mes humbles recommandations à tous nos amis; l'on nous dit ici que le fils de M. de Saint-Luc, l'abbé, doit venir; si cela est, je crois que madame Granier sera de la partie.

Je suis, Monsieur, votre bien humble serviteur et cousin,

De Thou.

Digitized by Google

A MONSIEUR DU PUY.

De Rome, ce 25 août 1627.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu m'écrire du 30 juillet. Je ne vous écrivis point par le dernier ordinaire pour le peu de choses que j'avais à vous mander et le temps qui me pressait; je pensais que vous prendriez ces raisons-là en excuses. Nous avons été heureux cette année à avoir l'été fort frais; l'on dit que de mémoire d'homme l'on n'en a vu un tel. Cet accident extraordinaire est fait pour nous.

J'ai reçu les cinq volumes de Bellarmin, fort bien conditionnés, et pense vous en avoir donné avis. J'eusse bien désiré que vous eussiez envoyé à M. le cardinal l'*Aristarchus sacer* d'Heinsius, car il désirait fort le voir; depuis je crois qu'il en a eu un de M. de Peiresc.—Les Epîtres de Scaliger font grande envie à M. de Seton; je lui ai conseillé d'attendre qu'il soit en France, car alors il aura plus de commodité de satisfaire à sa curiosité.—M. Holsteinius est ici en très bon *concetto* et tenu pour le plus savant qui y soit venu il y a longtemps; il a remarqué tant de fautes dans la traduction des Epîtres de Thémistocles, qu'il a rendu ces gens tout honteux qui en faisaient quelque cas. Pourvu que les quinze écus par mois que lui donne le cardinal lui suffisent pour vivre, je le tiens heureux; car il profitera beaucoup ici, dans la quantité des manuscrits de la Vaticane, lesquels il découvre tous les jours.

Je vous envoie les vers que Notre Saint Père a faits

Digitized by Google

cet été, vous ne les trouverez pas si bons qu'il se l'imagine, ni tels que les flatteurs les estiment.

Je n'ai pu voir le Campanella; un sien neveu m'a prêté un catalogue de ses œuvres, que j'ai transcrit et vous l'envoie. C'est une chose furieuse ce que cet homme a fait pendant vingt-huit ans de prison, et quasi tout de mémoire. Sondit neveu n'attend que l'issue de son procès pour les envoyer en Allemagne pour les faire imprimer.

Le bref de mademoiselle Board est expédié, mais pas tel que M. l'ambassadeur me l'avait promis, n'étant que pour deux ans et six fois seulement chaque année; l'on a ajouté que ladite damoiselle pourra aller en compagnie de deux autres, qui sera une occasion pour quelques parentes qui auront cette curiosité.

Le tremblement de terre arrivé au royaume de Naples se confirme, et de ce que je vous en ai écrit n'y a de différence sinon que l'évêque seul et deux monastères sont demeurés, de quoi le peuple fait un miracle, parce que ledit évêque, quelques jours auparavant, avait menacé d'excommunier le seigneur du lieu et ses adhérens pour quelque entreprise sur sa juridiction. Ledit évêque, blessé à une jambe, a écrit au Pape et lui mande l'accident et qu'il est sans évêché et sans revenu.

Je suis, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur,

DE THOU.

Je vous supplie d'assurer ma cousine et toute la maison de mon bien humble service, comme le reste des amis.

Digitized by Google

J'oubliais de vous dire que j'ai trouvé ce que M. de La Motte désire, mais cela est trop gros pour l'envoyer en un paquet.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 30 août 1627.

Monsieur,

M. de Lusarches s'en allant exprès en France pour porter la nouvelle d'une promotion de sept cardinaux que le Pape a faits cejourd'hui, et entre lesquels est M. de Bérulle, je n'ai voulu laisser passer cette occasion sans vous faire savoir de mes nouvelles, et vous informer encore des publiques en ce peu que j'en sais. Cette promotion, comme toutes les choses que le Pape fait, a été si inopinée, que le cardinal Barberin, qui doit donner à dîner aux nouveaux cardinaux, s'était obligé d'aller ce matin chez le cardinal Cornaro qui le devait traiter. Le Pape a commencé à déclarer les trois qu'il se réserva *in scrinio pectoris* l'année passée, qui sont le frère du duc de Lorraine, le frère du duc Césarin, Romain, clerc de chambre, en considération d'un sien frère Virginio Cesarini qui est mort son maître de chambre, et auquel il portait une singulière affection pour la beauté de son esprit et l'inclination à la poésie. Le troisième a été un monsignor Genneti, son major-dome, natif de Velletri, de fort basse extraction, d'aucuns disent que son père était vendeur d'aiguillettes, et qui semble n'avoir pu mériter cette dignité par d'autres vertus que celles de la complaisance et de la subjection, quoiqu'il ait été employé en diverses congréga-

Digitized by Google

tions où il s'est pu acquérir quelque connaissance des affaires. Après avoir déclaré les trois susdits, le Pape a parlé d'autres affaires, et enfin a proposé les quatre autres, savoir : le père Bérulle pour la France; un Président de l'Inquisition d'Espagne, dont je ne sais le nom, pour être un peu extravagant; Monsignor Vidone, trésorier de la chambre crémonoise; et monsignor Verospi, Romain, auditeur de rote, et à présent gouverneur de Pérouse. L'on considère là-dessus que Magalotti a grande part en cette promotion, en ce que don Antonio, neveu du Pape, n'y est pas compris; car, comme ce jeune homme est très ambitieux et a grand désir de se mêler dans les affaires, Magalotti fait tout ce qu'il peut pour l'en éloigner; néanmoins que je crois que des cinq places qui restent à remplir, il y en aura une pour lui, car il apprend la théologie et le droit, et en rend tous les jours compte au Pape. Il y a deux sujets pour lesquels tout le monde eût gagé, qui n'ont point été considérés, savoir : le gouverneur de Rome, qui est archevêque de Gênes et fort ancien prélat, et Vulpio, homme du plus grand mérite qui soit aujourd'hui en cette cour, lequel a passé par toutes les charges et même a été proposé au conclave dernier pour Pape. Il est âgé de soixante-quinze ans, fort incommodé de sa santé jusques à ne pas sortir trois fois en une année; et aujourd'hui le Pape, pour le consoler, l'a envoyé quérir pour lui donner la charge de majordome, laquelle il a refusée très généreusement. Voilà l'estime que l'on fait ici des mérites.

Les différends d'entre le Pape et l'ambassadeur espagnol durent toujours; même l'ambassadeur s'en est allé aujourd'hui aux champs pour n'avoir point sujet d'aller remercier le Pape. M. de Béthune n'en a pas

Digitized by Google

fait de même, car il a fait la visite de remerciement au Pape et au cardinal, où je l'ai accompagné. Je crois que si l'allégresse est grande ici de ceux à qui telles grâces touchent, que par delà le Père Bérulle n'en aura pas moindre ressentiment; le Père Bertin, qui est son intime et son agent par deçà, m'a dit que c'était chose à laquelle il ne s'attendait pas, et je sais de bonne part qu'il y a plus de dix mois que M. l'ambassadeur en a reçu ordre exprès par une lettre écrite de la propre main du Roi. Voyez quelle fiance l'on peut avoir aux bigots! — Je vous écrirai encore une fois avant que de partir. Cependant je demeurerai,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

De Thou.

J'oubliais de vous dire que celui qui doit porter le bonnet au Père Bérulle est un nommé Ascanio Picolomini, domestique assez aimé du cardinal Barberin. Je m'étonne comme il a voulu faire ce choix, car cet homme n'est pas en réputation de nous affectionner. Si par aventure il se présentait occasion de le servir en considération de son maître, je vous conseillerais de le faire. — Je vous envoie le bref pour mademoiselle Board.

Digitized by Google

A M. DU PUY.

De Rome, ce 8 septembre 1627.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 13 août. J'ai écrit à M. votre frère touchant la promotion des cardinaux par M. de Lusarches. J'écris cette fois par un extraordinaire qui fait état d'être dans douze jours à Paris. Vous recevrez aussi les armes desdits cardinaux, et la relation de ce tremblement de terre qui est une chose fort notable, avec une petite carte du lieu où cet accident est arrivé. — Ici les différends d'entre le Pape et Espagne durent toujours; l'on attend de savoir comme ce roi aura reçu cette affaire. Le Pape est tellement en cervelle, qu'il a changé le castellan du château Saint-Ange, qui avait épousé la sœur de Magalotti, comme trop vieux et inhabile aux fonctions militaires, et y a mis un frère du cardinal Sacchetti. Du côté du Royaume (de Naples) l'on remue, et dit-on que le vice roi a fait avancer quelques troupes à l'Aquila qui est frontière de l'État de l'Église. Tout cela n'est que pour faire peur et se venger du peu de cas que l'on a fait du connétable de Navarre, son fils. L'on a dépêché en Espagne un secrétaire du cardinal Barberin pour informer de nouveau ceux de cette cour, et a-t-on pris le prétexte d'envoyer le bonnet au nouveau cardinal, et, afin que l'ambassadeur ne se pût plaindre de ce que l'on n'employait pas un homme de sa nation, on a envoyé un autre domestique du cardinal, nommé Picolomini, porter celui de M. de Bérulle, pour rendre les choses égales; et sur ce que M. l'ambassadeur a représenté le préjudice que l'on faisait à un ne-

Digitized by Google

veu de M. Le Bret, qui est ici camérier d'honneur, l'on parle de l'envoyer en Lorraine, quoique l'agent s'y oppose et allègue pour raisons la commission que son oncle a faite pour les limites de laquelle était M. votre frère. J'oubliai de lui écrire que le Pape avait dit qu'il créait dès lors les cinq cardinaux qui restaient des douze places vacantes, mais qu'il se les réservait *in pectore;* c'est une chose qui n'a point été pratiquée que par Alexandre VI et qui est de très mauvais exemple. Vulpio a accepté la charge de majordome, sur ce qu'il croit qu'il sera des cinq réservés : le gouverneur est malade de dépit. L'on croit que le Pape en use ainsi pour se dégager des importunités, quoique ce soit une mauvaise excuse, car il est certain qu'il n'avait jamais pensé à ceux qu'il a dit avoir créés dès l'année passée, que lorsqu'il les a proposés.

Voilà ce qu'il y a de public. Si j'étais à Paris je conseillerais M. d'Aubray de traiter Picolomini comme il l'a été de lui ici, car je puis dire qu'à peine le saluait-il, et je l'ai vu souvent, dans l'antichambre, abandonné, de sorte que personne ne parlait à lui, et moins ledit Picolomini que nul autre, car il est très glorieux, et fesait mine de ne nous pas beaucoup aimer. Néanmoins, pour l'amour de son maître, je vous conseille, au cas que le voyiez, de lui faire bon accueil.—M. Holsteinius m'est venu voir tantôt; il est très satisfait de son cardinal, il l'entretient des trois heures entières!

J'ai à vous prier de vouloir bien chercher si vous n'avez point la copie du catalogue de livres que me donnâtes en partant, car M. Aleandro me l'a perdu : il ne faudra que l'envoyer à M. de Bonnaire qui, pendant mon absence, cherchera avec Holsteinius les livres y contenus.

Digitized by Google

Il ne sera point de besoin de m'envoyer le supplément du livre d'Ubbo Emmius, car je n'ai à faire que de la Grèce. Je vous ai déjà mandé avoir reçu les cinq volumes de Bellarmin bien conditionnés.

Il ne me reste qu'à vous dire adieu et vous prier de me conserver vos bonnes grâces.

Je suis, Monsieur, votre bien humble serviteur et cousin.

De Thou.

Mes recommandations à mademoiselle votre mère et à tout le reste de la maison; et aussi à toute l'Académie et particulièrement à MM. Godefroy, Pellault, Guiet, Hulon, Granier, La Motte à qui M. Aubry se chargera de faire tenir ces thèses qui contenaient diverses langues; à M. de La Hoguette, s'il revient de La Rochelle, et à M. de Saint-Surin et à tous ceux que savez, sans oublier M. Broussel, le conseiller, et M. Doujat.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 8 septembre 1627.

Monsieur,

C'est pour répondre à la vôtre du 12 août, de laquelle j'ai reçu grande satisfaction pour le compte qu'il vous plaît me rendre de nos affaires, lesquelles je trouve être en meilleur état que je ne m'imaginais. Ma sœur est en un lieu où elle ne nous donnera plus de peine,

Digitized by Google

et crois qu'à son dire elle y demeurera toujours, puisqu'elle prétend n'en sortir que pour se marier; car je ne sais qui sera le malheureux qui en voudra après avoir tant fait paraître sa mauvaise humeur.—J'ai grande obligation à M. Le Bailli pour mon Meslay, et sais bien que sans lui je serais en toutes les peines du monde. Je lui écrivis dernièrement, conformément à votre avis, s'il n'avait l'œil aux réparations, je pense que je n'en serais pas quitte à si bon marché. Je vous prie de vouloir confirmer Baussan en l'affection qu'il a de me servir en cela, et de l'assurer que je lui en sais très bon gré et m'en revaudrai en son endroit.

Pour l'affaire de Coicault, elle intéresse des personnes qui sauront bien la défendre; je m'étonne de ce que m'en mandez, qu'après l'arrêt du conseil, qui casse celui d'évocation de la chambre de l'édit, que l'on ait encore trouvé moyen de le tirer de cette troisième chambre. Je comprends cela en ce que deux conseillers de l'édit, dites-vous, devaient parler au rapporteur pour le procès; cet *in toppo* est fait pour nous.

Quant aux affaires de Brice, je laisse cela à votre discrétion et à l'avis de nos amis. Si vous pensez que mes actions soient aucunement légitimes, vous m'en conserverez la poursuite: j'écrirai demain à Rigault à cet effet par l'ordinaire, et lui enverrai une procuration pour payer le droit annuel de mon office, et l'autre générale pour l'administration de mon bien, à cause que celle que je lui passai avant que de partir doit être bientôt expirée. Je fais aussi réponse à M. de Bonnœuil, et lui renvoie la lettre de son moine; mon sentiment s'est justement rapporté au vôtre. J'ai à vous dire que sa lettre n'est écrite ni signée de sa main, ains par celle d'un valet ignorant. Je m'étonne comment il se

Digitized by Google

sert de telles gens pour telles affaires; si vous ne m'en mandiez quelque chose, je l'eusse tenue pour supposée.

Il ne me reste plus qu'à vous dire adieu : je fais état de partir dans trois ou quatre jours et prendre mon chemin à Ancône; de là passer à Raguse qui n'en est distant que d'un trajet de deux cents milles; à Raguse j'ai le résident du Roi, gendre de M. Lumague, qui est mon ami : il me logera et me fournira de commodités comme il m'a déjà assuré. S'il n'y a sûreté à faire ce voyage ou que les incommodités me semblent surpasser mes forces, je m'en reviendrai froidement, n'ayant point fait vœu d'entreprendre des choses impossibles.

Je vous ai mandé que je pensais passer par Messine; du depuis j'en ai été déconseillé, à cause de l'incertitude des commodités et du hasard des corsaires. Je lairrai ici ce peu de livres que j'ai achetés, chez M. de Bonnaire; il vous pourra écrire de mes nouvelles, car je lui en ferai part.—Je ne mène que Bessin avec moi et renverrai Jacques pour le mettre en métier, afin qu'à mon retour il me puisse servir, car je l'aimerai toujours mieux qu'un autre.—Il faudra, s'il vous plaît, adresser vos lettres à M. de La Lane, secrétaire de M. l'ambassadeur à Venise, car M. Haligre s'en va et ledit de La Lane demeure en sa même place : il vous renverra la lettre de change que vous aurez tirée de M. Lumague, car mondit sieur Haligre m'a donné mille écus à Venise, comme je vous ai déjà écrit, et m'a obligé en ce qu'il n'a voulu rien gagner sur moi, quoiqu'il pût avoir six pour cent de Venise à Paris. Vous ferez en sorte, s'il vous plaît, que la lettre de change que je lui ai donnée soit aussitôt acquittée, et lui témoignerez l'obligation que je lui ai.

J'ai écrit cette fois ici une grande dépêche. Vous

Digitized by Google

distribuerez, s'il vous plaît, les lettres suivant leur adresse. Étant, je vous conjure de m'aimer et de croire que je serai à jamais votre plus humble et obligé serviteur et cousin,

De Thou.

J'ai pour compagnons de mon voyage un nommé Hardy et un frère de M. Servien, le maître des requêtes, tous deux honnêtes gens.

Mes baise-mains à tous les amis, MM. de Bellièvre, procureur-général, de Loménie, et surtout M. le président Sanguin; encore à M. du Châtelet et tous les autres amis.

A M. DU PUY.

De Rome, ce 6 octobre 1627.

Monsieur,

Depuis quinze jours en ça j'ai reçu deux de vos lettres du 26 août, l'une que m'a rendue M. de Bonnaire, et l'autre qui s'adressait à Constantinople, et qui m'a été renvoyée de Venise : j'ai aussi reçu par même adresse la lettre de change de M. Lumagno et les lettres de recommandation de M. de Brèves. Je pense que mondit sieur de Bonnaire vous aura mandé l'accident qui m'a retenu ici contre ce que j'avais proposé de faire. Je le priai de me décharger de cette peine, sachant bien qu'autrement vous eussiez été en inquiétude de moi, et ne pouvant moi-même satisfaire à ce devoir à cause de mon indisposition : ce m'a été un déplaisir très sensible et une mortification la

Digitized by Google

plus grande que j'aie eue de ma vie, qu'après avoir disposé toutes mes affaires, après avoir dit adieu à tous mes amis présens et absens, il ait fallu que je sois demeuré ici, arrêté par un mal dont je ne me fusse jamais douté et qui m'a pris au temps que je me portais le mieux : je vous en dirai tout le progrès, n'ayant aussi bien, pour le présent, meilleur discours à vous faire. Je faisais état de partir dans trois jours pour m'en aller à Raguse, et de là où vous savez, quand, au retour des sept églises où une dévotion extraordinaire m'avait fait aller, je me sentis tout pesant, dégoûté et aucunement ému. D'abord je voulus corrompre mon mal par l'exercice et cheminai fort à pied; mais celà ne me servit de rien : j'envoyai donc quérir un médecin français qui est ici, fort honnête homme et expérimenté, qui me condamna *ex habitu corporis* à une fièvre tierce, quoique je n'eusse eu ni frisson ni accès formé; par son conseil, je me purgeai assez mal volontiers, me ressouvenant de M. Le Large; et, comme les remèdes ne m'ôtaient point le mal au cœur, je me résolus de vomir, et pris de mon ordonnance de l'eau tiède avec de l'oxymèle, ce qui me réussit aussi peu, la nature voulant se décharger par une autre voie. Le lendemain il me vint quelques enlevures à la main, lesquelles comme je voulais percer, la galle de dix ans m'ayant rendu fort expert en ce métier, un ami qui m'était venu voir, me dit que c'était la petite vérole, ce que j'ai bien reconnu depuis, car j'en ai été si couvert, et principalement par le visage, que je vous eusse fait peur, et quoique je n'y aie fait grande façon, si m'assure-t-on que j'en demeurerai peu ou point marqué. Je n'ai point eu de fièvre, sinon quelque légère émotion qui me dura les premiers jours, et je conser-

Digitized by Google

vai les yeux et la gorge nets de cette peste, qui sont les plus grandes incommodités, et sans user d'aucun remède venant de boutique d'apothicaire, je suis sorti hors du lit au bout de quinze jours et hors du logis au vingtième, ce que j'eusse fait plus tôt si les pieds me l'eussent pu permettre; mais comme les parties qui ont le moins de chaleur sont les dernières à se sécher, aussi ai-je été long-temps sans pouvoir marcher. A cette heure, par la grâce de Dieu, je suis bien, et n'attends que mon visage se nettoie pour aller voir le monde. J'ai été assisté pendant ce mal tout ce que j'eusse pu désirer, et n'ai jamais manqué de visites ni de divertissemens; ce qui m'a beaucoup servi à ne faire pas paraître mon humeur difficile et impatience de tout mal. M. l'ambassadeur m'a aussi fait l'honneur de me venir voir, quoi qu'il n'ait jamais eu une telle maladie, et du côté du cardinal Barberin, j'ai reçu toute sorte de courtoisies et d'honnêtes offres et de présens: bref, si j'avais à souhaiter d'être malade quelque part, ce serait plutôt à Rome qu'à Paris; mais Dieu m'en préserve! et j'ai beaucoup à le remercier dans ma disgrâce de ce qu'il m'a envoyé cette infirmité avant que de me mettre en chemin, car bien que le mal n'ait pas été dangereux, si me fussé-je pu trouver en tel lieu, où, faute de secours, j'eusse pu beaucoup pâtir. Je m'assure que toute la parenté s'en réjouira, et vous le premier, et sera bien aise que j'aie été quitte à si bon marché du voyage de Constantinople; mais je ne le prends pas en ce sens, car je suis très marri que la saison se soit passée de contenter mon esprit qui est, ce me semble, la chose du monde que nous devons procurer avec le plus de passion, principalement quand il n'y a rien qui puisse blesser notre réputation. — Voici

Digitized by Google

le temps que chacun s'en va à la campagne. Le Pape part cette semaine pour son castel Candolfe. Pour moi, j'ai envie d'aller dans quelques jours à Naples, en partie pour m'achever de fortifier en prenant un air si excellent, en partie aussi pour voir le Père Du Puy en sa solitude, d'où je pense que nous pourrons revenir ensemble suivant ce qu'il m'en mande. Je ne ferai rien que je ne vous en donne avis. Cependant tenez-moi toujours en qualité,

Monsieur,

De votre plus humble et affectionné serviteur,

DE THOU.

Je vous renvoie la lettre de change de M. Lumagne, en ayant une autre de M. Haligre, comme je vous ai déjà mandé; vous retirerez les six cents écus qu'il a entre ses mains.

AU MÊME.

Du 6 octobre.

Monsieur,

Depuis ma lettre écrite, le Pape a déclaré en consistoire le mariage de Dom Thadéo, son neveu, avec la fille du connétable Colonne. Quoique cette maison soit fort intéressée avec l'Espagne, parce que la plupart du bien et des terres soit située dans le royaume de Naples ou dans la Sicile, si est-ce que les Espagnols ne sont pas contens qu'en un temps où on est en doute de la vie

Digitized by Google

ou de la mort de leur roi, le Pape ait publié une nouvelle pleine de joie et d'allégresse pour sa maison, et disent qu'ils l'avaient prié de vouloir différer. Le reste de cette cour n'embrasse pas fort volontiers cette alliance, tant à cause de la haine générale que l'on porte à cette famille que pour la personne du connétable qui est appréhendé de tous pour son humeur altière et superbe. La suite de cela sera la promotion au cardinalat de l'abbé Colonne, qui est en Espagne, il y a quelques années, et crois que le Pape fera cette affaire pendant son séjour des champs. Il retire aussi des mains du cardinal Ludovisio la terre de Zagarolle, achetée desdits Colonnes huit cent mille écus, et pour laquelle ledit cardinal est si mal avec eux. Ce mariage fait bien connaître que Magalotti est diminué de crédit, car, tant qu'il a eu voix en chapitre, il l'a empêché. Il m'est venu voir, celui qui a charge de prendre garde aux noms et armes des cardinaux du *Ciaconius* qui se réimprime : l'on le tient assez entendu en cette matière. La cause de sa visite a été pour savoir les armes de La Châtre, d'autant qu'il dit avoir trouvé un cardinal de cette maison nommé Américus, créature de Calixte II, Français, qui vivait l'an 1120. J'ai opinion que ce n'est qu'une fadaise, car à peine a-t-on des titres de cette famille qui soient si anciens.

M. Holsteinius m'est aussi venu trouver pour me dire qu'il avait eu un canonicat d'une église de Cologne : il ne sait encore ce qu'il vaut. Le cardinalat l'a bien servi, car de peur que le dataire ne prévînt, d'autant que c'était son parent qui en était pourvu, il a envoyé ledit sieur Holsteinius au Pape qui aussitôt lui a accordé et lui a dit qu'il en pourrait avoir encore trois ou quatre; même le Pape lui a lu cette élégie

Digitized by Google

dont je vous ai parlé par ma lettre. J'ai cru que vous seriez bien aise de savoir ces particularités.

Je suis, Monsieur, votre plus humble serviteur et cousin,

DE THOU.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rome, ce 6 octobre.

Monsieur,

A mon grand regret, je suis encore à Rome; j'avais disposé toutes choses à n'y pas faire si grand séjour, et ne me restait plus que quelques adieux à faire pour partir pour Constantinople, quand une petite vérole m'a contraint de demeurer. J'en mande le progrès et la fin à monsieur votre frère : je vous dirai seulement que le plus grand mal que j'aie eu a été de ne pouvoir effectuer ce dont j'ai tant d'envie. Je m'étonne que l'on trouve tant à redire à une telle résolution. Si j'étais un enfant ou un extravagant, l'on pourrait croire que quelque légèreté m'y aurait pu porter; mais outre que je suis désormais en âge de pouvoir disposer de mes actions, je pense avoir donné des preuves assez suffisantes de mon humeur et de ma conduite, pour que l'on ne trouve point à redire en moi à un dessein qui a réussi à force gens de qualité, à leur contentement, avec l'approbation d'un chacun. Mais je ne suis pas si dépendant des discours d'une parenté, ni si intimidé par l'appréhension de quelque ami peut-être trop circonspect, que je ne me misse encore dès à présent en chemin, si la

Digitized by Google

saison et les commodités se rencontraient. J'en ai déjà manqué deux: je désespère de la troisième. En tout cas, il me faut résoudre à ce qu'il plaira à Dieu.

L'on est ici en attente des nouvelles de la mort du Roi d'Espagne: il n'y a encore rien d'assuré; néanmoins les Italiens le tiennent expédié, et ajoutent le comte d'Olivarès, tous deux par même accident, c'est-à-dire que la nuit ils firent quelque mauvaise rencontre et furent chargés de sorte que la mort s'en est ensuivie. Ce sont discours de médisance qui possible ne sont pas sans quelque fondement de vérité. Ensuite de ce, l'on vient à philosopher sur les divers inconvéniens que pourra apporter un accident si funeste dans la conjoncture de la grossesse de la Reine. D'aucuns pensent que don Carlo et ses serviteurs seront assez adroits pour empêcher que ce fruit ne vienne à bien, et à cela la crainte d'être exclus d'une si grande et si certaine succession les y pourrait porter. Les autres, qui considèrent les choses dans le cours ordinaire de la nature, estiment qu'il serait meilleur pour l'Etat que la Reine accouchât d'une fille, car, dès lors de sa naissance, son oncle, par dispense du Pape, l'épouserait, et ainsi réunirait en sa personne les droits des couronnes de Castille et d'Aragon; si c'était un enfant mâle, sans doute que don Carlo demanderait la séparation de l'Aragon avec la Sardaigne, et Majorque et Minorque, ses annexes, suivant le contrat de mariage de Ferdinand et Isabelle, par lequel il fut accordé que le second fils aurait en partage ledit royaume d'Aragon, et de ce le cas n'en était point encore arrivé qu'à l'avènement de ce Roi, qui sut si bien se valoir de la force et employer la considération du bien de l'État, qu'il étouffa aisément telles prétentions, se défiant, pour

Digitized by Google

cette usurpation, tellement de son frère qu'il le tenait plus esclave que les forçats d'une galère; maintenant les choses sont bien changées : l'on voit un prince d'âge, capable de commander de lui-même, d'esprit haut et relevé, et d'une nature ambitieuse, qui aura tous les mécontens et la faveur des peuples pour lui, et qui n'aura pour partie qu'un enfant à la mamelle, dont la vie sera aussi incertaine que celle de ses deux sœurs qui ont si peu vécu.

Voilà les considérations qui se font par les spéculatifs : le temps nous en fera juger plus sincèrement, et crois que, au lieu où vous êtes, vous en savez beaucoup plus que nous pour être plus voisins.

Ici les affaires sont au même état : l'on remarque dans l'esprit du Pape une grande inconstance et légèreté en ce que Magalotti n'a plus telle part dans les résolutions qu'il a eue jusqu'ici. C'est le frère du Pape qui fait tout; Sa Sainteté lui porte quelque respect pour avoir sept ans plus que lui, et, petit à petit, lui a laissé prendre pied, quoique, à dire le vrai, il fût plus propre pour l'économie d'une maison particulière que pour l'administration et gouvernement d'un grand État; il s'est rompu avec son fils le cardinal, lequel, pour faire la balance, s'est joint avec Magalotti, et, tous deux ensemble, maintenant, travaillent à empêcher la promotion de don Antonio; car ils appréhendent que ce jeune homme ne diminue leur autorité et le droit de primogéniture de son frère, en tirant à soi la plupart des affaires.

L'on dit ici une chose que j'ai peine à croire, qui est que le duc de Mantoue, soit pour faire dépit à M. de Nevers ou autrement, a vendu tous ses tableaux, statues et curiosités au Roi d'Angleterre, pour cinquante

Digitized by Google

mille écus. C'était le plus beau d'Italie, et me semble que le Roi ou la Reine y devait entendre. M. Priandi vous en éclaircira.—Le bon M. Holsteinius croît tous les jours de faveur auprès de son cardinal : il n'en est pas qu'il ne l'entretienne des heures entières, il lui promet beaucoup, et a dit qu'il pensait au commencement que ce fût un homme qui entendît simplement le grec, mais qu'il reconnaît qu'il est bien versé en toute sorte de sciences, et a très bon jugemeut. Il lui donna hier pour cent écus de meubles dont il avait besoin : j'appréhende seulement pour lui que cet air ne lui soit pas bon; car il a bien perdu de cette couleur de visage qu'il avait en France, et se plaint de ne pas bien dormir. Je l'ai fait voir à un médecin qui l'a fait purger dont il se porte mieux. M. Aleandro dit que c'est qu'il étudie trop, et l'autre réplique que quand il est seul dans sa chambre il faut bien qu'il fasse quelque chose.

Ledit sieur Alcandro a fait imprimer les poèmes *Trium fratrum Amaltheorum*, qu'il dit être excellens, et a ajouté quelques-uns des siens; je ne les ai encore vus. Il vous en enverra par M. Seton, qui part dans peu de jours.

Il se parle d'une élégie morale que le Pape a faite : ceux qui l'ont vue disent quelle est meilleure que tout ce que l'on a vu de lui jusqu'ici; quand je la pourrai avoir, je vous l'enverrai. Il y a aussi un nommé Mascardi, camérier d'honneur de Sa Sainteté, qui a fait un discours sur la table de Sebese : je m'imagine que ce sera quelque chose de beau, *per i concetti*, car c'est le plus éloquent homme d'Italie. Il a un autre dessein bien plus important, qui est de continuer le Guicciardin; et, pour donner quelque essai de ce qu'il peut faire, il a commencé par la conjuration des Fiesques de Gênes :

Digitized by Google

ceux qui ont vu cette pièce en font un merveilleux cas: elle n'est que commencée. J'ai amitié avec lui et m'a prié de l'assister de diverses choses pour son dessein quand je serai en France. Il m'a aussi dit qu'il a trouvé dans l'Histoire de mon père des particularités que lui, qui est Génois, ne savait pas, et que tous les autres Historiens particuliers n'ont point touchées. Il admire comme il a pu être si bien informé.

J'envoie à M. de La Motte les feuilles où sont contenues ces diverses langues, par un fils de M. de La Barre, le trésorier, qui s'en va bientôt. Je le remercie de l'approbation qu'il a donnée à mon dessein, quoiqu'il n'ait pas réussi: j'en dis autant à M. Guiet. Je me réjouis que le baron de Saint-Surin soit en bonne santé; j'estime fort ce gentilhomme-là.

Les dernières nouvelles de France me font croire que les Anglais ne feront pas le progrès qu'ils s'étaient imaginé. Au reste, on m'a écrit de Venise une nouvelle dont je voudrais bien avoir la confirmation, que M. le président Sanguin avait l'ambassade de Suisse: vous ne m'en mandez rien, ce qui m'en fait douter.

Il est temps de finir; je suis, monsieur,

Votre plus humble serviteur,

De Thou.

Je vous supplie, mes recommandations à toute la maison et à tous les amis, de prier M. de Récourt de m'excuser si je ne fais réponse à une qu'il m'a écrite; ce sera pour le prochain ordinaire.

Digitized by Google

A. M. DU PUY.

De Rome, ce 5 novembre 1627.

Monsieur,

Voici le second ordinaire que je ne reçois point de vos nouvelles. J'en attendais par la voie de Venise, ayant donné ordre que toutes celles qui seraient adressées de ce côté-là, pour me faire tenir à Constantinople, me soient renvoyées ici; mais je pense que vous me tenez perdu ou pour le moins en lieu où l'on ne saurait entretenir le commerce de lettres. Je voudrais que votre opinion fût vraie à ce prix-là, et vous assure que le seul déplaisir que m'a apporté jusqu'ici ma petite vérole a été la rupture de mon voyage; mais il n'y faut plus penser. J'ai toujours le visage fort rouge; il n'y a que le temps qui puisse remédier à ce défaut. Il est malaisé de juger si je demeurerai marqué: je pense que comme le nez a été le plus violemment attaqué de ce mal, aussi en gardera-t-il les restes; c'est de quoi je me soucie fort peu.

Je vous ai écrit que j'étais en volonté de faire un second voyage à Naples; j'ai exécuté ce dessein fort heureusement, car, outre l'épreuve que j'ai faite de mes forces, par les incommodités que l'on reçoit dans le chemin et l'avantage que m'a apporté un si bon air, j'ai vu le Père Du Puy dans son île de Capri, où je passai en fort peu de temps, et eus la même bonne fortune à l'aller et au revenir. Je l'ai trouvé fort bien remis de sa longue maladie, plus gras que jamais et son esprit fort content: il a néanmoins encore quelque faiblesse de

Digitized by Google

jambes pour raison de laquelle il se dispense de certaines austérités de sa religion, comme de n'aller point à matines, de coucher dans des draps de toile, de s'asseoir à l'église et de ne porter point le cilice, quoiqu'il m'ait dit être assez fort pour faire tout cela. Il se loue fort de la courtoisie de ces Pères et de la bonté de l'air, et à cela seul il impute sa convalescence.

Pour moi, voyant les mauvaises viandes dont il se nourrit, et par nécessité, je tenais un miracle de le trouver en vie; je n'ai jamais fait si mauvaise chère qu'en ce lieu-là: l'on n'y mange ni viande, ni beurre, et les œufs lui sont tellement à contre-cœur qu'il ne les peut seulement voir: si bien qu'un de ses meilleurs mets est une panade à l'huile et quelques petits poissons accoutrés de même. Cette île, tant célébrée par les anciens, est située à trente milles de Naples et à quatre de la côte d'Italie et du promontoire que l'on appelait de Minerve; elle a neuf milles de tour, sans aucune *spiagge* ni lieu où les vaisseaux puissent aborder qu'en un seul lieu qui, toutefois, n'est capable de recevoir que de bien petites barques: c'est quasi tout rochers, il n'y a pas un espace de cinquante pas où l'on puisse marcher sans monter ou descendre. Elle a deux villes qui ne valent pas chacune Vanvres; l'évêque réside en l'une d'icelles, mais avec si peu de revenus qu'il ne pourrait pas subsister, n'était la charité des Chartreux qui sont quasi seigneurs de toute l'île. Quoiqu'il y ait fort peu de terre, si néanmoins est-elle cultivée d'oliviers, de vignes et de figuiers, qui portent des fruits en excellence. L'on voit encore des restes des anciens palais de Tibère en quelques endroits et principalement sur la pointe des rochers.

La Chartreuse est bâtie du côté du midi, si bien

Digitized by Google

qu'elle n'a aucune vue que celle de la mer, où la plupart des cellules des religieux répondent, au lieu que si elle était à la Tramontane elle découvrirait Naples et toute cette côte de l'Italie, si belle et si fertile qu'elle a en dix lieues huit ou dix villes. Elle est bien bâtie et fort commode pour son assiette, et a six mille écus de rente, provenant de la piété d'un comte Arcuzzi, grand chambellan du royaume de Naples du temps de la Reine Jeanne.

Étant arrivé en ce lieu un samedi à midi j'y séjournai ce jour-là, le dimanche et en partie le lundi matin. J'ai pris mon chemin en retournant de Naples par le *Monte Cassino*, qui est un des lieux les plus célèbres d'Italie; mais le mauvais temps m'empêcha de goûter sa beauté. A mon retour j'ai trouvé M. Gueffier, lequel je n'ai pu encore entretenir sur beaucoup de choses qu'il a à me dire.

Le mariage de don Thadée a été fait et consommé à Castel-Candolfo: il y eut fort peu de cérémonies. Le cardinal Barberin fit une fête très magnifique où étaient tous les parens, quatorze cardinaux créatures du Pape.

Le cardinal Leni, créature et parent de Borghèse, est mort depuis deux jours d'une rétention d'urine. C'était le plus ignorant homme qui fût en Italie. Il était évêque de Ferrare, qui vaut dix-huit mille écus de rente, mais est fort chargé de pensions, et archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran. Je ne sais encore qui aura sa dépouille. Il est mort fort riche, a laissé Borghèse son héritier, a fait force legs pieux et entre autres a laissé quarante mille écus pour faire la façade d'une église dédiée à saint Carle en cette ville.

Il n'y a rien autre chose de nouveau. J'écris à M. Haligre; je vous prie de lui faire tenir ma lettre. Je pense

Digitized by Google

qu'il est sorti mal satisfait de Venise, car l'on a fait courir le bruit ici qu'il en remportait la v....., et l'état auquel M. Gueffier l'a trouvé entre Turin et Lyon, outre ce qu'il m'en mande, m'en font croire quelque chose. Vous ne témoignerez pas, s'il vous plaît, en rien savoir.

Je fais état d'aller à Venise dans peu de temps, tant pour voir les villes de Lombardie que j'ai laissées en venant, que pour donner ordre aux mille écus que j'y ai. Vous m'écrirez, s'il vous plaît, là, et adresserez vos lettres à M. de La Lane, secrétaire de M. l'ambassadeur.

L'on me dit que M. d'Aubray a intention d'y revenir. Ses amis l'en doivent détourner, car assurément il n'y trouvera pas ce qu'il pense, et n'y est pas en telle considération que cela le doive obliger à renoncer à la France. Il écrit souvent au cardinal Barberin en italien, ce que je sais par le moyen de son secrétaire, qui me montre les lettres. Par la dernière il lui recommande M. d'Avau, ambassadeur à Venise, afin que le nonce qui est là le caresse.

Je vous prie de considérer quelle impertinence, laquelle je ne sais si elle est plus grande du côté dudit sieur d'Avau, qui accepte cette offre de service, ou de lui qui s'est fait fête de son crédit. Le secrétaire m'a dit n'avoir pas voulu montrer la lettre au cardinal de peur qu'il ne s'en moquât; joint que la plupart de telles lettres de ballès tombent entre les mains d'un secrétaire, lequel ne les montre que quand il lui plaît, si bien vous pouvez juger de quel effet elles peuvent être.

J'oubliais à vous dire que, entre ceux qui ont fait des compositions et poésies sur le sujet de ce mariage

Digitized by Google

de don Thadéo, M. Holsteinius a bien réussi en des hendecasyllabes. On les imprimera, et lors vous les aurez.

Je suis serviteur de monsieur votre frère et demeure,

Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à toute la parenté et à tous les amis.

L'on attend ici le Père Du Puy, il me dit qu'il n'attendait que la Toussaint pour partir. Depuis le temps a été fort beau, qui me fait penser qu'il sera maintenant en chemin.

A. M. du Puy, *avocat en Parlement.*

De Venise, ce 19 décembre 1627.

Monsieur,

Je ferai réponse par celle à trois des vôtres, la première, du 20 octobre, que je reçus à Rome sur le temps de mon partement; la seconde, du 5 novembre, qui m'a été renvoyée par M. de Bonnaire, et la dernière, du 30, que M. Jacquet m'a fait tenir, suivant l'adresse que je lui avais donnée.

Je commencerai par la première avec un million de remerciemens du soin que prenez de mes affaires domestiques; je vous en ai d'autant plus d'obligation que

Digitized by Google

je vous connais fort aliène de telles pensées et des importunités qu'apportent ces tracas. Je vous puis assurer que j'appréhende mon retour pour le désordre que j'imagine y devoir trouver et ne tiendrais pas six mois d'absence mal employés, en quelque lieu que ce fût, si quelqu'un, cependant, me voulait décharger d'une telle corvée, laquelle je sais bien ne pouvoir éviter. Ce sont des discours en l'air et sans fondement desquels je flatte mes inclinations.

Nous savons ici les grands progrès de l'Empereur en Allemagne, et je ne doute point que ce ne soit un pays très florissant et qui mérite d'être vu; mais il est difficile à présent d'y pouvoir passer, tant à cause de l'hiver, que des violences des gens de guerre, desquels M. de Candalle, en venant ici, a eu peine de se garantir, quoiqu'il eût et suite et passeports nécessaires. Si je me résous de passer la saison à Venise, je pourrai bien à ce printemps y songer. Je suis encore fort incertain de ce que je deviendrai. J'ai une affaire en cette ville pour les mille écus que m'a prêtés M. Haligre. Il faut que je la fasse à quelque prix que ce soit.

Il n'est question que de l'arrivée du courrier de Constantinople que l'on attend tous les jours, et qui me doit rapporter une lettre de change que j'avais envoyée pour faire accepter par avance, car sans cela le marchand qui a mon argent fait difficulté de me le payer ici ou de me le remettre ailleurs. A propos de cela, je n'ai point reçu de nouvelles si vous aviez eu mon paquet dans lequel je vous renvoyais la lettre de change de M. Lumague, comme n'ayant que faire de deux; s'il avait été perdu, cela m'embarrasserait fort. M. Haligre, notre ami, m'a écrit; il ne parle point de cette partie

Digitized by Google

de mille écus, qui me fait croire qu'elle aura été acquittée.

En rêvant, j'ai pensé à une chose, laquelle je vous veux mander. Vous savez comme j'étais étroitement logé en notre maison et comme je n'avais pas même lieu pour y recevoir un honnête homme. Néanmoins je chéris tellement l'honneur de votre compagnie que pour rien du monde je ne m'en voudrais séparer, joint que mademoiselle votre mère est désormais d'un âge que ce serait une extrême incivilité de la faire déloger sans un sujet plus que nécessaire. J'ai donc songé à vous prier de vouloir proposer à M. Genoud quelque accommodement; je crois qu'il le doit souhaiter lui-même, pour le nombre d'enfans qu'il a, avec lesquels il ne peut qu'être incommodé chez nous. Je désire que cela se fasse avec toute la circonspection du monde, car je serais marri qu'il eût sujet de se plaindre de moi. Il n'a que faire de se presser: j'ai cru qu'il valait mieux l'en avertir de bonne heure afin qu'il ne se trouvât point surpris : il pourra régler son temps selon la résolution que je prendrai de revenir bientôt ou de faire voyage, et de ce je vous en donnerai avis par le premier ordinaire.

Je ne trouve pas une petite affaire pour mes frères d'avoir établi leur ménage de si bonne heure. Ils ont besoin de quelque homme entendu pour régler leur dépense, laquelle sans doute ira fort vite : je sais bien à présent ce qu'en vaut l'aune, et, si, je n'ai point été obligé à quantité de frais extraordinaires auxquels l'air de Paris et l'exemple des autres les obligent. J'espère qu'ils auront tant de conduite que vous aurez tout sujet de vous en louer. Je serais bien aise qu'ils différassent de faire leur voyage jusqu'à temps que je sois de

Digitized by Google

retour; je leur pourrais donner quelques avis qui possible ne leur nuiraient point : aussi bien ne sont-ils pas pressés. — Je pense qu'il faut presser l'aîné de prendre parti; il est tantôt en âge. L'office de M. d'Aubray, du quel me mandez qu'il est assez empêché, ne serait-ce point bien son fait?

Je pensais que la lettre que j'ai écrite à M. de Bonnœuil, en réponse de la proposition que savez, était suffisante pour me délivrer de cette poursuite. J'ai appréhension qu'elle n'ait été perdue. Il m'écrit de nouveau et m'envoie une lettre de ce moine qui est très impertinente : vous la verrez. Je ne suis point résolu d'y entendre ni à quelque mariage que ce soit, s'il ne s'y rencontre une occasion d'établir ma fortune; encore, pour vous dire franchement, me résoudrais-je avec grande difficulté à perdre le plaisir de ma liberté pour quelque établissement que ce soit; car je reconnais tous les jours les incommodités de cette condition et pense avoir un grand avantage par-dessus tous ceux qui s'y sont soumis. Si mon frère était en âge, il serait bien meilleur qu'il y songeât, aussi a-t-il fort peu de bien et a besoin d'un accommodement.

Je me suis oublié de vous dire que vous avez tout pouvoir de faire faire les réparations qui sont nécessaires tant dans la ville qu'aux champs.

Je suis bien marri que le portrait du P. Paolo ait été perdu. Je suis ici en lieu d'en pouvoir recouvrer un autre.—J'ai été prié par un jeune Feuillant français qui est à Rome de faire tenir sûrement ce paquet au Père Vassan. Je vous supplie d'en vouloir prendre le soin et de lui faire donner en main propre, car autrement quelque supérieur le pourrait voir, qui est ce qu'il appréhende.

Digitized by Google

Je n'ai autre chose pour le présent à vous mander, sinon de vous conjurer de me conserver toujours vos bonnes grâces comme à celui qui est,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin.

De Thou.

Je vous supplie vouloir faire mes recommandations à toute la parenté, à MM. le procureur-général et de Loménie.

Je ferai ce que je pourrai pour avoir le traité de l'Inquisition du P. Paolo ; mais je ne vous ose rien promettre, car ces gens ici sont extrêmement jaloux de ce qu'ils ont : il est entre les mains de Dominico Molini.

AU MÊME.

De Venise, ce 19 décembre 1627.

Monsieur,

Suivant ce qu'il vous a plu m'écrire touchant mes affaires avec Rigault, je ne trouve point d'autre expédient que le presser de rendre compte au plus tôt, afin de savoir au juste ce dont il peut être redevable ; ma présence n'y est pas tellement requise que cela ne se puisse faire sans moi. M. de Marly y est intéressé, et, comme tel, il me semble qu'il est obligé d'y tenir l'œil. Tout ce que je pourrais faire ce serait de lui ôter l'administration de mon bien, mais encore en cela irais-je fort retenu de

Digitized by Google

peur de le désespérer et de le réduire à une banqueroute. Vous pourrez là-dessus vous conseiller avec M. le président Sanguin. Pour l'office de procureur fiscal de Meslay, je trouve l'ordre que vous avez tenu fort bon. Je vous prie de ne vous point relâcher aux poursuites de Brice. Pour le bailliage c'est à mon frère d'y penser : en ces affaires-là le conseil de M. le bailli de Dunois ne peut me manquer. Je lui ai écrit ainsi que m'aviez mandé. Je ne sais s'il aura reçu ma lettre, car je soupçonne d'avoir perdu un paquet.

Obligez-moi de prendre la peine que je vous donne en gré. Sans vous je ne sais ce que je ferais.

Je suis, monsieur,

Votre plus affectionné,

DE THOU.

A. M. DU PUY.

De Venise, ce 19 décembre 1627.

Monsieur,

Avant que de partir de Rome, qui fut le 17 de novembre, je reçus des lettres de vous du 22 octobre auxquelles je ne pus faire réponse à cause du peu de temps qui me restait : je pris le chemin de Florence, d'où je me détournai pour voir Pise, Lucques, Livourne. A Livourne, ayant trouvé commodité de renvoyer mon laquais, je crus devoir m'en décharger comme d'un meuble assez inutile en faisant voyage. J'écrivis pour cet effet à monsieur votre frère, et je pense qu'à cette heure il sera

Digitized by Google

arrivé et vous aura dit de mes nouvelles. De Florence nous nous résolûmes d'aller passer par Modène, Parme et Mantoue; mais comme nous fûmes à Parme, nous eûmes avis que les bandits étaient sur notre passage, et que nous courions hasard d'être dévalisés, ce qui nous fit rebrousser à Ferrare, d'où nous sommes arrivés en cette ville en bonne santé, Dieu merci, le 9 de ce mois.

Depuis j'ai été à Padoue pour voir mon cousin de Harlay et n'en revins qu'hier au soir, auquel temps je reçus un paquet de vous avec lettre du 5 novembre qui m'a été renvoyée de Rome par M. de Bonnaire, et une autre venue de Lyon par la voie de M. Jacquet, en date du dernier dudit mois. Ça m'a été une grande consolation après un si long temps d'apprendre les nouvelles du monde avec toutes les particularités que prenez la peine de me mander. Nous avions su la victoire du Roi. Le ressentiment qu'en a témoigné l'ambassadeur d'Angleterre, qui est ici, fait assez connaître comme elle a été signalée. Pour vous dire la vérité, je pense que ces messieurs n'en sont pas trop aises, car ils sont dans une parfaite intelligence avec les Anglais, qui me fait croire qu'ils vont s'entremettre pour chercher un accommodement.

L'on attend tous les jours M. d'Avaur. Ils étaient à Turin, M. de Saint-Chaumont et lui, le 7 de ce mois, et prenaient le même chemin jusqu'à Mantoue. Je ne sais à quoi tend cette ambassade extraordinaire dudit sieur de Saint-Chaumont. Il y en a qui croient qu'il doit aller relever M. de Béthune, mais devant que de partir de Rome, l'on m'assura de bonne part qu'il y demeurerait tant qu'il voudrait.

Je ne sais en quel état est le mariage de Monsieur

Digitized by Google

avec l'aînée de Florence. Je vis de grands préparatifs à Parme pour cette cérémonie. L'on m'assura qu'ils monteraient à plus d'un million d'or. C'est un grand extraordinaire à un petit prince qui à peine a-t-il six cent mille écus de rente.

Madame de Rouen est toujours ici avec sa fille; elle y a pris maison et fait état d'y passer beaucoup de temps. M. de Candalle l'y est venu trouver depuis deux mois, ayant pris pour prétexte le rétablissement de son régiment, lequel fut licencié cet été. Charron des Loges, jadis trésorier de l'extraordinaire, doit être son lieutenant, car le pauvre M. de Récourt est déchu de faveur. Il s'est logé si près de ladite dame qu'il n'y a que la muraille entre deux, et y va tous les jours coucher et manger sans s'en cacher en façon du monde. Aussi n'a-t-il point d'autre divertissement, car en huit jours à peine sortira-t-il une fois. L'on croit qu'il a quelque prétention d'être général de la république: il étudie fort aux mathématiques et à ce qui appartient à la guerre, ayant tout exprès amené un homme de Hollande. Il serait fort malaisé d'ouïr la messe avec lui, car je pense que depuis qu'il est ici il n'y a pas songé.

J'attends tous les jours à voir M. Molini et le Père Fulgentio: ils ont tant d'affaires tous deux que l'on a peine à trouver une heure commode.

Je suis extrêmement marri de la disgrâce du pauvre M. Haligre: si j'eusse été en sa place, j'eusse voulu plutôt me faire panser ici qu'en France; pour le moins son mal n'eût pas été si divulgué. Il me mande que nous avons été tous deux affligés en même temps; mais qu'il a été le plus mal partagé; pour moi, je me contente fort de ce que j'ai eu; il y paraîtra long-temps, car je suis fort marqué au nez et ai encore le visage fort rouge.

Digitized by Google

J'ai cet avantage que n'ayant jamais été beau je n'ai rien perdu.

M. de La Motte Le Vayer m'écrit touchant le voyage de Levant, et me témoigne une extrême envie d'être de la partie, au cas que je fusse encore en volonté de l'effectuer. Je lui fais réponse, laquelle je le prie de vous communiquer.

J'ai reçu le mémoire de livres : je le vérifierai avec ceux que j'ai déjà pour voir ce qui me manque. J'achèterai à Bologne, en passant, l'*Italie* de Maginus, fort complète, avec les deux cartes qui perfectionnent la vôtre.

Je vous baise très humblement les mains, vous priant de m'excuser si je vous écris avec tant d'interruptions; le partement du courrier me presse, de sorte que je ne saurais me reconnaître.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous supplie de faire mes humbles baise-mains à tous les amis, et de prier MM. Rigault et d'Aubray de me pardonner si je ne leur fais réponse. Ce sera pour le premier ordinaire,

Vous pourrez dire à M. Priandi que j'ai vu en cette ville les tableaux que le R... d'Angleterre a achetés de son maître, moyennant soixante mille écus, et entre autres, les douze Empereurs du Titian qui sont tant estimés.

Digitized by Google

DISCOURS

DE SAINT-JUST

AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC (1).

[Le très-curieux document qu'on va lire était évidemment destiné à l'impression par Saint-Just. Mais toutes nos recherches nous donnent la conviction que ce projet ne fut pas mis à exécution; et ce discours n'est pas compris dans l'édition récemment publiée des *Œuvres complètes* de ce conventionnel, qui, nous ne craignons pas de le dire, ne renferment rien de plus serré et de plus vif.]

A MES CONCITOYENS.

Puisque des traîtres ont osé violer les secrets du Comité de salut public pour calomnier mes sentimens, puisque Hérault de Séchelles m'a accusé sourdement, c'est publiquement que je me justifie.

Voilà l'opinion que j'ai manifestée au comité: mes concitoyens jugeront si mes sentimens appartiennent au modérantisme, aux ultrà-révolutionnaires, et si je me suis écarté en rien du pur patriotisme.

SAINT-JUST,

Membre du Comité de salut public.

(1) L'original fait partie de la collection de M. Jéramec-Raphaël.

Digitized by Google

DISCOURS AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Je ne m'oppose pas à la demande du ministre au sujet du commerce à rétablir avec les puissances neutres, et je suis de l'avis des préopinans au sujet des décrets que le Comité doit présenter à cet égard à la Convention; l'excédant des marchardises de notre sol et les marchandises de luxe nous sont également inutiles; il est donc avantageux de leur ouvrir des débouchés et de les échanger contre celles qui nous manquent; ce commerce cependant ne peut être autorisé qu'avec les neutres, parce qu'il ne peut y avoir sûreté et protection que pour eux. Ainsi il se trouve que les motions du ministre et le projet de décret du Comité remplissent le but proposé.

Mais puisque l'occasion s'en présente, je ne peux différer plus long-temps de fixer les idées du Comité sur la très singulière doctrine du ministre, et en général sur celle du pouvoir exécutif au sujet des négociations avec les puissances neutres, d'autant que les idées soutenues ici par Barrère ont plus ou moins égaré le Comité, et qu'il se serait commis à cet égard des erreurs encore plus funestes, s'il eût adopté aveuglément les perfides motions qui lui sont constamment faites par les ministres.

A les entendre, nous n'avons jamais assez fait avec les puissances neutres: c'est toujours pour elles, c'est toujours pour nous les rallier que nous devons accorder telle ou telle tolérance. Dans les choses mêmes où l'intérêt de la République présente des décrets, tels que celui pour le commerce de notre superfluence avec les neutres, les ministres sont tellement habitués à nous

Digitized by Google

abuser de l'importance de ces puissances neutres, qu'ils abandonnent volontiers les raisons décisives que présentent les intérêts de la République pour nous parler des intérêts des puissances neutres et de la nécessité de tout sacrifier pour les ménager.

Depuis quatre mois tant de honteux et d'inutiles ménagemens me lassent, tant de sots dicours en politique me fatiguent; si les ministres ne se lassent pas de nous abuser, je me lasse de les voir nous abuser sans cesse, nous offrir des fantômes pour des réalités, ouvrir les veines du trésor à d'insatiables et méprisables puissances, pour nous faire sans cesse acheter leur inertie, leur lâcheté, leurs perfidies. Certes il nous en eût moins coûté, et de beaucoup, pour les combattre et les vaincre que pour acheter leur singulière neutralité.

Tant de perfidies, tant de stupidités me fatiguent, et je veux enfin ouvrir les yeux des ministres sur les dangers qui les menacent, et à nous, sur les trahisons de tous nos imbéciles diplomates, dont le grand savoir consiste à faire avec tous nos moyens, avec les plus ruineuses dépenses, ce qu'aurait fait sans eux la lâcheté naturelle de ces mêmes nations, que nous croyons avoir achetées avec notre or, mais qui s'étaient déjà vendues à la peur et à l'intérêt.

Je supplie donc le Comité de m'écouter avec attention; les républiques sont l'asile de la vérité : elle ne peut y rester captive; elle doit régner en France, mais c'est ici qu'est son sanctuaire. Après ce discours, j'ose croire que le Comité, éclairé sur la conduite des ministres, leur spécifiera enfin que le Comité a changé de politique et de maxime.

Le temps, les évènemens, les principes que les évènemens ont successivement permis de développer, les

Digitized by Google

extensions que les attaques de nos ennemis ont forcé de donner à nos principes, nos succès, nos revers, les dangers qui nous menacent, ceux que nous avons dû accélérer pour notre défense, tous ces objets réunis ont rendu la guerre que fait la République, une guerre inévitable, une guerre universelle, une guerre cosmopolite; ses succès intéressent l'univers, ses revers ne l'intéressent pas moins; nous avons généralisé notre cause, nous avons éclairé les principes; tous les regards sont fixés sur eux, les évènemens n'ont plus à décider que des conséquences; ainsi dans cette lutte de la liberté des hommes contre la tyrannie des anciens maîtres des États, l'évènement affranchira le monde ou rivera pour jamais ses fers.

Aucun État de l'Europe, aucun, sans exception, n'est régi par nos principes; tous le sont plus ou moins par leurs anciens préjugés; la pureté de nos principes n'admet aucun pacte avec l'erreur, aucun pacte avec aucune sorte de tyrannie; elles se briseront toutes à l'appui de nos triomphes: or, en cet état de choses, croyez-vous de bonne foi que parmi les anciennes institutions qui gouvernent les États de l'Europe, il en est une seule qui de bonne foi puisse aimer nos principes? non, cela n'est pas possible, parce que cela ne peut pas être, et il n'y a pas, suivant vos principes, un seul État libre dans l'Europe; ou croyez-vous de bonne foi qu'il y ait un État, où ceux que vos principes dépouilleront de l'autorité qu'ils ont usurpée, qui puisse aimer vos principes? non, sans doute, des individus les chérissent, la liberté française a des temples dans bien des cœurs, mais elle n'en a et n'en aura jamais dans les cabinets des ministres ni dans les sénats d'aucune république moderne.

Digitized by Google

Qu'est-il donc arrivé? que les grandes puissances de l'Europe, ralliées par le danger, se sont réunies contre nous; mais dans cette coalition monstrueuse, elles ont mis en commun leurs armées, leurs moyens, leurs frayeurs, et elles ont gardé en particulier leurs cupidités, leur haine, leurs jalousies, de telle sorte que, se détestant plus entre elles qu'elles ne nous détestent, nos plus puissans alliés ont été, avec notre courage, notre union, notre désespoir, leurs rivalités, leurs intrigues, leurs jalousies et le plaisir, indestructible pour elles, de compter comme un succès nos victoires, quand elles affaiblissent un ancien rival.

Au milieu de cet abrutissement général de l'Europe, quelques États faibles, toujours dépendans, se sont trouvés froissés par le choc de cette réunion de tyrans et de cette redoutable défense d'un peuple libre.

Quels partis avaient-ils à prendre? Trop faibles pour nous résister, trop prévoyans pour vouloir le tenter, assez éclairés pour ne pas se cacher que, la liberté française triomphant, toutes les institutions qui régissaient l'Europe descendraient dans la même tombe que les rois et les royautés; ignorant quel serait l'évènement de cette lutte inouie dans les fastes des siècles, que leur prescrivait leur intérêt? Une prudente neutralité qui leur conservât la bienveillance des tyrans, si la tyrannie triomphait, qui leur procurât une chute plus différée, et dans tous les cas plus douce, si la république française triomphait de ses ennemis.

Les rois, écrasés par l'immensité des dépenses que nécessite cette guerre, ne pouvaient acheter assez de partisans dans les États neutres, pour leur intérêt, pour déranger la prudente politique de ses chefs; ainsi, si la république française trouvait que cette neutralité

Digitized by Google

lui était désirable, qu'avaient à faire nos ministres? Une seule chose : se tenir tranquilles, ne rien faire du tout, et veiller seulement à l'exacte observance de cette même neutralité adoptée par les puissances belligérantes.

Le plus simple bon sens traçait cette conduite à nos ministres; au lieu de cela qu'ont-ils fait, et à quelle immensité de dépenses nous ont-ils entraînés, pour nous faire acheter ce qui n'était pas à vendre, mais ce qu'on nous offrait; pour nous faire payer ce que peut-être on nous aurait payé à nous-mêmes, et pour nous former, disent-ils, des partis dans les lieux où le plus puissant intérêt de ces mêmes pays a toujours et aurait toujours créé, fomenté et soutenu les mêmes partis?

Quelles sont les puissances neutres dans cette guerre parmi les rois, le Grand-Seigneur, le roi de Danemarck, et celui de Suède; parmi les soi-disantes républiques, celles de Suisse, de Gênes et de Venise, car je crois bien qu'on me permettra de ne pas compter celles de Lucques et de Saint-Marin; je ne doute pas de leur neutralité, mais comme nos ministres ne se sont pas encore doutés de nous les faire acheter, il faut attendre qu'ils nous les portent en compte de dépense, pour rendre à ce nouveau trait de politique tous les éloges qu'il mérite.

Je me flatte qu'une observation très curieuse n'aura pas échappé à votre sagacité.

Le principal objet de nos ministres semble avoir toujours été d'ouvrir de nombreux débouchés aux trésors de la nation; les ministres ont changé, mais non cette espèce d'esprit du ministère, et la raison en est simple, c'est un grand maniement d'argent: de nom-

Digitized by Google

breuses dépenses, secrètes de leur nature, au moins invérifiables, doivent être le domaine le plus fructueux pour des ministres cupides, et pour cette foule de gens avides qui les flattent et les secondent pour dévorer avec eux la substance de l'Etat.

Ainsi voici le pivot perpétuel de la politique de nos ministres envers le Comité, pour autoriser toujours d'énormes dépenses.

Quand il s'agit de maintenir la neutralité dans une république, ce sont les gouvernemens, les partis qu'il faut solder, c'est le peuple même qu'il faut gratifier.

Quand ce sont des rois qu'il faut rendre neutres, ce sont alors les individus qu'il faut acheter, et ils sont aussi chers que les peuples des républiques.

Veuillez vérifier les comptes que nous rendent les ministres et que vous épelle ici Barrère, et vous verrez si depuis six mois il vous a jamais été possible de sortir de ce cercle vicieux? Sans doute les plans que l'on nous a constamment proposés pour la Turquie ont paru de la plus haute importance, et je vous prends tous à témoin si j'ai hésité à les seconder de tous mes moyens; les dépenses ne m'ont pas effrayé, car l'utilité résultant du succès me paraissait devoir amener le salut de la République, et dès lors toute dépense est légitimée.

Eh bien! quels ont été les résultats de plus de quarante millions de dépenses? car je porterais ce calcul à soixante-dix millions si je donnais, aux différens diamans employés en présens, la valeur que leur ont donnée à l'estime les citoyens joailliers qui les ont estimés; à quoi cela nous a-t-il menés? à rien, mais absolument à rien. Tantôt c'est le reis-effendi qu'on ne peut gagner; tantôt c'est le capitan-pacha qu'on ne

Digitized by Google

peut satisfaire; puis ce sont les demandes en subsides, en secours, et dans le temps que nous les accordons, les choses changent, on ne veut plus rien, ni des mêmes subsides, ni des mêmes secours.

L'intérêt le plus puissant de la Porte, si elle pouvait agir, était de profiter de notre alliance pour exterminer la Russie, et si elle ne pouvait agir, son intérêt particulier était la neutralité, conséquence et compagne nécessaire de l'impuissance.

— Eh bien! on nous a promis sans cesse l'assistance de cette puissance, son alliance, et en la payant, il a fallu payer, à tous les prix que la cupidité peut y mettre, les individus qui se disent nos partisans; et maintenant, suivant les probabilités, qu'aurons-nous acheté? une neutralité que la nature des choses et l'impuissance commandent à la Turquie de la manière la plus irrésistible.

Deux scélérats, deux ex-nobles, deux ministériels, deux feuillans, deux Brissotins, Henin et Descorches, sont nos ministres de Constantinople; la guillotine seule peut dignement récompenser leurs services, et la confiscation de leurs nobles vols peut seule nous récupérer d'une partie de nos frais. Des disputes scandaleuses y divisent la nation réduite à cette ignominie (à se partager entre un Henin et un Descorches, qui, en dernière analyse, ne sont que deux lâches coquins) et en querelles pour le partage des trésors de l'Etat.

Voilà pourtant deux hommes que Deforgues nous assurait mériter toute notre confiance.

Après la mort de l'extravagant don Quichotte du Nord, la pauvreté, la misère de notre allié le roi de Suède exigeait la neutralité. Par quel hasard, depuis deux mois, nous propose-t-on encore de la payer? J'es-

Digitized by Google

père qu'en examinant les propositions qui nous sont faites, le Comité déclarera qu'il achète des alliés et ne paie pas des neutres.

Le Danemarck, neutre par politique, par jalousie, par besoin, est cependant venu à bout de nous arracher des subsides, et nos agens, de nous y voler avec une impudence révoltante; tantôt pour nous procurer des blés qu'on aurait cru de la poussière d'or, vu le prix qu'ils nous coûtent, tantôt pour nous procurer des approvisionnemens pour la marine que nous n'avons jamais reçus; tantôt pour monsieur tel; tantôt pour madame telle, influente de telle ou telle manière: de telle sorte que, si jamais la correspondance de nos agens voit le jour, et j'espère que ce moment n'est pas éloigné, on croira que nous payons nos subsides aux rois nos alliés ou neutres en p....., m....., et fripons de toutes sortes. Voilà, Messieurs, la politique de nos ministres et ses effets envers les rois; voyons quelle elle a été envers les républiques.

Je suis bien aise d'avoir à commencer cet examen par les cantons Helvétiques, car notre ministre en Suisse, homme d'un vrai talent, est regardé par Deforgues comme le plus utile, et il est au moins prouvé trop clairement que, sans aucune proportion, les dépenses de son ministère sont les plus chères de toutes les dépenses diplomatiques qu'a faites la République depuis deux ans.

Pour concevoir cependant les services qu'a rendus à la République le citoyen Barthélemy, il faut voir, dans la position actuelle des cantons Helvétiques, quel a été son degré d'influence, pour la fixer sous tel ou tel rapport, quels obstacles il a vaincus; et pour cela il nous faut examiner d'abord quel était l'intérêt de la Suisse

Digitized by Google

dans la crise qu'a occasionée la révolution, et voir si les travaux et les dépenses du citoyen Barthélemy nous ont obtenu de la Suisse des démarches que ne lui prescrivait pas son intérêt; car si tout son talent est d'avoir obtenu ce que la Suisse aurait fait sans son intervention, et si tous nos trésors n'ont été employés qu'à faire faire aux Suisses ce qu'ils eussent fait pour leur propre intérêt, vous conviendrez que voilà des talens et de l'argent bien mal employés.

Entre les Suisses de 1794 et les Suisses de 1400, il y a la différence des temps de Fabricius à ceux où l'empire romain était à l'encan et au dernier enchérisseur. Voilà d'abord un premier fait; le peuple vivait depuis cent ans sur son ancienne réputation, mais il a mangé le capital sans l'accroître, et il était sans doute au dernier terme quand la révolution est arrivée.

Les Suisses de 1400, à l'aurore de notre révolution, auraient été nos plus chers alliés, nos premiers défenseurs; le parti que la suite de nos victoires leur aurait rendu le plus utile, ne se serait cependant présenté à eux que comme le plus honorable, et cela eût suffi pour les décider.

Mais depuis deux cents ans il est un Dieu qu'on adore en Europe, et si l'Europe est son temple, la Suisse est son sanctuaire, et ce Dieu est l'argent. Les Suisses, paralysés en tout ce qui avait jadis créé leur réputation, n'ont conservé de leurs pères que des mains plus disposées à saisir des sacs d'écus que des armes.

La révolution française ne devait donc être pour la Suisse, marchande de chair et de sang, qu'une spéculation commerciale, et dès lors elle devait désirer sur toute chose la neutralité.

Digitized by Google

La neutralité lui permettait de vendre ses troupes aux puissances de la maison de Bourbon, aux coalisés, à la Hollande, ce qui n'eût pu s'obtenir si la Suisse s'était montrée notre alliée.

Pourtant elle ne devait pas se montrer notre ennemie, parce que si la république française existe et se consolide, il lui importe de l'avoir pour alliée contre l'ambition de ses voisins, et il lui importe de ne pas fermer ce débouché pour la vente de ses soldats.

La neutralité qui donnait aux Suisses les ressources de la paix lui laissait tous les profits de la guerre, pour la vente des denrées à la République, par la liberté de son commerce, par l'influence toujours nouvelle de sa position.

La neutralité était économe et la guerre ruineuse; des difficultés presque insurmontables s'opposent à ce que le corps helvétique se rallie pour une guerre offensive, et cette réunion épuiserait les trésors de tous les cantons.

Ainsi toutes les raisons d'intérêt se réunissaient pour commander aux Suisses la neutralité.

L'esprit universel y est tel, que parler aux Suisses d'autres choses que de l'intérêt, l'intérêt matériel du moment, l'intérêt de quelques écus, c'est leur parler la langue de Guillaume Tell, dont il n'est pas peut-être un seul en Suisse qui ait conservé la grammaire.

D'autre part cette neutralité ne devait éprouver aucun obstacle réel de la part de la coalition; aucune puissance n'était d'humeur et n'avait le moyen de se ruiner pour acheter toute la Suisse, car les opinions publiques et politiques s'y vendent comme une denrée, et le commerce de ce pays est unique sous le ciel; au

Digitized by Google

dehors il vend comme marchandise le sang du peuple, et au dedans les opinions de ses habitans.

Toutes les menaces des coalisés pour gagner des partisans devaient être vaines; le bruit des menaces ne les effraie pas, leurs rochers les rassurent, et le bruissement seul des écus les attache et les intéresse.

Il suffisait donc de les laisser faire: leur inclination, leur intérêt, leur cupidité insatiable, tout les forçait d'être neutres, et nul moyen humain n'aurait pu les engager à ne l'être pas un seul moment.

Dans cette position qu'ont fait nos ministres?

Ils ont traité avec les Suisses de 1794, comme nous aurions dû traiter avec les Suisses d'Henri IV, époque où leur intérêt les rendant fanatiques de leur royalisme, il aurait été question, à force d'or, de les attirer à notre parti, et d'acheter à tout prix leur silence sur les évènemens du 10 août.

On nous a fait sonner bien haut le ressentiment terrible de ces terribles cantons suisses, pour les justes supplices infligés aux satellites de Capet, et pourtant dans le même temps on ne parlait pas même en Suisse de cet évènement, ou si on s'en occupait, c'était pour le tarifer et profiter de notre crédulité pour en exiger le prix.

Enfin les Suisses ont eu le rare bonheur de négocier avec nous sous le manteau d'une antique réputation; et après nous avoir vendu si long-temps leurs soldats, ils nous ont fait encore acheter leur antique renommée, dont ils ne jouissaient plus que dans notre opinion.

Plus de quarante millions ont été s'abîmer dans le gouffre de mains toujours ouvertes, de gueules affamées et béantes dans ce pays, où, faute d'alimens de com-

Digitized by Google

merce, la justice, la liberté, les hommes et les opinions sont à l'encan.

On ne cesse de nous harceler; l'infatigable Barthélemy puise dans nos trésors avec le tonneau des Danaïdes; je soupçonne bien que c'est avec plus de fruit pour lui-même, mais c'est avec la même inutilité pour l'objet dont elle nous a servi depuis quatre ans.

Il est, nous dit-on, des cantons où la haine de la liberté est immortelle; dans ceux-là nos trésors ne sont pas parvenus : qu'ont-ils produit à Fribourg et à Soleure?

Il en est d'autres où la crainte seule de la dépense d'une guerre aurait engagé à subir les dernières indignités pour obtenir la paix; c'est donc dans les cantons populaires, aristocrates, oligarchiques, que notre or a été versé à torrens, de sorte que ceux qui étaient royalistes sont restés tels, et que nos millions nous ont acquis ceux qui auraient été à nous par leur seule inclination, par leur seul intérêt.

Dans ce pays on ne fait pas une seule démarche qu'on ne nous la fasse payer; eh! bon Dieu, à quel prix! mais s'il est vrai que tout s'y vende, que tout s'y paie, au moins peut-on dire à notre ministère : Pourquoi y achetez-vous les plus insignifiantes, les plus inutiles faveurs?

Quoi! trente mille livres de dépenses pour faire chasser de tels endroits obscurs, de ces obscurs pays, une vingtaine de misérables émigrés, poursuivis par la faim, attendus par la guillotine, et à qui il ne reste d'autre propriété au monde qu'un bonnet de nuit. Et qu'importe à la République que ce bonnet et la tête méprisable qu'il couvre aille se cacher de Bâle à Fribourg, ou de Lausanne à Soleure? Les destinées de la liberté

Digitized by Google

sont-elles donc attachées à celles de tels esclaves? faut-il payer les guenilles à si haut prix? et parce que des misérables, avides de tout vendre, veulent nous vendre nos proscrits réfugiés sur leurs terres, devons-nous autoriser qu'on mette à cette méprisable denrée un prix fou, ridicule, insultant?

Ainsi donc, je ne nie pas ce que nos ministres nous répètent sans cesse, que la Suisse est vénale, que tout s'y vend, que tout s'y achète; je conviens que Jugurtha seul manque à ce pays, et que s'il existait, il dirait avec vérité : *Urbem venalem et maturè perituram, si emptorem invenerit.*

J'avoue tout cela, mais je dis que c'est précisément par ces raisons-là que l'intérêt de la Suisse était de rester neutre; que tout l'argent employé à l'acheter n'a produit autre chose que de lui payer ce qu'elle désirait de vendre, d'acheter d'elle ce que nous avons voulu qu'elle vendît, mais ce qui, sans nous, eût été son vœu naturel et le cri de son intérêt. Après cet exposé, je laisse à penser s'il convient d'ajouter un écu de plus aux millions que nous avons déjà perdus.

J'en viens à Gênes, et je me hâte de convenir que c'est la moins inutile des négociations qui ont occupé le ministre; mais elle nous a pourtant coûté un argent énorme; les dépenses ont surpassé tous les calculs, et ce que je prétends, c'est que pour l'objet vraiment utile il n'a été à peu près dépensé que ce qui réellement était nécessaire, et que les trésors de la République ont été prodigués pour des projets fous, impraticables, inutiles, quand même ils eussent eu le succès promis, et qui enfin, s'ils eussent été utiles, ne nous auraient jamais indemnisés de l'argent que l'on nous a fait dépenser pour les obtenir.

Digitized by Google

Deux objets frappent l'attention du Comité en examinant la suite de la correspondance du ministre sur les négociations de Gênes.

Le premier, l'approvisionnement confié au citoyen Tilly, et le moyen d'acheter des grains, de les faire parvenir à Gênes, de Gênes dans nos ports, malgré la vigilance de nos ennemis.

Le second objet politique, de nous former un parti dans Gênes, qui y détruisît l'influence de la coalition, qui forçât les amis des tyrans à borner leurs moyens au maintien d'une neutralité offensive; de faire que toute cette neutralité fût à notre profit et au détriment de nos ennemis; subsidiairement de nous gagner des partisans, d'y engendrer les premiers germes de la liberté, d'y faire éclore une révolution qui livrât Gênes à nos principes et son argent à notre trésor; qui, par conséquent, ouvrît à nos armées une des portes de l'Italie, d'y nourrir cette révolution dans le silence, afin qu'au moment fixé pour une explosion générale en Europe, les partisans de l'aristocratie fussent étouffés par les bras d'un nouvel Hercule dont à peine ils auraient aperçu le berceau.

Voilà constamment les deux objets dont on nous a occupés alternativement; on nous a montré l'un ou l'autre suivant les dispositions du Comité, suivant l'esprit qui y dominait, et par ce moyen on nous a fait dépenser les 54 millions que coûte la légation de Gênes depuis le 31 mars 1793, ne comprenant pas en totalité l'achat réel des grains; 54 millions en pure perte, voilà le produit net des comptes du ministre.

Or, dans ces deux objets, l'un était réel, l'autre n'a servi qu'à se jouer de notre crédulité. L'achat des grains, voilà l'objet réel : or, cet objet était purement une af-

Digitized by Google

faire mercantile; je me flatte qu'on n'aura pas l'impudence de nous parler des principes des marchands dont il aura fallu étouffer les remords avec de l'or; le commerce a des mains, une gueule béante et dévorante; mais les plus impudens des ministres n'ont jamais ici parlé de son ame ni de son cœur: ces deux objets sont les deux premières mises de fonds de tout négociant; cherchez ailleurs le patriotisme, l'humanité, même le respect humain, la crainte de l'infamie, car chez eux vous n'y trouverez qu'un principe, un sentiment, un Dieu, et ce Dieu c'est l'or.

Ce qui s'est passé avec cette république vous a prouvé la vérité de ces axiomes; si le sang, si la chair des Génois eût été une nourriture supportable pour nos armées, des négocians génois nous auraient vendu leurs propres enfans pour en nourrir nos soldats.

Ainsi il s'agissait de présenter un gain pour être sûr du concours et du succès de toutes les entreprises proposées pourvu que le résultat en fût d'un profit clair.

L'espérance de la République n'a pas été déçue: l'énorme quantité de grains, de vêtemens, de fournitures de tout genre, que nos agens nous ont achetés à Gênes, nous a été de la plus grande utilité, et je ne crains pas de dire que c'est à ces négociations-là que vous devez la reprise de Toulon, la prise de Marseille, la conservation de Nice, et j'ajoute la paix et l'union des départemens méridionaux de la République.

Je sais que l'improbité connue du fripon qu'il a plu au ministre d'envoyer à Gênes a rendu les marchés fort chers; que cet ex-noble vous a très noblement volés; mais à ces malheurs-là il est plusieurs remèdes, et je connais, pour le mal qui tourmente Tilly, un topique radical.

Digitized by Google

Mais les 54 millions ont été en partie employés à fomenter la seconde partie de l'objet proposé, et le roman de cette négociation est ce que nous avons le plus chèrement payé.

L'intérêt de Gênes était la neutralité, car son intérêt est celui des marchands; l'intérêt des marchands est de vendre; le moyen de vendre est d'être neutre et de fournir aux deux contendans à l'abri de la neutralité: si cela n'est pas démontré, rien au monde ne peut l'être. En se tenant dans cette mesure, nous devions en tirer tout le parti possible; mais ce n'était pas l'intérêt des sangsues qui nous rongent: là, comme ailleurs, il a fallu se former des partis, nous leurrer d'une révolution, y créer des clubs jacobins.

Tantôt Gênes était une pépinière de propagandistes: des nouveaux missionnaires devaient nous convertir toute l'Italie par la seule puissance de la parole; toute la Lombardie brisait ses fers; Parme envoyait son Bourbon joindre notre Capet; jusques à Naples enfin, tout était converti à la liberté.

Quand le roman devenait fatigant par son absurdité, alors Gênes nous présentait des légions de Scévola, des élèves de Brinvilliers; les poignards, les poisons étaient prêts, tous les dominateurs de l'Italie devaient, tel jour, à telle heure, cesser d'exister; c'en était fait de ces petits tyrans, et néanmoins Etats, tyrans, tout est resté debout; nos trésors n'ont pas excité une émeute, ils n'ont pas occasioné une égratignure, ils n'ont pas donné une colique.

Excepté en une seule occasion notre attente a toujours été déçue, et il est encore douteux si l'incendie du *Scipion* est bien entièrement dû au citoyen Tilly.

Dans l'intérieur de Gênes on nous a fait dépenser

Digitized by Google

jusques à quinze cent mille livres dans une semaine, et cet argent devait changer la couronne ducale en bonnet rouge; l'argent est dispersé, la couronue est restée, et le bonnet rouge est sous le chevet de Tilly.

Ce qui a eu lieu dans le grand conseil vous ouvre enfin les yeux : oui, les pauvres nobles veulent une révolution, mais ils veulent celle qui les rendrait les égaux des riches, et qui leur livrerait à partage égal le sang et l'or des Génois; le peuple dans le pays doit toujours rester enchaîné; c'est le nombre des marteaux qu'on veut accroître: voilà une belle révolution; certes voilà un bel emploi, un magnifique emploi de tant de trésors.

Tilly est un lâche et un fripon. Sous l'ancien régime sa lâcheté lui a obtenu des coups de bâton; sous celui de la liberté ses hauts faits, n'en doutez pas, lui vaudront de plus brillantes récompenses.

Mais s'il n'est pas temps d'appeler les coupables à reddition de compte, il est temps au moins de fermer les entrées du trésor public aussi criminellement ouvertes depuis quinze mois.

Croira-t-on jamais que l'insignifiante république de Venise n'a pas laissé que de nous coûter encore quelques dépenses, assez peu considérables, si on les compare à celles déjà exposées, mais plus choquantes encore si on en considère la nullité.

Là, comme ailleurs, on nous a bernés de rêveries politiques; là, comme ailleurs, Henin devait établir la liberté française; le lion de Saint-Marc devait se coiffer du bonnet rouge, et, si nous en croyons ce malhabile menteur, la république de Venise a couru des dangers effrayans par suite des partis qu'y avait formés Henin; et de ces dangers nous en avons été les seuls confidens,

Digitized by Google

et les inquisiteurs d'Etat n'en ont jamais parlé, ni eux ni qui que ce soit au monde.

Cet impénétrable secret est sans doute impayable: Henin pourtant nous l'a fait payer; en vérité, on ne saurait l'apprécier, car la conspiration déjouée, Henin même éloigné, le secret a été gardé comme auparavant, et tout Venise a été prêt à s'insurger: deux cents complices étaient dans la confidence; tout a manqué, et personne n'a dit mot! Quel prodige et quel homme est ce M. Henin! Bendman n'était qu'un intrigant de mauvais aloi auprès de ce puissant génie.

Après de si brillans succès il était bien juste d'en récompenser l'auteur, et l'illustre Henin fut envoyé à Constantinople.

Pour le remplacer on a fait le plus bizarre choix: le vertueux Rolland brissotinait alors la République, et plaçait partout des brissotins.

Ce ministre avait prudemment envoyé sous Henin un ex-moine monarchien en 1789, feuillant en 1791, constitutionnel en 1792, un caméléon politique, un phraseur: ce brissotin-là était Jacob, jadis oratorien.

Pour remplacer Henin, on chercha encore un ex-moine, un ex-prêtre, un aventurier, un dominicain de Lyon, né en Irlande, appelé O'Neil, qui se baptisa ensuite en 1791 l'abbé Noël, aujourd'hui le citoyen Noël.

Ces deux ex-moines étaient les manœuvres de ce grand homme que l'on envoya à Constantinople. Les volumes que nous envoient ces goujats politiques sont aussi fastidieux à lire qu'impossibles à croire, et cependant trois cent mille écus ont trouvé à s'échapper de ce côté-là.

De quoi s'agissait-il cependant? De faire rester

Digitized by Google

neutre une république qui n'a cessé de l'être depuis la paix de Passarowitz, une république que tous les leviers de l'Europe ne pouvaient déranger un seul moment de son impassibilité: vous voyez que cette besogne n'était pas au-dessus de la nullité de MM. O'Neil et Jacob.

D'y ériger le symbole de la république, cela pouvait être plus difficile, car cet acte-là était plus décidé qu'il n'appartient à une aussi timide neutralité. Henin l'obtint pourtant; un tableau fut attaché à sa porte; un jour on saura comment, par qui et à quel prix; les dépenses de cette facétie en surpassent l'utilité, puisqu'il en coûte plus de quatre-vingt mille livres pour ce seul objet, et je l'appelle une facétie parce que la suite a prouvé que c'était une simple inconséquence qu'on avait obtenue du sénat, une déviation de ses principes; mais la non-reconnaissance d'O'Neil a prouvé qu'on n'avait pas tardé à y revenir.

La seule utilité de la légation à Venise est la correspondance avec la Turquie, qui n'a plus d'autre issue que celle-là, parce que la Suisse et la Valteline nous offrent seules un passage à nos courriers jusqu'à Bergame, et que l'État de Venise nous donne toutes les facilités d'arriver jusqu'en Dalmatie.

Cette utilité diminue avec l'espoir d'amener la Porte à une rupture; pourtant je ne dis pas de la négliger, mais de la moins payer et d'y envoyer de vrais républicains, remplacer les deux moines ex-brissotins, qu'appelle ici le tribunal révolutionnaire et après lesquels soupire si ardemment la guillotine.

On nous avait leurrés de pouvoir obtenir des blés de cette république; les moyens de la décider à cette faveur ont été accordés, mais les blés sont restés dans

Digitized by Google

les greniers vénitiens; nous y avons des émissaires inutiles pour cet objet, et là comme partout, nos dépenses n'ont pas plus accaparé de blés pour la République qu'elles n'ont créé de révolutions dans les autres empires.

Je devrais vous parler de la scandaleuse Toscane, des brigands qui y ont administré nos affaires, surtout de cette éponge politique qui nous y vendait sa déshonorante influence, de ses vols, de ses manques de foi; mais nous tenons ces agens coupables en notre puissance, et puisque Lanot est chargé de vous rendre compte de ces objets, je ne m'y arrêterai pas.

J'ai parcouru, citoyens, cette ligne de puissances neutres, de ministres ineptes, de scandaleuses dépenses, de négociations ridicules, de promesses déçues, de trésors épuisés et de romans politiques; il est temps de mettre un terme à ces ruineuses folies.

D'autres emplois se présentent qui exigent tous les fonds disponibles de la République. Ce n'est pas chez des neutres qu'il faut chèrement payer des agens pour leur faire faire ce que leur intérêt leur ferait faire sans nous; c'est chez nos ennemis déclarés qu'il faut répandre l'or à pleines mains, c'est là qu'il faut acheter un secret, un bras, un manipuleur à des prix proportionnés à la grandeur de l'entreprise et à l'imminence des dangers; c'est dans les armées qu'il faut payer nos partisans.

C'est à des généraux mécontens qu'il faut ouvrir les portes du trésor.

Voilà où doivent, s'il le faut, s'épuiser nos ressources, et en ce genre les bases en sont jetées: c'est l'or qui manque, employons-y celui que nous avons pro-

Digitized by Google

digué à de honteuses, à d'indécentes folies, à d'insensés projets, à des conceptions romanesques.

Pour jeter tous les flambeaux de la discorde parmi les neutres, publions d'une main hardie toutes nos correspondances politiques avec les États depuis le 31 mai 1793; seulement cet échantillon suffit, vous en verrez le salutaire effet, et quelles sales figures cachaient en ce pays les masques que nous avons arrachés.

Je fais donc la motion expresse et incidente à celle de Deforgues, que toutes les dépenses chez les puissances neutres, appelées dépenses secrètes, seront anéanties; qu'il ne soit dépensé par nos ministres chez les puissances que des sommes fixées par le comité, allouées décidément à tel objet; que toutes les correspondances politiques des ministres avec les cours de Suède, Danemarck, Gênes, la Suisse, Venise, soient toutes publiées, et qu'il n'y ait d'exceptées que les négociations en Turquie.

Et que le Comité s'ajourne pour mettre à la disposition de ce comité seul, sans autre intermédiaire que ses seuls agens, toutes les économies que les réformes doivent procurer, à l'effet de se pratiquer des intelligences dans les cabinets, dans les armées et dans les États des puissances en guerre ouverte avec la République.

Digitized by Google

PROJET
DE RÉFORME
DANS
L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE,
PAR COLBERT (1).

1665.

[Le Rapport qu'on va lire abonde en vues de réformes et de simplication dont l'administration de la justice ne reçut l'application que plus d'un siècle après. On y verra Colbert proposer sans succès à Louis XIV plus d'une des mesures dont ce besoin n'a été reconnu que par nos codes civil et de procédure.]

(1) Bibliothèque royale, Section des manuscrits, fonds Colbert.

Digitized by Google

DISCOURS POUR LE CONSEIL DE JUSTICE DU 10 OCTOBRE 1665.

Sur l'avis demandé par le roi des moyens de parvenir à ce grand dessein,

Auparavant que de donner son avis sur ce qu'il plaît à Votre Majesté de nous proposer, il serait nécessaire qu'il lui plût de nous dire ce qu'elle s'est proposé elle-même de faire en formant ce conseil et nous faisant l'honneur de nous y appeler, parce que, si Votre Majesté s'est seulement proposé de recevoir de toute part les mémoires des choses qui seront à réformer pour plus parfaite administration de la justice dans son royaume, il suffira d'examiner les matières l'une après l'autre et d'y apporter les remèdes que sa prudence estimera nécessaires.

Mais si Votre Majesté s'est proposé quelque plus grand dessein, comme serait celui de réduire tout son royaume sous une même loi, même mesure et même poids, qui serait assurément un dessein digne de la grandeur de Votre Majesté, digne de son esprit et de son âge, et qui lui attirerait un abîme de bénédictions et de gloire, dont toutefois Votre Majesté n'aurait que l'honneur de l'exécution, vu que le dessein en a été premièrement formé par Louis XIe, qui a été, sans contredit, le plus habile de tous nos rois, outre qu'il est de notoriété publique qu'Henri IV étant allé tenir un lit de justice pour faire voir cette cérémonie au duc de Savoie, ayant entendu un habile avocat plaidant sur cette grande et illustre matière, il en forma le dessein et commença dès ce temps-là d'y faire travailler;

Digitized by Google

mais la mort de l'un et de l'autre de ces deux rois détruisit l'exécution de ce beau et grand dessein.

Si donc Votre Majesté s'est proposé l'exécution de ce projet, il est certain que pour y parvenir il est nécessaire d'un grand concours, d'une grande droiture, d'une grande application, d'une grande fermeté. Dieu, Sire, a donné à Votre Majesté toutes ces qualités en un éminent degré; elle a fait déjà voir, depuis quatre ans qu'elle travaille, qu'il n'y aurait rien d'impossible pour elle; mais il faut avouer que tout ce qu'elle a fait jusqu'à présent n'est rien en comparaison de cet ouvrage; aussi aura-t-elle la satisfaction d'avoir exécuté ce qu'aucun prince n'avait presque tenté auparavant elle, et quand même la chose serait impossible, en faisant ses efforts d'y parvenir, elle trouverait assurément tant de belles choses à faire qu'elle serait dignement récompensée des soins qu'elle en aurait voulu prendre.

Distribution des matières pour le conseil de justice.

Pour les matières ecclésiastiques :

MM. de Machaut, d'Estampes, Poncot, Chamillard, *maître des requêtes.*

Pour les matières concernant la noblesse:

MM. de Morangis, Boucherat, La Reynie, *maître des requêtes.*

Pour la justice, à subdiviser en civile, criminelle et police:

MM. de Vertamont, Colbert, Pussort, Caumartin et Le Pelletier, *maîtres des requêtes.*

Digitized by Google

Maîtres des requêtes, pour assister audit conseil :

MM. Voysin, Hotman, Lefèvre, Caumartin, Chamillard, Le Pelletier, La Reynie.

Pour servir de secrétaire :

M. Hotman.

Maîtres des requêtes, pour envoyer dans les parlemens.

	MM.
Toulouse,	. . . . .
Bordeaux,	Rouillé.
Provence,	Molé.
Grenoble,	Le Boulanger d'Hacqueville.
Rouen,	Voysin de La Noraie.
Dijon,	Bonchu.
Metz,	d'Aguesseau.
Bretagne,	Courtin.
Pau,	Bignon.

(Il faut examiner une seconde fois cette distribution avant que de la résoudre.)

Avocats qui doivent servir à ladite réformation :

MM. Auzanet, L'Hoste l'aîné, de Gomont, Ragueneau, Billain, et un sixième qui sera nommé.

A Saint-Germain-en-Laye, ce 15 mai 1665.

Le dessein que le Roi témoigne avoir de travailler à la justice de son royaume, est le plus grand et le plus glorieux qui puisse entrer dans l'esprit d'un roi; mais comme Sa Majesté ne pense et n'exécute rien que de

Digitized by Google

grand et de proportionné à l'étendue de son esprit, qui n'a point de bornes, elle nous a fait suffisamment connaître qu'elle ne veut pas entreprendre ce dessein pour suivre l'exemple des rois, ses prédécesseurs, qui se sont contentés de faire quelque ramas d'ordonnances de l'exécution duquel ils ne se sont pas mis fort en peine, et ont, par cette négligence, donné lieu à une entreprise ordinaire, sur l'autorité royale, qui est tellement tournée en habitude, qu'il n'y a pas de petits conseillers de compagnie, appelée abusivement souveraine, qui ne croie être en droit, et qui ne juge tous les jours contre les termes précis de l'ordonnance, et ainsi entreprendre et s'arroger la puissance législative dans ce royaume, qui réside en la personne seule du souverain.

Sa Majesté connaissant parfaitement ces deux devoirs des rois, le premier de la protection, et le second de la justice qu'elle doit rendre à ses peuples, s'étant déjà si parfaitement acquittée du premier par la grande guerre qu'elle a soutenue depuis son avènement à la couronne, dans laquelle elle a étendu les bornes de son royaume au-delà de tous les rois ses prédécesseurs, et ensuite a donné à ses peuples une paix glorieuse, ferme et durable, confirmée par un grand mariage, et faisant encore ressentir tous les jours, à ses mêmes peuples, des marques de cette même protection, en les délivrant, jusqu'aux derniers confins de son royaume, de toutes les oppressions qu'ils souffrent.

Sa Majesté fait en même temps connaître qu'elle veut s'acquitter avec la même perfection du second, qui est celui de bien administrer la justice à ses peuples, puisqu'elle ne nous laisse pas la liberté de dire ce qui est à faire pour y parvenir, nous ayant dit en deux

Digitized by Google

mots tout ce que la plus profonde méditation des plus habiles hommes du monde pourrait inventer sur ce sujet en plusieurs années.

Sa Majesté nous ayant donc dit qu'elle veut réduire en un seul corps d'ordonnances tout ce qui est nécessaire pour établir la jurisprudence fixe et certaine, et réduire le nombre des juges, comme le seul moyen qui n'a point encore été tenté jusques à présent, d'abréger les procès, il ne nous reste qu'à expliquer nos sentimens, suivant l'ordre qu'il a plu à Sa Majesté nous en donner, des moyens que l'on peut pratiquer pour parvenir à ces deux grandes fins.

Il semble donc que la première chose que Sa Majesté doive faire est de faire choix des sujets capables de travailler à une si grande matière, et c'est ce qu'il paraît qu'elle a si prudemment résolu en ordonnant à tous ceux de son conseil de lui donner leurs avis afin de pouvoir former avec connaissance de cause le nombre de personnes dont elle veut se servir à un si grand dessein.

Dans le même temps qu'elle choisirait le nombre des personnes de son conseil les plus habiles, il semble qu'elle pourrait, dès la première séance, faire choix de huit maîtres des requêtes, habiles et de probité, autant qu'il se pourrait, pour aller servir actuellement, dans tous les parlemens du royaume, avec ordre au premier président, gens du roi, et un ou deux des plus habiles gens de bien de chacun de tenir deux fois la semaine une assemblée chez le premier président pour examiner tous les abus qui se sont glissés dans l'administration de la justice, et les remèdes que l'on y pourrait apporter, et en donner incessamment avis au conseil de Sa Majesté.

Digitized by Google

Il serait bien nécessaire de dresser une ample instruction pour lesdits maîtres des requêtes.

Après avoir fait le choix des personnes qui composeront le conseil particulier de Sa Majesté pour le fait de la justice, il en faudrait régler la séance à jour fixe une fois la semaine ou en quinze jours, et en même temps faire le département de toutes les matières, savoir :

L'examen de tout le corps des ordonnances pour connaître tous les changemens qu'il y aurait à y faire.

Pour cette matière, qui est la plus grande et la plus étendue de tout ce travail, il serait nécessaire de mettre quatre ou six des plus habiles conseillers d'État, qui prendraient avec eux les quatre ou six plus habiles avocats de parlement dont il serait composé une compagnie particulière qui se tiendrait chez le doyen des conseillers d'État.

Il serait encore nécessaire de séparer cette matière en celles de la justice distributive civile, de la justice criminelle, de la police.

En chacune de ces matières, deux conseillers d'État et deux avocats travailleraient pour examiner, dans l'assemblée des douze, ce qui aurait été résolu par les quatre, et ensuite apporter le tout bien digéré au conseil du roi.

Sur les matières importantes, il serait nécessaire de donner une copie de ce dont il serait délibéré pour l'examiner en particulier et en pouvoir dire son sentiment avec plus de connaissance.

Outre ce département, il faudrait encore départir les huit parlemens des provinces, savoir : Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dauphiné, Provence, Bretagne, Bourgogne, Pau et Metz;

Digitized by Google

Les huit chambres des comptes, savoir : Paris, Bretagne, Rouen, Dauphiné, Bourgogne, Montpellier et Provence, jointes aux cours des aides, Pau et Metz, jointes au parlement;

Les six cours des aides, savoir : Paris, Rouen, Clermont-Ferrand, Montauban, Guyenne, Montpellier et Provence; ces deux dernières jointes aux chambres des comptes;

Le grand-conseil et la cour des monnaies.

Chacun des conseillers du conseil nouvellement établi aurait soin de tenir correspondance avec les officiers des autres compagnies, et le maître des requêtes, qui aurait été envoyé pour leur expliquer les intentions du roi, recevoir et examiner leurs mémoires, et porter ensuite, dans les assemblées particulières des quatre ou six conseillers-d'État, ce qui serait de leur compétence particulière pour être examiné et réduit dans le corps de l'ordonnance.

Outre ces deux sortes de départemens, il faudrait faire encore celui de toutes les provinces du royaume, pour tenir correspondance avec tous ces maîtres des requêtes faisant leurs visites dans les provinces, faire réponse au conseil de tous les désordres qu'ils trouveraient sur le fait de la justice, pour y apporter sur-le-champ les remèdes qui seraient trouvés convenables, et porter ensuite, en l'assemblée particulière des six, ce qui concernerait la rédaction de l'ordonnance.

Pour la perfection d'un si grand ouvrage, pour en rendre le roi, pour ainsi dire, le seul auteur et exécuteur, et rendre sa mémoire immortelle et en bénédiction à tout le monde, et dans la plus grande vénération dans tous les esprits de ses peuples que jamais aucun roi ait fait, même ceux qui ont été mis au rang des dieux,

Digitized by Google

il faudrait, dans le même temps que ce travail commencera, ou quelque temps après, commencer la visite de son royaume, et du nombre des conseillers-d'état et maîtres des requêtes, qu'elle mènerait avec elle, en choisir quelques-uns pour rendre la justice ordinaire dans tous les lieux où le roi séjournerait, et suspendre, pendant son séjour, toutes les justices ordinaires, même les parlemens, et recevoir toutes les plaintes qui seraient faites contre eux, punir sévèrement les coupables, et récompenser les gens de bien par des marques d'estime et par tous autres moyens.

Mais comme toutes ces grandes choses ne se peuvent presque exécuter que par la voie des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, il faut commencer par l'examen de tout ce qui se passe dans le conseil, et de tous les règlemens qui ont été faits; faire venir les doyens des [*illisible*] et des maîtres des requêtes; leur dire que Sa Majesté veut se servir de leurs corps pour en tirer ses inspecteurs, mais qu'elle veut auparavant qu'ils travaillent à y retrancher tous les abus, qu'ils examinent entre eux tous les moyens que l'on pourra pratiquer pour cet effet, en fassent des mémoires, et les rapportent au prochain conseil.

Et en même temps nommer deux conseillers d'État de même pour examiner la même matière, et la régler promptement, comme étant la plus importante de toutes celles qu'ils doivent traiter dans ce conseil, vu qu'il s'agit de rendre gens de bien, et de remettre dans l'ordre et dans la règle, ceux dont il faut, de nécessité, se servir pour y remettre les autres.

En même temps que le conseil commencera de s'assembler, il faut faire une lettre circulaire à tous les gens du roi des compagnies, premier président, et un

Digitized by Google

ou deux conseillers, qui seront choisis, pour leur enjoindre de s'assembler, toutes les semaines deux fois, avec le maître des requêtes, quand il pourra s'y trouver; examiner tous les abus et les remèdes, etc.; avec ordre particulier, aux gens du roi, qu'en cas qu'ils estiment que Sa Majesté doive être informée de quelque chose particulière, à quoi les officiers du corps des compagnies fissent difficulté par des motifs particuliers, d'en donner avis, d'en dresser un mémoire à part, et l'envoyer à Sa Majesté.

Donner avis partout du département que Sa Majesté aura fait, afin que chacun s'adresse à ceux qu'elle aura nommés.

Les six conseillers d'État et les six avocats qui seront choisis pour rédiger toutes ces ordonnances en un seul corps, auront à examiner toutes les anciennes et nouvelles ordonnances article par article, distinguer les articles exécutés de ceux qui ne le sont pas, peser solidement tout ce qu'il y aurait à changer et corriger, examiner toutes les différences qui se rencontrent dans la jurisprudence des compagnies, tant au regard des chambres particulières de même corps qu'à l'égard des compagnies entre elles;

Examiner la discipline et les règlemens des compagnies, soit en leur dedans, entre les chambres, soit entre toutes les compagnies, de l'une à l'autre, pour les rendre autant conformes qu'il se pourra;

Examiner les entreprises des grandes chambres sur les enquêtes, des enquêtes sur les grandes chambres, et de toutes les deux sur les justices subalternes;

Les arrêts et défenses en matière criminelle, les différens degrés de juridiction, et les moyens d'en supprimer quelques-uns;

Digitized by Google

Les procès évoqués au parlement, en première instance. Les frais des procès, les épices, les droits des greffiers, huissiers, sergens, notaires et autres.

Les moyens d'empêcher les faussetés des sergens et des notaires.

Examiner de même tout ce qui concerne la justice criminelle du royaume, comme la plus importante, en retrancher toute la chicane, et prendre garde d'établir des moyens assurés pour, en conservant et assurant les innocens, parvenir promptement à la punition des criminels.

A l'égard de la police du royaume, comme c'est assurément la plus importante partie de la vie civile, et qui produit plus de bien et d'avantages aux sujets, il faut aussi prendre garde que tous ceux qui seront nommés pour cette matière aient plus de force et de probité qu'aucuns, et leur ordonner de commencer par Paris, qui, étant la capitale du royaume, donne facilement le mouvement à toutes les autres; et comme les magistrats politiques ont pour maxime que la meilleure police est de n'en avoir pas du tout, il ne faut pas s'étonner si elle est absolument perdue presque par tout le royaume.

Outre la police particulière des villes, il est encore très nécessaire de prendre garde à ce qui concerne la police générale, sur laquelle il sera bien nécessaire qu'ils observent de rendre difficiles toutes les conditions des hommes qui tendent à se soustraire du travail qui va au bien général de tout l'Etat; ces conditions sont le trop grand nombre d'officiers de justice, le trop grand nombre de prêtres, de moines et religieuses.

Et ces deux derniers, non-seulement se soulagent du travail qui irait au bien commun, mais même privent

Digitized by Google

le public de tous les enfans qu'ils pourraient produire pour servir aux fonctions nécessaires et utiles : pour cet effet il serait peut-être bon de rendre les vœux de religion un peu plus difficiles et de reculer l'âge pour les rendre valables, même retrancher l'usage des dots et des pensions des religieuses.

Et de faciliter et rendre honorables et avantageuses, autant qu'il se pourra, toutes les conditions des hommes qui tendent au bien public, c'est-à-dire :

Les soldats,

Les marchands,

Les laboureurs et gens de journée.

Après avoir avancé ce travail, peut-être que Sa Majesté voudra que l'on poursuive pour achever le corps entier de ses ordonnances, et que l'on examine de même celles qui concernent les domaines de la couronne, les finances, les eaux et forêts, l'amirauté, la connétablie, les fonctions de toutes les charges et offices du Royaume, depuis le connétable et le chancelier, jusqu'au moindre officier de guerre, de justice et de toute autre nature, et en même temps les jurisdictions du grand conseil, les chambres des comptes, les cours des aides, cours des monnaies, greniers à sel, et généralement, afin de rendre ce corps d'ordonnances aussi complet que celui de Justinien pour le droit romain.

Quant au second point du dessein de Sa Majesté, qui concerne le retranchement du nombre excessif des officiers de justice du royaume, duquel dépend l'exécution du premier, attendu qu'il est impossible de rendre la justice pure si l'on ne retranche considérablement le nombre de ceux qui la corrompent tous les jours ; Sa Majesté ayant, par sa vertu, sa force et son application au travail, établi les affaires des finances en un point

Digitized by Google

où, non-seulement jamais les rois, ses prédécesseurs, et même où c'eût été une espèce de folie d'espérer de parvenir, peut sans difficulté retrancher deux millions de livres de ses revenus, que les parties casuelles produisent, pour parvenir à une si grande et si glorieuse fin que celle que Sa Majesté se propose, et pour cet effet ôter le droit annuel l'année prochaine.

Mais comme dans ce retranchement il se trouverait un nombre infini de familles ruinées, particulièrement les officiers de ses compagnies appelées souveraines, dont les charges ont toujours été et sont encore d'un prix excessif, peut-être que Sa Majesté voudra bien, par la bonté et l'amour qu'elle a pour ses peuples, donner auxdits officiers encore pour quatre années le même droit annuel, en fixant le prix des charges pour ne pouvoir être vendues davantage, savoir :

Les présidens à mortier, trois cent mille livres; les maîtres des requêtes, cent cinquante mille livres; les présidens des enquêtes, soixante quinze milles livres; les conseillers laïcs, quatre-vingt mille livres; les conseillers clers, soixante-quinze mille livres; et ainsi des autres compagnies et autres parlemens.

Sur quoi la puissance de Sa Majesté et le bon ordre de ses finances peuvent encore lui donner la facilité, au lieu de permettre la vente des charges sur le prix fixé, de rembourser de ses deniers, pendant ces quatre années, tous ceux qui viendront à mourir, à quoi Sa Majesté pourra peut-être employer deux ou trois millions de livres tous les ans; en fin des quatre années ou elle ôtera l'annuel entièrement, ou elle réduira encore le prix des charges, et par ce moyen elle pourra, en sept ou huit années, réduire le nombre de ses officiers sur le pied qu'il était il y a cent ans, c'est-à-dire cent of-

Digitized by Google

ficiers au parlement de Paris, et à proportion de tous les autres, ce qui donnera lieu à Sa Majesté d'achever ce grand ouvrage par l'exécution entière du troisième point qu'elle a témoigné plutôt souhaiter qu'espérer, c'est-à-dire de rendre la justice gratuite en son royaume, en donnant plus de gages, et même des gratifications, à ses officiers à proportion de leur travail, et par ce moyen éternisera sa mémoire, et acquerra avec justice celle du plus grand, du plus juste, du plus aimé et respecté roi qui ait jamais été.

Moyens de parvenir à remettre le Parlement dans l'état où il doit être naturellement, et lui ôter pour toujours les maximes sur lesquelles cette compagnie a entrepris de troubler l'Etat en voulant prendre part à l'administration d'icelui.

L'on a proposé à Sa Majesté de rendre l'annuel pour quatre années, et ensuite l'ôter;

De réduire l'âge à trente ans;

De retrancher les assemblées des chambres en interdisant les enquêtes de ce droit;

De faire ôter des registres tout ce qui s'est passé pendant les troubles;

Faire une déclaration pour leur interdire à jamais la connaissance des matières d'Etat.

Il me semble que toutes ces choses sont trop fortes et ne produiraient pas l'effet que Sa Majesté désire; la raison est que le Roi ne craint pas que de son vivant aucune de ces choses arrive, et dès lors que l'autorité des rois, ses successeurs, sera plus faible, soit par minorité, soit par autres accidens, ce qui aura été détruit en un seul coup et par une seule déclaration sera fa-

Digitized by Google

cilement détruit par une autre déclaration contraire qu'ils obtiendront, soit par la faveur de quelque ministre, soit par la nécessité ou vraie ou fausse de se concilier ces compagnies dans les temps de minorité qui peuvent survenir, ou de règnes faibles et troublés par des mouvemens civils, soit par une entreprise sur l'autorité royale, qu'elles peuvent toujours colorer d'un ancien droit qu'elles prétendent avoir, et ne pouvoir être détruit par aucune déclaration contraire.

Il faut donc chercher quelque moyen qui rende les résolutions, que Sa Majesté prendra, fixes, solides, et qui passent dans tous les siècles à venir sans recevoir aucuns changemens, autant que la prudence humaine peut établir les choses avec sûreté.

Pour trouver ce moyen, il faut seulement faire réflexion à l'état auquel le parlement de Paris croyait être en septembre 1661, à l'état auquel il est à présent, et l'on jugera facilement que les moyens qui ont été employés, pour le réduire en cet état, sont bons. L'on n'a pas tout d'un coup retranché l'augmentation de gages de juges, fait payer une taxe à tous greffiers, supprimé et remboursé avec imputation tous les droits, rentes, et autres deniers dont les particuliers jouissaient, jugé la question des ducs et pairs, et enfin remboursé à un prix modique toutes leurs augmentations de gages; l'on n'a pas supprimé ni réduit leurs assemblées des chambres que l'on craignait et que l'on travaillait par toutes sortes de moyens d'éviter et de retarder; et c'était en ce temps l'effet de la plus consommée politique et les plus importans services que l'on pouvait rendre à l'Etat, et pour lesquels on exigeait des grâces que l'on croyait avoir trop méritées quand on avait reculé une assemblée des chambres

Digitized by Google

pour huit ou dix jours; toutes ces choses se sont faites avec temps et patience sans aucune précipitation; à mesure que ces choses se sont présentées, elles ont été exécutées avec une force égale, sans les rechercher avec trop d'empressement.

Les rois les plus faibles sont capables, aussi bien que les plus forts, de prendre une grande et forte résolution sur une matière importante, et nous voyons que ce qui a été fait de plus fort contre le parlement de Paris a été par les rois les plus faibles, Charles IX et Louis XIII. Ces actions fortes ne proviennent pas de leur conduite ordinaire, c'est un effort qu'ils font, qui n'est pas de durée parce qu'il est violent.

Mais il n'appartient qu'aux rois véritablement forts de ne traiter ces matières que dans leur conduite ordinaire, et sans faire connaître, par une application extraordinaire, qu'ils les estiment plus importantes qu'elles ne doivent être.

Pour cet effet, si l'on considère bien le moyen proposé de réduire le nombre des charges en sept ou huit années de temps, on trouvera facilement qu'il fait déjà avec force tout ce qui est nécessaire pour remettre le parlement dans la situation où il doit être pour le bien de la justice et de l'Etat.

Dans le cours du temps que cette réduction se fera, il semble que l'on pourrait dès à présent, sur l'incident du conseiller au parlement de Toulouse, qui est en décret d'ajournement personnel aux requêtes de l'hôtel, et qui allègue un privilége, juger ce prétendu privilége, que les officiers des compagnies souveraines prétendent avoir, de ne pouvoir être jugés que dans les mêmes compagnies; et comme ils n'ont aucun titre pour cela, et quand bien même ils en auraient, comme ils en ont

Digitized by Google

abusé, il y aura toujours lieu de leur ôter; rien ne contribuera tant à leur ôter les grandes opinions qu'ils ont facilement conçues de leurs compagnies, que l'arrêt qui interviendra sur cette matière, lequel arrêt il sera nécessaire de faire registrer au greffe la première fois que le Roi ira au Parlement.

Ce coup doit être assurément considéré comme le plus grand qui puisse être fait contre ces compagnies.

Lors du renouvellement de l'annuel, peut-être qu'il y aura lieu de leur établir le quatrième quartier de leurs gages en leur ôtant le franc salé et les priviléges de noblesse qui leur ont été accordés lorsque le quatrième quartier leur fut ôté en 1638.

Enfin, de l'année 1666 ou au commencement de 1667, on pourrait réduire l'âge à trente ans; mais pour faire tout l'effet que l'on doit attendre de toutes ces grandes choses, il est surtout nécessaire de n'accorder aucune dispense d'âge à qui que ce soit.

Pour ce qui concerne la suppression de tout ce qui s'est passé pendant les mouvemens civils, il serait plus glorieux pour le Roi que pendant le temps qu'il ferait de si grandes choses, contre cette compagnie, elle ne laissât pas, par la force de la vertu de Sa Majesté, de s'en rapporter à Elle-même pour les supprimer sans le demander.

Digitized by Google

IDÉE PREMIÈRE

DES

FUSÉES A LA CONGRÈVE

NOTES EXTRAITES

DE LA CORRESPONDANCE

DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE (1759),

PAR LEMONTEY.

[Nous avons trouvé dans les manuscrits de Lemontey, les notes qu'on va lire et qu'il avait relevées dans la correspondance du maréchal de Belle-Isle, mise à sa disposition. L'invention de Dupré fut abandonnée, et ce n'est que quarante ans plus tard que l'Angleterre mit en usage les fusées à la Congrève, regardée par elle comme une découverte qui lui est propre.]

NOTES SUR DUPRÉ ET SON SECRET.

Dupré, né à Grenoble, dans la classe du peuple, était joailler à Paris. On croit qu'en fondant des cristaux, il trouva une liqueur qui mettait partout un feu

Digitized by Google

inextinguible. Il en proposa l'emploi au maréchal de Belle-Isle. On en fit des épreuves sur le canal de Versailles et dans les carrières de Belleville.

(5 *janvier* 1759.) — DUPRÉ A BELLE-ISLE. « J'ai eu chez moi un long entretien avec le sieur Turot. Je lui ai fait voir les plans que j'ai levés, de mes expériences aux carrières de Belleville et sur le canal de Versailles. Il a conçu une si grande idée de mes moyens, qu'il s'est aussitôt déterminé à les mettre en usage, et a dit qu'on en entendrait parler dans trois semaines..... Je vois dans cet homme, plein de valeur et d'audace, tout ce qu'il me faudrait pour renverser la marine anglaise. »

(*Juin.*) — Belle-Isle l'envoie au Hâvre pour faire des expériences de son secret, sous les yeux du duc d'Harcourt, du marquis de Rostaing, du comte de Mirabeau et des officiers et ingénieurs de la marine.

(*Juillet.*) — Les Anglais bombardent quelques jours le Hâvre, les 4, 5, 6 juillet.

(7 *juillet.*) — BELLE-ISLE AU DUC D'HARCOURT. « J'espère que M. de Rostaing, qui sera arrivé avant ma lettre, trouvera peut-être quelque expédient pour faire usage de la liqueur infernale du sieur Dupré. Il serait bien heureux qu'il en pût faire usage sur quelqu'une de leurs bombardes. Je suis persuadé qu'un pareil exemple leur ôterait l'envie de se rapprocher de nos côtes. J'espère aussi que vous vous servirez utilement de l'eau du baron de Taubenheim pour éteindre les feux qu'allument les bombes anglaises. »

Digitized by Google

(8 *juillet.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Je dois voir M. de Rostaing ce matin pour pourvoir à l'habitation du sieur Dupré, qu'il est à propos de tenir à l'écart, et le plus secrètement que faire se pourra. — A l'égard de M. le baron de Taubenheim, son secret n'est pas dangereux, et ne paraît pas moins avantageux pour la conservation de nos bateaux, car je ne puis croire que nos ennemis n'y reviennent pas. »

(14 *juillet.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « J'ai déjà eu plusieurs conférences avec le sieur Dupré, et n'en suis pas plus savant. Mais ce soir nous devons faire quelques expériences qui me mettront en état de juger des manœuvres qu'il faudra faire pour pouvoir s'en servir. »

(15 *juillet.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Je me rendis hier au soir, sur les neuf heures, derrière la citadelle, avec MM. de Rostaing, de Langeron, de Mirabeau, de Villers et de Ranché, pour expérimenter la liqueur du sieur Dupré et les moyens d'en faire usage contre les bâtimens ennemis (1). J'y avais fait transporter à cet effet un mortier de huit pouces, quelques bombes et des grenades. Le sieur Dupré y avait aussi apporté ce qu'il appelle ses grenades, qui sont des bouteilles de grès, pleines de sa liqueur, et enveloppées de morceaux de linge ou de papier imbibés auxquels on met le feu et qu'il jette ensuite de façon qu'elle se casse et produit un feu terrible avec une fumée extrêmement épaisse. Il en a jeté ainsi une sur le bord de

(1) Il y a du même jour une autre lettre semblable du chevalier de Mirabeau. *(Note de Lemontey.)*

Digitized by Google

l'avant-fossé de la citadelle, en sorte qu'il est tombé, partie de la liqueur sur du galet, et partie dans l'eau; celle qui s'est répendue sur l'eau y a brûlé comme si elle avait été sur terre, et le galet sur lequel la bouteille s'est cassée, pétait et sautait comme dans la fournaise la plus ardente.

« Après l'épreuve de cette liqueur dont les effets nous parurent satisfaisans, nous essayâmes les moyens de nous en servir. Nous fîmes en conséquence remplir de cette liqueur une grenade à laquelle on mit le feu, et qu'on fit rouler à terre; mais elle s'éteignit sans produire aucun effet. Ensuite nous en fîmes mettre dans une bombe vide avec des étoupes pleines d'artifice, dont on avait garni un tuyau de fer-blanc qui, entrant dans l'œil de la bombe, et étant replié en dedans pour l'empêcher d'en sortir, tenait cette garniture en dehors, en sorte que la liqueur avait la liberté de couler facilement; afin que le feu étant mis aux étoupes, et la bombe décrivant en roulant sa parabole, elle pût toujours mouiller la partie extérieure enflammée, et par ce moyen l'enflammer elle-même. On y mit le feu, et dans le temps qu'il y était le plus vif, on le mit au mortier. La bombe partit, mais s'éteignit à l'instant, apparemment par la violence avec laquelle elle fend l'air. Le sieur Dupré voyant le peu de succès de ces moyens, nous dit qu'il ferait des bombes qu'on pourrait jeter de fort loin, de façon cependant qu'elles crèveront en sortant du mortier, et que ce sera la liqueur elle-même toute enflammée qui sera jetée. Je suis impatient d'éprouver ce nouveau moyen, et désire bien qu'il réussisse : mais j'ai peine à le croire.

« Je pense que le secret du sieur Dupré est bon et qu'il pourrait être plus utile s'il était connu et employé par

Digitized by Google

un homme qui fût plus physicien que lui. Ses principaux moyens d'en faire usage sont d'approcher assez près d'un bâtiment pour y jeter une de ses bouteilles après l'avoir allumée, de façon qu'elle s'y casse et que la liqueur s'y enflamme, et une pompe dont il se sert pour jeter sa liqueur enflammée. Elle doit lui arriver incessamment. Vous sentez assez la difficulté de l'exécution du premier moyen. Quant à la pompe, n'y a-t-il pas à craindre en s'en servant, que le feu ne prenne au bateau sur lequel on en ferait usage? D'ailleurs elle ne peut guère porter que vingt à trente toises au plus, et je vois autant de difficultés à s'en servir, étant impossible qu'on ne soit découvert auparavant d'être à portée de la faire jouer.

« Nous allons nous occuper, M. de Rostaing et moi, à trouver les moyens de pouvoir s'en servir en la jetant de fort loin, ce qui me paraît très difficile, puisque l'inflammation de cette liqueur ne tient point à la compression de l'air; et j'en suis d'autant plus assuré qu'elle s'est éteinte lorsque la bombe a parti, et que j'en ai éteint moi-même quelques parties enflammées qui étaient restées au bord de l'eau, en soufflant dessus avec force, comme on éteint de l'eau-de-vie enflammée dans une cuiller. Nous ne négligerons aucun des moyens que nous pourrons imaginer pour employer avantageusement cette liqueur. Au reste nous caressons le sieur Dupré afin d'en tirer tout le parti qu'il nous sera possible. »

(18 *juillet.*) — Le marquis de Rostaing, croyant se souvenir que le duc d'Orléans possédait une catapulte des anciens qui lançait des matières à huit cents toises, il en fait part à Belle-Isle qui écrit au duc

Digitized by Google

d'Orléans pour lui en demander un modèle, afin que le duc d'Harcourt la fasse exécuter en grand. Le duc d'Orléans répond qu'on s'est trompé et qu'il ne possède point de catapulte.

(*Id.*) — Belle-Isle au marquis de Rostaing. « J'ai écrit au duc d'Orléans pour avoir sa catapulte, ou à son défaut les plans et profils. Il faut, à quelque prix que ce soit, faire usage de cette liqueur, et de tous autres moyens. »

(22 *juillet.*)—Belle-Isle a d'Harcourt. « M le duc d'Orléans m'a répondu qu'il n'avait point la catapulte des anciens, comme on vous l'avait dit. M. d'Haronville en a bien une en petit, mais il faudrait la faire exécuter en grand, et elle ne pourrait jamais être prête pour les circonstances actuelles. Je compte que conjointement avec M. de Rostaing vous voudrez bien donner à cet objet toute l'attention qu'il mérite. »

(25 *juillet.*)—Harcourt a Belle-Isle. « Je suis fâché que la catapulte qu'on m'avait dit être chez M. le duc d'Orléans, ne se soit pas trouvée ; mais M. de Rostaing en a fait faire une en petit qui a produit assez d'effet, et nous l'avons fait exécuter en grand. Je compte que nous pourrons en faire l'essai demain. »

(3 *août.*)—Harcourt a Belle-Isle. « Nous fîmes hier l'épreuve de la catapulte de M. de Rostaing; elle n'a pas réussi par l'évènement qui y est survenu : lorsque les cordes à boyaux allaient être tendues, au degré où elles doivent l'être, la pièce de fer qu'on appelle le chapeau a cassé; cela prouve la violence de l'effet qui

Digitized by Google

résultera de cette machine, et annonce qu'on en pourra tirer parti. J'écris à Paris pour qu'on m'envoie quatre cents brasses de cordes à boyaux nécessaires pour en assurer le service. »

(6 *août.*) — BELLE-ISLE A HARCOURT. « Je souhaite que la catapulte de M. de Rostaing puisse être perfectionnée et qu'on en tire un bon parti pour lancer les matières du sieur Dupré, dont vous ne me parlez plus. »

(8 *août.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Nous avons fait cette nuit, sur le canal de Harfleur, l'épreuve de la pompe du sieur Dupré. La liqueur enflammée qui en est sortie a mis le feu le plus vorace à un petit bateau qui était placé à quinze toises de sa pompe; mais nous avons observé que le jet du feu l'a dépassé de façon que j'estime qu'on pourrait, au moyen de cette pompe, porter cette liqueur enflammée à la distance de vingt toises seulement. Je ne puis m'empêcher de vous répéter que ce feu est des plus terribles et des plus violens; mais cette façon de s'en servir me paraît presque impossible sur un bâtiment qui serait d'ailleurs bientôt enflammé lui-même, par le rapport que lui feraient les vagues de la liqueur enflammée qui serait tombée dans l'eau, cette pompe ne la jetant pas du premier coup à la plus grande distance; j'y préférerais la catapulte en cas que l'épreuve réussît.

« J'ai profité de cette expérience pour éprouver aussi l'effet de l'eau de M. le baron de Taubenheim, sur le bois que la liqueur du sieur Dupré avait enflammé. Il s'est servi d'un tablier imbibé de son eau, qu'il a

Digitized by Google

étendu sur le bois enflammé; le feu en a été seulement ralenti, mais la toile est demeurée entière et sans brûler, et ce n'a été qu'après avoir jeté plusieurs fois de la liqueur du sieur Dupré, et en assez grande quantité, qu'elle s'est consumée sans s'enflammer; ces deux liqueurs me paraissent également bonnes par leurs effets opposés. »

(9 *août*, *du Hâvre.*) — HARCOURT A BELLE-ISLE. « Les habitans de cette ville ont une frayeur singulière d'après ce qui a pu leur avoir été rapporté des effets de la liqueur du sieur Dupré; ils craignent qu'on ne l'emploie contre les ennemis, parce que, disent-ils, ils ne manqueront pas de nous brûler aussi. On ne guérit point de la peur, et je ne puis que mépriser les propos qui m'en reviennent. »

— Dupré écrit à M. de Chevert, à Dunkerque, pour lui proposer de faire l'essai de son eau. Chevert lui répond de venir; mais informé que les Anglais se disposent à une nouvelle attaque contre le Hâvre, il le contremande.

(30 *août.*) — LE MARQUIS DE ROSTAING A BELLE-ISLE. « Je ne suis point étonné que le sieur Dupré fasse des espèces de plaintes; il y a long-temps que j'ai prévu qu'il l'oserait, et que je l'ai dit à M. le duc d'Harcourt; car cet homme, qui croit réunir les lumières de tout le genre humain, ne souffre qu'avec impatience qu'on lui propose quelque autre chose que ce qu'il a imaginé, tandis que ce qu'il imagine ne peut s'exécuter à la guerre sans des difficultés qu'il n'a jamais été à portée de connaître et qu'il ne veut pas concevoir.

« J'ai trouvé à rassembler ici huit capitaines de vais-

Digitized by Google

seaux marchands, gens intrépides et intelligens, que j'ai présentés à M. le duc d'Harcourt. Ils se chargent d'aller insulter les galiotes à l'aide de quatre chaloupes canonnières et de quatre bateaux ; ils se proposent ou d'enlever lesdites galiotes, si elles ne sont pas trop promptement secourues, ou d'aller y mettre le feu ; il a en conséquence été question d'instruire ces capitaines et les seconds qu'ils se sont choisis de la façon de faire usage du secret du sieur Dupré. M. le duc d'Harcourt d'ailleurs, désirant autant que la marine de voir l'effet de la pompe pour juger de l'usage que l'on pouvait en faire et des inconvéniens qui pouvaient en résulter relativement à la nature de l'opération, on a demandé au sieur Dupré de répéter ici l'incendie d'un canot, tel que l'on l'a vu sur le canal de Versailles ou sur la pièce d'eau de Livry ; mais je l'avais instamment sollicité de ne donner pas un spectacle qui consommât trop de liqueur, parce qu'il n'était question que d'instruire ; et comme je prévoyais que l'effet de la pompe paraîtrait trop équivoque aux marins, attendu la nécessité d'avoir le dessus du vent pour ne se pas brûler soi-même, j'avais encore insisté davantage pour qu'on commençât l'instruction par lancer dans le canot une bouteille frangible, et qui s'enflammant à sa rupture au moyen de son enveloppe, doit suffire, selon l'auteur, à incendier le plus gros bâtiment, ce qui, bien constaté, est le meilleur des moyens que nous puissions employer contre les vaisseaux ennemis, soit en portant lesdites bouteilles à la main, si on peut approcher assez, soit en les lançant d'une certaine distance avec la cataplute, si le nombre des petits bâtimens protecteurs des galiotes n'en rend pas l'approche possible. Mais en vain j'ai employé tout ce que l'insinuation et la prière ont de

Digitized by Google

plus déterminant; le sieur Dupré n'a pas voulu faire paraître lesdites bouteilles, et croyant son honneur attaché à la magnificence du spectacle, n'a fait voir que sa pompe dans tout son brillant, avec la précaution de se mettre au-dessus du vent, et en la plaçant seulement à vingt ou vingt-deux toises du canot, sur les côtés duquel il avait élevé des planches de dix pieds de haut afin de former une espèce d'arrêt à la liqueur qui, moyennant cette précaution, retombait en quantité considérable dans ledit canot; ce qui fait conjecturer que le sieur Dupré craignait que la médiocre quantité de liqueur qui peut communément tomber sur un vaisseau sur lequel on ne peut se flatter de pomper long-temps, vis-à-vis de l'ennemi, ne suffît pas à l'embraser, ou ne pût s'éteindre trop aisément. On peut en inférer encore que de là vient sa résistance à faire usage du ballon qui, devant se rompre en tombant sur le pont du vaisseau, n'y porterait pas une quantité de matière suffisante à un embrasement qu'on ne pût éteindre aisément. Si le sieur Dupré était plus docile, il y a long-temps que nous saurions à quoi nous en tenir. J'ai prié M. le duc d'Harcourt de vouloir bien prendre un parti à cet égard; il faudrait, selon moi, que le sieur Dupré fût seulement présent aux opérations pour s'assurer, par lui-même, de la conservation du secret, en distribuant lui-même et veillant à ce que personne n'en approchât; car il a tort, selon moi, de regarder comme une extrême complaisance de sa part d'avoir seulement une fois cédé aux désirs de M. le duc d'Harcourt et aux miens, en remplissant une bombette ordinaire de sa liqueur pour être tirée avec un mortier, l'orifice de ladite bombette ouvert pour verser dans tout son parcours une eau que nous soup-

Digitized by Google

çonnions pouvoir s'enflammer à l'aide de toutes les matières combustibles et mises en feu, qui garnissaient les anses de ladite bombe jusqu'à la lumière. L'action de l'air étouffa ce feu moins vif que celui d'une fusée à bombe, et cela parut au sieur Dupré un triomphe qui n'est rien moins que réel. Ce n'est que par des expériences qu'on peut s'instruire des propriétés d'une chose qu'on n'a pas encore employée; des manœuvres de guerre ne peuvent se diriger sur des effets incertains; la certitude de ces effets est au contraire indispensablement nécessaire à diriger de l'une ou l'autre façon les opérations militaires. Mais c'est ce que M. Dupré ne veut pas entendre. Il voudrait que sur sa parole on envoyât des gens déterminés aborder les vaisseaux ennemis et jeter ses vases fragiles, qu'il nomme des grenades, tandis que, pour établir la confiance de ceux qui doivent les employer, il refuse de leur en faire voir l'effet sur un canot. Il a pareillement refusé à M. le duc d'Harcourt, lors de la première expérience qu'il fit devant lui près de l'avant-fossé de la citadelle, de jeter une desdites grenades sur une porte que le général avait fait apporter pour être lancée dans ledit fossé. J'en présume que, comme cette planche aurait été mouillée, il a craint qu'une liqueur plus légère surnageante n'y produisît pas un effet assez grand. Il est cependant constant que tous les ponts des vaisseaux, en cas de guerre, sont toujours mouillés, et que si cette petite quantité d'eau peut nuire à l'embrasement, on y jetterait en vain une ou deux bouteilles de la liqueur du sieur Dupré, qui, ne couvrant une certaine place que d'une surface fort mince, s'y éteindrait fort aisément, ou y brûlerait sans un progrès considérable. Pour nous rassurer sur toutes ces choses, je répète qu'il faut des

Digitized by Google

expériences que le sieur Dupré a refusées jusqu'ici. Il cite en vain, dans la lettre qu'il vous écrit, l'approbation que j'ai donnée devant vous aux moyens d'incendier les galiotes ennemies par les bouteilles fragiles qu'on lancerait sur leur bord. Je jurais, pour ainsi dire, alors d'après lui, en supposant sa liqueur, que je ne connaissais pas, une composition d'une véhémence et d'une consistance qui m'était inconnue. Actuellement que je suis instruit, mes scrupules sont fondés. Je doute beaucoup que les petits moyens, qui seront vraisemblablement les seuls que l'on puisse employer, répondent au spectacle effrayant dont tout l'honneur est dû à la pompe, et je ne puis ne pas insister sur des épreuves indispensables, non que j'hésite à tout risquer si les ennemis paraissent avant cette épreuve faite. Vous m'avez permis, ainsi que le cite le sieur Dupré, de répandre tout l'argent nécessaire à faire naître et soutenir l'intrépide témérité. Je l'ai dit à M. le duc d'Harcourt, et nous ferons usage de cette permission; mais si cette témérité devient inutile par les protections réitérées des galiotes, je ne vois que la catapulte, à laquelle répugne si singulièrement le sieur Dupré, qui puisse lancer au loin des corps fragiles sans les briser. Tout ce qu'il dit à cet égard est on ne peut pas moins raisonnable, et son secret, qu'il craint d'éventer par la pêche des bouteilles qui seraient tombées sans effet à la mer, pêche qui n'est guère possible, attendu le déplacement occasioné par les courans ou par les sables en mouvement; toute sa crainte, dis-je, à cet égard, est bien moins fondée que celle qui résulte, selon moi, de l'abandon des bouteilles entre les mains des marins, qui seront certainement curieux d'en connaître le contenu, et le connaîtront aisément,

Digitized by Google

faute par le sieur Dupré de vouloir écouter mes avis sur un alliage propre à le masquer sans lui nuire.

« Tout ceci, Monseigneur, demande un entretien personnel avec vous. Je ne puis écrire tout ce que j'aurais à avoir l'honneur de vous dire. J'ajouterai seulement que je doute que nous puissions tirer un parti avantageux de la liqueur du sieur Dupré, avant que, de retour à Versailles, je puisse, en particulier, faire des essais qui me conduisent à mettre sous vos yeux ce qu'il y aura de plus convenable.

« Vous êtes bien persuadé, je crois, Monseigneur, que l'indocilité du sieur Dupré ne m'indispose point contre lui. On ne refond pas les hommes, il faut en tirer parti tels qu'ils sont. Je continuerai à le traiter avec tout le ménagement possible; mais il ne faut pas se flatter que tous ces ménagemens l'amènent au point désirable pour le bien de la chose. Il craint toujours que le succès, résultant d'un avis étranger au sien, ne retranche quelque chose à sa gloire, et il n'entend pas lui-même le vrai moyen de se faire valoir sans prestiges.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Le marquis de ROSTAING.

(3 *septembre.*) — D'HARCOURT A BELLE-ISLE. « Nous fîmes hier au soir l'épreuve de la liqueur du sieur Dupré dans une bombe. Elle produit bien son effet en mettant le feu à la bombe par terre; mais, jetée par le mortier, elle n'a pas fait celui auquel nous nous étions attendus. Nous devons la répéter ce soir. »

Digitized by Google

(6 *septembre.*) — BELLE-ISLE A D'HARCOURT. « Je m'en rapporte à vous et à M. de Rostaing pour faire, de préférence, usage des grenades du sieur Dupré, que l'on peut jeter avec la main, et pour déterminer son départ pour se rendre auprès de MM. de Barail et de Chevert, qui m'ont demandé de le faire venir à Dunkerque; bien entendu qu'il ne quittera pas le Hâvre sans laisser M. de Rostaing en état de faire exécuter, pendant son absence, les mêmes choses que vous pourriez ordonner, relativement à l'usage de sa liqueur, s'il y était, pendant tout le temps que les ennemis seront à portée d'entreprendre quelque chose. »

(10 *septembre.*) — Suivant une lettre de M. d'Harcourt, il y avait au Hâvre un autre charlatan qui manœuvrait dans l'eau avec un bateau en liége. Mais il annonce que cet homme va très lentement; il a mis une heure à traverser le bassin dans une eau fort tranquille, en se servant de la pagaie plus que de ses nageoires; invention fort inutile dans un élément agité, où surtout on ne pourrait se servir de la pagaie, crainte d'être entendu.

Digitized by Google

TABLEAU

DE LA COUR

DE COPENHAGUE[1].

[Cette pièce faisait partie des papiers de M. Caillard, qui, après avoir été secrétaire de légation en Danemark et en Russie, devint ambassadeur de la République française à Berlin.

Ce Tableau paraît avoir été écrit vers l'année 1778, époque à laquelle M. Caillard était secrétaire de légation à Copenhague. Il pourra servir à mieux faire comprendre plus d'un passage des *Mémoires d'une Reine infortunée* (Caroline-Mathilde), Londres, 1776, in-8; des *Mémoires des comtes Struensée et Brandt;* Londres, 1789, in-8; des *Mémoires de M. de Faclkenskiold*, par Phil. Secretan, Paris, 1826, in-8; du *Procès de la princesse Caroline-Mathilde, reine de Danemark*, publié par la Société des Bibliophiles français, Paris, 1829, in-8.]

Le roi de Danemark né sans tempérament, sans chaleur dans le cœur, sans étendue et sans force dans l'esprit, était destiné à ne sentir, à ne voir que d'après les autres, et à n'avoir que des goûts et des idées d'em-

(1) Collection de M. Monmerqué.

Digitized by Google

prunt. Le seul ressort que la nature lui eût donné était une assez grande curiosité que l'on prit d'abord pour le désir d'une ame avide de connaissances, mais qui dans le fond n'était autre chose que cette vivacité des sens qu'on remarque dans les enfans et qui ne veut que jouer avec les objets.

Le premier évènement intéressant de l'histoire secrète de Christian VII, depuis l'arrivée du marquis de Blosset en Danemark, fut le mariage de ce souverain avec Caroline-Mathilde d'Angleterre; cette princesse ne fit pas la moindre impression sur le cœur de son époux, et n'eut guère plus lieu d'être contente de l'effet physique de ses charmes sur lui. On prétend que, dans l'espace de cinq ans, elle a compté très peu de momens semblables à celui auquel son fils le prince royal doit le jour. Quoi qu'il en soit, les fêtes que l'on donna à l'occasion du mariage du roi firent naître à Sa Majesté le désir des bals masqués que le piétisme avait proscrits depuis quarante ans. Cette nouveauté jeta l'alarme parmi les dévots; le clergé cria au scandale, et l'évêque de Copenhague porta ses représentations au pied du trône; mais tous ces efforts furent inutiles, la volonté du maître servit de loi, et les personnages les plus graves se crurent obligés de cacher leurs rides sous le masque. La comtesse de Holstein, jeune, jolie, et née avec plus d'esprit et d'ambition que la plupart de ses compatriotes, ne tarda pas à profiter de la liberté de ces bals pour intriguer; elle attaqua le roi, le tourmenta et l'amusa tour à tour, et ne lâcha pas prise qu'elle n'eût obtenu de lui la place qu'elle désirait pour son mari. Mais cette aventure ne fut pas poussée à sa perfection, et n'eut d'autre suite pour la comtesse que de l'obliger à quitter bientôt Copenhague et à suivre

Digitized by Google

son mari en Holstein, où on lui donna un très bon bailliage en dédommagement du poste qui lui avait été destiné dans la capitale.

Peu de temps après ce petit essai de galanterie, le roi de Danemark rencontra dans la foule des masques la fille d'un honnête bourgeois dont la figure le frappa; il la tira à l'écart, et n'eut pas beaucoup de peine à lui persuader d'entrer avec lui dans un cabinet voisin. Le tête-à-tête dura une heure et se passa en vaines tentatives d'une part et en complaisances inutiles de l'autre. La demoiselle, aussi vierge après qu'avant le combat, se retira de très mauvaise humeur. Le roi avoua qu'elle avait raison, et promit bien à l'avenir de ne plus chercher de bonnes fortunes aux bals masqués: engagement que, grâce à la froideur de son organisation, il a fidèlement observé.

Christian VII ne fut guère plus sensible aux charmes de l'amitié qu'aux plaisirs de l'amour. En prenant des favoris, il suivit moins les mouvemens de son cœur qu'il ne céda aux intrigues de ceux qui voulurent le gouverner; il n'eut d'attachement pour aucun d'eux, et parut s'amuser autant de leur chute que de leur élévation. Comme son choix est souvent tombé sur des jeunes gens de son âge, presque toutes ses occupations et ses plaisirs ont été marqués au coin de la frivolité et de l'indécence. Sous le règne du prince de Hesse, le monarque employa son temps à polissonner, à faire des tours de page, à livrer des combats sur l'eau, à courir à cheval, en voiture, et à voir des exercices militaires. Son esprit, pendant la faveur de Reverdi, homme de lettres, sembla vouloir se développer. Il montra quelque goût pour la lecture, pour la conversation des gens instruits, et surtout pour le spectacle

Digitized by Google

français; il eut même une si bonne opinion de ses talens pour le théâtre, qu'après s'être exercé long-temps, il donna, avec quelques personnes de la cour, deux représentations publiques de la tragédie de *Zaïre*, où il joua le rôle d'Orosmane comme on ne l'a peut-être jamais joué. Il épuisa avec le comte de Holck toutes les espièglerie, tous les jeux d'enfant connus dans les colléges, auxquels il mêla pendant quelques mois des amusemens d'une autre espèce. Entraîné par le comte de Larwicq et par quelques jeunes officiers, il commença ses promenades nocturnes; il fit tapage dans les rues de Copenhague, et eut plusieurs rencontres fâcheuses avec les gardes de nuit établis pour maintenir la police dans la ville. On prétend même qu'il blessa de sa propre main deux de ces malheureux, qui ne sont armés que de longs bâtons. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces gens, ennuyés de se voir maltraités, perdirent enfin patience, et serrèrent une fois la troupe bruyante de si près, que le roi, en fuyant à toutes jambes, fit une chute qui l'obligea à garder la chambre pendant huit jours.

Ce fut dans le cours de ces bacchanales qu'il lia connaissance avec une de ces filles publiques que la misère et la débauche placent dans la dernière classe de leur état: elle n'était ni jeune ni jolie; mais la nouveauté de son ton, de ses folies, un tempérament tout de feu et propre à faire sentir quelquefois au roi qu'il était homme, firent tant d'impression sur ce prince, qu'il parut plus occupé d'elle qu'il ne l'a jamais été d'aucune femme. Il se rendait presque tous les soirs dans son taudis, y soupait avec elle et partageait son grabat; il épousa jusqu'à ses querelles particulières et l'aida à se venger de ses rivales en allant les insulter

Digitized by Google

chez elles, en cassant leurs vitres et en brisant leurs meubles. Il se retirait ordinairement le matin en fiacre; mais un jour il s'oublia au point de ne quitter sa maîtresse qu'à midi et de revenir à pied au palais, affublé d'une perruque noire, et portant un petit chien sous son bras. Les polissons de la ville l'ayant rencontré, s'attroupèrent autour de lui et le suivirent jusqu'au château. Profondément humilié d'un semblable cortége, il prit dès lors le parti de ne plus aller chercher celle qu'il aimait, mais de la faire venir dans son appartement. Ces égaremens connus de tout le public ne mirent point en mouvement le zèle et la piété des ministres danois; mais du moment qu'ils s'aperçurent que Milady (c'était son nom de guerre) voulait tirer parti de sa faveur et avoir du crédit, ils agirent si vivement auprès de leur maître qu'ils lui arrachèrent un ordre en vertu duquel ils firent enfermer l'objet de sa tendresse, et l'envoyèrent hors du royaume dans une maison de force, où on lui assura une place pour un certain nombre d'années.

Cette scène précéda de quelques mois le départ de Sa Majesté danoise, qui quitta ses États pour voyager et ne revint qu'au mois de janvier 1769. Ce monarque passa cette année d'une manière assez satisfaisante pour ses sujets; il mit de la décence, de la régularité, dans sa conduite extérieure, et il borna ses amusemens intérieurs à apprendre la musique, à causer, à jouer, à polissonner avec son page de chambre, et M. Struensée, son médecin. Mais lorsque ce dernier et la reine Mathilde, unis d'intérêt, eurent subjugué ce prince, ils le plièrent à un nouveau genre de vie; ils le tinrent isolé et pour ainsi dire prisonnier; ils ne lui permirent de sortir qu'avec eux ou avec quelqu'un dont ils fus-

Digitized by Google

sent sûrs ; ils le forcèrent à partager son temps entre le jeu, la danse, les spectacles et la chasse; enfin, ils lui donnèrent pour sa société ordinaire un nègre et une négresse âgés de dix ans, avec lesquels il s'amusa à casser les vitres d'Hirscolm, à renverser les statues des jardins, etc.; et quand il commença à s'ennuyer de ces enfans, quatre personnes choisies dans le parti dominant eurent ordre de se rendre tour à tour et à des heures marquées dans l'appartement de Sa Majesté pour lui tenir compagnie, soit qu'elle les demandât ou non.

La révolution du mois de janvier 1772 ne tira ce roi de cette servitude que pour le faire tomber dans une autre qui ne lui parut pas moins dure. Devenu l'esclave de la reine Julie et du prince Frédéric, condamné à vivre comme auparavant dans l'ennui de la solitude, dans la gêne, et à essuyer la mauvaise humeur de sa belle-mère et de son frère, il sentit plus que jamais le poids de ses fers. Ce sentiment, qui ranime les ames fortes, découragea celle de Christian, et la jeta insensiblement dans l'apathie. Quelques courtisans ne tardèrent pas à s'exprimer, sur l'état de ce prince, d'une manière si mystérieuse, qu'on crut assez généralement qu'il n'était plus que l'ombre de lui-même. Cependant il n'a rien fait jusqu'ici, du moins en public, qui annonce un dérangement dans ses organes. On remarque seulement qu'il est plus embarrassé qu'autrefois, plus sauvage, qu'il parle beaucoup moins, et qu'il lui arrive quelquefois de grimacer et de rire à propos de botte; habitude qu'il a sans doute contractée dans l'espèce de prison où l'on le tient renfermé. Sa santé, à en juger par l'extérieur, n'est point affaiblie, et les vapeurs noires dont on prétend que son cerveau

Digitized by Google

est de temps en temps offusqué sont les suites naturelles du traitement rigoureux qu'il éprouve. C'est vraisemblablement dans ces accès d'impatience qu'il lui échappe des propos qui indiquent qu'il est aussi las de ses nouveaux mentors que des anciens, et qu'il verrait avec plaisir une seconde révolution. Mais, quoi qu'il arrive, il est à craindre que l'avenir ne soit pas plus favorable au roi de Danemark, et qu'il ne soit gouverné et malheureux jusqu'au tombeau.

On ne parlera pas du prince (1) et de la princesse (2) qui doivent le jour à l'infortunée reine Mathilde : ils se trouvent l'un et l'autre dans un âge trop tendre pour qu'on puisse apercevoir le germe de leurs bonnes ou de leurs mauvaises qualités. Tout ce qu'on peut dire d'eux, quant à présent, c'est que, suivant les apparences, le prince sera peut-être encore moins grand et moins fort que le roi son père, et que la princesse a les jambes si mal conformées, qu'elle boite des deux côtés.

Julie-Marie de Brunswick-Wolfenbuttel a toujours été sans crédit, et éloignée des affaires, pendant la vie de Frédéric V, qu'elle avait épousé en secondes noces, et depuis la mort de ce monarque elle a vécu, à l'exemple des reines douairières de Danemark, dans la plus profonde retraite, jusqu'à la révolution du 17 janvier 1772. Cet évènement l'ayant mise à portée de jouer un rôle, on a commencé à connaître le fonds de son caractère et la mesure de son esprit. On lui accorde

(1) Fréderick VI, né le 28 janvier 1768, régent du royaume en 1784, succéda à son père, le 13 mars 1808. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Louise-Auguste, princesse de Danemark, née le 7 juillet 1771, fut mariée, le 7 mai 1786, à Frédéric Christian, prince héréditaire de Holstein-Sunderbourg. (*Idem.*)

Digitized by Google

de la fermeté, du courage; mais on n'a pas aussi bonne opinion de ses lumières, de sa capacité, et on la croit ambitieuse, fausse, vindicative et tracassière. Idolâtre de son fils, mais voulant partager l'autorité qu'il exerce dans toutes les parties de l'administration, elle se brouille et se raccommode souvent avec lui : au reste, quelque fréquentes que puissent être ces querelles, cette princesse n'oubliera jamais qu'elle ne tient que de lui son crédit, et en quelque sorte son existence en Danemark; et, guidée autant par son propre intérêt que par sa tendresse maternelle, elle travaillera constamment à l'élévation de ce fils qu'elle voudrait voir assis sur ce même trône au pied duquel le destin l'a placé.

La princesse Charlotte de Danemark, grand'-tante du roi, a été, dans tous les temps, et est encore sans aucune influence. Elle n'est guère connue, même à la cour, que par la vie isolée qu'elle mène, par les infirmités attachées à son âge, et par sa haute dévotion.

Le prince Frédéric est le seul fruit du mariage de Frédéric V et de la reine Julie-Marie. Encore plus petit que le roi son frère, chargé du poids d'une bosse énorme qui ne fait que croître avec l'âge, il ne brille pas du côté de la figure; il n'est pas mieux partagé du côté de l'esprit et du cœur. Il serait également sans vices s'il n'avait ni l'orgueil ni l'entêtement qu'on lui reproche depuis qu'il tient les rênes du gouvernement.

La princesse Louise, troisième sœur du roi de Danemark, et épouse du prince Charles de Hesse, joint à une figure agréable les grâces de son sexe. Elle a de la gaieté, de la naïveté dans l'esprit, et un grand fonds de douceur et de bonté dans le caractère. Quoiqu'on la soupçonne de ne pas être sans ambition, il paraît qu'elle vit contente au milieu de sa famille, et elle rend

Digitized by Google

heureux ceux qui forment sa petite cour; son mari est bon, honnête, mais borné et peu instruit. Il a une sorte de vivacité, d'inquiétude, qui décèlent son goût pour l'intrigue et le désir qu'il aurait de mettre la main au gouvernail de l'État. Il se croit une vocation décidée pour le métier des armes, et quoiqu'il n'ait jamais fait la guerre, sa manie serait de commander les armées.

Le prince Frédéric-Charles-Ferdinand de Bevern, chevalier de l'ordre de l'Éléphant, général d'infanterie au service du Danemark, et gouverneur de Copenhague, n'a d'esprit que ce qu'il en faut pour sentir combien il en a peu; brave, obligeant, poli, il connaît sa nullité et se rend justice.

Le comte de Thot, l'amiral Romeling, le général Cickstedt, sont tous trois ministres d'Etat, et se ressemblent beaucoup entre eux. Ils appartiennent à cette classe d'hommes médiocres dont on ne dit ni bien ni mal, et qui, semblables à une montre, ne vont qu'autant qu'ils sont montés.

Le comte de Bernstdorf, que la réputation de son oncle a élevé au ministère des affaires étrangères, et a placé en même temps dans le conseil et à la tête de la chancellerie allemande, ne manque ni d'esprit, ni d'application, ni de connaissances; on rend également hommage à son amour de l'ordre, à son désintéressement, à sa droiture, à sa probité; mais on désapprouve en lui une dose un peu trop forte d'amour-propre et d'opiniâtreté, une chaleur d'imagination aussi propre à égarer qu'à éclairer, enfin une impétuosité de caractère quelquefois incapable de choisir le juste milieu des choses, et de mettre de la souplesse et de la dextérité dans la manière de traiter les affaires. Son goût na-

Digitized by Google

turel le porterait à donner la préférence aux Anglais sur toutes les autres nations; mais comme jusqu'à présent les circonstances ne sont pas favorables au développement de sa façon de penser, il suit le torrent de l'opinion dominante, qui est toute calculée en faveur des Russes et au désavantage des Suédois.

M. de Schack a presque toutes les bonnes qualités ainsi que les défauts du comte de Bernstdorff, dont il est et sera toujours le rival. Il ne diffère du comte qu'en ce qu'il est plus maître de lui-même, plus intrigant, plus défiant, moins droit en affaires, pour ne rien dire de plus, et infiniment moins laborieux. Ennemi de toute représentation qui le gênerait dans la manière de vivre qu'il a adoptée; regardant le travail comme contraire à sa santé, dont il est fort occupé, M. de Schack voudrait gouverner l'Etat sans avoir un département qui lui donne une besogne suivie, et qui le rende responsable des évènemens : en conséquence, il refusera toutes les places qu'on lui offrira, mais il ne négligera rien pour les faire donner à des gens qui ne seront dans le fond que ses premiers commis. Au reste, sa haine contre la Suède est égale à son dévouement à la Russie, et ces deux sentimens seront les motifs constans de sa politique.

M. de Galdberg, quoique très subalterne par l'obscurité de sa naissance et par la place qu'il occupe, est cependant un personnage très important, vu le singulier ascendant qu'il a sur le prince Frédéric, dont il a été l'instituteur, et dont il est maintenant le secrétaire intime. Ce lettré danois, auteur d'une *Histoire universelle*, et qui ne connaît guère les hommes et les affaires que d'après les livres, se mêle et dispose à peu près de tout à sa fantaisie, souvent même contre l'avis des mi-

Digitized by Google

nistres du conseil, et gouverne l'Etat sous le nom du prince son élève.

Jusqu'ici, ce pédagogue, loin de faire parade de son crédit, se tient modestement à l'écart comme autrefois, affecte de ne point se montrer au château les jours de cour, et, se bornant à son poste de secrétaire, il ne paraît point tenté d'accepter les titres, décorations et emplois qu'on veut lui donner. On convient généralement qu'il a la tête assez bien organisée et qu'il aime le travail, mais que son inexpérience dans l'administration le rend tâtonneur, indécis, et lui fait faire de fréquentes bévues. Les personnes qui sont à portée d'étudier son caractère, prétendent qu'il est aussi ambitieux qu'hypocrite, et qu'il fera une grande fortune ou une grande chute. A l'égard de ses affections politiques, elles sont encore plus le résultat de son antipathie pour la nation suédoise que de son penchant pour les Russes.

M. de Schimmelmann joue en Danemark, par ses richesses, le rôle des Montmartel et des Laborde. Ce parvenu, avide au suprême degré, et non moins ambitieux, veut en même temps remplir ses coffres et régler le gouvernement. Insinuant, rusé, intrigant, bas comme son origine, dur par principes d'intérêts, il réunit la plupart des qualités qu'on censure dans le courtisan et dans le financier.

M. Grégoire Jule, ci-devant envoyé de Sa Majesté danoise à Stockholm, et élève de M. de Schack, qui l'a infecté de ses opinions politiques, est depuis quelque temps premier député de la chambre des finances. Vain et léger, ignorant et présomptueux, plus occupé du mot que de la chose, il est plus propre à perpétuer qu'à faire cesser le désordre qui régnait déjà dans son département avant qu'on le confiât à ses soins : cepen-

Digitized by Google

dant il est possible que son ton décidé et ses petites menées le soutiennent dans sa place, et l'élèvent même dans la suite aux premiers emplois.

Le comte Joachim Molcke, premier député du collége du commerce et second député de celui des finances, est appliqué et cultive de son mieux ses médiocres talens. Il a du bon sens, de la sagesse et une petite portion de cet esprit de conduite qui mène communément plus droit à la fortune que de grandes qualités.

Le comte Molcke, père du comte Joachim dont on vient de parler, est un exemple des vicissitudes humaines : tout-puissant sous le règne précédent, disgracié deux fois sous celui-ci, il ne serait pas étonnant qu'il rentrât encore dans le ministère : sa facilité à concevoir les choses, sa grande connaissance de l'intérieur du royaume, sa longue expérience, son caractère souple et conciliant, méritent certainement qu'on le compte parmi les meilleures têtes du Danemark. Il fut distingué, pendant sa faveur auprès de Frédéric V, par son attachement pour la France ; mais il pourrait bien arriver que, s'il reprenait sa place au Conseil, il changerait ce système, afin de ne pas s'exposer aux persécutions de la cour de Pétersbourg.

Le comte de Reventlau, grand-chambellau de la couronne, après avoir été gouverneur du roi régnant, ministre d'État, etc., s'est vu relégué dans ses terres par le comte de Struensée. Quoique libre aujourd'hui d'en sortir, il continue à les habiter, et il est vraisemblable qu'on l'y laissera achever sa carrière. On ne peut lui refuser d'être vigilant, exact, intègre ; mais, outre qu'il a en général beaucoup plus de routine que de lumières, il est si brusque, si dur, si obstiné dans

Digitized by Google

ses idées, qu'on n'a pas envie de lui rendre aucun des emplois dont il a été revêtu.

Le comte d'Osten, qui, sans des circonstances extraordinaires, n'aurait jamais eu le département des affaires étrangères, et qui ne l'a gardé qu'un moment, ne doit pas se flatter de pouvoir se relever de sa chute. Il a, de l'aveu de tout le monde, de l'intelligence, des connaissances, de l'activité, une patience que rien ne rebute; mais personne n'ignore qu'il est intrigant par goût et par habitude, qu'il montre peu de délicatesse dans le choix des moyens qu'il emploie pour réussir et qu'il n'est pas d'un désintéressement à toute épreuve.

Le comte de Rantzau-Aschberg, le seul peut-être de ses compatriotes qui déteste les Russes, a plus d'esprit que n'en ont ordinairement les Danois; mais sans principes et sans mœurs, sans suite dans le caractère, léger et indiscret dans ses propos comme dans sa conduite, ennemi de tout travail assidu, il sera toujours aussi incapable d'assurer son propre bonheur que de remplir dignement les places auxquelles sa naissance lui donne le droit de prétendre.

M. Baner, lieutenant-général des armées, a l'ame forte, la tête froide et le cœur élevé et honnête; malgré cela, son ignorance des allures compliquées de la cour, sa crédulité extrême, sa franchise trop peu circonspecte, et son origine étrangère, source éternelle de jalousie, ont donné tant de prise sur lui, qu'on l'a confiné à Rendsbourg, dont il est commandant, et où il court risque de se voir oublié pour toujours par le prince Frédéric et la reine Julie, pour lesquels il s'est sacrifié dans la nuit du 17 janvier 1772.

La maréchale de Numsen, qui, à ce qu'on prétend, a déterminé la reine Julie à tenter la dernière évolu

Digitized by Google

tion, et qui a ensuite cabalé contre cette princesse, conserve un esprit encore ferme et actif dans un corps de soixante-six ans. Quoique ensevelie dans un couvent où sa qualité de doyenne fixe sa résidence, on dit qu'elle continue sous main à intriguer contre ceux qui l'ont chassée de la cour, et peut-être réussirait-elle dans ses projets de vengeance si elle n'était pas aussi avancée en âge.

La comtesse de Holstein, dont on a déjà fait mention dans ce chapitre, est une des plus jolies, des puls spirituelles et des plus dangereuses femmes du Danemark. Passée dans l'art de se plier à tous les tons, à tous les goûts, se livrant tour à tour aux vertus et aux défauts de son sexe, suivant l'intérêt du moment, elle sacrifie tout au plaisir de briller à la cour et au désir d'avoir du crédit. Elle est maintenant exilée dans le fond du Holstein, mais elle n'a pas encore abandonné la partie, et à moins qu'elle ne meure jeune, il y a à parier qu'elle trouvera le moyen de remonter sur le théâtre d'où on l'a déjà fait descendre deux fois.

Tels sont les principaux acteurs que la scène danoise offre aux regards des spectateurs. Tous les autres, soit en hommes, soit en femmes, tirent leur considération de la bienveillance des gens accrédités ou en place, et ne sont, en effet, guère propres à figurer qu'en second, et à faire des rôles de remplissage; d'où l'on peut conclure qu'il est peu de nations où il y ait moins d'étoffe, et où la disette des sujets en tout genre se fasse plus sentir qu'en celle-ci.

Digitized by Google

MÉMOIRE
POUR DOM GERLE,

ARRÊTÉ LE 28 FLORÉAL PAR ORDRE DU COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE (1).

[Dom Gerle, chartreux, fut élu député suppléant du clergé de Riom en Auvergne aux Etats-Généraux de 1789. Il prêta le 20 juin le serment civique du Jeu-de-Paume, demanda le 12 décembre qu'il fût permis aux moines ennuyés de leur couvent d'en sortir, en attendant les brefs de sécularisation qu'ils seraient autorisés à solliciter, et on le vit en même temps garder l'habit de son ordre jusqu'au décret qui supprima les corporations religieuses, et faire la motion que la religion catholique fût déclarée religion dominante du royaume : il est vrai qu'il se hâta de retirer le lendemain même cette proposition. Mélange bizarre de philosophisme et de superstition, il était lié, même avant la révolution, avec la prophétesse Catherine Théot, dite *la Mère de Dieu*, qui joua à cette époque un rôle si fabuleux. Ce sont les rapports de dom Gerle avec cette femme qui furent cause de son arrestation, et au 9 thermidor, on rangea au nombre des principales pièces à la charge de Robespierre, le certificat de civisme qu'il avait délivré à dom Gerle.

Nous donnerons dans un de nos prochains numéros une série de pièces relatives à cette prophétesse; nous n'en dirons que quelques mots aujourd'hui, ainsi que de son système, et du rôle attribué à Gerle parmi les personnages de sa secte.

Catherine Théot, grande, sèche, presque diaphane, prêchait non-seulement le dogme de l'immortalité de l'ame, mais elle promettait l'immortalité du corps. Ne devant jamais finir elle-même, sa nature était de vieillir jusqu'à soixante-dix ans, période à laquelle elle devait rajeunir, éclatante de fraîcheur et de beauté, par suite de l'opération miraculeuse de l'enfantement du *Verbe divin*, destiné de tout temps au salut du monde. Le grand œuvre devait s'opérer au local de l'Ecole-de-Droit, près le Panthéon. La Mère de Dieu était la pierre angulaire de la religion de l'Etre-Suprême; dom Gerle était son prophète, il assistait à tous les rassemblemens qui se formaient chez elle, portait la parole de Dieu, initiait les récipiendiaires après leur avoir fait jurer de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour soutenir et défendre, soit les armes à la main, soit par tous les dangers, la cause et la gloire de l'Etre Suprême, et leur avoir fait promettre obéissance et respect à la Mère de Dieu. C'est durant les cérémonies d'une de ces séances, à laquelle s'était fait présenter, en qualité de récipiendaire, Sénart, chargé par le comité de sûreté générale de s'assurer de ce rassemblement, que dom Gerle fut arrêté. — Ses papiers furent saisis, mais on ne découvrit rien qui se rapportât à cette association, sinon une feuille écrite sur trois colonnes, intitulées, l'une *Signa;* l'autre *Verba Prophetæ;* la troisième *Eventus.*

Nous reviendrons, nous le répétons, sur Catherine Théot, et compléterons ce que Vadier, Vilate et Sénart en ont dit.]

(1) Collection de M. Berthevin.

Digitized by Google

J'ai été arrêté chez Catherine Théot, le 28 floréal, sur les dix heures du matin, par Senart, Héron et plusieurs autres, et beaucoup de gendarmes armés avec un grand éclat dans le quartier. Je connaissais cette femme depuis plus de deux ans, et le matin, quand je sortais pour mes affaires, j'entrais chez elle pour lui dire bonjour; j'y restais un quart d'heure et me retirais. De pauvres femmes et très peu d'hommes qui la connaissaient depuis dix, quinze et vingt ans, allaient la visiter de temps en temps, parce qu'elle était paralysée d'une cuisse; les uns sortaient quand les autres entraient, et quand il m'arrivait d'apercevoir du monde dans cette petite chambre, je m'en retournais. Voilà comment se faisaient mes visites.

L'occasion de la connaissance de cette femme, la voici. Depuis long-temps je ne tenais guère aux gens d'église ni aux moines; j'en avais donné la preuve dès les assemblées primaires, en résistant à l'évêque Bonnal relativement aux cahiers par tête qu'il voulait faire faire par ordre, et à l'Assemblée constituante, en demandant la liberté pour les religieux mécontens, la cessation des vœux perpétuels, et en me faisant déclarer apostat par le général de mon ci-devant ordre, stimulé par les évêques.

J'entendis parler d'une femme qui combattait, depuis nombre d'années, la doctrine des prêtres, et leur présageait leur chute prochaine, le renversement de leurs confessionaux, la prise de leurs biens temporels et l'expulsion de leurs églises. Je voulus la connaître; effectivement j'appris d'elle-même ces choses-là; elle m'apprit aussi qu'elle avait été persécutée par les prêtres et les docteurs de Sorbonne, sous l'archevêque Beaumont (duquel elle était personnellement estimée),

Digitized by Google

et que par leur crédit elle avait souffert trois ans et demi de prison, tant à la Bastille qu'à l'Hôpital.

J'ai donc vu de temps en temps cette femme, pour connaître sa portée sur ce qui tient aux opinions religieuses. J'ai trouvé en elle un mélange de vrai et de faux, comme nous le voyons partout et dans tous. J'admettais ce qui cadrait avec mes idées, et je laissais le reste; mes principes sur ce qui tient à la religion sont aujourd'hui si simples et si nets, qu'il est difficile de me faire adopter de l'extraordinaire et du composé. Cette femme, au surplus, portait l'amour de la patrie, la soumission aux lois, et l'amour pour ses semblables au suprême degré, et jamais, dans les conversations, on ne s'entretenait de la révolution.

Dans le dernier mois, j'avoue que j'ai aperçu chez elle des hommes dont la figure me paraissait équivoque, au moins nouvelle pour moi; je demandais si on les connaissait : Non, me dit-on, mais la citoyenne Catherine veut qu'on ne refuse point ceux qui désirent la voir; je dis: A la bonne heure, dès qu'elle l'approuve; mais au moins conviendrait-il de savoir qui ils sont; et dans le vrai, pendant trois ou quatre semaines avant mon arrestation, il est entré des gens sans aveu, des gens qui se disaient prophètes, des bateleurs, des faiseurs de globes; ceux-ci ont été chassés comme des imposteurs et gens qui visaient à l'argent, des espions, des personnes qui affectaient de se faire instruire; je ne me suis rencontré avec aucun, si ce n'est le jour que j'ai été arrêté, que l'un d'eux m'engagea de conférer avec lui sur l'Évangile.

Comme il ne se passait rien parmi nous qui pût nous inspirer de la défiance, j'allais bonnement; et par tout ce qui s'est passé depuis, j'ai vu que ces gens

Digitized by Google

là, mal intentionnés, voulant trouver un rassemblement là où il n'y en avait pas l'ombre, étaient obligés de le former eux-mêmes.

Pour ce qui est de ces puérilités de baiser, des sept dons, du sucement de menton, etc., cela est si ridicule que je n'ai rien à répondre; je me réduis à dire que quand j'y allais je la baisais ou au front ou aux joues; voilà tout; s'il y en a eu davantage pour les autres, cela les regarde.

Voilà la mesure de ma connaissance avec Catherine Théot.

Mais l'histoire de la conjuration est évidemment une invention d'un bout à l'autre; et je ne crois pas que jamais on ait pu en imposer un moment à l'opinion publique sur ce point.

Je n'ai jamais eu la moindre liaison avec les personnages auxquels on m'associe dans le rapport.

Je n'ai jamais connu Gobet, je ne lui ai parlé qu'une fois en toute ma vie, quoi qu'il fût de l'Assemblée constituante.

Jamais de liaison avec Chaumette à qui je n'ai parlé qu'une fois non plus; il me parlait sur la religion, je reconnus qu'il ne croyait pas en Dieu, nous ne nous sommes jamais parlé depuis.

Je n'ai jamais parlé à Danton; je n'ai vu en toute ma vie Bergasse qu'une ou deux fois par occasion, et j'aurais de la peine à me remettre ses traits.

Le rapporteur me peint comme un moine hypocrite, plein de prestiges et de fanatisme.

J'ai bien fait voir que je n'étais pas hypocrite, puisque j'ai opiné pour la suppression de l'état monastique.

Je ne puis pas être sujet aux prestiges, puisque je

Digitized by Google

me règle en tout par les mouvemens du cœur, réglés par la saine raison.

Je ne saurais être fanatique, puisque par ma croyance j'en suis le fléau et l'antipode; je crois en Dieu seul, et j'aime mes semblables, voilà mon fanatisme, il n'est point dangereux.

Dans l'Assemblée constituante j'ai toujours donné l'exemple de la soumission aux décrets relatifs au clergé; le premier à prêter les sermens requis, le premier à quitter le costume, le premier à cesser ces fonctions, puisque j'ai refusé le vicariat à l'évêché de Meaux pendant la tenue de l'Assemblée constituante.

Vadier me reproche ma motion sur la religion catholique, essayant par là de me faire soupçonner de fanatisme.

Je remarque, avant de répondre, que ce reproche m'avait été fait par Ruël, membre du comité révolutionnaire de ma section de l'Observatoire, lequel comité, par parenthèse, a été mis au nombre de douze en arrestation, le 10 thermidor, et que c'est cette difficulté qui donna lieu au certificat de civisme que Robespierre, dont Vadier me suppose l'ami, ne put me refuser, et dont je parlerai plus bas.

Ponr ce qui est de la motion sur la religion, il est juste de donner des éclaircissemens que je n'ai jamais été dans le cas de donner.

Cette motion a été de la plus grande utilité, et m'a fait plus d'honneur que de tort dans l'esprit de ceux qui, comme moi, ont été de bonne foi; ils ont reconnu par la manière dont elle fut faite que c'était plutôt l'exposition d'un doute à résoudre par une assemblée compétente, que la position d'une thèse que je voulusse absolument soutenir.

Digitized by Google

Je fis cette motion sans en avoir parlé à aucun être sur la terre; elle ne m'avait donc pas été suggérée; je ne voulais donc personne pour l'appuyer?

Je devais la faire. Pourquoi? parce que ma conscience agitée depuis trente ans par deux religions qui se combattaient en moi, me forçait d'exposer au grand jour celle dont j'étais l'esclave; il était temps pour moi, et très important pour tous, de savoir si cette soi-disant catholique méritait la préférence sur l'autre, douce, consolante et paisible, qui m'invitait au fond du cœur à l'écouter enfin à son tour.

Je la produisis donc cette *audacieuse motion*, et la livrai à la discussion sans aucun discours à l'appui.

Je le fis dans un temps convenable, puisque ce fut au moment où on agitait la question de savoir si on prendrait les biens du clergé en le salariant, ou si on se contenterait d'une contribution volontaire. Je demandai donc:

Art. 1er. Que la religion catholique apostolique fût déclarée la religion dominante;

Art. 2. Que les ministres de ce culte fussent les seuls salariés par l'État.

Voilà au juste quelle fut ma motion. Que produisit-elle?

De grands mouvemens d'improbation dans le côté des patriotes;

Grande joie, grand intérêt dans le parti contraire.

Par cette différence de sentimens, mon doute fut pleinement éclairé.

Le clergé et la noblesse, qui venaient de m'entendre, envoyèrent à la tribune l'évêque Bonnal et Cazalès, pour me soutenir; je les rejetai, et je leur dis que je n'avais pas besoin d'eux.

Digitized by Google

La question fut ajournée au lendemain. Dès le soir j'allai aux Jacobins : Loustalot, Mathieu Montmorency, Mirabeau et autres, s'élevèrent contre moi; je dis mes raisons, et promis de donner au plus tôt satisfaction. Dès le lendemain, en effet, je retirai ma motion et acquiesçai, dans la sincérité de mon ame, au projet de décret proposé par Menou.

Je terminai par là une question importante et dangereuse, sur laquelle tôt au tard il eût fallu se disputer long-temps.

Tout fut donc fini en cette journée, et jamais il n'est venu en pensée aux patriotes que j'eusse fait là un acte de trahison; tous au contraire me félicitèrent de mon courage et de ma loyauté, et il est évident que le clergé n'a pas fait chorus avec eux. Comment puis-je être présenté comme fanatique.

Mais pour mon compte particulier, voyant que la nation française, à qui j'avais proposé un doute important, venait de refuser la préférence et la domination qu'usurpait depuis si long-temps cette religion soi-disant catholique, en lui déchirant le sein, j'ai jugé aussi, moi, d'après une juste application faite dans ma conscience de son jugement, que je devais aussi lui refuser cette préférence absolument.

En conséquence je me suis soustrait à sa tyrannie, et l'ai abandonnée pour m'en tenir à cette religion ancienne, vraie, douce et aimable, qui me dit de croire en Dieu, seul Etre Suprême, et d'aimer mes semblables.

Je n'ai donc plus rien de commun avec les prêtres qui se croient ce qu'ils ne sont point; tels qu'ils sont cependant, je les aime; mais en matière de religion, comme je ne veux pas les reconnaître, je ne veux être connu d'aucun d'eux.

Digitized by Google

Ce sont là mes principes invariables. Qu'on juge d'après cela si je puis tenir sérieusement à des rêveries, à des ridiculités et à une immortalité corporelle en ce monde, qu'on attribue à Catherine Théot, qui a commencé par mourir elle-même pour la prouver.

Vadier, dans son rapport, me présente comme un homme bilieux, qui ne voit tout qu'en noir, dont le cloître a creusé le cerveau et embrouillé l'entendement, qui n'annonce que des choses effrayantes.

Vadier me connaît mal, puisque d'une part, si le cloître a mûri mes idées et m'a fait penser aux choses sérieuses pendant dix ans, j'en ai passé, après, vingt de suite dans le plus grand monde et les plus grandes occupations.

Mais il prouve encore plus mal ce qu'il avance dans la citation des vers qu'il m'attribue, qui ne présagent que le plus grand bonheur pour Paris, quand la vérité que j'invoque sur cette ville aura dissipé ses ennemis, Ce sont donc les amis de la vérité qui doivent renverser l'empire du mensonge et de tous les vices qui l'accompagnent; certainement la nature entière est subjuguée par l'esprit de mensonge et d'erreur, et il n'y a que la lumière éclatante de la vérité qui puisse l'anéantir.

Qu'y a-t-il là de noir, de sombre et de sinistre?

On peut croire que le rapporteur a cité tout ce qu'il a cru rencontrer de plus défavorable; et voilà qu'il détache deux vers, dont je ne me rappelle pas bien, mais toujours est-il vrai qu'ils sont conformes aux mouvemens de la révolution :

> Ni culte, ni prêtre, ni roi,
> Car la nouvelle Eve, c'est toi.

C'est Vadier qui prend sur son compte d'appliquer

Digitized by Google

cela à Catherine Théot, qu'il appelle aussi de son propre mouvement Theos.

Car pour moi je ne puis appliquer cela qu'à la Vérité même, qui sera la nouvelle Eve, comme devant nous donner une nouvelle vie. Au surplus, je déclare que ces chiffons de papier dont il m'est impossible de faire reparaître à ma mémoire le contenu, ne renferment que des idées vagues et fugitives que je n'aurai pas retrouvées le moment d'après. Il vous parle ensuite d'une collection de passages latins, choisis d'Isaïe, qui annoncent la subversion du gouvernement et la chute prochaine des gens en place.

Cette collection consiste en une demi-feuille de papier, sur le *recto* de laquelle seulement je recueillais quelques versets d'Isaïe, concernant l'unité de Dieu, et cela dans le temps où la nation voulait déclarer qu'elle reconnaissait l'Être Suprême. Que dire d'une pareille exagération et d'une pareille application?

La troisième application consiste en deux fragmens, dit-il, de lettres, tandis qu'il copie tout au long un billet produit par la gaieté et l'amitié d'une jeune personne qui n'aurait pas de confusion de s'en déclarer l'auteur, si on pouvait n'être pas peiné d'être en évidence, dans de si grandes affaires, pour d'aimables simplicités; au surplus je ne regarde pas comme un malheur que le temps la fasse connaître, parce que assurément on l'honorera comme elle le mérite pour son innocence et sa candeur.

Il me revient une anecdote, au sujet de Chaumette, que je crois convenable d'expliquer pour qu'on ne s'imagine pas que j'étais en liaison avec lui.

J'eus besoin de faire renouveler, pour toucher ma pension, mon certificat de civisme; je parus pour cet

Digitized by Google

effet à l'assemblée de la Commune; lorsque mon nom fut appelé à son tour, je me levai; un des membres de la Commune, que je ne pus distinguer, dit : Je réponds de son civisme, on peut le lui accorder. Alors Chaumette se lève, et dit : Je le connais assez, il est..... (je n'entendis pas trois ou quatre mots) et je sais qu'il a abattu en lui le fanatisme avec la massue de la raison; en conséquence je demande qu'on passe à un autre. Alors je descendis devant la tribune du président, qui dit : Un tel (en me nommant et disant mes qualités) demande un certificat de civisme pour toucher son traitement de mille francs : accordé. Et je me retire. J'observe sur cela que je n'avais point engagé Chaumette de parler pour moi, que je ne lui en ai pas fait le moindre remerciement après, et que même je ne lui ai jamais parlé depuis.

Il est possible que ce qu'il dit en ma faveur en ce moment n'ait pas été du goût de tout le monde, car le lendemain on me fit lire, dans un journal, que j'avais paru là en muscadin, parce que j'avais une perruque telle qu'il plaisait au perruquier de l'accommoder.

Il me reste à parler du certificat à moi donné par Robespierre, dont Vadier me suppose l'ami. Voici au juste ce qui en est :

J'eus besoin d'une attestation de civisme du comité révolutionnaire de ma section; je trouvai de l'opposition dans Panis, l'un des membres, qui disait qu'étant prêtre, et ayant fait une motion dangereuse à l'Assemblée constituante, il ne pouvait pas acquiescer, lui personnellement, à ma demande. Je répondis à ses objections, et j'ajoutai : Au surplus je ne suis pas un citoyen de nouvelle date, j'ai eu et j'ai la confiance de la section; que d'ailleurs, malgré ce qu'il disait, j'étais

Digitized by Google

connu de tous ceux qui étaient en place et avaient le vœu public; je citai Chaumette et Robespierre; au nom de ce dernier : Oh! dit-il, si celui-là atteste ton civisme, je n'ai plus le mot à dire.

Je vais trouver le lendemain Robespierre, je lui exposai le cas tel qu'il était, et lui dis que, quoiqu'il m'eût perdu de vue depuis bien long-temps, j'espérais qu'il se souviendrait de ma conduite franche et loyale dans l'Assemblée constituante, et voudrait bien en rendre témoignage; il me répondit : Oui, volontiers, et sur-le-champ il écrivit une attestation en ces termes :

« Je certifie que Gerle, mon collègue à l'Assemblée « constituante, a marché dans les vrais principes de la « révolution, et m'a toujours paru, quoique prêtre, « bon patriote. » Et signa. Me remettant son écrit, il me dit : C'est court, mais, avec des gens comme ça, moins il y en a mieux ça vaut; je me retirai de suite, il y avait du monde qui l'attendait. Ce fut l'affaire de cinq minutes.

Depuis cette époque, qui me remettait à la mémoire de Robespierre, qui ne m'avait pas vu depuis dix-huit mois, j'ai voulu le porter à me recommander aux principaux chefs de quelque bureau, où je désirais une place de commis pour m'aider à subsister, ne pouvant plus le faire avec les neuf cents livres de mon traitement; je n'ai jamais pu l'obtenir; je suis allé six ou sept fois à son audience, à midi, je n'ai pu lui parler que deux fois en présence de son perruquier et d'autres personnes; les autres fois il n'était point visible pour moi, quoique ses affidés montassent à sa chambre sans se faire annoncer.

Voilà en quoi consistait en cinq ans toute ma con-

Digitized by Google

naissance avec ce tyran. Qu'on juge maintenant si j'étais bien avant dans ses bonnes grâces.

Je finis maintenant par une observation relative aux faiseurs de globes qui furent expulsés de chez la vieille Théot comme des imposteurs et des fripons; j'avais été dans le cas de voir deux ou trois fois ces niaiseries par pure complaisance, je n'y attachais aucune importance, puisque ces jongleries se font sur les ponts, sur les boulevards et dans les rues; et même on avait représenté à Catherine que cela ne convenait ni à ses connaissances ni à son âge; elle répondait qu'elle n'en était pas la dupe, et que les méchans ne pouvaient lui faire aucun mal; malgré cela on les chassa, et je me souviens que, dans la dernière représentation, ils faisaient dire à la royauté que trois personnages se montraient, c'était Robespierre, Couthon, Saint-Just ou Barrère, et après cela que moi je venais pour leur donner la lumière. Cela ne nous fit pas grande impression, parce que ces gens-là virent à leur façon beaucoup d'autres choses, car les spectateurs ne voyaient rien.

On peut croire que je n'ai pas fait le moindre mouvement pour cela, car je n'ai point la folle prétention de donner la lumière à qui que ce soit; je parle volontiers avec ceux qui le désirent d'amitié, de choses philosophiques et du ressort de l'ame, j'écoute leurs raisons, je dis franchement les miennes, et cela parce que la bonne société l'exige; mais je ne vais chercher personne.

Je me suis donc rappelé, après mon arrestation, de ce qu'avaient imaginé ces gens-là, et j'ai pensé que c'était un piége qu'on m'avait tendu, pour me porter à aller chez quelqu'un de ceux qu'on nommait, qui, si j'étais allé leur donner la prétendue lumière, m'au-

Digitized by Google

raient infailliblement mis dans les ténèbres; mais dans le temps je n'y pensais point : ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis cette époque, je ne suis point allé chez Robespierre; pour Couthon, je ne l'ai vu qu'une fois: il me reçut froidement, il y a environ deux ans; je n'y suis point retourné. Je n'ai jamais connu Saint-Just, pas même sa figure, et Barrère, quoique constituant, je ne lui ai jamais parlé.

Voilà ma confession bien sincère; quelque recherche qu'on fasse, on n'en trouvera pas davantage.

J'ai été imprudent de ne pas cesser totalement d'aller visiter la femme Théot quand j'y aperçus des figures nouvelles. Quand on va droit on ne soupçonne pas le mal; j'ai bien commencé dans la révolution, j'ai continué dans le bien jusqu'à présent, et puisque je vis encore, j'espère faire le bien encore. Je prie donc ceux qui liront ce petit exposé de considérer qu'une conduite un peu imprudente, dans laquelle il n'y a pas l'ombre de conspiration, m'a occasioné bien des tourmens.

Bientôt sept mois de prison avec des accompagnemens épouvantables; la vue d'une mort certaine pendant quarante jours, une véritable agonie de quarante-huit heures, au Luxembourg; les horreurs de mon séjour à la Conciergerie, la plus grande confusion lors de mon transfèrement au Plessis; je les prie de juger maintenant, si après, une telle correction, il y a du danger à me rendre la liberté.

GERLE, *détenu à la maison de l'Égalité.*

[Catherine Théot mourut en prison pendant l'instruction; Dom Gerle fut relâché.]

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

LE MANGEUR D'ENFANS (1).

Extrait des registres du greffe de la cour de parlement de Dôle.

18 janvier 1573.

En la cause de messieurs Henri Camus, docteur-ès-droits, conseiller du Roi, notre sire, en sa cour souveraine de parlement de Dôle, et son procureur-général en icelle, impétreur et demandeur en matière d'homicide commis aux personnes de plusieurs enfans, dé-

(1) Bibliothèque royale, Section des manuscrits. Fonds Du Puy, v. 86.

Digitized by Google

vorement de la chair d'iceux, sous forme de loups-garous, et autres crimes et délits d'une part;

Et Gilles Garnier, natif de Lyon, détenu prisonnier en la Conciergerie de ce lieu, défendeur d'autre part:

Pour, par ledit défendeur, tôt après le jour de fête Saint-Michel dernier, lui étant en forme de loup-garou, avoir prins une jeune fille de l'âge d'environ dix ou douze ans, dans une vigne près le bois de la Herse, et au lieu dit Ès-Gorges, vignoble de Chastenoye, près Dôle, un quart de lieue, et *illic* l'avoir tuée et occise tant avec ses mains, semblant pattes, qu'avec ses dents, et, après, l'avoir traînée avec lesdites mains et dents jusqu'auprès dudit bois de la Herse, l'avoir dépouillée et mangé pourtant de la chair des cuisses et bras d'icelle, et non content de ce, en avoir porté pourtant à Appolline, sa femme, à l'ermitage de Saint-Bonnet, près Amenges, en laquelle lui et sadite femme faisaient leur résidence.

Item pour, par ledit défendeur, huit jours après la fête de Toussaint aussi dernier, étant semblablement en forme de loup, avoir pris une autre fille au même lieu, près du pré de la Ruppe, territoire d'Authume, qui est entre ledit Authume et Chastenoye, peu de temps avant le midi dudit jour, et l'avoir étranglée et meurtrie de cinq plaies avec ses mains et dents, en intention de la manger, n'eût été la rescousse qu'en fut faite par trois personnes, selon qu'il a reconnu et confessé par maintes fois.

Item pour, par ledit défendeur, environ quinze jours après la fête de Toussaint, étant comme dessus en forme de loup, avoir prins un autre enfant mâle de l'âge d'environ dix ans, près une lieue dudit Dôle, entre Grédisand et Menoté, en une vigne sise au vignoble dudit Grédisand, et après l'avoir étranglé et occis

Digitized by Google

ainsi que les précédens, et mangé de la chair des cuisses, jambes, et du ventre dudit enfant, avoir démembré une jambe du corps d'icelui.

Et pour, par ledit défendeur, avoir le vendredi avant le jour de fête Saint-Bathélemy, aussi dernier passé, pris un jeune garçon, de l'âge de douze à treize ans, sous un gros poirier, près le bois du village de Pervonse, du Caussel de Cromary, l'avoir emporté et traîné dedans ledit bois, où il l'étrangla comme les autres enfans ci-dessus mentionnés, en intention d'en manger. Ce qu'il eût fait, n'eût été qu'il vint tôt après des gens pour le secourir, mais l'enfant était jà mort; étant lors ledit défendeur en forme d'homme et non de loup, en laquelle forme il eût mangé de la chair dudit garçon, sans ledit secours, nonobstant qu'il fût jour de vendredi, selon qu'il a, par réitérées fois, confessé.

Vu le procès criminel dudit procureur-général, même les réponses et confessions réitérées et spontanément faites par ledit défendeur, ladite cour, par arrêt, le condamne à être cejourd'hui conduit et traîné à renvers sur une claie par le maître exécuteur de la haute justice, dais (1) ladite Conciergerie jusque sur le tertre (2) de ce lieu, et *illic* par ledit exécuteur être brûlé tout vif, et son corps réduit en cendres, le condamnant en outre aux dépens et frais de justice.

Donné et prononcé judiciairement audit Dôle, en ladite cour, le dix-huitième jour du mois de janvier, l'an 1573, et depuis le même jour prononcé audit défendeur en ladite Conciergerie, ès-présence de messieurs Claude Belin et Claude Musy, conseillers en la-

(1) *Dais*, depuis. (*Note de Du Puy.*)
(2) *Tertre*, gibet qui est planté sur un mont. (*id.*)

Digitized by Google

dite cour, par Jacques Janter, juré au greffe d'icelle.

Nota. Ce licophile avait eu le choix par le Diable de devenir, quand il voudrait, ou loup, lion ou léopard; mais il choisit le loup.

Ce mot *garou* vient de *ferox* ou *vorax*. Ces lettres *f* et *v* et *g* se changent souvent l'une en l'autre, principalement en Picardie, comme *Willaume* pour *Guillaume*, *Warnier* pour *Garnier*, *warou* pour *garou*, *id est vorax* ou *ferox*. Aucuns disent *garouche* pour *farouche*.

II.

RELATION DES HYPOCRISIES DE SŒUR JULIA PINZOCHERA DE NAPLES (1).—(1615).

Ces jours passés, en la ville de Naples, il y avait une nommée sœur Julia Pinzochera, laquelle depuis douze ou treize ans était tenue pour religieuse de très sainte vie, et toutefois sous ce voile de piété et religion elle exerçait toutes sortes d'abominations, assistée d'un nommé le père Agnello, de la congrégation des ministres des malades, et de Joseph de Briario, médecin. Cette Julia avait attiré à elle plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe de toute qualité, de la ville de Naples.

Ce qui donna créance à toute l'Italie que cette Julia était une sainte femme, est que ce père Agnello, qui confessait toutes les plus apparentes dames et seigneurs

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits, fonds Du Puy, tome 28 page 289.

Digitized by Google

de Naples, lui révélait les confessions, et elle aussitôt les allait trouver et feignait que le Saint-Esprit lui avait révélé leurs péchés, les reprenant aigrement, leur spécifiant par le menu ce qu'elle en savait, les exhortant de vivre selon les commandemens de Dieu, et leur imposant de grandes pénitences en argent qu'elle employait en bonnes œuvres, et particulièrement à marier des filles qui auraient mené une sale vie dans son couvent.

Cet Agnello et les autres pères qui étaient avec lui, et cette Julia, tenaient que la simple fornication n'était pas un péché; au contraire la tenaient pour méritoire; et lorsque quelqu'un de ces pères venait coucher avec elle, ...

. . . . . .

. . . . . appelant ce lieu Porte de Paradis, et si lors quelqu'un entrait dans la chambre, les trouvait ensemble, il chantait des cantiques sur le bonheur que son compagnon possédait.

Ils ont passé plus outre, car ayant infecté de cette créance plus de huit ou dix mille personnes de Naples, lorsque quelqu'un était tenté de la chair, il s'adressait à Julia, qui lui donnait un bulletin pour aller trouver une fille de son ordre, qui s'abandonnait par obédience à ce qu'il désirait pour apaiser cette tentation. Et d'autant qu'il y en avait qui lui résistaient, elle leur disait que la première fois était pardonnable, la seconde péché véniel, la troisième péché mortel : ainsi, crainte de péché mortel, lui obéissaient; et, pour les persuader plus puissamment, elle se servait de plusieurs passages de l'Écriture Sainte, et entre autres de celui-ci : *croissez et multipliez.*

Pour ce qui est de Julia, elle fut grosse trois fois, et

Digitized by Google

autant de fois fit perdre son fruit; lorsqu'elle recevait en particulier le Saint-Sacrement, elle était debout, et le père Agnello à genoux.

Ceci fut découvert par un jeune homme de cette secte, lequel, un jour, se confessant à un jésuite, et ne s'accusant du péché de la chair, lui demanda s'il n'en avait point eu aucuns ressentimens; il dit que oui, mais qu'il les avait apaisés, que ce n'était qu'une simple fornication, et par conséquent péché véniel, et chose superflue de s'en confesser, comme la *beata* Julia l'en avait assuré. Le Père jésuite l'interrogea plus outre, et lui demanda ses raisons, ce qu'il fit. Le Père jésuite lui persuada de déclarer le tout au Saint-Office de l'Inquisition. Le Pape en fut averti, qui demanda ces gens au vice-roi de Naples; mais pour quelques considérations, ou plutôt, poussé par des principaux de Naples, il en fit difficulté, non pas tant qu'il ne reconnût bien le mal, mais parce que ceci venant à se découvrir, on pouvait mal juger de celles qui allaient aussi souvent à confesse qu'à la messe, et qui avaient cette doctrine agréable, passant des journées entières avec ces pères, comme, entre autres, la femme du vice-roi.

Enfin, le procès leur a été fait par l'Inquisition, et ont été jugés comme hérétiques, et condamnés à prison perpétuelle et jeûner au pain et à l'eau trois jours de la semaine : ce qui est peu de pénitence, vu la faute. Aussi un bon Père ayant à prononcer cette sentence, dit : *Dolce sentenza, dolce penitenza, e troppo misericordia.*

Digitized by Google

III.

LETTRE DE LA BELLE CHATEAUNEUF A HENRI III (1).

De Marseille ce 20e jour de décembre 1577.

[Renée de Rieux, dite *la belle Chateauneuf*, avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis ; Henri III en avait été passionnément amoureux. Elle épousa d'abord un Florentin nommé Antinotti qu'elle tua de sa propre main en 1577, parce qu'elle le surprit en adultère, puis se remaria à Philippe Altoviti, baron de Castellanne en Provence, qui fut tué par le grand-prieur, bâtard d'Angoulême, en 1586, qu'il tua aussi en même temps.]

Sire,

Devant mon partement de Bretagne, je vous avais écrit et fait entendre mon mariage avec M. d'Altoviti, l'un des capitaines de vos galères, me promettant que l'auriez agréable, puisque c'est chose en quoi je me suis contentée et que de ma seule volonté ai recherché pour vivre avec lui, comme je fais, la plus heureuse qui se puisse dire ; encore que peut-être ses ennemis et les miens le vous puissent avoir dépeint d'autre qualité que la mienne, et qu'il n'ait pas tant de moyens qu'il lui en serait de besoin pour m'entretenir, ce que véritablement je vous confesse, Sire ; mais je me suis toujours tant assurée des promesses qu'il vous a plu me faire par le passé, que auriez toujours en recommandation mon avantage et de celui que je choisirais pour mari, que je m'y suis du tout arrêtée, et sur cette as-

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits. Fonds Du Puy, v. 194.

Digitized by Google

surance j'ai choisi mon contentement, sans m'être aucunement souciée de prendre l'avis d'autres tels qu'ils puissent être. Mais étant arrivée en cette ville, j'ai trouvé par avertissement sûr de aucuns mes amis comme Votre Majesté a écrit et commandé à M. de Mévillon, gouverneur de cette ville, se saisir de mon mari et le mettre prisonnier en lieu de sûreté, parce que l'on vous avait fait entendre qu'il m'avait pillée et enlevée, ce qui est du tout, sous votre correction, éloigné de vérité, car ça a été moi-même qui le suis venue trouver en sa maison, comme étant sa femme depuis le mois de février passé, et pour ce je vous supplie très humblement, Sire, ne vouloir point troubler mon repos et contentement, et d'heureuse que je suis ne me rendre misérable; et me faites cet honneur, s'il vous plaît, Sire, de contremander tant audit sieur de Mévillon et autres magistrats ne nous troubler ni inquiéter en ce bonheur, puisqu'il à plu à Dieu ainsi le permettre; et d'autant que par longueur l'on nous pourrait injustement molester, je vous supplie encore une fois très humblement qu'il plaise à Votre Majesté faire expédier les dépêches à ce nécessaires à ceux qui de ma part vous en requerront; et attendant ce bien-là promptement de vous, Sire, je supplierai notre Seigneur vous donner très heureuse prospérité et très longue vie.

Votre très humble servante et très humble sujette,

RENÉE DE RIEUX.

P. S. Sire, je me suis avisée de vous envoyer le placet, suivant la requête que je vous en fais en cette lettre, lequel je vous supplie très humblement m'ac-

Digitized by Google

corder et commander de m'en faire prompte et briève expédition.

IV.

EXIL DE L'ABBÉ LE TELLIER (1).

Lettre du marquis de Simiane à M. Sabatier, évêque d'Amiens.

Du 31 novembre 1715.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je l'ai donnée à lire à Son Altesse Royale (2) pour savoir son intention sur ce qui regarde le Père Le Tellier. Il m'a répondu que ce Père n'était pas exilé, et que vous pouviez le regarder comme un officier du Roi, qui, n'ayant plus d'emploi, cherche à se reposer; mais il m'a en même temps ordonné de vous écrire que vous lui feriez plaisir d'observer de près sa conduite, et de m'en rendre exactement compte. Je suis persuadé, Monseigneur, que vous serez très attentif à remplir sur cela les intentions de Son Altesse Royale, avec toute la sagesse et la discrétion convenable. Ainsi, il ne me reste, Monseigneur, qu'à, etc.

SIMIANE.

(1) Cette lettre et les trois suivantes, qui nous sont communiquées par M. de Cayrol, se trouvent à la bibliothèque d'Amiens, dans un recueil d'écrits sur le jansénisme, E. 927 *ter*. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Le Régent.

Digitized by Google

LE MÊME AU MÊME.

13 décembre 1715.

J'ai reçu, Monseigneur, la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 8 du courant, et je l'ai montrée à Son Altesse Royale, qui m'a paru contente de votre attention et de votre exactitude, aussi bien que de la conduite du Père Le Tellier; il espère que la fin répondra à de si beaux commencemens, et qu'en cas qu'il arrivât quelque chose qui méritât quelque considération, vous voudrez bien continuer à m'en informer.

SIMIANE.

Lettre du duc d'Orléans, régent, à M. Sabatier, évêque d'Amiens.

Du 23 décembre 1715.

Je ne puis que vous savoir gré, Monsieur, de votre attention, qui me persuade que vous ne voulez faire que des démarches approuvées. J'ai cru, par de bonnes raisons, que la présence du Père Le Tellier ne convenait point ici, et du reste je vous crois assez bon esprit pour ne pas faire plus de cas des lettres anonymes que j'en ai toujours fait.

PHILIPPE.

[La fin de cette lettre est relative à la lettre anonyme qui

Digitized by Google

suit, adressée à l'évêque d'Amiens, au sujet du séjour du Père Le Tellier dans son diocèse, et datée d'Orléans, du 12 décembre 1715.]

A Monseigneur l'évêque d'Amiens.

On ne savait si on devait vous plaindre ou vous féliciter d'avoir chez vous le Père Le Tellier, cet ennemi capital de l'Église et de l'État, ce calomniateur public, ce fourbe insigne, ce brouillon sans pareil, ce boutefeu devenu l'exécration du genre humain; mais la joie que vous a donnée son arrivée, le plaisir que vous avez eu de le prévenir par votre visite, et le bon accueil que vous lui avez fait, ne laissent pas douter un moment qu'il ne vous faille faire compliment de ce que vous avez chez vous un tel monstre. On vous en félicite donc, Monseigneur, et on prie Dieu que vous ne vous ressentiez point des malheurs et des malédictions qu'un tel scélérat est capable d'attirer sur votre diocèse.

Le vrai.

Digitized by Google

V.

LETTRE DE MARAT (1).

A Monsieur Beugnet, intendant des finances de monsieur le comte d'Artois, rue Saint-Nicaise.

Le vendredi soir, 14 août 1778.

Vous êtes un grand négociateur, mon cher Beugnet; voilà déjà que Caqué nous trompe, et qu'il continue, plus fort que jamais, ses invectives impertinentes. M. de Moncrif vous l'a dit ce matin, et vous avez oublié de m'en parler. Je vous avoue que je regrette bien notre argent si mal employé, et que je voudrais pour beaucoup que vous ne lui eussiez encore rien payé. Il faudra pourtant que nous prenions un parti sur cela. Bonjour, mon cher Beugnet. Je crois qu'il me faudra du canon de quarante-huit pour faire ces affaires de monsieur le comte d'Artois.

Je vous envoie les douze cents francs.

MARAT.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny. — Cette lettre a évidemment trait à une négociation pour acheter un libelliste dont les attaques étaient importunes pour M. le comte d'Artois, à la maison duquel Marat fut attaché comme médecin de ses gardes. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

VI.

CRÉATION DE L'ORDRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

LETTRES DE M. DE TALLEYRAND (1).

A Monsieur le Grand-Chancelier.

Paris, le 3 pluviôse an XIII.

Le brodeur, qui aura l'honneur de vous remettre ma lettre, est celui que j'avais choisi pour faire le modèle du grand-ordre, qui a été adopté, et dont Votre Excellence ordonne en ce moment l'exécution. Sa Majesté l'Empereur m'avait chargé de faire composer, d'après les modèles des anciens ordres de France et des ordres actuels de l'étranger, le dessin qui paraîtrait le plus convenable pour la grande décoration de la Légion-d'Honneur. J'ai fait chercher, parmi les brodeurs, celui qui avait le plus la tradition de l'ancienne confection et la pratique des décorations étrangères. On m'a présenté Courcelles, qui, en effet, a réussi, après des épreuves multipliées et un travail assez pénible, à faire la broderie que Sa Majesté a agréée. Je suis persuadé, monsieur le Chancelier, que lorsque vous aurez connu ces détails, vous trouverez que Courcelles a un titre positif pour être chargé par vous de ce genre de travail, et je ne fais que lui rendre justice, et m'acquitter à son égard,

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits.

Digitized by Google

en appuyant, de mes plus pressantes recommandations, la prière qu'il va vous en faire. D'après les mêmes ordres de Sa Majesté, j'ai fait rechercher des rubans conformes à l'arrêté que Sa Majesté m'a marqué l'intention de prendre. J'ai chargé le tailleur Sandos, qui les a trouvés, de les porter à Votre Excellence.

J'ai l'honneur de vous renouveler, monsieur le Grand-Chancelier, l'assurance de ma plus haute considération et de mon sincère attachement.

CHARLES-MAURICE TALLEYRAND.

AU MÊME.

Paris, ce 21 octobre 1808.

Monsieur le Comte, l'Empereur ayant conféré pendant son voyage à Erfurt la grande décoration de la Légion-d'Honneur à plusieurs personnes, a eu besoin pour cela de grandes croix et des plaques de quelques-uns des officiers qui se trouvaient à sa suite. J'ai offert les miennes, que Sa Majesté a données à M. le comte de Tolstoi. Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles me soient remplacées, et je désirerais que ce fût avant dimanche.

J'ai l'honneur de vous renouveler, monsieur le Comte, l'assurance de mon sincère attachement et de ma haute considération.

Le vice-grand-électeur grand-chambellan,

CHARLES-MAURICE.

Digitized by Google

VII.

Lettre de madame Tallien, princesse de Chimay,

A M. Edouard de Cabarrus, à Paris.

Bruxelles, 25 juillet 1829.

[Le procès dans lequel ont récemment retenti le nom de madame Tallien et celui du destinataire de cette lettre, donne une sorte d'intérêt de circonstance à une pièce qui eût été d'ailleurs accueillie avec faveur en tout temps pour la dignité et la générosité des sentimens qui y sont exprimés. Cette lettre date de l'époque où les *Mémoires* fabriqués faisaient les délices des cabinets de lecture, et où le scandale était en vogue en littérature. Madame Tallien était menacée de voir salir son nom par un fabricant de semblables ordures. Mais il paraît qu'après avoir conçu ce dessein, celui-ci jugea prudent de ne pas le mettre à exécution.]

Je ne conçois pas, mon ami, que tu te plaignes de mon silence, tandis que tu me dois deux réponses auxquelles j'attachais d'autant plus d'intérêt qu'elles demandaient des détails sur la santé de ton oncle. — Enfin, tu m'en donnes de satisfaisantes, et ton inexactitude est pardonnée.

Je te remercie du fond de cœur, mon ami, de vouloir empêcher la publication des Mémoires dont je suis menacée: quand on est assez lâche et assez vil pour spéculer sur le scandale et attaquer une femme, une mère de famille, on n'est accessible à aucun sentiment,

Digitized by Google

à aucune crainte, et il faut que la victime se résigne. Ne crois donc pas, mon ami, que tu puisses obtenir le sacrifice de ce que de pareils êtres appellent une *spéculation*. — Non seulement je n'ai point écrit des Mémoires, mais je n'en écrirai même pas; — je ne voudrais faire à personne le mal que l'on m'a fait, et des lettres adressées dans un temps qui n'est plus, publiées maintenant, me vengeraient trop cruellement.

J'ai vécu jusqu'à ce jour sans avoir fait répandre une larme, sans avoir éprouvé un sentiment de haine ou le désir de me venger, je veux mourir telle que j'ai vécu; je méprise les gens qui calomnient pour vivre, et je plains ceux qui s'amusent d'un genre d'ouvrages qui portent le désespoir et souvent la désunion dans le sein d'une famille qui, sans la calomnie, aurait vécu heureuse.

Je n'ai pas lu *Fragoletta*, et je ne lis des Mémoires que lorsqu'on m'assure que les contemporains y sont bien traités.

Quant aux Mémoires dont on me menace, personne ne croira qu'estimée et aimée dans ce pays-ci, étant dans une position honorable, je veuille troubler la tranquillité de mon intérieur pour faire parler de moi. Je dois à M. de Chimay de me laisser calomnier sans me plaindre, et, quelles que soient les attaques, on n'obtiendra que mon mépris et celui des gens de bien.

Je serai toujours ta meilleure amie.

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

REGISTRES CRIMINELS

DU PARLEMENT DE PARIS,

SOUS FRANÇOIS Ier (1).

1543. — Samedi 13 octobre, en la Tournelle criminelle. Vu par la cour le procès inquisitorial et extraordinaire, fait par frère Mathieu Oray, docteur en théologie, de l'ordre des frères prêcheurs, inquisiteur-général de la foi au royaume de France, appelé avec lui maître Étienne Faye, docteur ès-droits, custode de l'église Sainte-Croix en la grande église, official de la primace de Lyon, vicaire-général, tant au spirituel qu'au temporel, du cardinal de Ferrare, archevêque et administrateur perpétuel de l'archevêque et comte de Lyon, primat de France, et assistant avec eux le substitut du procureur-général du Roi audit Lyon, à la requête et poursuite du procureur et promoteur des causes de l'in-

(1) Ces extraits sont tirés d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Recueil criminel tiré des registres du greffe criminel du parlement*, par feu M. Dongois, greffier en chef du parlement. (3 vol. in-fol.) Ce curieux recueil appartient à M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris. Voyez d'autres extraits des registres du parlement, 1re série, t. I, p. 225; t. IV, p. 336; et 2e série, t. III, page 5.

Digitized by Google

quisition de la foi, demandeur en matière d'hérésie, à l'encontre de maître Étienne Dolet, libraire, natif d'Orléans, demeurant audit Lyon, défendeur en ladite matière, prisonnier ès-prisons de la Conciergerie du Palais à Paris, appelant comme d'abus en ladite cour, tant de l'emprisonnement de sa personne et de toute la procédure contre lui faite par lesdits Oray et Faye, comme de juges incompétens, que de certaine sentence contre lui donnée le 2 octobre 1542, par lesdits Oray et Faye, assistant avec eux maître Matthieu Bellièvre, licencié ès-droits, chanoine et chantre de Saint-Paul, official et juge de la cour commune sur le clergé délinquant, en la cité et faubourgs de Lyon, frère Jean de Bourg, lecteur des frères prêcheurs du couvent de Lyon, professeur en théologie, Guillaume Vandel et Annemond Chalan, docteur ès-droits, coassesseurs desdits Oray et Faye, en la présence de Me Nicolle Baconval, substitut du procureur-général du Roi en la sénéchaussée de Lyon, par laquelle et pour raison des cas, crimes et délits plus à plain contenus et déclarés audit procès, ils auraient jugé ledit Étienne Dolet, mauvais, scandaleux, schismatique, hérétique, fauteur et défenseur des hérétiques et erreurs et pernicieux à la religion chrétienne, et comme tel l'auraient réaulment délaissé au bras séculier, et si aurait été condamné ès-dépens dudit promoteur tels que de raison; les lettres de rémission données à Villers-Cotterets, obtenues du Roi par ledit Dolet au mois de juin 1543 dernier passé, pour raison des cas mentionnés audit procès adressantes à ladite cour, desquelles après lecture faite le 19 juillet aussi dernier passé, en la présence dudit Dolet, en la Tournelle criminelle, à huis clos, la cour séant en icelle, ledit Dolet aurait avoué le contenu et d'icelles requis et demandé l'en-

Digitized by Google

térinement; les lettres d'ampliation par ledit Dolet, le 1er août dernier passé, obtenues du roi, données à la Fère-sur-Oise; autres lettres patentes obtenues dudit seigneur, données à Sainte-Menehould le 21 septembre aussi dernier passé, adressantes à ladite cour, desquelles lettres de rémission et ampliation et desdites lettres patentes, la teneur ensuit l'une après l'autre.

François, etc. Nous avons reçu l'humble supplication d'Étienne Dolet, imprimeur et libraire de notre ville de Lyon, âgé de trente-six à trente-sept ans ou environ, contenant que de ses jeunes ans il s'est du tout appliqué et dédié aux lettres pour acquérir science et suivre la vertu, et après avoir quelque temps fréquenté les lieux et endroits qui étaient pour lors en réputation. (Il expose sa vie, ses ouvrages, la jalousie des autres imprimeurs contre lui, le procès qui lui a été fait sur quelques endroits de ses livres, comme il s'est défendu devant ses juges qui l'ont déclaré impie et comme tel abandonné au bras séculier.) Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, et que Dieu notre créateur, par sa divine bonté, a dit et promis qu'il ne veut la mort du pécheur, mais plutôt qu'il vive et se convertisse, voulant par nous suivre cette douce monition et persuasion, et en cet endroit préférer miséricorde à rigueur de justice, attendu la bonne, contrite, entière et parfaite volonté chrétienne que ledit Dolet, suppliant, nous a fait entendre, qu'il a de vivre et mourir selon notre religion, comme un bon et fidèle chrétien et vrai catholique doit faire; en faveur aussi de son étude et de la profession qu'il fait aux lettres desquelles, ensemble des professeurs et imitateurs d'icelles, nous avons été toujours et voulons être zélateur et protecteur; et après avoir ouï en notre conseil privé le rapport qui fait nous a été de son procès et des mé-

Digitized by Google

rites d'icelui par le rapporteur auquel il a été distribué par notredite cour, lequel pour cet effet nous avons fait venir en notre dit conseil privé, et eu sur ce l'avis et délibération d'icelui notre dit conseil, audit Dolet, nous avons quitté et pardonné, quittons, remettons et pardonnons, en tant qu'à nous appartient, de grâce espéciale, pleine puissance et autorité royale; par ces présentes, les fautes et erreurs qu'il peut avoir commises, soit en dit, en fait ou par écrit, tant ès-dits livres et traités par lui composés ès-endroits et passages dessus notés et autres qui se y pourraient trouver, que semblablement ès-dites épîtres liminaires et ès-livres qu'il a imprimés, corrigés et translatés, publiés, mis et exposés en vente, encore qu'il eût mal usé du privilége par nous à lui sur ce ci-devant octroyé; pareillement la faute aussi qu'il peut avoir faite d'avoir mangé chair ès-dits jours prohibés et défendus, et sur ce usé d'aucuns propos dessus déclarés mal sentans de l'institution de l'Église; aussi les fautes et erreurs qu'il peut avoir faites par ignorance et impéritie, aux questions de théologie qui lui ont été proposées en ses interrogations et ailleurs, etc.; l'avons remis en ses bonne fame, vie et renommée au pays et à ses biens, en imposant sur ce silence perpétuel à notre procureur présent et à venir, et à tous autres, pourvu que icelui Dolet abjurera toutes lesdites erreurs par-devant l'official de Paris ou son vice-gérant; et seront au surplus les livres mentionnés par sondit procès, brûlés et mis en cendres. Si donnons en mandement, etc.

François, » etc. (Les lettres d'ampliation pour ce qu'il avait dit que, pour un homicide fortuit qu'il avait commis, ses lettres de rémission avaient été entérinées.)

François, » etc. (Autres lettres patentes portant injonction très expresse d'entériner les précédentes.)

Digitized by Google

Ouï ledit prisonnier en sondit procès et lettres de rémission et ampliation, et ouï sur ce le procureur-général du roi, pour ce mandé en ladite cour;

Il sera dit que ladite cour a entériné et entérine audit Dolet sesdites lettres de rémission et ampliation selon leur forme et teneur, aux charges contenues ès-dites lettres, c'est à savoir que ledit Dolet abjurera tous les erreurs mentionnés en sesdites lettres de rémission, par-devant l'official de Paris ou son vice-gérant, et pour ce faire sera mené ledit Dolet en l'état par-devant ledit official ou son vice-gérant, et a ordonné et ordonne que lesdits livres mentionnés audit procès seront brûlés et mis en cendres. — *Signé* DE SAINT-ANDRÉ, *président;* HURAULT, *rapporteur.*

Dolet ne profita pas long-temps de ces lettres de rémission, car on lit la mention suivante sur les registres criminels, à la date du 2 août 1546:

Étienne Dolet pour blasphèmes, sédition et exposition de livres prohibés et damnés, et autres cas par lui faits et commis depuis la rémission, abolition et ampliation à lui données par le Roi au mois de juin et 1er août 1543, condamné d'être mené dans un tombereau depuis la Conciergerie jusqu'à la place Maubert, où serait plantée une potence autour de laquelle il y aurait un grand feu auquel, après avoir été soulevé en ladite potence, il serait jeté et brûlé avec ses livres, son corps converti en cendres;

Et néanmoins est retenu *in mente curiæ* que où ledit Dolet fera aucun scandale ou dira aucun blasphème, sa langue lui sera coupée et sera brûlé tout vif. (1)

(1) Voir ci-après, page 334, la note supplémentaire.

Digitized by Google

1544. — 24 avril (1). Antoine Leclerc, pour propos hérétiques et scandaleux contre l'honneur de Dieu, de sa glorieuse mère, saints et saintes du paradis et l'Église, condamné à faire amende honorable, nu en chemise, la corde au cou, etc.; au parquet de la grand'-chambre, l'audience tenant, et sur le perron du Palais, criant merci à Dieu, etc., d'être mené en l'église cathédrale de Paris, à l'heure de la grand'messe à laquelle il assistera comme dessus, ayant la torche au poing, nu en chemise, la corde au cou; après ladite messe, sera faite prédication par un docteur en théologie, exhortative au peuple de garder et observer les commandemens de notre mère sainte Église. Ce fait, Leclerc renvoyé en la prison, et le jour ensuivant est mené par l'exécuteur dans un tombereau au pilori, la corde au cou, pour y être tourné par trois jours, et ensuite être mené prisonnier ès-prisons de Saint-Martin-des-Champs, et y demeurer enfermé le reste de sa vie et nourri à ses dépens s'il a de quoi, sinon de l'aumône du pain ordonnée aux pauvres prisonniers, et néanmoins ses biens déclarés acquis et confisqués au Roi.

Signé LIZET. — TRONSON.

Du même jour. — Les avocats et les procureurs exposent entre autres choses qu'il y a grande multitude de jeunes femmes et de filles, lesquelles, sous couleur de porter par les salles des marchandises, se perdent et gâtent avec leurs clercs, et que les femmes âgées y viennent pour faire des maquerelages.

— Ambroise Laurent condamné à faire amende honorable sur la table de marbre du Palais, le poing dextre coupé, et après, être tenaillé de fers chauds et ardens,

(1) L'année commençait alors à Pâques.

Digitized by Google

tant en la cour du Palais que par les carrefours de Paris; tenaillé encore, pendu et étranglé au cimetière Saint-Jean, son corps mis en quatre quartiers, portés, etc.; ses biens confisqués, préalablement prise la somme de 1000 livres pour être employée à la fondation d'une chapelle en l'église de Saint-Luc d'Angers, pour dire deux messes la semaine, dont la présentation appartiendra aux héritiers mâles de Frétant, maître de Laurent, en laquelle chapelle un tableau sera mis où l'arrêt sera engravé.

[Laurent avait tué son maître.]

6 Avril. Séance au Châtelet où la cour fit plusieurs réglemens de police.

1° Défenses aux cabaretiers, taverniers et autres, recevant personnes pour leur donner à boire et à manger, d'ouvrir leurs boutiques pendant les fêtes de Pâques et autres fêtes, pendant le service;

2° Aux maîtres des jeux de paume, de les ouvrir et donner à jouer les fêtes, aux heures de service;

3° Aux imprimeurs et colporteurs, d'imprimer et vendre aucuns livres contenant nouvelles, qu'ils n'aient été visités;

4° Enjoint aux officiers du Châtelet d'informer soigneusement contre les hérétiques et contre ceux qui séduisent, violent plusieurs jeunes filles de huit à neuf ans;

5° Contre les mendians valides; ordre aux commissaires de les emprisonner.

6° Enjoint au geôlier des prisons du Châtelet d'admonester et faire admonester les prisonniers de retourner à Dieu en cette bonne fête (de Pâques), de s'humilier sous sa main, et prendre patience de leur

Digitized by Google

détention en la main de justice, et leur déclarer que la cour leur défend, sous peine de punition corporelle, de s'entrebattre, quereller, de jurer, blasphémer, etc.; de leur administrer loyalement les aumônes, les faire panser, médicamenter, leur faire entendre la messe, la prédication, etc.

7° La cour, séant au Châtelet, avertie que cette maudite secte luthérienne pullule de jour en jour, etc., a enjoint derechef au procureur-général du Roi, d'impétrer derechef des monitoires, et les faire publier aux prônes, pour avoir révélation des adhérens à ladite secte luthérienne, etc. Enjoint à toutes personnes d'aller à révélation.

2 janvier. Olivier Lenoir, pour hérésie, brûlé après avoir été étranglé.

3 janvier. François Brillart, pour hérésie, condamné d'avoir la langue coupée, pendu et brûlé.

9 *idem*. Jean de Vialle, pour cohabitation avec les bêtes brutes, condamné à être pendu et brûlé.

26 février. Commission de la cour au prévôt de Blois d'informer contre les adhérens à la secte luthérienne de cette ville et du duché de Vendômois.

20 mars. Mathurin Blondeau, pour hérésie, condamné à faire amende honorable et à être pendu et brûlé.

26 mars. Robert Tintin, pendu et brûlé pour hérésie (1).

31 mars. Ordonnance sur la remontrance du pro-

(1) Les condamnations pour hérésie sont si nombreuses à cette époque que nous nous dispenserons de les mentionner davantage, à moins qu'elles ne contiennent quelques circonstances dignes d'être remarquées.

Digitized by Google

cureur-général contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, la première fois en une grosse amende applicable, la troisième partie au Roi, l'autre aux fabriques, et la troisième aux dénonciateurs; la seconde fois, doublée; la troisième fois, triplée; la quatrième fois, quadruplée; la cinquième fois, seront mis au carcan; la sixième, mis au pilori, et la lèvre de dessus coupée d'un fer chaud, en sorte que les dents leur apparaissent; la septième, la langue coupée.

1545. — 3 Avril. Entre les procureur-général du Roi et de la communauté du royaume de la basoche, demandeurs, et requérant l'entérinement de certaine requête par eux présentée à la cour le penultième janvier dernier, et encore prenant le fait et aveu pour Guillaume Denets, clerc de maître Claude Parisot, procureur en icelle cour; ledit Denets l'un des quatre trésoriers et receveurs-généraux dudit royaume, défendeur à l'entérinement de deux requêtes d'une part, et Guillaume Lemaire, clerc de maître Pierre Lallemant, aussi procureur en ladite cour, défendeur et demandeur à l'entérinement desdites requêtes, d'autre. Vu par la cour, etc.;

Il sera dit, en ayant égard à la requête présentée par ledit Lemaire, que le plaidoyer par lui de nouvel produit, sera vu en jugeant l'instance d'entre les parties pour y avoir tel égard que de raison, et au surplus a ladite cour déclaré et déclare lesdits procureur-général du Roi et de la communauté de la basoche, à avoir requis et demandé par-devant eux le renvoi de la cause et instance d'entre lesdites parties, et en ce faisant, a déclaré et déclare ledit Lemaire leur sujet et justiciable, et sans avoir égard aux autres requêtes dudit Lemaire, tant à fin principale de provision que autres ci déclarées

Digitized by Google

et spécifiées, ladite cour sans-soi arrêter aux arrêts et jugemens donnés, tant contre Lemaire pour raison des insolences et excès par lui commis en jugement au conseil de la basoche, en exécutant l'arrêt et jugement contre lui donné audit conseil, que contre ledit Denets pour les charges et voies de fait prétendus par ledit Lemaire lui avoir été faits par ledit Denets et autres en voulant exécuter l'arrêt et jugement donné audit conseil de la basoche contre ledit Lemaire, a mis et met lesdites parties hors de cour et de procès et sans réparation, dépens, dommages et intérêts d'une part et d'autre, et pour cause, et seront audit Lemaire ses habillemens pris, rendus et restitués en rendant toutefois par icelui Lemaire compte et reliquat des deniers par lui reçus comme trésorier de ladite basoche, et pour procéder sur l'audition duquel compte et reddition desdits habillemens, a ladite cour renvoyé et renvoie lesdites parties par-devant le roi de la basoche et son conseil, juge desdites parties, à huitaine, pour procéder ainsi qu'il verra être à faire par raison, et ayant aucunement égard à la requête faite par lesdits procureur-général du roi et de la communauté de ladite basoche, a ladite cour fait inhibition et défenses à tous clercs basochiens et suppôts du royaume de la basoche, de ne se pourvoir ailleurs que par-devant ledit roi de la basoche et son conseil, pour raison des débats et différends qui pourraient survenir entre eux, et desquels la connaissance appartient audit roi de la basoche et son conseil, sur peine d'amende, et enjoint ladite cour audit Lemaire et à tous autres basochiens, clercs du palais et suppôts dudit royaume de la basoche, d'obéir aux arrêts et jugemens qui seront rendus par le conseil de la basoche, et leur fait défense d'y

Digitized by Google

contrevenir et de faire aucunes séditions, mutineries et dissensions, sur peine de prison et d'amende arbitraire; lesquelles inhibitions, défenses et injonctions seront publiées au parquet du conseil de la basoche à jour de plaids, et enjoint ladite cour aux gens tenant ledit conseil de la basoche, de traiter en bonne paix et amitié les suppôts dudit royaume, et pareillement à tous les suppôts d'icelui royaume, de vivre dorénavant amiablement les uns avec les autres, ainsi que de raison.

Signé MYNARD; HURAULT; BRULART, *procureur-général.*

17 Avril. Vu la requête présentée par dame Charlotte d'Estouteville, comtesse douairière de Brienne, etc.

Permis à Regnault, huissier de la cour, de conduire et mener sous bonne et sauve garde, ladite d'Estouteville, ces jours prochains de fêtes à l'église de Saint-Thomas du Louvre ou de Saint-Germain l'Auxerrois, pour ouïr le divin service et faire ses dévotions; enjoint à ladite d'Estouteville de ne laisser ledit huissier, ni icelui abandonner en quelque manière que ce soit, sur peine de conviction.

1546. — Mardi 4 Mai. Défense à deux prisonniers de la Conciergerie d'y tenir échopes et cabarets.

26 Mai. En la Tournelle. Guyot Vide, pour cohabitation avec une vache, condamné d'être pendu et brûlé; et avant l'exécution, la vache d'être assommée en sa présence.

27 Mai, en la grand'chambre. Ce jourd'hui est venu en la cour de céans, Messire Claude de Lorraine, chevalier de l'ordre du Roi, duc de Guise, pair de France,

Digitized by Google

auquel a été dit que maître Pierre Noël, lieutenant-général du bailliage de Sezanne en Brie, avait baillé requête à ladite cour, par laquelle il donnait à entendre que par ordonnance dudit duc, naguère lieutenant-général, et gouverneur pour le Roi ès-pays de Brie et Champagne, il aurait fait prendre et constituer prisonniers plusieurs accusés d'hérésie, et entre autres un nommé Pierre Louvat. A quoi a été dit et répondu par ledit duc de Guise, pair de France, qu'averti par un billet et mémoire qui lui fut envoyé par les gens tenant le parlement du roi à Dijon, ledit billet signé du greffier dudit parlement, par lequel étaient nommées plusieurs personnes, et entre autres ledit Louvat que l'on disait au pays être le principal desdits accusés; il manda audit lieutenant de Sezanne de se saisir desdites personnes, et entre autres dudit Louvat, ce que ledit Noël lieutenant aurait fait à son adveu et mandement, ne l'ayant recherché, et se aucune faute y avait-elle, procédait de lui et non dudit Noël; ce que ledit duc en avait fait, il l'a fait de bon zèle et par l'avertissement qu'il en a reçu dudit parlement de Dijon.

3 Juillet. Défense de porter bâtons à feu, arquebuses, cottes de mailles, arbalètes et autres armes par la ville de Paris, sur peine d'être pendus et étranglés; enjoint à tout officier de saisir les contrèvenans.

2 Octobre. Cinquante, tant hommes que femmes, habitans de Meaux, condamnés pour crimes d'hérésie et blasphèmes exécrables, conventicules, assemblées illicites, erreurs, espèce d'idolâtrie, par eux commises en la maison d'Étienne Mongin, l'un d'eux; quatorze condamnés à être brûlés vifs dans le marché de Meaux, leurs biens confisqués, condamnés d'être appliqués

Digitized by Google

préalablement à la question; Piquenay, l'un des accusés, pendu sous les esselles en une potence pendant l'exécution, et après fustigé. Le reste tant hommes que femmes condamnés d'être fustigés, d'assister à une procession la corde au cou, bannis, etc.

Défense générale à toutes personnes de tenir des propos scandaleux. Injonction à l'évêque de Meaux d'y tenir la main, de faire informer, d'en avertir les juges, etc. Chapelle fondée, etc.

A tous les demeurans dans le diocèse de Meaux d'apporter les livres qu'ils ont en français de la sainte Écriture, à peine de confiscation de corps et de biens. Exhorte l'évêque de Meaux de faire prêcher par de bons docteurs en théologie dans son diocèse, etc.

Retenu *in mente curiæ* que si les condamnés persistent, les langues leur seront coupées à l'issue de la prison.

Retenu aussi que si les biens desdits condamnés à mort, confisqués, ne suffisent à la construction et dotation de la chapelle, le procureur-général du Roi et l'évêque de Meaux ouïs, s'il est trouvé qu'il y ait eu audit évêque négligence notable, et n'ait eu la diligence telle qu'il est tenu par les saints décrets, il sera tenu suppléer ce qui restera pour la construction et fondation de ladite chapelle.

Signé LIZET, DEZASSE.

5 Octobre. Marc Moreau brûlé vif à Troyes pour hérésies; l'arrêt porte semblables injonctions aux officiers et à l'évêque de Troyes.

13 *Id.* Jean Volant et trois autres habitans de Blois, condamnés à être brûlés vifs pour hérésies. Semblables

Digitized by Google

instructions et exhortations aux officiers et à l'évêque de Chartres; conseiller de la cour, commis pour aller informer dans le ressort de Blois.

[*Note de la page* 325. — Etienne Dolet, l'un des hommes les plus savans de son temps, et imprimeur à Lyon, a eu une vie très agitée. L'abbé Gottjet et la *Biographie Universelle* le font naître à Orléans vers 1509. Après avoir étudié les lettres grecques et latines à Paris, à Padoue et à Venise, où il remplit aussi les fonctions de secrétaire de Jean de Langeac, ambassadeur de France auprès de cette république, il alla suivre des cours de droit à Toulouse; il fut banni par le parlement de cette ville en 1533, pour avoir critiqué ses arrêts dans une harangue. Il se rendit à Paris, puis à Lyon, où il se fit imprimeur et où il fut poursuivi en 1536 pour homicide; mais ayant prouvé que l'homme qu'il avait tué avait voulu l'assassiner, il obtint sa grâce. Dolet ne tarda pas à encourir des poursuites pour hérésie, et fut condamné à mort par sentence inquisitoriale du 2 octobre 1542; il obtint encore sa grâce, mais il fut, peu de temps après, de nouveau persécuté, parce que deux ballots de livres imprimés, soit par lui, soit à Genève, et réputés hérétiques, avaient été saisis aux portes de Paris avec son nom inscrit dessus. Il fut arrêté à Lyon; mais il parvint à s'évader et à gagner le Piémont. Dans une épitre *Au très chrestien et très puissant roy Françoys*, il dit que ce sont ses ennemis qui, pour le perdre, ont employé l'expédient des ballots; il raconte aussi d'une manière piquante les circonstances de son évasion.

Brief, je fus prins et en prison serré :
Non toutesfoys autrement resserré.
Je voys, je viens çà et là tout pensif,
Ronflant de dueil, comme vray cheval poulsif:
Et me despite en moy-même trop plus,
Que quand je fus à l'autre fois reclus,

Digitized by Google

Tant aux prisons de Paris qu'à Lyon,
Car j'ignorois allors ung million
De biens bons tours, qu'on apprend en peu d'heure,
Si aux prisons quelque temps on demeure.
Mon naturel est d'apprendre tousiours....
De le gaigner prins résolution,
Et auec art et bonne fiction,
Ie preschay tant le concierge (bon homme)
Qu'il fut conclud (pour le vous dire en somme),
Qu'ung beau matin irions en ma maison
Pour du muscat (qui estoit en saison)
Boire à pleins fonds, et prendre aulcuns papiers,
Et recepvoir aussi quelques deniers,
Qu'on me debuoit, mais que rendre on vouloit
Entre les mains de Monsieur, s'il alloit
A la maison et non point autrement.....
Cela promis, le lendemain fut faict:
Et dès le soir fait venir (en effect)
Quelques sergens, qui auec nous soupparent,
Et le matin aux prisons se trouvarent,
Pensez comment je dormis ceste nuict,
Et quel repos j'avois, ou quel déduict.
L'heure venue, au matin, sur la brune,
Tout droictement au coucher de la lune,
Nous nous partons, cheminants deux à deux;
Et quant à moy, i'estois au milieu d'eulx,
Comme une espouse, ou bien comme un espoux,
Contrefaisant le marmiteux, le doulx,
Doulx comme ung chien couchant, ou ung regnart,
Qui jette l'œil çà et là à l'escart,
Pour se sauluer des mastins qui le suyuent,
Et pour le rendre à la mort le poursuyuent.
Nous passons l'eaue, et venons à la porte
De ma maison, laquelle se rapporte
Dessus la Saosne; et là venuz que fusmes,
Incontinent ung truchement nous eusmes,
Instruict de tout, et faict au badinage;
Le quel sans feu, sans tenir grand langage,
Ouvre la porte et la ferme soubdain,
Comme remply de courroux, et desdaing.
Lors sur cela, i'avance ung peu le pas,
Et les sergens, qui ne cognoissoient pas
L'estre du lieu, suyuent le mieux qu'ils peuvent;

Digitized by Google

Mais en allant, une grand'porte ils treuvent
Devant le nez, qui leur clost le passage.
Ainsy laissay mes rossignolz en cage,
Pour les tenir ung peu de temps en mue.
Et lors Dieu sçait si les pieds je remue
Pour me sauluer : oncques cerf n'y fait œuure
Quand il advient qu'ung limier le descueuure.
Ny oncques lieure, en campagne élancé,
N'a myeulx ses pieds à la course avancé.

Etienne Dolet adressa aussi une épitre *A la souueraine et vénérable court du parlement de Paris*. On y lit ces vers :

Quand on m'aura ou bruslé ou pendu
Mis sur la roue, ou en cartiers fendu,
Qu'en sera-t-il? ce sera un corps mort.

Cet argument ne produisit aucun effet et n'empêcha pas Dolet d'être pendu le 3 août 1546. Du reste, il paraît qu'il avait eu constamment la prévision de sa fin ainsi que le prouvent la vignette et la légende placées au dernier feuillet de presque tous les livres qu'il a imprimés. Cette vignette représente une main armée d'une hache qui frappe un tronc d'arbre. Au bas on lit :

DOLET.

PRESERVE MOI, Ô SEIGNEVR,

DE LA CALVMNIE DES

HOMMES.

Dolet a appelé le *Second Enfer* son recueil de poésies relatives à son second procès, d'où nous venons d'extraire plusieurs passages. Il avait composé un *Premier Enfer* sur son emprisonnement à la conciergerie de Paris, probablement lors de son premier procès pour hérésie, en 1542; mais il n'a jamais été publié. Le *Second Enfer* fut imprimé en même temps à Lyon et à Paris, en 1544, un petit vol. in-16. Ces éditions

Digitized by Google

sont introuvables aujourd'hui, et il faut savoir gré au libraire Techener d'avoir réuni en 2 vol. in-12, tirés seulement à 120 exemplaires, les poésies et autres opuscules de l'une des plus intéressantes victimes du fanatisme religieux au seizième siècle. On lui fit l'épitaphe suivante :

Mort est Dolet, et par feu consumé ;
Oh ! quel malheur ; oh ! que la perte est grande.
Mais quoy en France on a accoustumé
Tousiours donner à tel saint telle offrande ;
« Bref, mourir fault, car l'esprit ne demande
« Qu'issir du corps et tost estre déliure,
« Pour en repos ailleurs s'en aller viure. »
C'est ce qu'il dit sur le point de bruslér
Pendant en haut tenant ses yeux en l'air :
« Va-t'en, esprit, droit au ciel pur et munde,
« Et toy mon corps au gré du vent voller
« Comme mon nom volloit parmi le monde. »

Note de M. A. Taillandier.]

(Fleuron de Dolet, tiré de l'édition de M. Techener.)

Digitized by Google

LETTRES

DE

A.-F. DE THOU,

DURANT SES VOYAGES

EN ITALIE ET DANS LE LEVANT,

1626-29 (1).

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Venise, ce 6 janvier 1628.

Monsieur,

Depuis vous avoir écrit par le dernier ordinaire, j'ai reçu, par la voie de Rome, un paquet de votre part qui m'y était adressé avec lettre du 19 novembre.

Je suis en peine que ne m'accusiez point la réception de celui dans lequel était la lettre de crédit des Lumague pour Constantinople; j'ai peur qu'elle n'ait été perdue; j'ai parlé ici à leurs correspondans, qui m'ont dit n'avoir point eu d'avis de me faire tenir aucun argent; c'est ce qui me met en repos, car autrement la

(1) Voir, 2e série, tome III, p. 351; tome IV, p. 5 et 184.

Digitized by Google

lettre de crédit ne leur étant point représentée, et eux ayant déjà donné l'ordre en conséquence d'icelle, sans doute ils feraient quelque difficulté de rendre les deniers qui leur ont été consignés. Je sais que les gens de ce métier sont de difficile composition, pour l'avoir éprouvé ici dans l'accommodement d'une affaire de cette nature, et dont je suis à présent dehors par la grâce de Dieu et l'assistance de mes amis.

Lundi au soir arriva l'ordinaire de Lyon qui ne m'a apporté aucune lettre de votre part. Je pense que vous vous serez imaginé que je m'étais mis en chemin pour m'en retourner; mais je ne suis pas encore en ces termes-là. Nous avons ici, depuis huit jours, M. d'Avaux; il fit son entrée publique avant-hier; et hier eut sa première audience; il parla peu, mais bien, et en termes choisis et paroles, qui, je m'assure, viennent de Paris. Comme il est de bon esprit, je ne doute point qu'il ne réussisse fort bien en tout ce qu'il entreprendra. L'on reconnaît néanmoins en sa personne la différence qu'il y a d'un homme qui a vu le monde de bonne heure, et a déjà quelque connaissance des affaires, et de ceux que l'on tire du palais ou du conseil pour envoyer en une ambassade. J'ai grand sujet de me louer de sa courtoisie, car il m'a traité avec la même civilité que s'il était particulier, et m'a fait savoir qu'il rendait cet honneur à mon nom et à ma personne particulièrement, sans que cela pût faire conséquence pour d'autres, et afin que je ne pensasse pas qu'il ne sût son métier. M. de Candalle et lui ne se sont point encore vus; il attend que M. de Candalle commence, comme c'est la raison, et M. de Candalle recule, soit pour complaire à madame de Rohan qui, étant attachée aux intérêts des Anglais, s'éloigne de ceux de France, soit pour témoi-

Digitized by Google

gnen à ces messieurs, avec lesquels il désire se mettre en considération, qu'il quitte même le service du Roi pour ne leur point donner d'ombrage; et je pense qu'en cela il se mécompte fort, car il ne trouvera jamais ici ce qu'il laisse en France.

Il est arrivé depuis huit jours, en cette ville, un cas auquel on ne se souvient pas d'avoir rien vu de semblable depuis l'établissement de la république. Je vous écrirai l'histoire. Vous aurez possible ouï parler d'un Renero Zena, qui a été ambassadeur à Rome; c'est un homme fort éloquent et d'un esprit violent et inquiet, qui, pour cette raison, s'est fait de grands ennemis partout où il a été, et a eu de fort mauvaises rencontres jusques à être banni. Enfin, ayant trouvé moyen de se faire rétablir, il a cru ne pouvoir mieux se venger des persécutions passées qu'en prenant le parti des pauvres et en se rendant populaire, et s'est attaqué d'abord à la personne du prince et ceux de sa famille, a fait sortir du *pregadi* ses deux fils, ordonné que celui qui est cardinal et évêque de Vicence quitterait Rome, résiderait en son diocèse, empêché qu'il ne pût jouir de ses bénéfices que le Pape lui avait donnés; bref s'est servi de la rigueur des lois pour diminuer la puissance de tous ceux qui en abusaient, jusques là que d'avoir proposé qu'il fallait que chacun se cotisât, et retenant seulement de son bien ce qui lui serait nécessaire, donnât le surplus au public, qui par après sera appliqué aux pauvres gentilshommes à proportion de leurs anciennes facultés. Cette humeur ainsi populaire a tellement piqué ceux qu'il avait entrepris d'offenser, que, sortant du conseil des Dix, à cinq heures de nuit, dans le palais même, il a été attaqué par trois hommes armés de haches, et blessé de neuf

Digitized by Google

coups. Ce qui rend la chose plus extraordinaire est le lieu, et le magistrat qui pour lors exerçait; car le conseil des Dix est si puissant et si autorisé, qu'il peut déposer le Duc et lui faire couper la tête en vingt-quatre heures, s'il avait fait chose contre les lois du pays. Aussitôt que cet acte fut commis, l'on fit un proclame avec promesse de dix mille ducats de récompense et pouvoir de tirer quelque criminel que ce fût de prison ou de banissement à celui qui donnerait quelque enseigne des complices de cet assassinat. Tout le monde se doutait du lieu d'où tels desseins pouvaient venir, et l'évènement a confirmé l'opinion que l'on en avait, car trois jours après le fils du Prince, nommé Zorzo Cornaro, a écrit à son père, sans date du lieu où il était, ni du temps, que c'était lui qui avait assassiné le Zeno; qu'il n'était marri que de ce qu'il ne l'avait pas tué, et que la chose n'avait pas si bien réussi qu'il se l'était imaginé, et que les injures qu'il avait faites à sa maison l'avaient porté à ce ressentiment. Le Prince aussitôt envoya la lettre au conseil des Dix, leur faisant savoir qu'il voulait assister au jugement de son fils et qu'il serait le premier à le condamner. L'on croit que ledit Zorzo Cornaro se retirera à Rome: je ne sais quels effets produira une si méchante action. Aucuns disent que le Prince, qui est très homme de bien et de très sainte vie, renoncera au dogat, et se retirera en quelque monastère. Le Zeno n'est pas mort: même il y a quelque espérance qu'il en réchappera.

Je n'ai encore pu voir le Dominico Molini, il m'a envoyé visiter; et m'a fait quelques présens avec excuse qu'étant du collége il ne pouvait disposer d'un seul moment; maintenant qu'il en est dehors, je satisferai à ce devoir.

Digitized by Google

Le Père Fulgentio m'a donné un livre pour vous envoyer, que recevrez avec cette-ci. Il vous prie de l'excuser s'il ne vous a fait réponse plus tôt, mais qu'il ne savait à qui s'adresser pour cet effet. Je l'ai instruit fort particulièrement de vous et de vos qualités; il sera bien aise que lui écriviez: il faudra trouver quelque adresse de marchand qui soit sûr, autrement il fait grande difficulté de hasarder des lettres pour l'inconvénient qu'il m'a dit lui être déjà arrivé sur ce sujet. Il promet de retirer le traité de l'*Inquisition* des mains d'un de ses amis qui l'a et le tient fort cher; je l'en solliciterai: faites-en de votre côté le même, et pour davantage l'obliger, il faudrait lui envoyer des lettres du cardinal d'Ossat, et un second exemplaire de ses *Considérations sur la religion*, faites par le cavalier Sandys, lesquelles il m'a dit avoir reconnues pour les avoir vues autrefois et y avoir mis quelque chose du sien.

Je croyais partir cette semaine pour Constantinople; mais je crois que ce ne sera que pour la prochaine. La commodité dont j'espère me servir est un navire vénitien bien armé, qui va en conserve de trois autres jusques à Smyrne: le capitaine est fort honnête homme et civil, et j'ai fait grande amitié avec lui. J'ai prévu aux choses dont je pourrais avoir besoin, et crois faire ce voyage sans beaucoup d'incommodité. Si M. de La Motte ne s'est encore mis en chemin pour venir, et que son dessein n'ait été formé qu'en ma considération, et afin que nous allassions de compagnie, je vous prie de lui dire qu'il n'y pense plus, car aussi bien crois-je qu'il me trouverait parti; que s'il est parti en même temps qu'il a reçu la mienne du 19 du passé, je pense qu'il pourrait arriver assez tôt. Je sais bien que cette

Digitized by Google

résolution ne vous plaira point, ni à la plupart de ceux qui me font le bien de m'aimer; mais je vous conjure, et eux aussi, de ne point trouver mauvais si je tâche à me satisfaire, puisque nous ne devons rien avoir au monde de si cher que le contentement et le repos de notre esprit, et que toutes les autres choses se doivent rapporter là. S'il me mésarrive, c'est moi seul qui en pâtirai et à qui la faute s'en devra donner, puisque j'ai pris ce conseil de moi-même et sans la persuasion de qui que ce soit. Je ne vous saurais mander précisément le jour de ma partance, car elle dépend des vents et de l'air : si je suis encore ici quinze jours je vous écrirai encore une fois, sinon M. de Creil vous mandera de mes nouvelles. Je donnerai l'adresse à M. Jacquet par laquelle il pourra me faire tenir celles que vous lui enverrez pour moi. Je n'écris à personne qu'à vous; aussi vous prié-je de ne rien dire de moi que vous n'ayez avis que je sois parti ou demeuré. Je vous recommande mes petites affaires, et suis,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

DE THOU.

A M. DU PUY.

De Venise, le 7 janvier 1628.

Monsieur,

Depuis ma dernière du 19 décembre, j'ai reçu une lettre de vous du 19 novembre, contenant une relation

Digitized by Google

bien exacte de la victoire du Roi: Nous savions cette nouvelle en général, mais non avec les circonstances et particularités qu'il vous a plu me mander. En contre-échange j'écris à monsieur votre frère ce qui se passe ici, mais si confusément et avec si mauvais ordre, à cause du peu de temps que le courrier me donne, que je serais honteux qu'il montrât ma lettre à qui que ce soit.

L'on m'écrit de Rôme par cet ordinaire, qu'un moine augustin avait dit en plein sermon, parlant du feu Roi : *Quel gran diavolo d'Henrico IV!* de quoi M. de Béthune étant averti, avait aussitôt envoyé son secrétaire pour s'en plaindre au Pape, qui commit, dès l'heure même, au vice-gérant d'admonester ledit moine, avec commandement de se dédire au lieu même où il avait commis la faute; et en effet tous les Français s'étant trouvés dans l'église de Saint-Augustin le dimanche suivant, le moine prit sujet de son sermon sur l'obéissance que l'on doit aux souverains, et sur la fin dit, que la façon dont il avait parlé du feu Roi, n'avait point été pour taxer sa mémoire, mais que c'était une manière dont on se servait pour faire mention de quelque homme signalé, et prit à témoins les femmes qui l'entendaient, si, quand l'on voulait parler d'une femme d'importance, l'on ne disait pas : *Una donna diavolica.* A cette occasion M. de Béthune a obtenu qu'il y aurait toujours dix religieux français dans ce monastère, qui d'ailleurs est de fondation française, l'église ayant été bâtie par le cardinal de Touteville.

Je crois que vous aurez tous reçu grand contentement de la succession heureusement échue à M. de Nevers. Je souhaite que la suite des choses réponde aux commencemens et que ce changement de maître soit aussi heureux à M. Priandi, comme il mérite avoir une bonne for-

Digitized by Google

tune. Baisez-lui, s'il vous plaît, les mains de ma part.

Je pense que celle-ci sera la dernière que je vous écrirai d'ici; car j'espère partir la semaine prochaine, *per andar alla volta di Levante*. J'ai trouvé une bonne commodité qui, je m'assure, serait capable de tenter une personne, qui d'ailleurs n'aurait pas eu dès long-temps la pensée de faire ce voyage. Je voudrais que l'on n'en sût rien auparavant que vous ayez avis que je sois parti, et principalement les femmes, car leurs regrets et leurs pleurs ne me guériront de rien. Adieu, Monsieur, et me conservez l'honneur de vos bonnes grâces; ne craignez point de hasarder vos lettres, car de quelque côté qu'elles aillent, elles ne sauraient être perdues. Je donnerai une adresse à M. Jacquet pour cela.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

DE THOU.

Je vous prie de faire mes recommandations à toute la parenté et à tous les amis. J'oubliais de vous mander que j'ai été à Padoue, où j'ai vu le petit baron de Harlay. Je n'ai jamais rien pu découvrir de ses sentimens, tant il est couvert et dissimulé. Seulement j'ai remarqué qu'il a grande aversion contre le gouverneur catholique qui lui a été envoyé, et au contraire désire retenir avec soi un nommé Dufresnay qui est de la religion. Il est fort mal où il est, et pense que le meilleur conseil que l'on pût prendre serait de le faire revenir au plus tôt, car il prend des libertés qu'il sera malaisé de lui faire

Digitized by Google

perdre. Que l'on ne sache pas, s'il vous plaît, que ceci vient de moi, principalement M. de Dolor.

AU MÊME.

De Venise, ce 18 janvier 1628.

Monsieur,

Je pensais que celle que je vous écrivis l'ordinaire passé serait la dernière que vous recevriez de moi de ce lieu; mais la partance des vaisseaux étant une chose fort incertaine, et qui se remet de jour en jour, je suis encore ici avec grande impatience et regret tout ensemble d'avoir perdu inutilement un mois du plus beau temps que l'on ait jamais vu pour la saison. L'on me fait espérer que dans la fin du mois nous pourrons nous embarquer; Dieu le veuille ainsi, car autrement je me dégoûterais si les affaires tiraient davantage en longueur.

J'ai ici reçu par cet ordinaire vos lettres du 16 et 17 décembre, qui m'accusent la réception de celles que je vous écrivis par mon laquais. Je suis bien aise qu'il soit arrivé, et vous prie de le faire assister de ce qui sera nécessaire pour le mettre en métier.

M. Gueffier m'a fait tenir une lettre du bailli de Dunois, qui me rend compte de mes affaires de Meslay et de l'état des réparations qui s'y font. Il a aussi désiré de moi une procuration pour la recherche des droits seigneuriaux et pour autoriser à recevoir les fois et hommages pendant mon absence; vous y êtes com-

Digitized by Google

pris, mais sans que cela vous oblige à quelque autre soin que ce soit.

Je n'ai pu tirer du Père Fulgentio le traité du Père Paolo que savez. Il s'excuse sur ce qu'il ne l'a point, et puis que c'est une écriture faite pour le public, laquelle ne peut être communiquée sans péril; si ce n'est par quelque personne d'autorité et employée dans la république, de sorte qu'il faut que j'en parle à Dominico Molini duquel j'attends une bonne réponse, car il est fort courtois, et qui désire obliger les gens de mérite afin de tirer d'eux matière pour entretenir sa curiosité.

Depuis peu le baron de Harlay a fait un voyage ici pour me dire adieu, car c'était son prétexte; mais je crois qu'il voulait se servir de moi pour éloigner d'auprès de lui un nommé Fraser qui lui a été envoyé pour gouverneur, mais ne m'ayant pas trouvé disposé à condescendre à ses petites intentions, il s'en est retourné à Padoue, dont il partit hier sans que ledit Fraser ait pu deviner de quel côté il a tiré, et m'a écrit et me mande qu'il s'en va en France pour se justifier à ses parens de ce qu'il n'a voulu souffrir ledit Fraser auprès de lui, lequel il me prie vouloir assister d'argent pour s'en retourner; de sorte que j'ai à présent cet homme sur les bras et me trouve assez empêché de lui donner de l'argent, ayant fait remettre le mien à Constantinople et ne m'étant réservé que ce qu'il faut pour aller jusque là. Je verrai néanmoins à accommoder son affaire avec M. l'ambassadeur, et vous solliciterai, s'il vous plaît, à ce que M. de Dolor acquitte ce en quoi je me serai obligé pour cet effet.

M. de Bonnœuil m'a encore écrit touchant ce que savez, et m'a envoyé deux lettres de ce moine, sans

Digitized by Google

faire mention de la réception d'aucune des miennes; je ne lui saurais que répondre, lui ayant dit tout ce que j'en pensais par le dernier ordinaire. Je vous supplie de lui rendre lesdites deux lettres et lui baiser les mains de ma part. Je n'écris point aussi à M. de Nançay; je vous prie de faire mes excuses et de me conserver la qualité de,

Monsieur,

Votre bien humble serviteur et parent,

De Thou.

Monsieur votre frère trouvera ici mes humbles baise-mains. Je vous recommande toute la parenté et tous les amis.

Monsieur, depuis ma lettre, ledit sieur Fraser m'a donné ce paquet pour M. de Bellièvre, lequel je vous supplie de faire tenir sûrement. Je crois qu'il touchera demain cent écus sous mon obligation. J'en prendrai une promesse de lui, laquelle vous sera envoyée afin de la faire acquitter par Griveau. L'on ne sait où sera allé ledit petit baron de Harlay : mon opinion n'est pas qu'il aille en France, ains plutôt en Hollande; il a avec lui un fort mauvais instrument qui est Dufresnay, et qui sans doute est entretenu auprès de lui par M. de Dolor.

Digitized by Google

AU MÊME.

Ce 1er février 1628.

Monsieur,

Je n'ai point reçu de vos lettres par cet ordinaire. Enfin après avoir bien attendu, tant pour les affaires de ceux qui commandent n[illegible]eaux que par la contrariété des vents, je pars ce [illegible] et m'embarque dans un vaisseau qui va à Smyrne, comme je crois vous avoir déjà mandé. Je pense avoir assez d'argent pour faire mon voyage; néanmoins, afin de ne manquer de rien et d'être en sûreté contre tous les accidens qui peuvent arriver et qu'il est malaisé de prévoir, je vous prie de vouloir chercher quelque marchand qui ait correspondance à Constantinople, et me faire tenir par son moyen une lettre de crédit audit lieu. L'on m'a dit ici qu'il y en avait un au bout du Pont Notre-Dame qui avait grand crédit en Levant, et vous vous en pouvez servir; en tout cas il faudrait s'adresser à M. Lumague qui en écrirait à ses correspondans de cette ville; et vous écrirez, s'il vous plaît, au sieur Paolo Vedoa, consul des Français, qui demeure dans la Mercerie, au Lion de France, qu'il prenne la peine de voir lesdits correspondans des sieurs Lumague, afin que tous ensemble fassent mon affaire, ce qui ne sera qu'en cas que ne trouviez personne qui eût correspondance droit à Constantinople. Vous pourrez vous conseiller de tout ce que dessus avec M. de Brèves, et les lettres que vous m'écrirez, je vous prie de les recommander à M. Jacquet, auquel j'écris en conformité.

Digitized by Google

J'ai à vous dire le sujet que j'ai de me louer de M. de Candalle : je le vis en arrivant ici plutôt par compliment que pour espérance que j'eusse de pouvoir faire habitude avec lui ; mais depuis il m'a tant rendu de témoignages de bonne volonté, même sur le sujet de mon voyage, a pris un soin si particulier de me recommander, que quand je n'aurais eu autre avantage en mon voyage que l'honneur de sa connaissance, je me tiendrais bienheureux. Il m'a fait promettre que je lui écrirais, et qu'au retour je repasserais par ici au cas qu'il y fût. J'ai dit adieu ce matin à Molini, lequel m'a ôté toute espérance d'avoir le traité de l'*Inquisition* de Frère Paolo, sur ce que c'est une écriture publique, de laquelle il n'est pas permis de tirer copie.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

Si M. de La Motte était parti lorsqu'il a reçu ma lettre, il serait à temps pour s'embarquer sur les galiotes qui partent dans cinq ou six jours, et nous viennent trouver en Candie où nous les attendons ; au cas qu'il vienne après que je serai parti, je laisse ordre pour le faire recommander par M. de Candalle.

AU MÊME.

De Venise, ce 15 février 1628.

Monsieur,

Je suis bien marri, pour la première fois que j'ai

Digitized by Google

l'honneur de vous écrire, de vous mander une nouvelle qui ne vous saurait être que désagréable et fâcheuse, mais puisque M. De Thou m'a commandé de le faire et de vous faire savoir le jour de son embarquement, j'ai cru être obligé, par toute sorte de raisons de lui obéir et de vous mander qu'il alla au logis de son capitaine, le deuxième de ce mois, à neuf heures du soir, avec lequel il se mit dans une barque pour aller au vaisseau qui était au port. Je ne pus pas lui rendre ce devoir de l'accompagner jusque-là, à cause qu'il faisait un si grand brouillard sur la lagune, qu'il y avait très grand danger de se perdre. La nuit d'auparavant son capitaine fut cinq heures sans pouvoir trouver le port, bien qu'il eût une boussole; le lendemain, sur les sept heures du matin, j'envoyai voir s'ils n'avaient point encore fait voile : l'on me rapporta qu'il n'y avait qu'une heure qu'ils étaient sortis du port. Le vendredi suivant, le consul des Français reçut au matin une lettre dudit sieur De Thou, par laquelle il lui écrivait qu'ils ne devaient faire voile que le soir dudit jour, et qu'ils n'étaient encore qu'à dix milles de Venise, parce que son capitaine avait attendu là pour mettre dans son vaisseau quelques marchandises de contrebande, et assura par la même qu'il se portait, grâce à Dieu, très bien. L'on dit ici qu'il faudra qu'ils attendent à Corfou les galions de Saint-Marc, lesquels sont partis le 8 de ce mois pour s'en aller tous ensemble de conserve jusqu'en Candie, à cause que dans ledit vaisseau il y a des munitions pour laisser dans l'île, et que ces messieurs-ci ne veulent que ce qui leur appartient courre risque d'être pris des corsaires.

Je vous assure qu'il fâchait fort audit sieur de retarder tant ici, et qu'il partit tout content et tout joyeux. Je

Digitized by Google

crains qu'il ne pâtisse un peu s'il passe Constantinople, à cause que son valet de chambre n'est pas des plus soigneux ni des plus habiles. Il y a un Français, nommé M. Jourdain, qui s'est embarqué avec lui pour faire le même voyage. Depuis qu'il est parti, il fait toujours très beau temps.

Je vous envoie la harangue que dit M. d'Avaux le jour de sa première audience. M. De Thou lui fit connaître qu'il serait fort aise d'en avoir copie : aussitôt il lui envoya ; elle a été trouvée, de tous ceux qui l'ont lue, très bien faite.

Si vous avez quelque affaire en ce pays-ci, et que vous me jugiez capable de la faire, je vous supplie de me faire l'honneur de m'y employer, vous assurant que vous ne la sauriez mettre entre les mains de personne qui vous y serve avec plus d'affection ni qui désire davantage demeurer

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur,

De Creil.

AU MÊME.

De Rome, ce 23 février 1628.

Monsieur,

Encore que je n'aie l'honneur d'être connu de vous, j'ai cru être mon devoir de vous faire part des nouvelles de M. De Thou, comme celui qu'il tient au rang de ses plus chers parens et amis, selon qu'il m'en

Digitized by Google

a parlé pendant son séjour par-deçà. Je vous dirai donc, Monsieur, que le 2 de ce mois de février, il s'embarqua à quatre heures de nuit sur un grand vaisseau vénitien, et qui était frété pour aller à Smyrne, et le lendemain matin, un mien ami (auquel j'avais écrit pour, aux occasions, essayer de le servir), me manda qu'il était allé pour le voir, et que sur les trois heures de jour le vaisseau était sorti des Castelli et avait cinglé avec un vent tramontane fort favorable pour leur route, et qui a continué jusque au cinquième jour ensuivant que l'ami m'écrit, de sorte qu'il les croit alors proches de Smyrne, qui est plus des deux tiers de son voyage. Je prie Dieu qu'il lui donne le contentement que tous ses amis lui souhaitent. J'ai fait mon possible au commencement pour le dissuader; mais, ayant vu que je n'y gagnais rien, je lui ai donné courage tant que j'ai pu, vous pouvant bien assurer, Monsieur, que si mes souhaits ont lieu, il retournera sain et sauf. Un appelé M. Jourdain, de Paris, et venu avec M. l'ambassadeur de Venise, s'est embarqué avec lui. On me mande aussi qu'il a été recommandé au patron du vaisseau par des principaux sénateurs de Venise, de sorte que nous pouvons dire que tout lui a été favorable à ce commencement; Dieu veuille que le reste suive de même. Le beau temps qui a duré depuis ma lettre reçue de Venise, me fait croire qu'il est maintenant à Constantinople, au moins par mes souhaits, qui est le premier témoignage que je lui rends de mon affection, ayant été si disgracié de n'avoir eu occasion de le servir pendant son séjour Romanesque (*à Rome*); mais j'espère et me réserve cette grâce à son retour.

Par les dernières que je reçus de lui de Venise, il m'envoya un mémoire de livres, me priant de voir

Digitized by Google

parmi ceux qu'il m'avait laissés ici à son départ, s'il y en avait quelques-uns de ceux mentionnés audit mémoire, sans me dire autrement; mais monsieur votre frère, dom Du Puy, m'ayant dit que le mémoire était de votre main et que je pouvais assurément acheter ceux qui y manquent, ce que j'ai fait, non entièrement, parce que la plupart sont difficiles à trouver. Vous verrez ici derrière ceux que j'ai achetés, et peu à peu je tâcherai de les avoir tous, en ayant donné la note à trois libraires de mes amis, pour les chercher. La difficulté étant de les faire tenir à Paris, les commodités étant assez rares, s'il vient quelque barque de Marseille, je ne manquerai de prendre cette occasion. Si je vous puis servir pardeçà en quelque autre sujet, je vous supplie de croire que le ferai de pareille affection que je vous baise très humblement les mains, et avec votre permission à M. de La Motte-Le-Vayèr qui sera, je m'assure, bien aise d'apprendre des nouvelles de M. De Thou. Je vous envoie un petit paquet du révérend Père Du Puy, et suis

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

L. Aubery,

Scripteur apostolique en la Chancellerie de Rome.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

A Pera de Constantinople, ce 28 mai 1628.

Monsieur,

La première et la principale pensée que j'aie eue à mon arrivée en ce lieu a été de rechercher les occa-

Digitized by Google

sions de vous pouvoir faire savoir de mes nouvelles, me doutant bien que la longueur de mon voyage, pendant lequel je n'ai pu satisfaire à ce petit devoir, aurait accru en vous les soupçons et la crainte, qui ont pu naître dans l'esprit de tous ceux qui me font le bien de m'aimer, touchant l'état de ma santé; mais Dieu, par sa grâce, me l'a conservée jusques à présent tout entière, bien que la nécessité m'ait souvent fait faire des choses qui étaient bien capables de l'incommoder. Or, comme je pense ne pouvoir pour le présent mieux correspondre aux grandes obligations que je vous ai pour tant de soins que vous prenez de moi et de mes affaires, qu'en vous mandant les particularités de mon dit voyage, je commencerai par vous dire le jour de mon embarquement, qui fut le 4 de février au port de Venise, sur un vaisseau vénitien destiné pour Smyrne, et qui devait toucher en passant au Zante et en Candie. Je m'étais attendu à un frère de M. Servien, le maître des requêtes, pour aller de compagnie, et en partant de Rome; j'avais comme lié la partie qu'en lui écrivant un mot il me viendrait trouver; mais quand ce fut au fait et au prendre, le courage lui manqua; de sorte que j'étais réduit à aller tout seul avec mon valet, s'il ne se fût rencontré dans la suite de M. d'Avaux, qui était arrivé nouvellement, un Français un peu plus résolu que l'autre, et qui, entendant parler de mon voyage, voulut en être, comme de fait, nous sommes ici ensemble. Il s'appelle Jourdain, de Paris, et est de fort douce humeur. Les huit premiers jours de notre embarquement furent assez favorables; et si nous en eussions eu encore deux de même, nous arrivions au Zante et eussions fai tout le voyage en moins de deux mois; mais comme nous

Digitized by Google

étions à la vue de ladite île, les temps en un instant se changèrent et se mirent au siroc : de sorte qu'après avoir demeuré six jours sur les bords à tempêter contre la mer et la fortune pour tâcher d'emboucher le canal du Zante, voyant que le vent nous refusait toujours, nous fûmes contraints d'aller prendre port en la Céphalénie ; en un lieu qui s'appelle Argostoli, où nous avons demeuré trente jours avec un ennui et une impatience de mon côté qui n'est pas imaginable. Aussi y avait-il du sujet : nous avions donné fonde à largue trois milles de terre, et le lieu est si disgracié et si misérable, que l'on n'y trouve pas seulement du pain frais, et vous pouvez de là conjecturer quel fut notre carême ; mais ce qui augmenta le plus mon déplaisir, fut que nous y vîmes deux petites tartanes françaises que les Anglais y avaient amenées de leur prise. Je fis quelques instances au provéditeur pour les faire séquestrer ; mais ni mes prières, ni le nom du Roi que j'employai, ne furent assez puissans pour obtenir une chose si juste ; ce qui m'obligea d'en écrire à M. d'Avaux avec beaucoup d'autres particularités qui seraient trop longues à vous mander. Possible en ouïrez-vous parler, et l'affaire sans doute éclatera.

Après un séjour si désagréable, Dieu enfin eut pitié de nous, et avec un peu de mistral nous fûmes portés en quatre heures au Zante, où nous rencontrâmes la conserve de tous les vaisseaux qui devaient aller en Levant, et entre autres les deux galions de Saint-Marc, destinés pour Alexandrette, qui, étant partis de Venise deux jours après nous, avaient eu encore plus de mauvaise fortune, car le mauvais temps les avait fait demeurer trente-sept jours dans le canal de Corfou, et le

Digitized by Google

tonnerre était tombé sur le plus grand, qui, après avoir rompu l'arbre de maître, avait tué trois personnes, et entre autres un noble Vénitien *di casa Veniero*. Le séjour de cette île me sembla beaucoup plus agréable que celui de la Céphalénie : aussi est-ce un des plus beaux lieux de Levant; et puis je trouvai moyen de me refaire et d'apporter du tempérament à ma bile qui était fort échauffée par l'usage des viandes salées et autre mauvaise nourriture dont l'on est contraint d'user sur la mer.

Après avoir demeuré vingt-deux jours en attendant que les galères se fussent alesties (qui devaient faire escorte aux galions, de peur des corsaires qui sont ordinairement devers Modon et le Capo Gallo), nous en partîmes le samedi de Pâques fleuries, et vînmes en quatre jours en Candie, mais avec un peu de péril, car la nuit du jour que nous y arrivâmes, qui fut le mercredi-saint, nous eûmes une fortune très grande, qui pour cela ne nous donnait point à craindre, si par malheur la pompe de notre vaisseau ne se fût rompue, de sorte qu'il y avait peine à sécher l'eau qui y entrait en quantité; mais comme cette bourrasque dura fort peu, la matinée le vent s'étant abbonassé, nous entrâmes quatre heures après dans le port de Candie, fort heureusement, avec quatre vaisseaux seulement de notre conserve, tous les autres, qui étaient quinze ou seize, ayant été portés qui çà qui là par la tourmente. Nous fîmes Pâques en ce lieu, et puis je changeai mon premier dessein, qui était d'aller jusques à Smyrne avec le même vaisseau sur lequel je m'étais embarqué à Venise; car considérant le temps que nous avions consommé pour venir jusques en ce lieu-là, et trouvant le passage d'un autre vaisseau hollandais qui allait à Gallipoli, je

Digitized by Google

me résolus de me servir de cette commodité, ce qui m'a fort bien réussi, car en seize jours nous sommes venus à Gallipoli, sans avoir jamais eu un quart d'heure de bon vent, et, si, nous avons demeuré plus de trois jours à l'ancre entre le Ténédo et le cap des Jannissaires, la courante qui vient de la mer Noire nous empêchant d'emboucher le canal des Châteaux. Aussitôt que nous fûmes arrivés à Gallipoli, je pris un caïque à poste pour me porter à Constantinople, qui en est éloigné de près de deux cents milles, et en étant parti le samedi 13 de ce mois, nous sommes arrivés en ce lieu le lundi 15, mais je puis dire avec autant de hasard qu'un homme puisse courir sans se perdre; car le vent était si frais, que nous fîmes soixante milles en quatre heures, et la mer si grosse qu'elle couvrait toute la proue de la barque; et tant plus nous approchions de Constantinople, tant plus grande était la fortune; de sorte que je ne croyais pas devoir jamais mettre le pied en terre, et certes si nous n'eussions trouvé de la bonasse à la pointe du sérail, qui fait l'entrée du port, je ne pense pas que nous en eussions pu réchapper, car de nécessité il eût fallu aller se rompre en terre, et donner à travers; mais l'excellence du port est telle que sa bouche a plus d'un mille de large, de sorte que l'on y peut entrer avec quelque fortune que ce soit, et, si, on est assuré d'y trouver toujours du calme.—Aussitôt que nous fûmes descendus en terre au lieu où toutes les barques abordent, et que je me vis investi de daciers pour visiter nos hardes, pensant que nous eussions quelques marchandises de contrebande, j'envoyai mon valet à M. l'ambassadeur qui demeure bien à une demi-lieue de là, pour le supplier de m'envoyer quelqu'un des siens pour me tirer d'entre les mains de ces honnêtes gens, ce qu'il

Digitized by Google

fit incontinent; si bien qu'après avoir attendu le temps qu'il fallait pour lui donner avis de ma venue, je vis venir quasi toute sa maison vers moi pour me recevoir, ce qui me ravit, car il y avait près de quatre mois que je n'avais vu Français ni personne de ma connaissance. Il me fit dire qu'il me priait de l'excuser s'il ne me pouvait loger chez lui pour ce jour-là, mais qu'en attendant qu'il eût fait accommoder des chambres, il avait donné ordre que je descendisse chez un marchand français nommé M. Gues, chez lequel j'ai demeuré trois jours avec autant de commodité et de courtoisie que si j'eusse été dans Paris chez le meilleur de mes parens : aussi est-ce un très galant homme, et qui le porte plus haut que le marchand ordinaire (il est de la religion); et la bonne rencontre fut qu'en même temps que j'entrai chez lui, je reçus un paquet de M. de Peiresc avec lettres de recommandation pour toutes les parts de Levant, et un du frère dudit sieur Gues, qui demeure à Marseille, adressante à lui pour me faire donner tant d'argent que je désirerais. Ce sont des effets de la bonté dudit sieur de Peiresc, qui n'a point son pareil : aussi, comme je ne me sens pas assez bon pour le remercier tout seul d'une si sensible obligation, je vous prie d'y entrer avec moi et d'y contribuer tout ce que vous pourrez, afin qu'il reconnaisse qu'au moins nous avons quelque gratitude. Tout mon désir serait que mon voyage me pût donner quelque occasion de satisfaire à sa curiosité; j'y ferai tout mon possible, comme aussi pour la recherche de quelques médailles et livres dont il m'a donné la note, bien que ce pays soit si dépourvu de gens qui sachent quelque chose, qu'il est difficile de s'en rien promettre de bon.

Après avoir demeuré trois jours, comme je vous ai

Digitized by Google

déjà dit, chez M. Gues, M. l'ambassadeur m'a fait venir chez lui, où il m'a reçu et me traite à présent avec tout l'honneur et la courtoisie que l'on se pourrait imaginer, et crois que si son frère venait dans ce pays, il ne lui pourrait pas faire mieux. Il me communique ses affaires avec une très grande familiarité, jusques-là que étant allé promener hier à la campagne avec lui, il me dit qu'avant mon partement il me voulait donner l'entière connaissance des affaires de Turquie, et me communiquer des desseins très importans qu'il avait, pour les dire au Roi à mon retour. Si cela est, j'espère que vous n'aurez pas sujet de blâmer mon voyage, duquel jusques à présent je suis très satisfait; mais que ceci, s'il vous plaît, demeure entre nous.—Cet empire est au plus mauvais état qu'il puisse être : il n'a jamais été si bas ni si près de sa chute ; il est commandé par un jeune prince qui n'a aucune connaissance de ses affaires, et qui, pour ne penser qu'à ses plaisirs, laisse le gouvernement tout entier à sa mère, laquelle, d'une misérable esclave, est montée à cette dignité. Par sa condition, vous pouvez conjecturer quelles sont ses inclinations elle se laisse gouverner par ses valets et par ceux qui lui donnent, de sorte qu'avec de l'argent l'on peut faire quelque changement que ce soit. La guerre de Perse dure toujours avec peu de succès de ce côté ici, et l'armée s'y consomme, et les plus clairs deniers du revenu du prince.

Le général de la mer faisait état d'aller cette année en nos mers de Ponant, mais les petits Tartares lui ont taillé de la besogne du côté de la mer Noire, où il va dans trois jours. Ces peuples étaient jadis tributaires du Grand-Seigneur, et lui fournissaient de grands secours ; mais depuis deux ans, le mauvais ménage s'y est

Digitized by Google

mis sur quelques mutations que le Grand-Seigneur voulait apporter dans leur gouvernement, en changeant les princes et en y en remettant d'autres à sa fantaisie; car aujourd'hui celui qui est roi de ce pays a mieux aimé faire la guerre et se défendre que de se laisser chasser ou prendre prisonnier honteusement, à quoi il est principalement porté par les conseils de son frère, ennemi juré des Turcs, comme nourri un long temps en la cour du roi de Perse; et ce qui donne plus à penser à ces gens ici, c'est qu'il y a avis que ledit roi des Tartares s'est retiré dans le Cafa, d'où il empêche qu'aucun vaisseau ne sorte pour venir en cette ville, et pour s'unir avec les Cosaques, desquels il était ennemi auparavant. Il leur a fait rendre quatre mille esclaves de leur nation qu'il avait pris pendant ces guerres dernières. Nous verrons quels progrès fera l'armée de mer du Grand-Seigneur : voilà les affaires publiques.

Pour les particulières et celles qui nous touchent, je ne vous en dirai autre chose pour le présent, sinon que M. notre ambassadeur est mal avec tous les autres, qui sont ceux de Venise, Angleterre et Hollande; et cette mauvaise intelligence s'est accrue par la poursuite qu'ils ont depuis peu faite de faire chasser les jésuites, ce qui leur a réussi, quoique le nôtre fit tout ce qu'il put pour l'empêcher; à quoi il était obligé, non tant pour l'intérêt particulier des ces Pères, que pour celui du Roi et de la nation qui y est mêlé. L'on tient pour le certain que le Bailo de Venise a dépensé plus de trente mille écus pour frapper ce coup; le prétexte que l'on a pris est qu'ils avaient dans leur bibliothèque un livre qui combattait la croyance de Mahomet, et qu'eux faisaient profession de convertir les Turcs; sur ce le caïmacam, qui commande en l'absence du visir, les en-

Digitized by Google

voya faire prendre et saisir tous leurs livres; et après les avoir tenus quarante jours chez lui dans les fers, il les a envoyés à Chio, où je crois qu'ils sont encore prisonniers. L'origine de cette affaire vient de plus loin, et il y a beaucoup de choses à dire dont je vous entretiendrai quelque jour, s'il plaît à Dieu, car elles ne se peuvent pas écrire sans péril de côté ou d'autre.

Je viens à la réponse de vos lettres du 13 janvier et 3 mars, que j'ai reçues en arrivant ici. Je n'ai point de paroles pour exprimer le ressentiment que j'ai des soins que vous avez de mes affaires et de ma personne, reconnaissant que cela procède d'une sincère affection. Je vois bien aussi qu'il ne s'y pouvait faire que ce que vous y avez fait, et pense que l'amitié que vous avez pour moi vous fait souvent forcer votre naturel, en entreprenant les choses qui sont entièrement contraires à votre goût. La nécessité en laquelle me réduit l'infidélité de Rigault, me fait vous conjurer de vouloir continuer : si votre prudence et bonne conduite ne donnent le remède qu'il faudrait, au moins empêcheront-elles un plus grand désordre, et cependant je presserai mon retour, quoique j'aie une grande résistance en moi, quand je pense qu'il y a cinq ou six procès qui m'attendent. Je le ferai néanmoins, et le plus tôt qu'il me sera possible. Au surplus j'ai confiance en Dieu qu'il ne m'abandonnera point.

La mort de M. de Nançay m'a été un sensible déplaisir, et vous puis dire n'en avoir guère eu de plus cuisant, et crois fermement que la nouvelle de sa maladie eût été capable de me faire revenir, si elle m'eût encore trouvé à Venise. Je sais qu'il avait grande confiance en moi, et mon affliction est que je ne lui en ai pu donner quelques témoignages auparavant sa mort, lesquels pour-

Digitized by Google

tant j'espère rendre à son fils, et vous promets que je n'affectionnerai pas moins ses intérêts que les miens propres.—Je tiens que ce sera un miracle si l'affaire de Saint-Riquier réussit, car à mon opinion, la pièce est perdue; ce jugement néanmoins procède plutôt de l'appréhension que j'en ai que d'une plus grande connaissance. Au pis-aller, nous avons vécu jusques ici sans cela.

Je voudrais que ma sœur, qui est à Farmoutiers, reconnût maintenant sa faute et qu'elle voulût se bien remettre auprès de sa tante, car à cette heure qu'elle n'a plus personne qui puisse violenter ses volontés, elle aurait plus de liberté de lui faire du bien, et crois sans doute que l'espérance de cette succession, avec ce qu'elle a déjà, lui ferait trouver quelque parti avantageux; mais c'est un esprit dont on ne se peut rien promettre de bon.

J'admire l'inconstance de mon second frère et l'inclination qu'il me mande qu'il montre avoir pour l'épée, car pourquoi a-t-il tant attendu? et même, à cette heure, il se présente assez d'occasions pour bien commencer cette profession à qui a envie de la suivre. Que ne va-t-il à La Rochelle? Espère-t-il que l'on lui donnera une charge de capitaine des gardes? au reste, le voyage en Italie, n'est nullement à-propos à présent pour un homme de ce métier, car si c'est pour chercher la guerre, il ne faut pas sortir de la France; du repos et de la douceur, il n'y en a plus, car nous avons l'avis, et vous savez cela mieux que nous, que toute la Lombardie est en armes, ce qu'étant, le passage est bouché. Je vous écris ceci à demi en colère, car ces irrésolutions fâchent et ai peur que colui sur lequel je fondais l'espérance de notre maison pour en conserver l'honneur et la réputation, y contribue moins que tous les autres. Je

Digitized by Google

vous supplie de le vouloir assister de votre conseil et de tâcher de le persuader à faire quelque chose.

Les excuses que vous me faites touchant la lettre de M. de Bellièvre, sont assez superflues, car quand bien même il l'aurait écrite à votre instance, ce que je vois n'être pas, je n'aurais pas laissé de la recevoir à très grand honneur, puisque ce qu'elle contient ne peut venir que de lui ou de vous, que j'estime également et dont les conseils me seront toujours au lieu de commandement, vous protestant que je serai à jamais et de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je vous prie d'assurer M. de Loménie et M. le procureur-général de mon très humble service, et de les supplier de ma part que mon éloignement ne me fasse pas perdre la part que j'ai cru avoir dans leurs bonnes grâces. Je fais la même prière à mademoiselle votre mère et à tous ceux de la maison comme à tous les amis.

Excusez la longueur de ma lettre, mais il y avait si long-temps que je ne vous avais écrit, que j'ai cru n'en pouvoir être quitte à meilleur marché.

A M. DU PUY.

A Pera de Constantinople, le 28 de mai 1628.

Monsieur,

J'écris à monsieur votre frère le particulier de mon voyage jusques à mon arrivée en ce lieu, qui fut le

Digitized by Google

15 de mai. Le contentement que j'avais d'être en un lieu de repos, après trois mois et demi de mauvais temps, et de me voir recevoir par M. l'ambassadeur et autres Français avec caresses, en fut redoublé, quand ledit sieur ambassadeur m'envoya deux gros paquets de lettres, entre lesquelles il y en avait trois de vous, des 15 janvier, 10 février et 4 mars, car alors je commençais à oublier le passé, et ne pensais plus qu'à étancher la soif et la curiosité que j'avais de savoir des nouvelles du monde, et particulièrement des vôtres et de nos amis, mais il y eut un peu de mauvaise fortune, en ce que j'arrivai quatre heures après que l'ordinaire fut parti, ce qui aura retardé de quinze jours la réponse, et augmenté d'autant le soupçon dans lequel je crois que vous êtes de l'état de ma santé. Jusqu'ici toutes les prédictions que l'on faisait à Paris du mauvais succès de mon voyage, et des difficultés insupportables qui s'y devaient rencontrer, ne se sont pas trouvées véritables. Je ne parle point de l'avenir, il est entre les mains de Dieu.

Si Constantinople était une ville plus raisonnable qu'elle n'est, et que les chrétiens y fussent moins sujets aux avanies, je vous assure que ce serait le plus beau séjour du monde, car le ciel, la terre et la mer, y sont dans leur perfection.

M. l'ambassadeur y est logé au plus bel air et en la plus belle vue, qui est de l'autre côté du port, et la chambre qu'il m'a donnée chez lui découvre tout le sérail, Sainte-Sophie, Calcédoine et une partie de Scutari, et tous les vaisseaux qui entrent et qui sortent. Il ne songe qu'à me faire passer le temps et à me faire voir les choses principales avec commodité. J'avais bien besoin, en ce pays, d'un tel support que le

Digitized by Google

sien. — Je voudrais que M. Pellault y fût pour prendre son contentement dans la liberté d'avoir des femmes esclaves; d'abord cet usage m'a étonné, car elles se vendent de la même façon que l'on fait les chevaux à Paris, et ceux qui les achètent les visitent comme font les maquignons. Il y a quelque temps que l'ambassadeur de Hollande (qui, par parenthèse, est fort ami de M. Grotius) en acheta deux fort jeunes: elles sont devenues grandes et belles, de sorte qu'elles ont donné jalousie à sa femme pour le cas et les caresses qu'il leur fait; et son ministre s'étant voulu mêler de lui faire des réprimandes, comme il a vu qu'il n'y gagnait rien, a été contraint de s'en aller. C'est pour vous dire que parmi les esclaves il s'en trouve de belles. Pour moi, s'il était aussi aisé d'en faire passer jusqu'à Marseille, comme un cheval de Douvres à Calais, j'en voudrais amener quelques-unes.

De toutes les nouvelles que l'on m'a écrites, je n'en ai point trouvé une si étrange, que du choix que l'on me mande que le Roi fait du président Le Coigneux, pour l'envoyer ambassadeur à Rome; ce qui m'en fait douter, est que vous ne m'en dites rien. Son cousin n'a guère à faire de vous aller parler de mariage pour moi. Je pense que tous ceux qui voudront se mêler d'un traité de cette sorte y emploieront mal leur temps, car, outre que je suis entièrement éloigné de cette pensée, je suis si changé et si gâté de la petite vérole, quoique je vous aie mandé le contraire, que tel qui me désirerait pour son gendre pendant mon absence, s'il me voyait, s'en dédirait, et vous-même vous auriez peine à me reconnaître.

Je suis fort étonné que ma sœur n'ait pas daigné m'écrire, ni pas un de mes frères; ce sont des termes

Digitized by Google

de civilité qui ne se devraient pas, ce me semble, omettre dans un éloignement tel que le mien.

La mort de M. de Nançay m'a fort affligé, et n'en suis pas encore remis. Je n'ai point pris le deuil, n'étant point la coutume du pays. Je m'imagine que mon beau-frère fera de grandes relations de son voyage à Poitiers. Ce lui est un grand extraordinaire que de s'éloigner à cent lieues de madame. Quand je pense à cette tyrannie, je tiens ma condition bien heureuse.—M. de Saint-Surin me fait trop d'honneur de se souvenir de moi; je vous supplie de l'assurer de mon service, et de l'estime que je fais de ses bonnes grâces. Je vous recommande tous les amis : je n'en nomme aucun de peur d'offenser les autres. Je serais bien aise que vous particularisassiez à MM. de Rancy et d'Aubray le contentement que j'ai d'apprendre qu'ils soient en nouvelle dignité.

Je ne vous saurais encore rien dire du séjour que je ferai ici, car M. l'ambassadeur dit qu'il est dépositaire de ma personne, et qu'il ne me laissera point aller qu'avec une sûre occasion. Je presserai, néanmoins, mon retour le plus que je pourrai.

Je suis, Monsieur.

Votre plus humble serviteur et cousin,

De Thou.

A toute votre maison, s'il vous plaît, mes humbles baise-mains. Je pense que, quand vous recevrez ma lettre, M. le président Sanguin sera prévôt des marchands. Je vous prie de lui dire que je suis son serviteur, et qu'il perd beaucoup de ne m'avoir pas, car je lui servirais bien au bal qu'il fera à l'Hôtel-de-Ville,

Digitized by Google

car vous connaissez mon humeur qui aime fort à danser.

Je vous recommande le *recapito* de toutes les lettres ci-incluses.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

A Pera de Constantinople, le 10 juin 1628.

Monsieur,

Depuis votre lettre, dont je vous ai accusé réception par ma dernière du 28 de mai, nous n'avons eu aucun ordinaire de France. L'on a, néanmoins, opinion qu'il en est arrivé un, mais que le Bailo de Venise a retenu les dépêches, sans pouvoir pénétrer la raison pour laquelle il en est ainsi, ce qui, toutefois, n'est pas extraordinaire, car, comme tous les paquets du roi passent par ses mains, et que la République fait la dépense de les faire porter jusqu'à Venise, quand il y a quelque nouvelle importante qu'il ne veut pas que nous sachions, il garde les lettres quelquefois deux et trois mois, et profite cependant de notre désavantage : or, si de tout temps il a usé de cette supercherie, aujourd'hui il a plus d'occasions de se défier de nous, et nous de lui, vu qu'il est fort mal avec monsieur notre ambassadeur pour l'affaire des jésuites, dont il a procuré le bannissement par toutes sortes d'artifices, jusques à y dépendre trente ou quarante mille écus, comme je vous ai déjà mandé. Ces différends publics préjudicient aux particuliers : pour moi j'y suis notablement intéressé, me voyant comme hors d'espérance de recevoir de vos

Digitized by Google

lettres, et d'autant plus que depuis quatre ou cinq jours la peste s'est mise chez ledit Bailo, qui a emporté quinze ou seize de ses porte-lettres et quatre de sa maison, ce qui l'a tellement mis en alarme, que nous le rencontrâmes hier qui s'en allait en diligence à une maison des champs qu'il a vers les tours de la mer Noire. M. de Césy en veut faire autant bientôt, car il a peur de quelque accident pour le voisinage qu'il y a de sa maison à celle où est le mal. J'espère néanmoins que Dieu nous préservera, et que les vents de tramontane qui règnent quasi tout l'été en ces quartiers chasseront le mauvais air, car jusques ici il ne se parle point de maladie en tout Constantinople, en autre lieu qu'en la maison dudit Bailo.

Je vis dimanche le Grand Seigneur comme il allait à Sainte-Sophie; le peu d'espace qu'il y a de là jusques à la porte du sérail m'empêcha de le bien considérer, comme j'espère faire la première fois qu'il ira à quelque mosquée plus éloignée. Il paraît être de l'âge du Roi, du même poil et de la même taille.

Au partir de là nous montâmes en barque avec M. l'ambassadeur, pour aller en une maison qu'il a sur le canal de la mer Noire, où nous avons demeuré trois jours pour voir tout ce qu'il y a de beau, comme la colonne de Pompée qui est à l'embouchure, les châteaux neufs bâtis depuis peu, afin d'empêcher les courses des Cosaques, et cent maisons de plaisirs des grands de la Porte; et, de vérité, je ne crois pas qu'au reste du monde il y ait un lieu plus agréable, car imaginez-vous un canal de mer de six lieues de long et d'un mille de large qui sépare deux parties du monde, et dont les rivages sont si bien cultivés et si remplis d'habitations, que, depuis Constantinople jusqu'à la mer

Digitized by Google

Noire, il semble que ce ne soit qu'un faubourg. Nous en revînmes hier au soir, et à ce matin avons vu partir l'armée de mer, composée de quarante-quatre galères, qui portent au Cafa un roi des petits Tartares qui était prisonnier à Rhodes, pour mettre en la place de celui qui fait la guerre au Grand-Seigneur. Je ne sais si cette entreprise réussira, car elle a déjà une fois manqué.

C'est tout ce que je vous puis mander de l'état présent des affaires de cet empire; nous attendons avec grande impatience les nouvelles de la prise de La Rochelle; le bruit en a déjà couru, mais si incertain qu'on n'a pas jugé y devoir ajouter grande foi : pourvu que cela arrive, nous le saurons toujours assez tôt.

Je vous écrirai de quinze en quinze jours tant que je serai ici. Cependant conservez-moi vos bonnes grâces, et croyez que je serai à jamais,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

De Thou.

Je n'écris point à monsieur votre frère par cet ordinaire, pour n'avoir rien à lui mander. Je suis son serviteur, et vous supplie de saluer toute votre maison et tous les amis de ma part.

Digitized by Google

AU MÊME.

Du Canal de la mer Noire, ce 24 juin 1628.

Monsieur,

Par ma dernière du 10 de ce mois, je me plaignais à vous de n'avoir reçu aucune lettre de votre part, dont je remettais la faute sur le Bailo de Venise qui a accoutumé de retenir les paquets quelquefois d'un ordinaire à l'autre, selon les nouvelles dont il a avis, et desquelles il se veut prévaloir avant nous; et ce qui me mettait plus en peine était que, sa maison étant empestée par la mort de trente des siens, arrivée en une semaine, je doutais que monsieur notre ambassadeur ne fît difficulté de recevoir ce qui viendrait de ce côté-là, et ne fît faire la quarantaine aux dépêches; mais ledit Bailo s'étant retiré aussitôt à la campagne, il nous a délivrés de ce soupçon, de sorte que l'ordinaire étant arrivé avant-hier, l'on a ouvert le paquet du Roi après l'avoir bien fait parfumer, et dans icelui j'ai trouvé deux lettres de vous des 31 mars et 14 avril. Je vous remercie infiniment de la ponctualité avec laquelle vous m'écrivez, sans laisser passer aucune occasion. Jusques ici j'ai fait le même, et continuerai tant que je serai en lieu de le pouvoir faire. J'ai reçu aussi la seconde lettre de crédit du sieur Compang, adressante au sieur Marsan, dont la première m'a été rendue à mon arrivée à Constantinople : ledit sieur Marsan est allé en France, et son associé, nommé M. Scach, à qui je les ai montrées, m'a offert de l'argent en vertu d'icelles; mais je ne m'en servirai point, parce que j'ai ici encore sept cent et

Digitized by Google

tant de piastres des mille écus que M. Aligre me prêta à Venise; et au cas que j'en eusse besoin, j'accepterai les offres que m'a faites un autre marchand nommé Gues, chez lequel je vous ai mandé avoir été logé en vertu des lettres de recommandation et de crédit obtenues par la courtoisie de M. de Peiresc; car, de vérité, le sieur Gues montre prendre si grand plaisir à me servir, que je le désobligerais en me prévalant d'un autre.

J'ai reçu une grande consolation de voir mes affaires en l'état que m'écrivez: je les tenais plus embarrassées; et quoique la somme de laquelle Brices nous demeure reliquataire soit notable, et si, ai-je peur, par-dessus ses forces pour les autres mauvais partis où il s'est mêlé, si ai-je espérance que nous en sortirons. L'ordre que vous avez tenu de lui faire saisir tout son bien est très bon, et crois que l'on le doit presser; si par ce moyen l'on le pouvait réduire à faire quelque composition honnête et avec peu de perte, je pense qu'il ne serait pas inconvénient de l'y recevoir, car je préférerai toujours un dommage léger à un bon procès, principalement avec un homme plein d'artifice, de chicane comme celui-là; mais de cela je vous en laisse juger, car connaissant ses facultés et ses affaires mieux que moi, vous en pourrez prendre un conseil plus assuré.—Je suis étonné que le marchand Rigault n'ait point satisfait aux six mille livres qu'il a à nous; car ayant gagné le procès contre madame de Boutteville, il me semble qu'il avait promis que l'argent qui en proviendrait serait employé à acquitter cette partie.

Nous sommes bien heureux que M. de Drancy se soit trouvé juge dans l'affaire de Coicault, car c'est un ami de la fidélité duquel je dois être très assuré, et que je sais bien qu'il ne me manquera jamais au besoin;

Digitized by Google

quoiqu'il ne se traite au conseil que du renvoi de la cause, et que le fond en soit encore tout entier, si tiens-je qu'il est important que l'arrêt de rétention de la chambre de l'édit subsiste, car nous ne saurions espérer justice en cette troisième chambre.

Je suis bien aise que mon cousin de Nançay commence à paraître dans le monde selon sa qualité; il est si bien né et, comme j'espère, aura une si bonne nourriture, que sans doute il ne démentira point ceux dont il porte le nom. J'ai regret que mon absence m'ôte les occasions de le servir comme je suis obligé à la mémoire du père, et je vous supplie, si par rencontre vous voyez M. le maréchal de La Châtre ou M. Fremiot, de les en vouloir assurer. Vous avez bien raison d'appréhender que Saint-Riquier ne soit perdu pour nous; et en cela mon sens est très conforme au vôtre, comme je m'étonne qu'on ose la discuter à M. le Cardinal, de qui le crédit est encore appuyé de quelque sorte de droit en chicane; aussi trouvais-je étrange qu'une personne de sa sorte, qui peut avoir tout ce qu'il désire par autorité, se soit voulu servir d'un titre si odieux pour spolier une famille d'un bien qu'elle possède il y a si long-temps, et c'est l'homme au monde de qui j'eusse moins appréhendé la persécution en une affaire comme celle-là, l'ayant toujours cru plus généreux et moins intéressé. Je n'impute pas néanmoins la perte d'une pièce si importante pour nous, tant à sa bonne fortune et puissance, qu'à un certain malheur qui nous accompagne dans les affaires de biens et de richesses; et ce qui est le plus fâcheux est que l'on n'ait pas du commencement fait ce que l'on pouvait pour nous l'assurer: et en cela je m'étonne pourquoi vous avez tant désiré ma présence. Qu'eussé-je pu faire puisque tant de personnes

Digitized by Google

de qualité s'en sont mêlées sans aucun effet : au moins mon absence m'a-t-elle donné cet avantage que je n'ai point eu le déplaisir de voir passer des choses qui m'eussent fâché sensiblement pour n'y pouvoir donner aucun remède; ce que je ne vous dis pas par dessein que j'aie de différer mon retour, car tant s'en faut; je le presserai le plus que je pourrai, et fais état d'être vers la fin de l'automne en France, moyennant l'aide de Dieu.

Vous blâmez avec raison la dépense en laquelle mes frères se jettent, et me semble qu'ils devraient déférer davantage à vos conseils; mais je vois bien qu'ils se laissent emporter à la vanité du siècle, qui fait faire aux jeunes gens plus qu'ils ne peuvent, et enfin les réduit à un état où il ne leur reste plus que le déplaisir d'avoir si mal vécu. Je plains plus le second que l'abbé; aussi a-t-il moins de bien, et me semble que la nécessité de ses affaires le devrait faire résoudre à prendre quelque condition qui lui donnât un établissement par mariage ou autrement, car je ne vois point comment il puisse subsister sans cela. L'affection que je lui porte et le désir que j'ai pour son bien me fait parler de cette façon, quoique je sache que ce conseil lui semblerait fort étrange et possible contre son humeur.

Je me réjouis de ce que M. d'Aubray a surmonté les difficultés qui s'opposaient à sa réception, et, de vérité, il méritait bien d'être exempté de la rigueur d'un arrêt. Je pense que le contentement que cette action lui aura apporté aura été récompensé d'une mortification assez grande, qu'en sa présence et sur sa moustache sa prétendue maîtresse ait été accordée au fils de Castelle, son parent, et qui ne le vaut pas. A propos de ce mariage, je me suis souvenu de l'épigramme de M. Rapin

Digitized by Google

à Castrin, qui dit que le bien ne vient jamais qu'à ceux qui en ont. Si cette règle est véritable, je ne serai jamais riche; mais qui se contente de ce qu'il a est assez heureux.

J'apprends par vos lettres et celles du Roi, et de M. d'Herbault qu'il a plu à M. l'ambassadeur de me communiquer, l'état des affaires de France, qui est assez bon, grâce à Dieu; quoique à nous, qui sommes éloignés, le succès du siége de la Rochelle semble plus long que nous n'espérions, car pour moi je faisais état, à l'arrivée de cet ordinaire, d'assister au *Te Deum* qui serait chanté en réjouissance de la prise; mais j'ai peur qu'une si bonne nouvelle ne me trouve plus ici, et que, ce étant, je ne puisse prendre telle part que je ferais en un lieu où il y a tant de gens qui la désirent ou qui la craignent. En Italie, les choses ne vont pas d'un si bon air, et crois que les Espagnols n'eussent jamais inquiété la légitime possession de ce nouveau prince, si ils ne nous eussent vus occupés ailleurs, et comme en état de ne le pouvoir secourir avec la puissance à laquelle nous sommes obligés. Mais quand je considère qu'en quelque part que le Roi eût employé ses armes, ses ennemis eussent toujours tâché de lui faire diversion qui l'eût contraint d'abandonner ses entreprises, comme il advint lors de la guerre de Gênes par ceux de la religion, je pense qu'il a été bon de remédier d'abord aux maux de dedans le royaume, comme à ceux qui touchent de plus près, pour par après protéger avec moins de difficulté, plus de force, les alliés et anciens amis que la réputation oblige d'assister, et vous ne sauriez croire comme l'entreprise de La Rochelle est ici considérée, et quelle réputation les affaires du Roi recevront du

Digitized by Google

bon succès, soit que l'on considère sa situation et ses fortifications, comme aussi que l'on met en ligne de compte la puissance de celui qui entreprend de la secourir; et ces choses sont d'autant plus considérées en cette Porte, que l'armée du Grand-Seigneur, composée de plus de cent mille hommes, n'a pu prendre Erzerum sur les frontières de Perse, dans lequel il n'y avait que quatre mille hommes commandés par Abaza, bacha rebelle.

Je ne vous entretiendrai guère de ce qui se passe en ces quartiers, car il n'est rien arrivé de considérable depuis ma dernière; seulement vous dirai-je que l'armée de mer étant partie de Constantinople pour porter au Cafa un prince des petits Tartares que l'on prétend y établir en la place de celui qui y règne à présent, et s'étant arrêtée quelques jours en un port qui est à l'embouchure du canal de la mer Noire, nommé Cavac, le Grand-Seigneur eut ce séjour suspect, sur ce que l'on lui avait donné à entendre que le général de la mer favorisait la cause du roi des Tartares, qui est son ennemi, de sorte qu'il partit de son sérail dans son caïc à dessein de lui faire couper la tête, ce qui fut empêché par ses amis, qui lui donnèrent avis de partir en diligence avant que le Grand-Seigneur ne pût arriver; mais l'on croit que si les affaires ne réussissent, ledit général ne s'échappera pas à son retour.

Il n'y a point en ces quartiers de gentilhomme français nommé Labrèche, et si, à Venise, il n'y avait personne de ce nom lorsque j'en partis; je ne lairrai pourtant de garder la lettre de M. de Turbilli pour la donner à son fils, au cas qu'il vînt ici ou que je le rencontrasse en quelque part de Levant.

Digitized by Google

Je vous baise bien humblement les mains, et suis,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur et cousin,

DE THOU.

Je vous supplie de vouloir assurer tous nos amis de la continuation de mon service, et en particulier MM. de Drancy et Aligre. Je compatis à la douleur de M. de Seez, causée par la mort de son frère, dont je vous prie de l'assurer de ma part, comme aussi de la part que je prétends avoir dans l'honneur de ses bonnes grâces, et du désir que j'ai qu'il m'y conserve.

A M. DU PUY.

De Boyouchderé sur le Canal de la mer Noire, ce 24 juin 1628.

Monsieur,

Je ne vous écrivis point l'ordinaire passé, parce que la peste qui était chez le Bailo de Venise, et qui en douze jours a emporté trente personnes, chassa monsieur notre ambassadeur de Péra avec tant de précipitation, que nous n'eûmes pas loisir de nous reconnaître; il s'est venu retirer en une maison sur le canal de la mer Noire, à cinq lieues de Constantinople, où nous sommes depuis dix jours, au plus beau et plus agréable lieu qui soit, je crois, au monde. Cette maison est située du côté de l'Europe, et regarde en face

Digitized by Google

l'Asie qui n'en est éloignée que d'un quart de lieue, qui est la largeur du canal, et voit tout ce qui va ou qui vient de la mer Noire, le voisinage de laquelle nous donna l'alarme dernièrement bien fort, car l'on eut avis qu'il y avait cinq ou six cents saïques de Cosaques et de Russes auprès de l'embouchure, qui se préparaient à venir faire des courses jusque dans les portes de Constantinople, comme ils firent il y a quatre ans; sur ce, l'on a envoyé quelques mille janissaires dans les châteaux pour s'assurer de ce passage; cet ordre nous met en sûreté.

Il y a ici un ambassadeur d'Angleterre nouveau qui a succédé à l'ancien. On attend tous les jours qu'il baise les mains au Grand-Seigneur, et la croyance que j'avais que ce serait dimanche dernier, me fit faire un petit voyage à Constantinople; mais la cérémonie a été remise à cause de l'indisposition du Caïmacam. Si ce n'était la mauvaise intelligence qui est entre cette nation et nous, je me fusse mis de la suite dudit ambassadeur, pour voir le Grand-Seigneur; et cela m'eût valu une veste; mais outre que cela serait de mauvaise grâce au temps où nous sommes, M. l'ambassadeur ne le trouverait pas bon; c'est pourquoi je me contenterai d'aller au-devant ce jour-là, sans espérance d'entrer dans la chambre d'audience.

Je pense qu'il n'est pas besoin de vous avertir que ne m'écriviez plus ici, car vous pouvez bien vous imaginer que je n'y serai plus auparavant que les lettres que m'écririez, en réponse de celle-ci, y fussent arrivées. Je fais état avec l'aide de Dieu, et si autre chose ne m'arrive, de partir vers la mi-juillet, pour aller en Jérusalem. Ce me serait une honte d'être venu en Levant, sans avoir fait ce voyage, et puis il faut que

Digitized by Google

j'emploie encore le reste de cette année. Je ne vous saurai encore dire quelle commodité ni quel chemin je prendrai; seulement, vous assurerai-je que je n'oublierai rien de toutes les choses qui serviront à ma sûreté et à mes aises; et puis, je suis ici en lieu et avec des personnes qui ne me lairraient pas aisément partir sans cette condition.

Je crois que je mènerai avec moi un spahi français de nation, et de la maison de Pont, qui ayant été pris jeune s'est fait turc. M. l'ambassadeur me le donne pour m'accompagner; il est très bon homme et en qui on peut prendre entière confiance. Il a plus vu que qui que ce soit aujourd'hui : car, outre toutes les provinces de l'empire qu'il a parcourues, il a été aux Indes, au Mogol et en Perse par terre, et il y a beaucoup à apprendre avec lui.

Je vous prie de ne vouloir point publier ce mien voyage de Jérusalem, car ceux qui ne connaissent pas ce pays s'imagineraient que ce serait pour ne retourner en France de deux ans, et néanmoins il se peut faire sans accident en quatre ou cinq mois.

Je vous prie de savoir de monsieur votre frère, si le bailli de Dunois a reçu de moi une procuration que je lui envoyai de Venise, ainsi qu'il l'avait désiré; car je ne vois point qu'il me fasse réponse, dont toutefois vous savez qu'il n'est pas chiche.—Je suis étonné que pas un de mes plus proches ne m'écrive. Je reçois bien plus d'amitié de ceux qui ne me sont rien. J'écrivis à ma sœur l'ordinaire passé, sur ce sujet, et m'en plaignais à elle; au pis-aller, je n'ai que faire d'eux tant qu'ils sont, et m'en passerai possible mieux qu'ils ne feront de moi.—Je pense que M. de Marly est encore si occupé à raconter son grand voyage de Poitiers, qu'il n'a le

Digitized by Google

temps de me faire deux lignes. Je vous prie néanmoins de ne lui rien témoigner de ceci, car je ne veux pas qu'il croie que je désire de ses lettres.

Les Jésuites ne sont point encore rétablis; je crois qu'il faut que le Roi en écrive de bonne sorte à ses gens ici, devant qu'ils y consentent.

J'eusse bien désiré que monsieur votre frère m'eût particularisé davantage l'état auquel est Saint-Riquier, si l'instance de dévolu est déjà nouée au grand conseil, et quels offices MM. de La Châtre, de Bourdeilles et Frémiot font auprès du Cardinal, car il y va autant de l'intérêt de mon cousin de Nançay que de celui de mon frère.

Je vous baise bien humblement les mains, et suis,

Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

AU MÊME.

Du Canal de la mer Noire, ce 22 juillet 1628.

Monsieur,

J'ai charge de M. l'ambassadeur de vous prier de sa part d'aider à lui faire trouver certains livres dont il a ouï parler, et desquels il a besoin; savoir: l'Apologie de M. de Villeroi, et tous les Mémoires d'état imprimés en suite; il désirerait aussi avoir ceux de M. Du Plessis Mornay, mais je lui en ai quasi ôté l'espérance.

Digitized by Google

Vous m'obligerez infiniment d'apporter votre soin et diligence à ce que mondit sieur l'ambassadeur reçoive cette petite satisfaction, et me suis adressé à vous, comme celui qui en peut plutôt venir à bout. Celui qui vous rendra cette lettre est un nommé M. de La Croix, qui fait ses affaires, et qui a charge de payer ce que lesdits livres coûteront.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

De Thou.

Je m'en vas tout à cette heure à Constantinople pour me trouver demain au matin au sérail, où l'ambassadeur d'Angleterre baise les mains au Grand-Seigneur.

AU MÊME.

Du Canal de la mer Noire, ce 22 juillet 1628.

Monsieur,

L'ordinaire de France arriva le 19 de ce mois, lequel ne m'a apporté aucune lettre de votre part; cela me met fort en peine, et ne sais à quoi imputer ce défaut, car jusqu'ici, vous aviez à toutes les occasions satisfait très ponctuellement à votre promesse; et moi, de mon côté, n'en ai pas laissé passer aucune sans vous écrire; si ce n'est lorsque j'ai été en voyage, dont la nécessité et le manquement d'occasions m'excusent assez. Après

Digitized by Google

avoir pensé en moi-même, je n'ai trouvé que deux choses qui puissent vraisemblablement (*sic*), ou qu'il soit arrivé quelque accident chez vous, dont je prie Dieu qu'il vous préserve, ou, qu'ennuyé de m'écrire sans recevoir aucune nouvelle de moi, et en doute si je suis mort ou vif, vous ayez voulu attendre d'en savoir quelque chose. Mais comme toutes les dépêches que vous m'avez faites depuis que vous avez eu avis de mon embarquement à Venise ont été par vous mises au hasard, vous en pouviez bien encore risquer une, afin de me donner ce contentement, au cas que je fusse en état de la recevoir; au pis-aller, s'il m'était mésarrivé, elle vous eût pu être renvoyée, et n'y eût eu aucune perte. Ce qui me fâche le plus, est que, faisant état de partir d'ici pour Jérusalem au commencement d'août, il faut que je me résolve de ne plus savoir aucune nouvelle de vous, ni du particulier de mes affaires, que je ne sois dans Paris; tout cet inconvénient néanmoins ne sera rien pourvu qu'il plaise à Dieu vous préserver, comme je l'en prie, car je n'ai pas grand sujet de faire beaucoup de cas de tout le reste de mes parens, ayant perdu depuis peu les deux dont je recevais plus d'amitié, et espérais plus de support; car je pense qu'en votre particulier vous avez eu grand déplaisir de la mort de M. de Brèves. Il y a long-temps que nous le voyions décliner, et c'est la principale consolation dont je me sers en une perte si sensible. M. de Cesy ne l'a pas portée avec tant d'impatience, car c'était le plus grand ennemi qu'il eût, à ce qu'il dit, et le seul qui lui traversât l'accommodement de l'affaire qu'il a contre les Marseillais, dont dépend toute sa fortune; car si elle allait mal, à quoi toutefois il n'y a nulle apparence, il serait entièrement ruiné.

Digitized by Google

Je vous prie de ne point prendre l'alarme du voyage de Jérusalem, car je pourvoirai si bien à toute chose, que j'espère qu'il ne m'arrivera aucun inconvénient. Je mènerai avec moi un spahi, comme je vous ai mandé, qui est très fidèle, et sait fort bien le pays, et aurai des commandemens du Grand-Seigneur, et autres pièces nécessaires; et ce qui me donne le plus d'assurance, est que le gardien du Saint-Sépulcre a écrit depuis trois jours à M. l'ambassadeur qu'ils vivaient là avec autant de tranquillité et de repos qu'au milieu de la chrétienté; ce qui est causé par la prudence du bacha qui en est gouverneur, qui est un des meilleurs et plus raisonnables Turcs qui soient en cet empire, et auquel l'ambassadeur a beaucoup servi pour lui faire obtenir cette charge. Je pense vous écrire encore une fois avant que de partir.

Les Jésuites ont été enfin rétablis : j'ai assisté à les mettre en possession de leur maison : cette affaire importait à la réputation du nom français en Levant; car il est certain que lesdits Pères n'ont été persécutés que pour être sujets du Roi, et en cela vous me pouvez bien croire; car je n'ai pas grand sujet de me passionner pour leurs intérêts. Le prétexte que l'on prit pour les accuser au Caïmacam fut qu'ils détourneraient les chrétiens de se faire Turcs, et que chez eux on trouverait un livre qui impugnait *ex professo* la loi de Mahomet, ce qui s'est trouvé faux; de fait, le commandement que M. l'ambassadeur a obtenu pour eux porte qu'ils avaient été calomnieusement accusés, et une espèce de déclaration d'innocence; néanmoins, ledit Caïmacam, pour sa décharge, a désiré que pour un temps l'on ne fît point revenir ceux qui, sur ce prétexte, avaient été emprisonnés et depuis menés à Chio et Smyrne, d'où ils s'en sont retournés en France, à

Digitized by Google

quoi mondit sieur l'ambassadeur s'est accommodé, et en attendant qu'il vînt desdits Pères, il a mis deux qu'il tenait en sa maison pour continuer la possession. L'on tient que ceux qui avaient le plus contribué à cette affaire étaient Venise, Angleterre et le Patriarche, et que Venise a le plus dépendu; mais cet argent, comme vous voyez, a été mal employé.

Au même temps du rétablissement des Jésuites, est venue une nouvelle d'Alep, que cinq vaisseaux anglais avaient saccagé et pillé quelques petits vaisseaux français au port d'Alexandrette, et que, sur ce, le bacha du lieu avait séquestré tous les marchands anglais et toutes leurs facultés; leur ambassadeur a obtenu ici un commandement pour les faire relâcher, auquel je pense que l'on n'aura pas grand égard par-delà; et quand les nôtres se sont plaints au Caïmacam de cette violence, il a répondu que, quand l'on aurait des actes par écrit du tort que nous prétendions nous avoir été fait, il ferait justice; c'est ce que l'on attend tous les jours : et en effet, cette affaire-là importe plus à la réputation du Grand-Seigneur qu'à celle du Roi, puisque c'est dans ses ports et sous sa protection que cette violence s'est commise.

Les affaires de Tartarie ont mieux réussi à l'avantage de ces gens ici que l'on ne pensait, car l'on a nouvelle que l'armée de mer a mis en terre, au Cafa, le nouveau roi qui aussitôt a été reçu, et l'ancien s'en est fui, le frère duquel, qui était le principal auteur de cette guerre, s'est retiré avec les Cosaques et s'est fait chrétien, ce qui a fort aidé à ruiner ses affaires, car les Tartares, qui sont mahométans, en ayant pris ombrage, ont incliné à celui que le Grand-Seigneur leur envoyait, lequel ils savent qu'il les maintiendra en leur religion. Ce bon succès a sauvé la vie au capitan-bacha,

Digitized by Google

qui sans cela courait grande fortune d'être étranglé.

Je suis, monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur et cousin,

DE THOU.

Je vous prie de m'écrire par la voie de Saïde et d'Alexandrie, comme je vous ai mandé; il ne faudra qu'envoyer vos lettres à M. de Peiresc, qui les donnera sur le premier vaisseau français qui partira pour ces lieux.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à toute votre maison et à ma parenté, et à tous les amis. Je suis serviteur de monsieur votre frère.

AU MÊME.

De Boyouchderé, sur le Canal de la mer Noire, ce 5 août 1628.

Monsieur,

Je suis si las de vous écrire sans recevoir de vos lettres que n'était que cet ordinaire est le dernier que je passerai ici, vous n'eussiez rien eu de moi pour cette fois. Je sais bien que les paquets de chrétienté ne viennent pas ici si réglément qu'à Rome ou à Venise; c'est pourquoi, quand l'on perd un ordinaire sans écrire, il faut être deux ou trois mois sans avoir nouvelles, et le dernier que vous avez laissé passer me met en cette peine. Je vous ai déjà écrit comme je faisais état de bientôt partir pour Jérusalem; je n'attends que le Grand-Seigneur sorte pour le voir encore une fois, avant que de m'en aller, ce qui pourra être la semaine prochaine sans faute.

Digitized by Google

J'irai d'ici droit à Smyrne, d'où je vous manderai de mes nouvelles, car il y a toujours des vaisseaux pour Marseille; cependant j'ai donné ordre que les lettres qui me viendraient ici après en être parti, me soient envoyées à Rome, où j'espère repasser à mon retour, car mon voyage s'y adresse, et puis aurais-je possible quelque petite occasion d'y passer pour chose que vous savez. Je n'ai qu'un déplaisir de ne pouvoir remporter de ce pays ni livres n autres curiosités en matière de lettres. M. de Peiresc m'écrivait touchant quelques manuscrits hébraïques m'avertissant que, si j'en rencontrais, de ne les point négliger, quels qu'ils fussent; j'en ai parlé à un médecin juif portugais qui est le seul savant et honnête homme qui soit ici, mais il m'a dit qu'il s'en trouve fort peu et que ceux qui en ont les tiennent si chers que pour rien au monde ils ne les voudraient laisser sortir de leurs mains. Pour les livres grecs, le peu qu'il y en avait au Monte-Santo, autrement dit Athos, a été emporté par l'ambassadeur d'Angleterre qui partit dernièrement, lequel s'est servi de l'amitié qu'il avait avec le patriarche pour faire cette recherche. Je crois que l'ambassadeur de Hollande en doit aussi avoir eu quantité par ce moyen-là; et puis il est bon juge en ces matières et aura beaucoup profité de l'ignorance des autres. Un de mes déplaisirs est de ne l'avoir pu voir, car j'apprends que c'est un galant homme; mais je suis arrivé ici en une saison où M. notre ambassadeur est mal avec tous les autres pour raisons très légitimes et dont nous parlerons quelque jour.

Le ravage que je vous mandais par ma dernière les Anglais avoir fait dans le port d'Alexandrette sur quelques petits vaisseaux français a été de fort petite conséquence quant au butin, car nos gens eurent loisir, pendant que lesdits Anglais se battaient avec les ga-

Digitized by Google

lères de Vénise, de porter tout leur argent en terre et en sûreté, qui montait bien jusqu'à 160,000 piastres, ce qui donna occasion aux Anglais, après qu'ils se furent accommodés avec les Vénitiens, de venir piller nos dits vaisseaux qu'ils trouvèrent vides et y commirent mille insolences, emportant les bannières françaises et les arborant sur les leurs. Il y en eut néanmoins un qui leur fit bien payer leur peine, car il se tira en terre le plus qu'il put pour être plus à couvert de leur artillerie et hors du péril d'être investi, et en cette posture, de six pièces de canon qu'il avait il tira si à propos qu'il tua trente hommes des Anglais, qui en deux cents coups ne l'endommagèrent pas du tout. Je vous mande cette particularité, pour vous faire voir que, si nous voulions tant soit peu nous aider, nous serions maîtres de la mer, et quel intérêt le Roi a de relever sa réputation en ces côtes de Levant, ce qu'il peut très aisément faire et avec assurance de bon succès, quand il se voudra résoudre à faire une médiocre dépense à l'entretien de quelques grands vaisseaux de guerre; car c'est par cette seule raison que les Anglais se font valoir, et entreprennent sur nous, d'autant qu'ils vont toujours bien armés, quoiqu'ils ne soient que pour aller en marchandises, au lieu que les nôtres ne mettent l'espérance de se sauver qu'en la vitesse et la fuite.

Je vous supplie de vous souvenir de m'écrire en Alexandrie. Je n'ai autre chose pour le présent à vous dire sinon que je désire passionnément la conservation de vos bonnes grâces, comme la personne du monde qui vous est la plus acquise; sur ce, je demeure, Monsieur,

Votre bien humble et affectionné serviteur et cousin,

DE THOU.

Digitized by Google

Vous recevrez cette lettre par MM. Lempereur qui ont ici un frère destiné consul en Jérusalem.

Nous sommes toujours retirés aux champs à cause de la maladie qui augmente. Je ne laisse pas néanmoins de faire toutes les semaines un petit voyage de deux ou trois jours à Constantinople, d'où je revins hier.

Mes humbles recommandations, s'il vous plaît, à mademoiselle votre mère et à toute la maison, les assurant tous, et particulièrement les femmes, que je leur apporterai des dévotions de Jérusalem, si Dieu me fait la grâce d'en pouvoir revenir. Les mêmes assurances, s'il vous plaît, à ma parenté. Je vous avertis que je suis si changé de la petite vérole, et si enlaidi, qu'il n'est pas possible de plus, ce que je vous mande, non pas pour ce que je m'en soucie beaucoup, mais seulement afin que vous ne me méconnaissiez pas quand vous me reverrez.

AU MÊME.

De Pera, ce 18 août 1628.

Monsieur,

En vous écrivant par le dernier ordinaire, je ne croyais pas que celui-ci me dût encore trouver en ces quartiers, où certes je ne fusse tant demeuré, si le séjour de la campagne, où M. l'ambassadeur a été contraint de se retirer de peur de la peste, ne m'eût diverti de voir Constantinople en aussi peu de temps que j'eusse fait si nous nous y fussions toujours arrêtés. Mais j'ai reçu tant d'honneur de M. Cesy, et tant de bonne chair en sa maison, et il m'a traité avec une si grande confiance et familiarité, que je ne regretterai

Digitized by Google

jamais la peine que j'ai prise de le venir voir, quand d'autres considérations que celle de sa personne ne m'eussent obligé à faire ce voyage.

Je fais état de partir dans deux jours, et prends mon chemin droit à Scio ou Smyrne, pour de là aller à Rhodes et en la Terre Sainte. Je suis pourvu de tout ce qui est nécessaire pour un tel dessein, comme de passeports et de commandemens du Grand-Seigneur, et lettres de recommandation à tous les consuls par où je puis passer, et faisant la dépense de mener avec moi un spahi, j'ai occasion d'en espérer bonne issue ; le reste est en la main de Dieu, lequel je supplie de vouloir me conserver, jusques à ce que je vous revoie, comme il a fait jusques ici. Par tous les lieux où je toucherai et d'où il y aura occasion de vous écrire, je ne manquerai d'y satisfaire, afin de vous diminuer l'appréhension que je sais que vous avez qu'il ne m'arrive quelque inconvénient. C'est tout ce que je vous puis mander de moi.

Deux jours après que je vous eus écrit, il y eut à Constantinople un si grand embrasement, qu'en trente-quatre heures il consuma six à sept mille maisons ; ce dommage ne touche pas seulement les particuliers, il y a quantité d'œuvres publiques qui en ont pâti, comme vingt-quatre mosquées, tant grandes que petites, seize ou vingt bains, vingt-huit fours et soixante-dix moulins à cheval, outre quantité de sérails, écoles et hôpitaux ; et si le feu n'eût rencontré quelques bâtimens dépendant de la mosquée du sultan Soliman, construits de bonne pierre, sans aucun bois, qui arrêtèrent sa furie, je crois que dans vingt-quatre heures il n'y eût plus eu de Constantinople, car, par malheur, il tira

Digitized by Google

alors un vent si furieux, ce qui n'a point fait quasi de tout l'été, que, quoique le Grand-Seigneur y fût en personne, et que plus de douze mille personnes se mêlassent d'éteindre cet embrasement, si est-ce que l'on n'en pouvait venir à bout. Cet accident en chrétienté serait beaucoup estimé, mais les gens ici sont si accoutumés à de pareilles rencontres, que deux jours après il ne s'en parlait plus. J'y ai été tout exprès pour considérer les ruines, et je vous assure que c'était un piteux spectacle. — Il n'y a pas, pour le présent, autres nouvelles de conséquence; c'est pourquoi, après vous avoir bien humblement baisé les mains, je demeurerai,

Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur et cousin,

De Thou.

Je suis pressé des petites affaires qui accompagnent ordinairement un partement : c'est pourquoi je n'écris point à monsieur votre frère. Mes humbles recommandations à tous les parens et amis, et à toute votre maison.

A M. DU PUY, *avocat en parlement.*

De Rhodes, 18 septembre 1628.

Monsieur,

J'ai séjourné à Constantinople, depuis la dernière que je vous écrivis, dix ou douze jours, en attendant

Digitized by Google

quelque commodité assurée qui me pût exempter des frégates des corsaires, qui sont ordinairement à l'embouchure du canal des Châteaux; mais enfin, ennuyé de perdre le temps inutilement, je me suis résolu de prendre un caïque à poste, qui m'a porté à Scio, où il y a 400 milles, en moins de quarante-huit heures, sans y comprendre quelque séjour que j'ai fait à Gallipoli et aux Châteaux. A Scio j'ai rencontré quinze galères destinées pour accompagner un nouveau bacha d'Égypte jusques en Alexandrie. Je me suis embarqué sur une d'icelles, et suis venu en un jour et une nuit en ce lieu, d'où j'ai pensé vous devoir écrire, ne l'ayant pu faire de Scio, pour vous faire savoir de mes nouvelles, et vous ôter de la peine où vous aura peut-être mis la prétendue difficulté de ce voyage, duquel je ne vous puis encore rien dire, pour n'être qu'au commencement; mais je vous assure bien que je suis venu de Constantinople ici en moins de temps et avec moins de difficultés que d'Orléans à Tours. Je prie Dieu que le reste suive de même. Je fais état de partir dans un jour ou deux, et prendre le chemin de Satalie, de là passer en Chypre et à Saïde, ou Tripoli de Syrie : de là je vous écrirai. Cependant je vous supplie d'avoir l'esprit en repos, et d'assurer tous vos amis que la distance des lieux ne m'a point fait perdre le souvenir que je dois avoir d'eux. Vous pouvez croire que j'ai grande envie de vous revoir tous, mais je n'y veux point penser, de peur que cela ne me fît perdre le goût d'un voyage que j'ai entrepris pour mon seul contentement.

Je suis, Monsieur,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

DE THOU.

Digitized by Google

AU MÊME.

De Saïde, ce 27 octobre 1628.

Monsieur,

Je vous écrivis en passant par Rhodes et vous mandai le succès de mon voyage depuis Constantinople jusques là, sur une barque que je pris à poste, et suis arrivé en ce lieu le 2 octobre, ayant touché à Satalie, et en un méchant port de Chypre nommé Cerigne. Nous n'avons pas eu le temps si favorable qu'au précédent, et avons couru deux fois hasard de la mer et un corsaire qui nous donna chasse pendant quelque deux heures; mais j'ai su depuis que c'était un chevalier de Malte, de sorte qu'il ne nous eût pas fait grand mal s'il nous eût pris, et puis cette sorte de barques qu'on appelle *Simiottes* est si légère que pour fuir elles ne craignent aucun autre vaisseau: aussi en récompense elles travaillent fort à la mer à cause de leur petitesse, et à faire un canal de six vingts milles sans voir terre, comme est celui de Chypre en Tripoli de Syrie, il y a beaucoup de personnes qui ne voudraient point s'y hasarder: baste que la chose nous a heureusement réussi, puisque nous sommes arrivés à bon port. Pour moi, j'ai un avantage sur mer, que tout le monde n'a pas, qui est que je ne la crains point et m'y porte aussi bien ou mieux qu'en terre, et quand, dans ce voyage, je n'aurais profité d'autre chose que d'acquérir une certaine assurance, je penserais n'avoir pas peu fait, car je vous puis bien dire que je me suis vu, en telles occasions où la plupart tremblaient, avoir le visage aussi serein et l'esprit en repos,

Digitized by Google

comme si j'eusse été dans votre cabinet. Il faut user de toute précaution pour éviter le péril qui nous semble menacer, et mettre le reste en la garde de Dieu; présupposant pouvoir faire les choses dont tant d'autres sont venus à bout, je pratique cette maxime et m'en trouve jusques ici fort bien.

J'ai trouvé en ce lieu un grand repos, car les Français, qui seuls y négocient, y vivent avec autant de liberté qu'il pourraient faire en chrétienté. Le consul auquel j'ai été recommandé de Constantinople et de Provence par le moyen de M. de Peiresc, m'a logé et m'y fait si bonne chère que j'aurais bientôt oublié les incommodités passées si je n'en eusse éprouvé de nouvelles en un voyage de Damas et du mont Liban, d'où je ne fais que de revenir et auquel je vous assure avoir plus pâti que je n'ai fait de ma vie. Il a été de dix-sept jours en comptant le séjour de six jours que j'ai fait à Damas, et par le chemin, il a fallu quasi passer toutes les nuits au clair de la lune, au pied d'un arbre, car les maisons, qui ne passeraient pas en France pour honnêtes écuries, sont si pleines de vermine qu'il est impossible d'y pouvoir dormir; il ne nous restait que d'avoir la pluie sur le dos pour bien passer le temps, mais Dieu ne m'a pas voulu affliger jusques là. Du dormir vous pouvez juger du manger: l'on trouve bien toujours quelque chose, mais il le faut accommoder et faire cuire soi-même, en quoi j'ai été privé du secours d'un valet, ayant laissé Bessin ici malade; il y a plus de deux mois que ce pauvre garçon ne fait que traîner. Quinze jours avant que je ne partisse de Constantinople, il commença d'être travaillé d'une furieuse colique qui ne lui donnait point de repos: je le fis panser le mieux que je pus et ne laissai de l'embarquer avec moi, espérant que le changement d'air lui

Digitized by Google

profiterait, et de fait de Rhodes en çà, il s'est assez bien porté; mais le même jour que j'arrivai en cette ville, la fièvre quotidiénne le prit, qui ne l'a point laissé, et ceux du pays me disent qu'elles ont accoutumé de durer long-temps quand elles viennent en cette saison, de sorte que je fais état de l'envoyer au Caire par mer sur un vaisseau qui part pour Damiette et où un cordelier français s'embarque. Je lui donnerai mon petit bagage à porter pour m'aller attendre chez M. Fernoux, consul, et prendrai un valet du pays à la façon de M. Dolor; car au voyage de Jérusalem, que je désire faire par terre, il ne se faut charger que le moins que l'on peut de hardes. Voilà, Monsieur, l'état de mes affaires, pourvu qu'il plaise à Dieu me conserver à l'avenir la santé que jusques ici il m'a donnée, je suis le plus heureux homme du monde.

Au reste je suis en une extrême impatience de savoir des nouvelles de France, tant publiques que particulières. Il y a plus de trois mois que je n'ai reçu lettres de vous, et depuis Constantinople, je n'ai rien appris de La Rochelle ni de Casal qui sont les deux pierres d'achoppement de ce temps ici. L'on attend tous les jours ici des vaisseaux de Provence, et je me persuade qu'ils m'apporteraient de vos nouvelles, vous ayant donné avis il y a long-temps de m'écrire par cette voie; au pis-aller, j'en espère trouver en Alexandrie.

Ce pays ne produit pas grandes choses à vous mander. Le jour que j'arrivai en Damas, le canon du château tira en réjouissance de ce que le grand-visir, ce disent-ils, a traité avec Abassa, rebelle, qui lui a remis la ville et château d'Erzerum; mais j'ai peine à croire cette nouvelle, car le roi de Perse est trop fin pour laisser échapper cette pièce de ses mains, qui est la clé du pays du Grand-Seigneur; car, passant cela, l'on

Digitized by Google

peut venir jusques à Scutari la tête levée. Ce lieu de Saïde est possédé par l'émir Facardin, dont vous avez assez ouï parler, comme aussi tout le pays d'alentour; c'est un prince qui, pour être Arabe, gouverne fort politiquement : il y a quelque temps qu'il fut en Italie, fuyant les armes turquesques qui le persécutaient; il s'est bien raffiné en ce voyage, et a appris beaucoup de maximes qu'il pratique. Les chrétiens vivent fort paisiblement dans son pays, et il se sert quasi de Maronites en ses plus importantes affaires.

Il y a depuis deux ans une mission de capucins français qui se promettent faire grand fruit; aussi est-ce ici le seul endroit de tout le Levant où l'on peut le plus avancer la religion chrétienne, car toutes les montagnes sont peuplées de certaines gens, nommés Druses, qui, quoiqu'ils ne fassent aucun exercice de religion, ont beaucoup plus d'inclination vers la chrétienne qu'à celle de Mahomet; et le prince permet qu'on les instruise. Trois autres capucins sont passés en Perse : je ne doute point qu'ils ne soient les bien reçus, car c'est le pays du monde le plus libre, le mieux policé, et où la justice est la mieux faite; ce qui est dû à la prudence du roi d'aujourd'hui, que l'on nous dit être un autre Salomon, car l'on conte des actions de lui telles qu'elles vont de pair avec ce que l'antiquité a jamais produit de plus excellent. J'eusse bien désiré en être témoin oculaire; et n'eût été certain respect de vous autres, Messieurs, qui eussiez trouvé à redire à ce voyage, je vous assure que je l'eusse accompli; il n'est pas si difficile que l'on croit; car d'Alep, en moins de vingt-cinq journées, vous êtes dans l'État de Perse; mais il n'y faut plus penser : je ne doute pas que mes affaires ne pâtissent beaucoup par mon absence, si votre soin et vigilance n'y apportaient quelque ordre. Je pense bien que tous ceux qui

Digitized by Google

me font le bien de m'aimer crient et désirent mon retour; je vous supplie de vouloir défendre ma cause, en leur témoignant le désir que j'ai de les revoir. Il faut considérer que les voyages de mer sont fort incertains, et quelquefois l'attente d'un mois avance plus que ne fait une précipitation.

Je pars cette semaine pour aller en Jérusalem, où je séjournerai fort peu de temps. De là je prendrai le chemin du Caire et d'Alexandrie. C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent.

Cette lettre sera portée à Marseille par une barque qui part dans cinq ou six jours, et je l'adresse à M. de Peiresc pour vous la faire tenir.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur,

DE THOU.

Je vous supplie de faire mes recommandations à tous ceux de chez vous, et en particulier à mademoiselle votre mère, comme aussi à toute ma parenté.

A M. DU PUY.

De Saïde, ce 30 octobre 1628.

Monsieur,

Je viens d'écrire à monsieur votre frère, et lui mande le succès de mon voyage jusques en ce lieu, et l'état auquel je me trouve; cette-ci ne sera que pour me conserver la possession de vos bonnes grâces, en vous renouvelant les vœux de mon service, et vous assurant l'estime que je fais de votre amitié et le désir que j'ai de vous revoir bientôt. Ce que je vous dis ici particulièrement servira, s'il vous plaît, à tout le reste de nos

Digitized by Google

amis auxquels je me dispense d'écrire pour n'avoir rien à leur mander, et pour être de présent en un lieu qui de possible leur est si inconnu, qu'il faudrait qu'ils eussent recours à chercher dans la carte pour le trouver; c'est pourquoi je les veux décharger de cette peine. Si le vent est favorable la présente vous sera rendue dans peu de temps, car je l'envoie par l'occasion d'une barque qui part dans un jour ou deux, et quoique ce lieu soit éloigné de Marseille de près de mille lieues, si est-ce que ce chemin-là se fait quelquefois en moins de quinze jours. Je ne doute point que vous ne soyez fort en peine de moi, et pense être encore assez dans votre souvenir pour que dans votre cabinet il se parle quelquefois de moi et de mon voyage; c'est là où je vous supplie de me vouloir défendre et d'excuser la longueur de mon retour sur les diverses rencontres et difficultés qui se présentent. Quoique ce lieu soit fort peu de chose, je m'y suis néanmoins arrêté déjà dix ou douze jours pour me refaire des incommodités passées, car je vous assure qu'il y a plaisir, après avoir pâti par mer et par terre, de trouver des gens de son pays, et d'être connu pour ce que l'on est, et traité et caressé; c'est l'avantage que cette ville a, et qui m'y a fait séjourner plus que je ne pensais. Je partirai demain ou après pour aller en Jérusalem, où il y a six ou sept journées par terre. C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent.

Je suis, Monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur.

De Thou.

Je vous supplie de vouloir faire mes recommandations à mes frères. Je les prie de se vouloir souvenir de moi. Le même, s'il vous plaît, à M. et à Madame de Marly, ma sœur.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

DE

L'INOCULATION,

PAR MIRABEAU.

1779.

[Le traité qu'on va lire fait connaître tous les obstacles que l'inoculation, ce premier pas vers la vaccine, eut à vaincre pour être admise. On a, de nos jours, reproduit dans plus d'un livre et plus d'un sermon contre la découverte de Jenner, les objections morales que de dévots fatalistes mettaient en avant contre l'inoculation; on entendra dans la seconde partie du mémoire que nous donnerons dans notre prochaine livraison, Mirabeau les réfuter avec cette vivacité et cette puissance de logique qui lui étaient propres. La première partie renferme l'historique de la découverte de l'inoculation, et fait envisager le côté purement médical de la question; elle témoigne de la variété des travaux de Mirabeau.

Nous devons cette précieuse communication à M. Lucas-Montigny, qui n'a pu comprendre ce morceau dans les intéressans *Mémoires* dont il vient de terminer la publication.]

Digitized by Google

A MA SOPHIE.

Je t'envoie, ma tendre amie, un Mémoire assez complet sur l'inoculation. J'ai tâché de n'y rien omettre d'essentiel de ce qui concerne cette opération salutaire. Je suis assuré que tu te fies à moi sur l'exactitude des recherches dans un sujet qui intéresse à jamais ta tranquillité et la vie de ma fille. Cependant je vais t'indiquer les sources où j'ai puisé. Sans parler des livres étrangers et non traduits, sur ce sujet, que je crois avoir tous lus, les meilleurs ouvrages sur l'inoculation en notre langue sont : l'écrit de M. D'Alembert sur l'inoculation (tu le trouveras dans ses *Mélanges*); la Lettre de M. de La Coste à M. Dodart (Paris, 1723); le *Recueil de pièces concernant l'inoculation* (Paris, 1756), par M. de Montucla : on y trouve la traduction des écrits latins de Timoni et de Pilarini, les premiers inoculateurs européens; celle des relations anglaises des succès de la petite vérole artificielle par MM. Jurin et Scheuchzer, depuis 1721 jusqu'en 1729, et une notice de la plupart des écrits pour et contre, etc.; un autre recueil imprimé à La Haye en 1756; le Traité de l'inoculation de M. Butini, Paris, 1752; celui de Gatti, 1762; le Mémoire de M. Guyot, tome II des *Mémoires de l'Académie de chirurgie*; l'Essai apologétique de M. Chais, La Haye, 1754; l'*Inoculation justifiée* de M. Tissot, Lausanne, 1754; la Lettre du même à M. de Haen, 1759; les deux Mémoires et les lettres imprimées de M. de La Condamine; divers écrits de M. Tronchin et de M. de La Fosse; *Méthode actuelle d'inoculer la petite vérole*, etc., par M. Dimsdale, Londres, 1767; etc.

Digitized by Google

Tu vois, mon aimable Sophie, que ce petit Traité n'est point fait légèrement. Mais il n'y a qu'une autorité irrécusable, c'est la vérité; il n'y a qu'une preuve sans réplique sur les questions de fait, c'est une longue expérience. Tu trouveras ici des résultats sans nombre et authentiques, jugés sans précipitation, sans prévention ni favorable ni défavorable; car mon opinion est toujours trop séduisante pour ma tendre amie, et je veux dans un cas si important la conviction de ton esprit, comme l'assentiment de ton cœur. J'ai tâché de ne pas omettre une seule difficulté réelle, et de donner à chacune une réponse satisfaisante au dernier degré. S'il te reste le moindre doute, écris: je crois être sûr de le dissiper.

Crois-moi, ô la bien-aimée de mon cœur! après la petite vérole de Saint-Preux, il n'y en a qu'une de bonne, et c'est l'artificielle. Épargnons à Gabriel-Sophie, et à son Saint-Preux, l'épreuve si dangereuse et si triste de l'inoculation de l'amour.

GABRIEL.

DE L'INOCULATION.

De l'Inoculation considérée politiquement et moralement.

Depuis le temps qu'on dispute sur l'inoculation, il est arrivé ce qu'on a toujours vu dans les découvertes utiles; les docteurs se querellaient, ils employaient tour à tour les intrigues, la mauvaise foi, les cabales; les observateurs sages évaluaient les faits dans le silence;

Digitized by Google

ils n'interrogeaient que la nature; et, en ajoutant à ce que la tradition leur avait appris, ce que leur propre expérience leur enseignait, ils marchaient à grands pas dans la carrière, lorsque à peine les autres se doutaient qu'elle fût ouverte. La vérité, dont la marche est toujours lente, ne peut que gagner à être examinée sans passion; et c'est pour cela qu'elle est rarement le résultat des disputes polémiques.

On ne peut douter que l'enthousiasme et l'intérêt n'aient séduit de part et d'autre; on n'a vu que fort tard le véritable état de la question, et ce n'est pas même aux gens de l'art qu'on en doit la connaissance. Un philosophe homme de génie, M. D'Alembert, a substitué le premier aux déclamations vagues et mal raisonnées la rigoureuse analyse des faits; et l'on a vu l'inoculation dépouillée de tout ce qui lui est étranger, se présenter comme un moyen utile à l'État et consolant pour le particulier qui l'adopte.

On a multiplié les calculs et les tables pour indiquer le rapport qu'il y a entre les victimes de la petite vérole naturelle et de l'artificielle : ces premières conséquences tirées des faits qu'on avait sous les yeux sont devenues presque nulles par les connaissances acquises; on a ajouté au choix et à la préparation du sujet le choix de la matière qui doit servir à l'inoculation, la méthode de s'en servir ou d'inoculer, l'espèce de traitement requis durant la maladie, et, par d'heureuses vues, secondées de l'expérience, on est parvenu à moins redouter les inconvéniens que l'inoculation présentait au premier abord.

Plusieurs accidens ont été l'effet de la précipitation avec laquelle on se décidait; à peu près comme on a vu l'antimoine produire de funestes effets dans des mains

Digitized by Google

imprudentes; mais c'est la marche des hommes dans la carrière des connaissances. Il est impossible de citer un grand remède en médecine dont les premières épreuves n'aient pas été funestes. On sent aisément que tout remède efficace en petite quantité, a dû emporter plusieurs hommes avant qu'on soit parvenu à en déterminer la dose et à connaître les circonstances qui l'indiquaient et celles qui le défendaient.

Il est très essentiel dans la question de l'inoculation, de distinguer l'intérêt général de l'État de celui des particuliers. Lorsqu'il ne s'agit point de sauver l'État d'un danger pressant, le citoyen ne saurait être obligé de lui sacrifier sa vie. Il importe peu à l'État que, dans un danger commun à tous les hommes, tel ou tel se dévoue, pourvu que le plus grand nombre se sauve; mais le particulier n'a pas les mêmes vues : son existence est pour lui le terme de la nature et des devoirs; il n'aperçoit rien au-delà qui puisse le dédommager du sacrifice de sa vie; et nulle loi, sans être atroce, ne peut le forcer à subir ce sort, s'il ne s'y résout volontairement.

Je ne m'étonne point qu'un père et qu'une mère délibèrent sur l'inoculation de leur enfant. L'amour paternel, de tous les sentimens le plus profond, et le plus vif après l'amour proprement dit, ne sait point calculer. Rien n'est plus délicieux que le plaisir d'un père qui contemple son fils, et l'idée qu'il peut le perdre, soulève et bouleverse son cœur. Tant que cette possibilité n'est liée qu'au hasard ou à la somme des choses contingentes, il se flatte qu'il sera compris dans le nombre de ceux qui sont épargnés; mais dès qu'il aperçoit quelque apparence de certitude dans la possibilité du danger, il s'effraie, et la raison ne réussit pas

Digitized by Google

toujours à le rassurer ; car il n'en est pas des vérités de sentiment comme des vérités logiques ou métaphysiques ; celles-ci persuadent l'homme qui réfléchit, lorsqu'elles se lient à la chaîne naturelle des rapports, que l'expérience bien vue et souvent répétée a fait saisir : elles n'ont le plus souvent d'autre obstacle à surmonter que la froide incertitude ; et malgré leur exacte conformité avec la nature des choses, elles luttent souvent en vain contre l'homme bouillant qui se passionne. Au contraire, les autres ne sont jamais discutées avec le sang-froid qui éloigne la préoccupation ; le sentiment dont on est pénétré colore tous les objets ; un instinct involontaire s'oppose à la lumière qui veut percer ; et si par hasard, à travers le choc des raisons et des sentimens, on vient à bout de se convaincre que la crainte est peu fondée, il arrive trop souvent qu'un mouvement dont on n'est pas le maître, inspire toujours la méfiance et fait retomber dans la première indécision.

Combien d'hommes se passionnent de bonne foi dans des questions purement oiseuses et systématiques. Ils se sont refusés à l'évidence même lorsqu'il en résultait des conséquences contradictoires avec leur opinion favorite ; mais la distance est immense entre le degré d'assentiment qu'excite l'amour du système, et la force qui lie le père et la mère à son enfant. L'habitude ou les préjugés d'éducation font adopter et chérir l'usage de l'élever de telle ou telle manière ; un père se résout à faire ce que tant d'autres pères font, parce qu'il suppose, très gratuitement il est vrai, qu'on a bien raisonné avant lui, et il s'épargne la peine de penser sur nouveaux frais, ou parce que la méditation fatigue, ou parce qu'il en est incapable, ou parce qu'il se méfie de sa raison. Cette méfiance est inévitable dans ces cir-

Digitized by Google

constances, et n'est peut-être dans les seuls objets de sentiment que l'homme a la modestie de ne pas s'en faire accroire. Le médecin le plus dogmatique et le plus confiant pour les autres, tremble lorsqu'il est malade, et ne voit qu'incertitude dans ses principes, lorsqu'il s'agit d'en faire l'application sur son corps. Il appelle alors ses confrères à son secours; il cesse de raisonner pour écouter; et si leur avis est par bonheur uniforme, il éprouve une joie intérieure que ses propres lumières ne lui ont jamais causée : telle est la force du témoignage général.

Mais comme parmi les objets de sentiment, il en est beaucoup dont les nuances se lient à l'opinion ou au préjugé, il est important d'éclairer les hommes sur leurs vrais intérêts. Cette entreprise si difficile pour quelques nations esclaves où les lumières publiques sont sans cesse arrêtées, et les tentatives particulières resserrées par les abus continuels de l'autorité, ne doit être ni l'effet de la force ni du simple raisonnement; elle ne peut réussir que par l'exemple et le courage. Présentez aux hommes un moyen qui améliore leur sort, détruisez avec soin leurs objections sérieuses, méprisez les autres, et confirmez par des exemples clairs et sensibles le bien que vous leur annoncez, le temps fera le reste. Les contradictions sont un relief pour le vrai, elles engagent dans des détails dont la perfection est l'effet; elles excitent l'attention des hommes indifférens; elles lassent enfin ou épuisent le premier obstacle que l'habitude opposait, et familiarisent avec l'idée d'une nouvelle conduite; on a souvent vu par ce mécanisme de froides vérités substituées à d'anciennes erreurs scellées par le temps, et qui étaient devenues, par l'habitude, des objets de sentiment.

Digitized by Google

Notre légèreté qui nous fait varier les modes, ne s'étend guère que sur les objets indifférens : nous résistons avec force aux nouveautés d'un autre genre; cette frivolité, si souvent et depuis si long-temps reprochée aux Français, tient beaucoup à l'extérieur ; mais peut-être est-il peu de nations aussi constantes, ou aussi uniformes dans tout ce qui concerne les usages principaux, ou les habitudes, ou les préjugés : il serait aisé de citer dans notre constitution une foule d'objets sur lesquels nous n'avons jamais varié, tandis que nos voisins ont successivement passé par les degrés les plus dissemblables. Cette uniformité, qui est un éloge dans beaucoup de cas, n'est pas, à beaucoup près, aussi louable dans d'autres ; nous avons résisté souvent au bien qu'on nous offrait, par la seule habitude où nous sommes de résister aux nouvelles opinions. Nous n'avons peut-être jamais placé le courage à faire ou à créer un parti ; le ridicule est chez nous si près de la nouveauté, et nous sommes si prodigues du ridicule, qu'il est sans exemple, dans notre histoire, qu'un homme qui débitait une opinion nouvelle et utile ait été accueilli avec reconnaissance. Il faut donc se résoudre à supporter des contradictions inévitables, et personne n'est en droit d'exiger qu'un père ou qu'une mère ait le courage de secouer, sur un objet aussi intéressant que l'inoculation, la prévention qu'il a pour mille choses qui le touchent de moins près. Il faut donc seulement combattre la pusillanimité des uns par le détail des avantages et la prévention des autres, en détruisant autant qu'il est possible, les objections qu'ils opposent. C'est ce que je me propose dans ce petit précis de ce que j'ai trouvé de plus concluant et de mieux raisonné sur la pratique de l'inoculation ; je traiterai d'abord de sa pratique, j'en exposerai ensuite les avantages et je

Digitized by Google

réfuterai ensuite les principales objections qu'on lui oppose; mais avant d'entrer dans ces détails qui sont les plus intéressans pour mon amie qui m'a demandé cet écrit, je ferai encore quelques réflexions sur l'inoculation considérée dans un point de vue politique, afin de n'être plus distrait de mon principal objet.

Si, comme je le prouverai sans réplique, les particuliers mêmes, séparément peuvent retirer quelque fruit de l'inoculation, à plus forte raison l'État doit-il y trouver son avantage et protéger cette pratique par tous les moyens possibles. Il m'est impossible de saisir le vrai motif de l'arrêt du Parlement qui défend à la partie la plus précieuse de la nation d'user d'une méthode reconnue pour bonne. En effet les particuliers sont dans l'impossibilité de se déplacer, soit par la nature de leurs occupations, soit par le peu d'étendue de leurs facultés: on ne voit d'autre bien dans cette prohibition que celui de calmer la fermentation qu'avaient excitée les clameurs des anti-inoculistes, et de rassurer les crédules citoyens qui s'étaient laissé effrayer. Ces raisons ne subsistent plus; le public est accoutumé aux oppositions des uns et aux succès des autres; il est presque devenu juge par la quantité des faits arrivés sous ses yeux, et cette révolution, que les vérités long-temps combattues amènent enfin, est à peu près terminée.

Les principales raisons qui troublèrent la paix publique, et portèrent l'autorité à regarder l'inoculation comme pernicieuse, furent de deux sortes: les unes théologiques, les autres prises dans la médecine même.

Les premières sont de toutes les inconséquences la plus absurde; les ministres de la religion, qui ne sont pas fanatiques ou insensés, ont avoué unanimement que ce qui concerne la santé du corps, n'a aucun rap-

Digitized by Google

port avec leur ministère. Plusieurs d'entre eux ont approuvé et même fait l'apologie de cette méthode, et il ne reste aux anti-inoculateurs déclarés que la honte d'avoir voulu abuser des moyens les plus respectés pour étayer leurs opinions. Je ne traiterai pas ce sujet : M. D'Alembert l'a épuisé; et celle pour qui j'écris n'est pas plus faible et irrésolue que dévote et fanatique.

Une objection importante, non en elle-même, mais parce qu'elle a fait bannir l'inoculation de l'enceinte de la capitale, est celle qui suppose que l'inoculation étend et multiplie la contagion du virus varioliqe. C'est cette objection qui apparemment a donné lieu à l'arrêt ridicule du Parlement, et c'est à peu près par ce seul côté que la question de l'inoculation peut intéresser la législation.

Wagstaff avait, depuis long-temps, accusé l'inoculation de répandre le virus variolique en même temps qu'il niait que la maladie donnée par l'insertion fût une vraie petite vérole; on réfuta victorieusement ses calculs et ses preuves, et l'on démontra surtout sa mauvaise foi. On a renouvelé depuis cette singulière prétention; on a cité quelques épidémies cruelles, dont les ravages s'étaient accrus; on n'a pas manqué de les attribuer aux inoculations faites par quelques médecins, comme si de deux choses simplement coexistantes, l'une devait nécessairement être la cause de l'autre. L'inoculation, présentée alors comme un attentat à la vie des citoyens et à la tranquillité publique, a été déférée aux magistrats qui ont cru important d'écarter la cause de la contagion sans proscrire une pratique reconnue utile.

On a répondu et prouvé depuis long-temps que les épidémies qu'on avait citées comme un exemple de la

Digitized by Google

contagion produite par l'inoculation, n'étaient rien moins que concluantes. On a heureusement reconnu que ces épidémies avaient commencé avant qu'on s'avisât d'inoculer, et en cela le hasard a fourni une réponse décisive; je dis le *hasard*, car enfin n'était-il pas possible qu'on inoculât avant ces épidémies, et, dans cette circonstance même, eût-on été plus fondé à les regarder comme un effet de l'inoculation? Non, sans doute, puisque la coexistence ne suffit point pour démontrer la relation de deux choses, mais qu'il faut une liaison entre elles pour l'établir. Combien d'épidémies cruelles n'a-t-on pas vues et ne voit-on pas encore indépendamment de l'inoculation? Plus de deux mille enfans moururent de la petite vérole à Montpellier en 1744, avant même qu'on pensât à l'inoculation, et qu'on s'y doutât de ses avantages. Il n'y a point de partie de l'Europe qui ne présente, dans son histoire, des exemples d'épidémies meurtrières avant que l'inoculation fût connue. La petite vérole ne cesse jamais entièrement dans les grandes villes, telles que Paris, Londres; elle se ranime par intervalles avec vigueur, et s'étend sur un grand nombre de sujets; mais on ignore quelles sont les causes de cette activité nouvelle qu'elle paraît acquérir dans certaines circonstances: ces causes ne paraissent pas dues à la concentration du virus dans un même lieu: on voit quelquefois dans l'Hôtel-Dieu de Paris plusieurs centaines de petites véroles à la fois, sans qu'il paraisse que le voisinage de cette maison s'en ressente. Ce quartier de Notre-Dame n'est pas plus sujet à cette maladie que les autres quartiers de Paris, quoiqu'il soit certain qu'il y a toujours quelque petite vérole dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu. On convient même que cette maladie ne se communique pas d'une

Digitized by Google

salle à l'autre dans cet hôpital. Personne ne s'est encore avisé, dans les petites véroles naturelles, d'interdire toute communication entre ceux qui en sont atteints et ceux qui ne le sont pas; les médecins, les chirurgiens, les prêtres, les gardes-malades se répandent indifféremment dans tous les quartiers après avoir assisté les personnes attaquées de la petite vérole; on est sans méfiance à cet égard, et pourquoi voudrait-on être moins indulgent pour la petite vérole artificielle? il est démontré que c'est la même maladie, et que s'il y a quelque différence, ce n'est qu'en ce que l'artificielle est presque toujours moins considérable que l'autre. La petite vérole inoculée est contagieuse sans doute, et personne ne le conteste, mais elle ne l'est pas plus que la petite vérole naturelle, et une foule de raisons plausibles indiquent au contraire qu'elle est moins redoutable en cela. Il paraît que l'inoculation est de toutes les barrières la plus puissante que l'on puisse opposer au progrès de la contagion naturelle, parce qu'en affranchissant à la fois, si l'on veut, une partie des citoyens de cette cruelle maladie, elle les met hors d'état de la contracter de nouveau, et conséquemment de la communiquer. Et quoi qu'il en puisse être, il saute aux yeux qu'il est beaucoup plus aisé de se préserver d'une maladie artificielle donnée à jour nommé dans un lieu connu, que d'une épidémie imprévue, qui attaque indistinctement toutes sortes de sujets à la fois, et en tous lieux. Dans le premier cas, personne n'est pris de la contagion que celui qui veut bien s'y exposer. Dans le deuxième, personne avec les plus grandes précautions, ne peut s'en garantir.

La plupart des maladies qui emportent rapidement

Digitized by Google

ceux qu'elles attaquent sont, comme l'observe Bordeu, la preuve d'une contradiction manifeste dans les principes des médecins anti-inoculateurs. Ils conviennent qu'une saignée faite la veille ou le jour même sauverait un apoplectique, qu'une violente pleurésie peut être guérie par une saignée faite à propos, qu'un convalescent, qui meurt après avoir mangé, aurait échappé, si, au lieu de manger, il eût pris médecine. Ces conséquences sont fondées sur des principes reçus, et la théorie qu'ils admettent leur en démontre la légitimité. Il est clair que l'inoculation présentée avec tous les avantages qu'on ne peut méconnaître, est à la petite vérole ce que les remèdes proposés sont aux maladies dont je viens de parler: on ne peut contester l'un sans s'exposer à contester les autres, ou sans tomber dans une contradiction palpable.

Étrange effet de la passion! quelques médecins se refusent à la propagation d'une méthode admise unanimement par nos voisins, approuvée et mise en pratique par les plus grands médecins de l'Europe; et ils se permettent tous les jours des essais sur des remèdes douteux, et par cela même suspects! La ciguë, la jusquiame, la belladona sont employées sous différentes formes, et dans une foule de maladies, sans qu'on s'avise de réclamer contre ces remèdes dangereux; on suppose des lumières aux médecins qui en font usage. Il n'y a point d'épidémie nouvelle durant laquelle un praticien ne tâtonne au commencement, avant que de se décider sur un traitement régulier et suivi; on varie les remèdes; on les combine; on prend conseil des seules circonstances; on n'écoute que l'observation ou l'expérience, et l'on s'obstinera dans la petite vérole à être

Digitized by Google

uniforme, opiniâtre et aveugle! Cette inconséquence est digne de la barbarie des siècles qui nous ont précédés.

Le traitement de la petite vérole est encore un objet de discussion parmi les médecins: les uns n'emploient que les remèdes échauffans, les autres ne veulent que les rafraîchissans. Ils s'appuient tous sur leur expérience; ils allèguent des théories probables et ne manquent jamais de raisons. On laisse une liberté entière au médecin qui exerce sa profession; il lui est permis de s'en tenir à l'une des deux méthodes indifféremment, quoiqu'il paraisse évident que l'une des deux est essentiellement mauvaise; et lorsque, dans cette perplexité, un inoculateur annonce un troisième parti plus favorable, et bien moins suspect, on réveille contre lui seul une attention que des abus sans nombre n'avaient pu exciter; on devient intolérant sur un bien presque incontestable, sans s'apercevoir qu'on tolère tous les jours des maux qu'on ne peut contester.

La prudence voulait sans doute qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante; il fallait que le temps donnât de nouvelles lumières sur son utilité. Soixante ans d'expérience ont éclairci tous les doutes et perfectionné la méthode. Les listes des morts de la petite vérole ont diminué de plus d'un cinquième en Angleterre, depuis que la pratique de l'inoculation y est devenue commune, et dans ce pays où sans doute on est très instruit, où l'on s'est déchaîné long-temps avec fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi, pas un, du moins, qui ose se déclarer tel. Cependant le gouvernement ne profite pas de l'exemple de cette nation savante; il semble qu'il craigne d'avoir trop de sujets; la petite

Digitized by Google

vérole continue chez nous ses ravages dans la partie précieuse de la nation, chez le peuple.

Il est prouvé, comme on le verra bientôt, qu'une quatorzième partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cent vingt-huit. Sept fois ce nombre, ou plus de dix mille, est, comme il sera démontré plus bas, le nombre des malades de la petite vérole dans cette capitale, année commune. Si tous les ans on inoculait en cette ville dix mille personnes, il n'en mourrait peut-être pas trente, à raison de trois par mille, mais en supposant contre tous les faits, contre toute probabilité, contre les assertions mêmes des anti-inoculistes, qu'il mourût deux inoculés sur cent, au lieu d'un sur trois ou quatre cents, ce ne serait jamais que deux cents personnes qui mourraient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cent vingt-huit. Il est donc démontré (car les élémens incontestables de ces calculs sans réplique se trouveront plus bas) que l'établissement de l'inoculation sauverait la vie à douze ou treize cents citoyens à Paris, et à plus de vingt-cinq mille personnes dans le royaume. Supposez, comme on le présume, que la capitale contienne le vingtième des habitans de la France, et l'on peut rigoureusement démontrer que, si l'usage de l'inoculation était devenu général en France depuis quarante ans, on eût déjà sauvé la vie à un million d'hommes sans y comprendre leur postérité.

Nous lisons avec horreur que dans les siècles de ténèbres, et que nous nommons barbares, la superstition des druides immolait aveuglément à ses dieux des victimes humaines; et dans ce siècle si poli, si plein de

Digitized by Google

lumières, que nous appelons *le siècle de la philosophie*, nous ne nous apercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité, dévouent stupidement à la mort, chaque année, dans la France seule, vingt-cinq mille sujets qu'il ne tiendrait qu'à nous de conserver à l'Etat. Convenons que nous ne sommes ni philosophes, ni citoyens. Voilà le fruit de cette indolence, de cette insensibilité, de cette inertie, pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement et personnellement; maladie politique, terrible et presque incurable, inévitablement engendrée par le despotisme; indifférence criminelle et folle, qui rive nos chaînes, qui nous fait manquer à nous et aux autres, qu'on ose ériger en vertu, et qu'à la honte de la philosophie quelques prétendus sages ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience, de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on tente pour les guérir de leurs erreurs, des traverses qu'on se prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au risque de son repos : lâche politique qui ôte le mérite du bien en en fuyant le danger. Je dis qu'en voilà le fruit, car l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, ont beau lutter long-temps, ils sont tôt ou tard vaincus.

Mais c'est assez parler du public, passons au principal objet de ce Mémoire.

Pratique de l'Inoculation.

On ignore l'origine de cette pratique par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger et les ravages de cette

Digitized by Google

maladie contractée naturellement. Il subsiste de temps immémorial dans les pays voisins de la mer Caspienne, et particulièrement en Circassie où la beauté est un grand commerce, et sa conservation un soin important, puisque les Persans et les Turcs tirent de cette contrée leurs plus belles esclaves. La Motraye, voyageur français, l'y a vu pratiquer en 1712. Il est probable que les premiers médecins arabes sont les inventeurs de l'inoculation, qui de la Circassie a passé en Grèce, en Morée et en Dalmatie, où elle a plus de deux cents ans d'ancienneté. Son époque n'a point de terme fixe en Afrique, sur les côtes de Barbarie, sur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, non plus qu'en Asie, en divers endroits de l'Inde, particulièrement à Bengale, enfin à la Chine, où elle a reçu une forme particulière. Elle a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe, surtout dans la principauté de Galles, en Angleterre; le docteur Schwenke l'a trouvée établie parmi le peuple en 1712, dans le comté de Meurs et le duché de Clèves, en Westphalie. On en trouve des vestiges dans quelques provinces de France, et particulièrement en Périgord.

Il y a plus de quatre-vingts ans que l'inoculation fut apportée ou renouvelée à Constantinople par une femme de Thessalonique, qui opérait encore au commencement du siècle présent, à peu près de la même manière qu'en Circassie. Cette femme et une autre Grecque de Philippopolis avaient inoculé très heureusement dans la même capitale plusieurs milliers de personnes. Emmanuel Timoni et Jacques Pilarini, de la même nation, l'un premier médecin du Grand-Seigneur, l'autre qui l'avait été du czar Pierre, témoins l'un et l'autre pen-

Digitized by Google

dant plusieurs années des succès constans des deux Grecques, adoptèrent cette pratique et la firent connaître dans le reste de l'Europe.

Dès le mois de février 1717, Boyen, médecin de Paris, soutint, dans une thèse publique à Montpellier, *qu'il était plus à propos d'exciter par art une petite vérole bénigne, que d'abandonner à la nature une affaire de cette conséquence dans un cas où cette tendre mère semblait se conduire en marâtre, etc.* La même année, lady Wortley Montague, ambassadrice d'Angleterre à la Porte ottomane, eut le courage de faire inoculer à Constantinople son fils unique, âgé de six ans, par Maitland, son chirurgien, et depuis sa fille, de retour à Londres en 1721. Alors le collége des médecins de cette ville demanda que l'expérience fût faite sur six criminels condamnés à mort. Après l'heureux succès de cette tentative, et d'une autre sur cinq enfans de la paroisse de Saint-James, la princesse de Galles fit inoculer à Londres, sous la direction du docteur Sloane, ses deux filles, l'une depuis reine de Danemark, et l'autre princesse de Hesse-Cassel, et quelques années après le feu prince de Galles à Hanovre. Dès lors un médecin obscur et un apothicaire la décrièrent dans leurs écrits, et un théologien prêcha que c'était une invention du diable, qui en avait fait le premier essai sur Job.

Cette sorte de fanatisme n'est pas faite pour prendre en Angleterre. On y commença, et l'on y a suivi depuis avec la plus grande exactitude la nombreuse collection des faits recueillis en différens lieux, attestés par des témoins connus, et soigneusement discutés dans de longues listes d'inoculés, ainsi que de morts et de malades de la petite vérole naturelle, et dans des compa-

Digitized by Google

raisons raisonnées des unes et des autres. Ces pièces authentiques et le parallèle qu'on peut faire par leur moyen des effets de l'une et de l'autre petite vérole ont fourni les principes fixes que nous déduirons bientôt.

En 1723, M. Dodart, premier médecin du Roi, se fit adresser l'extrait de toutes ces pièces, s'appuya d'une consultation de neuf docteurs de Sorbonne en faveur des expériences de l'inoculation qu'il commença à Paris. Quelques excès commis par des jeunes gens récemment inoculés, qui payèrent leur imprudence de leur vie, fournirent un spécieux prétexte aux clameurs des ennemis de la nouvelle méthode, dont elles arrêtèrent les progrès à Londres et dans les colonies anglaises. Le bruit qui s'en répandit en France, et la mort du régent, qui était fort instruit, empêchèrent les expériences qu'on s'était proposé de faire. On ne s'en déchaîna pas moins contre le projet, et le médecin Hecquet, entre autres énergumènes, assura dans un écrit public *que l'inoculation ne ressemblait à rien en médecine, mais bien plutôt à la magie.*

Dans le temps que l'on maltraitait ainsi l'inoculation en Europe, elle faisait de nouvelles conquêtes en Asie. Une lettre du père Dentrecolles, missionnaire jésuite à Pekin, imprimée dans le Recueil des lettres édifiantes et curieuses (tome XX), nous apprend qu'en 1724, l'empereur de la Chine envoya des médecins de son palais semer la petite vérole artificielle en Tartarie, où la naturelle faisait de grands ravages, et qu'ils revinrent chargés de présens. M. de La Condamine rapporte, dans son Voyage de la rivière des Amazones, que vers ce même temps un carme portugais, missionnaire sur les bords de cette rivière, voyant périr tous ses Indiens d'une petite vérole épidémique, presque toujours mor-

Digitized by Google

telle pour ces peuples, eut recours à l'insertion, qu'il ne connaissait que par les gazettes, et sauva le reste de son troupeau. Son exemple fut suivi non moins heureusement par un de ses confrères, missionnaire de *Rio Negro*, et par un chirurgien de la colonie portugaise du *Para*, dont quelques habitans ont eu depuis recours au même expédient dans une autre épidémie.

Malgré tous ces faits, et l'exemple de l'Angleterre, où l'inoculation avait pris, en 1738, la faveur qu'elle n'a jamais perdue; où dès 1746 des citoyens fondèrent à leurs frais une maison de charité pour traiter les pauvres de la petite vérole, et pour inoculer ceux qui s'offriraient à cette opération : exemple sublime de patriotisme qu'on ne rencontrera jamais que dans un pays libre, et qui a si bien constaté les avantages de l'inoculation, qu'elle n'a pas un seul contradicteur dans la Grande-Bretagne; malgré celui de la Hollande, où Tronchin introduisit avec succès cette pratique dès 1748; celui de l'Italie, où elle arrêta, en 1750 l'épidémie qui ravageait les frontières de Toscane et celles de l'État ecclésiastique, et préserva une multitude d'enfans que leurs mères inoculaient pendant leur sommeil, à l'insu de leurs superstitieux pères, avec une épingle trempée dans le pus d'un bouton varioleux bien mûr; malgré tout cela, dis-je, ce ne fut qu'en 1755 que M. de La Condamine réveilla Paris sur ce sujet important. On inocula d'abord beaucoup à Paris; et déjà l'on parlait d'introduire cet usage dans l'hôpital des Enfans-Trouvés, seul moyen de le rendre commun, et d'en faire partager le fruit au peuple, lorsque ses progrès naissans furent arrêtés par la mort de la plus jeune de deux sœurs qui subirent cette opération, accident d'autant plus malheureux qu'on l'aurait dû prévoir, et qu'il

eut pour cause une circonstance dont l'inoculateur ne fut pas instruit. Cependant, en 1756, le duc d'Orléans fit inoculer ses enfans par Tronchin, et l'insertion reprit assez faveur, pour qu'on la déférât sérieusement aux évêques, curés et magistrats du royaume. Après des contradictions sans nombre, presque jusqu'à ce jour, les faits doivent être établis et les principes fixés; avant que de passer à cette discussion, expliquons les différentes manières d'inoculer.

L'insertion de la petite vérole se fait de diverses manières en différens pays. La Motraye, qui vit faire cette opération en Circassie sur une jeune fille de quatre à cinq ans, rapporte que l'opératrice, qui était une femme âgée, se servit de trois aiguilles liées ensemble, avec lesquelles elle piqua l'enfant au milieu de l'estomac, à la mamelle gauche, au nombril, au poignet droit, et à la cheville gauche. Les femmes grecques dont l'une pratiquait l'inoculation à Constantinople depuis trente ans, et qui avaient inoculé plusieurs milliers de sujets, se servaient d'une aiguille triangulaire, tranchante, avec laquelle elles faisaient au patient de petites blessures à différentes parties du corps, en y joignant certaines superstitions. Le point capital de leur opération consistait à mêler avec le sang des piqûres de la matière liquide récemment recueillie des boutons d'une petite vérole naturelle et bénigne. A Bengale, on perce la peau entre le pouce et l'index, avec une aiguille et un fil imbu de pus varioleux. A Tripoli de Barbarie, le chirurgien fait une incision sur le dos de la main entre le pouce et l'index, et y introduit un peu de matière exprimée des boutons les plus gros et les plus pleins d'une autre petite vérole. Au pays de Galles, les enfans se grattent le dessus de la main jus-

Digitized by Google

qu'au sang, et la frottent contre celle d'un malade actuel de la petite vérole. Tronchin se contente d'entamer la peau avec un emplâtre vésicatoire, et de placer sur la plaie un fil qui a traversé un bouton mûr de petite vérole.

Je crois tous ces moyens également propres à introduire le virus dans le sang, ce qui est le but de l'opération; et j'en indiquerai tout à l'heure un autre que je préférerais pour ma fille. Au reste le contact seul suffit : la maladie se communique en tenant seulement dans la main, pendant quelque temps, de la matière des pustules, prise dans le temps de la suppuration. Un chirurgien de Padoue, nommé Bertri, a inoculé sa fille en lui appliquant un parchemin enduit de cette matière sous les aisselles, sous les jarrets et sur les poignets. A la Chine, on introduit dans le nez du coton parfumé, saupoudré de croûtes varioleuses desséchées. On a reconnu en Angleterre que cette méthode était dangereuse : elle fut essayée en 1721 sur une fille de dix-huit ans, du nombre des six criminels choisis pour subir l'épreuve de l'inoculation; elle eut de violens maux de tête, et fut plus malade que tous les autres. L'incision a prévalu sur les piqûres. L'expérience a fait aussi connaître qu'il importe peu ou point que la matière soit prise d'une petite vérole bénigne ou maligne, et qu'une seule incision suffit, quoiqu'on en fasse ordinairement deux, soit aux bras, soit aux jambes, tant pour avoir une plus grande certitude que l'opération produira son effet, que pour ouvrir un double canal à l'épanchement de la matière varioleuse, et pour rendre par ce moyen celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre et moins corrosive. On s'est encore assuré par expérience, et les Chinois l'avaient déjà reconnu, que

Digitized by Google

la matière propre à l'inoculation se conserve plusieurs mois, et que, prise d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, elle n'en produit pas moins son effet.

Voici la méthode pratiquée par M. Ramby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, le plus célèbre et le plus heureux des inoculateurs. C'est celle qu'on a suivie le plus communément en Angleterre; c'est celle qu'on a suivie le plus communément à Genève; et mon amie choisira entre cette pratique et celle de MM. Sutton, dont je parlerai ci-après.

Les enfans ont à peine besoin de préparation : quelques jours de régime et une ou deux purgations suffisent; rarement on emploie la saignée. A l'égard des adultes, comme il s'agit de disposer le corps à une maladie inflammatoire, plus le sujet est sain et vigoureux, plus, généralement parlant, ses forces ont besoin d'être affaiblies par la saignée, la diète, l'usage des remèdes rafraîchissans. On y joint quelques purgatifs et quelquefois les bains. Il faut consulter un homme de l'art sage et expérimenté qui connaisse le tempérament de celui qu'il dispose à l'inoculation, et qui puisse lui prescrire un régime convenable; mais on lui prescrira celle des méthodes que l'on veut suivre.

Quant à l'opération, on fait aux deux bras, dans la partie extérieure et moyenne, au-dessous de l'insertion du muscle *deltoïde*, pour ne point gêner la liberté du mouvement, une incision de moins d'un pouce de long, et si peu profonde, qu'elle entame à peine la peau. On insère dans la plaie un fil de la même longueur, imprégné de la matière d'un bouton mûr et sans rougeur à la base, pris d'une petite vérole soit naturelle, soit artificielle, d'un enfant sain; on couvre le tout d'un plumasseau, d'un emplâtre de diapalme

Digitized by Google

et d'une compresse qu'on assujétit avec une bande. On lève cet appareil environ quarante heures après, et on panse la plaie une fois toutes les vingt-quatre heures.

Quoique, les premiers jours après l'opération, le sujet soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre et continuer le régime. On le met au lit quand les symptômes commencent à paraître; ordinairement c'est le sixième ou le septième jour; on lui retranche alors la viande, et on lui prescrit la même diète que dans les maladies aiguës. Tous les symptômes cessent par l'éruption; l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matière. Le nombre des boutons est ordinairement peu considérable, et va rarement à deux ou trois cents sur tout le corps. Ils ne laissent point de cicatrices. Le dixième jour après l'éruption, les plaies commencent à se remplir, le quinzième, à se cicatriser: elles se ferment souvent le vingtième. Si l'on voit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas se hâter de les fermer.

Quelquefois le venin s'échappe tout par les plaies, en sorte que le malade n'a qu'une ou deux pustules, quelquefois même pas une seule. On a reconnu qu'il n'en est pas moins à l'abri de contracter la petite vérole naturelle, quand même on l'inoculerait de nouveau, ce qu'on a plusieurs fois éprouvé. La preuve évidente que c'est le virus variolique qui sort par les incisions, c'est que cette matière, étant insérée dans un autre corps, y produit une petite vérole sous sa forme ordinaire. Le célèbre M. Maty a été témoin de cette expérience.

On choisit pour inoculer une saison qui ne soit ni trop froide ni trop chaude. Le printemps et l'automne y paraissent également propres. On préfère ordinairement le printemps, parce que la belle saison favorise la

Digitized by Google

convalescence; mais il y a nombre d'exemples d'inoculations qui ont réussi en toute saison. Les opératrices grecques inoculaient en hiver à Constantinople. L'été est, d'un aveu général, la saison la moins convenable; cependant on inocule avec succès à la Jamaïque qui est dans la zône torride. On n'inocule guère à l'hôpital de Londres les adultes, passé trente-cinq ans; en cela, on a peut-être moins égard à l'utilité générale qu'à conserver à la méthode tout son crédit. On ne saurait disconvenir que celle que je viens d'exposer ne paraisse très sage et très bien combinée. Voici la nouvelle manière pratiquée en Angleterre par MM. Sutton, et qui fait actuellement beaucoup de bruit en Europe. Comme ces messieurs ont jusqu'ici tenu fort secrète cette méthode, ce qui me paraît au moins fort charlatan, je rapporterai ce qu'en dit M. Dimsdale qui, ayant entendu parler des Sutton, et trouvant extraordinaire ce qu'on en rapportait, prit des moyens de s'instruire de leur procédé, dont il a rendu compte dans une brochure de cent soixante pages in-8, imprimée à Londres, chez Owen, 1767, sous le titre de *Méthode actuelle d'inoculer la petite vérole, etc.*

1° Il croit qu'on peut inoculer les personnes de tout âge; il n'en excepte que les enfans au-dessous de deux ans, parce qu'ils sont alors exposés à toute sorte d'accidens: la dentition, les fièvres, les dévoiemens, les convulsions, etc., qui, venant à concourir avec la petite vérole, peuvent les tuer.

2° Il pense qu'on a été trop sévère sur le choix des sujets: il ne croit pas que les maladies chroniques ou lentes soient un obstacle au succès de cette opération; il n'en est pas de même des maladies aiguës ou critiques, non plus que de ceux qui portent des marques évidentes

Digitized by Google

d'une grande acrimonie dans les humeurs, ni de ceux dont la constitution a été trop affaiblie par des évacuations excessives, etc. Il veut qu'on traite ces sortes de sujets avant de les inoculer.

3° Quant à la saison de l'année, il est encore persuadé qu'on a tort de préférer le printemps et l'automne, ayant toujours observé que l'éruption était beaucoup plus abondante dans le printemps et l'automne, et étant la saison la plus exposée aux maladies épidémiques; d'où il conclut qu'elles sont moins favorables à l'inoculation que les autres saisons: il croit cependant qu'on peut inoculer dans toutes les saisons, pourvu qu'on mette les malades à l'abri des chaleurs de l'été, et qu'on les empêche de se tenir trop chaudement pendant l'hiver.

Sa préparation consiste à affaiblir les constitutions trop fortes, à fortifier celles qui sont trop faibles, à corriger ce qui est vicié, et à débarrasser l'estomac et les intestins de crudités et de leurs effets. C'est par la diète qu'il travaille à produire ces effets et cette préparation. Il ne la fait durer que huit à neuf jours, pendant lesquels il fait prendre, le soir en se couchant, à deux jours d'intervalle l'un de l'autre, trois doses d'une poudre composée de huit grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écrevisses composée, et un huitième de grain de tartre émétique. C'est la dose qui convient aux constitutions fortes; il la diminue pour les tempéramens faibles: le lendemain, il donne une dose de sel de glauber dans de l'eau de gruau. Il insiste moins sur les purgatifs, dans les constitutions faibles; il leur permet quelque peu de viande, et même un peu de vin. Quant aux enfans, il se contente de leur nettoyer les entrailles avec quelque préparation mercurielle qui a l'a-

Digitized by Google

vantage de les débarrasser des vers. Lorsqu'il en a le choix, il préfère d'inoculer les femmes immédiatement après leurs règles, afin que tout se passe dans l'intervalle d'une période à l'autre; cependant, on peut, sans inconvénient, faire l'opération en tout temps. On a inoculé avec succès des femmes enceintes: malgré cela, à moins qu'il n'y ait des raisons bien urgentes, il ne croit pas qu'on doive inoculer les femmes dans cette situation.

Voici la manière de pratiquer l'insertion qui lui a le mieux réussi. Le sujet qui doit être inoculé étant dans la même maison, ou plutôt dans la même chambre qu'une personne actuellement attaquée de la petite vérole, on prend, avec la pointe d'une lancette, un peu de matière variolique dans l'endroit où a été faite l'insertion, si le malade a été inoculé, ou d'une pustule, s'il a la petite vérole naturelle. Avec cette même lancette, on fait au bras, dans l'endroit où l'on a coutume de faire les cautères, une petite plaie qui divise l'épiderme, et pénètre jusqu'au corps de la peau, sans l'effleurer: on fait cette plaie la plus petite possible, ne lui donnant qu'un huitième de pouce de longueur. On écarte les bords de la plaie avec l'index et le pouce; et on frotte le plat de la lancette sur l'incision, pour y faire pénétrer la matière variolique dont elle est chargée. On fait cette opération aux deux bras, et quelquefois en deux endroits différens sur le même bras. Il n'a pas observé qu'il y eût aucun inconvénient à multiplier ces piqûres, et il n'applique ni emplâtre ni bandage, ni rien pour couvrir la plaie.

Il assure que cette méthode ne lui a jamais manqué; et l'expérience lui a démontré que le malade ne court aucun risque de prendre l'infection par la voie natu-

Digitized by Google

relle dans ce moment : ainsi il n'y a aucun danger d'approcher la personne qu'on veut inoculer de ceux qui ont déjà la maladie.

Il regarde comme une chose indifférente d'inoculer avec une matière prise d'une personne attaquée d'une petite vérole naturelle ou artificielle ; il est également indifférent de prendre cette matière avant ou après la crise de la maladie. Lorsqu'il en a le choix, il préfère de la prendre dans le temps de la fièvre d'éruption, parce que c'est alors qu'il croit qu'elle a sa plus grande activité. Dans tous les cas, lorsqu'il la prend d'une personne inoculée, c'est toujours de la partie où a été faite l'insertion, étant toujours sûr d'y trouver une matière propre à produire l'infection, si la maladie a pris. Si on n'a ni malade de la petite vérole, ni inoculé sous la main, on peut se servir d'un fil à la manière ordinaire, pourvu qu'il soit récemment imprégné.

Le second jour qui suit l'opération, si on regarde avec une lentille la petite piqûre qui a été faite, on aperçoit une tache couleur d'orange, et la peau d'alentour paraît se retirer. Ce jour, M. Dimsdale fait prendre, le soir en se couchant, trois grains de calomel, autant de poudre de pattes d'écrevisses composée, et un dixième de grain de tartre émétique. Le quatre ou le cinq, en appliquant le doigt sur la piqûre, on y aperçoit une petite dureté. Le malade sent de la démangeaison dans la partie qui paraît légèrement enflammée, et on y aperçoit une petite vessie pleine d'une liquéur claire. Vers le six, on sent le plus ordinairement un peu de douleur et d'embarras sous l'aisselle, qui annonce que l'éruption ne tardera pas à se faire, et est d'un très bon augure. Quelquefois le sept, plus

Digitized by Google

souvent le huit, la fièvre d'éruption paraît; elle est accompagnée d'une légère douleur de tête et de reins, à laquelle succèdent des alternations de frisson et de chaleur, qui continuent plus ou moins vivement, jusqu'à ce que l'éruption soit complète. Dans le même temps, le malade se plaint d'un mauvais goût dans la bouche, et son haleine a l'odeur de la petite vérole.

L'inflammation du bras s'étend rapidement, et en la regardant à la loupe, la piqûre paraît entourée d'un nombre infini de petites pustules confluentes qui augmentent de volume, et s'étendent de plus en plus à mesure que la maladie avance. Le dix ou le onze, on aperçoit une efflorescence circulaire ou ovale autour de la piqûre, qui s'étend quelquefois sur la moitié du bras, mais qui le plus souvent n'excède pas la grandeur d'une pièce de vingt-quatre sols : comme cette efflorescence est au-dessous de l'épiderme, elle est unie au toucher, et n'est pas douloureuse; c'est encore un signe favorable; il accompagne l'éruption; tous les accidens cessent; la douleur et l'embarras de l'aisselle se dissipent.

La fièvre est presque toujours si douce, qu'elle n'exige aucun secours, qu'une seconde prise du remède prescrit pour le second jour; et le lendemain, une potion laxative, composée de deux onces d'infusion de séné, demi-once de manne, et deux gros de teinture de jalap : ce qu'on fait prendre dès qu'on aperçoit les premiers symptômes de l'éruption, si l'on peut craindre qu'ils soient un peu forts.

Si on aperçoit tous ces signes de bonne heure, c'est une marque que l'évènement sera favorable; mais il arrive quelquefois que, quoique l'infection ait pris, la peau qui entoure la piqûre reste pâle; ses bords ne s'élar-

Digitized by Google

gissent point, ils demeurent aplatis; le malade ne sent ni démangeaison ni douleur. Quelquefois le cinquième et même le sixième jour, les changemens sont si peu sensibles, qu'on doute si l'infection a pris. Comme cela annonce que la maladie sera d'une plus mauvaise espèce, M. Dimsdale répète tous les soirs la poudre ci-dessus; et si elle n'agit pas par les selles, il fait prendre le lendemain du sel de glauber, ou la potion laxative déjà décrite, ce qu'il répète plus ou moins, suivant l'exigence du cas. Cette pratique avance l'inflammation qui est toujours à désirer.

Au lieu de confiner le malade dans son lit, ou même dans sa chambre, lorsque les symptômes de la fièvre éruptive paraissent, cet inoculateur ordonne, dès que l'effet de la médecine est passé, de sortir en plein air, quelque froid qu'il fasse, et de boire de l'eau froide à sa soif, en recommandant de ne pas demeurer en place, et de se promener doucement. Dans les commencemens cela paraît fort dur aux malades; mais M. Dimsdale est si persuadé que c'est de là que dépend tout le succès de l'opération, qu'il n'en dispense personne, pas même ceux qui ont peine à se soutenir, et qui ont besoin qu'on les aide à marcher, à moins que le temps ne fût trop mauvais, ou que le malade ne fût d'une constitution trop faible. A peine ont-ils respiré l'air frais, que le courage leur revient, ainsi que le goût pour les alimens; il survient une légère sueur, accompagnée d'une éruption favorable, et la fièvre se dissipe.

En général l'éruption est très légère; quelquefois même elle se borne à la piqûre. Le malade a rarement besoin d'aucun secours: s'il sent quelques faiblesses, on lui donne un peu de bouillon, ou un verre de vin dans le jour ou un peu de petit-lait fait avec le vin, le soir en se

Digitized by Google

couchant; on permet aussi de temps en temps ces légers cordiaux aux personnes faibles ou âgées. A cela près, le malade observe jusqu'à ce moment le régime qu'on lui a d'abord prescrit; mais lorsque l'éruption est complète, si cela est nécessaire, on lui laisse manger un peu de quelque viande légère bouillie, comme du poulet, du veau ou du mouton. Si l'éruption a été abondante, pour peu que le malade soit constipé, on prescrit quelques doux laxatifs qui accélèrent la maturité. Lorsque la dessiccation est faite, on permet au malade de reprendre peu à peu son premier genre de vie: on sent bien que, comme on n'a point fait de plaie, il n'y a point d'ulcère à panser; il arrive cependant quelquefois, quoique rarement, qu'il reste un peu de suintement à l'endroit de la piqûre; on se contente d'y mettre du cérat, ou si cela était trop long-temps à se sécher, par la mauvaise disposition du sujet, on a recours à quelques doux purgatifs.

Les symptômes irréguliers qui peuvent survenir sont: 1° des maux de cœur accompagnés de vomissemens; ce symptôme est rare, et un léger vomitif suffit pour le calmer; il disparaît toujours à la première apparition de l'éruption; 2° une efflorescence érésipélateuse, plus ou moins étendue, qui paraît par plaques et se dissipe aisément; 3° quelquefois tout le corps est couvert d'une éruption qui ressemble à la petite vérole confluente la plus maligne, mais qui n'est pas accompagnée comme elle de cette prostration de forces qui décèle la malignité; d'ailleurs, en y regardant de plus près, on distingue aisément quelques pustules distinctes plus grandes que les autres, qui sont les véritables taches de la petite vérole; dans ce cas, on empêche les malades de boire froid, et on leur fait garder la

Digitized by Google

chambre, sans cependant leur permettre de se tenir dans leur lit : s'ils se sentent faibles, on leur donne un peu de petit-lait au vin, ou quelque autre léger cordial; mais au bout de deux ou trois jours la peau se brunit, et il ne reste que quelques pustules distinctes; 4° l'éruption se fait quelquefois plus tôt ou plus tard que nous ne l'avons dit ci-dessus; et elle se borne dans quelques sujets au seul endroit où s'est faite l'inoculation; ou bien il survient un petit nombre de pustules qui n'ont point l'apparence de petite vérole, ne viennent point à maturité, et se sèchent le troisième jour; ce qui a fait douter à M. Dimsdale si les personnes à qui cela est arrivé étaient à l'abri d'une nouvelle infection. Mais, en ayant inoculé plusieurs une seconde fois, et plusieurs autres s'étant exposées à l'infection, sans qu'aucune ait repris cette maladie, il croit pouvoir prononcer qu'elles en sont à l'abri.

Les avantages de cette nouvelle méthode, pour laquelle d'ailleurs je ne décide pas exclusivement, quoique je la préfère de beaucoup, mais qui ne doit être confiée qu'à des mains bien sûres, sont d'être accompagnée de beaucoup moins d'accidens que l'ancienne, et de n'être jamais suivie de ces abcès de glandes, de ces ophtalmies, ou maladies inflammatoires des yeux, ni de ces ulcères qui survenaient quelquefois aux plaies, et donnaient beaucoup plus de peine que la maladie même. Sur quinze cents malades, M. Dimsdale n'a vu qu'un seul enfant qui ait eu un abcès sous l'aisselle, et dans quelques autres, deux petits clous à côté de la piqûre; il n'a jamais vu d'ophtalmie véritable : dans deux cas seulement, il a été obligé de faire tirer un peu de sang aux malades.

M. Tronchin prétend, et rend très plausible, selon

Digitized by Google

moi, que l'inoculation faite aux bras augmente l'éruption à la tête et les accidens qui l'accompagnent. Il se décide en conséquence pour l'inoculation aux jambes dont l'éloignement de la tête et la nature des parties qui en sont affectées par proximité ou par sympathie donnent bien de l'avantage. Un autre inconvénient de l'inoculation aux bras, c'est qu'elle oblige ordinairement le malade d'être couché sur le dos, et de s'y tenir peut-être pendant plusieurs jours. La chaleur des reins en particulier, et de l'épine du dos en général, est une raison plus que suffisante pour préférer une méthode qui laisse au corps la liberté de ses mouvemens, et qui maintient dans toutes ses parties une égalité de chaleur et une température favorable à l'éruption. Je préfère donc absolument l'inoculation aux jambes, quelque manière qu'on adopte pour le traitement, et je crois que les petits vésicatoires, dont l'application et le pansement sont un jeu dont rien n'effraie, dont le traitement se fait sans douleur, dont la guérison dure à peine vingt-un jours, peuvent être préférés pour les enfans.

Je répète à mon amie que je la laisse maîtresse de choisir entre cette méthode et celle de M. Ramby; et pour joindre en elle la conviction à la persuasion, je vais traiter des avantages de l'inoculation, des dangers de la petite vérole, et des objections qu'on a opposées à l'inoculation.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE CARRIER,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

PENDANT SA MISSION EN BRETAGNE (1).

[La mission de Carrier, dans les départemens de l'Ouest, a laissé de trop cruels souvenirs pour qu'il ne paraisse pas curieux de connaître la correspondance que ce proconsul entretenait avec l'autorité centrale et avec les administrateurs, ses subordonnés, pendant qu'il décrétait ces mesures, qui lui ont fait un si déplorable renom. Ce ne fut que le 8 octobre 1793 qu'il arriva à Nantes, et cette date ne s'effacera jamais des annales de cette ville. Les lettres que nous donnons aujourd'hui sont toutes antérieures et écrites de Rennes, où il avait été envoyé pour poursuivre Lanjuinais, que le dévouement héroïque d'une servante, célébrée par Legouvé, dans *le Mérite des Femmes*, parvint à soustraire à ses recherches.

Dans le numéro prochain nous verrons une partie de la correspondance de Carrier porter la date de Nantes, et l'on comprend que la phraséologie n'en sera pas moins *énergique*.]

CARRIER, *représentant du peuple dans les départemens d'Ille-et-Vilaine et autres, aux représentans du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle.*

Rennes, le 6 septembre 1793.

Citoyens mes collègues,

Le général Beysser a été chargé par le Comité de

(1) Archives générales du royaume.

Digitized by Google

Salut public de faire arrêter les députés fugitifs (1) qui cherchent à établir une seconde Vendée dans les départemens de la ci-devant Bretagne ; je suis chargé de la même mission ; je m'en occupe depuis quelque temps, et je ne vois pas que le général Beysser se soit donné le moindre mouvement pour en remplir l'objet. Cependant il a reçu pour cela une somme de 100,000 livres, et dans le dernier voyage qu'il a fait à Rennes, il n'a vu et fréquenté que les partisans déclarés des ex-députés fugitifs, et n'a pas pris la plus petite mesure pour découvrir ces traîtres. Tâchez, chers collègues, de lui demander compte de ce qu'il a fait pour remplir l'objet de la mission qu'on lui a confiée, et quel est l'emploi qu'il a fait des fonds qu'on lui a livrés et qu'il devait déposer entre les mains du payeur-général du département d'Ille-et-Vilaine, suivant une lettre que j'ai reçue du Ministre de la Justice du 31 août. Je vous avoue de plus avec franchise que je n'ai aucune espèce de confiance en Beysser pour les mesures d'exécution qu'on lui a confiées. Enlevez-les lui, c'est indispensable, et conférez-les promptement à un brave sans-culotte, très prononcé, qui m'aidera efficacement dans la recherche et l'arrestation des traîtres. Je crois fermement être sûr de l'endroit où ils recèlent leur sacrilége existence ; mais dans l'état de désordre et de désorganisation où se trouve Rennes, seul au milieu de ce chaos, je ne puis quitter un seul instant cette ville, et la force que j'y ai appelée, m'est nécessaire pour contenir la malveillance. Il faut que je réorganise toutes les autorités constituées, que je porte les grands coups sur tous les coupables. Il faut que j'étende ma surveillance sur les

(1) Lanjuinais et ses collègues de députation. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

campagnes, où des rassemblemens partiels font craindre dans trois différens endroits des explosions contre-révolutionnaires. Prompt examen de la conduite de Beysser et des fonds qu'il a reçus; prompte délégation des pouvoirs dont il a été investi, en des mains plus sûres; prompte réponse, et dans tous les cas faites verser les fonds remis à Beysser dans la caisse du payeur-général de Nantes pour les tenir à la disposition de celui de Rennes qui les livrera au citoyen qui remplacera Beysser dans la mission secrète qui lui avait été confiée. Je ne connais ici que trois personnes sur qui on puisse bien compter; le général Tribout, actuellement à Brest; le commandant du bataillon de la Somme, qui dans ce moment est à Rennes, et Le Tellier, commandant du deuxième bataillon de la garde nationale de Rennes.

Le citoyen Héraut, commissaire du conseil exécutif, qui se rend auprès de vous, vous donnera de plus amples renseignemens.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Ministre de la Justice.*

Rennes, 6 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Ta lettre, mon cher Gohier, m'a été remise hier au soir par les citoyens Heraut et Guermeur. La présence de ces deux patriotes m'était très nécessaire; avec eux j'accélérerai le plus promptement les mesures que commande le salut public dans ton pays, où tout est désorganisé et en contre-révolution, si ce n'est la sans-

Digitized by Google

culotterie qui, comme partout ailleurs, est dans les meilleurs principes.

Si quelque chose m'a étonné dans ta lettre, c'est d'y voir avec quelle légèreté le général Beysser a subtilisé ta confiance et celle du Comité de Salut public. Tu lui as confié cent mille livres pour les déposer entre les mains du payeur-général du département d'Ille-et-Vilaine : il n'en a rien fait. Il est nanti des fonds ; il devait employer cette somme à la recherche et à l'arrestation des ex-députés fugitifs : il n'a pas pris la moindre mesure à ce sujet ; au contraire, dans le dernier voyage qu'il a fait à Rennes, il n'a vu, il n'a fréquenté que les chauds amis des traîtres vomis du sein de la Convention. N'ayant aucune espèce de confiance en lui, j'ai envoyé le citoyen Héraut vers mes collègues à Nantes, muni d'une lettre de ma part, par laquelle je les invite à faire rendre compte à Beysser des mesures qu'il a dû prendre pour la mission secrète dont le soin lui a été confié, des fonds qu'il a reçus à ce sujet pour l'engager à les verser dans une caisse publique, afin de les tenir à la disposition de celui que mes collègues désigneront pour remplacer Beysser. J'écris par le même courrier au Comité de Salut public ; je lui expose tous les renseignemens que m'a procurés ma mission et la position actuelle de ton pays. Prends lecture de ma lettre.

Par quelle intrigue Maublanc, maire de Cesjon, a-t-il surpris au ministre de la guerre une place de juge de paix auprès de nos armées? Par quels ressorts a-t-on réussi à porter Louazel, chirurgien à Servon, à une place près l'armée des Ardennes? Je ne puis me dispenser de destituer ces deux contre-révolutionnaires.

Examine et fais décider promptement l'affaire du ci-

Digitized by Google

devant curé d'Ercé. Porte la même activité pour la décision de celle de la femme Villelongue.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de Salut public.*

Rennes, 6 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyens mes collègues,

Investi de la mission de faire arrêter les ex-députés fugitifs et de rétablir l'harmonie civique dans les départemens de la ci-devant Bretagne, je me rendis sur-le-champ à Saint-Malo pour y prendre tous les renseignemens nécessaires sur la retraite des traîtres et sur l'esprit général du pays. Il me parvint bientôt des preuves sur la marche tortueuse et vagabonde de ces insignes scélérats, mais je ne pus acquérir que des notions très vagues sur les endroits qui pouvaient les receler. En attendant des données plus sûres, je m'occupai à rétablir le triomphe du patriotisme dans Saint-Malo; j'y ai parfaitement réussi. La société populaire est à toute la hauteur de la révolution; les autorités constituées n'avaient été qu'égarées dans le projet de la coalition départementale, je n'y ai trouvé aucun chef. Les patriotes ne m'en ont désigné aucun, si ce n'est le général Baudre, actuellement à Bayeux, dont il serait nécessaire de s'assurer. Ils ne se sont même pas plaints

Digitized by Google

de leurs administrations, de manière que j'ai cru très politique de ne pas les renouveler en vertu de mes pouvoirs. Mais néanmoins, comme il ne faut plus laisser l'autorité administrative à aucune des mains qui, par erreur, séduction ou malveillance, ont trempé dans la conspiration départementale, je les renouvellerai toutes lorsque le décret qui en ordonne le renouvellement me sera parvenu. Alors cette mesure s'exécutera sans nul murmure dans les endroits où on n'a d'autres reproches à faire aux administrations que d'avoir adhéré à la force départementale.

Avant de partir de Saint-Malo, j'y ai fait désarmer tous les gens suspects. J'y ai fait arrêter un nommé Hervé. Je le faisais conduire au tribunal révolutionnaire, et j'ai appris depuis quelques jours qu'il a échappé à la gendarmerie de Dol. Les deux gendarmes chargés de le conduire, sont actuellement en prison à Rennes; je vais donner l'ordre de suivre leur procès.

J'ai donné à Saint-Malo les ordres les plus exprès d'arrêter et d'empêcher l'embarquement des ex-députés fugitifs, s'ils se présentent jamais sur ces parages. J'ai donné les mêmes ordres à Tribout, général chef de brigade à Brest, et je compte avec confiance sur ce brave sans-culotte qui voulait les arrêter et qui l'eût fait, lorsqu'ils passèrent près de Saint-Malo, si le général Baudre ne se fût vivement opposé à cette mesure.

J'ai été à Saint-Servan, près de Saint-Malo. Là, j'ai trouvé le patriotisme le plus brûlant, c'est du jacobinisme tout pur, on n'a eu que la peine de désarmer trois ou quatre aristocrates renfermés dans leurs murs. Il en est bien autrement de Rennes. Au moment où j'y suis arrivé, j'y ai trouvé tout dans la désorganisation

Digitized by Google

et en contre-révolution; mais j'ai trouvé un civisme très prononcé dans la Société populaire, qui naguère avait été dissoute à main armée, et dans la sans-culotterie; une compagnie de canonniers en contre-révolution ouverte menaçait, intimidait tous les bons citoyens. Ma présence, ma fermeté les ont consternés; mais, pour mettre plus d'activité et de facilité dans l'exécution de mes mesures, j'ai appelé auprès de moi neuf compagnies de braves soldats de la patrie, qui étaient en garnison à Saint-Malo. Ils viennent d'arriver à Rennes, et je vais prendre dès aujourd'hui toutes les mesures que commande le salut public; elles sont si multipliées que, malgré ma bonne volonté, il ne m'est pas possible d'y mettre toute l'activité que je désirerais et qui est indispensable. Je ne puis vous peindre la situation vraiment déplorable où se trouve toute la ci-devant Bretagne; douze commissaires de la Convention auraient toute la peine du monde, avec le peu de forces qu'on y a à sa disposition, d'y rétablir la bonne harmonie. Dans presque toutes les villes, toutes les autorités constituées sont en contre-révolution; presque toutes les municipalités des campagnes, avec leurs communes, sont fanatisées à un point indicible; partout des explosions contre-révolutionnaires sont sur le point de se manifester, des rassemblemens partiels dans des bois près de Bréal et de Plelau menacent la liberté; un rassemblement ambulant d'émigrés et de prêtres réfractaires excite de justes craintes à Plouers.

Nous soupçonnons la retraite des ex-députés fugitifs du côté de Quimper. Mais seul dans Rennes, je ne puis l'abandonner un seul instant dans l'état de désordre où se trouve cette ville. Je n'attends aucun secours, et je n'ai nulle espèce de confiance en Boysson

à qui vous venez, je ne sais par quelle fatalité, de confier l'importante et secrète mission de s'assurer des traîtres vomis du sein de la Convention. Je vous envoie copie de la lettre que j'ai cru devoir écrire à mes collègues près l'armée des côtes de La Rochelle au sujet du général Beysser; vous y verrez si la conduite qu'il a tenue justifie mes craintes et mes soupçons. — Prieur (de la Côte-d'Or) et Duval ont dû vous communiquer deux lettres que je leur ai adressées. Pesez bien toutes les réflexions qui y sont consignées. Je ne sais point où est mon collègue Pochot; tout ce que je puis bien vous assurer, c'est que l'état de la ci-devant Bretagne est mille fois plus inquiétant que vous ne sauriez vous l'imaginer, surtout si vous ne perdez point de vue la seconde Vendée qui se forme près de Vitré, et auprès de laquelle on entretient bien sans relâche une force armée, mais qui devrait être plus nombreuse et mieux dirigée; en un mot, vous savez bien que mon caractère, que les orages d'une révolution n'ont jamais ébranlé, ne me fait point exagérer les dangers que court la chose publique; mais en son nom et pour son salut, envoyez-moi promptement quelque ferme montagnard qui ne soit point du pays et qui puisse me seconder dans les grandes résolutions que le salut public nécessite de prendre avec célérité et avec courage dans ces contrées.

Je vais à l'instant destituer de ses emplois le commandant de la compagnie des canonniers de Rennes, et faire mettre en état d'arrestation ce contre-révolutionnaire prononcé. Je ferai partir les canonniers formant le contingent du dernier recrutement, je dissoudrai les autres et ferai mettre en état d'arrestation ceux qui me seront désignés comme coupables des désordres

Digitized by Google

contre-révolutionnaires que cette compagnie a commis.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Besné, accusateur public près le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord.*

Rennes, le 9 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyen,

Faites transférer promptement à Paris par la voie la plus sûre, si vous ne l'avez déjà fait, le neveu de Pitt que vous avez fait arrêter.

Je vous fais passer un ordre qui me vient du ministre de la justice, pour mettre en arrestation l'Anglais Greenville. Il demeure près de Dinant, à sa maison de campagne située à la Comminais. Vous aurez soin de faire apposer les scellés sur ses papiers, et de vous livrer à de nouvelles mesures pour parvenir à la découverte de la correspondance la plus récente du neveu de Pitt, attendu que ses papiers déjà saisis remontent à une époque fort ancienne. Je me suis déterminé, pour remplir plus sûrement toutes ces mesures, à en déléguer le soin aux citoyens Vaucel et Melet. L'un d'eux viendra se concerter avec vous, tandis que l'autre veillera et prendra des renseignemens à Dinant. Développez, citoyen, tout votre zèle, tout votre dévouement à la chose publique dans la grande crise où se trouve la Ré-

Digitized by Google

publique française; les trahisons qui nous environnent de toutes parts, l'amour de votre pays, la gloire d'avoir concouru à en sauver l'indépendance, tout vous en impose le religieux devoir.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Derieu, envoyé des assemblées primaires, et membre du Comité de Salut public, à Saint-Brieuc.*

Les grandes opérations de réformes nombreuses me retiendront à Rennes pendant quelques jours. Je viendrai bientôt à Saint-Brieuc, où le plus ardent désir m'appelle, et où il me tarde infiniment de me rendre au milieu des braves sans-culottes nombreux qui, grâce à leur énergie et à leur union, ont un triomphe complet au moment actuel. J'ai appris avec joie ces heureuses dispositions de la part du citoyen Hamelin, que je vois tous les jours avec plaisir depuis qu'il est à Rennes. Des braves défenseurs de la patrie du régiment ci-devant Forest, et un de vos canonniers, m'ont confirmé ces nouvelles. Tous ces excellens patriotes m'ont assuré que vous faisiez les préparatifs les plus efficaces pour faciliter mes opérations dans vos murs. Continuez, dignes républicains, à surveiller, à agir, à désigner tous les contre-révolutionnaires, les modérés, les royalistes, les feuillans et les conspirateurs, à la réforme et à la vengeance nationale. Il ne faut pas que le triomphe de la sans-culotterie soit imparfait; il faut que toutes les

Digitized by Google

places soient remplies par de braves sans-culottes; il faut que tout ce qui ne veut pas être sans-culottisé en soit rigoureusement écarté; qu'il soit réduit à l'impuissance de nuire par les mesures les plus fermes. Pour en préparer l'heureux succès, je vous envoie les pouvoirs les plus étendus, avec un mandat d'arrêt contre Ruperon et Ducouedic. Vous voudrez bien communiquer le tout à vos frères du Comité de Salut public dont vous êtes membre, et vous concerter avec eux de manière que la plus prompte exécution soit donnée aux deux mandats d'arrêt et apposition de scellés dont ils renferment l'autorisation, et que les mesures les plus rigoureuses et les plus promptes amènent efficacement aux désarmemens et aux arrestations dont je vous fais passer l'autorisation, en attendant que mon arrivée mette la dernière main aux réformes.

Salut et fraternité éternelle à tous les patriotes.

CARRIER.

Le représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Bouchotte, Ministre de la Guerre.

Rennes, le 11 septembre 1793, l'an II de la République française.

Parmi les réformes nombreuses que je suis obligé de faire à Rennes, et que le salut public commande, j'ai destitué le nommé Richelot de sa place d'adjudant-général et de celle d'adjoint aux adjudans-généraux de l'armée des côtes de Brest. Je suis charmé qu'au moment où il a reçu ma destitution, la tienne lui soit arri-

Digitized by Google

vée. C'est ainsi que les braves sans-culottes doivent arriver à un heureux accord d'opinions et de résultats. J'ai promu le citoyen Larcher, excellent patriote, à la place d'adjoint-général de la garde nationale de Rennes. Si tu n'as pas disposé de celle d'adjoint, dont était revêtu Richelot, je t'invite à la conférer à Larcher, qui en remplira bien les fonctions.

En destituant le chef de légion du district de Rennes, je l'ai remplacé par le citoyen Tellier, citoyen très recommandable par son civisme très prononcé, et ses talens militaires. Il a lutté, ainsi que Larcher, avec fermeté contre tous les mouvemens contre-révolutionnaires, et contre la coalition départementale. Tâche de récompenser le zèle de ce ferme patriote en lui accordant la première place digne de lui, qui se trouvera vacante dans les armées des côtes de Brest ou de La Rochelle.

Jette les yeux sur une pétition qui m'a été adressée par des cordonniers de Rennes, et sur un arrêté de l'administration du département d'Ille-et-Vilaine que je t'envoie. La réclamation me paraît juste; les réclamans sont de très bons patriotes, et ont constamment fait de bonnes fournitures. Les souliers se vendent ici au-delà de dix-huit livres la paire. Fais en sorte de leur accorder une indemnité, ou élève le prix de leur soumission; c'est de toute justice; je te parle en très grande connaissance de cause.

Dans une des affaires que le traître Custine a engagées à l'époque de la trahison de Dumouriez, affaire qu'on n'a pas su me préciser, un détachement de l'avant-garde des dragons du 16e régiment, ci-devant Orléans, a été fait prisonnier par les Prussiens; les prisonniers sont actuellement à Wesel. On me charge, et

Digitized by Google

je t'invite à négocier le plus promptement possible le cartel d'échange.

Salut et fraternité.

CARRIER.

Le représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Gohier, Ministre de la Justice.

Rennes, le 11 septembre 1793, l'an II de la République française.

J'ai reçu, mon cher Gohier, les quatre expéditions du mandat d'arrêt du Comité de Salut public, et tes deux commissions contre l'Anglais Greenville. J'en ai fait passer une à l'accusateur public près le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. J'ai remis les deux autres à un bon patriote de Rennes et au citoyen Vancel, commissaire du conseil exécutif, qui sont partis à l'instant pour ramener à exécution les ordres du Comité de Salut public. Je ne doute point de leur zèle, et qu'ils ne prennent les mesures les plus efficaces pour effectuer l'arrestation de Greenville; je les ai chargés de surveiller la translation du neveu de Pitt; je l'ai expressément recommandé à l'accusateur public Besné; je te transmettrai les nouvelles de cette expédition dès que j'en aurai reçu.

L'esprit public, dans Rennes, est actuellement à toute la hauteur de la révolution; nous avons planté, dimanche dernier, avec la plus grande pompe, l'arbre de la liberté sur la place où était élevée jadis la statue de Louis XIV. J'ai commencé les réformes que comman-

Digitized by Google

dait le maintien de la liberté nationale; je continuerai cette salutaire épuration jusqu'à ce que toutes les places soient remplies par de vrais et fermes patriotes. Je serai inexorable; rien n'ébranlera ma fermeté; mes mesures recevront, je l'espère, l'approbation universelle de tous les bons patriotes.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, aux citoyens membres du Comité de Salut public.*

Rennes, le 11 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues,

Le Ministre de la Justice vous fera part des mesures que j'ai prises pour faire arrêter l'Anglais Greenville et faire transférer à Paris le neveu de Pitt. Je vais expédier le même ordre de route pour tous les conspirateurs qui sont détenus à Rennes. J'ai donné l'ordre de m'en apporter la liste; déjà il y en a un en route.

L'esprit public est actuellement ici à toute la hauteur de la révolution. Dimanche dernier, j'ai fait assembler toute la garnison au Champ-de-Mars; j'ai harangué tous les différens corps de troupes. Je n'ai eu que les choses les plus flatteuses à leur dire à tous, si ce n'est à la compagnie des canonniers de Rennes. Je leur ai exposé, avec la plus grande publicité et avec toute l'énergie possible, tous les faits contre-révolutionnaires qui avaient

Digitized by Google

marqué tous les pas de leur conduite depuis les derniers jours de mai. Je leur ai fait les reproches les plus sanglans. Je leur ai annoncé que mon intention était de les dissoudre avec ignominie sans les ordres du général Canclaux, qui les appelait auprès de lui. Je leur ai ordonné d'y obéir, et comme, par une complaisance coupable, la municipalité avait délivré des passeports à plusieurs d'entre eux qui s'étaient déjà disséminés, à mon approche, dans les villes et villages circonvoisins, je leur ai déclaré, en présence de toute la garnison et d'un peuple immense, que tous les parens des fugitifs me garantissaient dès ce moment leur retour. Cette déclaration solennelle a produit tout l'effet que j'en attendais. Déjà on envoie, on écrit, pour les rallier à ceux qui formaient le contingent du dernier recrutement qui se sont rendus auprès de Canclaux. La municipalité est venue me donner sa parole qu'ils se rallieraient tous dans peu autour de moi ou autour de Canclaux. Deux ont été arrêtés à Saint-Malo; on va me les envoyer; comptez bien que je les rallierai tous. Je prends actuellement les mesures nécessaires pour les envoyer tous à Canclaux, qui les fera passer, suivant l'ordre qu'il en a reçu du ministre de la guerre, à l'armée du Nord; c'est là la vraie destination qui leur convient : ils ont tous du courage, et connaissent bien la manœuvre. Je suis sûr qu'éloignés des perfides administrateurs et de leurs municipes contre-révolutionnaires, confondus avec nos braves canonniers, ils effaceront entièrement de leur esprit toutes les idées de fédéralisme, et défendront vaillamment leur patrie. J'ai destitué leur commandant de toutes ses places, et l'ai mis en état d'arrestation. Il s'est enfui, mais la municipalité, qui lui a donné le passeport, m'en répondra,

Digitized by Google

et je saurai bien la forcer à m'indiquer le lieu de sa retraite. J'ai déjà fait quelques destitutions et de très bons remplacemens. J'aurais déjà fait Labattis général, mais les remplacemens sont très difficiles. Tous les *messieurs* étaient ici en pleine contre-révolution; la sans-culotterie est à toute la hauteur de la révolution.

La fête de dimanche a été très brillante; en revenant du Champ-de-Mars nous avons planté l'arbre de la liberté aux acclamations de joie d'un peuple nombreux qui a passé le restant de la journée et toute la nuit à danser; les cris de l'allégresse la plus patriotique ont sans cesse retenti dans les murs de Rennes. Le peuple attend avec impatience la destitution et la punition des traîtres; cette attente ne sera pas longue. On m'attend dans toutes les villes et communes environnantes, mais je ne puis quitter Rennes qu'autant que j'y aurai entièrement étouffé tout espoir de résurrection de fédéralisme et de contre-révolution. J'ai déjà préparé toutes les mesures de salut public dans plusieurs communes, et néanmoins l'état de la Bretagne ne laisse pas d'être encore très inquiétant. Une grande partie de Brest surtout est dans les mêmes dispositions que Toulon; j'en ai fait part à Saint-Malo et à mes collègues Throuars et Breard. Lorient n'est pas dans de meilleures dispositions, et les scélérats, sortis de la Convention, d'après mes conjectures, n'en sont pas bien éloignés. Cependant rassurez-vous sur ma ferme résolution à écraser tous les conspirateurs; je ne quitterai point la Bretagne que je ne les aie tous livrés à la vengeance nationale, ou que ce sol n'en soit purgé par une fuite que je ne pourrai empêcher.

Salut et fraternité. CARRIER.

Digitized by Google

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de Salut public de Saint-Malo.*

Rennes, le 12 septembre 1793, l'an II de la République française.

Frères et amis,

La surveillance active que vous exercez avec tant de zèle justifie complètement la confiance dont je vous ai investis. Continuez-en le salutaire exercice, et vous aurez bien mérité de la patrie.

Vous avez très bien fait en mettant en arrestation les deux canonniers de Rennes, ainsi que le citoyen qui est venu les réclamer; je le crois également enrôlé dans les canonniers. Prenez les mesures les plus convenables pour me les envoyer tous trois. Je pense qu'un ordre de route de Saint-Malo à Rennes, sans pouvoir s'en écarter, émané de votre part après vous être bien assurés qu'ils n'ont sur eux aucun passeport, suffira pour me les amener devant moi, car je vous invite à me les adresser directement. Vous aurez soin de m'envoyer tous leurs papiers et passeports, afin qu'ils ne puissent en faire aucun mauvais usage; je les leur remettrai dès qu'ils seront rendus à Rennes.

Les pouvoirs que je vous ai donnés comprennent sans contredit, dans leur étendue, les fonctionnaires publics qui ont donné des preuves d'incivisme et de contre-révolution; vous pouvez donc les exercer contre eux. Mais s'il vous restait le moindre doute à ce sujet, je vous y autorise expressément par ma présente lettre.

Digitized by Google

Tout ce qui est suspect, contre-révolutionnaire, ou qui ne s'est pas départi des principes du fédéralisme, est soumis aux pouvoirs que je vous ai délégués.

J'ai confié à mon compatriote Mousset l'ordre de faire marcher la force armée sur Plouers.

Salut, fraternité et amitié.

CARRIER.

Le représentant du peuple français dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au citoyen Lucas, chef du 1er bataillon de la Seine-Inférieure.

Rennes, 12 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyen,

Votre civisme, particulièrement connu nous a déterminé à vous confier la direction en chef de la force armée que nous avons jugé convenable au salut public de faire marcher sur Plouers. Cet endroit excite depuis quelques jours notre sollicitude, et nous ne pouvons pas douter qu'il ne s'y forme un rassemblement dangereux à la liberté et à la tranquillité publique, après avoir formé l'organisation d'une force de six cents hommes que nous avons crue suffisante pour dissiper ce rassemblement et s'assurer de tous les malveillans. Vous aurez le soin de vous concerter avec le curé de Plouers et les citoyens qu'il vous désignera pour le plus prompt et comme le plus efficace succès de vos mesures; nous reposant entièrement sur votre patriotisme et sur votre facilité à écouter tous les renseignemens qui vous

Digitized by Google

seront donnés par les patriotes. Nous espérons que nul malveillant n'échappera à vos recherches.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de Salut public de la Convention nationale.*

Rennes, 15 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues,

La Bretagne s'est levée la première pour la révolution; elle sera la première contrée de la France qui opérera la contre-révolution, si jamais elle pouvait avoir lieu. Il est inconcevable, c'est même un attentat de lèse-liberté nationale, que nul de mes collègues, que nul citoyen n'ait pas encore donné à la Convention nationale le tableau de la situation politique de la ci-devant Bretagne; il est temps enfin qu'elle sache qu'il n'y a que quelques communes qui marchent dans le sens de la révolution; qu'il n'y a que la sans-culotterie dans quelques villes qui soit dans de bons principes; tout le reste est en contre-révolution ouverte. La ville qui doit le plus fixer vos regards et votre sollicitude est Nantes. Vous ne devez pas ignorer, ou du moins mes collègues qui y sont doivent vous avoir appris que les étrangers qui y fourmillent, les négocians et la cavalerie qui y forment presque toute la population, sont des contre-révolutionnaires très connus; qu'ils sont d'intelligence avec les révoltés de la Vendée; qu'ils favorisent et ali-

Digitized by Google

mentent leur rébellion; que les Nantais ont été les premiers qui ont donné le funeste exemple de faire une avance très considérable au ci-devant comte d'Artois. Je ne conçois pas quels sont les motifs de ménagement qu'on a pour une ville qui, si on n'y prend garde, deviendra un second Lyon. Depuis Nantes jusqu'à Rennes il n'y a qu'un cordon de contre-révolutionnaires. Partout, oui partout, les corps constitués sont en pleine contre-révolution. Partout on établit avec publicité deux marchés, l'un en argent et l'autre en assignats. Ce moyen contre-révolutionnaire n'a disparu que dans le département d'Ille-et-Vilaine; nulle part on n'a pris aucune des mesures établies par la loi du 4 mai, relative aux subsistances; je puis vous assurer que dans le Finistère et le Morbihan, où je vais me rendre incessamment, la contre-révolution y est aussi en activité qu'à Coblentz. Les choses en étaient à un tel point à Rennes qu'il m'a fallu plus de huit jours pour choisir des patriotes appelés à remplir les fonctions administratives. Je vais demain opérer ces grands changemens; il m'en restera de secondaires à remplir, car je ne veux pas laisser un seul aristocrate en place. Je me porterai ensuite où les dangers me paraîtront menacer le plus la liberté. En attendant, j'ai purgé les prisons de Rennes de tous les contre-révolutionnaires que j'y ai trouvés renfermés. Il s'en était échappé un grand nombre; il s'en est même évadé huit depuis que je suis ici; j'en ai fait partir seize pour le tribunal révolutionnaire. L'Anglais Greenville a été arrêté; on a saisi sur lui des papiers très importans; il arrivera bientôt à Paris. J'ai encore fait arrêter l'Anglais Codrington; je viens de faire partir l'ordre pour l'amener à Rennes, et de là à Paris. Guermeur et Vaucel sont à la recherche des

Digitized by Google

conspirateurs sortis du sein de la Convention. J'ai envoyé six cents hommes à Plouers, non loin de Saint-Malo, pour arrêter un rassemblement de contre-révolutionnaires et d'étrangers qui s'y formait. J'ai envoyé cent hommes à Merdrignac pour, avec les gardes nationaux voisins, y former un noyau de forces publiques pour empêcher l'évasion et la propagation des brigands qui s'échappent de la Vendée. J'ai déjà envoyé deux cents hommes à Redon pour y réprimer les contre-révolutionnaires, et augmenter les forces près de Vitré. J'attends d'un moment à l'autre un détachement de vingt hommes de cavalerie dont l'objet est de m'amener un conspirateur de Rennes, et des prêtres réfractaires. Malgré tous mes efforts, les forces que je puis avoir à ma disposition sont insuffisantes; je prendrai bien partout la sage précaution de désarmer tous les gens suspects, et de donner leurs armes à la sans-culotterie; mais je doute que ce soit partout un moyen suffisant pour m'assurer et anéantir tous les contre-révolutionnaires. S'il était possible d'envoyer dans ces contrées une force armée, sa destination n'eût jamais été plus nécessaire, plus indispensable. Presque toutes les campagnes sont fanatisées à un point indicible; les prêtres déguisés en paysans fourmillent partout; je vais incessamment en faire faire une cargaison que je ferai embarquer à Saint-Malo, où l'esprit public est à toute la hauteur de la révolution. Il faudra partout prendre la même mesure, si on veut établir l'harmonie civique dans ces contrées. Mais on ne peut prendre ces mesures salutaires sans une force imposante. Je l'exécuterai bien à Rennes, mais aurais-je la même facilité partout ailleurs? Lorient excite violemment mes inquiétudes; il est dans les mêmes dispositions que Brest; mais il ne m'est pas possible de me rendre partout à la fois, et il faut bien

Digitized by Google

que, partout où je suis, j'organise les choses de manière qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir, pour assurer le triomphe de la liberté et des patriotes. Rennes a été jusqu'ici la ville sur laquelle toutes les villes de la ci-devant Bretagne ont modelé leur conduite politique; il faut donc que là comme partout ailleurs se portent les grands coups de l'organisation civique, et de la punition contre les traîtres; aussi les fédéralistes des environs commencent-ils à trembler, et à présenter leurs doléances; ils courent actuellement en foule dans les sociétés populaires; mais les patriotes, en nombre inférieur, ne veulent point les recevoir parmi eux, réclament de tous côtés ma présence. Je m'y rendrai le plus tôt qu'il me sera possible, et croyez bien que je n'épargnerai ni soins, ni veilles, ni travaux, pour rendre à un meilleur sort les contrées de la Bretagne, désolées par les fanatiques, les étrangers, et les contre-révolutionnaires de toute espèce.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de surveillance ou de Salut public établi à Saint-Brieuc.*

Rennes, 16 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens,

C'est au Comité établi par les sections de Saint-Brieuc que j'ai entendu conférer et réellement donner les pouvoirs que j'ai fait passer au citoyen Derrieu.

Digitized by Google

j'approuve toutes les mesures que vous avez prises; continuez à développer le même zèle pour vous assurer de tous les malveillans et de tous les gens suspects; faites promptement le désarmement; qu'on ne vienne plus vous dire que les détenus doivent subir l'interrogatoire vingt-quatre heures après leur arrestation; les mesures qu'on prend dans ce moment de crise, pour les réduire à l'impuissance de nuire, ne sont pas soumises à cette formalité. Le salut public est la suprême loi dans les circonstances qui nous environnent; il commande impérieusement leur arrestation, sans qu'on soit assujetti aux formalités qu'on suit dans le temps calme. Ceux qui ont fait par leur incivisme, par leur prédication fédéraliste, des plaies si profondes à la patrie, doivent s'estimer fort heureux qu'on ne fasse que s'assurer de leur personne; ceux qui seront vraiment coupables subiront la peine que provoque leur crime, je me rendrai incessamment à Saint-Brieuc, et alors je livrerai ceux-là à la justice nationale. Mais en attendant, retenez toujours ceux que vous avez fait arrêter, et étendez la même mesure de sûreté à ceux dont l'incivisme vous paraîtra menacer la liberté nationale, et l'harmonie sociale qui doit régner dans vos murs. Tâchez de découvrir Ruperon qui a échappé à votre vigilance; formez une liste de patriotes capables de remplir les fonctions administratives, afin qu'à mon arrivée à Saint-Brieuc, je ne sois pas embarrassé sur les remplacemens.

Continuez à travailler pour la chose publique, vous aurez fait beaucoup pour vos concitoyens et pour la patrie; je me plais à mettre en vous toute ma confiance; faites en sorte de bien diriger les intentions patriotiques qui m'animent et qui ne périront qu'avec moi;

Digitized by Google

je ferai passer au Comité de Salut public votre pétition concernant le général de brigade Thevet; il me tarde de lier connaissance avec ce général sans-culotte.

Tout à vous, après la République.

Salut et fraternité.

CARRIER.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

DE

L'AUTHENTICITÉ

DES MOTS HISTORIQUES.

A M. le Directeur de la Revue Rétrospective.

Monsieur,

Votre recueil, dont je suis un des lecteurs les plus assidus, a contribué déjà à porter la lumière sur plusieurs points peu éclairés de notre histoire. Peut-être ne me trouverez-vous pas trop indiscret de solliciter de vous un petit nombre de pages pour détruire quelques mensonges historiques que le temps et une sorte de vanité nationale ont consacrés. Trop long-temps en France on n'a recherché dans les annales du pays que le dramatique, ou pour mieux dire le théâtral; et cette disposition a fait accueillir sans enquête et sans examen certains mots, sublimes j'en conviens, mais prêtés tout gratuitement aux personnages dans la bouche desquels on les a placés. On commence à reconnaître aujourd'hui qu'en matière historique la vérité ne saurait se prescrire, et que la fable la plus anciennement admise n'est toujours qu'un vieux mensonge. Le moment

Digitized by Google

me paraît donc venu d'en finir avec quelques contes de ce genre qui n'ont pas encore trouvé un contradicteur.

Je vous laisse, Monsieur, la tâche plus laborieuse que difficile de faire apprécier équitablement certaines réputations historiques de convention, et de démontrer la fausseté de propositions aussi généralement admises que les axiomes géométriques les plus incontestables; vous pourrez, par exemple, à l'aide de Tallemant et surtout de *Mémoires* inédits que Conrart a compris dans son recueil manuscrit (bibliothèque de l'Arsenal), montrer Sully sous son véritable jour; à l'aide des preuves recueillies par M. Thierry dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, vous pourrez faire voir s'il est possible de soutenir en présence des faits les deux propositions que tant de livres renferment et que tant de professeurs enseignent: *Clovis a fondé la monarchie française.* — *Louis-le-Gros a affranchi les communes.* Pour moi, c'est aux mots seuls que je m'en prendrai, aux mots qui nous ont été légués, comme aux mots de fabrique contemporaine.

Qui n'a lu dans toutes les Histoires de France, qu'après la bataille de Pavie, François Ier, prisonnier, écrivit à la régente : *Tout est perdu, fors l'honneur.* Le rédacteur de ce mot a été cru sur parole; et cependant l'original de cette lettre a été conservé et l'on y chercherait en vain la phrase donnée comme textuelle. Reproduisons la missive royale, et l'on verra que François Ier, moins laconique que les historiens ne l'ont fait, comptait bien aussi la vie pour quelque chose :

« Pour vous faire assçavoir Madame come se porte « la reste de mon infortune de toutes choses non mest « demuré que lhonn (*sic*) et la vie qui est sayne et « pour ce que an votre adversité ceste novelle vous

Digitized by Google

« sera quelqs peu de reconfort, ay prie que lon me « leyssast vous escripre ceste letre ce que lon ma aise- « ment accorde vous supliant ne vouloir prandre les- « tremite de vous memes, en usant de vostre acostumée « prudance. Car je ay esperance que a la fin Dieu no « me abandonera point, vous recomandant vostres pe- « tits enfans et les miens. An vous supliant feres doner « leur passage pour aller et revenir an Espaygne au « presant porteur, car il va devers lanpereur pour « sçavoir comad il voudra que je sois traitté. Et sur « ce me voys recomder humblement à vostre bone « grace. »

« Vostre tres humble et tres obeisant fylz,

« FRANÇOYS. »

Combien de fois a-t-on répété que l'abbé Syeyes, dans le procès de Louis XVI, avait dit, pour exprimer son vote : *La mort sans phrases.* Cependant il ne se serait pas trouvé un seul membre de l'assemblée qui pût affirmer avoir entendu cette sanguinaire bravade. Syeyes ne prononça à la tribune que les mots : *Je vote la mort*; ce fut de retour à sa place que, fatigué, révolté d'entendre plusieurs de ceux qui votaient la mort comme lui, accompagner cette sentence de circonlocutions hypocrites et de protestations de philanthropie, il dit à ses voisins : *J'ai voté la mort sans phrases.* C'était une ironie, non sans courage, contre certains juges, et non une lâcheté cruelle envers l'accusé.

Le nom de l'abbé Edgeworth, qui assista Louis XVI dans ses derniers momens, rappelle au souvenir de chacun le mot fameux : *Fils de saint Louis, montez*

Digitized by Google

au ciel. Celui-là encore est apocryphe. Le cardinal de Bausset racontait souvent qu'il demanda un jour à l'abbé s'il était vrai qu'il eût adressé ces paroles au royal patient. L'abbé lui répondit: « Je ne me le rappelle pas »; c'était le seul biais qu'avaient pu trouver son amour-propre et sa conscience pour continuer à lui laisser attribuer, sans trop le rendre complice d'une contre-vérité, un mot auquel son nom devait toute sa célébrité (1).

Et Clavier! Qui, sur la foi des Mémoires contemporains, n'a admiré sa conduite dans le procès de Moreau? qui n'a lu avec enthousiasme sa prétendue réponse à l'envoyé de Bonaparte qui lui demandait une condamnation, en promettant que son maître remettrait la peine au condamné? — *Eh! qui nous fera grâce à nous?* — Réponse digne des grands hommes de Plutarque, et peut-être aussi vraie que la plupart de ces beaux dictons de l'antiquité. CLAVIER CONDAMNA MOREAU. Je veux croire qu'il le fit avec conscience. Trois juges seulement se prononcèrent pour l'acquittement de l'adversaire du premier consul, et ces juges furent Lecourbe, Dameuve et Rigault.

En 1814, Lecourbe publia son *opinion* et le procès-verbal de ce jugement (2). Pour ménager Clavier, il se borna à dire: « Clavier ne s'est pas expliqué. » Ne pas s'expliquer eût déjà été une lâcheté, mais Clavier

(1) Un article du *Cabinet de lecture* du 14 septembre 1831, auquel notre correspondant anonyme nous paraît avoir fait quelques emprunts, attribue l'invention de ce mot à M. Charles His, journaliste de cette époque, qui l'imprima le jour même du supplice de Louis XVI. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) *Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres, sur la culpabilité de Moreau, et procès-verbal de ce qui s'est passé à la chambre du conseil entre les juges, relativement à ce général,* par M. Lecourbe, juge en la cour de justice criminelle de Paris; Paris, Gabriel Warée, in-8°.

Digitized by Google

s'expliqua. Dameuve écrivit sur l'exemplaire de la brochure que Lecourbe lui envoya, une note que j'ai lue et dans laquelle il déclare que le fait est inexact; qu'il n'est pas permis à un juge de ne pas s'expliquer; que le gouvernement connut parfaitement les notes de chacun, et que Clavier fut pour la condamnation. M. Rigault a, de son côté, confirmé plus d'une fois cette déclaration.

Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus, est une exclamation qui a été prêtée à M. le comte d'Artois, à son retour en 1814. Ce mot fut fait par M. Beugnot, et imprimé dans *le Moniteur*. M. le comte d'Artois, lisant le lendemain le récit de son entrée, s'écria : « Mais je n'ai pas dit cela ! » On lui fit observer qu'il était nécessaire qu'il l'eût dit, et la phrase demeura historique.

Avez-vous jamais cru, Monsieur, que le général Cambronne eût répondu à Waterloo, à l'invitation de mettre bas les armes: *La garde meurt et ne se rend pas?* On cause peu au bruit continu du canon: on se bat, on meurt sans discourir, et d'ailleurs tous ceux qui ont connu le brave général, savent bien que ce style n'était pas le sien. La réponse appartient au rédacteur du journal *l'Indépendant*, M. de Rougemont, qui l'imprima le jour même du désastre de Waterloo, et depuis elle est devenue un des articles de foi de notre religion historique.

Les passions politiques favorisent en général merveilleusement l'adoption de ces fables. Quel est l'avocat libéral de la restauration qui n'est pas plus certain que M. Séguier lui-même que ce magistrat répondit à une demande venant de haut: *La cour rend des arrêts et non pas des services?*

Digitized by Google

Mais, je m'arrête. Les pages qu'on vient de lire m'auront, peut-être, en détruisant certaines illusions d'amour-propre national, attiré déjà assez de reproches de pyrrhonisme. Je ne perds pas de vue qu'un brave curé suisse vit mettre sa tête à prix pour avoir démontré à ses compatriotes, dans une dissertation très lucide, que Guillaume-Tell n'avait jamais existé et que son histoire n'était qu'une fable. J'ose compter, Monsieur, sur toute votre discrétion pour mourir en paix dans notre crédule pays.

Agréez, je vous prie, Monsieur, etc.

D******

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

POLÉMIQUE DE MOLIÈRE ET D'UN CURÉ DE PARIS.

Molière, dans le premier des Placets adressés par lui à Louis XIV, pour obtenir la levée de la défense du *Tartuffe*, après avoir remercié ce prince d'avoir déclaré sa pièce innocente, ajoute : « Malgré tout cela, « on voit un livre composé par le curé de .... qui donne « hautement un démenti à tous ces augustes témoi- « gnages. Votre Majesté a beau dire, et monsieur le « légat et messieurs les prélats ont beau donner leur

Digitized by Google

« jugement, ma comédie, sans l'avoir vue, est diabo-
« lique, et diabolique mon cerveau; je suis un démon
« vêtu de chair, et habillé en homme, un libertin, un
« impie digne d'un supplice exemplaire. Ce n'est pas
« assez que le feu expie en public mon offense, j'en se-
« rais quitte à trop bon marché; le zèle charitable de
« ce galant homme de bien n'a garde de demeurer là:
« il ne veut point que j'aie de miséricorde auprès de
« Dieu; il veut absolument que je sois damné: c'est
« une affaire résolue. »

On ignorait complèment jusqu'ici le nom de ce curé, celui de sa paroisse et le titre de son libelle. Nous avons découvert les deux derniers de ces renseignemens dans le *Recueil de Conrart* (manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, 902, in-folio), T. XIII, p. 179. On y lit le premier Placet de Molière, qui porte pour titre:

« Placet de Molière, Comédien, présenté au roy sur
« les injures et les calomnies que le curé de Saint-Bar-
« thélemy a fait imprimer dans son livre intitulé *le Roy*
« *glorieux au monde*, contre la comédie de l'Hypo-
« crite (1) que Molière a faite et que S. M. lui a dé-
« fendu de représenter. »

Restait donc à connaître le nom de ce curé de Saint-Barthélemy, auteur du *Roy glorieux au monde*. Les registres de cette paroisse nous ont appris qu'à cette époque elle avait pour pasteur Pierre Roullès, docteur de Sorbonne, inhumé le 9 juillet 1666.

(1) Ce fut un des titres que la pièce porta successivement avant sa représentation. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

II.

LETTRE DE FÉNELON

A l'abbé Dubois (1).

A Versailles, 31 mars 1691.

J'ai mille remerciemens à vous faire, Monsieur, des deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai vu ici beaucoup de nouvelles du siége; mais je n'en ai point trouvé de si exactes ni de si propres à faire entendre les choses. Je ne m'étonne plus de ce qu'on vous a mené à la guerre, vous en avez le talent, et vous apprendrez plus à M. le duc de Chartres que beaucoup de gens qui sont, par leur métier, chargés de l'instruire. Quelque plaisir que vos relations fassent, non seulement à moi, mais encore à d'autres qui méritent mieux vos soins, je ne consens point que vous vous gêniez dans vos occupations pour me donner de vos nouvelles. Celle qui me touche le plus est que M. le duc de Chartres est partout où il doit être, sans empressement: la véritable valeur est comme le bon esprit, elle se montre seulement au besoin, elle ne va point au-devant des occasions, étant sûre d'y bien faire et n'ayant point à craindre de demeurer équivoque. Que je serai charmé, s'il ne craint pas plus les froides railleries des libertins que les coups de mousquet!

Ménagez votre santé dans ce voyage, aimez-moi toujours et soyez persuadé, Monsieur, que personne

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

ne vous honore, sans compliment, d'une manière plus forte et plus cordiale que

L'ABBÉ DE FÉNELON.

III.

LETTRES DE PIRON (1)

A M. le marquis de Senas d'Orgeval.

Ce 18 novembre 1736.

J'ai reçu les deux lièvres que vous nommez quatre pièces de gibier, mon cher et très honoré marquis, et je les ai grugés tous les deux à la santé de votre estomac que je vous recommande comme la meilleure pièce de vos procès. Il n'est pas difficile de concevoir ses dérangemens après ceux dont la noblesse française a coutume d'illustrer sa brillante jeunesse. Mais je vous dirai pour consolation que c'est de toutes les parties sérieuses de notre machine, celle qui se raccommode le mieux, quand on fait succéder un peu d'abtension à l'incontinence ou à l'intempérance; pesez bien ces deux mots et profitez-en. Plus de soupers pendant quelque temps, je ne vous demande que cela et vous m'en direz des nouvelles. Bon appétit à dîner, cerveau net et ventre libre la journée, et doux sommeil avec bons rêves, ce

(1) Colletion de M. Berthevin.

Digitized by Google

seront là les avant-coureurs du rétablissement total de vos premières forces. Dès qu'elles seront revenues telles que je vous les annonce, après en avoir sacrifié quelques prémices à madame la marquise, vous me sacrifierez, s'il vous plaît, le reste à la chasse où vous immolerez à ma divinité protectrice quelques habitans de la plaine ou des bois et me les enverrez.

Pour des vers, vous n'en aurez plus de ma façon; vous passez trop vite condamnation sur eux, quand je m'avise de vous en parler avec modestie. Vous êtes bien impudent de ne pas me donner alors un démenti que ma vanité quête. Je vous trouve aussi trop réservé sur l'éloge de mon sublime *Requin* qui vaut mieux que tous les lièvres de vos serres, si vous en exceptez pourtant ceux qu'il vous plaira de m'envoyer.

Adieu, mon généreux marquis; je ne la fais pas longue comme je voudrais, parce que je suis au centre des travaux d'Hercule. Je viens de promettre aux Comédiens français une lecture pour dans quelques jours (1). Je n'y saurais manquer sans un tort capital, je songe donc à tenir parole. La pièce que je vais donner a deux mille cinq cents vers aussi précis que ceux du Requin. Tout autre versificateur que moi y en aurait mis vingt mille, vous en conviendrez à la lecture.

Je vous fais mes très sérieux remerciemens, vous recommande de suivre mon ordonnance, et vous supplie de me croire le plus respectueux et cependant le plus tendre de vos serviteurs.

PIRON.

(1) C'était sans doute la lecture de *la Métromanie*, représentée le 10 janvier 1738, car Piron, de 1733, année où son *Gustave* fut donné, jusqu'en 1741, date de la représentation de *Fernand Cortès*, ne fit jouer que son chef-d'œuvre. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

LE MÊME A M*** (1).

Paris, 13 février 1762.

Je réponds bien tard, Monsieur, à la lettre spirituelle, obligeante et polie que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier, au sujet des trois exemplaires que j'avais pris la liberté de vous adresser; c'est que je craignais de vous fatiguer de mes lettres, à l'approche d'un temps où je ne vous en fatigue déjà que trop. Je vous remercie de la peine que vous avez bien voulu prendre de faire remettre deux de ces exemplaires à leurs adresses, et des encouragemens que me voudraient donner les louanges dont il vous plaît de m'honorer. Vous avez plus et mieux dit en deux lignes de prose, que je n'ai fait en mes deux ou trois cents vers lorsque, résumant tout le poëme, vous avez sagement prononcé que l'honneur, la valeur et l'amour honnête, se tenaient par la main, et que quiconque servait bien sa maîtresse, servait bien aussi son Roi, et n'était pas moins fidèle aux engagemens qu'il contractait avec ses amis : propos dignes de l'ancienne chevalerie où vous voudriez bien avec raison, mais bien inutilement, qu'on revînt. Vos remarques sur la nécessité qu'il y aurait de rouvrir les cabarets, et peut-être d'autres lieux encore plus libres, pour les substituer aux petites maisons de notre jeunesse insipide, ne sont pas moins sensées. Le très saint curé de Rome et ses soixante-douze vicaires pensent de même et le

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

pratiquent dans leur paroisse, accordant au libertinage des asiles qui laissent les bonnes mœurs en paix, et dont ces pieux *Signori* tirent alors l'*estafe* pardessus le marché. Votre législation a du moins pardessus la leur le mérite du parfait désintéressement.

Vous finissez par me conseiller de rentrer dans la carrière du théâtre; songez-vous, Monsieur, que vous parlez à un homme de soixante-quatorze ans? Le joli âge, entre nous, pour faire rire, pleurer, ou siffler. Vous n'êtes pas le seul au reste qui, arrive qu'il plante, me le conseillez à mes risques et fortunes; tout prêts, les uns et les autres d'être les premiers, en cas de chute, à vous moquer charitablement de moi. Attendez-vous y, Messieurs! Ne suis-je pas un beau cavalier bien en selle sur un cheval aussi quinteux que Pégase?

> Vitaret cœlum Phaeton, si viveret, et quos
> Optavit stultè, tangere nollet equos.

Voilà deux vers latins bien rimés et bien raisonnés; il est temps que j'en profite, et j'ai un bel exemple devant les yeux dans l'auteur de *l'Orphelin de la Chine*, de *Rome sauvée*, de *Tancrède*, de *Zulime*, de *l'Ecueil du Sage*, et de tout ce que fait cet auteur depuis nombre d'années.

J'aurai assez à faire à me bien tenir contre les sorties qu'il me prépare, en vengeance de la petite égratignure que j'ose faire à ce fier-à-bras dans mon *Salon*. Je l'attends, il m'en a fait menacer; et j'espère avoir encore de quoi lui apprendre que les plus avantageux ne sont pas toujours les plus avantagés. Dieu me conserve les rieurs! Gagez pour moi, cela me portera bonheur.

Revenons à mes petites misères domestiques. Voilà

Digitized by Google

encore une quittance à présenter à M. Griby, et une nouvelle importunité que je suis un peu honteux de vous causer; mais, honteux tant qu'on voudra, je serais bien fâché que ce fût pour une dernière fois, c'est-à-dire que ce fût ici mon dernier printemps. Un de mes chagrins serait que vous y perdriez l'homme du monde qui est, avec le plus parfait dévouement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PIRON.

IV.

— Notre dernier numéro contient une *Lettre* de la princesse de Chimay. Cette dame qui s'y défend à la fois du projet d'écrire sa vie, et des calomnieuses imputations de quelques fabricateurs de Mémoires, ajoute : « Je n'ai point lu *Fragoletta*. » Ces mots pourraient faire supposer à quelques lecteurs que *Fragoletta*, roman plein d'intérêt de M. H. de Latouche, contient des allégations fâcheuses contre la princesse de Chimay. Il est de notre devoir de déclarer qu'il n'en est point ainsi. Si les nombreux amis de la plus belle personne de son temps avaient découvert quelques rapports entre madame Tallien (depuis princesse de Chimay) et un personnage du livre; s'ils avaient été fortifiés en cette croyance par l'indication assez vague d'une initiale, ils se sont convaincus du moins que ce personnage n'est

Digitized by Google

signalé là que par le souvenir de sa grâce incomparable, et un généreux mouvement qui le porta à exciter le pouvoir républicain à résister à une tyrannie naissante. Ce sentiment est plein d'analogie avec l'influence qu'exerça madame Tallien sur les évènemens de Thermidor. Nous savons que M. de Latouche se verrait avec déplaisir soupçonné d'une attaque contre une femme, et une femme absente. Nous sommes heureux de rendre cette justice à un homme d'honneur.

Digitized by Google

ERRATUM.

Tome III. (2e Série), page 45, ligne 2 : *au lieu de*, ils n'embrassent que la période qui s'écoula de 1785 à 1799, *lisez :* ils n'embrassent que la période qui s'écoula de 1785 à 1790.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° X.

Pages.

Lettres de F.-A. De Thou durant un voyage en Italie et dans le Levant, 1622-29. (Suite.) 5

Dépenses de Louis XV. (1771.) 73

Notice sur le général Meusnier. 77

Projet de rapport au sénat, dicté par Napoléon à M. de Fontanes. 100

Lettres de Marie Stuart. — Intervention de Charles IX en sa faveur. 114

Le général Marceau. 127

Inventaire des meubles et effets des détenus de la prison du Luxembourg. (1794.) 134

Mélanges. — Lettres de Napoléon. — Lettre de Joséphine. — Fragment d'une lettre de Jean de Bry à son beau-fils à Naples. — Pétitions. 145

N° XI.

La Question sous Louis XVI. 161

Lettres de F.-A. De Thou, durant un voyage en Italie et dans le Levant, 1626-29. (Suite.) 184

Discours de Saint-Just au comité de salut public. 225

Digitized by Google

PROJET DE RÉFORMES DANS L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, PAR COLBERT. 246
IDÉE PREMIÈRE DES FUSÉES A LA CONGRÈVE; notes extraites de la correspondance du maréchal de Belle-Isle, par Lemontey. 264
TABLEAU DE LA COUR DE COPENHAGUE. (1778.) 278
MÉMOIRE DE DOM GERLE, arrêté comme complice de Catherine Théot, *dite* la mère de Dieu. 292
MÉLANGES. — Le Mangeur d'enfans. — Relation des hypocrisies de sœur Julia Pinzochera de Naples (1615). — Lettre de la belle Châteauneuf à Henri III. — Exil de l'abbé Le Tellier. — Lettre de Marat. — Création de l'ordre de la Légion-d'Honneur. — Lettres de M. de Talleyrand. — Lettre de madame Tallien, princesse de Chimay. 305

N° XII.

EXTRAITS DES REGISTRES CRIMINELS DU PARLEMENT DE PARIS SOUS FRANÇOIS Ier. 321
LETTRES DE F.-A. DE THOU, DURANT UN VOYAGE EN ITALIE ET DANS LE LEVANT, 1626-29. (Suite.) 338
TRAITÉ DE L'INOCULATION, PAR MIRABEAU. 398
CORRESPONDANCE DE CARRIER, représentant du peuple, pendant sa mission en Bretagne. 431
DE L'AUTHENTICITÉ DES MOTS HISTORIQUES. 455
MÉLANGES. — Polémique de Molière, et d'un curé de Paris. — Lettre de Fénelon à l'abbé Dubois. — Lettres de Piron. 461

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME SÉRIE,

TOMES I A IV, 1836.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. Rapport de Chapelain à Colbert sur sa fondation, I, 84.

ACADÉMIE DES SCIENCES ET DES ARTS. Rapport de Chapelain à Colbert sur sa fondation, I, 90.

ALBRET (maréchal D'). *Lettre à la marquise d'Uxelles*, II, 167.

ALBY (M. Ernest) a communiqué à la *Revue : Relation de la vie et fin du comte de Sommerset et de la comtesse, sa femme*, I, 258; *Le couronnement du roi Jacques, roi de la Grande-Bretagne, et de la reine Anne de Danemarck, son épouse*, II, 75. *Conversation entre Henri de Bourbon* (Henri IV) *et Catherine de Médicis*, 86. *Documens originaux sur la Saint-Barthélemy*, III, 193.

ALGER. Rapports de la République française avec cette régence, de son commerce et de ses produits, I, 150.

ALLEGRON. Arrêté pour fabrication de fausse monnaie, est étranglé en prison. On fait le procès à son cadavre, III, 101.

ALLATIUS (Leo). Bibliothécaire du Vatican. *Lettre de Colbert*, lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 81.

ALLEMAGNE. Mémoires sur les moyens et l'utilité de former une république en ce pays, 1797, II, 109.

AMANTON (M.) a communiqué à la *Revue : Rétractation dans les formes canoniques de J.-B. Volfius, évêque constitutionnel de la Côte-d'Or*, III, 198.

ANDELOT (D'), frère de l'amiral de Coligny. Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420.

ANDRIEUX (D'), préfet du Var. *Lettre au ministre de l'intérieur*, III, 311.

ANGENOUST. *Discours sur la mort de Nicolas de Salcède*, II, 369.

ANNE DE DANEMARCK, femme de Jacques Ier. Son couronnement, II, 75-85.

ANTIBES (marquis D'), poursuivi pour fausse monnaie. La cour ordonne de surseoir à l'instruction de sa procédure, III, 109.

ARCHIVES DE L'ACADÉMIE D'AMIENS. *Lettres de Delambre, astronome*, II, 138-149. *Lettres du marquis de Simiane et du Régent à l'évêque d'Amiens*, IV, 313-315.

ARCHIVES DU TRIBUNAL DE REIMS. La question sous Louis XVI, IV, 161-183.

Digitized by Google

Archives générales du royaume. Correspondance secrète de Marie-Antoinette avec Léopold II, etc., avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74. Documens sur le siége de Lyon, III, 120-147, 161-192. Rapport, au ministre de l'intérieur, sur l'état des prisons de la Conciergerie, 316-320. Mémoire sur l'origine et les développemens de la guerre de la Vendée, par Vial, 409-436. Lettre de Marie-Stuart à la Reine Catholique, IV, 116. Lettre de la même à don Bernard de Mendoce, 123. Pétition d'un fournisseur, 155. Correspondance de Carrier, représentant du peuple, pendant sa mission en Bretagne, 431-454.

Archives du ministère des affaires étrangères. Lettres de Colbert annonçant à des savans étrangers les gratifications à eux accordées par Louis XIV, 79-83.

Artois (comte d'). Sur l'authenticité du mot à lui attribué : *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus*, IV, 459.

Arundel (comte d'), personnage de la *Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre*, II, 209-289.

Auger. Rapports de censure, III, 288-302.

Aumale (duc d'). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Compromis par la déposition de Nicolas de Salcède, II, 365.

Baluze (fonds), Bibliothèque royale. *Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre*, II, 209. *Reprise de la Floride par le capitaine de Gourgues*, 322. *Projet de dépôt de mendicité sous Louis XIII*, III, 207.

Balzac (baron de), préfet de la Moselle. *Lettre au ministre de l'intérieur*, relative à la presse, III, 307.

Baner, général danois. Son caractère, son rôle à la cour, son exil, IV, 290.

Barde (Paul). *Lettre de Napoléon*, à lui adressée, 145.

Barathieu, condamné à mort pour avoir prêté, à des faux monnayeurs, sa maison, qui est rasée, III, 111.

Baron, acteur de la troupe de Molière; son maître de chant payé par la troupe, III, 159.

Baron, secrétaire de l'Académie d'Amiens. Lettres de Delambre, astronome, à lui adressées, II. 139.

Barricades. Documens authentiques sur les évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77.

Bastille (la), cadavres qui y furent trouvés, II, 296.

Bazire. Bulletin de son exécution, I, 142.

Beauharnais (Alexandre de). *Proclamation à l'armée du Rhin*, IV, 151. *Lettre à la Convention*, 153.

Beaupré (mademoiselle Marotte), actrice de la troupe de Molière; son salaire, III, 153.

Béklerus. *Lettre de Colbert*, lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 82.

Belle-Isle (maréchal de). *Idée des fusées à la congrève*, notes extraites de sa correspondance, IV, 264-277.

Bernardin de Saint-Pierre. *Lettre de Fauchet*, à lui adressée, I, 157.

Bernstdorf (comte de). Détails sur ce ministre, IV, 286.

Berriat Saint-Prix (M.) a communiqué à la *Revue : La question sous Louis XVI;* Interrogatoires et procès-verbal de torture subis par Jeanne Delozanne et récollement, IV, 161.

Berthevin (M.) a fourni à la *Revue* de sa collection : Voyage en Laponie, par Maupertuis, I, 135. Lettre de Dugué d'Assé au ministre de la jus-

Digitized by Google

tice, sur le jugement des chouans, 147. Lettre de Merlin, ministre de la justice, à Dugué-d'Assé, 149. Rapport de Jean Bon Saint-André, sur la régence d'Alger, au ministre de l'intérieur, 150. Acte de bénédiction d'animaux de l'archevêque de Paris, Leclerc de Juigné. 154. Lettre de M. de Lalande à M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, 155. Lettre de Napoléon au maréchal Berthier, 156. Lettre de Fauchet à Bernardin de Saint-Pierre, 157. Lettre de Santerre, 158. Fête en l'honneur de Rousseau 159. Lettre du chevalier de Mirabeau à la marquise Du Saillant, 315. Lettre de Pétion à Brissot, 317. Lettre de Gaston, conventionnel, 318. Lettre du général Menou à Denon, 319. Surveillance exercée, par la police française, sur un ambassadeur étranger à Paris, II, 188 Lettre de madame de Staël à M. de Lacretelle, 476. Mémoire pour don Gerle, IV, 292. Lettre de Piron, 464.

Berthier (maréchal). *Lettre de Napoléon*, à lui adressée. Ordre de condamner à mort deux libraires allemands, I, 156.

Beugnet. *Lettre de Marat*, à lui adressée, IV, 316.

Beugnot. Inventeur du mot: *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus*, IV, 459.

Bibliothèque royale. Fonds Béthune. (*Voir* Béthune). Fonds Du Puy. (*Voir* Du Puy). Fonds Colbert. (*Voir* Colbert). Fonds Baluze. (*Voir* Baluze). Fonds de Mesmes (*Voir* de Mesmes) Fonds de Fontanieu. (*Voir* Fontanieu). Sans indication de fonds, section des manuscrits : Rapports de Chapelain à Colbert sur des projets d'académie, I, 84. Relation de la vie et fin du comte de Sommerset et de la comtesse, sa femme, 258. Histoire particulière de ce qui s'est passé dans la ville de Paris au temps de la Ligue, 270, 378. Remontrances au duc de Mayenne, par un bon catholique, 421. Le couronnement du roi Jacques, roi de la Grande-Bretagne, et de la reine Anne de Danemarck, son épouse, II, 75. Conversation entre Henri de Bourbon (Henri IV) et Catherine de Médicis, 86. Lettres adressées à la marquise d'Uxelles, 162. Entrée des empereurs dans Metz, III, 347. Lettres de M. de Talleyrand, IV, 317.

Bidaut. Sa déposition sur les évènemens du 20 juin 1792, I, 208.

Biron (maréchal de). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420.

Blanquart de Bailleul. Lettre au secrétaire-général du ministère de l'intérieur, III, 309.

Blondel, secrétaire du conseil du département de Paris Correspondance et arrêtés à l'occasion de la journée du 10 août 1792, I, 322-376.

Bouchotte, ministre de la guerre. *Lettre de Carrier*, à lui adressée. IV, 441.

Bourl. Déposition sur un propos tenu par Santerre le 20 juin 1792, I, 213.

Bouilly (M.) a fourni à la *Revue :* Rapports sur les femmes galantes de Paris, III, 437.

Boutheilliers (marquis de). *Lettre à M. Franchet*, III, 304.

Bradamante ridicule (la), comédie représentée sur le théâtre de Molière, III, 150.

Branges (de), sous préfet de Poligny. Lettre au directeur de la police, III, 306.

Breteuil (baron de), ministre du département de Paris. Lettre au lieutenant-général de police sur les réclamations des entrepreneurs des petits spectacles, III, 466.

Digitized by Google

Brunswick-Wolfenbuttel (Julie-Marie de), femme de Frédéric V, roi de Danemarck. Détails sur sa vie, IV, 284-285.
Bry (Jean de). Lettre à son beau fils. Son jugement sur la famille Beauharnais, IV, 150.
Bucher (Ernest). Bulletin de son exécution, I, 143.
Burke. Sa correspondance secrète avec Marie-Antoinette avant et après le voyage de Varennes, I. 443-473. II, 5-74.
Byron (lord). *Lettre sur le général Marçeau*, IV, 130.

Cabarrus (Edouard de). *Lettre de madame Tallien*, princesse de Chimay, à lui adressée, IV, 319.
Caétan (cardinal), légat du pape. Son rôle en France au temps de la Ligue. I, 270-310, 378-420.
Cambronne. Degré d'authenticité du mot : *La garde meurt et ne se rend pas*, IV, 459.
Cantorbie (archevêque de), personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.
Caroline-Mathilde d'Angleterre, épouse du roi Christian VII, IV, 279. Liée d'intérêt avec Struensée, elle domine son époux, 282.
Carrier, représentant du peuple. Sa Correspondance pendant sa mission à Rennes et à Nantes, IV, 431-454.
Castéra. Lettre au ministre Garat, sur la situation de quelques départemens, sur la route de Paris à Marseille, en 1793, III, 134.
Médicis (Catherine de). Lettre à M. de Nevers sur la journée des barricades, I, 41. Conversation avec Henri IV, II, 86-90.
Caulaincourt (général). Chargé de l'arrestation du duc d'Enghien, II, 319.
Cayrol (M. de) a fourni à la *Revue* : Lettres de Delambre, astronome, II, 138-149. Lettre de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à la commission des arts, IV, 146. Lettres du marquis de Simiane et du Régent à l'évêque d'Amiens, 313.
Cély (de). *Lettre de Charles IX sur la Saint-Barthélemy*, à lui adressée, III, 195.
Chabot. Bulletin de son exécution, I, 142.
Chabrol (comte de), préfet du Rhône. Lettre au ministre de la police générale, relative à la presse, III, 302.
Champion, ministre de l'intérieur. Son rôle dans la journée du 10 août 1792, I, 322-376.
Chapelain. Rapports à Colbert sur des projets d'académie, I, 84-93.
Charles, cardinal de Lorraine. Lettre à l'évêque de Verdun sur la Saint-Barthélemy, III, 196.
Charles, archiduc. Lettre sur le général Marçeau, IV, 129.
Charles IX. Lettre à M. de Cély sur la Saint-Barthélemy, III, 195. Démarches en faveur de Marie Stuart. Instruction à M. de Poigny, IV, 119.
Chateaugiron (M. de) a communiqué à la *Revue* : Lettre de Fénelon à l'abbé Dubois, IV, 463 ; Lettre de Piron, 466.
Chateauneuf-Randon, représentant du peuple. Lettre au Comité de salut public de la Convention Nationale, III, 188.
Chaumette. Bulletin de son exécution, I, 143. Annotation de sa main sur un acte, délivré par l'archevêque de Paris, pour la bénédiction des animaux, 154.
Christian VII, roi de Danemarck. Son mariage avec Caroline-Mathild d'Angleterre, IV, 279. Les fêtes de son mariage lui donnent le goût de

Digitized by Google

bals masqués, *ibid.* Ses amours sans suites avec la comtesse de Holstein et avec une petite bourgeoise, 280 Joue le rôle d'Orosmane dans une représentation publique de *Zaïre*, 281. S'amuse à faire du tapage nocturne dans Copenhague, *ibid.* Se lie avec une fille publique, qu'il admet dans ses appartemens, et qu'il finit par envoyer dans une maison de force, 282. Il voyage Son retour. Il se laisse gouverner par la reine Mathilde et Struensée, 282. Est dominé par la reine Julie et le prince Frédéric, 283.

Clavier. De l'authenticité de ce mot à lui attribué dans le jugement de Moreau : *Et qui nous fera grâce à nous?* IV, 455.

Clavière, ministre. Correspondance relative à l'établissement de la Guillotine, I, 9-12.

Colbert, ministre. Lettres à des savans étrangers pour leur faire connaître les gratifications à eux accordées par Louis XIV, I, 79-83. Rapports de Chapelain sur des projets d'académie, 84-93. Projet de réforme dans l'administration de la justice, IV, 247.

Colbert (fonds de), Bibliothèque royale : Pièces relatives aux évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77. Projet de réforme dans l'administration de la justice, par Colbert, IV, 247.

Commune-Affranchie. Lettre du tribunal révolutionnaire de cette ville portant les listes des guillotinés, III, 192.

Conciergerie. Rapport sur l'état de cette prison en mars 1793, III, 316.

Condé (prince de), contribue au succès de la bataille de Coutras, II, 292.

Condé (Louis de Bourbon, deuxième du nom, surnommé *le Grand*). Lettres à la marquise dUxelles, II, 172-177.

Condé (le prince de), président de la république que projetaient quelques émigrés français, I, 313.

Congrève (fusées à la). Idée première de cette invention, IV, 264.

Conseil du département de Paris. Arrêtés pris par lui dans le courant d'août 1792, I, 322-326.

Conti (prince de). Ses aventures galantes, III, 438-456.

Copenhague (*Tableau de la cour de*) sous le roi Christian VII, IV 278-291.

Corday (Charlotte). Son arrestation et son premier interrogatoire, II, 150-157. Son passeport, 158.

Corneille (P.). Pièces de cet auteur représentées sur le théâtre de Molière de 1663 à 1672, III, 150.

Courier (Paul-Louis). Un an de sa vie : Son séjour à Toulouse. Son arrivée dans cette ville, II, 455. Ses lectures, 456. Origine de son goût pour la danse, 457. Inscrit en grec ses dépenses secrètes. Moyen de s'assurer de l'honnêteté d'un tailleur, 458. Sa liaison avec un jeune émigré rentré. Services qu'il lui rend, 460-463. Veut passer pour un homme à bonnes fortunes, 464. Quitte Toulouse, 465. Lettres inédites, 466-475.

Couthon, représentant du peuple. Lettre au Comité de salut public de la Convention Nationale, III, 188.

Coutras (*Relation de la bataille de*), II, 290-295.

Croatie (la). De sa population : du caractère des habitans; des familles; de l'administration et de la justice. — Mémoire du maréchal duc de Raguse, gouverneur des provinces illyriennes, sur les régimens frontières, I, 114-134.

Dalayrac (M.) a communiqué à la *Revue :* Un an de la vie de Paul-Louis Courier, II, 455. Lettres de Courier, 466.

Digitized by Google

DANEMARCK. *Voyez* COPENHAGUE et CHRISTIAN VII.
DANTON. Bulletin de son exécution, I, 142. Inventaire de ses meubles au Luxembourg, IV, 140.
DELALETTE, chef du bataillon de l'Arsenal. Rapports des évènemene du 9 août 1792, I, 346-348. Refuse de délivrer des cartouches, 351.
DELAMBRE, astronome. Lettres à divers, II, 138-149.
DELAUNAY. Bulletin de son exécution, I, 142.
DELOZANNE (Jeanne). Interrogatoires et procès-verbal de torture subis par elle, et récollement, IV, 161.
DEMAUTORT, commissaire. Rapport au sujet des évènemens du 20 juin 1792, I, 235.
DENON. *Lettre de Menou*, à lui adressée, I, 319.
DERICHEUX. Bulletin de son exécution, I, 142.
DESMARETZ. Rapport à ce ministre, par le président de Saint-Maurice, sur les condamnations contre des faux-monnayeurs, prononcées par lui dans diverses provinces de France, III, 94.
DESMOULINS (Camille). Bulletin de son exécution, I, 142. Inventaire de ses effets à la prison du Luxembourg, IV, 142.
DESMOULINS (veuve Camille). Bulletin de son exécution, I, 143.
D'ESPAGNAC. Bulletin de son exécution, I, 142.
DEXTON (Pierre), frappe à mort le roi Richard II, II, 287.
DIDEROT. *Les trois chapitres, ou la vision de la nuit du mardi-gras au mercredi des Cendres*, I, 94.
DILLON (Arthur). Bulletin de son exécution, I, 143.
DOLET (Etienne). Sa vie; son jugement; son exécution, IV, 321-337.
DUBOIS, président du département, à Lyon. Sa participation aux évènemens de cette ville en 1793-94. Arrêtés; proclamations, etc., III, 121-147, 161-192.
DUBOIS (l'abbé). *Lettre de Fénelon*, à lui adressée, IV, 463.
DUCALLE. Pétition au Directoire du département de Paris pour l'abolition du nom de *Français*, I, 145.
DUCARROY, condamné à être battu de verges, et banni de France, pour avoir imprimé un livre déclaré séditieux par arrêt du Parlement, II, 99.
DUFEUGRAY, sous-préfet de Toulon. Lettre au ministre de l'intérieur, III, 326.
DUGUÉ D'ASSÉ, représentant du peuple, membre du conseil des anciens. Lettre au ministre de la justice sur une question de compétence pour le jugement des chouans, I, 147.
DUPRÉ, inventeur d'une liqueur mettant partout un feu inextinguible. Extraits de la correspondance du maréchal de Belle-Isle, IV, 264-277.
DU PUY (fonds), Bibliothèque royale : Dicton prononcé à la condamnation du comte Sebastiano de Monticucullo, empoisonneur de feu M. le dauphin du Viennois, II, 91. Bataille de Coutras, 290. Conspiration de Salcède, 360. Le mangeur d'enfans, IV, 305. Relation des hypocrisies de sœur Julia Pinzochera de Naples, 308. Lettre de Renée à Henri III, 311. Lettres de F.-A. de Thou durant ses voyages en Italie et dans le Levant, III, 353 408, IV, 5-72, 184-224, 338-397.
DU SAILLANT (marquise). *Lettre du chevalier de Mirabeau*, à elle adressée, I, 315.

ECHO DU NORD. Correspondance administrative au sujet de ce journal, III, 309.
EDELSHEIM (baron D'). *Lettre de M. de Talleyrand*, à lui adressée, sur l'arrestation du duc d'Enghien, II, 319.

Digitized by Google

ÉDGEWORTH (abbé). Sur l'authenticité du mot : *Fils de Saint-Louis, montez au ciel*, IV, 457.
ÉGALITÉ. Origine de ce nom donné au duc d'Orléans, III, 330.
ELBY, (comte D'), personnage de la *Relation de la mort de Richart II, roi d'Angleterre*, II, 209-289.
ENGHIEN (duc D'). Son arrestation, II, 319.
ESTRÉES (cardinal D'). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 183-184.

FABRE D'ÉGLANTINE. Bulletin de son exécution, I, 142. Inventaire de ses meubles et effets à la prison du Luxembourg, IV, 141.
FAUCHET (abbé), président de la commune de Paris. Lettre à Bernardin de Saint-Pierre, I, 157. Discours prononcé à l'occasion de la découverte de cadavres à la Bastille.
FÉNELON. Lettre à l'abbé Dubois, IV, 463.
FERRIÈRES-SAUVEBŒUF. Lettre au Comité de salut public. Propose de soulever la Turquie contre la Russie et l'Autriche, II, 304.
FLEURY (cardinal DE). Mémoire adressé à ce ministre par l'abbé Guintrandi, supérieur du monastère de Montsalvy, pour la réforme de ce couvent, III, 63-93.
FLORIDE (la). Reprise de ce pays par le capitaine de Gourgues, II, 322-358.
FONTANES (comte DE). Projet de rapport au sénat sur la rupture des conférences de Châtillon, dicté par Napoléon à ce sénateur. IV, 100-113.
FONTAINEBLEAU (fonds), Bibliothèque royale : Pièces relatives aux évènemens qui suivirent la journée des barricades, I, 34-77.
FOUCHÉ, présenté comme le véritable auteur du 9 thermidor, II, 195.
FOUQUIER-TINVILLE. Bulletins d'exécutions signés de lui, I, 141-145. Bulletin de son exécution, 145.
FRANÇOIS, dauphin du Viennois. Empoisonné par le comte Sebastiano de Montecucullo, II, 91.
FRANCHET, directeur de la police générale. *Lettre du marquis de Bouthilliers*, à lui adressée, III, 304.
FRANCŒUR, sous-directeur de l'Opéra. Extrait des registres tenus par lui, III, 458-476.
FRANÇOIS Ier. Extraits des registres criminels du parlement de Paris sous son règne, IV, 321. Sa lettre à sa mère après la bataille de Pavie, 456.
FRANKLIN. Son éloge, par Vicq-d'Azyr. Il est élevé dans la profession de chandelier ; ne peut être voué à l'Eglise faute de moyens ; entre chez un imprimeur, II, 379. Compose des complaintes et des chants patriotiques, 380. Insère quelques articles dans un journal ; quitte Boston ; arrive à Philadelphie avec un seul dollar pour toute fortune, 382. Il part pour Londres ; ses occupations dans cette ville ; retourne à Philadelphie, achète une imprimerie, et se marie, 382. Fonde la bibliothèque de Philadelphie ; crée des sociétés populaires, et répand dans les colonies une gazette traitant des matières les plus intéressantes, 384. Rédige un almanach pour les cultivateurs, 385. Etablissemens créés grâce à son zèle ; il refuse le commandement de la milice nationale, et sert sous les ordres de Laurence, 386. Il est nommé directeur-général des postes par la cour de Londres. Député au congrès tenu à Albani. Ses propositions, 387. Rend un témoignage d'estime à l'armée française, 388. Sa lutte avec la cour de Londres, 389. Négocie avec les puissances de l'Europe ; fait reconnaître la souveraineté des États-Unis d'Amérique par les cours de Ver

Digitized by Google

sailles et de Madrid; signe la paix, 392. Quitte Passy, retourne en Amérique, 393. Est élu gouverneur de la Pensylvanie, 394. Est adjoint aux commissaires chargés de l'organisation du congrès. Sa mort, 395. Autres détails, 396-404.

FRÉDÉRIC GUILLAUME, roi de Prusse. Lettre sur le général Marçeau, IV, 129.

FRÉDÉRIC, prince de Danemarck. Détails sur sa personne, IV, 285.

FREY (Emmanuel). Bulletin de son exécution, I, 142.

FREY (Junius). Bulletin de son exécution, I, 142.

FRONTENAC (comte DE). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 181.

GALDERBE (DE), auteur d'une *Histoire universelle*. Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 287.

GARAT, ministre de l'intérieur, par intérim. Lettre aux administrateurs du département de Rhône-et-Loire, III, 141.

GARDION, vicaire de Châteauvieux. Pendu pour fabrication de fausse monnaie. III, 101.

GARNIER, commissaire. Rapport au sujet des évènemens du 20 juin 1792, I, 235.

GARNIER (Gilles), mangeur d'enfans. Son histoire; son jugement, IV, 305-308.

GASSIER. Rapports de L. S. Auger, censeur, sur plusieurs écrits de cet auteur, III, 288-295.

GASTON, conventionnel. Lettre aux représentans du peuple, séans à Commune-Affranchie, I, 318.

GAUTHIER, représentant du peuple. Envoyé près l'armée des Alpes, III, 167.

GERLE (dom), complice de la *Mère de Dieu*. Mémoire justificatif, IV, 293-304.

GERVATIUS, secrétaire de la ville d'Anvers. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 82.

GIRESSE LA BEYRIE (baron DE), préfet d'Eure-et-Loir. Lettre au directeur-général de la police, III, 324.

GLOCESTER (duc DE), oncle de Richard II, roi d'Angleterre. Sa participation aux évènemens qui entraînèrent la mort de ce roi, II, 209-289.

GOBEL, évêque constitutionnel, (écrit à tort GABEL). Bulletin de son exécution, I, 143.

GOHIER, ministre de la justice. Lettre au ministre de l'intérieur sur la mise en accusation et l'arrestation de plusieurs fonctionnaires de Lyon, III, 177. Lettres de Carrier pendant sa mission en Bretagne, IV, 433, et suivante.

GONDY (cardinal DE). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420.

GONON, secrétaire-général du Directoire du département de Rhône-et-Loire. Sa participation aux évènemens de Lyon en 1793. Actes signés par lui, III, 121-147, 161-192.

GOSSÉ. Sa déposition sur les évènemens du 20 juin 1792, I, 210.

GOURGUES (DE). Relation de son expédition dans la Floride; ses succès; vengeance qu'il tire des Espagnols; son retour, II, 322-358.

GRANDPRÉ. Rapport au ministre de l'intérieur sur l'état des prisons de la Conciergerie, III, 316.

GRATIANI, secrétaire des commandemens du duc de Modène. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 80.

Digitized by Google

Guibout. Sa déposition sur les évènemens du 20 juin 1792, I, 211.
Guillotin, inventeur de la machine à décapiter, I, 5.
Guillotine. Correspondance relative à son établissement. Rapports. Estimation, I, 8-33.
Guimard (mademoiselle). Rapports de police sur ses aventures galantes, 438-456.
Guintrandi (abbé). Mémoire adressé au cardinal de Fleury pour obtenir la réforme du couvent de Montsalvy, III, 63-93.
Guise (Henri duc de). Lettres de lui relatives à la part qu'il a prise à la journée des barricades, (mai 1588), I, 34-77. Compromis par les dépositions de Salcède, II, 359-370.
Gusman. Bulletin de son exécution, I, 142.

Haquin (madame). Pétition à Louis XVIII tendant à obtenir une pension pour avoir fourni le germe de la petite vérole qui a servi à l'inoculation du Dauphin, fils de Louis XVI, IV, 157.
Harcourt (duc d'). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 186.
Harcourt (duc d'). Extraits de sa correspondance avec le maréchal Belle-Isle, relative à l'invention, d'un nommé Dupré, d'une liqueur mettant partout un feu inextinguible, IV, 264-277.
Hauterroche. *Les Maris infidèles*, pièce de cet auteur, jouée sur le théâtre de Molière, III, 151.
Havre (le). Bombardement de cette ville, IV, 265.
Hébert (veuve du rédacteur du *Père Duchesne*). Bulletin de son exécution, I, 143.
Hébert. Pétition au ministre de l'intérieur, et recette contre la goutte, IV, 155.
Heinsius, poète et orateur latin. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 79.
Henri III. Lettres relatives à sa sortie de Paris après la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77. Assiste à la question donnée à Nicolas de Salcède et à son exécution, II, 369-374. Lettre à lui adressée par Renée de Rieux, dite *la Belle Châteauneuf*, IV, 311.
Henri de Bourbon (Henri IV). Sa participation aux affaires au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Conversation avec Catherine de Médicis, II, 86-90. Gagne la bataille de Coutras; relation de cette journée, 290 295.
Hérault. Bulletin de son exécution, I, 142.
Hevelius, consul, vétéran de la ville de Dantzic. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 83.
Holstein (comtesse de). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 291.
Hôtel-de Ville (registres de l'). Pièces relatives aux évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai, 1588), I, 62 Petition au Directoire du département de Paris sur l'abolition du nom de *Français*, 145.
Huttington (comte d'), frère de Richard II. Sa participation aux évènemens qui amenèrent la mort de ce roi, II, 209-289.
Hyder-Ali-Kan. Son histoire, II, 406-454, III, 15-62.

Inde. Mission d'un agent français dans ce pays, II, 406-454, III, 15-62.
Inoculation (*Traité de l'*), par Mirabeau, IV, 399.

Jérames-Raphael (M.) a communiqué à la *Revue* : Discours de Saint-Just au Comité de salut public, IV, 225.

Digitized by Google

Janvier, secrétaire-greffier de la municipalité d'Amiens. Lettre de Delambre, astronome, à lui adressée, II, 145.
Joséphine Bonaparte. Lettre à François de Neufchateau, ministre de l'intérieur, IV, 148.
Jacques Ier. Relation de la vie de son favori, le comte de Sommerset, I, 258. Son couronnement, II, 75-85.
Joyeuse (de). Perd la bataille de Coutras. Sa mort, II, 290-295.
Juigné (Le Clerc de), archevêque de Paris. Acte délivré par lui pour les bénédictions d'animaux à préserver de maladie, I, 154.
Jussieu (de), administrateur du département de Paris. Ordre de lever les scellés apposés sur les meubles du Luxembourg au 10 août 1792, I, 370.

Kaunitz (prince de). Lettres du comte de Mercy-Argenteaux sur les projets de la cour des Tuileries en 1791, à lui adressées, I, 456, II, 26, 42, 44.
Kellerman. Ordre délivré par lui à son quartier-général de La Pape, III, 178.

Lacretelle (de), le jeune. Lettre de madame de Staël, à lui adressée, II, 476.
Lacroix, conventionnel. Bulletin de son exécution, I, 142. Inventaire de ses meubles et effets au Luxembourg, IV, 140.
Lalande (de). Lettre à Malesherbes, défenseur de Louis XVI, I, 155.
La Marck (le comte de). Lettre de M. Mercy-Argenteaux relative aux projets de la cour des Tuileries en 1791, II, 34.
Lamballe (princesse de). Rapport du censeur Auger sur une *Vie* de cette princesse, par Gassier, III, 292.
La Morlière (de), membre de l'Académie. Lettre de Delambre, astronome, à lui adressée, II, 148.
Lanot. Reçu signé de lui du procès-verbal de l'assassinat de Marat avec le couteau et sa gaine, II, 159.
Laporte (Sébastien), représentant du peuple près l'armée de la Guillotière. Lettres à la Convention Nationale, III, 186, 188.
Laponie. Lettre de Maupertuis sur ce pays, I, 135.
La Rochefoucauld (duc de). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 169-172.
La Salle (de), censeur impérial. Lettre au directeur-général de la librairie, III, 321.
Lavardin (de). Partage la défaite de M. de Joyeuse à Coutras; sa fuite, II, 290-295.
Leberton, avocat en la cour de Parlement. Condamné à mort, comme criminel de lèse-majesté, séditieux et perturbateur du repos public, pour publication d'un livre. Son exécution. Extraits de son livre, II, 99-107.
Lecrosnier. Sa déposition sur les évènemens du 20 juin 1792, I, 205.
Lemontey. Extraits, faits par lui, de la Correspondance du maréchal de Belle-Isle, IV, 264-277.
Lencastre (duc de). Son rôle dans les évènemens qui amenèrent la mort du roi Richard II d'Angleterre, II, 209-289.
Léopold II. Sa correspondance secrète avec Marie-Antoinette avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74.
L'Estoile. Passage de son *Journal* relatif à la conspiration de Salcède, II, 359.
Le Tellier. Lettres relatives à son exil, IV, 313-315.
Létourneau, économe de la prison de Bicêtre. Lettre de lui en date du

Digitized by Google

9 août 1792, I, 345. Lettre du 10, 359. Lettre du 11, 368. Lettre du 15, 372.

Levasseur (Thérèse). Lettre à son mari, J.-J. Rousseau, II, 312.

Levrillard, commissaire. Rapport au sujet des évènemens du 20 juin 1792, I, 235.

Lezay-Marnésia, préfet du Lot. Lettre au ministre de la police générale, III, 322.

Ligue. Histoire particulière de ce qui s'est passé à Paris au temps de cette union, I, 270-310.

Limonas, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens. Lettre de Delambre, astronome, à lui adressée, II, 143.

Locard, préfet de la Vienne. Lettre au directeur de la police, III, 305.

Longueville (duc de). Lettre au duc de Nevers après la journée des barricades (mai 1588). I, 61.

Longueville (duchesse de). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 168.

Lorraine (madame de). Assiste, d'une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, à l'exécution de Salcède, et rend compte au roi de tout ce qui se passe et de ce qu'elle peut entendre, II, 374.

Louis XIII. Projet de dépôt de mendicité sous ce roi, III, 207.

Louis XIV. Ses gratifications à des savans étrangers, I, 78-83. Projet de réforme dans l'administration de la justice, proposé à ce roi par Colbert, IV, 247.

Louis XV. Ses dépenses, IV, 73.

Louis, dauphin, fils de Louis XV. Lettre à M. de Puyguyon, I, 474.

Louis XVI. Lettre à ses frères après l'acceptation de la Constitution, II, 50. Rapport de M. Auger, censeur, sur un poëme sur ce prince, III, 295. La question, sous son règne, IV, 161.

Louise (princesse), femme du prince Charles de Hesse. Détails sur sa personne et sur sa vie, IV, 285.

Lucas-Montigny (M.) a fourni à la *Revue*, de sa collection : Documens sur les évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77. Instruction de Charles IX à M. de Poigny, en faveur de Marie Stuart, IV, 119. Lettre de Marie Stuart à M. de Rambouillet, 122. Lettre de Napoléon à Madame mère, 147. Lettre de Marat à M. Beugnet, intendant des finances de M. le comte d'Artois, 316. Traité de l'inoculation, par Mirabeau, 399.

Lucchesini, ambassadeur de Prusse. Surveillance exercée sur lui par la police française, II, 188-208.

Luxembourg. Inventaire des meubles et effets des détenus de cette prison (an II de la république), IV, 135-144.

Lyon. Documens relatifs au siége de cette ville, III, 120-147, 161-192.

Lyon (archevêque de). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420.

Maignet, représentant du peuple. Lettre au Comité de salut public de la Convention Nationale, III, 188.

Maine (duc du). Compromis par la déposition de Salcède, II, 359-370.

Maintenon (marquise de). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 187.

Malade imaginaire (le). Frais extraordinaires de la première représentation de cette pièce, III, 152.

Malesherbes (de). Lettre de Lalande, à lui adressée, I, 155.

Malmaison (Pierrot, seigneur de la). Lettre du sieur Piedefer touchant la bataille de Coutras, à lui adressée, II, 290-295.

Digitized by Google

MANDAT, commandant-général de la garde nationale parisienne. Avis sur la journée du 10 août 1792, I, 324-327.
MARAIS, inspecteur de police. Ses rapports sur les femmes galantes de Paris, III, 438-456.
MARAT. Détails sur sa mort, contenus dans la relation de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte Corday, II, 150. Lettre à M. Beugnet, intendant des finances de M le comte d'Artois, IV, 316.
MARCEAU. Article de M. Sergent sur ce général, IV, 127-133.
MARIE-ANTOINETTE Sa correspondance secrète avec Léopold II, Burke, et autres, avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74. Rapport du censeur Auger sur une *Vie* de cette princesse, par Gassier, III, 290.
MARIE STUART. Lettres : à la Reine Catholique, IV, 116 ; à M. de Rambouillet, 122 ; à don Bernard de Mendoce, 123. Instruction de Charles IX à M. de Poigny en sa faveur, 119.
MARTIN. Condamné à être battu de verges et banni de France pour avoir imprimé un livre déclaré séditieux par arrêt du Parlement, II, 99.
MAUPERTUIS. Lettre à madame de Verteillac, de Pello en Laponie, I, 135.
MAYENNE (duc DE) Sa conduite durant la Ligue, I, 270-310, 378-420.
MENDICITÉ (Projet de DÉPOT DE), sous Louis XIII, III, 207-286.
MENDOCE (don Bernard DE). Lettre de Marie Stuart, à lui adressée, IV, 123.
MENOU (général). Lettre à Denon, I, 319.
MERCY-ARGENTEAUX (comte DE), ambassadeur de l'Empereur. Sa correspondance secrète avec Marie-Antoinette, le prince de Kaunitz, etc., avant et après le voyage de Varennes, I, 443-473, II, 5-74.
MERLIN, ministre de la justice. Lettre à Dugué-d'Assé sur le jugement des chouans, I, 149.
MESMES (Fonds DE). Bibliothèque royale : pièces relatives aux évènemens qui suivirent la journée des barricades (mai, 1588), I, 34-77.
METZ. Entrée des empereurs dans cette ville, III, 347.
MEUSNIER. Notice sur ce général, IV, 77-99.
MIRABEAU. Traité de l'inoculation. Lettre à Sophie, IV, 399-430.
MIRABEAU (le chevalier DE). Lettre à la marquise Du Saillant, I, 315.
MOISSON, commandant le bataillon marseillais. Demande cinq cents cartouches à balles pour la journée du 10 août 1792, I, 327.
MOLCKE (comte). Vicissitudes de son existence. Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 289.
MOLCKE (Joachim). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 289.
MOLIÈRE. Article sur la composition de sa troupe, son répertoire, ses recettes, etc., III, 148-160. Sa polemique avec un curé de Paris, IV, 461.
MONGE. Notes biographiques sur le général Meusnier, IV, 77-99.
MONMERQUÉ (M.) a communiqué à la *Revue* : Tableau de la cour de Copenhague, IV, 278.
MONTECUCULLO (Sebastiano DE). Sa condamnation pour avoir empoisonné le Dauphin. Son exécution, II, 91-93.
MONTLOSIER (marquis DE). Proposé à M. de Montbel pour prendre la direction morale de l'exploitation de cinq journaux monarchiques, III, 315.
MONTMORENCY (duc DE). Rapport de police sur ses maîtresses, III, 449.
MONTPENSIER (mademoiselle d'Orléans, duchesse DE). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 178-181.
MONTREVEL (maréchal DE). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 185.

Digitized by Google

Montsalvy. Scandales du monastère de cette ville; proposition de réforme, III, 63-93.
Mortimer (Thomas de). Personnage de la Relation de la mort de Richard II. roi d'Angleterre, II, 209-289.
Murat (de), préfet du Nord. Lettre au ministre de l'intérieur, relative à la presse, III, 310.

Napoléon. Lettre au maréchal Berthier. Ordre de condamner à mort deux libraires allemands, I, 156. Projet de rapport au sénat sur la rupture des conférences de Châtillon, dicté par lui au comte de Fontanes, IV, 100-113. Lettre à M. Paul Barde, 145. Lettre à la commission des arts, 146. A Madame mère, 147.
Nemours (duc de). Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Compromis par la déposition de Nicolas de Salcède, II, 365.
Neufchateau (François de). Lettre de Joséphine, à lui adressée, IV, 148.
Nevers (duc de). Sa correspondance sur le parti à prendre par lui après la journée des barricades (mai 1588), I, 34-77.
Nioche, représentant du peuple, envoyé près l'armée des Alpes. Proclamation aux habitans de Lyon, III, 167.
Nivière-Chol, maire de Lyon pendant le siége de cette ville. Sa participation aux évènemens de cette époque, III, 131-147.
Nogent. Sa maison présentée comme un foyer de royalisme, II, 195.
Norvolk (duc de), personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.
Numsen (la maréchale de). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 290.

Olim, registres contenant les plus anciens actes du parlement de Paris. Anciens arrêts extraits de ces registres, III, 6-14.
Opéra. Recettes, dépenses, règlemens de ce théâtre, de 1785 au 14 juillet 1789. Relâche exigé par le peuple, III, 457-476.
Orléans (Philippe, duc d'), régent. Lettre à M. Sabatier, évêque d'Amiens, IV, 314.
Osten (comte d'). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 290.
Overbury, personnage de la Relation de la vie du comte de Sommerset; est ami du comte. Le dissuade d'épouser la femme du comte d'Essex, maîtresse de Sommerset. Est jeté en prison. Meurt empoisonné, I, 258-269.

Panis. Ordres de délivrer des cartouches pour la journée du 10 août 1792, I, 328, 349, 350.
Paris (la ville de). Lettre de Henri III à cette ville, après s'en être retiré lors des barricades (mai 1588), I, 57. Lettre au Roi, 62.
Parlement de Dôle. Extrait de ses registres, IV, 305.
Parlement de Paris. Sa conduite au temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Délibération sur quelques édits en 1578, II, 97. Arrêts extraits des registres Olim. III, 6-14. Interrogatoires et procès-verbal de torture subis par Jeanne Delozanne et récollement, IV, 161. Extraits de ses registres criminels, 321.
Parme (duc de). Doit venir au secours de Paris du temps de la Ligue, I, 270-310, 378-420. Rôle que lui prête Nicolas de Salcède dans sa déposition, II, 359-370.
Pétion, maire de Paris. Sa participation à la journée du 20 juin 1792, I,

Digitized by Google

162-257. Lettre à Brissot, 317. Sa participation à la journée du 10 août 1792, 322-376.
Pelleprau. Bulletin de son exécution, I, 142.
Pierfer. Lettre touchant la bataille de Coutras, adressée à M. Pierrot, seigneur de Malmaison, II, 290-295.
Pigalle. Lettres de P.-L. Courier, adressées à lui et à sa femme, II, 472.
Pisani (marquis de). Instruction de Henri III sur les évènemens qui l'obligèrent à sortir de Paris à la journée des barricades (mai 1588), I, 52, 65.
Pinzochera (sœur Julia). Relation de ses hypocrisies, IV, 308.
Piron. Lettre au marquis de Senas d'Orgeval, IV, 464. Lettre à M***, 466.
Pocholle, représentant du peuple. Ordre par lui donné relatif à une fête en l'honneur de Rousseau, I, 159.
Poquelin, père de Molière. Date de sa mort, III, 159.
Potra (marquis de), émigré français. Forme le projet d'une république dans le pays de Bade, I, 311-314.
Presse. Documens administratifs pour servir à l'histoire de la liberté de la presse, III, 287-315, 321-327.
Prévost, garde-magasin des cartouches à l'Arsenal. Etat des cartouches fournies par lui, d'après les ordres des administrateurs, au département de police, pour la journée du 10 août 1792, I, 353.
Procureur dupré (le), pièce donnée sur le théâtre de Molière, III, 151.
Psaulme (Nicolas), évêque de Verdun. Lettre du cardinal de Lorraine sur la Saint-Barthélemy, à lui adressée, III, 196.
Puy (le). Le faux monnayage se fait publiquement dans cette ville, III, 108.
Puyguyon. Lettre de Louis, fils de Louis XV, à lui adressée, I, 474.
Puymaurin (baron de), directeur de la Monnaie des médailles. Lettre au ministre, sur une médaille du général Bertrand, III, 323.

Racine. Pièces représentées chez Molière de 1663 à 1672, III, 150.
Ragondet. Bulletin de son exécution, I, 143.
Raguse (duc de). Mémoire de lui sur les régimens frontières, I, 114-134.
Rambouillet (marquis de). Lettres de Henri III, sur la journée des barricades à lui adressées, I, 34, 74. Lettre à lui de Marie Stuart, IV, 122.
Rantzau-Ascberg (de). Son rôle à la cour de Danemarck, IV, 290.
Rennes. Correspondance de Carrier datée de cette ville, IV, 431-454.
Reventlau (comte de). Détails sur lui à la cour de Danemarck, IV, 289.
Richard II, roi d'Angleterre. Relation de sa mort, II, 209-289.
Rieux Renée de), dite *la belle Châteauneuf*. Lettre à Henri III, IV, 311.
Robespierre aîné. Attestation donnée en faveur de dom Gerle, IV, 302.
Roederer. Sa correspondance, relative à l'établissement de la guillotine, avec l'inventeur, les constructeurs, les ministres, les procureurs-généraux des départemens, etc., I, 8-33. Sa participation à la journée du 20 juin 1790. Lettres, arrêtés, etc., 162-257. Sa participation à la journée du 10 août 1792, 322-376. Lettres à M. Cochu, pour obtenir l'expédition de ses lettres de comte, 476.
Roland, ministre de l'intérieur. Ordre par lui donné relatif à trois soldats suisses arrêtés le 10 août 1792, I, 376.
Romainvilliers (de), commandant-général. Son rapport sur les faits qui se sont passés dans la journée du 20 juin 1792, I, 214.
Romanzoff (comte de). Lettre au comte de Mercy-Argenteaux, II, 31. Lettre de ce dernier, 33.
Rostaing (marquis de). Sa correspondance avec le maréchal de Belle-Isle, relative à une liqueur portant partout un feu inextinguible, IV, 264-277.

Digitized by Google

ROTROU. Pièces représentées sur le théâtre de Molière, III, 150.
ROUSSEAU (J.-J.). Fête en son honneur, I, 159. Lettre de sa femme, II, 311.
RUFFO (ambassadeur). Renseignemens sur ses menées à Paris et sa conspiration de faire assassiner tous les Français à Naples, II, 189-191.

SABATIER, évêque d'Amiens. Lettres du marquis de Simiane, IV, 313-314. Lettre du duc d'Orléans, régent, 314.
SAINT-ANDRÉ (Jean Bon), consul général de la république à Alger. Rapport au ministre de l'intérieur sur cette régence, I, 150.
SAINT-AUBAN (abbé DE), parrain du duc de Glocester, oncle de Richard II, roi d'Angleterre. Sa participation aux évènemens qui amenèrent la mort de ce roi, II, 209-289.
SAINT-AUGUSTIN (chanoines réguliers de l'ordre de). Mémoire pour obtenir la réforme de leur monastère de Montsalvy, III, 63-93.
SAINT-BARTHÉLEMY. Documens originaux, III, 195.
SAINT-JUST. Discours prononcé au Comité de salut public, IV, 225-246.
SAINT-LOUIS-LA-CULTURE (comité de). Extrait de ses registres relatif aux cadavres trouvés à la Bastille, II, 296.
SAINT-MAURICE (président DE). Condamnations prononcées par lui contre des faux monnayeurs en Provence, Dauphiné, Languedoc, etc. III, 94-119.
SAINT-POL (comte DE). Lettres à la marquise d'Uxelles, II, 162 164.
SALCÈDE (Nicolas DE). Sa conspiration; sa déposition; addition. Discours sur sa mort, dressé par le sieur Angenoust de Sens, II, 359-374.
SALUT PUBLIC (comité DE). Lettre de Ferrières-Sauvebœuf; il propose de soulever la Turquie contre la Russie, adressée à ce comité, I, 304-310. Discours de Saint-Just à ce comité, IV, 225-246. Lettres de Carrier pendant sa mission en Bretagne, 435.
ANS-CULOTTES. Création de cette dénomination, III, 329.
SANTERRE. Lettre au ministre de.... Demande d'un secours, I, 158. Sa participation à la journée du 20 juin 1792, 162-257.
SCARRON. Pièces représentées sur le théâtre de Molière, III, 150.
SCHACK (DE), ministre danois. Détails sur ce personnage, IV, 287.
SCHIMMELMANN, ministre danois. Détails sur ce personnage, IV, 288.
SCHMID, faux monnayeur habile. Reçoit une pension du roi pour sa subsistance, sous la condition de renoncer à son industrie; III, 103.
SECTION DU ROI DE SICILE. Arrêté pris par elle relatif à la journée du 10 août 1792, I, 335.
SECTION MAUCONSEIL. Arrêtés pris pour le 10 août 1792, I, 322-376.
SEGUIER (président). De l'authenticité du mot à lui attribué: *La cour rend des arrêts et non pas des services*, IV, 459.
SENAS D'ORGEVAL (marquis DE). Lettre de Piron, à lui adressée, IV, 464.
SENTERRE, directeur des postes à Lyon. Correspondance avec le directoire des postes, III, 182.
SERGENT-MARÇEAU (M.). Projets républicains de quelques émigrés français, I, 311. Bon signé de lui pour délivrer cinq cents cartouches à balles au commandant du bataillon marseillais pour la journée du 10 août 1792, 328. Autre ordre de délivrer des cartouches, 350. Notice historique sur les évènemens du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédens, III, 328. Notice sur le général Marçeau, IV, 127.
SIMIANE (DE). Lettre de M. Sabatier, évêque d'Amiens, IV, 313-314.
SOMBRET. Proposition, par lui faite à M. de Montbel, d'un mode d'exploitation de cinq journaux monarchiques, III, 313.

Digitized by Google

SOMMERSET (comte et comtesse DE). Relation de leur vie, I, 258-269.
SOPHIE DE MONNIER. Lettre de Mirabeau, à elle adressée, accompagnant l'envoi du *Traité de l'inoculation*, IV, 399.
SOUBISE (prince DE). Ses aventures galantes, III, 438-456.
SPIFAME (Jacques), évêque de Nevers, puis ministre à Genève. Condamné pour adultère, II, 94-97.
STAEL (madame DE). Lettre à M. de Lacretelle le jeune, II, 476.
STRUENSÉE, médecin du roi Christian VII. S'unit d'intérêt avec la reine Mathilde et domine à la cour de ce prince, IV, 283.
SYEYES (l'abbé). Explication de son mot : *La mort sans phrase*, IV, 457.

TALLEYRAND (M. DE), ministre des relations extérieures en l'an IX. Craint les révélations de Delille. Fréquente la maison de Nogent, société lubrique et foyer de royalisme, II, 190-195. Lettre au baron d'Edelsheim, ministre d'état du duché de Bade, pour l'arrestation du duc d'Enghien, 319. Lettres au grand-chancelier de la légion-d'honneur, IV, 317.
TALLIEN (madame), princesse de Chimay. Lettre à M. de Cabarrus, IV, 319.
TAUBENHEIM (baron DE), inventeur d'une eau destinée à éteindre les feux allumés par des bombes, IV, 265.
TERRIER, ministre de l'intérieur. Journée du 20 juin 1792. I, 162-257.
THÉOT (Catherine). Détails sur cette femme, contenus au Mémoire de dom Gerle, IV, 293-303.
THIERRY. Condamné à être bouilli pour pièces de six blancs fausses, II, 107.
THOU (A.-F. DE). Lettres à MM. Du Puy durant ses voyages en Italie et dans le Levant, III, 353-408, IV, 5-72, 184-224, 338-397.
TRISTAN. Pièces représentées sur le théâtre de Molière, III, 150.
TROISVILLES (DE). Lettre à la marquise d'Uxelles, II, 164-166.
TURENNE (vicomte DE). Commande l'avant-garde à Coutras, II, 292.

UXELLES (marquise D'). Lettre du comte de Saint-Pol, de Troisvilles, du maréchal d'Albret, de la duchesse de Longueville, du duc de Larochefoucauld, du prince de Condé, de mademoiselle d'Orléans, duchesse de Montpensier, du comte de Frontenac, du cardinal d'Estrées, du maréchal de Montrevel, du duc d'Harcourt, de madame de Maintenon, à elle adressées, II, 162-187.

VENDÉE. Mémoire sur l'origine de la guerre dans ce pays, III, 409-436.
VERDOLIN (prêtre). Condamné à mort pour fausse monnaie, III, 101.
VERTEILLAC (madame DE). Lettre de Maupertuis sur la Laponie, à elle adressée, I, 135.
VESTRIS (madame). Ses aventures galantes, III, 438-456.
VIAL. Mémoire sur l'origine de la guerre de la Vendée, III, 409-436.
VIDQ-D'AZYR. Eloge de Franklin, II, 375-404.
VOLFIUS (J.-B.), évêque constitutionnel du département de la Côte d'Or. Rétractation de cet évêque dans les formes canoniques, III, 198.
VOSSIUS, géographe hollandais. Lettre de Colbert lui annonçant une gratification de Louis XIV, I, 79.

WARVIC (comte DE). Personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.
WESTERMANN, général républicain. Bulletin de son exécution, I, 142.

YORCK (duc D'). Personnage de la Relation de la mort de Richard II, roi d'Angleterre, II, 209-289.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

SECONDE SÉRIE.

TOME V.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

SECONDE SÉRIE.

TOME V.

PARIS,
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1836.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

DE

LA COUR ET DE PARIS,

DEPUIS LE 28 NOVEMBRE 1732 JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1733 (1).

[Nous n'avions pas besoin d'avoir éprouvé le goût des lecteurs, par le favorable accueil qu'ont reçu, dans notre 1re série, la *Chronique* de l'abbé Baudeau et la *Chronique du règne de Louis XV* (1742-43), pour nous regarder comme particulièrement obligé envers M. Jules Ravenel, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de la ville de Paris, à qui la *Revue* doit la communication du Journal dont nous donnons aujourd'hui un premier fragment. Le public, de nos jours, recherche ces chroniques, d'un temps d'intrigues et de licence, avec une avidité au moins égale à celle des contemporains, auxquels l'audace des pamphlets clandestins et des Nouvelles à la main tenait lieu de liberté de la presse. Si pour eux ces écrits avaient l'attrait d'un acte d'opposition maligne, d'une spirituelle vengeance, pour nous ils ont l'intérêt plus élevé de l'histoire, et font servir le règne de Louis XV à nous expliquer les grands déchiremens du règne de son successeur.

La bienveillance de M. Ravenel ne s'est pas bornée à nous indiquer le Journal que nous allons publier; il ne nous l'a remis qu'après l'avoir annoté avec cette exacte et intelligente connaissance des acteurs politiques et littéraires du dix-huitième siècle, dont il avait déjà fait preuve dans la réimpression des *Mémoires de Bachaumont*, réimpression que la crise de la librairie, en 1830, est malheureusement venue interrompre, et pour la continuation de laquelle de nombreux souscripteurs forment des vœux.]

(1) Bibliothèque Royale, section des manuscrits, fonds Bouhier.

Digitized by Google

Paris, le 28 novembre 1732. — Le Roi n'est point encore retourné à la chasse, et n'est point aussi bien rétabli de son indisposition qu'on l'avait cru; l'on s'aperçoit avec douleur qu'il est encore maigri depuis le voyage de Fontainebleau. Il fut souper, mercredi 26, à la Muette, avec quelques seigneurs. On dit qu'il a déclaré qu'il ne voulait plus entendre parler de Constitution (1); mais cette nouvelle n'a pas même l'air de vraisemblance.

— Les politiques se donnent la tourmente pour trouver une interprétation aux conférences fréquentes et secrètes que M. de Rottembourg (2) a eues avec le roi d'Espagne. Ces messieurs forment dans leur imagination le projet d'une ligue de la France et de l'Espagne; détachent l'Électeur de Bavière et celui de Saxe des intérêts de l'Empereur; le traversent dans l'intention où il est de faire nommer le duc de Lorraine roi des Romains; substituent Don Carlos à sa place; enfin nous forment, en

(1) La fin de l'année 1731 et le commencement de l'année 1732 furent troublés, en France, par des divisions intestines auxquelles donna lieu la Constitution *Unigenitus*. Ces longues et méprisables querelles, un moment assoupies sous la régence du duc d'Orléans, s'étaient ranimées plus fortes et plus vives que jamais. Le Parlement, engagé, sans le vouloir peut-être, dans la lutte entre les partisans de la bulle et ses adversaires, avait répondu à une délibération du Conseil qui cassait un de ses arrêts par la cessation absolue de ses fonctions. Plusieurs conseillers furent envoyés en exil. De ce nombre était l'abbé Pucelle qui, sur le refus du Roi d'écouter les remontrances que voulait lire le président du Parlement, osa lui remettre en main la délibération écrite. Cet acte de courage lui donna un moment de popularité.

(2) Conrad-Alexandre, comte de Rottembourg, ambassadeur de France en Espagne, mort à Paris le 4 avril 1735, âgé de cinquante-deux ans.

Digitized by Google

conséquence, un camp sur le Rhin, l'année prochaine, de soixante-dix mille hommes, commandés par M. le maréchal de Villars. Ces belles conjectures ne laissent pas de prendre dans le public; mais comme elles n'ont rien de bien assuré, nous les quittons pour parler du ressentiment qu'ont les Espagnols contre les Anglais d'avoir fourni aux Maures des ingénieurs et de l'artillerie. Les Espagnols sont assiégés à leur tour dans Oran et dans Ceuta, et l'on arme à force en Espagne pour y envoyer du secours.

— L'on a pris le deuil avec une grande régularité (1). Les fermiers-généraux ont fait une assemblée pour délibérer s'ils prendraient des pleureuses, ou plutôt pour prévenir ceux de leurs confrères qui auraient pu en prendre et les en empêcher. Quelle nouveauté qu'une pareille modestie dans la finance!

— La place d'inspecteur-général de la Compagnie des Indes, qu'avait M. de Moras (2), a été donnée à M. de Fulvy. On a ouvert M. de Moras, et on lui a trouvé le grand boyau gangrené. L'on ne doute pas que sa veuve ne soit bientôt duchesse; et comme l'on va aisément dans l'excès, la plupart la donnent déjà à M. le duc d'Elbeuf. Ce serait une anecdote curieuse pour la postérité si une Fargès, veuve de Moras, se trouvait quelque jour cousine de l'Empereur.

— L'on recommence à parler du mariage de M. le marquis de Nesle avec mademoiselle Bonnier, qui lui apporterait plus de trois millions. L'on prétend que

(1) A l'occasion de la mort de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, mort à Montcalier, le 31 octobre 1732. Ce prince était, par sa femme, neveu de Louis XIV.

(2) Abraham Peirenc de Moras, maître des requêtes, mort à Paris le 20 novembre 1732.

Digitized by Google

M. de Nesle demande quatre cent mille francs en pur don pour payer ses dettes, et que cet article est le seul qui ait arrêté jusqu'à présent ce mariage.

— L'Oraison funèbre de Victor-Amédée, qui devait être prononcée à Notre-Dame par l'évêque de Vence (1), vient d'être contremandée. Ce contre-ordre deviendrait un soulagement pour cet évêque, s'il ressemblait à certains de ses collègues qui ne sont pas en haleine de travailler.

— M. le cardinal de Bissy (2) fait paraître un nouveau mandement de cent vingt-huit pages avec un supplément, dans lequel il soutient que les évêques ne relèvent que de Dieu, même pour l'autorité spirituelle et temporelle. L'on attend avec impatience la décision qu'en portera la cour. Ce mandement passe pour être de l'imprimerie de la veuve Mézière, qui n'a pas voulu l'avouer. Cette raison le fait soupçonner imprimé dans son diocèse, c'est-à-dire à Meaux. On dit qu'il en a fait distribuer trois mille exemplaires dans le public.

— Les *convulsionnaires* continuent à faire du bruit. L'on en débite des choses qui approchent du prodige, ou plutôt de la fable. Il y a surtout une femme qui danse sur la tête et qui fait des extravagances outrées et tout-à-fait extraordinaires. C'est une pièce dans le parti,

(1) Jean-Baptiste Surian, né à Saint-Chamas, en Provence, le 20 septembre 1670, mort dans son diocèse, le 3 août 1754.

(2) Henri-Pons de Thiard de Bissy, né le 25 mai 1657, mort en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 26 juillet 1737, l'un des plus turbulens adversaires du parti janséniste. On lui fit cette épitaphe :

Passant, arrête et vois ici
Le grand cardinal de Bissy.
La paix de Dieu lui soit donnée,
Quoiqu'il l'ait sans cesse troublée.

Digitized by Google

mais qu'on ne fait voir qu'à ceux dont on est bien sûr, c'est-à-dire à ceux qui croient même avant que d'avoir vu (1). Cette femme prend la précaution, à ce que l'on dit, de changer d'habit, de nom et de chambre à tous les jours, de peur d'être arrêtée. Arouet, auditeur des comptes (2), et frère de Voltaire, a chez lui un marquis de Blaru, qui est aussi un *convulsionnaire* distingué. M. de Nicolaï et M. le premier président l'ont envoyé prier de ne pas garder cet hommme chez lui; mais il les a refusés avec constance, disant que cette affaire était d'une trop grande importance pour lui comme pour tout le monde, pour ne pas devoir en éclaircir la vérité, quand même il devrait y sacrifier ses charges et ses biens. Ce grand zèle n'est pas une qualité de famille; car on sait bien que si Voltaire donne dans les excès, ce ne sont pas sûrement des excès de religion.

— Le *Mandement* de l'archevêque d'Arles (3) a été

(1) Quelques personnes d'un esprit moins crédule obtinrent, par la suite, d'être admises à la représentation de ces farces prétendues religieuses. On peut voir dans la *Correspondance de Grimm* (tomes II et III de l'édition de Furne), les procès-verbaux qu'en dressèrent La Condamine et Du Doyer de Gastel.

(2) Armand Arouet n'était point *auditeur*, mais payeur des épices de la cour des comptes. Il est mort à Paris, âgé d'environ soixante ans, le 18 février 1745.

(3) Jacques Forbin de Janson, sacré en 1711, mort le 13 janvier 1741. Ce prélat, dit Voltaire, « outragea tous les parlemens du royaume dans son Instruction pastorale; il les traita de séditieux et de rebelles. On n'avait jamais vu, auparavant, des chansons dans un mandement d'évêque : celui d'Arles fit voir cette nouveauté. Il y avait dans ce mandement une chanson contre le Parlement de Paris. Le Parlement d'Aix fit brûler l'Instruction pastorale et la chanson; et le cardinal de Fleury eut la sagesse de faire exiler l'auteur. » (*Histoire du Parlement*, chap. LXIV.)

Digitized by Google

mis en *allure* (1) : mais cette glose est aussi pitoyable que le texte.

— Les Hollandais commencent à se rassurer sur le péril qu'ils ont couru. Vous savez sans doute que les vaisseaux venus de la mer du Sud leur avaient apporté des vers de la longueur d'un doigt, qui s'étaient glissés dans les bois des digues, et les avaient si bien minées peu à peu, qu'elle n'avaient presque plus de solidité. Cet évènement est tout-à fait extraordinaire, et aurait eu probablement des suites bien tristes si l'on n'avait arrêté le progrès de ces vers par des peaux de bœufs fraîchement tués, qu'ils ne sauraient percer.

— L'on a arrêté un nommé La Hoquette, courtier de bijoux, qui s'en était volé lui-même pour plus de douze cent mille livres qu'on lui avait confiés. Il y a apparence qu'on les lui rendra en pendant incessamment le voleur.

— M. le président Le Pelletier est absolument hors d'affaire, aussi bien que M. de Colandre, qui était tombé, il y a quelques jours, d'apoplexie.

— M. de Coislin (2), évêque de Metz, se meurt, au grand regret de tous les honnêtes gens, et de son diocèse surtout à qui il faisait des biens infinis. Le public en fait d'avance une belle oraison funèbre, en disant qu'il donnait tous les ans plus de cent mille livres

(1) C'est-à-dire en vaudevilles sur l'air, alors en vogue : *Voilà, mon cousin, l'allure.*

(2) Henri-Charles de Cambout, duc de Coislin, évêque et prince de Metz, né à Paris le 15 septembre 1664. Il était membre de l'Académie Française et de celle des Inscriptions. La célèbre bibliothèque du chancelier Séguier, dont il avait hérité, et qu'il enrichit d'un grand nombre d'ouvrages imprimés et manuscrits, fut léguée par lui à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La partie manuscrite et le peu d'imprimés échappés à l'incendie de 1793 sont aujourd'hui à la Bibliothèque Royale.

Digitized by Google

aux pauvres; qu'il avait des espions pour savoir les gentilshommes qui pouvaient avoir des besoins et qui n'osaient les faire connaître; enfin que tous ses soins étaient de découvrir les malheureux et de les soulager. Quelle leçon pour son successeur, et qu'il sera difficile de le remplacer! On assure que sa charge de premier aumônier est destinée à M. de Beringhen, évêque du Puy.

— Madame la comtesse de Tresmes (1), sœur de M. le comte de Luxe, est grosse, au grand contentement des Gesvres, qui se croient par là désenchantés.

— L'esprit abdéritain n'a point encore quitté nos seigneurs qui continuent à représenter des tragédies. L'on donna, vendredi dernier, chez M. le marquis de Villars, *Tiridate* (2), avec une vieille pièce de Moncrif. Cette fureur a saisi même le bourgeois. L'on ne trouvait cet automne que théâtres, parmi lesquels il y en avait qui avaient coûté jusqu'à dix mille francs à construire. La meilleure troupe, au dire des connaisseurs, était celle de madame de Blagny, femme du trésorier des parties casuelles.

— Voici les vers que Voltaire a adressés à mademoiselle de Charollais, et qui n'ont pas servi à le mettre mieux dans son esprit. J'aurais pris le parti de ne les point envoyer, si je ne savais qu'il y a des gens qui sont bien aises de voir d'un bon auteur jusqu'à ses plus faibles ouvrages. Voltaire a d'ailleurs tant de mérite que de pareilles négligences ne sauraient lui faire tort.

(1) Éléonore-Marie de Montmorency-Luxembourg. Elle avait épousé, en avril 1729, Léon-Louis Potier, comte de Tresmes, frère du duc de Gesvres. La femme de ce dernier avait demandé l'annulation de son mariage pour cause d'impuissance de la part de l'époux. Voyez les *Mémoires historiques* de Bois Jourdain, tome II, page 296.

(2) Tragédie de Campistron.

Digitized by Google

De Charollais j'aperçus l'autre jour
Les yeux charmans s'enflammer de colère.
J'allai m'en plaindre au maître de la terre,
A ce grand dieu que l'on appelle Amour.
« Hélas ! ta plainte est inutile,
Me dit ce dieu, tu perdras tous tes vœux ;
Lui plaire n'est pas si facile,
La choquer est dangereux,
La séduire est difficile.
J'y suis embarrassé moi-même avec mes feux,
Avec tout mon pouvoir et mes soins et mon zèle,
Et tu n'es pas le premier malheureux
Qui vient à moi se plaindre d'elle. »

Voltaire se plaindra long-temps, et nous aussi, quand il ne fera pas mieux.

— Il n'y a rien de nouveau au spectacle. Toujours *Amadis* (1) à l'Opéra, *Zaïre* aux Comédiens Français, et *la Vie est un songe* aux Italiens. Cette pièce, en vers, par de Boissy, est très bien conduite.

La Petitpas, jolie voix de l'Opéra, est passée en Angleterre, sans demander son congé, pour se rendre auprès de milord Weymouth, qui l'avait entretenue ici et dont le retour n'était pas aussi prompt qu'elle aurait voulu. Ce milord a huit cent mille livres de rente, et toute la facilité que peut souhaiter une fille d'Opéra. Mademoiselle Sallé quitte au 21 décembre, et passe aussi dans ce pays-là. Cette absence va nous valoir sans doute quelque belle élégie.

Voici l'*Épître* que je vous ai annoncée dans ma dernière lettre et que M. Bernard lui a adressée à Fontainebleau.

(1) De Quinault et Lulli.

Digitized by Google

ÉPITRE A THÉMIRE.

Du froid séjour de la grandeur
J'écris à ma chère Thémire, etc. (1).

Le 5 *décembre* 1732. — Le Roi se porte de mieux en mieux; il monte à cheval et retourne à la chasse.

— La messe rouge s'est dite le 1er de ce mois par M. de Laubrière, évêque de Soissons, ci-devant conseiller-clerc au Parlement. Cent quarante-cinq de ces messieurs, en comptant les présidens, y ont assisté en robe rouge selon l'usage. Le Parlement ne date point de ce jour-là. Il annonça seulement une députation à Versailles, le 3, pour aller complimenter Sa Majesté sur la mort de Victor-Amédée, députation qui devait être composée de quarante-trois de ses membres et de tous les anciens exilés. L'on indiqua aussi une assemblée générale pour le jour suivant, et l'on se rendit ensuite chez M. le premier président, où cent de ces messieurs dînèrent. Le compliment a été fait à Versailles le mercredi, comme on l'avait arrêté. Douze des députés furent dîner à une table servie aux dépens du Roi; douze, parmi lesquels était l'abbé Pucelle, chez M. le Cardinal; douze chez M. le chancelier, et les douze autres chez M. le garde-des-sceaux.

— M. de Coislin mourut samedi 29 du mois dernier, beaucoup regretté et peu imité, comme je l'ai déjà dit dans ma dernière lettre. Ce prélat ne s'est point démenti jusqu'au dernier moment de sa vie. Il a résisté avec constance aux offres de trois cent mille livres que lui faisaient M. l'archevêque de Vienne et l'évêque du Puy, pour la

(1) Imprimée dans les *Œuvres* de l'auteur.

Digitized by Google

charge de premier aumônier, disant que cette charge ne lui avait rien coûté, et qu'il n'était pas en droit, par conséquent, de la vendre. Le Roi l'a donnée, en pleine galerie, à M. le Cardinal, qui fut le premier à qui il déclara ce dessein. M. le Cardinal, pénétré de reconnaissance, voulut lui baiser la main; mais le Roi, la retirant, l'embrassa, et lui dit d'accepter ce don plutôt comme un gage de son amitié que comme le prix de ses services. M. le Cardinal lui représenta combien il lui serait difficile d'associer ses deux places d'aumônier (1); sur quoi Sa Majesté répondit qu'elle le laissait maître d'en vendre une. On dit que M. le Cardinal, profitant de cette liberté, vend la charge à M. de Beringhen, évêque du Puy, trois cent mille livres, argent qu'il destine à acheter celle de M. le comte de Sainte-Maure pour son neveu; tout ce détail est très exact et très vrai.

—On assure le roi d'Espagne indisposé, et la peste à Constantinople plus vive que jamais. M. de Villeneuve, notre ambassadeur, mande que dans le temps que l'ambassadeur d'Angleterre était à dîner avec lui, on vint lui annoncer la mort subite de trois de ses gens. Il dit aussi que les Turcs ont perdu deux batailles contre les Persans, circonstance qui n'affligera pas l'Europe, surtout messieurs les Allemands.

— L'on ne cesse point, suivant ce qui se pratique à la mort des gens riches, de diminuer le bien de M. de Moras, et de faire des contes sur la veuve, pour la tourner en ridicule. On dit que le Roi lui ayant envoyé un gentilhomme pour lui faire compliment et l'inviter à

(1) Le cardinal de Fleury était premier aumônier de la Reine, depuis la formation de la Maison de cette princesse.

Digitized by Google

songer à Don Carlos, elle avait répondu qu'elle était bien sensible à l'attention de Sa Majesté, mais qu'elle ne voulait pas se marier en province. L'envie que causent ordinairement les grands biens lui attire toutes ces plaisanteries, auxquelles elle est sans doute peu sensible. C'est un beau plastron contre la médisance que quatre cent mille livres de rente. Les millions savent bien endurcir contre elle.

— L'abbé de Montgon (1), qui avait été obligé de quitter l'Espagne, vient de se réfugier dans une communauté à quatre lieues de Clermont. Il a erré quelque temps en Portugal, en Angleterre et en Flandre, avec le chagrin de n'y pouvoir trouver un asile. Ce qu'il a souffert depuis l'impression de ses *Mémoires* venge un peu ceux qu'il a outragés, et doit servir d'exemple aux plumes trop libres.

— M. le comte de Riom (2) a pris le petit collet et un bénéfice de quinze mille livres de rente que lui a donné M. le comte de Clermont. Cette métamorphose a tellement surpris Paris, que l'on en a douté aussi long-temps que l'on a pu. M. le comte de Riom est connu dans le monde par des qualités qui vont redonner une nouvelle vogue au petit collet.

— On a parlé d'un changement dans quelques intendances. M. de La Tour quitte Rennes pour Orléans, et M. de Beaussans Orléans pour Rennes.

— L'on a jeté un monitoire pour les effets de La Hoquette. On les a tous retrouvés, aussi bien que les preuves nécessaires pour convaincre ce malheureux.

(1) Charles-Alexandre de Montgon, né à Versailles, le 24 septembre 1690, mort en exil à Sarliève, dans les Pays-Bas, en 1770.

(2) Le scandale de ses amours avec la duchesse de Berry, fille du Régent, est assez connu.

Digitized by Google

— M. l'abbé Hérault fut enterré mardi 2 de ce mois. M. Hérault, son frère, lieutenant-général de police, en est tombé malade de chagrin. Il a eu le malheur de perdre, dans l'intervalle d'une année, ses deux frères, sa femme, son fils et son neveu, et d'être sensible à toutes ces pertes comme il le devait. La façon dont il exerce sa charge le fait plaindre également de tout le monde.

— M. l'abbé de Gontaut, doyen de Notre-Dame, se meurt. Il avait résigné à M. l'abbé de La Croix, qui a une des premières dignités de ce chapitre; mais cet abbé ayant trouvé des obstacles invincibles, a remis la résignation à l'abbé de Gontaut, qui en a disposé sur-le-champ en faveur d'un fils du duc de Biron, son frère. M. de Coiseaux est aussi à l'extrémité. Il est receveur-général des finances de la Touraine, frère de M. Boulogne, premier commis des finances, et marié depuis dix-huit mois à une fille de M. Poultier, intendant de Lyon.

— M. Descaseaux, fameux négociant de Nantes, laisse par sa mort quatre à cinq millions de biens.

— Il y a eu un jeune homme tué par le guet dans la rue Montorgueil, la nuit du 1er au 2. On le dit mousquetaire; mais outre qu'il n'a pas été réclamé, un chapeau bordé et une étourderie suffisent ici pour faire nommer mousquetaire qui ne l'est pas et qui n'est pas digne de l'être.

— Les États de Hollande n'ont pas voulu souffrir l'établissement d'un Opéra à La Haye; de sorte que Dulis (1), qui avait envoyé ici faire des recrues, en est

(1) Riche banquier juif auquel ses folles prodigalités pour La Pélissier, actrice de l'Opéra, et le procès qu'il soutint contre elle donnèrent quelque célébrité. Un arrêt du Parlement de Paris le condamna à être roué vif en

Digitized by Google

pour les avances qu'il a faites. L'un de ses députés, nommé Naudé, a emporté en Angleterre le reste des fonds, qui se montent à huit ou dix mille livres, et a laissé sa femme avec le rabbin. Il emporte de l'argent et laisse sa femme; l'heureux sort! s'il n'y avait de la friponnerie.

— Il paraît un livre nouveau intitulé : *le Repos de Cyrus* (1). L'auteur, qui se nomme l'abbé Pernetti (2), et qui est actuellement au collége avec le fils de M. Boulogne, prend Cyrus depuis sa seizième année jusqu'à sa quarante-deuxième. L'on dit beaucoup de bien du style, des sentimens et de la morale; mais l'on est peu content de la fiction, qui est généralement froide et languissante. Ce livre n'a été fait que pour prouver que le règne pacifique est préférable au règne guerrier.

— Il y a aussi un recueil de *Poésies* d'un nommé Tanevot. L'on trouve qu'il aurait aussi bien fait, ce M. Tanevot (3), de continuer à se faire mettre dans le *Mercure*, que de se faire imprimer dans son particulier.

— Les négligences de Voltaire sont rares et bientôt réparées. Voici une pièce digne de lui qu'il vient seulement de finir, et qu'il n'a encore donnée qu'à très peu de personnes :

place de Grève, ainsi que son valet, pour tentatives de violences sur la personne de La Pélissier. Dulis, réfugié à La Haye, évita la roue : le valet seul fut exécuté.

(1) *Paris, Briasson*, 1732, in-8°.

(2) Jacques Pernetti, né dans le Forez en 1696, est mort à Lyon le 6 février 1777.

(3) Alexandre Tanevot, censeur royal, né à Versailles en 1692, mort à Paris le 10 avril 1773. Ses *Poésies diverses* (Paris, 1732, 1 vol in-12) eurent une seconde édition augmentée de moitié et publiée en 1766.

Digitized by Google

LE TEMPLE DE L'AMITIÉ.

Allégorie.

Au fond d'un bois, à la paix consacré, etc. (1).

Il eût été curieux que Voltaire eût fait remporter le prix par un poète; mais il faut lui rendre justice, bien loin de le faire triompher, il n'a pas osé seulement le faire entrer dans le temple. Il n'a pas, comme l'on voit par cette pièce, trop bonne opinion du cœur de l'homme. J'en suis fâché pour le pauvre Voltaire.

— L'on doit donner *Isis* (2) à l'Opéra le 12 de ce mois. L'on a parlé d'une requête des directeurs, par laquelle ils demandent la permission de mettre l'Opéra bas pendant six mois. L'intention de ces messieurs était d'éteindre par-là les pensions des vétérans; mais Dupré a répondu, au nom de tous ses camarades, que si l'Opéra était interrompu ils ne rentreraient ni les uns ni les autres, ayant lieu de craindre eux-mêmes quelque jour une pareille ingratitude. La demande des directeurs a été mise au néant, et les pensions des vétérans ont été continuées.

— La Comédie Française n'a point de nouveautés. Quinault l'aîné se retire à Pâques. Hamoche, si connu à l'Opéra-Comique, a débuté aux Italiens : il n'a pas fait le même plaisir sur ce théâtre qu'à la Foire.

— Il y a une assez gentille parodie de *Zaïre*, intitulée *la Folie de Melpomène* (3). Je me réserve à en

(1) Cette allégorie fait partie de toutes les éditions modernes des *OEuvres* de Voltaire.

(2) De Quinault et Lulli.

(3) *Arlequin au Parnasse, ou la Folie de Melpomène, comédie critique*

Digitized by Google

parler dans ma première lettre, pour ne pas rendre plus longue celle-ci, qui ne l'est peut-être déjà que trop.

— J'apprends dans le moment que le roi d'Espagne a envoyé son abdication au conseil de Madrid, dont on attend la réponse avec impatience.

— M. de La Tour ne va point à Orléans; il revient à Paris. C'est M. Bignon de Blanzi qui remplace M. de Beaussans, et M. Pallu remplace M. de Blanzi à La Rochelle.

12 *décembre* 1732. — Sa Majesté est en meilleure santé que jamais. Elle continue à retourner à la chasse, et de faire de temps en temps quelques petits voyages à la Muette. M. Maréchal, son premier chirurgien, lui disait, pendant sa maladie : « Votre Majesté a la première place du monde, je ne doute pas qu'elle n'en ait quelque jour une bonne dans le ciel; mais comme elle n'y aura pas autant de crédit que sur la terre, Votre Majesté fera fort bien de se conserver autant qu'elle pourra dans ce monde, en attendant l'autre. »

— Toutes les cours souveraines et les ambassadeurs ont complimenté le Roi sur la mort de Victor-Amédée. M. le nonce voulait porter la parole pour tous les ambassadeurs; mais milord Valdegrave s'y étant opposé, M. le nonce fut introduit seul, eut son audience particulière, et fut relevé par les autres ambassadeurs. M. le nonce fit ensuite son compliment à monseigneur le dauphin, qui rit beaucoup de son accent étranger, et ne cessa de répéter pendant tout ce jour-là à ceux qui vin-

de la tragédie de Zaïre. Cette pièce de l'abbé Nadal fut jouée le 4 décembre 1732. On la trouve dans le tome Ier des *Parodies du nouveau théâtre Italien.*

Digitized by Google

rent lui faire la cour : « Monsignour, la doulour..... » Ce petit prince dit des choses extraordinaires pour son âge. Un jeune gentilhomme à drapeau du régiment aux gardes étant venu lui faire la révérence, il lui demanda l'âge qu'il avait. « Monseigneur, j'ai huit ans. — Huit ans, répliqua le dauphin, c'est commencer de bonne heure à servir le Roi mon père. » Ce petit prince a une intelligence bien au-dessus de son âge.

— Les députés du Parlement couchèrent à Versailles le mercredi 3 de ce mois, et prirent la résolution de demander à Sa Majesté la grâce de vouloir les entendre. Le premier président fut introduit dans le Conseil, où il parla avec une éloquence, une dignité et une soumission en même temps, qui contentèrent les deux partis. Le Roi reçut ensuite tous les députés, à la tête desquels M. le premier président parla encore tout aussi bien qu'il avait fait dans le Conseil.

Le Roi répondit : « Je veux bien oublier la faute de mon Parlement en faveur du zèle qui le faisait agir. Mon Chancelier vous dira le reste. » M. le Chancelier se leva, et fit un discours dont la substance était que Sa Majesté, contente du repentir qu'ils faisaient paraître, voulait bien leur donner des marques de bonté, en suspendant sa dernière déclaration. Voilà en deux mots ce qui s'est passé à Versailles, et comme s'est fait l'accommodement. J'ai mieux aimé vous faire ce détail un peu plus tard, que de vous le faire moins exact et moins certain.

— Le Parlement a fait sa rentrée le mardi 9. M. Chauvelin, avocat-général, fit un fort beau discours sur l'honnête confiance, et prouva que la présomption est aussi dangereuse aux talens que la timidité. Il fit entrer dans ce discours, avec beaucoup

Digitized by Google

d'art, l'éloge de MM. Tartarin (1) et Gobert, fameux avocats, morts dans l'année. Le lendemain il y eut mercuriale. M. Gilbert parla, avec son éloquence ordinaire, sur le devoir du juge à qui une raison saine et épurée n'est pas moins nécessaire que la probité. Le jeudi 11, le Parlement reprit ses fonctions ordinaires et recommença à juger. Je finis cet article par une remarque singulière que l'on a faite sur la rentrée du Parlement. Le jour que se dit la messe rouge, c'est-à-dire le 1er décembre, on lut dans l'Office du jour trois leçons du prophète Isaïe, qui semblent être faites exprès pour cet évènement. Jamais prophétie n'a été plus juste ni plus claire. En voici quelques traits qui vous en pourront faire juger : *Quiescite agere perversè, discite benefacere, quærite judicium, subvenite oppresso, judicate pupillo, defendite viduam..... Si volueritis, et audieritis me, bona terræ comedetis ; quod si nolueritis et me ad iracundiàm provocaveritis, gladius devorabit vos, quia os Domini locutum est.... Vinum tuum mixtum est aquâ..... Orietur in diebus illis justitia et abundantia pacis et pauperum.... et restituam judices tuos ut fuerunt priùs, et consiliarios tuos sicut antiquitùs : post hæc vocaberis civitas justi, et urbs fidelis. Sion in judicio redimetur, et reducent eam in justitiâ... nam in illâ die stillabunt montes dulcedinem..... nam in illâ die gloria.*

— On ne sait point encore la raison qui a obligé le roi d'Espagne de faire sortir de ses États l'ambassadeur de Sardaigne. L'on conjecture que cette affaire

(1) Guillaume TARTARIN, mort à Paris le 11 septembre 1732, doyen des échevins de cette ville. Il avait joui de quelque réputation comme avocat, et été bâtonnier de l'Ordre.

Digitized by Google

pourrait bien regarder Don Carlos, contre lequel il y aura sans doute quelque ligue secrète avec l'Empereur.

— L'évêché de Metz n'est point encore donné. Les uns le destinent à M. l'évêque de Bayeux, qui est un Luynes, et les autres au fils de M. le maréchal de Berwick, et laissent cet évêché vacant jusqu'à ce que ce jeune abbé ait l'âge compétent.

—On parle aussi de donner la place de l'Académie à Moncrif, secrétaire des commandemens de M. le comte de Clermont, qui a du mérite et de la protection. M. le comte de Clermont doit donner demain une petite fête à madame LA DUCHESSE (1) la jeune. Il y aura musique, ballet et souper, que l'on aurait couronné d'un bal sans le grand deuil. Ce deuil, que l'on observe à la cour avec la dernière exactitude, la rend fort triste. Il n'y a ni spectacles, ni jeux, ni concerts : rien en un mot de ce qui s'appelle plaisirs publics.

— La Maison de M. le Duc d'Orléans (2) fit chanter le 6, aux Pères de l'Oratoire, un *Te Deum* pour sa convalescence. La musique était de Gervais, et ne fut pas admirée. Il n'y eut ensuite qu'une petite illumination dans la rue Saint-Honoré, et quelques fagots brûlés devant le Palais-Royal : simplicité que le prince avait sans doute exigée.

— Le 10, les musiciens firent un service en musique à Saint-Sulpice, pour le repos des ames de leurs confrères. L'église a paru ingrate à la voix; Chassé, qui ne l'a souvent que trop étendue, avait de la peine à s'y faire entendre.

— M. le duc d'Hostun, fils de M. le duc de Tallard,

(1) Caroline de HESSE-RHINFELS, duchesse de Bourbon.

(2) Ce prince avait pris la petite vérole en veillant auprès du duc de Chartres, son fils, atteint de cette maladie.

Digitized by Google

épouse, lundi prochain, mademoiselle de Prie et quatre-vingt mille livres de rente. La cérémonie se fera, à cause du deuil, au château des Tuileries, par M. le cardinal de Rohan, grand-oncle du marié, qui vient exprès de Saverne. M. le duc d'Hostun n'a pas encore vingt ans, et mademoiselle de Prie en a à peine quinze (1).

— Madame la marquise de Janson, fille de M. de Nicolaï, se porte beaucoup mieux.

— M. le comte de Froullay-Tessé, colonel de Royal-Comtois, va relever M. le comte de Gergy, notre ambassadeur à Venise.

— M. le comte de Sparre, fils de celui qui a été lieutenant-général en France, fut arrêté samedi passé, 6, dans son carrosse, pour deux cents louis qu'il devait à un particulier. On le conduisit au Fort l'Évêque, où, à peine est-il entré, qu'il fut écroué pour plus de cent mille livres. Il n'y a pas apparence qu'il en sorte sitôt, son bien consistant en trente mille livres de rente substituées.

— Une jeune fille de Versailles, âgée de neuf ans, a été engrossée par un petit garçon de Saint-Germain qui n'en a que onze. Ce petit drôle, bien loin de se trouver déconcerté à la confrontation, a soutenu avec effronterie que ce n'était pas là son coup d'essai. Le Roi, à qui l'on a conté cette fécondité prématurée, en a été si charmé, qu'il veut tenir leur premier enfant sur les fonts.

— Autre prodige. M. de La Peyronie a fait la double opération de la fistule à un enfant de trois ans, ce qui

(1) On trouve dans les *Mémoires de Bois Jourdain* (tome III, page 31), quelques détails sur la fin malheureuse et prématurée de la duchesse d'Hostun.

Digitized by Google

ne s'était jamais vu, et n'était pas même tombé dans l'idée jusqu'à présent. La chirurgie est aujourd'hui dans sa plus grande force.

— *Cassius* (1) est imprimé avec une *Préface* de l'auteur, dans laquelle il réveille la dispute de MM. de La Motte et Voltaire, et donne la préférence à ce dernier. Cette façon d'attaquer un homme qui ne peut plus se défendre n'est pas généreuse, et mérite quelque vengeur. Il a mis, en forme d'épître dédicatoire, une ode à madame la princesse de Conti, douairière, qui parut ici et fut très critiquée il y a plus d'un an. Il affecte surtout d'y paraître dévot. Mais comment le croire, lorsqu'il parle des *antiques toits de ses pères* (2) et se plaint d'un peu trop de renommée? Il n'a qu'à continuer sur le ton qu'il a pris pour n'avoir plus lieu de s'en plaindre.

— *Zaïre* s'imprime avec une préface. Il l'a dédiée à un banquier anglais très riche, nommé Forker, et par conséquent plus solide qu'une comédienne (3). Cette idée n'a pas paru extraordinaire à ceux qui connaissent ce poète. Il y a telle pièce pour qui il a fait cinq à six épîtres dédicatoires différentes. On parle de six lettres (4) qui vont paraître, dans lesquelles il a mis les

(1) *Cassius et Victorinus, martyrs*, tragédie chrétienne, par Lagrange-Chancel, représentée pour la première fois le 6 octobre 1732.

(2) Qu'il m'est doux de ne plus fouler
Que l'héritage de mes pères!
Je vis sous leurs antiques toits....

(3) L'*Épître à mademoiselle Gaussin*, dont les beaux yeux et la voix touchante n'avaient pas nui au succès de cette tragédie, n'était qu'une lettre d'envoi. C'est au seul Falkener, marchand anglais et ami de Voltaire, que la pièce fut dédiée.

(4) Elles ne sont qu'au nombre de quatre, et font partie des *Lettres philosophiques*, publiées à Londres en 1733.

Digitized by Google

systèmes de Newton et de Descartes dans une clarté et une précision qui approchent des *Mondes* de M. de Fontenelle.

— *La Folie de Melpomène*, dont j'ai parlé dans ma dernière lettre, a eu peu de succès. On donne cette parodie à un nommé Le Noble (1), qui a élevé les enfans de M. le garde-des-sceaux. L'idée en était neuve et jolie, mais elle n'a pas été aussi bien traitée qu'elle aurait pu l'être. Thalie vient annoncer à Arlequin, qui se trouve, l'on ne sait comment, sur le Parnasse, et qui n'y parle pas en homme inspiré, que Melpomène, sa sœur, est devenue folle, et que ce malheur est d'autant plus grand qu'il n'y a pas apparence que sa folie cesse sitôt. Dans ce moment Melpomène paraît, et fait un monologue où elle maltraite les Corneille et les Racine pour relever les tragiques modernes. L'agitation où elle est la fatigue et l'endort. Pendant ce sommeil se chante et s'exécute un petit ballet de Songes tragiques très propres à endormir les spectateurs avec Melpomène. Le ballet cesse enfin, et Melpomène se réveille avec joie, s'écriant qu'elle vient de rêver les plus jolies choses du monde, et dont elle veut leur donner sur-le-champ le spectacle, les dieux ayant le pouvoir de réaliser leurs songes quand il leur plaît. *Paraissez*, s'écrie-t-elle, *paraissez, chefs-d'œuvre de mon art.* Dans ce moment paraissent cinq hommes vêtus d'une façon grotesque, avec leurs numéros chacun à leur tête. Ils viennent l'un après l'autre faire l'exposition critique de ce qu'ils contiennent, et c'est là où l'auteur a manqué principalement, en ne saisissant pas aussi bien qu'il l'aurait pu le ridicule de cette tragédie.

(1) Voyez ci-dessus la note de la page 19.

Digitized by Google

Enfin, après quelques contestations que les actes ont entre eux, et où chacun accuse son camarade de n'être pas digne de lui, Melpomène quitte le théâtre, s'écriant que cela est beau et très beau, et tout le monde la suit.

Voilà en peu de mots l'extrait d'une pièce qui, quoique faible, n'avait pas laissé d'animer Voltaire. Les Italiens ont encore donné sur la même pièce une autre parodie intitulée : *Les Enfans Trouvés, ou le Sultan poli par l'amour*. Romagnési (1), qui en est l'auteur, a suivi la tragédie si servilement et avec si peu de finesse, que je doute que sa pièce ait une seconde représentation. Les Français annoncent *le Complaisant* de Destouches. On n'aura *Isis* que dimanche 14, par la faute de Servandoni, qui n'a pas encore achevé les décorations.

— Mademoiselle Le Maure a cessé de chanter sur les fins d'*Amadis*. Julie a pris son rôle avec une effronterie qui passe pour confiance dans une fille d'Opéra. Duménil, nouvel acteur qui vient d'un Opéra de province, a débuté par le rôle d'Amadis, avec une figure noble, beaucoup de goût pour le chant, et de la disposition à suivre Tribou de près, quoiqu'il ne soit pas bien jeune.

— La Petitpas écrit de Londres qu'on lui cherche à acheter une maison de quarante mille livres, mais dans un quartier marchand, et où les boutiques se louent bien. Elle a pris, comme vous voyez, un fort beau style en Angleterre en peu de temps. Elle compte d'aller en Portugal avec son milord, et de revenir ensuite

(1) Dominique Romagnési avait pour collaborateur François Riccoboni. Leur pièce, jouée le 9 décembre 1732, a eu plusieurs éditions. On la trouve au tome Ier du recueil de *Parodies* précité.

Digitized by Google

ici en état de se passer de l'Opéra, si l'on ne veut plus l'y recevoir.

— Il paraît déjà quarante-trois sortes d'Almanachs et *les Cent Nouvelles nouvelles* de madame de Gomez, qui pourraient passer, en cas de besoin, pour le quarante-quatrième.

— Voici des vers nouveaux qui n'ont point encore paru, et dont l'auteur ne se nomme point, quoiqu'il pût les avouer hautement.

*Vers à madame de **** (Gontaut) *sur le mal de tête dont elle s'était plainte* (1).

Ce mal, que vous craignez, n'est que fort peu de chose, etc.

18 *décembre* 1732. — Le Roi est allé la semaine dernière passer deux jours à Rambouillet; depuis ce temps-là il soupe quelquefois à la Muette. On parle d'un voyage de Marly, qui commencera après les Rois et durera quarante-cinq ou cinquante jours.

— Le Parlement continue d'exercer ses fonctions avec tranquillité.

— On fait dire par M. le Cardinal un bon mot à MM. les députés qui dînèrent le 3 chez Son Éminence. Quelques conseillers s'étant regardés et mis à sourire en voyant un dindon au milieu du rôt, M. le Cardinal sourit aussi, et dit : « Messieurs, ces animaux sont excellens, mais ils veulent être un peu mortifiés. »

— On a fait quelques plaisanteries sur certains complimens, et entr'autres sur celui de M. de Verthamont, président au Grand-Conseil. On dit que ce président, qui est d'un âge fort avancé, au lieu de dire

(1) Par Bernard. Imprimés dans ses *Œuvres*.

Digitized by Google

tout de suite : « Sire, votre Grand-Conseil, » fit mal à-propos une pause au milieu de ce dernier mot, et fut obligé de recommencer. M. de Maurepas, l'ayant rencontré lorsqu'il allait complimenter la Reine, lui dit : « M. le Président, gardez-vous de débuter avec la Reine comme vous venez de le faire avec le Roi. »

— Les Espagnols viennent de remporter une nouvelle victoire et d'obliger les Maures à lever le siége d'Oran. M. de Santa-Crux, ayant reçu les secours qu'il attendait d'Espagne, fit une vigoureuse sortie sur les assiégeans, les surprit, les mit en fuite, et les poursuivit près de deux lieues. Les Maures ont perdu dans cette occasion douze mille hommes, et les Espagnols deux mille cinq cents hommes, avec M. de Santa-Crux, leur général, un brigadier et un maréchal-de-camp. Les Espagnols ont eu beaucoup d'officiers blessés. M. le marquis de Villadorias commande à la place de M. Santa-Crux, jusqu'à ce que la Cour y ait nommé quelqu'un. M. de Santa-Crux a été fort regretté. Le Roi a dit à l'ambassadeur d'Espagne, lorsqu'il lui annonça cette nouvelle, qu'il était bien fâché de l'avoir eu pour ambassadeur à sa cour et de l'avoir connu. Le Roi d'Espagne a aussi dit qu'il aurait mieux aimé perdre dix Oran qu'une pareille tête. Il est bien flatteur à une famille d'avoir de pareils panégyristes. Sa Majesté catholique a conservé au fils et à la veuve toutes les pensions et gouvernemens du défunt. On dit que le fils du duc de Riperda, qui est avec les Maures, est pris. Les politiques prétendent qu'Oran est la plus triste et la plus mauvaise acquisition que pût faire l'Espagne, et qu'elle était trop sage pour y penser, si les vues qu'elle avait sur d'autres endroits, vues qui seules avaient fait entreprendre ce puissant armement, n'avaient été

Digitized by Google

dérangées. Le Roi d'Espagne est toujours indisposé, ne quittant point le lit, et soupirant après l'abdication avec autant d'ardeur que Victor-Amédée soupirait après le trône.

— La cour n'est pas contente de la Bretagne. Les deux greffiers des États ont été arrêtés. On a menacé les plus mûtins, et l'on tient nombre de lettres de cachet prêtes au cas que cet exemple ne soit pas assez puissant pour les contenir. La facilité que la Cour avait eue à accorder à cette province ce qu'elle demandait, n'était, à ce que l'on dit, qu'une illusion politique et inventée seulement pour se donner le temps de travailler avec plus de tranquillité à l'accommodement des affaires du Parlement de Paris.

— Madame la marquise de Souvré, femme du Grand-Maître de la Garde-Robe, fut hier enterrée. C'était une Desmarets, sœur de feu madame de La Chenelaye, qui mourut pulmonique comme elle il y a un an.

— L'abbé de Gontaut, doyen de Notre-Dame, est mort. Le maréchal d'Alègre est toujours très mal : il a une fièvre continue, et, ce qui est encore pire, près de quatre-vingts ans.

— On croyait que le Roi ferait pour étrennes quelques maréchaux et ducs nouveaux; mais ce bruit, qui courut déjà l'année passée en ce temps ici, commence à s'évanouir comme il fit dès-lors.

— M. le Duc (1) a fait donner à M. le comte de Tavannes, par les États de Bourgogne, une pension de douze mille livres. Les États s'en étaient d'abord défendus et avaient pris pour prétexte qu'il faudrait

(1) Louis-Henri, duc de Bourbon, gouverneur de la province de Bourgogne, né à Versailles le 18 août 1692. Le comte de Tavannes était lieutenant-général de ladite province.

Digitized by Google

lever cette pension sur les tailles, qui n'accablaient déjà que trop la province; mais M. le Duc leur ayant écrit d'un style de prince et de gouverneur, les États n'ont pas insisté davantage, et ont accordé à M. de Tavannes la pension que l'on demandait pour lui.

— M. l'archevêque de Vienne a acheté la charge de premier aumônier cinquante mille écus comptant, et cinquante mille écus payables dans deux termes. Le Roi lui a donné un brevet de retenue de cinquante mille écus. La première fois que ce prélat a pris possession de sa charge et en a exercé la fonction, le Roi, qui badine souvent avec lui, lui demanda s'il saurait bien dire le *Benedicite* : « Non, Sire, répondit M. de Vienne, je ne sais que rendre grâces. »

— Le public destine toujours l'évêché de Metz à M. l'évêque de Bayeux, et celui de Bayeux à M. l'évêque du Puy. On donnait, par plaisanterie, l'évêché du Puy à l'abbé Pucelle. Il paraît ici, à ce que l'on dit, une estampe où cet abbé est couronné par un ange. Ceux qui ne sont point ses partisans n'en achètent point, et le comparent à l'ancien Broussel (1) qui, sans savoir trop pourquoi, se trouvait l'idole du peuple.

— Moncrif a un concurrent pour l'Académie qui pourrait bien l'emporter sur lui. C'est M. l'Évêque de Vence, qui a fait ses preuves il y a long-temps par nombre de pièces d'éloquence.

— Voici un couplet que l'on a fait sur Moncrif qui, comme tout le monde sait, a fait l'*Histoire des Chats*. Il est sur l'air de Pierre Bagnolet :

Les beaux esprits vont nous apprendre

(1) Conseiller au Parlement de Paris, dont l'arrestation donna lieu aux premiers troubles de la Fronde.

Digitized by Google

Qui chez eux doit avoir le pas :
Ils ont des rats, ils ont des rats ;
Il leur faut quelqu'un pour les prendre,
Ils choisiront l'auteur des *Chats*.

Ce couplet se donne à Roy (1), ancien conjuré contre l'Académie. Il y a quelque temps qu'il disait qu'il voulait que son fils apprît à lire dans les *Factums* de Furetière.

— On croit toujours que M. le Cardinal achète de M. de Sainte-Maure la charge de premier écuyer pour son neveu. Quelques-uns avaient publié que M. le marquis Du Châtelet en avait l'agrément ; mais ce bruit ne se confirme point.

— M. le duc de Châtillon est séparé d'avec sa femme, au grand contentement des deux parties.

— La Duclos (2) a gagné son procès contre Duchemin son mari. Elle recouvre son bien, la donation ayant été cassée, et n'en reste pas moins séparée d'avec lui. Sort heureux qui la rajeunit, et la fait se surpasser dans les rôles qu'elle a joués depuis.

— Madame de Landivisiau est redevenue veuve depuis quelques jours. Elle avait épousé en secondes noces

(1) Pierre-Charles Roy, auteur de l'opéra de *Callirhoé* et du ballet des *Éléments*, né à Paris le 13 juillet 1684, mort en cette ville le 22 octobre 1764, des suites, a-t-on dit sans aucune vraisemblance, d'une correction un peu dure que lui fit administrer un prince, le comte de Clermont, contre lequel il avait décoché une virulente épigramme.

(2) Marie-Anne de Chateauneuf, dite Duclos, du nom de son aïeul, épousa, le 18 avril 1725, Jacques-Pierre Duchemin, âgé de dix-sept ans. Elle en avait alors cinquante-cinq. Cette union ne tarda pas à être troublée, et, au mois de février 1730, un jugement déclarait les deux époux séparés de corps et de biens. Cette aventure donna lieu à grand nombre de vaudevilles, et fut mise sur la scène par Avisse.

Digitized by Google

un jeune mousquetaire nommé La Garde, fils de Noguès, fameux joueur.

— M. de Montulé, conseiller au Parlement, a eu la place de chef du conseil de Madame LA DUCHESSE, qu'avait feu M. de Moras. Celle d'inspecteur de la Compagnie des Indes n'a point été donnée à M. de Fulvy, comme le bruit en a couru long-temps. On croit que M. le contrôleur-général la garde pour lui-même. L'inspection générale des Haras a été ôtée à M. le marquis de Brancas et donnée à M. de Maurepas, qui lui fait douze mille livres de pension. Cette inspection vaut quarante mille livres de rente, au moins, et, ce qui vaut encore mieux pour un cœur bien fait, l'agrément de faire la fortune à beaucoup de gentilshommes de province.

— L'on a donné *Isis* le 14 de ce mois. On appréhende que cet opéra n'ait pas autant de succès qu'on s'en était promis. Mademoiselle Le Maure y est peu applaudie, et, dans le chagrin qu'elle en a, ne songe qu'à quitter au plus tôt le rôle d'Io qu'elle joue. Mademoiselle Antier se surpasse dans celui de Junon : aussi les connaisseurs disent-ils, en parlant d'elle, que c'est du vieux jupon. Thévenard a été sur le point de chanter le rôle de Hierax; mais le curé de Saint-Eustache, entre les mains de qui il a renoncé au théâtre, s'y étant opposé, il a voulu du moins que Chassé jouât de sa façon, et lui a donné des leçons que celui-ci, contre son ordinaire, a eu la docilité de recevoir. La main de Thévenard a fait des merveilles, et Chassé chante dans *Isis* d'une façon à faire bientôt oublier son maître et celui du théâtre. Mademoiselle Sallé a quitté; nous ne perdons pas tout-à-fait l'espérance de la revoir,

Digitized by Google

ayant dit qu'elle danserait quand quelque prince ou princesse lui ferait l'honneur de la demander et de la faire avertir. Elle dansera un pas de trois dans la fête que M. le comte de Clermont doit donner à Madame LA DUCHESSE, la jeune, qui est différée jusqu'au 27. Servandoni s'est chargé, pour deux mille livres, de faire dresser un théâtre au Petit-Luxembourg, lieu où se donne cette fête. Moncrif a composé, à la louange de Madame LA DUCHESSE, une cantate qui y sera chantée.

— Il y aura cet hiver à Londres quatre théâtres différens. La Petitpas apprend l'italien pour débuter sur l'un de ces théâtres.

— Il n'y a rien de nouveau à la Comédie-Francaise. Quinault fait ses adieux par le rôle du *Complaisant*, qu'on doit donner dans huit jours.

— Les Italiens ont raccommodé leurs *Enfans trouvés* à ne les pas reconnaître, et à y attirer du monde. *Zaïre* a été interrompue à la vingt-quatrième représentation, par l'indisposition de Sarrazin. On doit la représenter à la Cour, où les spectacles ont recommencé depuis la chute des pleureuses.

— Rousseau a écrit à M. le duc d'Aremberg, qui est ici, une lettre (1) sur cette pièce, qui fait beaucoup de peine à Voltaire. Il se prépare à y répondre. Ils vont s'engager insensiblement dans une petite guerre qui vengera et divertira Paris en même temps.

— Voici des vers tirés d'une lettre écrite à mademoiselle D... sur la mort de son écureuil. Ces vers n'ont point encore couru dans le monde, quoiqu'ils soient de bonne main :

(1) C'est sans doute cette lettre qui a été insérée dans *le Glaneur* (n° 28 de 1733).

Digitized by Google

Je vous écris la larme à l'œil
Du sort du petit écureuil,
Dont la dent folâtre et badine
Nous faisait si gentil accueil.
Il est donc mort! Dans sa machine
Le pauvret s'est froissé l'échine,
Et sa maison est son écueil.
Je veux faire un petit recueil
De jolis vers, dont la divine
Ornera son petit cercueil;
Et c'est pour lui que je destine
Larges pleureuses et long deuil.

AUTRES,

Sur le jeu de collin-maillard, auquel cette demoiselle s'amuse à jouer quelquefois :

La Baronne en tous lieux publie
Qu'aussi commode que polie,
Votre sagesse se prêta
Au jeu qu'un satyre inventa
De concert avec la Folie.
Vous jugez bien que je l'entends
Ce jeu, que la folie inspire,
Jeu composé par un satyre,
Jeu charmant, où je vous attends.
Que j'y passe de doux instans,
Lorsqu'impunément libertine
Se promène en tous lieux ma main;
Lorsqu'elle prend, touche et combine
Ce qu'elle trouve en son chemin;
Qu'elle vérifie, examine
Tantôt un bras, tantôt un sein,
Ou quelqu'autre gage certain
Qui fait qu'aisément l'on devine.
Non, il n'est point de jeu plus beau.
Heureux mille fois le bandeau
Qui permet qu'ainsi l'on badine.

Digitized by Google

9 *Janvier* 1733. — Le voyage de Marly est différé jusqu'au 17, par l'indisposition de la reine de Pologne, mère de notre Reine. Ce voyage dépend aujourd'hui de la santé de cette princesse, et pourrait par conséquent se différer encore, ou se rompre tout-à-fait, selon le cours de l'évènement de la maladie. Sa Majesté a été faire les Rois à la Muette, avec quelques seigneurs qu'elle avait nommés pour souper avec elle.

— On dit que l'Empereur a demandé à voir le traité que nous avons fait avec l'Espagne, et qu'il a été refusé. On parle toujours, pour l'année prochaine, d'un camp de quarante mille hommes sur le Rhin.

— L'électeur de Saxe et celui de Bavière viennent de faire publier dans leurs États la nouvelle alliance qu'ils ont faite entre eux.

— On croit toujours que M. de Santa-Crux n'a pas été tué. Il y a des lettres de Cadix qui disent qu'il est prisonnier à Alger et que l'on demande cent mille écus pour sa rançon. M. de Santa-Crux ne s'était engagé parmi les Maures que par le désespoir que lui donnait la mauvaise manœuvre de certains régimens qu'il voulut ramener par son exemple; c'est une vérité qui a percé jusqu'ici, malgré les barrières que lui opposait l'amour-propre des Espagnols.

— La consultation faite par les vingt-quatre avocats, sur l'affaire de l'abbé Du Coudray, a été retirée. L'interdiction de cet abbé a été aussi levée, M. l'archevêque l'ayant rétabli dans toutes ses fonctions. Le parti que la cour a pris dans cette occasion est bien sage, il a été loué de tout le monde.

— M. Aubry, conseiller au Parlement et l'un de ceux qui n'avaient pas voulu donner leur démission, a eu quelques désagrémens de la part de ses confrères. On

Digitized by Google

prétend qu'ils se sont mis en tête de l'obliger, par des mortifications continuelles, à se défaire de sa charge. Son crime capital n'est pas tant le refus de la démission que d'avoir empêché son fils de lui amener, dans une terre où il était du temps de l'exil, quelques-uns de ses confrères qu'il y avait invités. La lettre par laquelle il se plaignait à son fils de l'invitation tomba malheureusement entre les mains de ceux qui y étaient intéressés, et justifia le soupçon où l'on était, qu'il n'avait pas été attaché inviolablement à sa compagnie.

— La femme d'un nommé Mauduison, procureur au Parlement, âgée de vingt-deux ans et jolie, a été enlevée il y a quelques jours par un clerc d'Orléans, nommé Néron. Cet enlèvement a paru d'autant plus extraordinaire que messieurs les procureurs ne passent pas pour gens incommodes aux galans de leurs femmes, et surtout à ceux qui le sont de droit, comme leurs maîtres clers. Ce Néron ne voyage pas en clerc novice : il a emporté avec la femme le peu de bijoux qu'elle avait, quelques sacs de mille francs qu'il avait reçus pour le compte de son patron. L'on court après eux; mais une jeune femme qui fuit un vieux mari, et un clerc qui emporte de l'argent, font bien du chemin en peu de temps.

— La mère de la petite Ferret, danseuse de l'Opéra, vient d'être convaincue d'adultère, et d'être condamnée par le Châtelet à être déchue de ses conventions matrimoniales, être rasée et enfermée pour toujours dans un couvent. On croit qu'elle en appellera, attendu sa qualité de mère de fille d'Opéra, titre qui la met plus que suffisamment au-dessus de la règle.

— Le Parlement vient de condamner une *Thèse* de Sorbonne qui avançait que tout ce qui est sorti de la

Digitized by Google

chaire de Saint-Pierre, et a été une fois reçu, doit passer pour irrévocable et règle de foi, et que la justice du Roi doit sévir contre ceux qui ne s'y soumettent pas. Le syndic, le président et le soutenant sont cités pour venir rendre compte de leur conduite (1); le soutenant est un de ces Hibernois qui ont plus de misère que de science, et à qui l'on fait soutenir les propositions hardies, moyennant quelques mois de pension que l'on paie à leur gargote. Ce sont les enfans perdus de la Sorbonne, que l'on réserve pour les coups de main.

— On dit qu'il y a à quelques lieues de Paris, un loup enragé qui fait de grands désordres. Quelques chiens du Roi ont été mordus, ce qui a fait donner un ordre de tuer tout ce qu'il y avait de chiens dans Versailles, de peur que celui qui a été mordu, devenant enragé, tous ceux du Roi ne le devinssent aussi.

— Il y a un grand seigneur en Angleterre qui vient de mourir de la rage, quoiqu'il ait été baigné dans la mer; cela prouve qu'il n'y a point de remède pour l'imagination, et que l'on guérit moins par la mer que par la prévention où l'on est qu'elle guérit.

— M. le duc de La Trémouille a eu une dispute avec M. d'Angervilliers, sur quelques railleries que ce ministre lui a voulu faire au sujet de sa frisure et de sa pommade odoriférante. M. de La Trémouille en a fait des plaintes à M. le Cardinal, qui lui a permis de s'adresser à droiture à M. Chauvelin, pour tout ce qui

(1) Un arrêt du 5 janvier 1733 ordonne la suppression de la *Thèse*. Un second arrêt, du 7 du même mois, « enjoint au syndic de la Faculté de Théologie d'être plus exact et plus circonspect à l'avenir dans ses fonctions, et de veiller à ce qu'il ne soit rien mis dans les thèses qui puisse émouvoir les esprits. » — Voyez ci-après, à la date du 15 janvier.

Digitized by Google

regardera son régiment. Celui de Villeroy n'a pas été donné au fils de M. d'Alincourt, comme tout le monde l'avait cru, mais à M. le marquis Du Châlelet, le plus ancien colonel réformé. On en est d'autant plus surpris que M. le duc de Villeroy s'était offert de se mettre à la tête de ce régiment, même dans les camps ordinaires. Madame la princesse de Conti avait aussi demandé ce régiment pour son fils, mais à une condition honorable pour les Villeroy, qui était de se désister de sa prétention, au cas que quelqu'un d'eux ou des leurs y pensât. Le duc d'Alincourt était désigné ambassadeur à Vienne pour l'année prochaine. On lui a trouvé cent dix mille livres d'argent comptant. Cela ne surprend point : il n'avait point d'intendant. Il y a peu de pareils exemples à la cour; on peut les citer sans craindre de corrompre personne et surtout nos jeunes seigneurs.

— Madame la duchesse de Luynes a été bien surprise d'apprendre que son premier mari, le marquis de Charost, n'était point mort comme on l'avait cru. Ce seigneur s'étant trouvé dans le péril de la bataille d'Hochstedt, fit vœu de se faire ermite s'il en réchappait; il en revint et s'en fut effectivement, sans en faire confidence à personne, se réfugier du côté d'une chartreuse à un ermitage où il a resté jusqu'à présent inconnu. Madame la marquise de Charost n'en ayant aucune nouvelle et le croyant, comme tout le monde, tué à Hochstedt, s'est remariée il y a près de deux années à M. le duc de Luynes. Ils étaient tous deux tranquilles lorsqu'ils ont appris que ce marquis de Charost, ermite, étant, il y a quelques jours à l'extrémité, a fait venir un chartreux à qui il a conté toute son histoire, et qu'il est mort quelques heures après. Voilà une aventure à faire un chapitre de roman, et qui est ce-

Digitized by Google

pendant très véritable. On est persuadé que le second mariage n'est pas valide et qu'il faudra, par conséquent, en recommencer la cérémonie. Il serait plaisant que les deux parties missent à profit cet incident, et ne voulussent plus se reprendre.

— On joue ici un jeu affreux chez les Anglais. Il y a un jeune Jansac qui proposait à Thésu, il y a quelques jours, de jouer vingt mille louis d'un coup de dés et à condition encore que l'un ou l'autre ferait le paroli. Ce Jansac est fils d'un Français réfugié à Londres, qui était directeur de la compagnie du Sud et frère du fameux Jansac, général de la calotte. Cet homme, quoique fort riche, a voulu que ses fils apprissent à jouer avant que d'apprendre à lire, disant que, sachant jouer parfaitement bien, loin de perdre leur bien au jeu comme beaucoup d'autres, ils pourraient même l'augmenter. Cette façon de penser anglaise lui a si bien réussi que son fils a actuellement deux à trois millions d'argent.

—On dit qu'il y a eu ces jours passés un miracle dans la maison de Thésu, qui l'a ébranlé aussi bien que sa femme et pourrait bien les convertir l'un et l'autre à notre religion. Certaine madame de Sacqueville, qui vit avec eux, se voyant paralytique et sans espérance de guérir, s'est avisée de faire une neuvaine au bienheureux Vincent de Paule, et a été si bien exaucée qu'elle n'a jamais été en meilleure santé. Ce bienheureux Vincent est le fondateur des Lazaristes, et un nouvel antagoniste de M. Pâris.

— Le tremblement de terre de Naples est terrible, il a fait de grands désordres à Naples même et a englouti quatre à cinq petites villes du territoire. Le peuple passa tout le temps qu'il dura dans les places pu-

Digitized by Google

bliques et dans la plus cruelle consternation. L'on a eu de vives alarmes à Prague, en Bohême; on voit près de cette ville une montagne dans laquelle il s'est trouvé des veines de soufre que l'on ne connaissait pas; ces veines se sont tout d'un coup enflammées et ont fait en peu de temps une espèce de mont Vésuve.

— L'Académie Française vient de proposer, selon l'usage, ses prix de prose et de vers. Le sujet du discours sera la modération dans la dispute : *Responsio mollis frangit iram;* et celui des vers: *Le progrès de la sculpture sous le règne de Louis XIV*. Celui qui remportera le prix de la prose aura deux médailles d'or. Le prix de l'année passée n'a pas été délivré, parce que le sujet n'avait pas été bien rempli au sentiment de l'Académie.

— Le poète Gay (1) est fort regretté en Angleterre. C'était un des plus beaux esprits de ce pays : il a fait plusieurs pièces de théâtre, entre autres une comédie (2) qui a eu plus de quatre-vingts représentations tout de suite.

— Le Roi fit ces jours passés une galanterie à l'actrice Desmarest. Sa Majesté était à Saint-Germain en disposition de faire du punch. Les citrons vinrent à manquer, et la Desmarest fut la seule chez qui il s'en trouvât dans tout le voisinage. On députa un page qui revint bientôt avec une ample provision. Le Roi opéra, fit le punch, et en envoya la première bouteille, avec un compliment, pour la Desmarest; elle fit dire en réponse à Sa Majesté, qu'elle avait eu de beaux jours en sa vie, mais que celui-là était le plus brillant.

(1) John Gay, mort à l'âge de quarante-quatre ans, le 4 décembre 1732.

(2) *L'Opéra du Gueux*, au succès duquel on ne peut comparer que celui du *Mariage de Figaro*.

Digitized by Google

— Les rôles de l'opéra d'*Omphale* (1) sont déjà distribués. On compte que nous l'aurons le 23 de ce mois au plus tard.

Mademoiselle Lemaure se réveille depuis quelques jours dans *Isis*. Voici un couplet impromptu qu'a fait pour elle un jeune seigneur, qui ne fera pas crever Voltaire et Bernard de jalousie. Ce couplet est sur l'air du Menuet d'*Isis* : *Je vous plains, coquettes de Paris*.

Quels accens, quels sons harmonieux!
Que de feux,
Belle Isis, dans tes yeux!
De Junon la colère implacable
Du sort en vain te fait sentir les coups.
Tes malheurs te rendent plus aimable,
En t'écoutant, tout devient son époux.

Ce jeune seigneur n'entend pas encore le style des filles d'Opéra. Est-ce par des chansons qu'il faut les prendre?

— Le portrait de mademoiselle Sallé va paraître. Il y aura quatre vers au bas, où sa vertu ne sera pas sans doute oubliée. Cette *vertu* se compte parmi les merveilles de l'Opéra, qui sont la *voix* de la Lemaure, le *jarret* de Dupré et la *jambe* de la Camargo.

— On parle d'une tragédie nouvelle de Piron, intitulée *Gustave Wasa*, dont les Comédiens, au grand préjudice de la pièce, ne cessent de parler avec éloge.

— On dit aussi que nous aurons *le Paresseux*, pièce nouvelle en cinq actes de Launay, auteur de *la Vérité fabuliste*.

— Les Italiens n'ont rien de nouveau qu'un Panta-

(1) De La Motte et de Destouches.

Digitized by Google

lon (1) qui passerait pour bon si l'on ne se souvenait encore de l'ancien. Il a débuté dans la pièce d'*Arlequin médecin volant*. C'est un homme de soixante ans qui est en état, du moins par là, d'entrer dans le caractère de son rôle.

15 *Janvier* 1733. — Il n'y a rien de nouveau à la cour. On parle du mariage de madame de France, l'aînée, avec le fils du roi de Sardaigne; mais quelle apparence! Outre la tendre jeunesse de l'un et de l'autre, le roi de Sardaigne vient de faire alliance avec l'Empereur, et nous avons actuellement près de vingt-cinq mille hommes répandus dans les frontières de ses États.

— Le Parlement a rendu deux arrêts contre une thèse soutenue en Sorbonne le 31 décembre dernier. Le premier, qui est du 5 de ce mois, supprime cette thèse, sans entrer dans le détail des propositions qui y étaient contenues et ordonne au syndic, au président et au soutenant, de venir rendre compte à la cour de leur conduite. Le second, qui est donné en conséquence du premier, et qui, quoique daté du 7, ne paraît que depuis deux jours, contient ce qui s'est passé au Parlement le jour que ces messieurs y ont comparu, c'est-à-dire la mercuriale que leur a faite le premier président, et les menaces de la cour en cas de récidive. Voici les trois propositions condamnées et traduites d'après l'original :

I. « Si on vous dit que quelque hérétique, quoique homme de probité d'ailleurs, fait des miracles, vous devez, suivant la règle de Saint-Augustin, regarder ces miracles comme des faussetés, ou comme des prestiges du démon. »

(1) Le sieur Fabio.

Digitized by Google

II. « Quand l'Église est attaquée par des hérétiques, elle doit implorer le secours des puissances séculières qui doivent faire, en ce cas, comme fit Constantin et comme fait aujourd'hui le Roi très-Chrétien. »

III. « Un décret émané de la chaire de Saint-Pierre et reçu par les évêques, d'un consentement unanime, doit être regardé comme une règle de foi, indépendamment de l'acceptation ou de l'opposition des curés. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le syndic de la Sorbonne, qui se nomme M. de Romilly, a été cité au Parlement pour pareille faute. Il y a un arrêt du 11 août dernier dans lequel il avait déjà été repris et admonesté; on croit qu'on va lui ôter le syndicat, c'est-à-dire qu'il demandera lui-même à se retirer, pour prévenir le compliment qu'on ne manquerait pas de lui faire suivant ce qui se pratique en semblable occasion. Les deux arrêts se vendent publiquement dans les rues et ne se crient point.

— M. le prince de Conti fut reçu au Parlement, lundi dernier, aussi bien que M. l'évêque de Noyon, qui est un Saint-Simon, et M. le duc de Ruffec. L'assemblée fut belle et nombreuse : M. Cochin plaida pour M. l'abbé de Clairvaux, contre M. l'évêque de Saint-Omer, avec une liberté dont les évêques ne devaient pas être satisfaits.

— Le procès de mademoiselle de Kerbabu contre M. le marquis d'Hautefort est aussi sur le bureau (1).

(1) La demoiselle de Bellingant de Kerbabu disait avoir été épousée par le feu comte d'Hautefort. Elle prétendait en conséquence avoir droit à recueillir sa succession, bien qu'un testament eût institué pour légataire universel le neveu du défunt. Après une alternative de gains et de pertes, ce procès, engagé dès le 23 juin 1728, se termina, en juin 1734, par un arrêt qui déclara le mariage abusif.

Digitized by Google

On en est à l'incident du mariage, dont M. Cochin, qui plaide pour M. le marquis d'Hautefort, développe tout le système avec une éloquence et une force qui remplissent de crainte ceux qui s'intéressent pour la demoiselle. La preuve la plus authentique de ce mariage consiste dans une simple feuille volante que l'on soutient supposée et insérée frauduleusement dans les registres publics. M. Aubry, qui est l'avocat de l'adverse partie, a répliqué mercredi dernier avec toute la finesse et la subtilité que l'on pouvait en attendre. Il y a apparence que cet incident, qui est le principal du procès, tiendra encore quelques audiences.

— M. Aubry, le conseiller, prend le parti de ne plus retourner au Palais (1). La dernière fois qu'il a voulu rapporter un procès, ses confrères se sont levés tout à coup, et l'ont laissé seul. Il pria M. le président Rolland, qui est de sa chambre, de vouloir bien les engager à revenir; mais ils lui firent dire pour toute réponse qu'il n'avait qu'à se défaire de sa charge et que l'argent était tout prêt.

— M. d'Ormesson le fils, qui est aussi un de ceux qui n'avaient pas voulu donner leur démission, a été traité avec moins de rigueur. On lui a fait entendre qu'en faveur de son peu d'expérience et des bonnes qualités qu'il faisait paraître, on se contenterait de trois mois de séminaire, c'est-à-dire qu'il donnerait à la cour la satisfaction de s'en absenter pendant ce temps là.

— M. de La Guillaumie, conseiller au Parlement, a eu le bout du nez emporté par le chien de madame Paris-Montmartel. Cet accident est d'autant plus triste, que ce M. de La Guillaumie n'était pas accusé d'avoir le nez plus long qu'il ne fallait.

(1) Voyez ci-dessus, p. 35.

Digitized by Google

— Nous avons un officier français à Oran, qui y fait des merveilles. Ce fut lui qui rallia les troupes après la perte du général, et fit la retraite dans Oran. Le roi d'Espagne vient de lui donner en récompense le régiment d'Aragon, qui est un des premiers d'Espagne. Cet officier se nomme Petit-Bois, jadis capitaine dans le régiment de Béarn, fils d'un peintre de Saint-Germain, qui ne doit sa fortune qu'à lui même, et qui a été obligé de passer en Espagne pour une affaire qu'il eut il y a cinq ou six ans avec un garde du Roi.

— M. le duc de Boufflers épouse, au nom du duc de Béjar, madame de Marsan, fille de M. le prince de Pons. Elle partira pour l'Espagne au commencement du mois de mars prochain. La famille du duc de Béjar lui a fait un douaire de quatre-vingt mille livres de rente, dont elle pourra jouir partout où elle voudra, si elle survit à son mari. Le roi lui conserve les honneurs de la maison de Lorraine en France, en cas de retour. Le duc de Béjar a été fait grand d'Espagne en faveur de ce mariage, quoique son père le soit et que l'usage ne permette pas que le père et le fils soient revêtus de cette dignité en même temps.

— On dit que M. le duc de Villeroy va épouser mademoiselle de Lambesc; mais ce bruit n'a encore rien d'assuré.

— Madame de Maisons se marie enfin avec M. le marquis de Ruffec, fils de M. le duc de Saint-Simon, et frère de M. le duc de Ruffec, qui fut reçu lundi au Parlement.

— M. Sabatier, évêque d'Amiens, vient de mourir. On dit que M. Chauvelin, qui est intendant de ce pays-là, demande cet évêché pour son frère, l'abbé, âgé de vingt-huit ans.

Digitized by Google

— M. de Vence l'emporte enfin sur Moncrif et les autres concurrens : il n'est pas encore nommé, mais il est si certain de l'être, qu'il a déjà commencé ses visites aux académiciens.

— M. de La Forcade, commandant de la citadelle de Cambray, se meurt. Cette place est déjà briguée et vaut au moins deux mille écus de rente.

— Il est encore incertain lequel de M. le marquis de Matignon ou de M. l'Évêque de Rennes, qui est l'abbé de Vauréal, ira relever M. de Rottembourg en Espagne. On dit que cet ambassadeur, qui est le plus habile homme qu'il peut y avoir en Europe pour les négociations, demande à se retirer, n'ayant pas joui depuis qu'il est en Espagne de deux jours de santé.

— Il y a quelques jours que trois soldats aux gardes se sauvèrent des prisons de l'Abbaye par un trou qu'ils avaient pratiqué dans le mur. Le fameux *Marche-à-terre* n'est point pris comme on l'avait cru ; ce *Marche-à-terre* est un insigne voleur qui a formé une troupe considérable, dont il fait des détachemens dans les provinces, et qui ne le cède, à ce que l'on prétend, ni aux Cartouche ni aux Niver.

— Les fermiers-généraux demandent que l'on retire les troupes qui avaient été envoyées contre les contrebandiers. Ils publient que ce que ces troupes leur coûtent est déjà plus considérable que le tort qu'aurait pu leur faire la contrebande. On dirait que la fable du *Jardinier et son seigneur*, qui est dans La Fontaine, a été faite pour eux.

— M. Coypel, fameux peintre, achève un tableau qui est, à ce que l'on dit, son chef-d'œuvre. Le sujet est pris dans la fête des bergers de *Roland*, lorsqu'on lui apprend le départ d'Angélique.

Digitized by Google

— Il va paraître un livre nouveau, qui est un état suivi de tous les militaires de France.

— Voltaire a fait imprimer sa *Zaïre* à ses dépens. Elle a d'abord paru sans préface, la réservant pour la joindre aux exemplaires qui ne pourraient se débiter et obliger par là le public à acheter cette pièce. Ce raffinement d'intérêt ne lui fait pas honneur; mais il réussit et c'est ce qui le touche davantage. Cette préface avait d'abord été défendue parce qu'elle attaquait bien du monde et trop à découvert; mais quelques corrections qu'il y a faites viennent de la rendre au public. C'est une épître mêlée de prose et de vers, pleine de traits brillans et de raisonnemens que ces traits ne rendent pas moins solides. Il y fait un grand éloge du commerce, et cela sans doute en faveur de celui qu'il fait de ses propres ouvrages. Il définit les petits maîtres un *insecte qui rampe avec orgueil;* il loue les Anglais de ce qu'ils ont de bon, les blâme de ce qu'ils ont de mauvais, et profite bien de la liberté anglaise, qui l'avait engagé autant, à ce qu'il dit, que l'amitié à dédier sa préface à Falkener. Il fait un bel éloge de Louis XIV qui protégeait tous les arts indistinctement; il élevait d'un même coup-d'œil les Racine et les Van-Robais; enfin il finit par une plaisanterie, en invitant son ami à cultiver les belles-lettres, sans oublier d'envoyer des vaisseaux dans les échelles du Levant. Voilà, en deux mots, le canevas de cette préface que l'on met au-dessus de *Zaïre*. Voltaire est admirable dans ces sortes d'ouvrages; s'il n'en était jamais sorti, il aurait une réputation bien plus entière.

Zaïre a été représentée chez madame de Fontaine-Martel devant M. le cardinal de Polignac : mademoiselle de Lambert, jouait le rôle de *Zaïre*; made-

Digitized by Google

moiselle de Grand-Champ, nièce de madame d'Andrezel celui de Fatime, qui est la confidente; le marquis de Thibouville, colonel du régiment de la reine-dragons, celui d'Orosmane, soudan; M. d'Herbigny, son frère, celui de Nérestan; et Voltaire lui-même celui de Lusignan. Tous ces rôles furent bien remplis, à celui de Lusignan près, dans lequel Voltaire prit une vivacité qui tenait de la frénésie, et qui était d'autant moins vraisemblable, que Lusignan, dans cette pièce, est tiré tout à coup d'un cachot où il avait resté plus de vingt ans.

—*Le Temple du goût* ne paraît point encore dans le public. Comme Voltaire sait que Rousseau n'est point un ennemi à dédaigner, il prend la sage précaution de laisser reposer son ouvrage entre les mains de ses amis judicieux, et profite de leurs remarques. Nous avons obligation à Rousseau d'avoir réduit Voltaire à une docilité qui ne fut jamais du caractère du poète, surtout d'un poète comme lui.

—Voici un madrigal envoyé depuis quelque temps à une jeune demoiselle, le jour de sa fête, sous le nom de Thémire.

Thémire attend le tribut de ce jour;
A son lever j'ai député l'Amour
Portant mon cœur avec une guirlande;
D'autres bijoux Plutus eût fait offrande.
Amour est pauvre et ne sait que donner.
« Choisis, dit-il, et si ma voix t'inspire,
Garde le cœur. — Je le prends, dit Thémire,
Mais laisse-moi ces fleurs pour l'enchaîner. »

—Il n'y a rien de nouveau aux spectacles. On compte toujours nous donner l'opéra d'*Omphale* le 20. Chassé doit aller à Versailles consulter M. Destouches

Digitized by Google

sur le rôle d'Alcide, docilité qui surprend autant que celle de Voltaire. Thévenard se meurt. Sa jambe s'est ouverte de nouveau et menace de la gangrène. On dit que mademoiselle Sallé va rentrer. Un caprice nous l'a ôtée, un caprice nous la rend. Cela est dans les règles des filles de l'Opéra.

Le *Complaisant* est à sa neuvième représentation (1) sans que personne ait encore osé s'en déclarer l'auteur. Quelques-uns le donnent à M. Fériol-de-Pont-de-Veyle; d'autres au marquis de Surgères et à l'abbé de Maccarthy; mais les connaisseurs tiennent toujours pour Destouches. Les Comédiens même en conviennent et par la raison, disent-ils, que Destouches, qui est naturellement avare, fait toujours dans ses pièces quelqu'acte de générosité à contre-temps, et comme un homme qui n'entend point ces sortes de procédés. Ils citent là-dessus Eraste qui donne cinquante mille écus trop aisément et sans que l'on sache bien pourquoi. Nous ne connaissons point Destouches pour vilain; mais il faut le croire tel sur le rapport des Comédiens, car ces messieurs sont aussi clairvoyans sur les défauts des auteurs que les valets le sont sur ceux de leurs maîtres.

— Les Italiens ont un chanteur nouveau que l'on dit garçon boucher. Il a la voix très jolie; mais il joint à un triste maintien, un ventre plus propre à étaler dans un étal que sur un théâtre. Ces pauvres Italiens n'annoncent aucune nouveauté qui puisse balancer le succès des Français, et les empêcher de tomber dans une insolence qui ne manque jamais d'augmenter avec la recette.

(1) La première avait eu lieu le 29 décembre 1732. La pièce est en effet de Pont-de-Veyle.

Digitized by Google

L'abbé de Grécourt a écrit une lettre en prose rimée à l'abbé Pernetti sur son livre du *Repos de Cyrus:* cette lettre doit paraître dans le *Mercure* prochain. Il ne dépendrait que de moi de le prévenir; mais, outre qu'elle est trop longue pour trouver place ici, il faut avoir lu *le Repos de Cyrus* pour y comprendre quelque chose.

En voici un lambeau qui peut faire juger du reste.

Et c'est ainsi que par son seul génie
Le cher abbé, sans sortir de chez soi,
Forma son prince et montra l'harmonie
Qui doit unir le sujet et le roi;
Remit les arts, rétablit le commerce;
Rendit heureux les différens états,
Et sous le nom de royaume de Perse
Donna des lois à tous les potentats.
Il n'a point craint la carrière trop ample,
Le parallèle aisément le conduit:
Et pouvait-il s'égarer sur l'exemple
Que pas-à-pas adroitement il suit?
Araspe n'est qu'un nom imaginaire.
A sa sagesse, à ses autres vertus,
De ce royaume on reconnaît le père,
Comme on connaît quel est le vrai Cyrus.
Si notre roi prend plaisir à la chasse,
S'il a l'oreille alerte au son du cor,
Il est louable au sentiment d'Horace,
Car il n'est pas *conjugis immemor.*

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

DE

L'INOCULATION,

PAR MIRABEAU (1).

1779.

(FIN.)

[Dans la dernière partie que nous donnons aujourd'hui de ce traité, Mirabeau complète le tableau des avantages physiques qui recommandaient l'opération de l'inoculation, et réfute les objections morales que la superstition avait mises en avant contre cette découverte. L'éditeur des *Mémoires de Mirabeau* a très justement apprécié ce morceau, quand il a dit que c'était « une œuvre considérable de pa« tience laborieuse et d'amour paternel. »

Mirabeau, dans sa Correspondance de Vincennes, parle plus d'une fois de cette Dissertation.

« Je te crois très convaincue, » écrit-il à Sophie, « de la « nécessité de l'inoculation; mais si tu as le moindre doute, « dis-le moi, je te promets de le lever, et si tu veux, je te

(1) Voir précédemment, tome IV, 2e série, pages 398 et suiv.

Digitized by Google

« ferai une petite dissertation qui contiendra les preuves in-
« contestables de l'utilité de cette méthode, les réponses
« aux objections, et les principales choses à observer dans
« le traitement. » (*Lettres originales de Mirabeau, écrites du donjon de Vincennes*, tome II, page 413; Paris, Garnery, 1792.)

« Je n'ai point choisi la méthode suttonienne pour l'inocu-
« lation. Je me suis abstenu, au contraire, de décider. Je t'ai
« laissé le choix entre deux procédés différens. » (Page 260 du tome III du même recueil.)

«..... Il ne peut pas mourir d'inoculés, quand le choix du
« sujet sera bon, et que les précautions seront suffisantes.
« Je n'entrerai dans aucun détail, le Mémoire que je vous
« envoie contient tout, et je vous le dis avec confiance,
« parce que dans le fait il n'est que le précis de tout ce qui a
« été écrit de plus concluant et de plus sage sur cette im-
« portante matière, et qu'ainsi je ne suis que rédacteur. Je
« crois que cet écrit ne vous laissera aucun doute. »
(*Lettres inédites de Mirabeau à Vitry;* Paris, Lenormant, 1806; *pages* 5—6.)]

DE L'INOCULATION.

Avantages de l'inoculation. Dangers de la petite vérole naturelle.

Certains avantages de l'inoculation se présentent au premier aspect; d'autres ne peuvent être reconnus que par l'examen et la comparaison des faits.

Digitized by Google

On voit d'abord qu'on est le maître de choisir l'âge, le lieu, la saison, le moment, la disposition de corps et d'esprit, le médecin et le chirurgien auxquels on a plus de confiance. On prévient par la préparation les accidens étrangers, l'épidémie, la complication de maux, qui probablement font tout le danger de la petite vérole. La fermentation commence par les parties externes; les plaies artificielles facilitent l'éruption en offrant au virus une issue facile.

Quelle comparaison peut-on faire entre une maladie préméditée, et celle qui se contracte au hasard, en voyage, à l'armée, dans des circonstances critiques, surtout pour les femmes; dans un temps d'épidémie qui multiplie les accidens, qui transporte le siége de l'inflammation dans les parties internes d'un corps déjà peut-être épuisé de veilles et de fatigues? Quelle différence entre un mal auquel on s'attend, et celui qui surprend, qui consterne, que la seule frayeur peut rendre mortel; ou qui, se produisant par des symptômes équivoques, peut induire en erreur le médecin le plus habile, et faire aggraver le mal par celui de qui l'on espère le remède? Voilà ce que dictent le bon sens et le raisonnement le plus simple. L'expérience est encore plus décisive, elle prouve que la matière de l'inoculation, fût-elle prise d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laisse pas de communiquer presque toujours une petite vérole simple, discrète, exempte de fièvre, de suppuration, toujours plus bénigne que la naturelle, si souvent funeste; une petite vérole enfin qui ne laisse point de cicatrices.

Mais pour apprécier plus exactement les avantages de l'inoculation, il faut connaître la mesure du danger de la petite vérole ordinaire, et le comparer à celui de

Digitized by Google

la petite vérole inoculée. C'est ce qu'on ne peut faire qu'à l'aide des listes du docteur Jurin, qui a recueilli les expériences de l'inoculation faites tant dans la Grande-Bretagne que dans la Nouvelle-Angleterre. C'est le guide le plus sûr et presque le seul que l'on ait sur cette matière. La petite vérole exerce fort inégalement ses ravages. En 1684, à Londres, sur mille morts il n'en mourut que sept de cette maladie, c'est-à-dire un sur cent quarante-neuf. En 1681 et 1710, la proportion des morts de la petite vérole aux autres morts était de cent vingt-cinq et de cent vingt-sept par mille, ou d'un huitième; mais année commune elle est de soixante-douze par mille, ou d'un quatorzième. C'est le résultat des listes mortuaires de Londres de quarante-deux ans, qui comprennent plus de neuf cent mille morts. Ces mêmes listes, prolongées pendant vingt-quatre autres années par une société de médecins et de chirurgiens de Rotterdam, donnent encore la même proportion.

Par d'autres dénombremens de morts et de malades, non à Londres, mais dans d'autres provinces d'Angleterre, où la petite vérole passe pour être plus bénigne que dans la capitale, recueillis par le même M. Jurin, et montant à plus de quatorze mille cinq cents, il a trouvé que de six malades de la petite vérole il en meurt communément un; par ces premières énumérations, sur quatre mille six cents personnes, il avait d'abord trouvé le rapport des malades aux morts de cette maladie, comme de cinq à un, et M. Schultz, médecin suédois, établit la même proportion. On a estimé à Genève, mais assez vaguement et sans produire de liste, que le danger de la petite vérole n'était communément que d'un à dix, par conséquent la moitié moindre qu'en Suède. Cependant Genève a précédé

Digitized by Google

Stockholm de plusieurs années dans l'accueil qu'elle a fait à l'inoculation. A Paris, la petite vérole passe pour être très meurtrière. Supposons qu'elle enlève un malade sur sept, ce qui tient à peu près le milieu entre le résultat de Genève et celui de Suède.

On serait mal fondé à dire que les calculs précédens ne sont bons que pour l'Angleterre. Les limites de la plus grande à la moindre mortalité causée par la petite vérole, variant à Londres depuis sept jusqu'à cent vingt-sept sur mille, on voit que cette maladie est quelquefois moins fâcheuse en cette ville que dans les pays où elle passe pour être la plus bénigne, et d'autres fois qu'elle y est aussi redoutable que dans les endroits où elle est réputée la plus dangereuse; par conséquent son degré moyen de mortalité, tiré des listes mortuaires de Londres pendant soixante-six ans, et qui comprennent plus de quinze cent mille morts, ne peut être fort différent dans les autres régions de l'Europe. Nous poserons donc pour principes d'expériences : 1° que la quatorzième partie du genre humain périt tôt ou tard de la petite vérole; 2° que de sept malades attaqués de cette maladie, il en meurt un communément. Voyons maintenant quel risque on court par l'inoculation.

Dans les commencemens que cette opération fut connue en Angleterre et dans les colonies anglaises, on s'y livra d'abord, après les premières expériences, avec une sorte d'enthousiasme fondé sur les succès constans qu'elle avait eus à Constantinople, où, de l'aveu de trois médecins, Timoni, Pilarini, Le Duc, on connaissait à peine aucun exemple d'accident; mais la manière de vivre ordinaire des Anglais, qui se nourrissent de viandes succulentes et font beaucoup d'usage du vin et des liqueurs fermentées, exigeait sans doute plus

Digitized by Google

de préparation que la vie simple et frugale de la plupart des Grecs modernes; et cependant on avait pratiqué l'insertion à Londres, et surtout en Amérique, avec beaucoup d'imprudence, sur des gens de tout âge et de tout tempérament, sur des enfans au berceau, des femmes grosses, des infirmes, des blancs et des noirs de mœurs très suspectes, et cela presque sans aucune précaution. M. Jurin, par la comparaison des listes qui lui furent envoyées, et qu'il rendit publiques, trouva qu'il était mort en Amérique un inoculé sur soixante, et à Londres un sur quatre-vingt-onze, sans distinguer les accidens étrangers d'avec ceux dont on pouvait soupçonner l'inoculation d'être cause. Les adversaires de la méthode prétendirent qu'il en était mort un sur quarante-neuf ou cinquante. Leur exagération, en la prenant pour vraie au pied de la lettre, est la preuve la plus évidente et sans réplique de l'avantage de l'inoculation; c'est un aveu arraché aux anti-inoculateurs, que la petite vérole inoculée est encore sept fois moins dangereuse que la naturelle, à laquelle, sur un pareil nombre, sept au moins auraient succombé. Mais depuis que la méthode s'est perfectionnée, et qu'on s'est rendu plus circonspect sur le choix des sujets, au lieu d'en perdre un sur cinquante, il y a tel inoculateur qui n'en a pas perdu un sur mille. M. de La Condamine a donc pu dire avec raison : « *La nature* nous décimait, l'art nous millésime. » Dans l'hôpital de Londres, où les malades, quelque attention qu'on ait pour eux, ne peuvent espérer les mêmes soins qu'un particulier aisé dans sa maison, sur cinq cent quatre-vingt-treize inoculés, la plupart adultes, il n'en est mort qu'un en quatre ans, expiré le 21 décembre 1755. C'est ce que nous apprend la liste publiée, en

Digitized by Google

1756, par les administrateurs de cette maison; et c'est en même temps une preuve qu'on fait un choix de ceux qu'on y reçoit, puisque sur un pareil nombre de gens pris au hasard, plus d'un, sans essuyer d'opération, aurait payé le tribut à la nature dans l'espace d'un mois, que nous prenons pour le terme de la convalescence. Il n'est donc pas prouvé qu'on puisse légitimement attribuer à l'opération bien dirigée la mort d'un inoculé sur six cents. Cependant, pour éviter toute contestation, admettons la possibilité d'un accident, non-seulement sur six cents opérations, mais d'un sur deux cents; et, en partant de cette supposition réellement fausse, en accordant aux anti-inoculateurs trois fois plus qu'ils ne peuvent exiger, faisons la comparaison du risque de la petite vérole naturelle et de l'artificielle.

La première, de sept malades, en emporte au moins un; la seconde, de deux cents, en sauve au moins cent quatre-vingt-dix-neuf, et sur ce nombre la petite vérole ordinaire, en prélevant la septième partie, aurait choisi plus de vingt-huit victimes. Je suppose que l'inoculation s'en réserve une, le malade de la petite vérole naturelle court donc au moins vingt-huit fois plus de risque de la vie que l'inoculé, sans parler des autres avantages que nous avons précédemment exposés, dont un seul, celui de préserver de la laideur, est pour une moitié du genre humain d'un prix presque aussi grand que la conservation de la vie.

Telle est la conséquence directe des deux principes d'expériences que nous avons posés; mais ce n'est pas la seule. Il en est de plus difficiles à apercevoir, surtout pour ceux qui doutent si la petite vérole est universelle, du moins presque universelle, ou si une grande

Digitized by Google

partie du genre humain se dérobe à ce fatal tribut.

Qu'il y ait des gens, des médecins même, qui se persuadent que la petite vérole n'est pas aussi fréquente qu'on le croit communément, et qu'un très grand nombre d'hommes parviennent à la vieillesse sans avoir éprouvé cette maladie, c'est une erreur que nous allons démontrer, mais sur laquelle on a pu se faire illusion ; qu'il y en ait d'autres qui croient que la petite vérole n'est pas fort dangereuse, parce qu'on voit certaines épidémies bénignes desquelles presque personne ne meurt, c'est une autre erreur pardonnable à tout autre qu'à un médecin; mais qu'on soutienne tout à la fois qu'il s'en faut beaucoup que la petite vérole soit générale, et d'un autre côté qu'elle n'est pas fort dangereuse, c'est une contradiction bien palpable, et dont la passion seule est capable.

Puisque la petite vérole enlève une quatorzième partie du genre humain, il est clair que plus on supposera de gens exempts de cette maladie, plus elle sera funeste au petit nombre de ceux qui en seront atteints. Réciproquement, moins on supposera la petite vérole dangereuse, plus de gens en seront attaqués sans en mourir, et plus elle sera générale. On ne peut donc soutenir à la fois que la petite vérole n'est pas fort meurtrière, et qu'elle n'est pas très commune; puisque de quatorze hommes qui naissent, il en doit mourir un de la petite vérole, si treize en étaient exempts, le seul des quatorze qui aurait cette maladie en mourrait infailliblement : elle serait donc toujours mortelle, ce qui est visiblement faux. Au contraire, si de quatorze petites véroles une seule était funeste, aucun n'en mourrait, à moins que treize autres n'en fussent malades : or, une quatorzième partie des hommes en meurt, donc les

Digitized by Google

treize autres auraient la maladie; tous les hommes, sans nulle exception, en seraient donc attaqués; ce qui n'est pas moins faux, puisqu'on en voit mourir beaucoup avant que de l'avoir eue. *Accordez-vous donc avec vous-mêmes*, disait à cette occasion M. de La Condamine aux anti-inoculistes. *Concevez que si la petite vérole est moins commune que je ne l'ai supposé, elle est d'autant plus meurtrière pour le petit nombre de ceux qui l'ont; si elle est rarement mortelle, convenez que presque personne n'en est exempt. Choisissez du moins entre deux suppositions incompatibles; dites-nous, si vous voulez, des injures, mais ne dites pas d'absurdités.*

Il est donc démontré que la rareté et la bénignité de la petite vérole ne peuvent subsister ensemble; mais laquelle des deux opinions est la véritable? Un peu de reflexion sur les deux principes d'expériences ci-dessus établis donnera la solution de cette question importante, et préparera la réponse la plus satisfaisante aux objections faites contre cette pratique.

La petite vérole tue la quatorzième partie des hommes, et la septième partie de ceux qu'elle attaque. Donc, la quatorzième partie du total des hommes et la septième partie des malades de la petite vérole sont précisément la même chose : or, la quatorzième partie d'un nombre ne peut être la septième d'un autre, à moins que le premier nombre ne soit le double du second; donc la somme totale des hommes est double de la somme des malades de la petite vérole; donc la moitié du genre humain a cette maladie; donc l'autre moitié meurt sans l'avoir eue. Toutes ces conséquences sont évidentes, et elles sont confirmées par d'autres expériences et dénombremens tout différens des précédens.

Digitized by Google

En effet, M. Jurin nous apprend que, selon les perquisitions soigneuses qu'il a faites, les avortemens, les vers, le rachitis, différentes espèces de toux, les convulsions enlèvent les deux cinquièmes des enfans dans les deux premières années de leur vie; si l'on y joint ceux qui meurent dans un âge plus avancé sans avoir eu la petite vérole, on verra que la moitié des hommes au moins meurt sans en être attaquée : c'est donc sur la moitié survivante que se doit lever le tribut fatal de la quatorzième partie du tout; ainsi de cent enfans qui naissent, environ quarante périssent, soit par les avortemens, soit par les maladies de l'enfance dans les deux premières années de leur vie, et la plupart avant que d'avoir eu la petite vérole. Supposons que dix autres meurent dans un âge plus avancé, sans avoir payé ce tribut, il en restera cinquante qui tous y seront sujets, et sur lesquels il faut prendre les sept, qui font la quatorzième partie du nombre total de cent : voilà donc sept morts sur cinquante malades, conformément à notre évaluation. Si vous augmentez le nombre des exempts, et que vous le portiez seulement à soixante, il n'en restera que quarante des cent pour acquitter le tribut des sept morts, ce qui ferait plus d'un mort sur six malades. Donc, si plus de la moitié des hommes meurt sans avoir eu la petite vérole, elle est mortelle à plus d'un malade sur sept; et si elle épargne un plus grand nombre de malades, il faut que plus de la moitié des hommes ait tôt ou tard cette maladie.

Lorsqu'un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels on compte la plupart des médecins arabes, ont écrit, les uns, que la petite vérole était une maladie universelle, les autres, que presque personne n'en était exempt; lorsque des médecins célèbres plus modernes, entre

Digitized by Google

autres Rivière et Mead, celui-ci après cinquante ans de pratique, ont prétendu qu'à peine un seul sur mille l'évitait, ils n'ignoraient pas que beaucoup d'enfans et de jeunes gens meurent avant que de l'avoir eue : donc, en soutenant qu'elle était presque universelle, ils n'ont pu entendre autre chose, sinon qu'elle était presque inévitable pour ceux qui ne sont pas enlevés par une mort prématurée ; et c'est ce que les calculs précédens mettent en évidence. Si l'on objecte que quelques hommes parviennent à la vieillesse sans avoir eu la petite vérole, on doit se rappeler qu'on a vu plus d'une fois des gens la contracter à l'âge de quatre-vingts ans ; que par conséquent il ne faut pas se presser de conclure qu'on est à l'abri de ce fléau ; il y a beaucoup d'apparence que tous les hommes y sont sujets, comme tous les chevaux à la gourme, et qu'on n'échappe à la petite vérole que faute d'avoir assez vécu.

Il est vrai qu'il résulte des observations de M. Jurin, qu'il y a quatre personnes par cent sur lesquelles l'inoculation paraît n'avoir pas de prise ; mais sur ce nombre on en a reconnu plusieurs qui portaient des marques de la maladie dont ils se croyaient exempts ; d'autres étaient soupçonnés de l'avoir eue ; ajoutons que d'autres pouvaient l'avoir eue sans éruption apparente, et de l'espèce de celles qui, après les premiers symptômes, prennent leur cours par les évacuations ; procédé de la nature dont on connaît quelques exemples, peut-être plus fréquens qu'on ne croit, et que l'art n'a pu encore imiter avec sûreté. Tout médecin qui n'aura pas vu un de ces exemples peut, dans des cas semblables, se méprendre à la nature de la maladie, à plus forte raison, ignorer qu'il a eu la petite vérole. Enfin, l'insertion peut ne pas produire toujours son effet, tantôt

Digitized by Google

par la faute de l'inoculation, tantôt par des raisons qui nous sont inconnues, accident qui serait commun à l'inoculation, et à tous les autres remèdes éprouvés. On voit donc qu'il est très possible, et même très vraisemblable, que, conformément à la doctrine de plusieurs médecins, tous les hommes, presque sans exception, sont sujets à la petite vérole, s'ils ne meurent pas prématurément, et que parmi les gens d'un certain âge, qui passent pour n'en avoir pas été atteints, il y a des déductions à faire, qui tendent beaucoup à en diminuer le nombre.

Dans tous les calculs précédens, nous avons toujours supposé que l'inoculation n'était pas exempte de péril, pour éviter de longues discussions; et il suffira en effet pour toute personne raisonnable d'être assurée que le risque, s'il y en a, n'est pas si grand que ceux auxquels on s'expose tous les jours volontairement et sans nécessité, souvent par pure curiosité, par passe-temps, par fantaisie, dans les exercices violens, tels que la chasse, la paume, le mail, la poste à cheval, etc; mais si je n'ai pas écarté l'idée de tout danger dans l'inoculation bien administrée, bien que je croie très fermement qu'il n'y en a aucun, c'est pour faire preuve absolue d'impartialité, et je dois dire du moins qu'il est juste de retrancher du nombre des prétendues victimes de cette opération, tous ceux qui sont évidemment morts d'accidens étrangers, les enfans à la mamelle emportés en peu de momens dans le cours d'une petite vérole inoculée très bénigne, par une convulsion ou par une colique, comme il arrive à d'autres de cet âge, qui paraissent jouir d'une santé parfaite; ceux qui dans les temps d'épidémie avaient déjà reçu le mal par la contagion naturelle; ceux dont l'intempérance ou

Digitized by Google

d'autres excès, avant que d'être inoculés, ont visiblement causé la mort. Joignez à toutes ces causes étrangères l'imprudence de quelques inoculateurs dans les premiers temps où la méthode s'est introduite, il ne restera probablement pas un seul mort que l'on puisse imputer légitimement à l'inoculation.

Ce serait ici le lieu d'examiner quel âge est le plus convenable pour cette opération. Les enfans étant exposés à la petite vérole dès le moment de leur naissance, quelquefois même avant de voir le jour, il paraît qu'on ne peut trop se hâter de les soustraire à ce danger; mais de cinq enfans, suivant les observations déjà citées de M. Jurin, il en meurt deux, dans les deux premières années, des maladies communes à cet âge. Les accès de convulsions, les coliques, les douleurs des dents, etc., pourraient survenir dans la petite vérole artificielle, la rendre dangereuse; et ces morts, causées par des accidens, seraient peut-être injustement imputées à l'inoculation. Quelques inoculateurs pensent cependant que le temps le plus propre à l'insertion est l'âge de trois semaines ou d'un mois, temps où les enfans, échappés aux accidens ordinaires des premiers jours après leur naissance, ne sont pas encore sujets au plus grand nombre de ceux qui menacent leur vie quelques mois après.

Il resterait à savoir jusqu'à quel âge il y a de l'avantage à se faire inoculer. D'un côté, la probabilité d'échapper au tribut de la petite vérole croît avec les années; de l'autre, le danger d'en mourir si l'on en est attaqué, croît pareillement, et peut-être dans un plus grand rapport. Il est ordinaire qu'il se présente à l'hôpital de Londres des gens de trente-cinq ans pour se faire inoculer. Il y a beaucoup d'apparence qu'on le

Digitized by Google

peut avec sûreté beaucoup plus tard : on a des exemples de gens de soixante-dix ans à qui cette épreuve a réussi.

Il me reste à discuter les objections des anti-inoculistes qui présentent quelque difficulté réelle; car je m'occuperai peu de celles qu'ils ont eux-mêmes abandonnées.

Objections physiques et Réponses.

Première objection. — *La maladie qu'on communique par l'inoculation est-elle une vraie petite vérole?* Cette objection est détruite par une autre à laquelle je répondrai bientôt. Observons seulement ici qu'il est singulier que Wagstaffe, qui le premier a révoqué en doute que la maladie communiquée par l'insertion fût une petite vérole, est aussi le premier qui ait dit que cette opération porterait la contagion et la mort partout où elle serait pratiquée. Il reconnaissait que la maladie inoculée peut communiquer une petite vérole ordinaire, et voulait paraître douter que ce fût une vraie petite vérole dans le sujet inoculé. Cette objection est aujourd'hui absolument abandonnée.

Deuxième objection. — *La petite vérole inoculée est-elle moins dangereuse que la petite vérole naturelle?* On ne peut plus faire sérieusement cette objection, elle est pleinement réfutée par l'histoire des faits, et par la comparaison que nous avons donnée ci-dessus du danger de la petite vérole naturelle et de celui de l'inoculation. On a prouvé que la petite vérole emportait communément un malade sur sept, et qu'on ne pouvait, sans tomber en contradiction, la supposer, généralement parlant, moins dangereuse. On a prouvé par les listes publiques de l'hôpital de l'Inoculation à Londres, qu'il n'est mort qu'un inoculé sur cinq cent

Digitized by Google

quatre-ving-treize, tandis que, dans le même hôpital, il mourait deux malades sur neuf, ou plus d'un sur cinq, de la petite vérole naturelle. Quand on supposerait, contre la vérité des faits, que celle-ci n'est mortelle qu'à un malade sur dix, et que l'artificielle est malheureuse pour un sur cent, la petite vérole naturelle serait encore dix fois plus dangereuse que l'inoculée.

Troisième objection. — *On peut avoir plusieurs fois la petite vérole; l'inoculation ne peut donc empêcher le retour de cette maladie; donc l'inoculation est en pure perte.* Cet argument est communément celui qui fait le plus d'impression; et je vais l'examiner avec beaucoup d'impartialité et quelque étendue. Le nombre considérable de récidives de la petite vérole, tant naturelle qu'artificielle, rapporté par les auteurs qui ont écrit contre l'inoculation, est capable de répandre le doute le plus accablant sur la plupart des questions de médecine. Cette controverse, si long-temps agitée et si peu prête à finir, est, comme le dit M. d'Alembert, le scandale de cet art : elle suppose que cette maladie, malheureusement si commune, n'a pas encore été assez bien observée pour que les médecins conviennent unanimement de ce qui en fait le véritable caractère. Ce reproche, qui n'est que trop vrai à beaucoup d'égards, retombe moins sur la médecine que sur les médecins eux-mêmes. Rien de si ordinaire que de voir de prétendus observateurs décider dogmatiquement dès leur première visite qu'un enfant a la petite vérole, lorsqu'il n'a que quelqu'une des maladies cutanées ou éruptives qui lui ressemblent. Leur décision précipitée, qui les annonce comme des hommes supérieurs en discernement, les engage à soutenir leur opinion, malgré l'évidence qui lui est contraire; ils se font un point

Digitized by Google

d'honneur de ne pas se rétracter, et, comme ils n'ont d'autres juges que des témoins ignorans ou inexperts, ils sont crus sur leur parole. De là résultent les contradictions multipliées dont la médecine fourmille, et c'est aussi par là qu'il faut expliquer pourquoi, dans le déluge d'ouvrages dont nous sommes inondés, il en est si peu qui portent cette empreinte de vérité naïve, qui doit être le seul mérite de la bonne médecine d'observation. *Je me crois perdu*, disait un des grands hommes de ce siècle, *lorsque le médecin qui me soigne baptise ma maladie dès sa première visite.* Admettons donc que personne n'a assez vu, que personne n'est assez sûr de son jugement pour oser se croire infaillible; et voyons ce que les inoculistes répondent à l'objection que nous nous sommes faite. 1° Il n'est pas prouvé, et beaucoup de médecins nient qu'on puisse avoir la petite vérole plus d'une fois; 2° quand on pourrait l'avoir deux fois naturellement, il ne s'ensuivrait pas qu'on pût la reprendre après l'inoculation; et l'expérience prouve le contraire; 3° quand il y aurait eu quelque exemple, ce qu'on nie, d'un inoculé attaqué d'une seconde petite vérole, il ne s'ensuivrait pas que l'inoculation fût inutile. Prouvons ces trois points.

I. Il y a douze cents ans que la petite vérole est connue en Europe, et il y a douze cents ans qu'on dispute si l'on peut l'avoir deux fois; si ce n'est pas une preuve que le fait est faux, c'en est une au moins qu'il n'est pas évidemment prouvé. M. Tissot, dans sa réponse à M. de Haen, fait une longue liste des médecins qui nient qu'on puisse avoir deux fois la petite vérole; et l'on pourrait accroître cette liste. Parmi les prétendus exemples qu'on allègue d'une seconde petite vérole, on n'en cite point où un médecin, non suspect de pré-

Digitized by Google

vention, ait traité deux fois le même malade, et certifié comme témoin oculaire la réalité de deux vraies petites véroles dans le même sujet; circonstance faute de laquelle le témoignage perd beaucoup de son poids. D'un autre côté, l'illustre Mard, qui a tant écrit sur cette maladie, assure positivement, après cinquante ans de pratique, qu'on ne peut la reprendre; le grand Boerhaave assure la même chose; MM. Chirac et Molin, deux de nos plus grands praticiens, disaient hautement qu'ils n'avaient jamais vu ce cas arriver. S'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent, que M. Molin, dans les derniers temps de sa vie, ait vu un exemple de récidive, c'en sera un sur plus de quarante mille petites véroles qui doivent avoir passé sous les yeux de ces quatre célèbres docteurs, pendant le cours d'une longue vie, dans de grandes villes telles que Paris, Londres, Amsterdam.

Il meurt tous les ans plus de vingt mille personnes à Paris, dont la quatorzième partie (1428) périt de la petite vérole. Chaque mort de cette maladie exige sept malades, puisque nous ne la supposons mortelle qu'à un sur sept; donc 7 fois 1428 personnes, c'est-à-dire dix mille, ont la petite vérole à Paris, année commune. Si de ces dix mille une seule était attaquée d'une seconde petite vérole bien constatée, on aurait tous les ans à Paris une nouvelle preuve évidente de ce fait, et pour peu que quelqu'un de connu pour être maltraité de la petite vérole vînt à l'avoir une seconde fois, la chose ne serait plus problématique; un pareil cas de notoriété publique n'est pas encore arrivé, puisqu'on dispute encore. Il n'est donc pas évidemment prouvé qu'on ait plus d'une fois en sa vie une vraie petite vérole.

Un grand nombre d'exemples prouvent au contraire

Digitized by Google

que l'inoculation même n'a pu renouveler cette maladie dans ceux qui l'avaient eue une première fois sans équivoque. Richard Evans, l'un des six criminels inoculés à Londres en 1721, et le seul d'entre eux qui avait eu la petite vérole, fut aussi le seul sur qui l'insertion ne produisit aucun effet. Beaucoup d'autres expériences ont prouvé la même chose, entre autres l'exemple de mademoiselle d'Etancheau, en 1757, dont tous les journaux ont parlé. Si le virus varioleux, introduit dans les plaies et porté par la circulation dans toutes les veines, ne peut renouveler la petite vérole dans un corps déjà purgé de ce venin, à plus forte raison n'y pourra-t-elle être produite par la voie ordinaire du contact et de la respiration.

II. Quand il serait vrai qu'une petite vérole naturelle ne purge pas entièrement un corps du levain varioteux, et qu'il en reste encore assez pour produire une nouvelle fermentation, il ne s'ensuivrait pas que le ferment de la petite vérole, mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le sang par plusieurs incisions, ne pût se développer si complètement qu'il ne restât plus de matière pour un second développement. La petite vérole artificielle pourrait épuiser le levain que la petite vérole naturelle n'épuiserait pas, et alors il n'y aurait rien à conclure d'une seconde petite vérole ordinaire contre l'efficacité de l'inoculation pour préserver de la récidive; mais laissons à part tous les raisonnemens de pure théorie, et tenons-nous-en à l'expérience. Mais commençons par examiner une circonstance très commune, et effrayante pour les personnes inexpertes.

On a demandé si le peu de boutons qui suivent quelquefois l'inoculation, constituent une vraie petite vé-

Digitized by Google

role, et si elle met à l'abri du retour; et cette question m'a paru alarmer mon amie. Les plus raisonnables des adversaires de l'inoculation admettent qu'elle garantit de la petite vérole naturelle, tant que le nombre des boutons est considérable, et que la marche de la maladie s'annonce par les symptômes ordinaires; il est donc assez simple qu'une mère soit alarmée lorsque l'inoculation n'a pas été suivie d'une petite vérole abondante. Voici ce que je répônds:

Il est vrai qu'assez souvent on a tenté l'inoculation sur des sujets réfractaires, pour ainsi dire; et, sans assigner la cause de cette singularité, l'on s'est vu dans la nécessité de répéter l'opération plusieurs fois, et même sans succès; ainsi les inoculateurs savent qu'il est des cas où l'inoculation n'a pas toujours son effet; mais un médecin un peu expérimenté les distingue. Le petit nombre de boutons n'a rien de commun avec ces cas; il suffit d'un seul bouton bien reconnu pour mettre à l'abri de la récidive; ceux qui n'ont pas éprouvé d'autre effet de l'inoculation, ou qui même n'ont présenté aucune pustule à l'extérieur, mais qui ont offert les autres symptômes caractéristiques de la petite vérole, n'ont jamais pris la petite vérole par contagion, quoiqu'ils aient couché dans un même lit avec d'autres sujets attaqués de la petite vérole naturelle. La matière d'une petite vérole naturelle n'a pas le moindre degré d'énergie au-dessus de celle qu'on prend dans le seul bouton qui paraît dans l'inoculation; l'une et l'autre sont également propres à inoculer; elles sont également contagieuses, et l'inoculation répétée sur plusieurs sujets, sur lesquels elle avait déjà réussi, a toujours été sans succès. La matière qui coule des incisions, lors même qu'il n'y a point d'éruption, a été employée avec succès

Digitized by Google

pour l'insertion. Eh quoi! le petit nombre de boutons peut-il être un sujet d'alarmes, lorsque au contraire on devrait s'en féliciter? La pétite vérole naturelle est censée bénigne, et l'on est tranquille sur les suites lorsqu'elle est dans ce cas; pourquoi n'en sera-t-il pas de même dans l'inoculation? Une réflexion de M. Gatti, ce célèbre Italien qui a inoculé mon frère, prouve bien évidemment l'insuffisance de cette objection. Lorsqu'il ne succède qu'un seul bouton ou une pustule à l'inoculation, à l'endroit même de la piqûre, n'est-il pas clair que si la piqûre n'eût pas suffi pour communiquer le virus, la matière qui se ramasse ensuite sous la peau pour former ce bouton suffirait certainement pour faire une seconde inoculation plus efficace? Cette matière est puisée dans le corps même du sujet; elle est placée le plus avantageusement possible pour communiquer la contagion, et lorsqu'elle ne s'étend pas au-delà, c'est sans doute parce que le virus est épuisé.

Mais enfin la petite vérole artificielle n'est-elle pas, comme la petite vérole naturelle, sujette à des récidives? car la question relativement à celle-ci est indécise. Il faut répondre nettement. Recourez aux autorités, parcourez les écrits et les registres rapportés en faveur de l'inoculation, vous verrez que, sur tant de milliers d'inoculés, on n'a pas encore une seule observation bien constatée de la récidive. Et comment récuser le témoignage de tant de pièces authentiques? Vous supposez apparemment le sens commun dans un peuple aussi éclairé que les Anglais: comment expliquerez-vous qu'un moyen pernicieux ou inutile se fût perpétué chez eux, et même si généralement étendu, durant une longue suite d'années, si le succès le plus évident ne l'avait accompagné?

Digitized by Google

On a mis des inoculés à toute sorte d'épreuves pour leur faire reprendre la petite vérole, sans avoir pu jamais y réussir. On a fait habiter et coucher des enfans inoculés avec d'autres attaqués de la petite vérole, sans qu'aucun l'ait reprise une seconde fois. On a répété l'inoculation à plusieurs reprises sur divers sujets; les plaies se sont guéries comme de légères coupures sous le fil imbu du virus. C'est ce qui arriva au fils du lord Hardewick, grand-chancelier d'Angleterre, qui se fit inoculer de nouveau, parce qu'il n'avait pas eu d'éruption la première fois, les plaies ayant seulement suppuré.

Le docteur Kirkpatrick rapporte qu'une jeune personne de douze ans, inoculée et bien rétablie, se fit secrètement une nouvelle incision, qu'elle y mit, à trois reprises en trois jours différens, de la matière variolique, et que les nouvelles plaies se séchèrent sans suppuration. Il y a d'autres exemples semblables et sans nombre, qui prouvent que l'inoculation met à l'abri d'une seconde petite vérole, et aucun des prétendus exemples contraires n'a pu soutenir la vérification. Dans les temps des premières expériences à Londres, le docteur Jurin invita publiquement, pendant plusieurs années, tous ceux qui auraient avis de quelque rechute après l'inoculation, à les lui communiquer. Aucune ne put être constatée; tous les faits allégués furent niés ou convaincus de faux par les aveux des personnes intéressées. Le docteur Kirkpatrick rapporte dans son ouvrage la lettre du nommé Jones, chirurgien, dont on avait dit que le fils était dans ce cas. Le docteur Hettleton démentit publiquement un pareil fait avancé d'un de ses inoculés. Il n'y a pas d'inoculateur célèbre, contre-

Digitized by Google

lequel on n'ait avancé des calomnies pareilles, et qui ne les ait démontrées.

Quant aux prétendues rechutes après l'inoculation, ce qui peut servir de fondement à ces bruits, c'est que, parmi diverses éruptions cutanées, tout-à-fait différentes de la petite vérole, et dont celle-ci ne garantit point, il y en a qui s'annoncent par des symptômes qui leur sont communs avec la petite vérole ordinaire; mais la différence essentielle et caractéristique de cette espèce d'éruption est que les pustules en sont claires, transparentes et remplies de sérosité; qu'elles disparaissent, s'affaissent et se sèchent le troisième jour et sans suppuration. Cette maladie est connue et caractérisée il y a très long-temps en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre. Elle a été décrite et distinguée de la vraie petite vérole, avant qu'on sût dans notre Europe ce que c'était qu'inoculer. On lui donnait différens noms, tels que ceux de vérolette, petite vérole lymphatique, séreuse, crystalline, volante, fausse petite vérole. Les Allemands l'ont nommée *shefh-blattern* (pustules de brebis); les Anglais *chikenpox*; les Italiens *ravaglioni*. Mais tous conviennent qu'elle n'a rien de commun avec la petite vérole dont elle ne préserve pas, et qui ne garantit pas non plus de cette maladie: celle-ci d'ailleurs n'est nullement dangereuse. Elle est épidémique et plus ordinaire aux enfans qu'aux personnes âgées. La plupart des garde-malades, des chirurgiens, et des apothicaires de campagne, la prennent ou feignent de la prendre pour la vraie petite vérole. Il y a eu plusieurs exemples d'inoculés, qui ont eu cette indisposition qu'on avait voulu faire passer pour la petite vérole. Tel est entre autres l'exemple du jeune de Latour, inoculé en 1756 par Tronchin, et dont on parla

Digitized by Google

tant à Paris. Les anti-inoculistes publièrent que cet enfant avait eu, en 1758, une seconde petite vérole. Il a été prouvé que le quatrième jour il était debout et jouait avec ses camarades, et la nature de sa maladie fut éclairée par un rapport public de MM. Varnage, Fournier, Petit père, Petit fils, Bourdelin et Bouvart. Tels sont les exemples sur lesquels les anti-inoculistes s'appuient pour prouver l'inutilité de l'inoculation. Mais en supposant vrai qu'une personne qui l'a subie peut reprendre la petite vérole, voyons quelles conséquences il en faut tirer par rapport à cette opération.

III. Quoique Boerhaave, Mead, Chirac, en cinquante ans, n'aient jamais observé de seconde petite vérole dans un même sujet, et que M. Molin en ait vu tout au plus une dans l'âge où les autres ne voient plus, nous supposerons qu'il s'en trouve un exemple sur dix mille petites véroles naturelles. Les récidives, s'il y en a, doivent être encore plus rares après l'inoculation, qui, de tous les moyens, paraît être le plus propre à mettre en fermentation toutes les parties susceptibles de l'action du virus. Mais en n'accordant sur ce point aucun avantage à la petite vérole artificielle, il s'ensuivra seulement que, sur dix mille inoculés, il pourra s'en trouver un capable de contracter une seconde petite vérole. Celle-ci, de l'aveu de plusieurs anti-inoculistes, doit être d'autant moins dangereuse, qu'on ne peut nier que le corps n'ait été purgé d'une partie du venin par la précédente. Mais supposons encore que la seconde soit aussi périlleuse que la première, au moins ne le sera-t-elle pas davantage. Il y en aura donc une mortelle sur sept; mais il faut au moins dix mille petites véroles pour rencontrer une rechute: donc en il faudra sept fois dix mille, pour qu'il s'en trouve une funeste: donc sur

Digitized by Google

soixante-dix mille inoculés, il en mourra peut-être un d'une seconde petite vérole, c'est tout ce qu'on peut conclure des suppositions précédentes gratuitement accordées.

Si l'on soutenait qu'il est impossible que l'inoculation fût jamais suivie d'aucun accident mortel, un seul exemple contraire suffirait pour détruire cette prétention ; mais il ne s'agit, entre les deux parties, que de savoir sur quel nombre d'inoculations on doit craindre un tel évènement; si c'est par exemple un sur cinq cents, trois cents, deux cents ou cent inoculés. Les anti-inoculistes, pour affaiblir les avantages de la méthode, ont prétendu, dans le temps des premières épreuves, qu'il mourait un inoculé de cinquante ; mais ils n'avaient pas compris dans leur calcul ceux qui meurent, selon eux, d'une seconde petite vérole. Nous venons de faire voir qu'on n'en peut faire monter le nombre à plus d'un sur soixante-dix mille. Au lieu donc de quatorze cents morts qu'ils auraient comptés sur soixante-dix mille inoculés, à raison d'un mort sur chaque cinquante, il en faudra compter quatorze cent un. Veut-on que l'inoculation soit une méthode pernicieuse, parce que, sur soixante-dix mille, il peut arriver un accident de plus que les inoculateurs n'avaient cru? et leurs adversaires trouveront-ils la question décidée en leur faveur, quand ils auront prouvé qu'au lieu de quatorze cents morts sur soixante-dix mille, il en faut compter quatorze cent un?

Quatrième objection. — *Le pus, transmis dans le sang de l'inoculé, ne peut-il pas lui communiquer d'autres maux que la petite vérole, tels que le scorbut, les écrouelles, ou les vices originaires qu'ont ceux sur lesquels on a pris la matière de l'inoculation, etc.?*

Digitized by Google

Cette objection a ébranlé beaucoup de gens, et elle est tout-à-fait folle. J'aimerais autant qu'on dît qu'un vieillard qui communique la peste à un jeune homme, lui communique aussi sa vieillesse, ou qu'un galeux scorbutique ou écrouelleux communique à la fois à ceux qui le touchent la gale et le scorbut, ou les écrouelles. Cette vaine objection, que j'entends répéter tous les jours, même par des gens de l'art, mais qui le pratiquent comme un mulet d'équipage faisait les campagnes du prince Eugène; cette vaine objection est une preuve du peu d'attention des adversaires de l'inoculation dans le choix des obstacles. On n'a voulu que répandre un effroi général, et ameuter les esprits. Je demande à ces hommes si prévenus sur l'origine des causes des maladies les plus rebelles, s'ils ont vu les maladies vénériennes se communiquer d'un sujet à l'autre, accompagnées de tous les virus qui se trouvent compliqués dans quelques sujets; si la goutte, l'épilepsie, les écrouelles, passent à la fois avec le virus vénérien dans le corps de ceux qui ont commerce avec d'autres personnes infectées de ce virus, et atteintes de quelqu'une de ces maladies? Qu'on examine avec attention la manière d'inoculer, le choix qu'on en peut faire, les précautions qu'on est le maître de prendre, et il ne restera pas l'ombre de vraisemblance à cette objection aussi absurde que hasardée. La matière de la petite vérole se porte vers la peau, et toutes les observations concourent à prouver qu'elle n'a d'autre qualité que celle de ce virus particulier. La complication de cette maladie avec d'autres est sensible pour tout médecin éclairé, et c'est aussi pour cette raison qu'il importe aux citoyens de ne se fier pour ce choix qu'à des hommes qui soient accoutumés à distinguer les différentes formes sous les-

Digitized by Google

quelles cette maladie peut se produire. En un mot, non seulement il n'y a point d'exemple que ni la contagion naturelle ni l'inoculation aient communiqué d'autres maladies que la petite vérole même; mais on a des preuves de fait que la matière varioleuse, prise d'un corps infecté de virus vénérien, n'a donné qu'une petite vérole simple et bénigne. Tout cela n'empêche pas qu'on ne doive choisir par préférence la matière sur un enfant sain, et dans lequel on ne puisse soupçonner d'autre mal que la petite vérole.

Cinquième objection.—*L'inoculation laisse quelquefois de fâcheux restes, comme des plaies, des humeurs, etc.* Ces accidens, très fréquens après la petite vérole naturelle, sont extrêmement rares à la suite de l'inoculation; cette dernière est ordinairement si bénigne, qu'elle a fait douter que ce fût une vraie petite vérole. On assure que la méthode suttonienne exempte absolument de ces restes; M. Ramby atteste que, sur cent personnes inoculées, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il survienne le moindre clou. Une simple saignée occasione quelquefois de plus grands et de plus dangereux accidens : proscrivez donc ce remède avant que de faire le procès à l'inoculation.

Sixième objection.—*L'inoculation fait violence à la nature.* On en peut dire autant de tous les remèdes. Pourquoi saigner ou purger? que n'attend-on que la nature se soulage par une hémorrhagie et par une diarrhée.

Objections morales et Réponses.

Septième objection. — *Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle et dangereuse à quel-*

Digitized by Google

qu'un qui ne l'aurait peut-être jamais eue. Nous avons prouvé en parlant des avantages de l'inoculation, que la petite vérole artificielle n'est ni cruelle, ni dangereuse; il ne reste donc que la deuxième partie de cette objection à détruire. Quoique l'inoculation soit moins douloureuse qu'une saignée, et quelque petit que soit le danger qui l'accompagne, il y aurait de l'extravagance à faire subir cette opération à quelqu'un qui serait sûr de n'avoir jamais la petite vérole. Mais comme il n'est pas possible d'obtenir cette sécurité, et qu'au contraire quiconque n'a pas eu cette maladie court grand risque de l'avoir et d'en mourir, il est non seulement permis, mais très conforme à la prudence, de prendre les moyens les plus sûrs pour se dérober, autant qu'il est possible, à ce danger, et l'on n'en connaît point de plus efficace que l'inoculation.

Mais, dira-t-on, c'est toujours une maladie : pourquoi la donner gratuitemeut à celui qui ne l'aurait peut-être jamais? Premièrement, on ne donne point de maladie à celui qui ne l'aurait jamais : l'expérience a fait voir qu'il y a quelques personnes qui ne la prennent point par inoculation; il est plus que probable que ce sont celles qui ne l'auraient jamais eue; secondement, *c'est moins*, dit l'évêque de Worcester, *donner une maladie à un corps exempt de la contracter, que choisir le temps et les circonstanees les plus favorables pour le délivrer d'un mal presque autrement inévitable, et dont l'issue est souvent sans cela très dangereuse;* troisièmement, c'est donner un petit mal pour en éviter un beaucoup plus grand; c'est convertir un danger, dont rien ne peut garantir, en un danger infiniment moindre, pour ne pas dire absolument nul.

Digitized by Google

« Si j'avais actuellement la petite vérole, dira quel-
« qu'un, je conviens qu'il n'y aurait que six contre un
« à parier pour ma vie; mais j'espère être du nombre
« de ceux qui ne l'ont jamais, et cette espérance dimi-
« nue beaucoup le danger que je cours. » — Oui, répondait M. de La Condamine, l'espérance de n'avoir jamais la petite vérole diminue le danger dont vous êtes menacé, mais de si peu de chose que le risque d'en mourir un jour, vous qui jouissez d'une pleine santé, diffère très peu du risque du malade chez qui la petite vérole vient de se déclarer. La différence de ces deux risques est à peine d'une soixante-dixième partie, et je le prouve.

Prenons soixante-dix malades actuels de la petite vérole; nous avons démontré qu'il en doit mourir au moins la septième partie, c'est-à-dire dix. Prenons soixante-dix autres personnes de tout âge en pleine santé, qui n'aient jamais eu cette maladie, on peut présumer que trois au plus en seront exempts, puisqu'on ne compte que quatre sur cent sur qui l'inoculation soit sans effet, et ce nombre est peut-être trop grand de moitié, comme nous l'avons fait voir; mais pour n'avoir point à disputer, supposons-en six sur les soixante-dix, au lieu de trois, qui, n'aient jamais la petite vérole; supposons-en même dix, nombre visiblement trop fort; ceux-ci ne courront aucun risque, mais les soixante-trois autres auront sûrement la maladie: un des sept y succombera; il en mourra donc neuf des soixante-trois: donc de soixante-dix malades actuels, il en mourra dix, et de soixante-dix bien portans il en mourra neuf. La différence des deux risques n'est donc que d'une soixante-dixième partie. Il y a donc six contre un à parier que le malade actuel de la petite

Digitized by Google

vérole en réchappera, et six un soixante-dixième contre un que l'homme sain, qui attend cette maladie, n'en mourra pas. L'espérance qu'a celui-ci de l'éviter ne diminue donc le risque qu'il court d'en mourir tôt ou tard que d'une soixante-dixième partie. La différence réelle ne consiste guère qu'en ce que le danger de l'un est présent, et que celui de l'autre est peut-être éloigné.

Huitième objection. — *Tel qui ne serait peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, et servi son pays utilement, sera perdu pour la société, s'il meurt dans son enfance de la petite vérole inoculée.* Cette objection, comme la plupart des précédentes, emprunte toute sa force de ce que les inoculateurs ont accordé gratuitement à leurs adversaires que l'inoculation n'était pas exempte de péril, et il n'est pas besoin de se rétracter pour répondre. Les trois quarts de ceux qui ont la petite vérole essuient cette maladie dans l'âge où ils sont plus à charge qu'utiles à la société. Quant à l'autre quart, comme le danger de la petite vérole croît avec l'âge, si l'inoculé court un très petit risque de mourir plus tôt, il se délivre d'un risque beaucoup plus grand de mourir plus tard, ce qui fait plus qu'une compensation.

Neuvième objection. — *Quel préservatif que celui qui donne un mal qu'on n'a pas, tandis qu'il n'est pas permis de faire le plus petit mal, pour procurer le plus grand bien?* On abuse ici visiblement des termes, en étendant au mal physique ce qui ne peut être vrai que du mal moral. Combien de maux physiques tolérés, permis, autorisés par les lois, et qui souvent même ne produisent pas le bien qu'on se propose. On abat une maison pour arrêter un incendie; on sub-

Digitized by Google

merge une province pour opposer une barrière à l'ennemi; on refuse l'entrée d'un port à un vaisseau prêt à périr s'il est suspect de contagion : dans de pareilles occasions, on tire sur ceux qui franchissent les limites. L'argument, s'il mérite ce nom, tendrait à proscrire toutes les opérations chirurgicales, et la saignée même, mal physique plus grand que l'inoculation. Et pourquoi remarquer comme une singularité, dans l'inoculation, la circonstance de donner un mal que l'on n'a pas, bien qu'elle soit commune à la plupart des autres remèdes qu'emploie la médecine, tout comme à ce préservatif, puisque tous ou presque tous sont des maux artificiels et quelquefois dangereux, tels que la saignée, les purgatifs, les cautères, les vésicatoires, les vomitifs, etc.?

Dixième objection. — *L'inoculation est un mal moral. Il est mort quelques inoculés; le succès de cette méthode n'est donc pas infaillible; on ne peut donc s'y soumettre sans exposer sa vie, dont il n'est pas permis de disposer; l'inoculation blesse donc les principes de la morale.* On ferait tomber cette objection en prouvant que l'inoculation n'est jamais mortelle par elle-même, et qu'elle ne peut le devenir que par la faute ou l'imprudence du malade ou du médecin. On pourrait aussi rétorquer l'argument contre la saignée dont l'usage n'est pas exempt de péril : quand on ne compterait que les piqûres d'artères, on ne peut nier que la saignée n'ait été la cause directe d'un assez grand nombre de morts. Celui qui se fait saigner du bras expose donc sa vie; ce que l'on ne peut évidemment assurer de l'inoculation. Cependant aucun casuiste n'a porté le scrupule jusqu'à défendre la saignée, même de précaution; mais venons à la réponse directe, et com-

Digitized by Google

battons l'objection par les principes mêmes qu'elle suppose.

Quiconque expose sa vie, sans nécessité, pèche, dites-vous, *contre la morale : or, celui qui se soumet à l'inoculation expose sa vie sans nécessité ; donc celui qui se soumet à l'inoculation pèche contre la morale.* Voilà l'argument dans toute sa force, et dans la forme rigoureuse de l'école : examinons-en toutes les propositions.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que le principe, *qu'il n'est pas permis d'exposer sa vie sans nécessité*, a besoin d'être restreint pour être vrai. La morale ne défend point à un homme charitable de visiter des malades dans un temps de contagion, de séparer des gens qui se battent, de sauver du feu ses meubles ou ceux de son voisin, etc. Or, dans tous ces cas, il n'y a pas de nécessité proprement dite d'exposer sa vie. Contentez-vous donc d'assurer qu'il n'est pas permis, en bonne morale, de l'exposer inutilement, et j'en conviendrai. Mais ajouterez-vous que celui qui se soumet à l'inoculation expose sa vie inutilement? La fausseté de cette proposition est frappante, puisqu'il ne s'expose à un très petit danger, que nous voulons bien supposer *danger*, que pour se soustraire à un péril beaucoup plus grand. Loin de pécher contre la morale, il se conforme à ses principes.

Tranchons le mot : l'utilité et la légitimité ; l'inoculation est une question purement de fait décidée par cent ans d'expériences, et qui ne peut intéresser ni la théologie ni la morale. Lequel des deux court un plus grand risque de la vie, ou celui qui attend en pleine santé que la petite vérole le saisisse, ou celui qui la

Digitized by Google

prévient en se faisant inoculer? Voilà la question importante et presque unique; c'est d'elle, du moins, que dépend la résolution de toutes les autres. C'est une question de fait, compliquée, il est vrai, et qui ne peut être résolue que par la comparaison d'un grand nombre de faits et d'expériences, d'où l'on puisse tirer la mesure de la plus grande probabilité. Le risque de celui qui attend la petite vérole est en raison composée du risque d'avoir un jour cette maladie, et du risque d'en mourir s'il en est attaqué. Ce risque, tout composé qu'il est, est appréciable, et sa détermination dépend du calcul des probabilités, qui est une des branches de la géométrie, et n'appartient pas plus à la théologie qu'à la médecine.

Me voici enfin parvenu à l'objection importante pour mon amie, à celle qui l'intéresse peut-être uniquement, rassurée, comme elle est, sur l'exactitude de mes recherches sur un sujet qui intéresse à jamais sa tranquillité et la vie de ma fille.

Onzième objection.—*Quelque petit que puisse être le danger de l'inoculation, ne fût-il que d'un sur mille, une mère doit-elle y exposer sa fille? si l'opération n'eût jamais été suivie d'aucun accident, le père, la mère, ne balanceraient pas; mais ils savent qu'il en arrive quelquefois, ils craignent que leur enfant ne soit la victime d'un malheureux hasard; peut-on les blâmer de ne vouloir rien risquer?*

Je réponds avec M. de La Condamine: Vos intentions sont très louables: vous ne voulez rien hasarder; je vous le conseillerais si la chose était possible, mais il faut hasarder ici malgré vous. Il n'y a point de milieu entre inoculer votre enfant et ne point l'inoculer; il

Digitized by Google

faut prévenir la petite vérole ou l'attendre. Ce sont deux hasards à courir, dont l'un est inévitable; il ne vous reste plus que le choix.

Voilà cent enfans, et votre fils est du nombre; on les partage en deux classes; cinquante vont être inoculés; les cinquante autres attendront l'évènement. Des cinquante premiers, aucun ne mourra; mais par le plus malheureux des hasards, il serait possible qu'il en mourût un: sur les cinquante restans, la petite vérole se choisira six victimes au moins, et plusieurs autres seront défigurés; il faut que votre enfant entre absolument dans l'une de ces deux classes. Si vous l'aimez, le laisserez-vous dans la seconde? hasarderez-vous six au lieu d'un sur cette vie si précieuse, vous qui ne voulez rien hasarder du tout?

Mais quel serait le désespoir de ce père si, malgré des espérances si flatteuses, son enfant venait à succomber sous l'épreuve de l'inoculation? Crainte chimérique! puisque la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, et surtout, puisque celui qui ne l'aurait jamais eue naturellement ne la recevra pas par l'inoculation; mais quand cet enfant chéri mourrait, contre toute vraissemblance, le père n'aurait absolument rien à se reprocher. Tuteur né de sa fille ou de son fils, il était obligé de choisir pour son pupille, et la prudence a dicté son choix. En quoi consiste cette prudence, si ce n'est à peser les inconvéniens et les avantages, à bien juger du plus haut degré de probabilité? Tandis qu'un instinct aveugle retenait le père, l'évidence lui criait: *De deux dangers entre lesquels il faut opter, choisis le moindre.* Devait-il, pouvait-il résister à cette voix? le sort a trahi son attente, en est-il responsable? Un autre père

Digitized by Google

crie à son enfant : *La terre tremble, la maison s'écroule, sortez, fuyez....* Le fils sort, la terre s'entrouvre et l'engloutit. Ce père est-il coupable ? Le nôtre est très exactement dans le même cas. Si sa fille était morte en couche, se reprocherait-il sa mort ? il en aurait plus de sujet : ce n'était pas pour sauver la vie de sa fille qu'il l'a livrée au péril de l'accouchement ; et cependant il a beaucoup plus exposé ses jours en la mariant, que ceux de son fils en le soumettant à l'inoculation. N'oubliez donc jamais, et pour vous et pour votre enfant, la différence infinie des risques des deux petites véroles.

Vous êtes obligé de passer un fleuve profond et rapide, avec un risque évident de vous noyer, et vous le passez à la nage ; on vous offre un bateau. Si vous dites que vous aimez encore mieux ne point passer la rivière, vous n'entendez pas l'état de la question ; vous ne pouvez vous dispenser de passer à l'autre bord ; on ne vous laisse que le choix du moyen. La petite vérole est inévitable aux hommes quand ils ne sont pas enlevés par une mort prématurée ; le nombre des privilégiés fait à peine une exception, et personne n'est sûr d'être de ce petit nombre. Quiconque n'a point passé le fleuve est dans la cruelle attente de se voir forcé d'un moment à l'autre à le traverser. Une longue expérience a prouvé que de sept qui risquent de le passer à la nage, un, et quelquefois deux, sont emportés par le courant ; que de ceux qui le passent en bateau, il n'en périt pas un sur trois cents, souvent pas un sur mille ; hésitez-vous encore sur le choix ?

Tel est le sort de l'humanité : plus d'un tiers de ceux qui naissent sont destinés à périr, la première année de leur vie, par des maux incurables, ou du moins incon-

Digitized by Google

nus ; échappés à ce premier danger, le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable ; il se répand sur tout le cours de la vie, et croît à chaque instant. C'est une loterie forcée, où nous nous trouvons intéressés malgré nous : chacun de nous y a son billet ; plus il tarde à sortir de la roue, plus le danger augmente. Il sort à Paris, année commune, quatorze cents billets noirs, dont le lot est la mort. Que fait-on en pratiquant l'inoculation ? on change les conditions de cette loterie ; on diminue le nombre des billets funestes ; un de sept, et dans les climats les plus heureux, un sur dix était fatal ; il n'en reste plus qu'un sur mille ; *la nature nous décimait, l'art nous millésime* ; et c'est un devoir sacré pour les pères et mères que de donner à leurs enfans le secours de ce préservatif admirable et parfaitement sûr.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE INÉDITE DE MIRABEAU,

AU PÈRE D'UNE FILLE UNIQUE QUI HÉSITAIT A LA FAIRE INOCULER (1).

. . . . . Eh bien, mon ami, je le veux quoiqu'il me fût très aisé de le disputer, ainsi que tu le verras dans mon petit Traité sur l'inoculation, je veux qu'il soit démontré, pour ainsi dire géométriquement, *que le danger de mourir de l'inoculation est considéré comme de* un *à* mille. Tu conviendras qu'il est au moins

(1) Communiqué par M. Lucas-Montigny, possesseur de l'original.

Digitized by Google

aussi bien prouvé, qu'il paraît même incontestable qu'*un sujet qui n'a pas le germe de la petite vérole en lui-même, ne l'aura jamais ni naturellement ni artificiellement*. Raisonnons sur ces deux données.

Effrayé des coups funestes de la petite vérole naturelle, convaincu de la bénignité de l'inoculation, tu n'hésiterais pas à garantir ton enfant de la première, en recourant à la seconde, si tu étais assuré que les épreuves ont toujours été heureuses; mais tu sais qu'on lui connaît des victimes, et tu ne veux rien risquer.

Eh mais! mon ami, dans le monde que nous habitons, faisons-nous un pas sans péril? Nous n'existons pour ainsi dire, qu'à cette condition; tout en nous et pour nous porte sur des probabilités; tout donc doit être calcul dans notre conduite, et si toute possibilité de danger doit empêcher de se déterminer, quand se déterminera-t-on? Ce n'est pas tout: de deux partis, il faut nécessairement que tu en prennes un : inoculer ta fille ou ne la pas inoculer. Voilà une loi à laquelle tu ne saurais te soustraire. Pour faire un choix sage, il faut examiner les risques qu'offrent l'un et l'autre parti.

Si tu l'inocules, son danger de mort est dans la supposition la plus défavorable, comme de un à mille; en sorte que si tu avais mille enfans et que tu les soumisses à l'inoculation, tu n'en perdrais qu'un. Eh bien, je veux supposer un moment que de cinq cents inoculés, il en périsse un, comme en effet cela est arrivé quand on a inoculé des sujets malsains, des femmes enceintes, etc., etc., etc. Je vais plus loin encore, je t'accorde que un peut mourir sur deux cents; c'est bien avoir envie d'éviter les chicanes.

Mais il est démontré que le danger de mort des en-

Digitized by Google

fans soumis à la petite vérole naturelle est de un à sept. Sur sept de tes enfans qui auraient la petite vérole naturelle, tu en dois donc un à la mort; il y a plus, à l'instant où ta fille vint au monde, il y avait déjà à parier quatorze contre un qu'elle serait la victime de ce fléau terrible, car il est certain que de quatorze enfans qui naissent, un appartient en tribut à la petite vérole. Y a-t-il donc quelque comparaison entre le risque de la petite vérole naturelle et celui de l'inoculation.

Mais peut-être ma fille sera-t-elle une des privilégiées? Eh bien! si ta fille n'est point frappée de cette peste ennemie, que risque-t-elle à l'inoculation? Rien que de délivrer elle et toi d'une horrible inquiétude, *car si elle n'a pas en elle le germe de la petite vérole, l'inoculation ne pourra pas la lui donner.* L'inoculation est une cause physique, qui, pour opérer, demande des *dispositions* précises dans le sujet. Aussi l'inoculation éprouvée sur des sujets qui ont eu la petite vérole soit naturelle, soit artificielle, ne produit d'autre effet que celui d'une faible égratignure; après trois de ces égratignures, tu auras une probabilité plus que morale que ta fille est une des privilégiées. Cette sécurité est sans doute inappréciable; mais voyons de combien l'espérance que ta fille n'aura pas la petite vérole, diminue le danger général d'en mourir.

Il est prouvé que la nature n'exempte pas de la petite vérole naturelle un contre mille; mais veux-tu que la petite vérole respecte dix sur cent, j'y consens.

Supposons que ta fille est dans le nombre de deux cents esclaves sous la puissance d'un seul maître; si le maître inocule ses deux cents esclaves, il en perdra un suivant notre supposition très gratuite que de deux cents in-

Digitized by Google

oculés il en meurt un de l'inoculation; s'il ne les inocule pas, il s'en sauvera vingt parce qu'ils n'auront pas la petite vérole; et sur cent quatre-vingts qui restent et qui l'auront, il en perdra vingt-cinq, parce que de sept malades de la petite vérole naturelle, il en meurt un; donc le maître des deux cents esclaves en perdra vingt-quatre fois plus en ne les inoculant pas qu'en les inoculant. Ainsi chaque individu de ces deux cents dans le nombre desquels nous supposons ta fille, courra vingt-quatre fois plus de danger, si leur maître préfère les hasards de la nature aux prévoyances de l'art; donc, toi qui ne veux rien risquer, tu consentiras que ta fille dont l'existence t'est si précieuse, subisse un risque vingt-quatre fois plus grave, parce que tu n'auras pas osé lui faire une piqûre. Tu as remarqué que dans ma supposition j'accorde que l'inoculation donnera la petite vérole naturelle aux deux cents sujets, et que la nature ne la donnerait qu'à cent quatre-vingts, et cela, quoiqu'il soit démontré que l'insertion manquerait son effet sur ceux qui auraient été ménagés par la nature. Remarque aussi que j'étends beaucoup plus que je ne dois le nombre de ses favoris, et qu'établissant, comme j'en aurais le droit, mon calcul sur la supposition que de mille inoculés la mort n'en enlève qu'un, et qu'à peine entre mille hommes, un seul est exempté par la nature de lui payer une fois le tribut de la petite vérole, je pourrais dire que ta fille, si on ne l'inocule pas, court un danger non seulement vingt-quatre fois, mais cent fois, et par delà, plus grave que si tu la soumets à l'insertion; ce résultat est clair, je crois, et la conséquence simple. *Entre deux dangers inévitables, choisis le moindre.*

M. de La Condamine fait sur ce sujet une comparaison bien frappante, et que je vais t'indiquer de mémoire.

Digitized by Google

Il existe une loi irrévocable qui soumet tous les habitans d'un pays à passer une fois dans la vie sur une planche fort étroite. (La comparaison est juste. Chaque homme, ou du moins l'infiniment plus grand nombre, a une fois en la vie la petite vérole.) Sous cette planche se précipite un torrent rapide, profond, impétueux. L'expérience de dix siècles a démontré que de sept personnes qui passent, une au moins tombe ou se noie (ceci est le nombre de ceux qui meurent de la petite vérole naturelle), sans parler de ceux qu'on sauve des eaux, qui, ayant touché contre les roches qui hérissent le fond et les bords du torrent, nourrissent toute leur vie des infirmités cruelles qui leur font envier le sort de ceux qui ont été sur-le-champ engloutis (ceux-ci sont les malheureux qui restent estropiés, borgnes, aveugles, horriblement défigurés). Les observations mêmes qui ont prouvé le danger de ce passage, en ont démontré les causes. On a vu que plusieurs tombaient par la crainte de tomber, d'autres parce qu'ils étaient trop pesans et donnaient à la planche de faux mouvemens, d'autres pour être attaqués de vertiges, de convulsions, etc., d'autres parce que la planche était couverte de glace; ceux-ci étaient renversés par des vents furieux; beaucoup se précipitaient pour avoir entrepris le voyage de nuit; des femmes grosses glissaient par la difficulté de maintenir leur corps en équilibre et de voir où elles posaient le pied; un nombre prodigieux périssait victime des mauvais conseils de gens biens intentionnés, mais mal instruits. Dans ce chaos épais de tant de désastres, quelqu'un réfléchit et dit : « Ce pas n'est point nécessairement mortel; « ce sont les circonstances accidentelles qui le rendent « si dangereux. Puisque la loi veut que nous traver-

Digitized by Google

« sions tous la planche, et qu'une fois franchie il est « infiniment rare d'être dans le cas de la repasser une « seconde fois, décidons que tous la passeront à une « certaine époque déterminée par l'absence des circon- « stances funestes à notre salut (ici sont les avantages « de l'inoculation), avant de connaître le péril, avant « de devenir trop pesans, dans des temps où nous « n'aurons à craindre ni vents impétueux, ni glace, etc., « quand l'air ne sera point orageux, à midi, etc.; et que « les femmes passeront sous la conduite d'un bon guide « qui déterminera le temps de leur voyage »....., je crois qu'il n'y a pas un homme de bon sens qui n'approuve ce projet auquel, dans les cas les plus défavorables, on devra le salut de plus des dix-neuf vingtièmes des voyageurs.

Un père, fût-il assez malheureux pour voir succomber son fils, aura du moins la satisfaction d'avoir cherché tous les moyens possibles et raisonnables de le sauver; et certes il pourra se dire : si mon fils, inoculé avec toutes les précautions possibles, a péri de la petite vérole artificielle, à combien plus forte raison n'eût-il pas été enlevé par la naturelle.

Soit, vas-tu me dire, mais cette malheureuse victime de mes précautions n'eût peut-être été attaquée de la maladie cruelle que dans dix, vingt ou trente ans. Je lui ôte ces années de vie, je me prive de mon bien le plus cher que j'eusse conservé dix, vingt ou trente ans peut-être.

J'avoue qu'il me paraît difficile de répondre péremptoirement à cette objection très peu importante quand la question est considérée en grand, mais forte quand il s'agit de répondre à un père, si ce n'est par la probabilité très grande que l'individu qui, avec

Digitized by Google

toutes les précautions de la sagesse instruite, n'a pas résisté à la maladie artificielle, portait sans doute dans son sang un levain terrible, et qu'on peut présumer que ce levain, tel que l'évènement de sa mort doit nous le faire supposer avoir été, n'aurait sans doute pas manqué de rencontrer dans l'air des miasmes varioliques, propres à le développer bien avant l'époque reculée de dix, vingt ou trente ans.

Mais remarque surtout que dans les calculs de un sur mille, on met sur le compte de l'inoculation toutes les morts arrivées dans l'espace de six semaines; et combien de causes étrangères à l'inoculation peuvent enlever d'individus sur le nombre de mille en six semaines! Touchez avec une plume sur l'épaule, marquez-y avec de la craie quelques milliers de personnes; ce n'est pas une opération bien dangereuse; je mets en fait qu'il en périra quelques-unes dans l'espace de huit jours. Est-ce la marque ou la plume qui les aura tuées?

Je réponds donc à ces mots: *Mais quel désespoir si le sort tombe sur ma fille!* quels remords bien fondés n'auras-tu pas, si ton enfant la gagne et en devient la victime, toi, qui ayant l'esprit juste, n'as pu te refuser à l'évidence qui t'a démontré ce que tu avais à faire! Te pardonnerais-tu seulement de voir ta fille estropiée, aveugle, défigurée? Prends-y garde: dans cette circonstance, tu juges plus par ton cœur que par ton esprit. Tu ne vois l'inoculation qu'avec les yeux du corps, et de cette façon tu es bien plus vivement ému par le présent que par l'avenir. Le présent est certain et l'avenir est loin de te le paraître. Tu te révoltes contre l'idée de prévenir un mal grave, mais dont l'éloignement diminue le danger à tes yeux, en même temps que la proximité du moyen préservateur en

Digitized by Google

grossit considérablement le péril; et quoique ce mal soit infiniment léger, il te paraît terrible, parce que tu sais que ta fille y sera exposée dans l'instant, et que tu ne songes pas qu'elle est sans cesse exposée à un danger démontré infiniment plus considérable, mais qui ne s'offre à toi que de loin. Mais, mon ami, soumets les sens trompeurs à l'examen de la raison, recours au calcul, et tu verras que ce remords anticipé de la mort de ta fille n'est autre que celui qu'aurait un père qui de deux chemins par l'un desquels son fils *devait nécessairement passer* aurait choisi celui qui est physiquement démontré être mille fois moins dangereux.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE CARRIER,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

PENDANT SA MISSION EN BRETAGNE (1).

(FIN.)

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de Salut public de la Convention nationale.*

Rennes, 17 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyens mes collègues,

Il est impossible, dans la position où se trouve la ci-devant Bretagne, d'y faire lever le peuple en masse. Prendre cette mesure désastreuse, ce serait arborer le signal de la contre-révolution dans ces contrées. On ne peut que disposer de quelques faibles détachemens pour contenir la malveillance partout où elle manifeste ses explosions partielles. Celle qui est à Rennes va bientôt être

(1) Voir Tome IV (2e Série), pages 432 et suivantes.

Digitized by Google

rassemblée tout entière pour se porter du côté de Plelan, où une sourde fermentation annonce des dangers imminens; j'ai pris à ce sujet les renseignemens les plus sûrs. — La lettre dont je vous fais passer copie vous prouvera que mes sollicitudes ne sont pas sans fondement. C'est au milieu des tourbillons contre-révolutionnaires qui m'environnent, que je viens d'apprendre par le citoyen Tempié, officier de bord à Brest, que les progrès de la petite Vendée entre La Gravelle et Vitré deviennent journellement plus alarmans. J'ai déjà donné quelques ordres pour en arrêter le funeste cours; je vais y envoyer aujourd'hui cinquante canonniers, mais je suis parfaitement de l'avis du citoyen Tempié; il faut écraser ce nouveau noyau de contre-révolution dans son principe, et pour cela il faut une force grandement imposante. Il ne faut plus ces demi-mesures dont on a fait usage dans l'origine de la Vendée, il faut que vous fassiez partir sur le champ de Paris une partie de la force révolutionnaire qui doit être formée, et la renforcer en route, s'il est possible, afin qu'une grande masse de bons b..... (1), de sans culottes à poil, écrasent, foudroient et brûlent en arrivant tous les contre-révolutionnaires rassemblés entre La Gravelle et Vitré, et que ce torrent révolutionnaire vienne rouler ensuite dans toute la ci-devant Bretagne pour y extirper entièrement tous les maux, tous les ravages qu'y exerce le fanatisme. Ils sont d'autant plus difficiles à étouffer que, dans les cantons les plus fanatisés, on ne peut faire entendre le langage de la raison. Les habitans des campagnes n'entendent

(1) Nous n'avons pas besoin de dire qu'il ne faut imputer qu'à nous la bégueulerie de cette initiale et des points : le mot se trouve dans l'original de Carrier très franchement et très complètement écrit. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

et ne savent parler qu'un idiome qui ne peut être entendu et compris que par eux. En un mot, les dangers, qui cependant ne m'intimident pas, me paraissent si pressans que j'ai cru indispensable de vous les annoncer par un courrier extraordinaire.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple, à la Convention Nationale.*

Rennes, le 25 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues,

Le patriotisme triomphe à Rennes : tout y marche sur la ligne révolutionnaire. Le grand et rapide changement qui vient de s'opérer dans cette cité produit les plus salutaires effets sur toute la ci-devant Bretagne.

L'arbre de la liberté y fut planté peu de jours après mon arrivée, aux acclamations d'un peuple immense qui assista à la cérémonie en faisant éclater cette vive allégresse, expression sincère des ames embrasées du feu sacré de la liberté. Toute la garnison, que j'avais passée en revue et haranguée, vint se ranger en ordre autour de l'arbre sacré, mêla ses cris de joie, chanta des hymnes patriotiques. Une danse civique continuée jusqu'au lendemain, termina cette touchante fête.

La société populaire s'épura; elle écarta de son sein tout ce qui avait été empoisonné par les influences du royalisme, du feuillantisme, du modérantisme soufflé

Digitized by Google

jadis par les bouches impures des Chapelier Biribi (1), des Lanjuinais, des Fermont. Les membres qui la composent aujourd'hui, sont tous des républicains prononcés, de vrais Jacobins.

Après bien des peines, bien des soins sur les choix, j'ai renouvelé avec mon collègue Pocholle, arrivé ici depuis peu de jours, toutes les autorités constituées, administrations de département, de district, municipalité, juges de paix, commissaires de police; tout a été destitué et remplacé sur-le-champ. Environné des lumières des patriotes, j'ai fait les nouvelles élections avec cet esprit de justice et d'impartialité qui dirige toujours un cœur brûlant du bonheur du peuple. Celui qui habite les murs de Rennes en est enchanté, ses nouveaux administrateurs sont tous populaires, patriotes, vrais sans-culottes. La machine administrative marchera désormais d'un pas ferme et hardi vers la félicité commune. Déjà les mesures les plus sages ont été combinées pour assurer à la dernière loi sur les subsistances sa pleine et ponctuelle exécution.

Au moment où le remplacement s'est opéré, nous avons fait mettre en état d'arrestation tous les membres des anciennes administrations; nous n'en avons rendu aucun à la liberté, qu'après avoir vérifié toutes les dépenses faites pour la force départementale, nous ne l'avons accordée qu'à ceux contre lesquels on ne peut diriger d'autres reproches que d'avoir adhéré par égarement à la coalition départementale. Tous ceux qui sont soupçonnés d'incivisme, et qui ont souscrit des arrêtés pour puiser dans les caisses publiques les fonds nécessaires à la force départementale, restent dé-

(1) Nous n'avons pas la clef de ce sobriquet. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

tenus, et le premier devoir que nous leur avons imposé, c'est l'obligation de reverser de leurs propres deniers dans les caisses nationales les fonds qu'ils en ont tirés pour la force départementale. La Nation ni les citoyens du département d'Ille-et-Vilaine ne peuvent et ne doivent supporter cette dépense contre-révolutionnaire. On avait perçu des mains du payeur-général une somme de mille livres que Wimphen leur avait remise pour faire marcher la force départementale; les anciens administrateurs conviennent avoir reçu même au-delà de cette somme, et qu'elle ne doit aucunement couvrir le déficit qu'ils ont fait dans les caisses nationales; ainsi nous sauverons cette somme, au bénéfice de la République, des brigandages de Wimphen et de ses abominables complices, et les anciens administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine guériront, par une juste punition, par leur bourse, la plaie profonde qu'ils ont faite à la patrie. Le payeur-général qui, par une coupable connivence, a versé des fonds dans leurs mains, est en état d'arrestation. Nous avons fait séquestrer tous les biens de Chapelier Biribi, de Lanjuinais, de Fermont, de tous les administrateurs et de tous les contre-révolutionnaires de Rennes qui ont pris la fuite.

J'ai donné dans le temps l'ordre de conduire le neveu de Pitt à Paris, il doit y être probablement arrivé. L'Anglais Granville est en route et peut-être arrivé à Paris; il y a quelques jours que j'ai délivré l'ordre. Le lord Codrington est dans les prisons de Rennes; on a saisi sur lui des papiers que je crois très intéressans, je l'enverrai bientôt au tribunal révolutionnaire. — J'y ai envoyé récemment seize complices de la conspiration de La Royerie; un nommé La Fleurie, accusé du même crime, doit y être arrivé. — Nous avons créé à Rennes

Digitized by Google

un Comité de Salut public qui exerce la plus active surveillance. Il a fait arrêter tous les conspirateurs cachés et en évidence; celui que j'ai établi à Saint-Malo n'est pas moins vigilant; nul ennemi de la chose publique n'échappe à ses recherches; ceux de Saint-Servan et de Saint-Brieuc ne cèdent à nul autre par leur salutaire vigilance; plusieurs malveillans en ont déjà senti les effets. J'en établirai partout, afin de purger les malheureuses contrées où m'appelle ma mission, des brigands, des contre-révolutionnaires qui les infestent. — Après avoir fait une ronde civique avec la force armée dans les environs de Rennes, j'y laisserai mon collègue Pocholle et dirigerai mes premiers pas vers Vitré. On y exerce bien la surveillance, on y exécute bien les ordres que nous y avons transmis ; mais il reste une grande mesure qui nécessite ma présence: les brigands qu'on y combat sortent des villages voisins pour s'enfoncer dans les bois, se réunir en groupes et commettre ensuite toute espèce de crimes. Je ferai un appel dans ces villages, et, après avoir pris des renseignemens positifs sur les mœurs et la conduite des absens, je ferai démolir leurs repaires et confisquer leurs biens au profit de la République; je ferai incendier tous les bois, toutes les haies qui servent d'asile à leur brigandage, et leur assurent l'impunité; en un mot, je prendrai les mesures les plus vigoureuses, les plus terribles, pour étouffer ce noyau récent de contre-révolution. — En attendant, nous ne négligeons rien pour découvrir le lieu qui recèle les infames conspirateurs vomis du sein de la Convention; nous croyons qu'ils cachent leur sacrilége existence dans un coin de la ci-devant Bretagne, non loin de la mer; les plus sûrs moyens de surveillance et de recherche sont en activité pour découvrir

Digitized by Google

leur retraite. — Nous sommes en correspondance suivie avec nos collègues qui sont à Brest et à Nantes; les travaux nous accablent et, empiétant sur notre sommeil, commencent déjà à attaquer notre santé; cependant rien ne nous empêchera de continuer le cours de nos opérations régénératives. Nous devons tout à la patrie; depuis long-temps nous lui en avons fait le sacrifice, et certes il est bien doux pour nous de lui payer ce tribut. — Nous vous instruirons des réformes accessoires que nous avons commencées et que nous allons finir, nous pensons; et nous ne permettrons pas qu'un seul royaliste, un seul feuillant, un seul modéré, à plus forte raison un fédéraliste, un aristocrate, occupent une place quelconque dans la République; qu'il y ait un individu qui profite de ses bienfaits, qui mange son pain en la déchirant. Ces mesures vigoureuses, mais nécessaires, ramèneront dans la ci-devant Bretagne la sérénité des beaux jours qui y brillèrent dès l'aurore de la révolution et qui luisent actuellement dans Rennes.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine, aux canonniers de la section des Droits de l'Homme, attachés au 2e bataillon de la Seine-Inférieure, en détachement à La Guerche.*

Rennes, 2 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Braves frères,

Je vous transmets avec plaisir l'ordre de faire désar-

Digitized by Google

mer et arrêter tous les gens suspects qui vous seront désignés par le citoyen Lefèvre, adjoint aux adjudans-généraux de l'armée des côtes de Brest. Tâchez, avec lui, de réduire à l'impuissance de nuire à notre République naissante tous les conspirateurs, les royalistes, les feuillans, les modérés qui soufflent le poison pestiféré dans son sein; les mesures d'indulgence ne feraient que pallier les maux qu'ils font à la patrie. Une triste expérience a dû nous apprendre qu'une douce philosophie ne peut avoir nul accès dans des cœurs pervers, animés de l'espoir et du désir de la vengeance et de la trahison; la vertu ne s'allie point avec le crime; c'est à vous, intrépides et purs défenseurs de la liberté nationale, à exécuter avec fermeté les ordres dont je vous confie l'exécution. Votre républicanisme, vôtre conduite, me sont de sûrs garans de ce que vous ferez pour le maintien de la cause commune.

J'approuve avec transport ce que vous avez fait dans La Guerche pour l'établissement d'une société populaire, et l'autodafé des colifichets de l'ancien régime qui y ont offusqué pendant quelques instans vos yeux républicains. Continuez, braves canonniers, à vérifier partout l'esprit public; composez bien les sociétés populaires; vos efforts pour l'affermissement de la liberté dans l'intérieur donneront un éclat de plus à la gloire que vous acquerrez par vos armes. C'est votre cause, c'est la cause de tous, c'est le bonheur de tous les Français dont vous assurerez le triomphe.

Salut et fraternité éternelle.

CARRIER.

Digitized by Google

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, à la Convention nationale.*

Rennes, le 2 octobre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues,

L'esprit public n'a jamais été entièrement perverti dans Rennes; son feu sacré s'est toujours conservé dans le cœur de la nombreuse et brave sans-culotterie, renfermée dans les murs de cette cité. Les élans de son patriotisme n'ont été paralysés pendant quelque temps que par la coalition de la robinocratie qui fourmille dans cette ville jadis parlementaire, et des anciennes autorités constituées qui avaient combiné, adopté, suivi toutes les mesures les plus efficaces pour assassiner la liberté et amener le triomphe de la conspiration départementale. Aujourd'hui toutes ces entraves oppressives sont brisées, l'énergie du républicanisme comprimée se développe, s'élève à toute la hauteur où nous appelle le génie de la philosophie.

Un évêque fanatique lançait les foudres de l'anathème contre les ministres du culte catholique qui suivaient les saintes lois de la nature en s'unissant à des épouses par les liens du mariage. Cet ennemi forcené de la nature, de la moralité et de l'harmonie sociale, a été mis en état d'arrestation, et avant-hier un citoyen vertueux a donné ici le premier exemple de braver, de fouler aux pieds un préjugé absurde, imbécille, inventé par la lubricité raffinée des anciens et luxurieux hypocrites

Digitized by Google

en soutane. Jean-Marie-Anne Collet, ministre du culte catholique, a uni son sort à celui d'une jeune citoyenne de Rennes par le mariage. La cérémonie a eu lieu, cérémonie touchante qui assure la conquête de la philosophie sur les préjugés. J'ai accompagné la future pendant toute la durée de la fête; un peuple immense de tous les âges, de tous les sexes nous a environnés, nous a suivis, et fait retentir partout les cris d'allégresse : *Vive la République! vive la Convention! vivent les bons prêtres qui se marient!* Un banquet civique, une danse gaie, le tout sans-culotte et très nombreux, ont terminé ce spectacle vraiment ravissant. Plusieurs ministres du culte catholique, toutes les nouvelles autorités constituées de Rennes, un très grand nombre des membres de la société populaire y ont assisté. Un vrai apôtre de l'évangile a prononcé un très bon discours qui est livré à l'impression. Le lendemain la société populaire, six ministres du culte catholique en tête, s'est rendue en masse chez le citoyen Collet pour lui exprimer toute la satisfaction qu'inspire son union régénératrice aux amis de la nature et de ses lois.

Il se présente ici un autre exemple non moins intéressant. Le citoyen Cordier, chirurgien-major du 7e bataillon de la Somme, que nous avons appelé à Rennes, est père de douze enfans, sept garçons et cinq filles. Le père et ses sept enfans servent tous dans les armées de la République. Ce respectable père, républicain très prononcé, désirerait avoir auprès de lui le plus jeune de ses fils, Pierre-François Cordier, dragon au 15e régiment, ci-devant *Noailles*. Comme le bataillon du 44e régiment se trouve actuellement amalgamé avec le bataillon de la Somme, et n'a point de chirur-

Digitized by Google

gien-major, son vœu serait d'y voir son fils placé en cette qualité. Suivant les renseignemens que j'ai pu recueillir, il réunit tous les talens que cet emploi exige; mais comme il se trouve placé dans un autre corps, la Convention se déterminera-t-elle à autoriser un déplacement prohibé par la loi, en faveur d'un vénérable qui consacre ses derniers jours et ceux de tous ses enfans à la défense de la patrie.

Tous les conspirateurs, tous les gens suspects de Rennes et des environs tombent sous la main des patriotes; nul n'échappe à notre vigilance; nous l'étendons tout aussi loin qu'il nous est possible. J'envoie à mon collègue Sévestre la liste de tous ceux qui sont en état d'arrestation, et certes elle n'est pas courte. Nous envoyons partout des détachemens, partout nous trouvons et nous arrêtons des coupables. Nous combinons une grande mesure qui produira ici le plus salutaire effet; nous vous en ferons part incessamment. Quelques grands coupables ont jusqu'ici échappé à nos recherches; mais nous les découvrirons, ou les scélérats auront pris des mesures bien secrètes pour sauver leur criminelle existence de ces malheureuses contrées.

Salut et fraternité.

CARRIER.

Digitized by Google

CARRIER, *représentant du peuple français dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres, au Comité de Salut public de la Convention nationale.*

Rennes, le 4 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

Tout ce que je vous ai marqué sur le général Beisser se vérifie aujourd'hui à la lettre. Je ne sais si les sinistres pronostics que j'ai à vous annoncer se réaliseront de même : je viens d'apprendre, d'une personne que j'envoyai à Nantes après les derniers échecs que nous y avons éprouvés, que le général Canclaux ne tardera pas à imiter Beisser; que Nantes, comme je vous l'ai déjà marqué, est en pleine contre-révolution, qu'il y existe deux sociétés dont la moins nombreuse est dans les bons principes, tandis que l'autre conspire ouvertement; que toute la cavalerie de Nantes est gangrénée d'aristocratie; qu'on vous trompe sur le nombre des révoltés; que leur armée s'élève à plus de deux cent mille hommes. Je me serais rendu sur les lieux sans une indisposition qui me retient à Rennes. Je vous avais donné des renseignemens positifs sur lesquels vous avez pu compter. Tout ce que je puis bien vous assurer, c'est que mes collègues m'ont invité à m'y rendre pour destituer les autoritées constituées, dissoudre la société anti-populaire et y faire toutes les réformes que commande le salut public. Quoique ma présence soit très nécessaire à Rennes, qu'elle le fût à Vitré et dans le Morbihan, j'irai à Nantes demain ou après-demain, et reposez-vous, là comme partout ailleurs, sur ma fermetée inébranlable à dénoncer, à terrasser tous les

Digitized by Google

abus, tous les traîtres et les conspirateurs. Ne cessez pas un seul instant de porter vos regards sur la Vendée; dirigez-y le plus de force qu'il vous sera possible; ce foyer de contre-révolution est plus redoutable que la coalition des puissances étrangères; il ne faut qu'une étincelle pour propager l'incendie dans toute la ci-devant Bretagne; envoyez à Nantes un général sans-culotte sur lequel on puisse compter; les instans sont plus pressans que vous ne sauriez vous l'imaginer.

Salut et fraternité.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple français, près l'armée de l'Ouest, au Comité de Salut public de la Convention nationale.*

Nantes, 20 octobre 1793, l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues,

Les colonnes de Montaigu et de Luçon réunies étaient entrées le 16 dans Chollet; dans la nuit du 16 au 17, la colonne de Châtillon vint camper sous les murs de cette ville. L'armée de l'Ouest se trouvant ainsi réunie, il fut tenu, le 17 au matin, un conseil pour en diriger la marche sur Beaupréau, principal repaire des brigands; nos postes étaient dans les meilleures dispositions, nos mesures résolues marchaient à l'exécution, lorsque les brigands, sortant avec impétuosité et sur trois colonnes des bois qui environnent Chollet, que leur verdure nous a mis dans l'impossibilité d'incendier, fondirent sur nos avant-postes, en faisant un feu

Digitized by Google

très vif, très soutenu. Ils avaient à leur tête les plus fameux de leurs chefs et une artillerie formidable; ils s'avancèrent avec rapidité et avec audace; mais ils furent chargés et repoussés si vigoureusement par notre corps de bataille, qu'après un feu opiniâtrément nourri, leur déroute fut complète. Nous leur avons pris douze pièces de canon; ils ont été poursuivis jusqu'à Beaupréau; le champ de bataille et le terrain qui s'étend depuis Chollet jusqu'à Beaupréau est jonché de cadavres. D'Elbée et Beauchamp ont été blessés mortellement. Il n'est pas possible d'évaluer la perte des brigands dans cette affaire, la plus meurtrière qu'ils aient éprouvée; la nôtre a été peu considérable, nous avons eu peu de morts; le nombre des blessés est un peu plus considérable.

Une division de notre armée, en les poursuivant, s'est trouvée à minuit sous les murs de Beaupréau; on a tué leurs avant-postes, on est entré d'emblée, et, après avoir fait tomber sous les coups tout ce qui s'est trouvé de révoltés dans ce fameux repaire, on les a mis de nouveau en déroute. On a trouvé dans cette ville une fabrique de poudres, un magasin de salpêtres, huit pièces de canon, des caissons, beaucoup de pain et de l'eau-de-vie.

Le reste de nos troupes a joint, le lendemain 18, la division de Beaupréau. Nous nous disposions à attaquer Saint-Florent, lorsque nous avons été instruits que les rebelles évacuaient ce dernier asile et avaient déjà passé la Loire. Cette nouvelle nous est parvenue par environ quatre mille prisonniers venant de Saint-Florent, qui nous ont attesté la mort de d'Elbée. Nous en avons délivré douze cents à Beaupréau, environ trois cents à Chollet, près de quatre cents à Mortagne

Digitized by Google

et vingt-deux à Tiffanges; des larmes de joie ont successivement coulé de nos yeux, lorsque nous avons joui du spectacle touchant de voir rendus à la liberté, des braves défenseurs de la patrie, martyrs des cruautés des brigands. Ces malheureux en sortant des cachots nous présentaient des spectres qui n'étaient tout au plus que des simulacres pitoyables de l'espèce humaine. On ne pouvait savoir s'ils tenaient à la vie, qu'autant qu'on les entendait pousser les cris de *vive la république! Vivent nos libérateurs!* Presque tous avaient imprimé le mot *Liberté* sur la peau de leur bras droit, « afin, » nous ont-ils dit, « que nos concitoyens puissent savoir que nous sommes morts libres. »

Les choses dans cette position, on a envoyé un corps de cinq mille hommes à Saint-Florent qui, tombant sur les rebelles, en a fait noyer beaucoup. Le commandant de ce corps a l'ordre de tâcher de passer la Loire pour continuer à les poursuivre. Le reste des troupes a passé aujourd'hui par Nantes et occupe, sur la rive droite de la Loire, le camp de Saint-Georges, à une lieue en avant de la ville.

Je suis parti hier de Beaupréau avec Westerman à la tête de cent hommes à cheval de sa légion. Nous avons éclairé toute la route depuis cette ville jusqu'à Nantes. Les rebelles ont partout fui à notre approche. Nous en avons tué quelques-uns, et délivré soixante prisonniers à Valet qui allaient être fusillés. Leurs infames assassins ont pris la fuite à notre approche, nous n'en avons pu tuer que sept à huit. Notre arrivée à Nantes a porté la consolation dans l'ame des patriotes et consterné les contre-révolutionnaires. Comme je vais faire triompher les uns et porter les grands coups contre les autres, je tâcherai de rester ici quelques jours. Je vais

Digitized by Google

faire en sorte aujourd'hui de faire fusiller les grands coupables, ceux qu'on a trouvés nantis des instrumens de la rébellion. Tout ira, mais f.....! il faut des exemples terribles, et la poursuite vigoureuse des brigands, que nos troupes et vos généraux désirent aussi ardemment que moi.

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, au Comité de Salut public de la Convention nationale.*

Angers, le 2e jour de la 2e décade de l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues,

Vous connaissez mon amour brûlant pour le triomphe de la République, ma franchise imperturbable; je vous dois la vérité tout entière, je viens vous la dire:

Quand mes collègues Heutz et Prieur (de la Côte-d'Or) me déléguèrent à Nantes, au nom du Comité, la mission d'aller installer le général Lechelle, ils m'annoncèrent bien qu'il était animé des meilleures intentions; mais aussi ils me firent l'aveu de l'insuffisance de ses talens. Je me rendis avec lui à l'armée, environné des soupçons qu'on élevait et contre Merlin et contre l'état-major, et contre la garnison venue de Mayence. Le soir de notre arrivée, il y eut un conseil de guerre. Je vis beaucoup de franchise dans tous les généraux de l'armée; ils communiquèrent avec beaucoup d'aménité leurs vues sur les plans de campagne; on se détermina à suivre ceux qui furent proposés par

Digitized by Google

le général Kléber et par Merlin, tant pour opérer la réunion des colonnes de l'armée que pour aller attaquer Charette à Saint-Léger. Je vous avoue franchement que je trouvai dans Lechelle un patriotisme franc qui me plut infiniment, mais que j'aperçus en lui une pénurie étonnante de moyens pour proposer ou concevoir des plans d'attaque.

Le lendemain je me rendis au camp avec lui et mes collègues Turreau et Merlin pour son installation. Je haranguai toutes les divisions de l'armée de la manière la plus pressante pour investir Lechelle de toute leur confiance; mes collègues me secondèrent de tout leur pouvoir. Il y en eut une qui réclama Dubayet; je m'élevai avec véhémence contre le cri que je venais d'entendre, mes collègues en firent autant. Merlin demanda et obtint l'emprisonnement d'un officier qui l'un des premiers avait poussé le cri.

Nous marchâmes ensuite sur Tiffanges, Mortagne et Chollet; nous suivîmes les plans adoptés; nous prîmes ces trois postes importans. Dans l'affaire du 15, entre Mortagne et Chollet, affaire très chaude, très violente, dans celle du 16 pour entrer dans Chollet, tout le monde, officiers et soldats, fit son devoir, fit des prodiges de valeur. La colonne de Châtillon vint nous joindre à Chollet le 16 au soir; le 17 au matin on tint un second conseil de guerre pour l'attaque de Beaupréau. Alors se renouvelèrent entre Turreau, Merlin et moi, les inquiétudes sur l'incapacité de Lechelle que nous nous étions déjà communiquées. Le courage de nos troupes, la bonne harmonie, l'intention bien décidée que nous vîmes dans tous les officiers-généraux à concourir à la prompte extermination des brigands, calmèrent ces sollicitudes.

Digitized by Google

Le 17, à midi, nous fûmes attaqués par les rebelles. Heureusement la générale avait battu de grand matin; heureusement chaque officier se trouva à son poste; heureusement les représentans du peuple avaient parcouru toutes les rues et les maisons de Chollet pour arracher les soldats au pillage; toutes ces précautions et la valeur de notre avant-garde, composée presque tout entière de la garnison venue de Mayence, nous assurèrent la victoire la plus complète et la plus meurtrière qui ait jamais existé contre les brigands, car le champ de bataille et la terre, sur trois routes différentes et sur cinq lieues, furent jonchés de morts; mais ce qu'il paraît que vous n'avez pas appris, c'est qu'il y eut à l'affaire du 17 une déroute de plus de quatre mille hommes que Turreau et moi fîmes de vains efforts pour arrêter. Elle fut si prompte que, voulant en arrêter le torrent, je manquai à y périr, j'y perdis mon cheval; Turreau se retourna alors sur la deuxième ligne, et Merlin et moi ne pûmes rallier les fuyards qu'à une lieue au-delà de Chollet sur la route de Mortagne; Merlin se mit à la tête de trois mille ralliés qu'il ramena en bon ordre au combat, tandis que je me portai dans les champs pour arrêter la fuite de toute une colonne.

La précipitation avec laquelle il fallut se porter sur Beaupréau pour soutenir la première division qui s'en était emparée pendant la nuit du 17 au 18, la difficulté d'infliger une punition, vu la multitude des fuyards, firent perdre de vue les voies répressives.

Le 18, le corps de l'armée se rendit fort tard à Beaupréau. Cette lenteur, justement accusée, empêcha de marcher ce jour-là sur Saint-Florent. Le soir on entendit des plaintes contre Lechelle, en ce qu'il n'avait pas désigné les dispositions de campement. La nuit, on

Digitized by Google

s'occupa de la direction de la marche sur Beaupréau.

Le lendemain les représentans du peuple, au nombre de sept, s'assemblèrent. Nous rendîmes justice aux bons principes de Lechelle; mais, convaincus de son peu de capacité pour le généralat en chef, il fut convenu qu'il serait invité à s'environner d'un bon état-major. Une foule de prisonniers arrivés dans la nuit et à l'aube du jour nous avait déjà appris que la terreur et la consternation s'étaient tellement répandues dans l'armée des brigands par les deux défaites qu'ils venaient d'éprouver et la perte de presque tous leurs chefs, qu'ils avaient fui en désordre de Saint-Florent et passé la Loire.

On ne songea plus alors à la composition de l'état-major; on s'attacha à profiter promptement de la déroute des brigands pour achever d'exterminer ce que nous en trouverions à Saint-Florent et les talonner plus près qu'il serait possible dans leur fuite. On accélérait la marche de notre armée vers Saint-Florent, lorsqu'il arriva tout à coup un ordre de rétrograder et de diriger la marche du corps de l'armée vers Nantes. La colonne commandée par le général Beauphy eut seule l'ordre de se porter sur Saint-Florent.

Cet ordre m'appelant vers Nantes, je m'y rendis avec la légion de Westermann.

La mission dont Hentz et Prieur m'avaient investi au nom du Comité se trouvant remplie, je commençai à Nantes mes opérations révolutionnaires. Le surlendemain de mon arrivée l'armée y passa; personne ne sentit et ne gémit plus que moi sur les dangers de ce passage; tout le monde redoubla d'efforts pour les diminuer; on se garda bien d'y laisser séjourner nos

Digitized by Google

troupes; on les fit camper avant d'entrer et aussitôt après leur sortie.

Bientôt elles se portèrent sur Oudon et Ancenis; je m'y rendis, je trouvai mes braves frères d'armes harassés de fatigue, manquant de subsistances, marchant nu-pieds. Je fus trouver les commissaires des guerres, les préposés aux vivres; je fis pleuvoir en un moment sur eux reproches violens, coups et destitutions: en un moment les subsistances furent distribuées. Je partis à l'instant pour Nantes; je mis en réquisition tous les souliers, tous les cuirs, tous les cordonniers, en leur assignant un atelier qui, depuis cette époque, en fabrique cinq cents et quelques paires par jour, de très bonne qualité. Le lendemain je mis en réquisition tous les souliers des citoyens, j'en envoyai un charrois à l'armée: il fut enlevé par les brigands au dernier échec que nous avons éprouvé devant Laval.

Je suivais le cours de mes opérations à Nantes; déjà j'avais créé et mis en activité un tribunal révolutionnaire, une commission militaire, une commission pour examiner les individus qui s'y réfugient, parmi lesquels se glissent des brigands, une compagnie révolutionnaire pour arrêter tous les conspirateurs et déterrer tous les accaparemens; déjà la guillotine était en permanence, lorsque j'appris d'une manière assez vague les deux échecs que nous avons essuyés près de Laval. Je me rendis à l'instant près l'armée que je trouvai à Angers; je pris tous les renseignemeus possibles de mes collègues, des officiers, des soldats: tous me présentèrent l'exactitude des faits qui vous avaient été déjà transmis par mes collègues.

Revenu à Nantes, d'après les dispositions dont nous

Digitized by Google

vous avons fait part, j'ai veillé sans relâche à ce que l'armée ne manque de rien ; déjà je lui ai fait passer plus de trois mille paires de souliers; ce soir je lui en enverrai d'autres. — J'entretiens une correspondance exacte avec mes collègues près l'armée de l'Ouest, et avec ceux qui sont attachés à l'armée de Brest. Le plan d'attaque de Noirmoutiers est tout préparé ; nous n'attendons plus que la réunion des forces qui doivent y concourir pour l'entreprendre. — Mes opérations révolutionnaires vont à grands pas; tous les jours des arrestations, la guillotine en permanence ; des scélérats suppliciés, des accaparemens découverts, voilà quel en est le résultat continuel. Que les dépenses qu'occasionent les commissions que j'ai établies ne vous causent nulle inquiétude ; un beau jour viendra où, en vertu d'une mesure révolutionnaire, elle sera versée dans les caisses nationales, aux dépens des riches égoïstes de Nantes.

En attendant il faut que je vous réitère ici les déclarations que je vous ai déjà faites; il faut que vous entendiez la vérité; il faut que vous profitiez des renseignemens sûrs qu'elle vous présente. Elle vous est offerte par une bouche qui ne fut jamais souillée du langage impur de l'imposture; elle part d'un cœur qui ne connut jamais que l'austère et sauvage sincérité. Les individus ne sont rien pour moi : ma chère République et son salut, voilà l'objet perpétuel de mes soins, de mes occupations et de mes travaux.

J'ai vu et j'ai examiné de près l'esprit, les principes et le courage des trois colonnes qui se sont réunies à Chollet; j'ai pris de toutes parts les renseignemens les plus certains sur toutes celles qui sont destinées à la guerre de la Vendée. J'ai trouvé dans celle de Saumur une foule de pillards et de lâches qui ont fourni toute

Digitized by Google

espèce de munitions aux brigands de la Vendée, au point que lorsque ces derniers en avaient besoin, ils disaient : Marchons sur Saumur, et nous en aurons. C'est cette colonne qui leur a fourni canons, salpêtre pour la fabrication de la poudre; et il y a très peu de patriotes, très peu de braves, dans cette colonne. Il n'a pas dépendu d'elle de compromettre la valeur et le patriotisme des chefs qui l'ont commandée, si on ne les avait pas universellement connus.

La colonne de Luçon est composée de quelques bons bataillons, mais il y en a qui n'entendent pas toujours avec intrépidité le bruit des armes.

Celle de Châtillon a de braves soldats, mais combien de lâches ne compte-t-elle pas dans son ensemble!

Le général Challot est brave, patriote, il a les talens militaires, mais je trouve en lui une prudence trop lente pour la guerre de la Vendée.

Les généraux Robert, Marceau, Canuel, Muller, voilà des révolutionnaires fougueux, des républicains prononcés et par principes, des militaires pleins de courage, pleins de talens! Quel dommage que ces enfans de la révolution ne possèdent pas entièrement toutes les connaissances de la tactique militaire, des plans de campagne!

On peut ranger sur cette ligne le brave Rossignol; il exécute très bien les dispositions d'un plan d'attaque ou de défense, mais les combiner lui-même, il faut l'avouer, il n'en a pas le talent : aussi je ne sais pas ce qu'on fait à Rennes avec les forces considérables qui y sont; je ne vois ni plans, ni dispositions, ni mouvemens pour arrêter, pas même pour inquiéter l'ennemi; tout ce que j'y vois, c'est qu'on a mené à la boucherie un bataillon de héros, le dix-neuvième régi-

Digitized by Google

ment de chasseurs, qui étaient à Caen. Un nommé Brière, qu'on n'a pas eu encore le courage de destituer et de livrer au glaive révolutionnaire, a conduit ces huit cents braves à la commune d'Erné pour faire face à quinze mille brigands au moins. Ces nouveaux Spartiates, ne consultant que leur courage, se sont battus comme autant de héros, ont fait mordre la poussière à un grand nombre de rebelles; mais que pouvait leur courage contre une horde aussi nombreuse? Six cents ont péri sur le champ de l'honneur; les autres deux cents se sont fait jour à travers l'ennemi, la baïonnette au bout du fusil. Je verse des larmes de sang sur cette perte, elle est d'autant plus déchirante pour mon cœur, que je connaissais tout ce bataillon.

Et la garnison de Mayence! je la connais aussi; ceux qui osent la calomnier, sont de grands scélérats, des grands conspirateurs. C'est à elle que nous devons les succès de la Vendée, qui en ont expulsé les brigands. J'ai tout vu, tout examiné aux affaires des 15 et 17 octobre (vieux style), et j'affirmerai, et toute l'armée affirmera à la face de la France entière, que c'est à elle qu'ils sont dus. Sans elle le salut de la France était compromis à l'affaire du 17, puisque elle seule a résisté, repoussé et battu l'ennemi; et que quatre mille hommes, au moins, des autres colonnes ont fui sans voir le feu ni l'ennemi.

On a osé vous insinuer qu'elle est dans des principes contraires à ceux des autres armées; quelle horreur! Et moi je vous assure qu'elle professe le républicanisme le plus prononcé, le plus brûlant. N'ai-je pas ici mille occasions pour m'en convaincre? Je n'ai pas vu un seul soldat, un seul officier qui ne s'indignât d'horreur, qui ne mît à l'instant à mort tous les brigands pris qui

Digitized by Google

criaient *Vive le ré!* Et qui mieux qu'eux en a purgé la Vendée? qui mieux qu'eux a incendié toutes leurs propriétés? Si elles ne sont pas devenues toutes la proie des flammes, c'est que notre marche a été trop rapide; mais qu'on aille se promener sur toutes les routes où cette garnison s'est portée, et on verra si on y trouve autre chose que des ruines.

Je n'ai pas eu le temps d'examiner particulièrement et de près les principes des sous-officiers, mais je déclare que je les ai vus tous combattre vaillamment aux cris de *vive la République!* tous ont surtout, ainsi que les soldats, la plus haute estime, le respect le plus prononcé pour la Convention. De quel ascendant dicté par le sentiment et l'amour de la liberté ne jouit-elle pas auprès de nos armées?

Parmi les officiers-généraux, j'ai vu et connu de près Kléber, Vimeux, Haxo, Beaupuy, Blosse, Marigné.

Kléber est fils d'un paysan des environs de Strasbourg. Dans le combat, il a un sang-froid et une bravoure que rien n'égale. C'est le général de l'armée de l'Ouest, de celle de Brest, et peut-être de toutes les autres de la République, qui a le plus de connaissances militaires. Plans de campagne, dispositions d'une armée, ordre de marche, il connaît parfaitement tout; il a toute la franchise, le langage, les habitudes, le sans-culotisme d'un vrai républicain; le seul défaut que je lui connaisse, c'est d'être un peu trop dur, les jours de combat.

Vimeux est un vieux soldat infiniment estimable, excellent patriote; il n'a pas les connaissances de Kléber. Il est actuellement près de moi, il a le commandement des troupes de la Loire-Inférieure; il ne fait

Digitized by Google

rien sans se consulter avec moi; ce brave militaire a et mérite toute mon estime.

Haxo, ancien commandant de bataillon, a tout le sang-froid et la bravoure de Kléber, sans avoir ses talens. Il est chargé de l'expédition de Noirmoutiers; nul militaire ne pouvait mieux la combiner que lui, il n'est point de précaution qu'il n'ait prise pour en assurer le succès; il s'est environné de tous les officiers de la marine, de tous ceux du génie, de tous les patriotes réfugiés de Noirmoutiers que nous lui avons indiqués pour en combiner l'attaque. Il a cru que nos forces navales qui croisent devant cette île, n'étaient pas suffisantes; nous avons fait partir de concert des corvettes de Nantes, et, de concert encore, nous avons appelé de Lorient deux chaloupes canonnières et un chassemarée armé de deux pièces de 12. Ces forces réunies en croisière attaqueront Noirmoutiers; il y aura une débarcation, et, en même temps, notre armée fera la vraie attaque par le continent. Le général Dutruy vient d'arriver des Sables; il doit concourir à l'expédition. Le général Robert est presque guéri; tous les deux sont très contens des dispositions du plan d'attaque. L'adjudant-général Guillaume doit conduire à la hauteur de la forêt de Princé les troupes de Niort; celles de Chollet doivent se porter à un autre point convenu sur la même forêt; nous attendons des nouvelles, aujourd'hui 22 brumaire, de la marche de ces colonnes, pour opérer tout de suite la réunion, après avoir fouillé toute cette forêt, repaire de brigands. En attendant, nous ravitaillons les troupes, et je conçois les plus heureuses espérances.

Beaupuy a le malheur d'être un ci-devant; mais, quel bon et brave général. Il a toujours commandé

Digitized by Google

l'avant-garde. J'ai resté presque toujours à ses côtés, dans les affaires des 15 et 17; avec quelle bravoure il s'est battu, avec quelle intelligence il a fait combattre sa division! C'est à lui principalement qu'on doit les succès de ces deux sanglantes journées. A celle du 15, les brigands occupaient une éminence très avantageuse; placés sur cette hauteur, ils foudroyaient nos colonnes; Beaupuy prenant, à travers des champs, une route oblique qui le conduisit avec sa division sur cette hauteur, les attaqua de flanc, fit faire d'abord un feu de file terrible, fit fondre sur eux au pas de charge, baïonnettes dans les reins, leur prit quatre pièces de canon, les braqua contre eux, nécessita et accéléra leur déroute. A l'affaire du 17, il fit exécuter à peu près le même mouvement et nous conduisit au même résultat.

Devant Laval il a attaqué et soutenu avec la même bravoure le premier choc des brigands toujours impétueux et violent, il a été blessé à son poste, et lorsque sa division formant l'avant-garde, trop faible pour résister à la horde des brigands qui fondait sur elle, a demandé l'appui des colonnes qui devaient la renforcer, il a mis son chapeau à la pointe de son sabre, et s'est écrié : *Que tous les républicains se rallient autour de ce signe de la liberté, qu'ils combattent et meurent pour elle;* et puis, montrant sa chemise ensanglantée, *Qu'on aille la présenter*, dit-il, *aux colonnes qui refusent de marcher au combat.*

J'ai vu ce brave militaire étendu sur son lit, luttant contre la mort. On m'apprend aujourd'hui qu'il pourra être rendu à la République. Elle pourra lui refuser du service à cause de la tache originelle qu'il ne peut effacer; mais je ne pense pas qu'on puisse en accorder à

Digitized by Google

un citoyen plus animé que lui, proclamant plus franchement que lui les vrais principes républicains.

Marigny, est le plus brave b..... qu'il soit possible de rencontrer. Dans toutes les affaires, il a toujours combattu au milieu des brigands, sabrant tout de droite et de gauche. Commandant temporaire de Nantes, par intérim, il en a fait le service avec une rigidité et une régularité sans exemple; il menait les Nantais un fouet à la main. Je n'ai jamais vu militaire agissant plus révolutionnairement que lui, contre les modérés et les contre-révolutionnaires, parlant peu, toujours en action; il a exécuté tous mes ordres avec la précision la plus ponctuelle; on prétend que ses principes ne sont pas sûrs, je l'ai suivi de toutes les manières, je ne me suis encore apperçu de rien, je n'ai vu au contraire en lui que beaucoup d'intelligence dans le service militaire, une activité infatigable, une valeur déterminée au-delà de toute expression, et une intention, qu'il a toujours réalisée, de ne faire aucun prisonnier parmi les brigands.

Nouvion, chef actuel de l'état-major de l'armée de l'Ouest, a beaucoup de connaissances, mais il m'a paru très suspect. Des témoignages sûrs confirment aujourd'hui mes conjectures. Le brave Robert eût dû toujours remplir cette place, mais il est encore malade d'une blessure et se trouve appelé à remplir le même grade près l'armée de Brest. Nouvion est recommandé à Turreau et à Bourbotte.

Vergne, ancien chef de l'état-major de Canclaux, ne m'a point trompé; je l'ai dénoncé à mes collègues à Rennes comme un contre-révolutionnaire; on m'apprend qu'il est destitué et mis en état d'arrestation.

Lechelle n'avait aucuns talens militaires; mais quel

Digitized by Google

bon républicain, quel excellent sans-culotte! Il vient d'en donner une grande preuve, il est mort du chagrin que lui ont causé les deux échecs que nous avions éprouvés devant Laval. Il s'était rendu à Nantes le 18 ou le 19 brumaire, il voulut me voir avant de mourir; à mon approche de son lit, il versa quelques larmes et me dit d'un ton mourant : « Pourquoi avez-vous quitté l'armée? pourquoi m'avez-vous abandonné? » Il expira le lendemain. Qu'on se garde bien de flétrir la mémoire de ce brave patriote; s'il n'a pas bien dirigé les mouvemens de l'armée devant Laval, qu'on ne l'attribue qu'à la pénurie de ses connaissances militaires; mais qu'on se garde bien d'en imputer la faute à son cœur, il est mort pour sa patrie; c'est le chagrin de deux défaites qui l'a conduit au tombeau.

Je vous ai déjà manifesté mon opinion sur mon collègue Merlin : la conduite franche et républicaine qu'il a tenue avec moi dans la Vendée m'autorise de plus en plus à persister dans mon opinion. Quel brave grenadier! Comme il sait inspirer la bravoure par ses discours et ses exemples! C'est une infamie de faire planer le soupçon sur sa tête, d'élever des doutes sur ses principes républicains.

Une des causes qui a singulièrement concouru à amener ces défaites, c'est le passage de notre armée à Nantes. Comment était-il possible de ne pas s'apercevoir qu'en faisant passer par cette nouvelle Capoue, gangrenée de corruption et d'aristocratie, une armée fatiguée et chargée de butin, on y introduirait une désorganisation effrayante? Si j'avais été instruit de ce passage, je m'y serais opposé de toutes mes forces; je ne l'ai su qu'au moment où les troupes défilaient devant la maison que j'occupe; et puis, en prenant cette

Digitized by Google

route au lieu de passer la Loire de Saint-Florent à Ancenis, comme fit Merlin avec deux cents hommes, on a fait un circuit de vingt lieues qui a laissé à l'ennemi le temps de se rallier, de se ravitailler, d'oublier ses défaites, et à nos troupes d'oublier leurs victoires et la consternation des brigands.

En fuyant, dit-on, les soldats ont crié : *Vive Dubayet!* On assure d'un autre côté qu'ils ont dit : *Ah! où est Dubayet!* Quel qu'ait été le cri, il a été poussé par les inspirations données à la troupe sur son passage à Nantes. Je suis sûr aujourd'hui qu'on a persuadé aux soldats que Dubayet était à Nantes et qu'il devait reprendre l'activité de son service; et la preuve que c'est cette infame commune qui a renouvelé ce souvenir, c'est que, depuis le 14 jusqu'au 21 octobre, le nom de Dubayet n'a pas été prononcé une seule fois dans l'armée.

Grâces aux soins des représentans du peuple, les choses ont changé de face. Nous avons pris les mesures les plus efficaces pour faire sortir de Nantes les débris épars de l'armée de l'Ouest; nous avons fait des efforts incroyables pour leur procurer tous les effets d'habillement et d'équipement. Le succès a surpassé notre attente, et quelques jours de repos ont redonné à nos soldats leur première énergie. Ils marchent à grandes journées sur l'ennemi; il est à Fougères, suivant les derniers renseignemens qui me sont parvenus, et à l'instant je reçois une lettre de Rennes du 22 brumaire, qui m'apprend que l'armée de l'Ouest, forte de vingt mille hommes, occupe Vitré au moment où l'on m'écrit, et que six mille hommes des troupes qui sont à Rennes vont se réunir à elle. Toutes ces disposi-

Digitized by Google

tions me font vivre dans l'espoir le plus flatteur. Qu'il me tarde d'apprendre quelque heureux succès !

Je ne saurais faire assez l'éloge de l'activité infatigable de mes collègues Prieur (de la Marne), Gillet et Garnier (de Saintes). Les deux premiers, en se concertant ensemble et avec moi, ont appelé des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, de très bonnes troupes à Rennes, et, par une mesure infiniment sage, ils ont renforcé la garnison de Châteauneuf, fort très important, pour empêcher les brigands de s'emparer de tout le clos Poulet d'où il eût été très difficile de les expulser et d'où ils eussent pu faciliter une descente aux Anglais avec lesquels ils font cause commune.

Quel brave b..... que Garnier ! Il a levé des forces au-delà de toute attente dans le département de la Manche, et il revient encore à la charge.

De mon côté j'ai écrit à Brest, à Saint-Malo et à Cherbourg, pour faire croiser sur les côtes de la Manche tous les bâtimens disponibles, afin d'empêcher aux brigands toute embarcation. Les b..... seront bien fins s'ils nous échappent, et bien terribles s'ils ne sont pas bientôt exterminés.

Quel est donc ce général Aularieu qui de Niort a fui avec six mille hommes jusqu'à Châteaubriand, et de ce dernier poste jusqu'à Rennes, sans s'arrêter et sans avoir vu l'ennemi ? Tonnerre des lois ! je jure, j'enrage quand je suis obligé de transcrire le nom d'un vil lâche. J'ai recommandé à mes collègues à Rennes de le destituer promptement et de le livrer avec la même activité au glaive révolutionnaire.

Braves collègues, la révolution marche à pas de

Digitized by Google

géant; préjugés et fanatisme, tout croule aujourd'hui devant la force irrésistible de la raison; le flambeau de la philosophie éclaire tout, brûle ses ennemis; la Convention jouit de la plus haute confiance; les circonstances sont heureuses; le vent révolutionnaire souffle avec impétuosité; profitez des momens, le peuple français a remis en vos mains sa foudre vengeresse, faites-la gronder. Brisez-la en éclats sur toutes les têtes contre-révolutionnaires; soyez terribles comme il l'est dans sa colère: il faut que le despotisme de la liberté en consolide les bases. Ses premiers bienfaits avec les peines qui entourent son berceau ne doivent être goûtés que par les patriotes; la verge républicaine doit s'apesantir impitoyablement sur tous les individus qui dédaignent de courber leurs têtes altières sous le joug de l'égalité. Frappez, frappez les grands coups, terrassez, tuez tous les préjugés; le temps est venu. Les chances révolutionnaires n'ont que des vicissitudes trop inégales, les grandes mesures ont sauvé la liberté; elles lui donneront des bases durables. Fortement pénétré de ces principes, je les mets en pratique avec cette fermeté républicaine qui ne voit que l'image de la patrie déchirée et qui en rajuste hardiment les lambeaux. J'ai fait arrêter et désarmer tous les gens suspects de Nantes; tous les grands et gros coquins sont dans des cachots. Je vais prendre des mesures ultérieures dont je vous ferai part: vous jugerez si elles sont révolutionnaires; je prends l'engagement de ne pas laisser sur pied, dans quelques jours d'ici, un seul contre-révolutionnaire, un seul accapareur dans Nantes, malgré la fourmilière qui peuplait cette commune.

Salut et fraternité.

CARRIER.

Digitized by Google

CARRIER, *représentant du peuple français près l'armée de l'Ouest, à la Convention nationale.*

Nantes, le 2 frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

Citoyens mes collègues,

Enfin la raison triomphe et les préjugés disparaissent; on a célébré à Nantes la dernière décade de brumaire avec cette simplicité touchante mais avec cet enthousiasme ravissant qu'inspire l'amour de la liberté.

Des vétérans ont ouvert la marche portant un faisceau de piques; ils étaient suivis d'un groupe de femmes, de vieillards et d'enfans.

Suivait la déclaration des droits de l'homme portée par des sans-culottes, suivis d'une musique guerrière et nationale. Plusieurs femmes portant des cornes d'abondance, entourées d'enfans qui semblaient recevoir leurs dons, offraient un spectacle simple mais touchant.

Une charrue contenait un vieillard tenant dans ses mains une gerbe de blé, ayant à ses côtés de petits sans-culottes, et foulant à ses pieds tous les liens des anciens mensonges, des titres de noblesse, de fanatisme et d'aristocratie; d'autres enfans portaient autour de la charrue les instrumens de l'agriculture.

Le vieillard tenait en main le bout d'un grand ruban tricolore qui entrelaçait également les présidens de toutes les administrations, et celui de la société populaire. Vincent-la-Montagne, le consul d'un peuple

Digitized by Google

allié, l'un de nos frères anglo-américains, portait l'autre bout du ruban; cette réunion suivait et entourait la charrue.

Le buste de Marat, porté par un municipal des campagnes, accompagné du peuple, marchant sans distinction, suivait immédiatement.

Le buste de Lepelletier était porté ensuite dans les mêmes dispositions.

Un groupe représentant la destruction du fanatisme, paraissait immédiatement; des sans-culottes y portaient des évêques, des madones, des saints de toutes les couleurs, renversés du haut en bas; des citoyens portaient des torches qui annonçaient le feu patriotique qui allait les consumer.

Un membre des administrations tenant sous son bras un sans-culotte officier, et un sans-culotte soldat, marchaient sans distinction de rang.

Ce rassemblement était partagé par de petits groupes de saints renversés et entourés de tambours.

La marche était terminée par le peuple en masse.

Arrivé à la colonne de la liberté, elle a été entourée par les sans-culottes, et l'on a entonné l'hymne de la liberté au son de la musique nationale.

Arrivé à la place du Département où un bûcher était préparé, là, le vieillard, descendant de sa charrue, entouré des petits enfans, a allumé cet autodafé nouveau qui recevait les saints, les évêques, les madones et toutes les paperasses de l'ancien régime que les sans-culottes y jetaient à l'envi.

Au moment où le feu consumait ces vestiges de la tyrannie, le peuple a entouré une montagne élevée vis-à-vis le bûcher. Au pied de cette montagne, était

Digitized by Google

un marais fangeux qui a été foulé par les pieds des républicains. Sur cette montagne ont été déposés tous les signes de la révolution portés dans la fête; le peuple surtout a fixé ses regards sur le tableau de l'assassinat de Marat, à l'un des côtés de la montagne; et sur le tableau de l'assassinat de Lepelletier qui était à l'autre côté. Des discours à la mémoire de Marat ont été prononcés par le président de la société populaire et par celui du département. La fête du matin s'est terminée par une carmagnole générale.

Vincent-la-Montagne avait promis aux sans-culottes que le jour de la dernière décade du mois de brumaire serait un jour de fête. On avait vu pendant trop de siècles les artistes vendre leurs talens à l'oisiveté des rois, à l'impudeur des courtisanes, il fallait enfin que les théatres, ouverts trop long-temps *de par le roi*, le fussent enfin *de par le peuple;* ses ennemis n'avaient pas manqué de répéter qu'un spectacle gratuit amènerait de l'indécence et une rumeur peut-être dangereuse. Mais ces lâches calomniateurs du peuple n'ont pas senti la cruelle joie qu'ils croyaient se ménager.

Les jours où les aristocrates vont au spectacle pour de l'argent, les artistes et les sans-culottes sont insultés, avilis; le jour où le peuple s'y est rendu en masse, une tranquillité parfaite a rendu le spectacle infiniment intéressant. La représentation de *Caïus Gracchus* (1), de ce Marat romain, a donné au peuple, une grande leçon et lui a fait éprouver une vive sensation.

Dans l'entr'acte les cris de *vive la montagne!* se sont fait entendre avec force. Le général Robert a en-

(1) Tragédie de Chénier. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

tonné une hymne nationale, avec ce ton qui caractérise un républicain. La ville a resté illuminée toute la nuit. L'espoir des patriotes n'a pas été trompé; il faut l'avouer avec franchise, l'opinion publique a suivi rapidement leurs mesures révolutionnaires. Les Nantais, citoyens collègues, ont repris cette énergie brûlante, dont l'explosion signala leurs premiers mouvemens à l'aurore de la révolution. Partout le peuple aime la liberté, elle est gravée dans son cœur par la main de la nature; il ne faut que savoir en développer l'élan pour l'élever à toute la hauteur de la révolution; *ça va, ça va et ça ira.*

Salut et fraternité.

CARRIER.

ARMÉE DE L'OUEST (1).

Au comité de surveillance nouvellement établi, aux autorités constituées réunies.

A Nantes, le 22 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, met en état d'arrestation:

Le nommé EVEN, officier de santé aux hôpitaux de Rennes; LECOZ, neveu de l'ancien évêque du département d'Ille-et-Vilaine;

(1) Archives de la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Communiqué par M. Hippolite Lucas.

Digitized by Google

Ordonne que :

Le nommé MALHERBE, ancien procureur général, syndic; le nommé LEPINAIS (Lepinay), ancien officier de la commune; LEGAY, ancien juge de paix; RICHELOT, ancien adjudant-général; EVEN, ancien ingénieur; POQUET l'aîné, notaire; LODIN, ancien commissaire national; PONTALLIÉ père et fils; ANGERS fils, ancien administrateur; MAUBLANC, ancien maire de Cesson; LEBLANC, jadis secrétaire; LEMONIER, épicier; LEVIN DE LA BARRE; MALECOT, jadis procureur fiscal; ROESSARD, ci-devant administrateur; DUFOUR, ex-municipal; les frères PERMÉ; ROBINET, ancien juge; TREHU, dit Monthiery, ancien juge; VARRENS, dit Beauval, ancien juge; ROBIQUET, imprimeur, et sa femme; LUCAS, ancien procureur au présidial;

Ensemble tous les autres contre-révolutionnaires et fédéralistes qui ont été mis en état d'arrestation par le représentant du peuple Carrier et par le comité de surveillance qu'il avait établi à Rennes, seront ainsi que tous les susnommés arrêtés et réintégrés dans la prison de Rennes; les déclare tous indignes de posséder aucun emploi dans la République, d'y occuper aucune place; les en destitue tous indistinctement, comme ennemis de la chose publique; ordonne que tous les susnommés et tous autres qui ont été arrêtés ou pourront l'être comme suspects, seront conduits immédiatement après, sous bonne et sûre garde, à Nantes;

Ordonne que Blin jeune, directeur de la poste aux lettres, sera consigné chez lui à la garde de deux gendarmes, pour avoir défendu la cause des fédéralistes mis en arrestation à Rennes, jusqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné;

Ordonne aux autorités constituées de Rennes, sous

Digitized by Google

leur responsabilité collective et individuelle et sur leur tête, de faire exécuter de point en point le présent arrêté.

Ordonne à la force armée de prêter obéissance et protection à son exécution; déclare rebelles à l'autorité nationale, et traîtres à la patrie, tous ceux qui pourront mettre des entraves ou du retard dans l'exécution du présent arrêté; invite tous les bons citoyens, en se ralliant à l'autorité légitime, de leur courir sus et de les mettre à mort; rend pareillement responsables les corps administratifs de Rennes et le commandant temporaire de toutes les suites que leur négligence ou leur retard dans l'exécution de la présente, pourront entraîner.

Le représentant du peuple Français.

CARRIER.

[Ici s'arrêtent chronologiquement les communications qui nous ont été faites de l'incroyable et authentique correspondance de Carrier. Mais depuis l'impression de la première partie, renfermée dans notre précédent numéro, nous avons reçu copie de la lettre suivante, classée aux *Archives générales du royaume* dans un dossier autre que celui qui renferme le surplus de la correspondance, et d'une date antérieure. Nous la donnons ici en appendice pour qu'aucune pièce conservée ne manque à cette très remarquable collection.

Digitized by Google

CARRIER, *représentant du peuple près les côtes maritimes, au citoyen ministre de la guerre.*

Saint-Malo, 24 août 1793, l'an II de la République française.

Citoyen ministre,

Après avoir parcouru différentes parties des Côtes-du-Nord, pour serrer de près les infames fugitifs vomis du sein de la Convention, je suis arrivé depuis quelques jours à Saint-Malo. J'y ai passé en revue le septième bataillon de la Somme et le deuxième bataillon du quarante-quatrième régiment. Le premier est un des plus beaux bataillons de la République; il est dans les meilleurs principes, le patriotisme le plus prononcé anime les officiers et les soldats. Tous sont de vrais sans-culottes, des hommes qui manifestent le plus ferme courage. On a la douce satisfaction de voir régner parmi eux la discipline que commande le sentiment.

La masse du bataillon du quarante-quatrième régiment est bonne; elle me paraît bien disposée à signaler son courage. Quelques soldats avaient hasardé des propos inciviques dans des momens d'ivresse; ils ont été suivis de la plus prompte punition; tous les autres ont assisté avec leurs officiers à toutes les séances de la société populaire de Saint-Malo; j'y a toujours parlé; j'ai parfaitement électrisé les esprits. On n'y entend plus que les cris du plus brûlant patriotisme : Vive la République ! Vive la Montagne ! Vivent les sans-culottes ! Voilà les seules acclamations qui font retentir les murs de Saint-Malo. Tous les soirs en sortant de la société populaire, citoyens, citoyennes, officiers et soldats, presque tout le monde dans Saint-Malo chante avec moi dans toutes les rues des hymnes patriotiques; encore quelques momens, et je me flatte que, après avoir fait arrêter ou fuir de ces contrées les conspirateurs échappés de la Convention qui s'y cachent, j'aurai bientôt sans-culotisé et jacobinisé

Digitized by Google

tous les citoyens que ces perfides, avec les journalistes soudoyés par l'aristocratie, ont égarés.

Les deux bataillons, dont je viens de te parler, ont le plus pressant besoin des objets dont je te fais passer les états; donne, brave ministre, les ordres les plus prompts pour les leur faire parvenir, je t'y invite avec instance.

Je te porte une réclamation non moins pressante; c'est d'inviter le Conseil exécutif à rappeler tous les commissaires disséminés dans les départemens de la République, ils y ont fait un mal incalculable. Ils croisent nos opérations, ils professent des principes vraiment *anarchiques*, s'érigent en petits despotes, commettent toutes espèces d'inepties, en un mot ils ne sont bons que pour les opérations secrètes. Tous les bons citoyens, toutes les sociétés populaires poussent contre eux les hauts cris. Communique tout de suite mes réflexions au Conseil exécutif et engage-le à rendre un prompt rappel contre ses commissaires. Cette détermination est on ne peut pas plus urgente.

Salut, fraternité,

CARRIER.]

Digitized by Google

CONFESSION

DE HENRI III.

[La déclaration suivante semble n'avoir été rédigée que pour établir que Henri III n'était pas mort sans avoir fait une confession telle quelle, et pour soustraire son corps à la défense d'inhumation qu'on soupçonnait le cardinal de Gondy disposé à lancer contre le feu Roi.]

Les dernières paroles, en forme de confession, du roi Henri III, décédé au bourg de Saint-Cloud, le deuxième jour d'août 1589 (1).

Nous, soussignés, après avoir considéré qu'il est très véritable que Dieu est seul scrutateur des cœurs et qu'il connaît l'intérieur d'iceux, s'étant réservé cela comme chose à lui propre et particulière, et qu'au contraire les hommes ne jugent que par l'apparence du bien et du mal d'autrui, à cette occasion avons bien voulu faire la présente attestation, et si besoin était la signer de notre sang, à vous monsieur l'il-

(1) *Bibliothèque Royale*, section des manuscrits. Fonds de Béthune, n. 9585.

Digitized by Google

lustrissime et révérendissime cardinal de Gondy, comme évêque et pasteur de ce diocèse, et à tous autres qu'il appartiendra, sur le décès de très haut, très puissant, très magnanime et très chrétien prince, Henri III, roi de France et de Pologne, qui passa en une meilleure vie le jour d'hier, en son camp de Saint-Cloud, au très grand regret de tous ses bons et affectionnés sujets, d'une blessure par lui reçue avec toute la félonie et acte plus que barbare, et si détestable qu'à peine la postérité le pourra croire, attendu la profession du malfaiteur, et la bonté et piété de Sa Majesté envers ceux de son ordre (1).

Laissant donc à d'autres personnes pour attester comme tout le temps de sa vie il a employé toutes ses meilleures heures aux exercices de la religion catholique, apostolique et romaine, pour servir d'exemple et miroir à ses successeurs, nous suffira de représenter les derniers actes de sa vie, à commencer de l'heure de sa blessure, qui fut sur les sept à huit heures du jour de mardi, premier de ce mois, étant en sa chambre, jusques à l'instant de son trépas.

Comme il se sentit blessé, il se recommanda tout aussitôt à Dieu, comme au souverain médecin, et après le premier appareil, il aurait demandé, en nos présences, à son premier médecin quel jugement il faisait de sa plaie, et qu'il lui commandait de ne lui céler le mal, afin qu'il ne fût prévenu de la mort sans avoir recours aux remèdes de l'ame qui sont les sacremens de l'Église catholique, apostolique et romaine; à savoir la sainte confession et sacrement de pénitence, la sainte communion du corps et sang de Jésus-Christ et extrême

(1) Jacques Clément appartenait à l'ordre de Saint-Dominique.

Digitized by Google

onction; qui lui aurait répondu, avec les jugemens des autres chirurgiens, ses compagnons, qu'on ne connaissait pas qu'il fût en danger, et qu'ils espéraient, avec l'aide de Dieu, que dans dix jours au plus tard il monterait à cheval; ce qui donna à Sa Majesté une grande assurance.

Quelque temps après, ayant demandé son chapelain pour ouïr la sainte messe, il aurait été dressé un autel vis-à-vis de son lit, dans sa chambre, laquelle il aurait ouïe avec toute l'attention et dévotion qu'on saurait désirer, et au temps de l'élévation du Saint-Sacrement et précieux corps et sang de Jésus-Christ, ayant Sa Majesté la larme à l'œil, aurait, à haute voix, proféré telles paroles : « Seigneur Dieu, si tu connais « que ma vie soit utile et profitable à mon peuple et à « mon Etat que tu m'as mis en charge, conserve-moi « et me prolonge mes jours; sinon, mon Dieu, prends « mon corps et sauve mon ame et la mets en ton pa- « radis. Ta volonté soit faite! » y ajoutant ces beaux mots que l'Église chante à telle action : *O salutaris hostia, etc.*

Et la messe finie, il prit quelque rafraîchissement pour pouvoir reposer, et tout le reste il ne parla que de Dieu, et combien il estimait heureux ceux qui mouraient en sa grâce, et qu'il désirait surtout de s'y reposer, pour être plus assuré, encore qu'il n'y avait que dix jours qu'il avait reçu son Créateur, qui fut le dimanche vingt-troisième de ce mois dernier, étant en son camp de Pontoise.

Il est venu à notre connaissance, comme son confesseur le signera avec nous, que lui ayant dit que notre saint-père le pape avait envoyé une monition contre Sa Majesté sur ce qui s'était passé dernièrement

Digitized by Google

aux États, à Blois, toutefois qu'il ne savait pas les clauses de ladite monition, mais qu'il ne pouvait, sans manquer à son devoir, ne le point exhorter de satisfaire à ce que Sa Sainteté désirait de lui, et qu'autrement il ne lui pouvait donner l'absolution des fautes qu'il venait de lui confesser; à quoi il aurait répondu qu'il était premier fils de l'Église catholique, apostolique et romaine, et qu'il voulait vivre et mourir tel, et qu'il contenterait Sa Sainteté en ce qu'elle demandait de lui. Quoi voyant le confesseur, il lui donna l'absolution, suivant le pouvoir qu'il en avait.

Sur le soir du même jour de mardi, Sa Majesté commença à sentir quelques tranchées grandes pour avoir été blessé au petit ventre; lesquelles douleurs s'accrurent sur les onze heures, et, se sentant faible, envoya quérir son chapelain pour l'ouïr en confession; et espérant que les douleurs s'apaiseraient par les remèdes que l'on lui appliquait, il différait à se confesser.

Sur les deux heures après minuit, son mal rengrégea si fort que lui-même commanda audit chapelain d'aller prendre le précieux corps de Jésus-Christ, afin qu'étant confessé, il le pût recevoir pour viatique. « Car, « dit-il, je juge que l'heure est venue, que Dieu veut « faire sa volonté de moi; » qui fut cause que nous tous présens commençâmes à lui donner courage de vouloir prendre la mort en patience; qu'il reconnût que Dieu lui pardonnerait ses péchés par le mérite de la mort et passion de Jésus-Christ son fils; ce qu'il confessa fort librement et fort assurément. Un autre d'entre nous lui dit : « Sire, montrez-nous à ce coup « que vous êtes vrai catholique, et reconnaissez la puis- « sance de Dieu, et montrez-nous que les actes de piété « et de religion qui ont été faits par vous, vous les

Digitized by Google

« avez faits franchement et sans contrainte, parce que « vous y avez toujours cru. » — « Oui, dit-il, je veux « mourir en la créance de l'Église catholique, aposto- « lique et romaine; mon Dieu, aie pitié de moi et me « pardonne mes péchés, » disant : *In manus tuas, etc.*, et le psaume *Miserere mei, Deus*, lequel il ne put du tout achever pour être interrompu par l'un de nous, qui lui dit : « Mais, Sire, puisque vous désirez « que Dieu vous pardonne, il faut premièrement que « vous pardonniez à vos ennemis. » Sur quoi il répondit : « Oui, je leur pardonne de bien bon cœur. » — « Mais, Sire, » lui fut-il dit, « pardonnerez-vous « à ceux qui vous ont pourchassé votre blessure. » Il leur répondit : « Je leur pardonne aussi, et prie Dieu « leur vouloir pardonner leurs fautes, comme je désire « qu'il me pardonne les miennes. »

Du depuis il fit appeler son chapelain qui, à la vérité, lui trouva la parole fort faible et ne put faire la confession si longue qu'il eût bien désiré, lequel lui donna l'absolution; et ayant perdu la parole quasi hientôt après, il rendit l'ame à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix, au regret de tous nous autres, ses serviteurs; et du depuis, à la façon qu'on a accoutumé de faire prier Dieu pour les rois, on y a procédé le mieux qu'il a été possible, et ne lui avons pas pu rendre les honneurs derniers que la grandeur de Sa Majesté méritait, pour la nécessité du temps.

Ce que nous certifions, et disons tout ce que dessus être véritable, et l'avons signé de nos mains.

Fait au camp de Saint-Cloud, le troisième jour d'août mil cinq cent quatre-vingt-neuf.

Ainsi signé :

Charles D'ORLÉANS, grand-prieur de France; J.-Louis

Digitized by Google

DE LAVALETTE, duc d'Épernon, *qui l'a assisté jusques au dernier soupir, et a ouï de ses oreilles ce que dessus;* BIRON, *partie l'ayant ouï et assuré par gens d'honneur;* ROGER DE BELLEGARDE, grand-écuyer de France, *qui lui ai entendu de sa propre bouche tout ce qui est porté ci-dessus;* François D'O, gouverneur de Paris et Ile-de-France, *qui l'ai assisté jusques à la fin, certifie lui avoir ouï dire ce que dessus;* DE CHASTEAUVIEUX, premier capitaine des gardes-du-corps de Sa Majesté, *qui lui ai assisté depuis qu'il a été blessé jusques à ce qu'il a rendu l'esprit, certifie lui avoir ouï dire ce que dessus;* MANON, capitaine des gardes-du-corps de Sa Majesté, *certifie ce que dessus être véritable;* Charles DE BALZAC, capitaine des gardes-du-corps de Sa Majesté, *qui lui ai assisté depuis l'heure de sa blessure jusques à la fin, certifie lui avoir ouï dire ce que dessus;* RUZÉ, premier secrétaire d'État du feu roi, *certifie ce que dessus être véritable;* Charles DU PLESSIS, premier écuyer de Sa Majesté, *certifie ce que dessus véritable;* Louis DE PARADIS, aumônier ordinaire du roi, *certifie ce que dessus véritable;* Étienne BOLOGNE, chapelain ordinaire du feu roi en son cabinet, *certifie ce que dessus véritable, moi l'ayant confessé.*

Et au-dessous est écrit : « Collationné à l'original par moi, conseiller du roi et son secrétaire d'État, qui ai ledit original entre mes mains. »

Signé RUZÉ.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

LETTRE DE TROISVILLE A NINON DE L'ENCLOS (1).

A Mademoiselle de L'Enclos.

A Montirander (Monstier-en-Der), 8 décembre 1693.

La mort de M. de La Vauguyon (2) m'a fait horreur. Il y a longtemps que je m'étais aperçu du dé-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. — Ce Troisville, dont le nom se prononçait Tréville, était abbé de Monstier-en-Der. La *Gazette de France* annonce sa mort dans son numéro du 27 novembre 1700. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) André de Bétoulat, seigneur de Fourmenteau, comte de La Vauguyon, né au mois de février 1630, mourut tragiquement à Paris le 29 novembre 1693, âgé de soixante-quatre ans. Il était conseiller d'État et chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Son désespoir, auquel il est fait allusion quelques lignes plus bas, fut occasioné, peut-être, par la perte qu'il venait de faire de sa femme. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

sordre et de la faiblesse de son esprit; mais comme il ne m'avait jamais paru propre au tragique, je n'imaginais pas que sa folie dût tourner de ce côté-là. Je pense qu'il ne s'est jeté dans le rôle de désespéré que pour faire honneur au cordon bleu, et à la place qu'il avait dans le Conseil.

Quoi qu'il en soit, il faut se tenir gaillard, et prier Dieu qu'il nous préserve de la bile noire. C'est elle qui ouvre les yeux à M. Du Bois (1), et qui lui découvre dans l'avenir des malheurs qui n'arriveront peut-être jamais. Sa harangue nous a paru aussi obscure que ses prophéties; j'espère que sa prophétie sera aussi frivole que ses harangues académiques.

Le bon abbé Du Plessis vous en prépare une, et il ne croit pas qu'on puisse aborder autrement une personne de votre mérite et de votre réputation; mais comme il n'a pas lieu de se fier beaucoup à sa mémoire, il me semble que je le vois entrer chez vous son papier à la main. Sa langue le sert mieux que ses oreilles, et vous n'aurez pas tant de peine à l'écouter qu'à vous faire entendre de lui.

Quoique madame la Comtesse ait une étole brodée, les mariages qu'elle fait ne tiennent pas aussi bien que ceux qui se font à l'église, et je ne doute pas que je ne retrouve la marquise aussi libre qu'elle l'était quand je la quittai. Ce serait dommage que votre abbé fût moins enfant qu'il ne l'est; il faut qu'il arrive à l'enfance de la vieillesse sans sortir de l'autre.

Je n'ai point encore donné d'encens à M. Du Bois, parce que sa pièce d'éloquence n'est arrivée ici que de-

(1) Philippe Goibaud Du Bois, né à Poitiers en 1626, mort le 1er juillet 1694. Il avait été reçu à l'Académie française le 12 novembre de l'année précédente, à la place de Nicolas Pottier de Novion. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

puis deux jours; mais vous ne devez pas douter, Mademoiselle, que je ne m'acquitte en cette occasion de ce que je lui dois. Vous ne m'avez rien dit de la réponse de Testu-le-Noir (1); elle est si impertinente que je voudrais de tout mon cœur qu'elle eût été prononcée par Testu-le-Roux (2). Les éloges sont si fades, que si je fondais une académie, l'on n'y entrerait qu'une satire à la main; ce serait le moyen d'attirer bonne compagnie aux réceptions.

Quand vous verrez M. de Noirmoutier, vous voulez bien que je vous prie de l'assurer de mes services. Notre commerce a fini avec la belle négociation dont il a daigné se charger. En vérité je ne sais plus écrire qu'à vous. Si l'hiver est à Paris comme il est ici, vous aurez le temps de lire mes lettres et d'y répondre, car vous ne quitterez guère le coin de votre feu.

Il y a trois mois que nous tenons ici un médecin irlandais. Ce qui se passe entre lui et son malade est plus ridicule que tout ce que Molière a jamais mis sur le théâtre; mais je n'ai personne avec qui j'en puisse rire, et vous êtes la seule à qui j'en voulusse parler.

Adieu, Mademoiselle. Conservez-moi l'honneur de votre amitié, et quelque place dans le souvenir de

(1) Jean Testu de Mauroy répondit, en qualité de directeur de l'Académie, au discours de réception de l'abbé Dubois. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Jacques Testu, abbé de Belval, mort au mois de juin 1706. Il était membre de l'Académie française comme son homonyme, et, pour le distinguer de celui-ci, on l'appelait *Testu tais-toi*. Après avoir voulu être longtemps un agréable débauché, il eut l'ambition de convertir Ninon de L'Enclos à sa mort. « Il croit, dit-elle, que cela lui fera honneur, et que « le roi lui donnera une abbaye; mais s'il ne fait fortune que par mon ame, « il court risque de mourir sans bénéfice. » (Voltaire, *sur mademoiselle de L'Enclos*, tome xxxix, page 401, édition Beuchot.—(*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

M. l'abbé de Marsillac, qui est un des hommes du monde que j'honore et que j'estime le plus.

[DE TROISVILLES.]

II.

LETTRE DE MADAME DE MAINTENON (1).

A M. de Caylus, évêque d'Auxerre.

A Saint-Cyr, le 26 juin 1709.

Je commence par vous remercier, Monsieur, de ce que vous avez bien voulu faire pour Marguerite Cleret. Je me suis informée des dames de Saint-Louis sur sa capacité; elles disent que c'est une très bonne fille, qui sait lire et point écrire, qui est bien instruite de son catéchisme, qui a de la facilité à parler, qui est douce et patiente, avec un très petit esprit. Si, après ce portrait-là, elle vous est bonne à quelque chose, je lui donnerai du meilleur cœur les pistoles que je lui offre.

Quand je passerais ma vie avec vous, Monsieur, et quand vous auriez envie de me plaire, vous ne parleriez pas mieux sur mes inclinations qui sont toutes portées à l'instruction et au potage. Le besoin de l'un et de l'autre est si grand que les évêques ne sauraient trop y pourvoir; mais vous touchez justement aussi, Monsieur, le malheur de notre état présent. La nécessité

(1) Collection de M. de Châteaugiron.

Digitized by Google

augmente tous les jours dans les pauvres, et les moyens de les secourir diminuent chez les riches, parce que tous les malheurs viennent des mêmes causes; ils ne seraient pas supportables s'ils ne venaient de la main de Dieu (1).

Non, Monsieur, je n'ai rien à vous demander sur les états de Bourgogne; je desire de tout mon cœur que monsieur le Duc y fasse toute sorte de bien, il est en état d'en pratiquer de plus d'une manière. Je voudrais que vous fussiez aussi riche que lui, ou qu'il fût aussi zélé que vous.

Au reste, Monsieur, je vous demande votre protection auprès de madame de Caylus; nos deux principaux ministres sont dans sa main; faites-lui bien votre cour, je lui fais la mienne tant que je puis.

Vous avez trop de bonté de compter ma santé pour quelque chose, elle est toujours très faible, et cela est dans l'ordre; mais je n'en suis pas moins, Monsieur, avec toute l'estime et tout le respect qui vous sont dus, votre très humble et très obéissante servante.

MAINTENON.

(1) L'hiver de 1709 avait été mémorablement rigoureux, et avait amené les plus désastreux résultats pour les produits de la terre. (*Note de l'Edit.*)

Digitized by Google

III.

LETTRE DE LA CHAUSSÉE (1).

A M. l'abbé Leblanc.

A Paris, ce 14 janvier 1750.

Je puis vous assurer, mon cher ami, que votre souvenir m'a fait un plaisir infini. La plus saine partie de notre vie est dans le cœur de nos amis, et rien n'est plus doux que d'en avoir des preuves pareilles à celles qu'il vous a plu de m'en donner; je ne puis m'empêcher de croire que le voyage effacera toutes les tristes impressions que les tracasseries de la fortune ont faites sur vous; votre santé reviendra comme le reste, et le plaisir ramènera l'appétit.

Enfin l'envie est accouchée d'un monstre; la folie a servi de sage-femme, et tout le public d'une voix en a été le parrain. Ce n'a pas été sans rire qu'on a accueilli la dernière facétie de notre chrysologue; vous savez de qui je veux parler et de quoi nous étions menacés à votre départ. L'idée que nous avions tous du futur phénomène a été remplie et au-delà; jamais le Sophocle de nos jours (2) n'a eu un triomphe plus grand, plus marqué. Sa place est confirmée à jamais, et l'embryon (3), qui osait jouter contre lui, n'a jamais été plus petit ni plus couvert de honte.

Oreste a paru, c'est tout vous dire; le 12 de jan-

(1) Collection de M. de Châteaugiron.
(2) Crébillon. (*Note de l'Editeur.*)
(3) Voltaire. (*Idem.*)

Digitized by Google

vier (1), toute la France s'est rassemblée; la scène a été ouverte par un barbouilleur Ribou, qui, dans une harangue qu'il a mâchonnée, anonnée, bégayée, nous a dit que nous étions des *Hathériens* par l'esprit et le courage, et qu'ainsi l'on pouvait nous offrir les fruits du pays, comme la nature les avait produits, sans qu'ils nous parussent étrangers; que nous les digérerions bien; que, d'ailleurs, la concurrence ne devait point étonner; qu'on avait vu Sophocle, Euripide, Eschyle, jouter les uns contre les autres; que c'était courage, émulation et non envie qui les animait; que l'auteur ne pouvait pas être accusé d'un sentiment si bas, surtout contre un confrère à qui l'amitié la plus tendre le liait, surtout l'ayant toujours appelé son maître; que c'était sous lui qu'il avait appris à marcher sur ses traces; il a voulu dire *dessous*, etc.; il a fini par la prière ordinaire qui est d'implorer l'indulgence du public; mais il avait oublié d'implorer l'assistance du Saint-Esprit, et la pièce a commencé.

Les acteurs sont Clytemnestre, dont le rôle est le même que Sémiramis, écrit à peu près de même, et il l'a mise dans la même situation, flottant entre la haine et l'amitié pour son fils, dans les regrets d'avoir tué son mari, et l'amour qu'elle a toujours pour Égisthe avec lequel elle va renouveler le banquet qui se fait tous les ans en faveur d'un mariage qui est fait, il y a vingt ans : c'est mademoiselle Dumesnil.

Electre rabâche toujours la même chose pendant cinq actes, jurant contre le tyran; et comme c'est le rôle d'une harengère, la Clairon l'a bien hurlé, et cependant assez bien joué.

(1) Cette tragédie de Voltaire fut représentée le 12 janvier 1750.
(*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

Comme l'auteur voulait se donner le mérite de faire une pièce sans confident ni confidente, et qu'il était bien embarrassé, il a fait une supercherie à madame Gaussin, c'est de la faire jouer sous le nom d'Iphise, sœur d'Électre, mais la pauvre petite Babonnette est la plus franche suivante qu'il y ait, et ne sert qu'à des remplissages et qu'à assurer sa sœur qu'elle l'aime beaucoup, qu'elle déteste Égisthe, qu'elle voudrait bien voir son frère, mais qu'il faut dissimuler et prendre le temps comme il vient.

Égisthe-Paulin est le plus sot de tous les tyrans, qui, avec la raideur d'un rustre et d'un bouvier, se laisse duper tant qu'on veut, bataille contre les incertitudes de sa femme et les imprécations d'Électre, et jure toujours inutilement qu'Oreste doit périr pour son repos à lui et pour celui de Clytemnestre; c'est un des rôles qui a été le plus bafoué.

Oreste est Grandval, qui vient dès le premier acte pour ne rien faire qu'au cinquième : il a avec lui Pilade-Roselly, qui passe toute la pièce à retenir son ami qui voudrait faire le méchant, et qui ne veut pas le laisser agir de peur qu'il ne se découvre. Oreste vient d'Épidaure, où Égisthe avait envoyé Plistène, son fils, pour le tuer; mais Oreste le prévient et le tue; il s'enfuit, une tempête le jette avec Pylade sur les rivages d'Argos, il se sauve à la nage, aborde avec une urne, une épée et un anneau; l'urne contient les cendres de Plistène qu'il prétend faire passer pour les siennes. Il trouve en abordant un vieillard nommé Pammène, à qui il demande l'hospitalité en qualité d'étranger et de malheureux : il s'informe du pays, apprend que c'est Argos, est prêt à se découvrir au vieillard. Mais Pylade dit toujours : *Motus*. Le vieillard les conduit dans sa

Digitized by Google

cabane; mais Égisthe, qui a vu ces nouveaux visages, interroge le vieillard, qui dit que ce sont deux étrangers qu'il ne connaît pas; ensuite il va leur communiquer sa crainte et leur fait approuver de paraître devant Égisthe pour détruire ses soupçons; alors Pylade prend toujours la parole, empêche Oreste de parler. Cependant le tyran apprend d'eux que ces cendres sont celles d'Oreste, et cela fait précisément la même situation de *Gustave;* Oreste dit qu'il l'a tué en vaillant homme, etc. Cette urne court de mains en mains et tombe dans celles d'Électre, qui fait le même rôle de Porcie, excepté que c'est devant Oreste, qui la laisse faire de longues apostrophes à sa cendre sans se découvrir et qui ensuite se contente de lui reprendre l'urne et s'en va. Mais bientôt Oreste, qui passe pour le meurtrier d'Oreste, se trouve en danger; Électre, qui ne sait que faire avec un poignard, propose à sa sœur d'aller poignarder Égisthe; sa sœur, fort prudente, lui fait voir que cet assassinat n'est guère possible, et s'en va. Oreste arrive; par des *à parte* que chacun fait sur le théâtre, lui se plaint que rien n'avance, et Électre prend la résolution de tuer Oreste, le croyant le meurtrier, ce qui fait précisément la scène de Mérope et de son fils. Mais la scène se dénoue par des pressentimens qui lui font tomber le poignard des mains; après quoi, mais longtemps après, Oreste se découvre à sa sœur. Le tyran découvre bientôt qu'Oreste est l'un des deux étrangers, il les fait arrêter et les condamne à mort; c'est là, qu'après qu'Électre a conjuré sa mère de sauver les deux étrangers, elle lui fait entrevoir que l'un des deux pourrait bien être son fils, et qu'après l'avoir comme ébranlée en leur faveur, il y a une scène entre Égisthe et elle, où elle presse son

Digitized by Google

mari de les sauver. Là, ils se reprochent tous leurs crimes. Clytemnestre lui dit : Crains-moi, juge de ce que je puis faire encore par ce que j'ai fait; tu me connais. Dans cette scène, elle paraît l'aimer, elle paraît l'avoir en horreur, le regarder comme un héros et comme un scélérat: on n'y connaît rien. Le tyran persiste, et ordonne le trépas, on ne lui obéit pas; il va lui-même pour faire faire l'exécution. Clytemnestre et Électre restent encore du temps sur le théâtre, et enfin se souviennent d'aller au secours d'Oreste. Toutes ces scènes décousues sont toujours liées par les remplissages les plus froids de vers boursoufflés; les *furies*, les *mânes*, les *Euménides*, le *jour de la vengeance*, et autres mots semblables sont semés comme de la grêle.

Enfin arrive le cinquième acte: voilà le beau. Électre vient recommencer ses plaintes et ses fureurs; Égisthe arrive tout fier de ce qu'au moment qu'il parle les deux étrangers expirent; il est accablé d'injures par Électre et par Clytemnestre. Alors Iphise, sœur d'Électre, vient qui dit que tout est changé, que les bourreaux ont pris le parti d'Oreste, que ce vieux Pammène qui leur avait donné l'hospitalité, avait fait reconnaître Oreste, que chacun se déclare; le récit est très long, le tyran reste sur le théâtre absolument désœuvré, aussi bien que Clytemnestre; on a eu beau le baffouer, il ne s'est pas retiré, parce qu'il faut qu'il attende Oreste qui vient en effet avec le peuple qui l'a reconnu. Là il se découvre à Egisthe; et, pour abréger, Oreste lui déclare qu'il faut périr. Clytemnestre prie pour son mari, Oreste est inexorable; il lui ordonne de le suivre pour être immolé; l'autre lui demande où, un spectateur s'est écrié *à la Grève!* mais Oreste lui répond :

Digitized by Google

Aux lieux.....

A ce mot, l'éclat de rire a parti universellement; mais ce n'a été qu'après que tout l'acte avait été hué, de façon qu'on ne pouvait entendre. Le tyran suit Oreste; Clytemnestre, un moment après, va pour défendre son mari, et est tuée, on l'entend de loin qui le dit; Oreste revient, après l'expédition, s'en vanter, et dit : *Je les ai percés*, etc., *tous deux du même coup : je ne puis achever*.... Autre éclat de rire. Ensuite il y a quelques petites fureurs, et enfin il prend congé de la compagnie pour aller à Epidaure. Alors toutes les huées ont parti, excepté d'un petit nombre de gens apostés qui ont voulu applaudir. On n'a pas osé annoncer.

Vous ne sauriez croire la joie que tout le monde a eue de cette chute; chacun se complimentait sur le triomphe de Crébillon et sur sa vengeance. On a souhaité de voir Électre, mais personne ne l'a demandée assez haut.

Cependant, sur le conseil de ses satellites, il l'a fait annoncer après la petite pièce et l'a fait afficher : *Avec les corrections qui ont paru nécessaires*. Je ne sais quel sort elle aura à cette reprise; mais tout le corps de sa pièce est absurde, et je compte que, pour lui faire avoir sept ou huit représentations, il lui en coûtera encore plus qu'à *Sémiramis*. Je vous manderai la suite.

Il n'y a d'ailleurs rien de nouveau. La Dauphine est toujours grosse; les Petits Cabinets vont toujours; on a joué *les Dehors trompeurs* de Boissy; on dit qu'ils vont jouer *Zaïre;* on apprend une pièce de M. Des-

Digitized by Google

touches, qui est *la Force du naturel;* il dit qu'il en a cinq.

Une fille de dix-sept ans, nommée mademoiselle Lemire, ouvrière en linge au Palais et fille d'un compagnon orfèvre, a voulu attraper tout Paris. Elle s'est trouvée à Sainte-Geneviève un matin, a fait l'ignorante demandant où elle était, ce qu'était un homme avec un habit singulier : c'était le prêtre qui disait la grand'messe. Elle a prétendu n'être jamais sortie de chez son père; n'avoir jamais vu d'homme que lui, et a fait entendre que c'était un voleur de grand chemin. Cette nouveauté a attiré tout Paris; on a beaucoup raisonné; on lui a donné de l'argent; au bout de quatre jours elle s'est trahie, a écrit à son père que tout allait bien, et on a enfermé la prétendue innocente.

Adieu, je ne puis récrire ce brouillon, il est trop long. Je vous embrasse de tout mon cœur. Écrivez-moi.

D. L. C. [DE LA CHAUSSÉE.]

IV.

LETTRE DE LEKAIN (1).

*A M***.*

Ferney, ce 2 d'auguste 1776.

Monsieur,

Je ne sais pas si les Champs-Elysées, tant célébrés par Homère et Virgile, ont quelque chose de plus enchanteur que la terre de Ferney, dans l'état de prospérité où M. de Voltaire l'a mise, et le pays superbe dont ce charmant domaine est environné; ce qu'il y a

(1) Collection d'autographes de M. Berthevin.

Digitized by Google

de sûr; c'est que je n'en demanderais pas d'autre à Dieu pour récompense de mes faibles travaux, si toutefois un excommunié pouvait solliciter une grâce, de telle nature qu'elle puisse être.

J'ose vous protester, Monsieur, que je suis ici bien moins occupé du plaisir de jouer la comédie, que je ne suis sensible à celui de voir M. de Voltaire au milieu de ses colons, ne s'occuper uniquement que de leur bien-être, et des moyens d'accroître leur fortune; c'est, en vérité, le plus touchant spectacle et même le plus intéressant. Enfin, Monsieur, l'on compte aujourd'hui, dans le petit canton de Ferney, treize cents habitans des deux sexes, tous très occupés, bien logés, bien nourris, vivant en paix et priant Dieu, dans leurs différentes communions, de conserver les jours de leur fondateur; leurs vœux sont trop justes pour n'être pas exaucés, et véritablement M. de Voltaire jouit de la meilleure santé, en protestant toujours qu'il se meurt et qu'il n'a pas quarante-huit heures à vivre. Il m'assura, le jour même de mon arrivée au château, qu'il était bien juste qu'il rendît son dernier soupir dans les bras de celui qui l'avait fait vivre si long-temps, et le sur-lendemain il assista à la représentation de *Tancrède*, qui lui fit un plaisir inexprimable. J'ai saisi ce moment pour lui remettre les notes dont vous avez bien voulu me charger, mais j'ignore encore s'il en fera quelque usage. Il vient de faire des vers à la Reine qui sont charmans et d'une fraîcheur inconcevable pour son âge; je crois qu'ils seront présentés à notre souveraine par M. le maréchal de Duras; telle était au moins son intention, lorsque j'en ai entendu la lecture.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous faire parvenir de plus intéressant sur le patriarche de notre lit-

Digitized by Google

térature et le bienfaiteur de l'humanité. Le plus bel ornement de sa colonie serait sans doute sa figure en marbre, posée au milieu de ses jardins, et je ne conçois pas pourquoi messieurs les Encyclopédistes, embarrassés du lieu où ils en feront l'inauguration, ne nous l'envoient pas à Ferney; ce serait Lycurgue au milieu des Spartiates, ou bien Abraham au milieu de ses enfans. Je n'ai point encore proposé cette idée à madame de Saint-Julien; mais j'espère ne pas quitter Ferney sans l'avoir consultée sur ce projet.

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, combien je suis enchanté d'avoir fait mon voyage avec ce philosophe aimable; il n'était pas possible de me mieux assortir, car elle garde peu le silence, et je suis assez taciturne; nous sommes arrivés ensemble chez M. de Saint-Julien, à Fontaine-Française; château superbe, jardins délicieux, grande compagnie, excellente chère, pleine liberté, hôte aimable, et d'une société qui m'a paru fort douce; voilà tout ce que j'ai trouvé près de la tour dans laquelle Henri IV dessina son plan de bataille. De là, nous nous sommes acheminés à Besançon où nous ne sommes restés qu'une demi-journée. J'y ai vu jouer mon fils qui, en effet, m'a paru assez mauvais; je n'ai pu rien encore entamer avec lui sur ses véritables intérêts; c'est une matière que je traiterai plus à fond, lors de mon retour dans cette ville, où je suis invité par M. et madame de Ségur à rester trois ou quatre jours; ce qui, vraisemblablement, prolongera mon retour jusqu'au 27 ou 28 de ce mois. J'aurai l'honneur de vous en instruire plus pertinemment, lors de mon arrivée à Besançon.

J'oubliais de vous dire que le spectacle de Ferney prend la meilleure tournure possible, qu'il s'établit à

Digitized by Google

l'instar des grandes capitales du royaume, car l'on y a volé hier une tabatière de la valeur de cinquante louis; le voleur est un Français, et j'en suis bien fâché, et le volé est un Génevois fort riche. M. de Voltaire a fait arrêter le filou; mais on n'a pas retrouvé la boîte.

Une nouvelle plus affligeante pour vous, Monsieur, c'est le déplorable état de santé de madame Denis; elle s'affaiblit de jour en jour, et je crains bien que l'oncle ne fasse avant peu l'épitaphe de la nièce. On s'étourdit le plus qu'il est possible sur son affaissement trop sensible, mais la mélancolie perce à travers sa gaîté, et tout semble annoncer qu'elle ne survivra pas à son oncle.

Pour moi, Monsieur, je supporterais volontiers la fatigue de mes représentations si la chaleur excessive ne m'accablait; j'espère pourtant la surmonter, et vous porter de nouveau les assurances du profond respect avec lequel je serai toute ma vie, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LEKAIN.

V.

LETTRES DE TALMA.

A M. Jallu, au bureau de correspondance, maison de M. Lallemand, notaire, rue Neuve-Saint-Eustache, au coin de la rue du Petit-Carreau (1).

Tarbes, ce 4 août.

Mon ami, au moment où je me préparais à faire

(1) Archives de l'Académie d'Amiens. Communiqué par M. de Cayrol.

Digitized by Google

quelque argent à Toulouse, comme j'y arrivais le 24 de juillet, je reçois une lettre de Bernard, qui m'annonce que M. de Remusat me prie de me rendre sur-le-champ à Paris pour le retour de l'Empereur. De ce que j'avais emporté d'argent de Paris, et de ce que mes représentations à Limoges m'avaient procuré, il ne me restait plus que 2,000 francs. Je lui écrivis sur-le-champ que cet ordre me mettait dans le plus grand embarras, qu'il me fallait abandonner tous les avantages qu'on me faisait à Toulouse et à Tarbes, pour aller conduire de suite ma femme à Cauterets et l'y établir, pour me rendre après sur-le-champ à Paris, ce que j'ai fait en effet. De plus, je lui ai dit que je n'avais point d'argent, que j'avais deux billets de 1,500 francs chacun en circulation, pour argent emprunté pour mon voyage, dont l'échéance était très prochaine, qu'il me fallait au moins 2,000 francs pour le séjour de ma femme aux eaux, 1,200 francs pour son retour (elle revenant seule), et 2,000 francs pour le mien; qu'il ne me restait pour toutes ces dépenses que 2,000 et quelques cents livres, et qu'ainsi, si ma présence était absolument nécessaire à Paris, il fallait qu'on me procurât le montant de toutes ces sommes ou qu'on me les laissât gagner.

Après cette lettre, j'ai quitté sur-le-champ Toulouse où je ne suis resté que quelques heures, et j'ai conduit ma femme à Cauterets où je suis resté cinq jours; je me suis beaucoup promené dans les montagnes; l'air et l'exercice m'ont fait beaucoup de bien, et il est fort malheureux pour ma santé que je ne puisse pas y retourner pour y faire un plus long séjour.

Ma femme et moi nous avons passé presque toutes les soirées chez la reine de Hollande, qui nous a reçus

Digitized by Google

avec toute l'affabilité possible; elle m'a fait promettre de ne pas partir sans aller lui faire mes adieux, et en me quittant, elle m'a donné un jonc de cent louis, en me disant qu'elle me priait de l'accepter pour me souvenir d'elle. Je l'ai priée d'écrire à l'Impératrice de faire prolonger mon congé jusqu'à la fin des eaux, afin que je puisse ramener ma femme qui serait, seule, fort embarrassée de son retour, n'ayant point de voiture à sa disposition. J'ai écrit en conséquence à Bernard, et j'attends une réponse à toutes ces lettres par duplicata à Cauterets et à Toulouse, leur ayant marqué que je ne savais positivement où je serais.

Je suis parti de Cauterets le 1er août, et je suis venu à Tarbes d'où je t'écris. J'ai joué avant-hier *Andromaque*, et hier *Omasis*. Je ne te parlerai pas de tous mes succès, des couronnes et des vers, etc.; je te dirai seulement que je suis fort content de mes recettes. Je t'envoie d'ici une rescription du receveur des contributions qui arrivera à temps pour payer le premier billet de 1,500 francs. Je joue encore ici demain; et après-demain, vendredi 7, je pars pour Toulouse où je jouerai quelques représentations. Si par hasard j'y trouve une lettre par trop pressante de M. de Remusat, et l'argent que je lui ai demandé, alors il faudra partir. J'irai dire adieu à ma femme à Cauterets, et je prendrai la route de Paris.

Ma femme est extrêmement chagrine de notre séparation; elle a des maux de nerfs assez violens qui lui sont causés par la force des eaux, ce qui augmente encore sa tristesse, et elle n'a consenti à rester à Cauterets, qu'à condition que j'irais lui dire adieu avant de me rendre à Paris, si j'étais obligé de partir sans elle.

Digitized by Google

Mademoiselle Mars est avec elle, et cela lui rendra son séjour un peu moins désagréable.

Je me suis arrêté à Limoges une quinzaine de jours, où j'ai joué sept représentations avec ma femme, ce qui m'a procuré le moyen de continuer ma route jusqu'à Cauterets, de laisser quelque argent à ma femme, et je suis venu ici compléter ce qu'il me fallait pour toi. La rescription n'est échéable que le 25; mais il te sera facile de la négocier, ou, si tu as de l'argent, avance-le pour moi, ce sera encore mieux. Je ne puis donc pas te dire, mon ami, ce que je vais faire positivement. C'est la lettre que je vais recevoir, probablement à Toulouse, qui va décider de mon sort.

Dis bien des choses aimables de ma part à Michot et à Dazincourt, Damas, etc.; embrasse ta femme pour moi : se porte-t-elle bien? Pour toi, tu sais comme je t'aime. TALMA.

P. S. Ma santé n'est pas encore bien ferme, je suis pourtant mieux : il m'aurait fallu un séjour d'un mois aux eaux.

A M. Jallu, rue Neuve-Saint-Eustache, près celle du Petit-Carreau, maison du notaire (1).

Ce jeudi.

Mon ami, j'ai les meilleures nouvelles à t'apprendre pour moi. J'ai vu l'Empereur, il a renvoyé tout le monde à son déjeuner, et il est resté seul une heure avec moi. Il est entré dans tous les détails de ma situation, il m'a parlé de mes dettes, de ma maison de

(1) Archives de l'Académie d'Amiens. Communiqué par M. de Cayrol.

Digitized by Google

campagne; il m'a dit que je ne gagnais pas assez à la Comédie, que ma part était trop modique, Enfin, mon ami, jamais il ne m'a reçu avec tant d'affabilité et de bonté; il m'a demandé quand je n'aurais plus de dettes, si j'en ferais encore; il m'a promis qu'il s'occuperait de moi. Enfin par tout ce qu'il m'a dit, je n'ai jamais tant espéré de sortir enfin d'embarras. Je t'écris tout cela à la hâte, parce que je suis sûr que cela te fera plaisir.

Je retourne à Paris samedi et je reviens ici lundi; tâche de venir dimanche à la maison, le matin de bonne heure, je te dirai tous les détails.

Adieu, mon ami, je suis enchanté.

A M. Auguste Rieusset, rue des Balances, n. 26, à Toulouse (1).

Paris, ce 19 février 1825.

Mon cher monsieur,

J'ai reçu votre petit baril de miel, et je vous prie d'agréer mes sincères remerciemens de votre bon et aimable souvenir. Certes, les abeilles des environs de Narbonne ne le cèdent en rien à celles du mont Hymète. Elles n'ont besoin que d'être chantées pour rendre leur miel aussi poétique qu'il est excellent.

J'ai bien du regret que votre voyage à Paris ait été manqué, car il est fort douteux que j'aille de long-temps visiter vos belles contrées. Mes intérêts m'ont forcé de renoncer à votre ciel pur, pour aller tous les ans m'ensevelir pendant deux mois dans les brouillards

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

ossianiques du nord. Ainsi, si vous ne venez pas nous trouver dans notre Babylone pestiférée, je ne dois guère songer au plaisir de vous revoir, du moins d'ici à quelques années.

Je vous avoue que ce n'est pas sans regret que je me suis vu priver de voyager dans le midi de la France; les buveurs de bière ne sont pas si faciles à remuer que ceux qui s'abreuvent de vins généreux. La jeunesse qu'échauffe un beau soleil sent un peu plus vivement que celle qui n'a que le feu de la tourbe; mais la raison malheureusement m'a forcé à cette préférence.

Je ne désespère pourtant pas tout-à-fait de vous voir arriver ici un de ces jours; mais si cela était, je voudrais bien que ce fût avant mon départ pour Bruxelles, où je me rends le 26 de mars pour y rester jusqu'au 3 ou 4 avril, ou du moins à mon retour.

Recevez, je vous prie, mon cher Monsieur, l'assurance de toute ma considération. Je vous remercie de nouveau de votre bon souvenir.

TALMA.

Rue de la Tour-des-Dames, Chaussée-d'Antin.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, *par M. Thibaudeau, membre de la Convention et de l'ancien Conseil-d'Etat.* —Paris, Jules Renouard, 10 vol. in-8°. Prix : 60 fr.

Un homme extraordinaire sort de la foule, s'élève de sa

Digitized by Google

propre force au faîte du pouvoir et de toutes les grandeurs, efface toutes les renommées, devient l'arbitre suprême de l'Europe, fixe sur lui les regards du monde et va mourir captif sur un rocher. Son passage a été court et rapide sur la terre, mais il y a laissé des traces profondes ; il a imposé son nom à son époque, et pour la postérité la plus reculée, le commencement du dix-neuvième sera le siècle de Napoléon Bonaparte. Quel sujet plus digne d'occuper les philosophes, les poètes, les hommes d'état, les historiens; aussi s'en sont-ils emparés; et qui pourrait faire le dénombrement de tous les ouvrages qu'il a produits. Avons-nous cependant une *Histoire de Napoléon?* Non. Ce n'est pas assez de saisir cette grande figure, de la détacher pour ainsi dire, de son époque, de tout personnifier en elle, et de la présenter sous ses traits les plus saillans à l'admiration ou à la haine; son histoire est celle du consulat et de l'empire; elle doit embrasser à la fois la politique extérieure, la guerre, les conquêtes, le renversement, la création des Etats, le système fédératif, ce faisceau éclatant de grandeur et de gloire qui frappe l'imagination, qui l'éblouit; il faut porter la lumière dans l'intérieur du pays où le créateur de tant de prodigieux résultats avait placé son point d'appui, d'où il tirait sa force et sa puissance. Il faut le suivre dans l'organisation, le gouvernement de la France, des pays réunis, des Etats alliés et tributaires; il faut décrire ses institutions, ses lois civiles, criminelles et commerciales, son système d'administration, et, conduisant le lecteur à travers ce vaste ensemble, le mettre à même d'en porter un jugement et d'en comprendre les conséquences lorsqu'elles éclateront. La tâche est immense; elle exige des connaissances variées, des recherches pénibles, de l'application, de la persévérance, de la force et de la rectitude de jugement; il y a là de quoi effrayer plus d'un écrivain.

M. Thibaudeau n'a pas reculé devant ces exigences, et il vient d'achever l'*Histoire du consulat et de l'empire*. A-t-il rempli le programme que nous venons de formuler? Nous le pensons, et nous n'hésitons pas à assigner à son ouvrage

Digitized by Google

un rang qu'aucun autre sur la matière ne pourrait lui disputer.

M. Thibaudeau appartient à la plus révolutionnaire de nos assemblées, aux conseils législatifs de la constitution de l'an III, au consulat, à l'empire. Il a pris part à ces divers régimes, il y a tenu un rang très honorable. C'était déjà une position avantageuse pour en écrire l'histoire ; lui a-t-elle laissé cette indépendance ou cette impartialité qu'on exige de l'historien ? nous n'ignorons pas que c'est presque une chimère, et que tant que l'histoire ne sera pas un simple journal de faits, dénué d'esprit et de sentimens, et qu'elle ne sera pas écrite par des êtres supérieurs aux passions humaines, elle en portera toujours plus ou moins l'empreinte. Il ne faut donc pas s'étonner que M. Thibaudeau n'ait pas été plus impassible que ses devanciers, qu'il n'ait pas marché droit et ferme entre la république et l'empire, entre la révolution et la restauration. De quel côté a-t-il penché ? on le devine aisément, il le dit lui-même. Il est homme de la révolution, et c'est de ce point de vue qu'il écrit et qu'il porte ses jugemens sur les choses et sur les hommes. Le lecteur le trouvera inexorable pour les Bourbons ; quant à Napoléon, il rend ample justice à son génie, à sa haute moralité, à son amour pour la France ; il le venge des odieuses et plates calomnies auxquelles il a été si souvent en butte. Dans les rapports de Bonaparte avec la révolution, l'auteur se montre plus sévère. L'homme à qui la fortune confia les destins de la France avait à choisir entre deux routes, l'une que la révolution lui avait tracée, l'autre dans laquelle marchaient presque tous les Etats, c'est-à-dire de gouverner ou par la liberté ou par le despotisme. Il choisit la dernière et courut à sa ruine ; l'auteur montre qu'aucun homme n'était plus capable que Napoléon d'affranchir les peuples, mais que la nature, en lui en donnant les moyens, lui en avait refusé la volonté, et qu'au 18 brumaire il saisit le pouvoir avec cette prédisposition qui s'était révélée dans le temps même où le général fondait des républiques en Italie. Elle présida à la confection de la constitution de l'an VIII, triompha des com-

Digitized by Google

binaisons de Sieyes et de son école, et conduisit l'empire à travers les illusions adroitement ménagées du consulat; car le pouvoir suprême fut incontestablement le but de Napoléon, et pour lui seulement une question de temps. Il fut, il est vrai, merveilleusement secondé par les hommes, par la fortune, la victoire, la paix, l'assentiment de la France qui, après de longues agitations et de violens orages, aspiraient au repos comme l'Europe tout entière. Le consulat fut l'âge d'or.

M. Thibaudeau, dans son ouvrage, a suivi l'ordre chronologique et adopté un classement des matières. Ainsi, chaque année est divisée en chapitres sur les armées, les campagnes, les négociations, les traités, tout le mouvement extérieur; sur les sessions législatives, les lois civiles et criminelles, les finances; sur les affaires ecclésiastiques; sur l'administration, les travaux publics; sur Napoléon, sa famille, sa cour, les affaires de la couronne, etc. Ainsi, les chapitres relatifs à une matière, aux sessions législatives par exemple, formeraient, s'ils étaient réunis, l'histoire de toutes les parties de la législation, aussi complète que le comportent les limites d'une histoire générale. Les dates si souvent dédaignées dans les histoires où l'on vise à l'effet, au pittoresque, si essentielles à l'intelligence des faits, de leurs causes, de leur enchaînement, sont ici fidèlement rapportées. Un ordre rigoureusement observé, dans un ouvrage de longue haleine, est un grand aide pour le lecteur.

Nous aurions voulu pouvoir donner une analyse du travail remarquable de M. Thibaudeau; mais ce serait une tâche presque impossible pour un livre si plein de faits et de documens nouveaux; toutefois nous en avons dit assez pour en faire apprécier le caractère et l'importance.

Digitized by Google

JOURNAL

DE

LA COUR ET DE PARIS,

DEPUIS LE 28 NOVEMBRE 1732 JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1733 (1).

(SUITE.)

24 *janvier* 1733.— Les politiques insistent toujours sur la guerre; les officiers allemands qui étaient ici ont eu ordre de se rendre à leurs régimens sous peine d'être cassés. L'Empereur fait passer, à ce que l'on dit, vingt mille Prussiens en Italie. Son ambassadeur en Espagne prend congé et retourne à Vienne.

— On parle d'une entrevue de l'électeur de Bavière avec le roi de Pologne, dans laquelle ils ont achevé de régler ce qui regarde leur nouvelle alliance.

— Il n'y a jamais eu tant de monde à Marly et jamais si peu d'argent. Madame LA DUCHESSE et M. d'Antin sont obligés de faire régulièrement la partie de brelan du Roi. Les polissons de Marly, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucun logement et qui sont pourtant nommés, sont au nombre de soixante-dix. M. de Fimarcon perdit, il y a peu de jours, dix-huit cents louis, et avec cet argent l'envie de retourner de sitôt à Marly.

(1) Voir p. 5 de ce même volume.

Digitized by Google

M. le marquis Du Châtelet, écuyer du Roi, a eu une petite contestation avec un exempt des gardes. Les exempts prétendent que lorsque le Roi marche sans s'appuyer sur son écuyer, ils ont le droit de se placer entre Sa Majesté et lui, parce qu'étant chargés de garder la personne du Roi, ils ne sauraient, disent-ils, en approcher de trop près. Un de ces Messieurs ayant voulu user de ce droit, M. Du Châtelet, lui appuya avec force le talon sur le pied et lui dit, en se retournant : « J'en suis fâché, Monsieur, mais je ne devais pas prévoir qu'il y eût là d'autre pied que le mien. » Comme cette petite aventure n'avait aucune animosité apparente, le Roi en rit beaucoup, et la Cour par conséquent en fit autant.

— Le Parlement a arrêté toutes les sorboniques jusqu'à ce que les matières qui sont délicates dans les circonstances présentes aient été éclaircies et rectifiées.

— On a dénoncé au Parlement l'*Almanach jésuitique* et l'*Almanach janséniste* (1). Ils seront incessamment brûlés par la main du bourreau. Cette petite exécution, qui vient un peu tard, ne sert qu'à les faire rechercher avec plus d'empressement et à les rendre plus chers. L'imprimeur qui a fait la nouvelle édition des *Anecdotes sur la Constitution* (2) vient d'être arrêté. On a mis aussi en prison quelques brocheuses entre les mains de qui on a surpris une grande quantité de ces exemplaires. On fait des visites fréquentes et exactes chez les libraires et imprimeurs qui ont été jusqu'à présent assez inutiles.

(1) Les *Mémoires historiques* de Bois-Jourdain contiennent (tome 3, page 64) une analyse de ces deux Almanachs.

(2) *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la constitution Unigenitus* (par Villefore). Sans indication de lieu, 1732, 3 vol. in-12.

Digitized by Google

— L'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* prend, à ce que l'on dit, congé du public à la fin de ce mois, se réservant la liberté de rentrer en lice lorsque les matières viendront à se réveiller. On ne peut s'en tirer plus heureusement et avec plus d'habileté.

— La cause intéressante du Palais est toujours celle de M. d'Hautefort et de mademoiselle de Kerbabut. L'incident du mariage n'est point encore jugé et ne le sera même pas de quelques audiences.

— On dit que Barrei, le chef des contrebandiers, a été pris; comme il se sauvait avec précipitation, son cheval s'abattit et lui fit casser la jambe. Ses camarades ne tiendront pas long-temps, étant dispersés, sans chef, et pressés de tous les côtés.

— On dit toujours quelque circonstance nouvelle et fâcheuse des tremblemens de Naples : le dernier a duré quinze minutes, ce qui ne s'était point encore vu. Le pape vient d'accorder un jubilé en faveur des habitans, remède, à ce qu'ils disent, excellent pour l'autre vie, mais qui ne garantit pas des peurs de celle-ci. Les Napolitains ont plus de foi en leur saint Janvier qu'à tout le paradis ensemble. Ils s'imaginent que tant qu'ils auront ses reliques et son sang, ils ne sauraient périr. Un Napolitain a bien de la modération lorsqu'il ne met son saint Janvier qu'à côté de Dieu. Dans ce pays-là ils prient Dieu de leur concilier les bonnes grâces de saint Janvier, comme certaine bonne femme priait Louis XIV de recommander son affaire à M. de Louvois.

— M. le prince Charles est indisposé depuis quelques jours d'un mal de jambe.

— Madame de Saint-Florentin se porte mieux. Il y a quelques jours que, badinant dans une compagnie,

Digitized by Google

elle prit la canne de quelqu'un qui était présent et s'appuya dessus ; quelques momens après une dame lui ayant fait quelque espièglerie, madame de Saint-Florentin, qui ne pensait plus à la canne, voulut courir après, mais l'effort qu'elle fit fut si grand qu'elle en tomba à la renverse avec de grandes douleurs dans l'aîne, endroit où malheureusement la canne avait appuyé. On lui donna sur-le-champ tous les secours imaginables, et ces secours n'ont pu empêcher qu'il ne lui soit venu une tumeur à laquelle il a fallu faire une incision. Voilà l'aventure telle qu'elle nous est venue de la Cour ; mais comme l'on se défie à la Ville du badinage de ce pays-là, on ne l'a pas crue bien exacte dans toutes ses circonstances. Quoi qu'il en soit, cet accident est triste, et l'est même d'autant plus qu'il a donné lieu à des commentaires fort vilains et fort injustes.

— L'évêque de Salzbourg commence à s'apercevoir de la faute qu'il a faite en inquiétant les religionnaires de ses États ; il en sort tous les jours un nombre prodigieux, et avec eux les richesses et l'industrie.

— M. le comte de Sparre doit sortir aujourd'hui du Fort l'Évêque (1) ; il est venu un ordre du roi de Suède, de payer tout ce qu'il doit et de le faire partir incessamment.

— Le père Tournemine, jésuite, prêcha à Saint-Sulpice le jour de la fête de ce saint. M. l'archevêque, M. de Maurepas et quelques cordons bleus y assistèrent. Il y eut un dîner magnifique, qui fit voir que M. le curé concilie bien des talens, et n'entend pas moins l'ordonnance d'un repas que celle d'une procession.

(1) *Voyez* ci-dessus, page 23.

Digitized by Google

— M. le président Ogier se marie avec mademoiselle de La Malmaison, jeune veuve d'un conseiller au Parlement, riche et jolie.

— M. le chevalier de Granges, gouverneur des Invalides, vient d'avoir le cordon rouge que M. La Villeneuve avait laissé vacant par sa mort.

— La traduction des ouvrages de M. de Thou va paraître incessamment. L'abbé Desfontaines a présidé à cette traduction; c'est lui qui en est le fermier : il l'a sous-fermée pour ainsi dire.

— Les *Tusculanes* de Cicéron, sur le mépris de la mort, avec le *Songe de Scipion*, paraissent aussi de la façon de l'abbé d'Olivet.

— Le Sage, auteur de *Gil Blas*, vient de donner la Vie de M. de Beauchêne, capitaine de flibustiers (1). Ce livre ne saurait être mal écrit étant de Le Sage; mais il est aisé de s'apercevoir, par les matières, que cet auteur traite depuis quelque temps, qu'il ne travaille que pour vivre, et qu'il n'est plus le maître, par conséquent, de donner à ses ouvrages du temps et de l'application. Il y a six à sept ans que la Ribou lui a avancé cent pistoles sur son quatrième volume de *Gil-Blas* qui n'est point encore fini et qui ne le sera pas de si tôt.

— Il y a un nouveau *Remerciement des habitans de Sarcelles* au Roi sur le retour du Parlement. Grandes invectives contre les Jésuites, force louanges pour le Parlement; satire grossière, éloge fade. Ces manans feraient fort bien de ne plus quitter leur village et de s'interdire la Cour.

— *Le Temple du Goût* n'est point encore dans le

(1) *Les Aventures de M. Robert Chevalier, dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France*; rédigées par M. Le Sage, Paris, 1732, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

public. Voltaire le corrige et recorrige sans cesse. Il tremble pour la première fois. Rousseau se représente à son imagination avec toute sa force et l'étonne. Cette petite guerre sera aussi utile pour eux qu'amusante pour les spectateurs. Jamais Boileau ne serait parvenu au point où il a été s'il n'avait appréhendé les ennemis qu'il s'était faits. Voici ce qui a été le signal et a commencé la première attaque. Ce sont des Extraits faits d'après des lettres (1) de Rousseau à Launay, son ami, secrétaire de feu M. de Vendôme, le grand-prieur.

« Vous jugez, Monsieur, parfaitement bien de Voltaire. Ce jeune homme impose par son effronterie; mais il n'y a rien en lui qui soit marqué au coin de la postérité. Ses ouvrages ne sont autre chose que des fragmens mal cousus, où le bon sens est compté pour rien. Nulle vraisemblance dans la conduite de ses pièces; nulle vérité dans les mœurs: des vers, à la vérité, moins froids que ceux de La Motte, mais en récompense moins réguliers, à l'harmonie près, que l'un ni l'autre n'ont jamais connue. Ajoutez à cela une ignorance orgueilleuse qui dédaigne de s'instruire, un air de décision et de vanité qui révolte, et une hardiesse à établir des règles insupportable dans un auteur qui n'en connaît et n'en sait aucune. Toutes ces choses sont, comme je vous ai dit, capables d'imposer à des novices; mais elles sont plus propres à faire des partisans qu'à engager des lecteurs, et dès qu'on se lasse de lire, on se lasse bientôt d'admirer. »

(1) Imprimé dans les *Œuvres de J.-B. Rousseau* (édition de Lefèvre), tome V, page 500. Ce passage du *Journal* fait connaître le nom de la personne à qui la lettre de Rousseau est adressée.

Digitized by Google

Autre Extrait.

« Ne soyez point surpris, Monsieur, et soyez encore moins fâché de la vogue passagère du petit auteur dont vous me parlez. Vous verrez chez les Grecs des Philémons préférés à Ménandre; chez les Romains Térence quitté pour des saltimbanques, et chez nos Français la *Phèdre* de Racine balancée par celle de Pradon, et les meilleures pièces de Molière par celles de Montfleury. Rien ne conclut moins qu'un succès dans les nouveautés. Y en eut-il jamais de plus éclatant que celui des tragédies de Quinault? Le concours y était si grand et les applaudissemens si excessifs, que le bruit en retentissait jusqu'aux rues du voisinage. Cependant y a t-il aujourd'hui rien de plus oublié, même de plus méprisé que ces tragédies? Le public, qui ne se trompe jamais à la longue, est presque toujours trompé dans la nouveauté; une cabale de sots de qualité, voués à l'admiration d'un client; quelques pelotons de petits esprits gagnés par l'amitié, ou subjugués par l'insolence d'un confrère appuyé, suffisent pour attirer la foule qui ne décide d'ordinaire que par écho. Quelques fausses beautés sont toujours celles qui éblouissent le plus, jusqu'à ce que, le charme étant dissipé, on voie enfin les choses telles qu'elles sont. Mais ce n'est qu'avec le temps, et peu à peu, que le public parvient à ce point de justesse qui fixe pour toujours la réputation d'un auteur. Il y a vingt ans que j'étais le seul qui n'estimât point les *Odes* de La Motte; si j'étais capable de les estimer aujourd'hui, je me trouverais le seul de mon sentiment. »

Les indifférens et même ceux qui n'aiment pas Vol-

Digitized by Google

taire trouvent ces invectives outrées. Voltaire a des défauts, mais il a aussi des talens dont Rousseau devait convenir de bonne foi. Rousseau aurait peut-être réussi s'il avait su s'y prendre avec plus de finesse. Le ridicule était plus sûr pour y parvenir que le sérieux: l'ironie de Pascal a fait plus de tort à la Société que les injures, les raisonnemens de tous les autres anti-jésuites.

— Voltaire se plaint de ce que l'on a gâté sa préface de *Zaïre* par les retranchemens que l'on y a faits. Je ne sais si cette plainte est bien fondée. Vous allez en juger par ces mêmes retranchemens que voici (1).

—Mademoiselle Gaussin est toujours fatiguée; mais il n'est pas décidé que ce soit de son rôle de *Zaïre*. On n'attend que son rétablissement pour reprendre cette tragédie que le parterre redemande à sa trente-unième représentation avec empressement. *Le Complaisant* se donne aujourd'hui à M. de Pont-de-Veyle sans concurrence, et *la Bagatelle* des Italiens ou *les Etrennes* (2) à Boissy. Cette petite pièce, qui est en un acte et en vers, a paru extrêmement jolie. Ce n'est qu'une bagatelle, mais une bagatelle charmante, quoique sans fond et soutenue seulement de scènes détachées. Boissy appelle ces sortes de scènes des *scènes à tiroir*, parce qu'il les tire l'une après l'autre de tiroirs différens, et qu'il ne fait que les coudre ensemble. J'en donnerai un petit extrait dans ma première lettre.

— Il est incertain que nous ayons *Omphale* aussitôt que nous l'avions espéré. Mademoiselle Pelissier a réveillé l'opéra d'*Isis* par les rôles d'Isis, de Syrinx et de la Jeunesse. Thevenard se porte mieux. Le bon génie

(1) Ils ont été recueillis, pour la première fois, en 1820 par M. Lequien qui les a admis dans son édition des *OEuvres* de Voltaire.

(2) Jouée, pour la première fois, le 19 janvier 1733.

Digitized by Google

de l'Opéra, s'il y en a, l'a rendu à Chassé, à qui il est encore bien nécessaire.

— Le régiment de Villeroy a été donné à M. le prince de Conti.

29 *Janvier* 1733. — Il n'y a rien de nouveau à Marly. Le jeu qui, dans le commencement, était très languissant, l'est devenu encore davantage. Le Roi est allé passer deux jours à la Muette, où il fait quelques voyages de temps en temps.

— Avignon est toujours investi. On dit que le pain y vaut huit sous la livre. Il y a trois chefs principaux de division qui ont donné lieu à cette espèce de blocus: la défense des draps de France dans les États du Pape, la plantation des tabacs, et la retraite des contrebandiers dans Avignon. Le Roi veut une pleine et entière satisfaction sur ces trois chefs, sinon il est résolu de retirer Avignon des mains du Pape, en lui remboursant seize cent mille livres, somme pour laquelle cette ville avait été aliénée de la couronne de France. On ne doute point que Sa Sainteté n'accorde au Roi tout ce qu'il demande. On dit même que M. de Maillebois et le vice-légat ont reçu pouvoir de leurs maîtres d'entrer en négociation et de travailler à l'accommoder.

—On fit hier à Notre-Dame le service pour Victor-Amédée. M. le duc d'Orléans était chargé par Sa Majesté d'en faire les honneurs; toutes les cours souveraines et les ambassadeurs y ont assisté. L'oraison funèbre a été trouvée fort belle, et n'a pas, à ce que l'on dit, été trop payée de dix mille livres que l'on a données à M. l'évêque de Vence qui l'a faite. Le catafalque était magnifique, mais un peu trop chargé de dorures. Les connaisseurs prétendent que cette décoration, qui

Digitized by Google

coûte cent cinquante mille livres, aurait mieux convenu au tombeau d'Argan (1) qu'à celui de Victor-Amédée, et à l'Opéra qu'à une comédie aussi auguste. Il y avait trois mille cinq cents cierges qui faisaient un effet et une illumination admirables. L'on a été surpris de n'y trouver ni devises ni emblêmes. Quoique Victor-Amédée ait presque toujours été en guerre contre nous, ou qu'il nous ait mal servis quand il eut notre confiance, il n'a pas laissé d'ailleurs d'avoir des qualités dignes d'un grand prince, et sur lesquels nos beaux esprits n'auraient pas dû être d'une aussi grande stérilité. C'est un nommé Perrault qui a été chargé de tous les préparatifs, auxquels il a fait travailler continuellement depuis quatre mois.

— On parle d'une citation à Malte. Le grand-seigneur fait un puissant armement qui fait craindre pour cette île, et oblige le grand-maître a demander du secours à tous les princes chrétiens. Les derniers avantages que les Maltais ont remportés sur les Turcs ont réveillé leur animosité contre l'Ordre.

— M. le chevalier d'Orléans (2) a un procès contre M. le bailli de Laval, dans lequel il s'agit des commanderies que M. le grand-prieur a droit de conférer de cinq ans en cinq ans. M. de Laval soutient que M. le grand-prieur n'est pas capable de conférer ces commanderies, parce qu'au lieu d'y faire des réparations nécessaires, il n'a songé au contraire qu'à leur détraction, soit par la vente, soit par la coupe des bois. M. le grand-prieur a voulu le prendre sur un ton d'autorité; mais, bien loin de réussir, il n'a fait qu'aigrir

(1) Principal personnage du *Malade imaginaire*,

(2) Jean-Philippe, dit *le Chevalier d'Orléans*, fils naturel du Régent et de mademoiselle de Séry, grand-prieur de France.

Digitized by Google

les partis et donner lieu à un mémoire signé de vingt-huit chevaliers qui va paraître, et dans lequel il est, à ce qu'on dit, peu ménagé.

— Un officier du régiment du Roi ayant pris dispute, il y a quelques jours, à Thorigny, auprès de Sens, avec le maître du château, qui est capitaine de cavalerie, sortit un couteau de sa poche et se jeta sur lui, lorsqu'un domestique, qui était présent, se mit entre deux (heureusement pour M. de Thorigny) et fut tué du coup. Cet officier passe aujourd'hui pour fou, et pour avoir pris dès ce moment le transport au cerveau. On l'a nommé ici; mais comme cette histoire lui est très désavantageuse, et pourrait ne pas se trouver vraie dans toutes ses circonstances, l'on me permettra de ne pas tomber dans la même imprudence.

— On parle d'une veuve de président arrêtée il y a quelques jours pour crime d'empoisonnement; mais comme ce bruit ne se confirme point et que son nom est respectable, il est à propos d'user encore de discrétion, et de suspendre cette nouvelle jusqu'à ce qu'elle soit mieux éclaircie.

— On a trouvé dans les filets de Saint-Cloud le cadavre de Borderel de Caumont, substitut du procureur du Roi. Cet homme avait disparu, il y a quelques jours, après avoir donné quelques preuves que son esprit n'était pas dans son assiette ordinaire. On dit que son avidité pour le gain, jointe à de mauvais succès, avaient jeté ses affaires et son esprit dans le désordre.

—M. de Senosan achète le marquisat d'Alincourt, que M. le duc de Villeroy vend pour achever de payer les dettes de feu monsieur son père et celles de M. l'archevêque de Lyon. Ces sentimens sont aussi peu étonnans

Digitized by Google

dans les Villeroy qu'ils sont rares dans les courtisans ordinaires.

— On croit que M. l'évêque de Vence sera nommé précepteur de M. le Dauphin. On ne lui donne jusqu'à présent pour concurrent que M. l'archevêque de Bourges, qui est un La Rochefoucault de Roye.

— Voici le couplet que l'on a fait sur l'élection de M. de Vence à l'Académie. C'est une réponse que l'on fait faire à MM. les beaux esprits sur ce qui les a déterminés à lui donner la préference sur Moncrif.

Sur l'air de *Pierre Bagnolet.*

Autrefois nous donnions séance
Aux Virgiles, aux Cicérons.
Ce n'est plus l'esprit, l'éloquence,
Que dans nos choix nous consultons,
Mais les jetons. (*bis*)
Vivent les prélats, dont l'absence
Nous vaudra des revenans-bons!

Les jetons sont un reproche que Furetière a fait le premier aux académiciens et dont on se sert depuis ce temps-là trop souvent.

—La constellation continue à être sur les évêques. On dit l'ancien évêque de Beauvais, qui était un Beauvilliers, mort aussi bien que celui de Nevers et celui de Nîmes. Ce dernier, qui se nommait M. de La Parisière (1), laisse, à ce qu'on prétend, pour trois cent cinquante mille livres de dettes. Voilà ce qu'annonçait

(1) César-Jean Rousseau de La Parisière, cité dans tous les mémoires du temps comme un prélat fort peu édifiant, mais dont la *Biographie universelle* a presque fait un saint, ne mourut qu'en 1736. Il était homme d'esprit et de talent. Une partie de ses manuscrits se trouve à la Bibliothèque royale.

Digitized by Google

l'agilité avec laquelle il sortait par la fenêtre pour esquiver ses créanciers.

— Madame de Fontaine-Martel a été enterrée il y a quelques jours. M. le marquis d'Estaing, qui a épousé sa fille, en hérite de vingt mille livres de rente. Le reste de son bien consistait en rentes viagères qui sont éteintes par sa mort. Cette mort a été si prompte, que Voltaire a été le directeur qui l'y a exhorté (1).

— La préface de *Zaïre* a été saisie chez le libraire. On trouve qu'il loue un peu trop le règne de Louis XIV aux dépens de celui-ci. Moncrif qui en avait été l'examinateur et qui l'avait approuvée, en a été repris par M. le garde des sceaux.

Voltaire est déjà au troisième acte de sa tragédie nouvelle (2). Le sujet est tiré de l'histoire de France, et par conséquent nouveau sur notre théâtre : c'est une hardiesse imitée des Anglais, qui ne vont pas toujours puiser chez les Grecs et les Romains les sujets de leurs tragédies.

—Nous aurons *Gustave Wasa* dans les premiers jours

(1) Voici en quels termes Voltaire rend compte des derniers moments de madame de Fontaine-Martel. «Je ne conçois pas comment j'ai résisté à tous les fardeaux qui m'ont accablé depuis quinze jours. On me saisissait *Zaïre* d'un côté, la baronne se mourait de l'autre; il fallait aller solliciter le garde-des-sceaux et chercher le viatique. Je gardais la malade, pendant la nuit, et j'étais occupé du détail de la maison, tout le jour. Figurez-vous que ce fut moi qui annonçai à la pauvre femme qu'il fallait partir. Elle ne voulait point entendre parler des cérémonies du départ : mais j'étais obligé d'honneur à la faire mourir dans les règles. Je lui amenai un prêtre moitié janséniste, moitié politique, qui fit semblant de la confesser, et vint ensuite lui donner le reste. Quand ce comédien de Saint-Eustache lui demanda tout haut si elle n'était pas bien persuadée que son Dieu, son créateur, était dans l'Eucharistie, elle répondit : *Ah, oui!* d'un ton qui m'eût fait pouffer de rire dans des circonstances moins lugubres. (*Lettre à M. de Formont*, du 27 janvier 1733.)

(2) *Adelaïde Du Guesclin.*

Digitized by Google

de la semaine où nous allons entrer. Piron, qui en est l'auteur, n'a jamais voulu se relâcher sur les gardes habillés à la suédoise qu'il veut donner à Gustave Wasa, et dont les Comédiens ne voulaient pas faire la dépense. « Il est ridicule, disait-il, qu'un aussi grand homme n'ait pas ses gardes pendant que l'on n'en refuse pas au moindre petit Romain. »

— M. de Pont-de-Veyle a mis les gens de condition dans le goût de faire des comédies. M. le comte de Caylus va faire exécuter chez madame de Sassenage une petite pièce intitulée: *la fausse Niaise;* M. le marquis de Surgères *l'Ecole du monde*, et M. le duc d'Epernon une autre comédie dont le titre ne se dit point encore et n'est peut-être pas encore fait.

— M. le marquis de Villars et M. le marquis de Thibouville ont voulu mettre à la mode des habits de petit deuil qui n'ont pas pris. Ces habits sont de soie, brodés en jais et doublés d'hermine qu'on leur a conseillé de réserver pour la pièce du *Deuil* (1) qu'ils doivent représenter incessamment.

— L'Opéra a donné, le 27 de ce mois, *Omphale* dont les rôles sont aussi bien remplis que ceux d'*Isis* l'avaient été mal. Cet opéra est extrêmement goûté et irait sans doute loin, si Chassé et mademiselle Antier pouvaient fournir aux rôles d'Alcide et d'Argine ou pouvaient être bien doublés.

— *La Bagatelle* des Italiens a eu un succès prodigieux. Comme cette pièce ne tardera pas à être imprimée et que les saillies qui y sont perdraient à être déplacées, je dois me dispenser d'en donner l'extrait que j'avais annoncé dans ma dernière lettre; extrait qui

(1) D'Hauteroche.

Digitized by Google

ne pourrait jamais qu'en donner une faible idée. Mademoiselle Sallé et sa vertu y sont un peu trop célébrées. On la met par tous ces éloges dans la nécessité indispensable de soutenir un fardeau qui ne lui pèse déjà que trop. On dit qu'elle se marie avec un nommé Bourdon qui a gagné de grands biens au Système et qui lui fait la cour depuis long-temps. Une vertu soutenue, même à l'Opéra, ne mérite pas un moindre sort que celui-là.

— Il paraît une nouvelle Sarcellade (1). Les anciens habitans s'y plaignent de l'impudence avec laquelle des gens sans aveu prennent leur nom et leur langage pour débiter des discours insipides et indignes d'eux.

— Voici des vers que mademoiselle Sallé a envoyés en forme de tribut à mademoiselle Prévost, et qu'elle lui doit comme à sa maîtresse.

Mademoiselle Sallé ne se contente pas d'être une nouvelle Terpsichore, elle veut encore occuper une autre place sur le Parnasse.

Vers de mademoiselle Sallé à mademoiselle Prévost.

Toi, qui sais embellir la scène
De ces jeux, dont tu fus la reine,
Où ton génie eut le pouvoir
De dispenser à Melpomène
L'art de sentir et d'émouvoir,
C'est un art charmant que j'adore
Lorsque nous pouvons sous ta loi,
Les Grâces, Terpsichore et moi,
Te suivre et t'admirer encore.
Tu m'appris quel est l'ornement
Qui sied au sein d'une bergère;
Quel est le geste qui sait plaire;
Quel pas peint mieux le sentiment;
Quel regard retient un amant;
Quelle fuite le désespère;

(1) Voir page 165.

Digitized by Google

Soit qu'elle coule mollement
Suivant pas à pas le mystère,
Ou qu'un tendre et vif mouvement
Au bras du berger qui l'inspire
Précipite son cours charmant,
Comme après les fleurs court Zéphyre.
Au gré de mon œil enchanté
Tu nous peins la joie indiscrète
D'une nymphe vive et coquette
Fière d'une infidélité,
Ou la fierté d'une déesse
Qui joint la force à la finesse
Et la grâce à la majesté.
Retraçant ces vives images,
Je veux dans l'empire des sons
T'attirer encor des hommages,
Toujours sensible à tes suffrages
Comme docile à tes leçons.

20 *février* 1733. — On dit le roi Stanislas parti pour la Pologne en bonne compagnie, c'est-à-dire des millions. M. LE DUC lui en a prêté cinq, pour lesquels il a fondu des actions, ce qui les a fait tomber de dix-neuf cents à seize. C'est mettre le comble aux obligations que la maison du roi Stanislas lui a déjà.

— M. le comte de Saxe était allé à Dresde pour faire payer ses dettes à son père, et il n'a pas eu seulement la consolation de le voir. Il est, par surcroît de malheur, assez mal avec le prince électoral qui ne lui pardonnera jamais de lui avoir été cité souvent pour modèle par le feu Roi.

— Il y eut hier une assemblée du Parlement chez M. le premier président, dans laquelle on se plaignit des deux nouveaux arrêts du Conseil, dont l'un supprime une *Thèse* soutenue le 10 en Sorbonne, et l'autre une *Lettre de M. l'évêque de Laon* (1). Dieu veuille

(1) *Lettre de monseigneur l'évêque duc de Laon* (Etienne-Joseph de

Digitized by Google

que les troubles ne renaissent pas, et que la tranquillité dont on a joui quelque temps ne se trouve pas dans la suite un feu couvert seulement sous la cendre. L'opiniâtreté de M. de Romilly, syndic de Sorbonne, est incompréhensible. Il eût été à plaindre si le Conseil ne l'eût sauvé en enlevant la connaissance de sa thèse au Parlement.

— La mort de Madame de France, troisième, alonge le voyage de Marly de trois semaines. M. le duc d'Anjou se porte beaucoup mieux et n'est même plus en danger. Le Roi a perdu beaucoup d'argent aux petits paquets, autrement *la banque faillite*, qui est le jeu à la mode. Ceux qui se plaisent à exagérer disent que M. le duc de Richelieu lui a gagné deux millions. M. de Fimarcon a payé ses onze cents louis et vendu jusqu'à ses meubles pour sortir d'embarras. Sa Majesté lui ayant dit qu'Elle avait à le gronder de ses dissipations : « Ah! Sire, répondit M. de Fimarcon, tous mes amis ont déjà pris ce soin-là ; mais aucun d'eux ne s'est avisé de m'offrir de l'argent. »

Un homme de la cour, mais d'une extraction assez nouvelle, le pria par plaisanterie de lui donner la préférence de ce qu'il voudrait vendre. « Va, mon ami, dit M. de Fimarcon, je n'ai rien à te vendre qu'une généalogie. »

— *Gustave Wasa* n'a plus le même concours. C'est une perspective qui perd à être vue de près. On n'en est ébloui qu'à la première représentation. L'impression vous mettra en état d'en juger mieux que nous.

— Les Italiens ont donné *l'Hiver*, dont le nom de

La Fare), *à monseigneur le cardinal de Fleury, du 1 novembre 1731*. Sur l'imprimé répandu à Laon en 1733. (Sans indication de lieu et sans date), in-12.

Digitized by Google

l'auteur, qui est l'abbé d'Allainval, nous annonçait d'avance le peu de succès. Cette pièce était du rebut de la Comédie-Française.

— On va quitter *Omphale* pour *Jephté;* mais il n'est pas sûr qu'on ne le reprenne bientôt.

— Mademoiselle Sallé a pensé mourir, et toute la vertu de l'Opéra avec elle. Elle avait pris congé du public dans la règle par le bal de M. le duc de Lorges où elle avait dansé à ravir.

6 *avril* 1733. — M. le duc d'Anjou se porte un peu mieux. L'opiniâtreté avec laquelle il résiste à une maladie aussi longue dans un âge aussi tendre, réveille l'espérance de sa guérison. On l'a mis dans l'appartement de M. de Charollois pour qu'il fût plus à portée de se promener dans le parc, et pour éviter, en cas de mort, un aussi triste spectacle à Monseigneur le Dauphin et aux jeunes princesses.

— La mort du roi de Pologne vient d'être notifiée au Roi, de sorte qu'on continue de porter le deuil jusqu'au 21 de ce mois. Les bruits de guerre se réveillent depuis quelques jours. Les ambassadeurs ne sont pas contens de la fierté avec laquelle on leur a parlé sur les affaires de la Pologne. On mande de ce pays-là que le parti du roi Stanislas s'y fortifie de jour en jour, et que l'on ne doute presque plus que ce prince ne l'emporte sur ses concurrens. Le Pape, qui est mécontent de nous, soutient le prétendant; mais comme il n'a que des indulgences à lui donner, il y a apparence que le royaume de ce pauvre prince ne sera pas de ce monde. Les milices ont ordre de s'assembler au commencement de l'autre mois, circonstance dont les politiques, qui mettent tout à profit, appuient les conjectures de la guerre.

Digitized by Google

— Il n'est pas sûr que la brigade de M. de Langenis ait été donnée à M. de Montgibau, M. de Langenis n'ayant pas, à ce qu'on assure, demandé à quitter, n'ayant pas même voulu accepter la retraite de deux mille écus qu'on lui offrait.

— On a pris, il y a quelques jours, dans le bois de Boulogne, grand nombre de daims, de biches et de cerfs, que l'on a transportés dans la forêt de Saint-Germain. Ce bois devenu moins sauvage n'en sera que plus favorable, ce printemps, aux amours que les fiacres et la galiotte y amèneront.

— On dit une circonstance particulière touchant l'arrêt que le Grand Conseil rendit, il y a quelques jours, contre un livre (1) qui détruit la plupart des libertés de l'Eglise gallicane, et qui fut imprimé à Lyon en 1729. On prétend que l'auteur, qui est moine de Cîteaux, a été lui-même dénoncer son ouvrage pour se venger de son abbé qui y avait donné son approbation, et dont il avait quelque sujet particulier de se plaindre. Cette façon basse et indigne de penser ne pouvait naître que dans la tête d'un méchant moine.

— La Société publie que son Père Girard (2) est mort; c'est-à-dire, que, comme il faut que la vengeance monacale ait son cours, la pénitence du Père Girard va commencer.

— L'*Histoire des Trembleurs* du Père Catrou a été arrêtée à l'impression. L'auteur profitait un peu trop, à ce que l'on prétend, du grand rapport que cette histoire a avec les convulsionnaires d'aujourd'hui. La con-

(1) *Elenchus privilegiorum regularium, etc. Congestus à P. Raphaele Kondig, Coloniæ Munasiaræ*, 1729, in-8°.

(2) Si célèbre au dix-huitième siècle par le scandaleux et ridicule procès que lui intenta sa pénitente, la demoiselle Cadière.

Digitized by Google

duite de la Cour, qui met toute son application à détruire l'esprit de parti sans affaiblir la vérité, paraît louable et bien sage.

— M. de Bossuet, évêque de Troyes, vient de dénoncer au Parlement le *Journal de Trévoux*, qui approuve et fait l'éloge d'un livre rempli de calomnies contre le fameux Bossuet, évêque de Meaux. Voilà un un nouvel embarras pour la Société, et de quoi amuser les jansénistes et les spectateurs malins.

— Le Père Porée, professeur de rhétorique au collége de Louis-le-Grand, vient de faire imprimer une nouvelle dissertation en latin dans laquelle il examine si la comédie peut être utile à former les mœurs.

Comme le bon Père est dans l'habitude d'en faire toutes les années pour ses écoliers, dans lesquelles il fait danser, à ce que dit Le Sage, jusqu'aux prétérits et aux supins, nous n'avons pas été en peine de sa décision.

— On travaille au procès de la convulsionnaire par excellence que l'on arrêta, il y a quelque temps, dans la rue Saint-Honoré. Cette femme dansait, à ce que l'on dit, sur la tête, et faisait des postures fort plaisantes à voir, mais peu propres à la canonisation. On amena avec elle tous ceux qui étaient présens, parmi lesquels se trouvèrent deux vieilles dévotes de condition, que l'on a relâchées dès qu'elles se sont fait connaître. Cette persécution, qui est traitée dans le parti sur le pied de martyre, augmentera sans doute le crédit que ces dames y avaient déjà. M. Balosre, maître des requêtes, a été nommé par la cour commissaire pour tout ce qui regarde les convulsions. On ne se sert plus de médecin dans le parti. La calotte de M. Pâris, que l'on endosse à la partie affligée, y est le remède souverain et à la mode; il n'est point de mal de tête, quelque vio-

Digitized by Google

lent qu'il fût, qui osât tenir contre elle. Le vrai miracle, et celui pour lequel nous aurions le plus de foi, serait de rendre de pareilles têtes plus raisonnables.

—M. Paulet, directeur de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et moliniste outré, fut enterré il y a quelques jours. M. l'évêque de Laon assista au convoi, pleurant d'une manière peu agréable, à la vérité, mais fort édifiante. On a fait, quelques jours après, un service dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, avec une espèce d'oraison funèbre, dans laquelle l'orateur avançait qu'il n'y avait pas à douter que M. Paulet ne fût dans la gloire éternelle; mais que bien loin de souffrir que l'on révérât son tombeau, il en sortirait le fouet à la main pour chasser ceux qui y accourraient, comme Jésus-Christ les marchands du temple. Les anti-Paulet n'ont pas voulu recevoir cet orateur pour caution de la béatitude du défunt et encore moins de la manière dont il agirait en pareille occasion, n'étant pas aisé, disent-ils, d'éclaircir les dispositions des morts et de recevoir des procurations de l'autre monde.

— On parlait d'une lettre des évêques, qui paraît nouvellement, et qui a été remise entre les mains de M. de Courcelles, nommé commissaire pour l'examiner.

— On ne vit jamais tant de prélats dans ce pays. On dirait qu'ils se sont donné rendez-vous pour venir faire leurs Pâques à la cour.

— M. Robert de Steuil, cousin-germain du conseiller de ce nom et de madame Moreau, femme du procureur du Roi au Châtelet, n'a pas été transféré de la Bastille à Pierre-Encise, comme on l'avait dit. C'est lui que l'on a soupçonné d'être l'auteur de la *Lettre de*

Digitized by Google

Louis XIV à Louis XV (1), satire aussi injuste qu'atroce et peu spirituelle. L'on a fait, chez différens particuliers, des perquisitions qui ont été la plupart inutiles. La présence d'esprit d'une femme du Palais l'a sauvée. Les exempts ayant saisi chez elle quelques exemplaires de cette vilaine Lettre, bien loin de témoigner de l'émotion et de la surprise, elle leur dit d'un air de bonne foi qu'elle croyait si peu faire mal qu'elle avait encore dans sa chambre une pleine balle de ces brochures. Les exempts, à ces mots, la quittent et volent à son appartement; mais pendant qu'ils sont en quête, elle disparaît et emporte avec elle tout ce qu'elle avait de suspect dans sa boutique.

—M. l'abbé de Berwick a dit sa première messe le 27 de ce mois passé, acheminant à l'évêché de Metz qu'on lui destine. On ne nommera point si tôt, à ce que l'on dit, aux autres évêchés vacans, et cela pour laisser rétablir par leurs revenus l'économat qui est en arrière.

— M. le prince d'Auvergne, qui est tombé, il y a quelques jours, en apoplexie, se porte beaucoup mieux.

— Mademoiselle de Chausseraye (2), que l'on nommait communément la sibylle du bois de Boulogne, est morte dans le château de Madrid à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Elle a fait exécuteurs testamentaires MM. de Fleury, procureur général et de Béranger. On lui a trouvé douze mille louis d'or comptant, des bijoux et beaucoup de vaisselle. Mademoiselle de Chausseraye, dont l'origine n'était pas bien développée, était

(1) (Paris, 1733), in-4° de 18 pages. Un arrêt du 20 mars condamna cet écrit à être brûlé par la main du bourreau.

(2) Marie-Thérèse Le Petit de Vernot de Chausseraye, morte le 24 mars 1733, avait été fille d'honneur de la duchesse d'Orléans. Voyez les *Mémoires secrets* de Duclos et ceux de Saint-Simon.

Digitized by Google

une fille de beaucoup d'esprit qui avait la confiance de feu MADAME aussi bien que celle de feu M. le duc d'Orléans, qui a vécu avec agrément, quoique avec peu de bien, jusqu'au Système, et qui s'est faite janséniste, à ce que l'on dit, sur la fin de ses jours, sans savoir trop pourquoi; on en juge, parce qu'elle a laissé à trois curés, soupçonnés d'être de ce parti, des aumônes considérables à distribuer dans leurs paroisses où elle n'avait jamais habité.

— Il y eut, il y a deux jours, un nommé Baugine, autrefois dans le régiment du Roi-Dragons, tué au sortir de l'hôtel de Gèvres. Cet hôtel est exact à payer le tribut qu'il doit toutes les années à la Morgue ou à la Grève.

— Bonnevie, fils du fermier-général de ce nom qui mourut il y a quelque temps, épouse la fille de M. le président Davigne, frère de M. Moreau de Séchelles. On a voulu contester à ce jeune homme sa naissance, et les deux millions cinq cent mille livres dont il héritait; mais cette calomnie mal fondée n'a pas été longtemps à s'évanouir.

— Le procès de madame la marquise de Pons contre M. le duc de la Force n'est point encore jugé. Celui de MM. Salères d'Auvergne l'a été cruellement pour eux. Le cadet de ces messieurs, qui avait donné des coups de bâton au lieutenant-général du bailliage de la ville, a été condamné à neuf ans de détention et à dix mille livres de réparation civile; deux de ses frères, qui en avaient été les témoins, à être admonestés, et les uns et les autres à tous les frais solidairement. Il a paru des mémoires qui anéantissent leur noblesse, les déclarant bâtards de la maison d'Escorail, dont ils se disent. Les Salères, bien loin de répondre en droiture à leur partie qui les attaquait par ce reproche, l'ont détourné

Digitized by Google

avec autant d'injustice que d'imprudence sur les d'Escorail de Bourgogne, qui ne leur disaient mot; un de ces messieurs a accouru ici sur-le-champ pour présenter requête au Parlement et demander justice au nom de toute sa famille. Les Salères, au désespoir d'une démarche dont ils ne doivent cependant se prendre qu'à eux-mêmes, en ont demandé satisfaction à M. d'Escorail qui la leur fit sur-le-champ en se battant contre les deux frères, l'un après l'autre. Tous les trois ont été blessés dans ce combat, M. d'Escorail de deux coups d'épée, qui heureusement ne sont pas mortels, et les Salères chacun d'un coup encore moins dangereux. Ces deux frères, quoique connus pour honnêtes gens, ont donné lieu, par l'imprudence de se trouver ensemble dans une semblable occasion, à bien des mauvais discours et à un décret de prise de corps qui les oblige à se mettre en fuite. Voilà un enchaînement d'aventures bien cruel pour une maison qui passait pour être des premières de la province et sur laquelle il n'y avait eu jusqu'alors aucune sorte de soupçons désavantageux.

— *Le Temple du Goût* se soutient toujours dans la réputation d'un chef-d'œuvre d'esprit et d'extravagance. Voltaire, qui ne sait comment se justifier, se plaint qu'on lui a volé une copie informe de son ouvrage. Il en produit un nouveau dont la critique est adoucie, et où il ne s'épargne pas lui-même pour apaiser les mécontens. Cette espèce de satisfaction nous touche peu. Nous sentons bien que l'envie de faire une nouvelle édition de son ouvrage, a plus de part à ce remords que la raison ou le respect qu'il doit au public. Les épigrammes pleuvent sur lui de tous côtés. Il a trouvé le secret de mécontenter ceux mêmes qu'il a voulu louer de bonne foi. M. de Caylus lui a envoyé,

Digitized by Google

dans le premier mouvement de son indignation, un louis et les vers que voici :

Dans ton *Temple*, assez mal bâti,
Le grand encens que tu m'as départi
Veut me faire un devoir de louer ton ouvrage.
Voltaire, accepte ce louis,
Et laisse-moi rétablir à ce prix
La liberté de mon suffrage.

Voltaire recevra volontiers de pareilles épigrammes, lorsqu'elles seront accompagnées du même passeport.

On ne nomme point les auteurs des pièces suivantes qui sont également contre *le Temple du Goût*. Cet incognito est prudent de toutes les façons.

Un auteur impudent, l'opprobre de la France,
Qui depuis très long-temps, mais surtout aujourd'hui,
Affecte de braver la cour en sa puissance,
Et qui, rempli d'orgueil, ne fait cas que de lui,
Se flatte vainement de trouver un appui :
Il se verra tromper dans sa folle espérance.
Ce soutien des savans qui les anime tous,
Ce cardinal qui tient son empire sur nous
Autant de sa vertu que de son éloquence,
Le réduira bientôt à prendre un nouveau ton.
S'il ne peut à ce fol inspirer la sagesse,
Il saura, pratiquant les règles de Platon,
Bannir un poète impie, et pire qu'un Lucrèce.

Cette pièce est sur les premières rimes du *Temple du Goût*, ce qui en fait le plus grand mérite. En voici une autre pour l'intelligence de laquelle il faut savoir qu'Athènes avait un temple consacré *DIS IGNOTIS*.

Quel est ce bizarre édifice
Que ta main présente à nos yeux !
Voltaire, selon ton caprice,

Digitized by Google

Prétends-tu loger tous les Dieux !
A l'Amitié tu fis un Temple (1)
Où personne depuis n'osa porter ses pas.
Athènes ne te sert d'exemple
Que pour loger des Dieux que tu ne connais pas.

CHANSON.

Sur l'air du *Maçon*.

On a d'une étrange façon
Au Dieu du goût bâti maison.
Impudence et déraison
Fondent sa chapelle;
Et sans qu'on en dise le nom
On connaît le maçon,
A sa truelle, le vilain,
A sa truelle.

Quand il la tient, il prend soudain
L'air et le ton de souverain.
Polignac et Rothelin
Ensemble il attèle;
Puis, la brouette allant son train,
Il frappe à toute main
Ce qu'il trouve en chemin
De sa truelle, le vilain,
De sa truelle.

Il ne fait pourtant pas sur tous
Tomber également ses coups;
Et pour Richelieu plus doux,
Dans une ruelle
Il le fait triompher en plein
De cet oncle divin
Qu'il veut frapper, le vilain,
De sa truelle, le vilain,
De sa truelle.

(*Chantez, Brassac; gravez, Caylus :*)

Voilà ses ordres absolus.

(1) *Voyez* ci-dessus, page 18.

Digitized by Google

Tous deux vous n'entendez plus
D'autre ritournelle;
Mais ne souffrez pas qu'un maçon,
Un ladre de maçon,
Barbouille votre nom
De sa truelle, le vilain,
De sa truelle.

On n'a pas tiré de ce refrain, qui est heureux, tout le parti qu'on aurait pu.

On ne fait pas moins de plaisanteries sur Voltaire en prose qu'en vers. On dit que M. le Cardinal de Polignac et l'abbé de Rothelin sont entrés, à la vérité, dans le Temple avec Voltaire, mais qu'ils en ont été chassés tous les trois, eux pour y avoir mené si mauvaise compagnie, et lui pour avoir parlé de son hôte avec si peu de goût. On dit aussi que le plus grand ennemi qu'il se soit fait est le curé de Saint-Sulpice.

— M. le prince de Carignan se démet de l'Opéra en faveur de M. de Saint-Gilles qui ne prend aucun directeur sous lui. On croit que Bonnier lui avance cinquante mille écus, pour mettre l'Opéra sur un meilleur pied qu'il n'est aujourd'hui.

11 *avril* 1733. — M. le duc d'Anjou (1) mourut le 8, à neuf heures du matin, et fut transporté le même jour de Versailles au Louvre, sur les quatre heures après midi. La reine apprit cette mort d'une façon bien cruelle. Voyant passer sous son balcon un porteur de chaises qui venait du côté de l'appartement de M. le duc d'Anjou, elle lui demanda comment se portait ce petit prince. Le porteur de chaises, qui ne la connaissait pas, lui répondit naturellement qu'il était mort. A cette nouvelle, la reine fit un cri et s'évanouit.

(1) Second fils de Louis XV. Il était né à Versailles, le 30 août 1730.

Digitized by Google

Le Roi, qui était encore couché, se réveilla et accourut au bruit, s'imaginant, comme il l'a dit depuis, que les douleurs de l'accouchement venaient de prendre à la Reine. M. le duc d'Anjon n'a resté au Louvre que deux jours; il a été porté à Saint-Denis le 9, sur les huit heures du soir. On l'a ouvert, et on lui a trouvé toutes les parties nobles flétries, de sorte qu'il est surprenant, à ce que disent les médecins, qu'il ait pu si long-temps résister à la maladie avec une aussi mauvaise constitution.

— Le voyage de Compiègne commencera le lendemain de la Fête-Dieu et ne finira qu'à la Notre-Dame d'août.

— La nouvelle qui s'était répandue que la reine d'Espagne (1) régnante était malade se trouve fausse. On fait dans ce pays-là un armement encore plus puissant que celui de l'année passée. Les anciennes idées des politiques se réveillent. Ces messieurs persistent à dire que ces préparatifs regardent la Sicile, que l'Espagne voudrait bien joindre aux États de don Carlos (2); projet conçu dès l'année passée, mais différé pour des raisons particulières qu'on n'a pas bien pénétrées. Comme la science de ces politiques ressemble à celle des médecins, c'est-à-dire qu'elle n'est fondée que sur des conjectures, nous y ajoutons peu de foi, et nous attendons, sans nous tourmenter par de vagues et inutiles renseignemens, ce qui en sera décidé.

— Le bruit de guerre s'est dissipé tout à coup. On

(1) Elisabeth Farnèse.

(2) Don Carlos, infant d'Espagne, fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, ne tarda pas, en effet, à monter sur le trône des Deux-Siciles. Après avoir détruit l'armée des Impériaux, il fit son entrée solennelle à Naples, le 10 mai 1734, et, le 3 juillet de l'année suivante, l'archevêque de Palerme lui posa la couronne sur la tête.

Digitized by Google

dit qu'il est arrivé un courrier de l'Empereur, qui assure le Roi que son intention n'a jamais été de troubler les suffrages de Pologne (1); que les alarmes que l'on a prises sur les troupes qui défilent du côté de la Silésie sont mal fondées; qu'elles étaient destinées à y passer avant la mort du roi Auguste, et cela pour contenir quelques vagabonds polonais qui faisaient des courses et commettaient des désordres dans cette province. La cour a été contente de cette espèce de satisfaction, et voilà la paix, selon les apparences, plus affermie que jamais.

— Carpentras vient d'être investi par le régiment de Champagne, et Avignon d'être bloqué une seconde fois, de sorte que nous voilà aux prises avec la cour de Rome. La contrebande et le tabac ne sont pas le péché capital du Pape envers nous : on parle d'une ligue du Nord dans laquelle il est entré, malgré l'affection qu'il doit porter naturellement au fils aîné de l'Église. Tout cela pourrait bien se terminer par garder le comtat d'Avignon, en remboursant au Pape quinze cent mille livres, somme pour laquelle il avait été autrefois aliéné par une comtesse de Provence. Sa Sainteté, dans cette occasion, troquerait volontiers sans doute une partie de ses forces spirituelles contre de plus efficaces et de plus propres à faire lever un blocus.

— Le premier président et les gens du Roi furent

(1) Frédéric-Auguste I, roi de Pologne, étant mort à Varsovie, le 1er février 1733, Stanislas Leczinski, beau-père du roi de France, et détrôné en 1709 par Frédéric-Auguste, partit de Chambord, où il résidait depuis 1725, pour la Pologne. Arrivé à Varsovie, le 8 septembre 1733, il y fut de nouveau proclamé roi, par la Diète, à l'unanimité. On conçoit tout l'intérêt qu'avait la cour de France à ce que cette élection fût faite en toute liberté.

Digitized by Google

mandés, il y a quelques jours, à Versailles; l'on ne sait pas bien pourquoi. De tous les raisonnemens qui ont été faits, le plus vraisemblable est que la cour veut chercher, de concert avec le Parlement, quelque moyen d'accommoder M. l'évêque de Troyes avec les journalistes de Trévoux (1). Il ne fallait pas moins qu'une pareille affaire pour tirer de l'oubli une espèce d'ouvrage que l'indifférence du public y avait laissé depuis long-temps.

—Le Roi vient de donner l'agrément de deux compagnies de cavalerie et d'une compagnie de dragons, vacantes depuis quelques jours. M. le marquis de Bouzols (2), gendre de M. le maréchal de Berwick, a eu celle de Lenoncourt. Le fils du lieutenant-colonel du Roi, qui a la brigade de M. de Langenis, celle de son père; et M. de Merey, fils de M. de Merey de la gendarmerie, celle du régiment de Languedoc. On est surpris de ce que cette dernière, qui vaquait par la mort de M. Tonnier, n'a pas été au plus ancien capitaine réformé du régiment. Mais la cour est la maîtresse, et ne rend point compte de ses desseins.

— Le comté de Medavy doit être adjugé le 18 de ce mois, sur l'enchère de cinq cent mille livres. Bonnevie, qui vient d'épouser mademoiselle d'Assigny, paraît avoir le plus d'empressement pour cette acquisition qui, entre autres avantages, le dépouillera sans doute bientôt du nom roturier de Bonnevie.

— Deux chevau-légers se sont battus, il y a quelques jours, à Versailles, et se sont donné l'un à l'autre cinq coups d'épée.

— M. le comte de Saxe retourne dans ce pays au

(1) Voyez ci-dessus, p. 180.

(2) Joachim-Louis de Montaigut, marquis de Bouzols, mort à Sédan, le 29 avril 1747.

Digitized by Google

commencement du mois prochain, comblé de présens et de caresses par M. l'électeur de Saxe. Il y a actuellement en chemin huit chevaux en porcelaine qu'il lui a donnés, qui sont, à ce que l'on dit, une chose des plus rares et des plus belles que l'on saurait voir. Ce procédé de l'électeur de Saxe est d'autant plus noble que M. le comte de Saxe lui avait été souvent cité pour modèle par le feu roi; humiliation que les frères, et surtout les princes, ne pardonnent point.

—On a fait faire ici deux carrosses pour le prince des Asturies, et une grille de fer pour le roi de Portugal, que l'on va voir par curiosité. Les carrosses sont d'un fond cramoisi en broderie d'or, qui, quoique très riche, n'est pas moins travaillée avec goût. Rien n'est plus magnifique et plus parfait que la grille : elle est même si belle, qu'il est à craindre qu'elle n'embaidisse l'endroit où elle sera mise(1).

— Le roi de Portugal pousse la magnificence pour tout ce qu'il fait faire ici jusqu'à l'excès. Il y a quelque temps qu'on lui envoya des valises dont le dedans était de velours, brodé en or.

— Les astronomes annoncent une comète pour le mois de juillet. Ils commencent à soutenir que l'on peut prédire une comète avec autant de certitude que l'on prédit une éclipse. Cette prédiction pourrait bien ressembler à celle qu'ils firent, il y a quelque temps, d'un brouillard qui devait être extraordinaire, et qui se trouva, par l'évènement, le plus beau soleil que nous eussions eu de tout l'hiver.

(1) Cette grille était destinée à servir de clôture au chœur de l'église des Capucins de Maffre, à six lieues de Lisbonne, où est la sépulture des rois de Portugal.

Digitized by Google

— La paresse de l'abbé Pâris (1) vient de faire déclarer vascante sa place à l'Académie des Belles-Lettres. Trois bons sujets se présentent pour la demander : l'un, nommé M. de Mézière, avocat, qui a quitté la profession pour se donner tout entier aux belles-lettres; l'autre, l'abbé du Bellay (2), connu par différens ouvrages; et le troisième, l'abbé de Villers, homme de beaucoup d'esprit, qui a appris la philosophie à une dame de cour, qu'il est inutile de nommer, et qui en reçut congé pour l'avoir obligée, dans une grande maladie, à recevoir ses sacremens. Cette dame, qui affecte le titre de bel-esprit et de philosophe, avait cru en dégénérer par là. Elle n'a point voulu pardonner à l'abbé de Villers, ni le garder chez elle, pour réparer, par cette espèce de sacrifice, le tort qu'elle s'imaginait avoir fait à sa réputation.

—M. le chevalier d'Albert, de la maison de Luynes, et capitaine de vaisseau, épouse une des filles de M. le marquis de Nesle. Madame la comtesse de Verrue (3) augmente la dot de la demoiselle, qui était peu considérable, ne consistant qu'en cent mille livres

(1) François Paris, admis, en 1727, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'est connu que par une dissertation tendant à prouver *Que les anciens ont fait le tour de l'Afrique et qu'ils en connaissaient les côtes méridionales;* encore n'en a-t-on que l'analyse insérée au tome VII de l'*Histoire* de cette Académie, p. 79 à 86.

(2) Jean-François Du Resnel Du Bellay.

(3) Jeanne d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue, amie du premier roi de Sardaigne, Victor-Amédée, née en 1670, morte en 1736. C'est à cette dame que Voltaire dédia *le Mondain* et l'*Apologie* de cette satire. Madame de Verrue, riche et adonnée aux plaisirs, fut surnommée *Dame de volupté.* Elle se composa elle-même l'épitaphe suivante :

Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette dame de volupté
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis dans ce monde.

Digitized by Google

sur l'Hôtel-de-Ville. On dit aussi que le mariage de M. le marquis de Nesle avec mademoiselle Bonnier se renoue, M. de Nesle passant enfin sur la délicatesse qu'il avait de ne pas vouloir donner sa sœur à Bonnier.

— Le concert spirituel a fait des merveilles et beaucoup d'argent depuis l'interruption des spectacles. Mademoiselle Le Maure, Massé, fameux haute-contre, et Bononcini, y ont attiré tout Paris. Somis, le plus grand violon qu'il y ait peut-être dans toute l'Europe, y débuta hier, et fit pâlir les Guignon et les Leclerc. Le roi de Sardaigne, à qui il appartient, a eu bien de la peine à lui donner un congé de trois mois. Il a fait avec Mouret un marché de soixante louis pour les trois derniers concerts.

—Il est arrivé à Bayonne, pour l'Opéra, un nommé Julio, haute-contre, que l'on met au-dessus de Massé et de Muraire. Il doit chanter, pour essai, un air dans *le Triomphe de l'Amour*, que nous aurons mardi prochain. Cet opéra est de M. le chevalier de Brassac et de M. Montcrif, qui font présent aux acteurs des profits qu'ils auraient pu en retirer. Ces messieurs ne pouvaient pas mieux s'y prendre pour engager les acteurs à bien exécuter leur opéra.

— Le changement des directeurs nous vaudra sans doute mademoiselle Sallé, dont le portrait se grave actuellement (1). Nos beaux-esprits, dont elle fait les

(1) Ce portrait, gravé par De Larmessin, d'après le tableau original de Lancret, est accompagné des vers suivans :

Maîtresse de cet art que guide l'harmonie,
Je peins les passions, j'exprime la gaîté ;
Je joins des pas brillans au feu de mon génie,
Les grâces, la justesse et la légèreté,
Sans offenser l'aimable modestie
Qui de mon sexe augmente la beauté.

Digitized by Google

délices, auront l'affront de voir au bas de ce portrait des vers indignes d'elle. Ils ont voulu y remédier en y travaillant eux-mêmes; mais ils se sont trouvés dans le cas de ces amans qui, rencontrant une occasion favorable, se voient, par trop d'amour, hors d'état d'en profiter : ils ont fait mal pour avoir trop envie de bien faire.

— On parle avantageusement d'une petite pièce de Poisson, intitulée *l'Impromptu de campagne*, que l'on doit donner à la rentrée.

— Mademoiselle de Labat (1) se retire à Fontainebleau avec deux mille écus de rente, une santé fort délicate et de la dévotion. Ses meubles ont été achetés par mademoiselle Quoniam, qui est retombée dans des mains dont elle n'avait échappé qu'avec regret, et sur lesquelles le respect m'oblige de garder le silence.

— Quinault l'aîné est parti pour aller trouver un curé de ses parens dont il desservira mieux le cellier que l'église.

— Voltaire a fini sa tragédie d'*Adélaïde Duguesclin*, que son impatience naturelle et son avidité pour le gain ne lui permettront pas, quoi qu'il en dise, de réserver pour l'hiver.

— Voici une épigramme que lui a encore attirée son *Temple du Goût* et qu'il a envoyée lui-même à Rousseau, trouvant qu'elle lui convient pour le moins autant qu'à lui. Ce petit commerce n'est pas flatteur, et ne servira pas assurément à leur réconciliation.

Dites de lui qu'il est fat, effronté,
Chacun le sait; lui-même en fait parade.
Reprochez-lui scandale, impiété,

(1) Actrice de la Comédie Française.

Digitized by Google

C'est de nectar lui présenter rasade.
Ajoutez-y balafres et gourmade,
C'est son plus clair et plus sûr revenu.
Bref le passé l'a si bien soutenu
Qu'il ne craint plus affronts ni flétrissures,
Et sa ressource est d'être devenu
Invulnérable à force de blessures.

— Le nouveau *Temple du Goût* va paraître incessamment, imprimé avec privilége. Il y aura une préface dans laquelle Voltaire fait une espèce d'apologie de son ancien *Temple*, en le faisant critiquer par des gens à qui il donne quelque ridicule marqué. Il dit pour s'excuser de n'y avoir pas été mis lui-même, que l'ami qui faisait imprimer cet ouvrage pendant qu'il était malade, avait supprimé ce qui le regardait, pensant que c'était un tour qu'on lui jouait.

— MM. de Brassac et de Caylus ne sont point brouillés avec Voltaire, comme on l'avait dit (1). Ils dînèrent ensemble la seconde fête de Pâques; et, ce qui est remarquable, le dîner se fit chez Voltaire, et fut bon. Peut-être ces messieurs ont-ils cru qu'ils ne pouvaient se venger mieux de lui qu'en l'obligeant à régaler quelqu'un.

13 *avril* 1733. — Il est incertain si l'on conservera la chambre le M. de duc d'Anjou, comme l'on a conservé celle de feu Madame de France. Mesdames les duchesses de Ventadour et de Tallard en ont fait de vives sollicitations à Son Éminence, qui leur a répondu qu'elle ne pouvait le leur promettre. La mort de M. le duc d'Anjou a donné à la reine une aversion

(1) Voyez ci-dessus, p. 184-6.

Digitized by Google

si grande pour Versailles, que le bruit court qu'elle a résolu d'aller faire ses couches à la Muette.

—On va transporter MONSEIGNEUR à Meudon, dont l'air est plus pur que celui de Versailles, et n'est peut-être que trop vif pour un enfant. Mesdames de France iront l'y joindre après les couches de la reine. On dit force gentillesses de MONSEIGNEUR. Quelques dames de minois peu gracieux étant allées le voir, il s'écria dès qu'il les aperçut: « Ah! qu'elles sont laides! — Cela « n'est pas bien, dit la gouvernante. — Et comment « faut-il dire? reprit le petit prince. — Il faut dire : « *Ah! qu'elles sont belles!* » MONSEIGNEUR fit là-dessus sa petite réflexion et ne dit mot. Quelques momens après arrivèrent trois ou quatre vieilles fort laides et fort dégoûtantes, MONSEIGNEUR les laissa approcher, et les regardant l'une après l'autre : « Ah! qu'elles sont « belles ! » leur dit-il, en riant de toute sa force.

Le trait qu'il fit à madame la duchesse de Lauraguais n'est pas moins joli. Une vieille douairière avec qui elle était s'étant approchée pour le baiser, il la repoussa de sa petite main et tira madame la duchesse de Lauraguais à lui en disant: « Bon cela à baiser. » Tout le monde est charmé de ce prince; les dames surtout, qui savent l'aventure de madame de Lauraguais, trouvent qu'il promet et font d'avance de grandes prédictions en sa faveur.

— On dit que mademoiselle de Kerbabut a recouvré la minute de son contrat(1) de mariage d'une façon particulière. Un inconnu a été la trouver un jour de la semaine-sainte, avec une boîte qu'il ne pouvait remettre, disait-il, qu'à condition qu'on ne l'ou-

(1) Voyez ci-dessus, p. 163.

Digitized by Google

vrirait que deux heures après, et qu'elle donnerait sa parole d'honneur de ne le pas faire suivre. L'on accepta les conditions, et la boîte fut laissée. Chacun tire des conjectures différentes sur l'endroit d'où cette restitution peut venir. Mais tout le monde convient qu'elle est un fruit salutaire de Pâques, et que mademoiselle de Kerbabut est bien heureuse d'avoir eu à faire à gens qui vont à confesse.

— Le roi de Prusse n'est point mort, comme on l'avait dit. Le bruit qui s'en est répandu vient sans doute de quelques Français zélés, à qui l'alliance qu'il a fait contre nous ne plaît point, ou de quelque nouvelliste au désespoir de la stérilité des nouvelles.

— Il n'est pas moins faux qu'un de nos courriers, allant en Pologne, ait été assassiné et volé sur les terres de l'Empereur.

— Il y a eu, la nuit du 14 au 15, une assemblée de trente évêques chez le nonce. On ne sait point encore de quel œil la Cour et le Parlement l'ont regardée, et quelles en seront les suites.

— Le Parlement fit brûler le 14, par la main du bourreau, un libelle qui parut le mois dernier, et qui est intitulé : *Réflexions pour les évêques de France.* Ce libelle avait déjà été condamné par un arrêt du Parlement de Bretagne.

— Le Parlement est resté assemblé le 15. Il y a apparence que le rendez-vous des évêques chez le nonce, la veille, fut le principal objet de cette longue délibération. On y dénonça, chemin faisant, deux écrits, dont l'un est une apologie de la Constitution (1), et

(1) *Nouvelle défense de la Constitution*, etc., par Claude Le Pelletier Rouen, 1729, in-12.

Digitized by Google

l'autre un *Traité de l'amour de Dieu* (1). On y entama aussi la cause du curé de Saint-Médard, qui a refusé à une femme de lui administrer les sacremens parce qu'elle n'avait pas voulu accepter la Constitution. Cette femme, qui était simple, ne répondit aux questions que lui faisait le curé, que par le *Credo*, dans lequel il n'était point parlé, disait-elle, de Constitution.

— M. le maréchal de Villars, qui a dénoncé l'assemblée des évêques au Parlement, y est venu avec toute la connétablie, dans le goût à peu près de César entrant au sénat avec ses licteurs.

— Le procès de M. l'évêque de Dijon contre M. d'Autun, sur la préséance aux États de Bourgogne, n'est point encore jugé. Les raisonnemens et les conjectures du public sont favorables à M. d'Autun.

— M. le Duc part le 24 pour les États. Ses équipages, qui sont d'une grande magnificence, ont pris les devans depuis quelques jours.

— Le pape vient d'accorder à l'Empereur un bref par lequel il lui permet de nommer aux évêchés de Hongrie, et d'y en établir même de nouveaux, aussi bien que des abbayes, s'il le juge à propos. Nos brouilleries avec la cour de Rome valent ces caresses à l'Empereur. Lorsqu'on est mécontent des fils aînés, on favorise les cadets.

— Avignon a envoyé ici des députés pour faire satisfaction au Roi et demander la levée du blocus. Ils tremblent les premiers de réussir dans leur négociation; ne demandant pas mieux, à ce que l'on prétend, que de passer sous notre domination.

(1) Paris, 1732, in-12. Cet ouvrage est du même auteur que la *Nouvelle défense de la Constitution*.

Digitized by Google

— Le nouvel accise du roi d'Angleterre n'est pas encore accordé. Cet accise est un impôt que le roi veut mettre sur les tabacs, l'eau-de-vie et la bière. Le peuple s'est assemblé au nombre de trente mille hommes pour s'y opposer, criant au Parlement de se défier de la plupart des députés des provines, qui ont été gagnés. M. Robert Walpole, qui est porteur de cet accise au Parlement, ne court pas un petit danger. Il a affaire à un peuple accoutumé à se sacrifier contre ceux qui ne lui plaisent pas, et qui n'a pas épargné même, dans l'occasion, la personne sacrée des rois.

— M. l'évêque de Troyes est arrivé depuis quelques jours, pour venir poursuivre l'affaire qu'il a avec les journalistes de Trévoux (1). On croit toujours que l'on ménage en secret quelque accommodement entre les parties.

— M. l'évêque de Laon (2) est parti pour son diocèse, après avoir laissé chez un notaire de l'argent pour payer une partie de ses dettes. Les mauvais plaisans mettent cet évènement au rang de la restitution de mademoiselle de Kerbabut. Ils donnent aussi pour bon mot ce que dit un gentilhomme de son diocèse à un grand vicaire qu'il lui avait envoyé pour l'exhorter à songer à sa conscience : « Dites à M. de Laon que « ma conscience est en bon état, et que je ne la tro- « querais pas contre la sienne, quand il donnerait la « vôtre de retour. »

— M. de Sarlan, chanoine de Saint-Gervais, fut arrêté, il y a quelques jours et conduit à la Bastille. M. Hérault y a passé la journée à l'interroger; M. de Sarlan est accusé d'être l'auteur de la *Lettre de*

(1) Voyez ci-dessus 180.

(2) Étienne-Joseph de La Fare.

Digitized by Google

Louis XIV (1); dont l'imprimeur, qui logeait rue du Plâtre, et chez qui il y a actuellement garnison, est en fuite. On a aussi arrêté M. de Lévis de Leiraut, sous-lieutenant des gens d'armes de la garde, mais pour des raisons dont le public n'est pas encore bien informé. Ceux qui connaissent M. de Lévis ne soupçonnent pas que ce soit pour de pareils ouvrages (2).

— On se prépare à bâtir des greniers d'abondance, dont on a choisi le modèle parmi ceux que l'on a fait venir de Hollande, de Lyon, et de bien d'autres endroits.

— On a proposé de mettre en ferme les quêtes que l'on fait dans les provinces pour la Terre-Sainte. Cette façon de faire un trafic de la charité a paru bien extraordinaire, et mériterait que ceux qui s'en sont avisés si impudemment, subissent le sort qu'eurent les marchands dans le temple.

— Un président au Grand-Conseil (3) vient de fonder un prix à l'Académie des Inscriptions; générosité à laquelle l'Académie pourrait bien répondre par celle de l'agréger à son corps.

— Les académiciens ont fait leur rentrée selon l'usage; M. de Fontenelle nous a donné, suivant le sien, un éloge fort gai de feu M. le chevalier de Louville. Il y a long-temps qu'on a dit de lui qu'on ne saurait

(1) *La Bastille dévoilée* contient (première livraison, p. 84) un extrait du rôle des personnes détenues dans cette prison pendant l'année 1733. Le nom de l'abbé Sarlan ne s'y trouve point; mais on lit celui de *sieur Claude-Guillaume Robert d'Espevils, écuyer, auteur de la* Lettre de Louis XIV à Louis XV.

(2) M. de Lévis est mentionné sur le rôle des prisonniers de la Bastille pendant l'année 1733, dans l'ouvrage précité. Voici la note qui le concerne: « *Le sieur comte de Lévis.* — Par correction. »

(3) Jacques-Bernard Durey de Noinville. Il était membre de l'Académie des Inscriptions.

Digitized by Google

regretter un mort avec plus de joie et d'agrément. Le reste du discours était d'un sublime qui ennuyait ceux qui ne sont pas savans, et sur lesquels un profane comme moi doit se taire,

— *L'Empire de l'Amour* (1), cet opéra, annoncé depuis si long-temps et si vanté, a été jugé d'une fadeur et d'un ennui parfait, de sorte que Voltaire dit aujourd'hui tout seul : *chantez Brassac* (2). On n'a trouvé dans cet opéra rien de pillé quoiqu'on l'eût dit; c'est-à-dire rien qui ressemblât à Lulli, Destouches et Campra. Le récitatif surtout est d'une langueur insupportable. Il est généralement sur un ton si bas, que l'on dit en plaisantant que le musicien l'a fait par politesse pour l'auteur des paroles qu'on n'entend point. Cet opéra a trois actes et un prologue qui n'ont aucun rapport entre eux, sept à huit sons qui se ressemblent, et pas un seul air qu'on veuille retenir. Le prologue est *Bacchus*, environné de vieilles qu'il rajeunit; le premier acte, *Paris et Hélène*; le deuxième, *Thésée et Ariane*, et le troisième, *le Génie du feu*, amoureux de je ne sais quelle nymphe. Il y a dans ce dernier acte une décoration soupçonnée de Servandoni, et bien au-dessus de celle qu'il fit pour le temple du soleil dans *Phaëton*. C'est par cette décoration que Saint-Gilles se console, que cet opéra continue, et que nous ne l'avons pas encore oublié. Je finis cet article qui deviendrait enfin aussi ennuyeux que l'opéra même.

— Voici une lettre de M. de Lasséré, qui est allé avec M. le duc d'Aremberg à Bruxelles, par laquelle Rousseau est déclaré l'auteur de l'épigramme contre Voltaire, que j'envoyai dans ma dernière lettre :

(1) Ballet héroïque, représenté pour la première fois le 14 avril 1733.
(2) Hémistiche du *Temple du Goût*.

Digitized by Google

« J'ai communiqué ce soir à notre ami Rousseau le libelle que vous m'avez envoyé. Il a dit que la mazure en bousillage du picoreur Voltaire sur le goût n'était pas mieux maçonnée que sa chaumière de l'amitié; que l'un ni l'autre n'auraient jamais pu s'aviser dans son détestable cœur; qu'il se voyait très maltraité dans ce libelle infame, mais qu'il n'en était pas plus fâché qu'étonné; que ses œuvres faisant ses preuves tant au présent qu'à l'avenir, il se garderait bien d'honorer le petit maroufle d'une pièce tout exprès; que si, par hasard, dans le courant de ses ouvrages, le nom du faquin se trouvait au bout de sa plume, il la laisserait aller suivant l'occasion; que cependant au préalable, en aussi peu de temps que la mousse de l'excellent vin de Champagne dont il buvait se passerait, il l'allait guirlander d'une petite épigramme, et qu'il s'en tiendrait, quant à présent, à cette légère cocarde pour huper la tête du roquet, et que c'était seulement pour nous rendre épigramme pour épigramme, en revanche de celle que vous lui avez envoyée. La voilà telle qu'il l'a faite en buvant votre vin de Champagne.

Dites de lui qu'il est fat, effronté (1), etc. »

Voltaire soutient que cette épigramme convient à Rousseau, Rousseau qu'elle convient à Voltaire, et le public qu'elle convient parfaitement à tous les deux.

Dorilas a raison et Damon n'a pas tort.

Au reste, cette lettre n'a servi, à le bien prendre, qu'à faire voir que l'on peut dire des injures

(1) Voyez ci-dessus, p. 194.

Digitized by Google

en style de Rabelais, comme en un autre style.

— Le nouveau *Temple du Goût* ne paraît point encore. On trouve plaisant que Crébillon le fils, à qui la préface est dédiée, devienne protecteur de Voltaire conjointement avec M. le cardinal de Polignac et l'abbé de Rothelin, et c'est ainsi que notre prudent poète se corrige de ses étourderies.

Il paraît depuis quelques jours des *Observations sur* l'ancien *Temple du Goût* (1), que l'on donne à Lélio, de la Comédie-Italienne, et qui ne lui font pas plus d'honneur que de tort à Voltaire. Voici les seuls traits qui ont paru un peu passables.

« . . . . . A l'exception du malheureux Rousseau, tous les vivans y sont follement loués, l'un aux dépens de son père, l'autre aux dépens de son oncle, et presque tous à leurs propres dépens.

« . . . . . Après tout, l'auteur peut-il faire de semblables reproches à son ennemi? être banni par contumace, ou avoir ordre de se retirer en Angleterre, n'est-ce pas à peu près la même chose? Malgré toute son animosité, Voltaire n'a rien dit à Rousseau sur certaine aventure du Palais-Royal. Est-ce retenue, est-ce prudence?

« . . . . . Je finis par une réflexion. Il me paraît singulier que cet auteur ait la marotte d'élever des temples à tout ce qu'il ne connaît guère, à l'amitié, au bon goût; j'attends de lui des temples à la prudence, au bon sens, au désintéressement, au courage, etc. »

Il ne faut pas que Lélio s'avise de critiquer, parce qu'il n'a pas su profiter comme il aurait dû d'une aussi belle occasion.

(1) Ces *Observations* sont attribuées à l'abbé Desfontaines et à Du Castre d'Auvigny.

Digitized by Google

— Somis doit partir incessamment pour l'Angleterre: il a loué et admiré mademoiselle Le Maure, mais d'une façon plaisante, disant qu'elle avait la voix trop belle pour chanter du français.

— Je finis par une espèce d'épigramme (1), que gens qui se piquent d'esprit trouvent jolie, et dont j'avoue avec sincérité ne pas comprendre tout le sel. Il me paraît que le sens en est un peu entortillé, et dès lors mauvais. On ne doit pas, selon moi, faire étudier une chose qui n'est faite que pour amuser.

Dans un châtel un moine étant,
Le Diable s'offrit à sa vue,
Et dit : « Je t'étrangle à l'instant,
Ou tu feras l'un des trois : Tue,
Fornique ou t'enivre. Opte. » Il but.
En buvant, la dame lui plut.
Monsieur dort. A la fin du somme,
L'époux trouve le couple en rut,
Veut l'enfiler ; mais le saint homme
Prend un chenet, frappe et l'assomme.
C'est où l'attendait Belzébut.

29 *avril* 1733. — Il n'y a rien de nouveau à la Cour. La revue des régimens aux gardes doit se faire la semaine prochaine dans la plaine des Sablons. Celle des gardes du corps se fera incessamment, aussi bien que celle du reste de la maison du Roi, pour ne point déranger le voyage de Compiègne, qui est toujours fixé au lendemain de la Fête-Dieu.

— Les lettres de Pologne mandent que l'électeur de Saxe s'est désisté de ses prétentions en faveur du roi Stanislas, et qu'il a fortifié le parti de ce prince de celui qu'il s'était fait dans le pays. L'intention de

(1) Elle est de Piron et se trouve dans ses *OEuvres*.

Digitized by Google

l'Empereur est, à ce que l'on prétend, de ménager la couronne de Pologne au frère du duc de Lorraine, et de lui faire épouser la fille de la czarine : de sorte que l'espèce de satisfaction qu'il fit faire au Roi, il y a quelque temps, sur cette affaire, ne serait qu'une de ces illusions qui non seulement sont permises en bonne politique, mais que l'on regarde même comme finesse et habileté.

— Avignon est serré de si près qu'il commence à être réduit aux extrémités. Les députés, qui sont MM. de Castebel et de Marigeac, n'ont pas avancé beaucoup dans leur négociation, la cour étant inflexible, et ne voulant pas absolument se rétracter sur aucun des trois chefs qui ont donné lieu à son mécontentement.

— Le procès du curé de Saint-Médard vient d'être décidé. Le bon curé a été condamné à administrer les sacremens à la femme à qui il les avait refusés, toutes fois et quantes il en sera requis par elle. Cette façon de sommer son pasteur rappelle un exploit pour même cause, dans lequel il était dit expressément que, faute d'exécution, ledit exploit tiendrait lieu. Le curé de Saint-Médard, dans la première chaleur de son ressentiment, a renouvelé jusques aux enfans de chœur de son église, disant qu'ils étaient infectés de jansénisme.

— Les gens du Roi ont été porter leurs plaintes à Versailles de la liberté que M. Titon et un autre conseiller ont prise, de faire leur rapport dans la cause du curé de Saint-Médard, quoique la Cour n'eût accordé qu'à eux seuls la connaissance de ces sortes de matières.

— On n'a point encore jugé le libraire qui a débité

Digitized by Google

sous mains le *Traité de l'Amour de Dieu*, contre la défense qui lui en avait été faite.

— M. l'évêque de Montpellier vient de donner un mandement (1) sur les miracles qu'on trouve admirable dans le parti.

— Madame la duchesse de Brissac est accouchée, il y a quelques jours, d'un fils.

— M. le marquis d'Armentière, colonel du régiment d'Anjou, se marie avec mademoiselle d'Aubigny, riche héritière, fille d'un M. d'Aubigny, qui avait été intendant de madame la princesse des Ursins, et qui avait obtenu depuis sa plus intime confiance.

— M. le marquis de Rupelmonde épousa, mercredi passé, la fille de M. le comte de Grammont, âgée de dix ans. La cérémonie se fit à Saint-Sulpice par M. le cardinal de Polignac, en présence de tout ce que la Cour a de plus grand et de plus brillant.

— On a eu avis que M. le duc de Bejar avait eu sa première entrevue, le lendemain de Pâques, avec mademoiselle de Pons. Les neiges extraordinaires des Pyrénées les ont tenus éloignés de deux lieues seulement l'un de l'autre pendant quinze jours, c'est-à-dire, en style de nouveaux maris, quinze siècles. On dit qu'ils ne sauraient s'entendre, ne parlant l'un et l'autre que leur langue naturelle.

— M. l'archevêque de Rouen (2) mourut il y a quel-

(1) *Instruction pastorale de M. l'évêque de Montpellier* (Charles-Joachim Colbert de Croissy), *adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet des miracles que Dieu fait en faveur des appelans de la bulle Unigenitus.* Montpellier, 1733, in-4. Ce mandement fut supprimé par un arrêt du conseil-d'état, comme « tendant à émouvoir les esprits et à troubler la tranquillité publique. »

(2) Louis de Laverdin de Tressan.

Digitized by Google

ques jours, à Gaillon, d'un efluxion de poitrine. Il a été malade peu de temps. Sa tête, qui s'embarrassa dès les premiers jours de sa maladie, l'a empêché de faire un testament. Il laisse peu de biens et beaucoup de dettes, pour ne pas déroger à la prélature d'aujourd'hui.

— Les Pères Legard, Perrusseau, Catonel et Seinturier, jésuites, sont partis pour la mission d'Aix; il ne fallait pas moins qu'un pareil élixir de la Société pour balancer les impressions que le Père Girard a laissées dans ce pays-là.

— Le bruit qui s'était répandu dans le public que M. de Lévis de Leiraut avait été arrêté (1) pour des paroles qu'il avait eues avec M. le prince de Rohan, et un appel qu'il avait en conséquence fait au prince de Soubise, son fils, est absolument faux. On prétend aujourd'hui que cet emprisonnement est la suite d'une conversation qu'il a eue avec le ministre, et dans laquelle il s'est écarté mal à propos du respect qu'il lui devait.

— Le guet, en se retirant la nuit du 22 au 23, arrêta un Suisse qui portait dans une hotte cinq enfans coupés par morceaux. On n'a point encore découvert d'où peut venir ce petit massacre d'innocens.

— Le même jour un domestique de madame la marquise de Pomponne, étant allé à la garde-robe, entendit le cris d'un enfant nouveau-né que l'on venait d'y jeter. Il fut avertir sa maîtresse qui envoya chercher sur-le-champ un commissaire et du monde pour faire retirer cet enfant, qui malheureusement se trouva mort. La seconde femme de chambre de madame de Pomponne, qui avait fait le coup, s'aperçut de bonne heure, heureusement pour elle, qu'elle était découverte, et se sauva.

— L'*Astrée* de M. d'Urfé paraît en dix volumes,

(1) Voyez ci-dessus, page 200.

Digitized by Google

purgé de toutes ses inutilités, et mis dans un langage plus pur (1).

— Nous aurons dans trois ou quatre jours le nouveau *Temple du Goût*.

—Les vers de *Gustave* ont paru durs : il y a même des phrases qui ne sont pas françaises, et qui seraient à l'auteur une mauvaise recommandation pour l'Académie. La préface n'est pas bien écrite; mais il y règne des sentimens que nous aimons mieux que l'esprit et la pureté du langage, et qui sont bien rares, dans les poètes surtout.

— *L'Empire de l'Amour* a bien de la peine à se soutenir. Le Maure et Camargo y font inutilement des merveilles.

— On prépare *les Fêtes grecques et romaines* de Colin de Blamont qui triomphe de venir après le chevalier de Brassac.

—Voici des *Chapitres sommaires* sur l'Opéra, dans le goût de ceux qui parurent dans la régence, sur Papirius. J'en supprime quelques chapitres dont la satire grossière attaque des personnes respectables par leur rang et leur naissance.

CHAPITRES SOMMAIRES

De l'Histoire de l'église du Diable.

CHAPITRE PREMIER.

Comme quoi le Diable, ne se ramentevant nulle-

(1) Paris, 1733, cinq volumes in-12. L'abbé Souchay, auquel on doit cette nouvelle édition, a revu le style de l'ouvrage et en a retranché les longueurs.

Digitized by Google

ment de son trébuchement, désira avoir temples et église cathédrale pour y être adoré comme Dieu.

CHAPITRE II.

Des noms que reçurent iceux temples et église cathédrale, et comment icelle fut premièrement desservie.

CHAPITRE III.

Comme quoi le Diable pour s'établir évêques à soi convenables et en tout dissemblables à ceux de Dieu, qui doivent être élevés en toute sainteté, voulut que les siens fussent nourris et consommés en toutes sortes de vices, et pour ce ordonna qu'ils seraient appelés d'Italie.

CHAPITRE IV.

Comme quoi Baptista Culi (1) fut premier évêque du Diable, comme quoi il était né ès terres papales, et comme quoi, selon l'ordre de Satan, il fit réglemens par lesquels il ordonnait que les prêtres et nonnes qui serviraient dans le temple feraient preuves, tant pour eux que pour les pères et mères, de rufianisme, de bâtardise, de maquerellage, etc; et comme quoi aucun d'iceux ni d'icelles n'y ont depuis failli.

CHAPITRE V.

De l'us de faire le service dans icelle cathédrale, et comme quoi aucuns des prêtres et moines chantaient cantiques diaboliques faits exprès pour la corruption de la jeunesse, cependant qu'aucuns autres braillaient,

(1) Jean-Baptiste Lulli, né à *Florence*. Voyez dans les *Œuvres de La Fontaine*, la satire contre Lulli ayant pour titre *le Florentin*.

Digitized by Google

trépudiaient, et qu'aucunes nonnes sautaient jusqu'à montrer publiquement leur vergogne.

CHAPITRE VI.

Comme quoi l'évêque Culi, après avoir siégé par laps de temps pour la plus grande gloire du Diable, alla de vie à trépas, et comme quoi fut enterré en beau mausolée, jaçoit que chacun cuidât avoir de ses cendres.

CHAPITRE VII.

Comme quoi Frisani (1), son parent, lui succéda; sous le pontificat duquel fut construite la sacristie pour l'éducation des nonnes.

CHAPITRE VIII.

Des vilainies et friponneries du susdit Frisani; comme quoi mangeait et ribaudait toutes les fondations, et comme quoi avec sa garce lumineuse (2) il soulait brûler la chandelle par les deux bouts.

CHAPITRE IX.

Se voit le martyrologe où se lisent les noms d'aucuns princes, ducs, chevaliers, ambassadeurs et autres riches pécheurs, lesquels, pour l'amour du Diable et entretien de ses nonnes, se sont dépouillés à l'envi de tout leur avoir, d'où s'en est suivi leur ruine totale.

CHAPITRE X.

Comme quoi Dieu, cuidant rappeler à lui iceux pécheurs, affligea icelui évêque, ses prêtres et nonnes d'une horde lèpre dont se souillaient immanquable-

(1) Jean-Nicolas de Francini, gendre de Lulli, mort à Paris, le 6 avril 1735.

(2) Chandelière, maîtresse de Francine.

Digitized by Google

ment chacuns et chacunes qui avaient leur accointance.

CHAPITRE XI.

Comme quoi l'évêque Frisani fut déposé et emporta quant et lui quantité des offrandes du temple.

CHAPITRE XII.

Comme quoi l'évêque Gruë (1) lui succéda, lequel ne tint le siége moult de temps, ains fut chassé pour n'être Italien, et avoir fait gambader dans la sainteté plusieurs nonnes nues en présence de ses grands vicaires.

CHAPITRE XIII.

Comme quoi Dieu, désirant abolir ce temple de perdition, se servait du canal, etc.

. . . . . .

CHAPITRE XVI.

Comme quoi le siége fut tenu, après le prince Sbrigani, par Saint-Égide (2). Cy est la chronique dudit Saint-Égide, lequel n'était autre qu'un aventurier venu du pays des Marmottes; lequel se faisait appeler comte pour rire, et jaçoit qu'il n'eût esprit ne rentes, paillardait avecgentilles garces, et dépendait moult de bien au grand émerveillement de tous.

CHAPITRE XVII.

Comme quoi Dieu, voulant accélérer de plus en plus la ruine de l'église de Satan, inspira à noble chevalier Casbras (3) de musiquer aucunes mauvaises litanies,

(1) Gruer. Les *Mémoires de Bois Jourdain* contiennent une *Allégorie* en vers, intitulée *les Orgies*, composée à l'occasion de la scène de débauche à laquelle ce chapitre fait allusion. Cette pièce est de Bernard.

(2) Saint-Gilles. — (3) Le chevalier de Brassac.

Digitized by Google

faites par le père des Chats (1) en l'honneur du Diable; en quoi icelui preux ouvra si très parfaitement selon le vœu de Dieu, que tous les pécheurs saisis et glacés se sauvèrent du temple où onc depuis n'ont voulu rentrer; de laquelle désertion s'est ensuivi la fuite de l'évêque Saint-Égide, qui n'oublia d'emporter tout ce qu'il put.

—La Comédie Française a été quelques jours sans représentations pour quelques disputes qu'il y a eu entre les Comédiens, sur la vente que Quinault l'aîné a faite de sa part en quittant.

Mademoiselle Labat va être remplacée, à ce que l'on dit, par mademoiselle de Seine qui va rentrer, de sorte que le Diable n'y perdra rien.

4 *mai* 1733. — Sa Majesté dîna, le 30 du mois passé, à la Muette, et se transporta de là dans la plaine des Sablons, où elle fit la revue des régimens des gardes-françaises et suisses.

— Les couches de la Reine sont censées si prochaines, que nos princesses doivent se rendre cette semaine à la Cour, pour ne pas manquer d'y être présentes suivant l'usage. On a été quelque temps incertain si l'on mettrait les enfans de France au Luxembourg; mais l'embarras du cérémonial que l'on serait obligé d'observer toutes les fois que Leurs Majestés y viendraient, a fait préférer Meudon, que l'on meuble et que l'on commencera à habiter le 15 de ce mois.

—La cour de Rome a dépêché un courrier extraordinaire le 28. Depuis l'arrivée de ce courrier, on a tenu à Versailles deux conseils, dont on ne sait point

(1) Moncrif.

Digitized by Google

encore les motifs. Ceux qui ne sont pas revenus de la surprise que leur a donnée l'arrêt du 25 du mois dernier, prétendent que cet arret a donné en partie lieu à ces conseils; mais ces conjectures sont d'autant plus chimériques que le Parlement a été huit jours à rendre cet arrêt, et que pendant cet intervalle la Cour, qui est bien informée de ce qui se passe, eût été la maîtresse de l'empêcher de paraître, si elle l'avait jugé à propos. Voici un extrait de ce fameux arrêt, que l'on a regardé comme le coup le plus mortel que l'on pût porter à la Constitution. Les conclusions ont été supprimées, parce qu'elles tendaient à faire des remontrances pour savoir si la Constitution devait être regardée comme une règle de foi. « Ce jour, les chambres assemblées, il a été arrêté que deux livres, dont l'un est intitulé : *Apologie de la Constitution*, et l'autre, *Traité de l'amour de Dieu*, par M. l'abbé Pelletier, chanoine à Reims, seraient supprimés comme contenant des propositions séditieuses, injurieuses au caractère et à la personne de plusieurs prélats, et à l'honneur et autorité du Parlement, excitant au schisme et tendant à troubler l'ordre et le repos public, proposant la Constitution *Unigenitus* comme règle de foi; défendons à toutes personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, de faire, à l'occasion de ladite Constitution, aucun écrit tendant au schisme, qui puisse troubler la tranquillité publique, à peine d'être procédé contre eux extraordinairement. Ordonnons qu'à la requête du procureur-général, il sera informé contre l'auteur desdits livres, et contre le frère Coiffrel, desservant la cure de Saint-Médard, pour raison du refus des sacremens dont il s'agit, pour informations faites, etc. »

Digitized by Google

— Le premier de ce mois, jour de l'anniversaire de M. Pâris, il n'y eut aucune messe à Saint-Médard, au grand étonnement et scandale des zélés du parti. Plusieurs de ces messieurs aimèrent mieux, dit-on, s'en passer que d'aller l'entendre ailleurs.

— Le Grand Conseil vient de donner un nouvel arrêt qui supprime le Mandement de M. de Montpellier sur les miracles. On dit qu'on a découvert à Sainte-Menehould l'endroit où s'imprimaient tous les écrits de cet évêque, qu'on y a arrêté cinq personnes et saisi pour dix à douze mille livres de caractères ou instrumens propres à l'imprimerie.

— Le Châtelet vient de condamner une femme de Villers-le-Bel à faire amende honorable, à avoir les deux poings coupés, à être étranglée et brûlée, et un soldat aux gardes, son complice, à être pendu. Leur crime est de s'être jetés sur le mari, qui les avait surpris ensemble, et de lui avoir fait violence. Le soldat se trouvant le plus vigoureux, le renversa, pendant que la femme le fut saisir à un endroit sensible et de sa connaissance, et le tourmenta si fort qu'il expira quelques momens après.

— L'affaire de MM. de Salers est accommodée. Les deux frères, qui ont eu à faire à M. D'Escosail, recommencent à paraître, et sont même sur le point d'aller rejoindre leur régiment.

— M. Lévis de Leiraut est sorti de la Bastille. On dit qu'il se démet de la sous-lieutenance de gendarmerie en faveur de son père, et qu'il se retire dans une de ses terres.

— L'aventure des enfans coupés par morceaux a été bientôt éclaircie; l'homme qui les portait dans une hotte, les avait reçus d'un chirurgien de la rue Saint-

Digitized by Google

Honoré, lequel a prouvé à son tour avoir eu permission de les prendre à l'Hôtel-Dieu et d'en faire la dissection.

— L'accise d'Angleterre n'a point passé comme on l'avait dit. Il a été suspendu jusqu'au 12 de juin, ce qui est à peu près la même chose, suivant le style du pays, que si il avait été absolument abandonné. Le peuple a témoigné sa joie publiquement, en brûlant des fantômes de paille sous le nom de Walpole, faisant des illuminations pendant plusieurs jours de suite et cassant les vitres de ceux qui ne se laissaient pas emporter aux mêmes extravagances. On ne doute point que Robert Walpole n'ait quitté Londres, dans l'appréhension où il était que le peuple ne fît le même traitement à l'original qu'il venait de faire à ses portraits.

— M. l'ambassadeur de Sardaigne fit son entrée le 3. Comme rien ne ressemble plus, surtout depuis quelque temps, à une entrée d'ambassadeur que l'entrée d'un autre ambassadeur, l'on me dispensera de la relation.

— La Comédie Française donna il y a quelques jours *le Paresseux*, (1) pièce répondant parfaitement à l'idée que le titre nous en avait donnée d'avance. Ce caractère, qui est fade de lui-même, n'est relevé par aucun contraste. Tout y est froid, languissant et paresseux.

— *L'Empire de l'Amour* est à sa seconde édition qui ne vaut pas mieux que la première.

— Somis a de la peine à quitter ce pays. Il fut invité il y a quelques jours à un concert chez Couvay qui

(1) Comédie en trois actes et en vers de De Launay, auteur de *la Vérité fabuliste*. La première représentation eut lieu le 28 avril.

Digitized by Google

le retint à souper, et lui glissa adroitement cent louis sous la serviette.

—Les Italiens sont sans aucune nouveauté, et n'ont par conséquent personne. Il y a long-temps que Boissy est leur père nourricier: il est le seul qui nous les ait conservés en France.

— Il n'y a rien de nouveau en poésie qu'une petite ode de Bernard que voici. L'idée en est assez jolie pour faire désirer que l'auteur y mette la dernière main.

Les études d'Anacréon.

Vers, chansons, études frivoles, etc. (1).

— Voltaire n'a rien fait de nouveau depuis son *Temple du Goût*. Il n'est occupé que de son argent et de sa santé. Il passe sa vie à acheter dans les inventaires et à porter envie, comme il dit lui-même, à ceux qui ont des joues.

— Roy est sur le point d'acheter une charge considérable. Le chevalier de Brassac, qui le croit auteur des *Chapitres sommaires*, lui a promis ses *licences*. Le public ne s'informe pas si le soupçon est bien fondé; il décide qu'il ne saurait y avoir de l'injustice, même en cas de méprise, lui appliquant ce vers de La Fontaine:

Il l'a bien mérité,
Ou le méritera, car c'est un bon apôtre.

(1) Imprimés dans les *Œuvres* de l'auteur.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

LETTRES DE GRACE

DE

CHARLES VI (1).

[Les lettres de grâce qu'on va lire ne sont pas de même nature que celles de Louis XI et de François Ier que nous avons précédemment données. C'est ici de la féodalité pure : le duc de Berry, frère de Charles VI, moyennant finance à lui revenant, gracie les comtes de Ventadour pour le fait d'avoir à main armée pillé et saccagé la ville d'Aigueperse. C'est à lui et à lui seul qu'il attribue l'indemnité. Charles VI, en approuvant la mesure de son frère, crut cependant devoir stipuler non pas que la somme payée serait partagée entre les victimes, mais qu'à cette somme reçue par son frère, les comtes de Ventadour ajouteraient pour celles-ci quelques dommages-intérêts.]

Jean, fils de roi de France, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Poitou, lieutenant de monseigneur le Roi en nos dits pays et en plusieurs autres parties du royaume, savoir faisons à tous présens et à venir que de la partie de notre amé et féal messire Bernard, comte de Ventadour et de Montpensier, et de messire Robert

(1) Bibliothèque du roi, Section des manuscrits, fonds De Camps, vol. 48. — Registre des Chartes, cotté 128, acte 59, volume 37.

Digitized by Google

de Ventadour, chevalier, son fils, nous a été exposé :

Que pour plusieurs déplaisirs que les consuls, bourgeois et habitans de la ville d'Aigueperse, sujets et justiciables audit comte, avaient faits auxdits père et fils, ledit messire Robert, environ la fête Saint-Michel, dernièrement passée, assembla soixante hommes d'armes ou environ de diverses nations, et les amena au pays d'Auvergne, près de ladite ville d'Aigueperse, et envoya à ladite ville cinq ou six de ses gens ou environ, et manda auxdits consuls et habitans, que il et aucunes gens d'armes, en sa compagnie, venaient en ladite ville, et y voulaient demeurer un jour pour faire ferrer leurs chevaux, appareiller leurs harnais, et y prendre autres choses qui leur seraient nécessaires, en les payant, et que de là ledit messire Robert entendait mener lesdites gens ès parties de Languedoc; et après que lesdits cinq ou six furent entrés en ladite ville, ledit messire Robert et dix ou douze hommes d'armes en sa compagnie ou environ vinrent en ladite ville, et s'alla loger ledit Robert en l'hôtel de Guillaume Massiquaut, et un peu après le demeurant des dites gens d'armes que ledit messire Robert avait laissé derrière, vint vers ladite ville; et quand ledit messire Robert sut que ils approchaient, il et plusieurs de ses gens, en sa compagnie, montèrent à cheval et vinrent à la porte de la ville, et les clefs de ladite porte fit prendre par ses gens ledit messire Robert, et ôter à ceux qui les gardaient, fit ouvrir la porte auxdits gens d'armes, et en divers hôtels de ladite ville les fit loger, fit clore toutes les portes de ladite ville et apporter toutes les clefs pardevers lui, ordonna gens d'armes à chacune desdites portes, manda les consuls et vingt-cinq bourgeois de ladite ville ou environ, lesquels venus à lui incontinent, il fit

Digitized by Google

arrêter et mettre en prison en fers et en ceps trois desdits consuls et environ quinze desdits bourgeois, contraignit à issir de l'église de ladite ville aucuns des bourgeois et habitans d'icelle ville, qui s'y étaient retraits, et les fit prendre et emprisonner très durement, rompit et fit rompre une armoire en une des chapelles de ladite église, et les huis, huches et coffres de la maison du consulat de ladite ville, et ès dites armoires, maison, coffres, et huches prit ou fit prendre plusieurs chartres, lettres, papiers et écritures desdits consuls et habitans de ladite ville, et les fit porter et mettre où il lui plut, fit prendre et emprisonner Jehan Daublevat, habitant de ladite ville, et plusieurs autres habitans de la châtellenie de Montpensier, qui dudit comte ou de ses juges officiers avaient appelé à Nous ou à notre Sénéchal d'Auvergne de défaut ou déni de droit, et de plusieurs torts et griefs à eux faits par ledit comte et ses gens; si, comme ils disent, fit crier publiquement en ladite ville ledit messire Robert, que tous les habitans d'icelle ville et chacun d'eux sur certaines grosses peines apportassent ou fissent apporter toutes leurs armures et harnais en l'hôtel dudit Massiquaut où il était logé, auquel cri lesdits habitans obéirent; et outre lesdits messire Robert et ses complices rompirent et cassèrent plusieurs portes, huis, coffres, huches et autres fermetures en plusieurs lieux de ladite ville, prirent et emportèrent or, argent, vaisselle, joyaux, draps, blés, vins, vivres, garnisons et autres biens, et en firent leur volonté, et de vivres et autres choses firent grand dégât en plusieurs lieux de ladite ville, tinrent et occupèrent icelle ville à force par long-temps, et fit ledit messire Robert enforcer et emparer une tour qui était joignant des murs de ladite ville, et pour y faire une

Digitized by Google

basse-cour fit découvrir, abattre et démolir plusieurs maisons qui étaient environ, appartenant à aucuns bourgeois et habitans de ladite ville et autres, de la matière d'icelles maisons fit emparer lesdites tours et basse-cour aux frais, journées et dépens desdits consuls et habitans, et en un lieu qui est au-dessous de ladite ville, appelé La Roche, qui n'était pas des domaines desdits père et fils, occupa ledit messire Robert, et y mit et établit vingt hommes d'armes ou environ, qui auxdits lieux et en plusieurs lieux du pays d'environ, firent grand dégât de vivres et d'autres biens; et à notre grand Sénéchal d'Auvergne, qui, plusieurs fois, vint devant ladite ville d'Aigueperse, pour remédier aux choses dessus dites, ledit messire Robert et ses complices ne voulurent prêter aucune obéissance; mais mirent à finance et rançon aucuns desdits habitans et bourgeois, et d'aucuns d'eux eurent plusieurs sommes de deniers et d'autres choses. Et outre par certain traité fait avec notre amé et féal cousin le comte dauphin d'Auvergne, ledit messire Robert promit à laisser ladite ville et délivrer les prisonniers qu'il tenait, parmi la somme de cinq mille francs d'or que lesdits habitans devaient payer audit messire Robert à certain jour dont ils furent défaillans, et pour ce ne fut pas tenu ledit traité. Et parce que ledit messire Robert ouït dire que Nous venions au pays d'Auvergne pour pourvoir sur ces choses, icelui messire Robert, accompagné de dix ou douze de ses gens, hâtivement, environ minuit, vint à la porte du châtel Montpensier, appartenant à son dit père, et finalement fit crier par un de ses gens à ceux qui faisaient le guet, qu'ils disent au comte, son père, que c'était un messager que le sire de Montgascon, gendre dudit

Digitized by Google

comte, envoyait à icelui comte. Et à cette feinte dénonciation, vint le capitaine dudit châtel à la porte et l'ouvrit, et tantôt ledit messire Robert et ses gens y entrèrent, et à l'entrée un des écuyers dudit comte fut injurié par ledit messire Robert et ses gens, ou aucuns d'eux, parce qu'il leur voulait dénier à entrer audit châtel, et tantôt que ledit messire Robert y fut entré, il prit les clefs des portes d'icelui château, et tôt venir par devers lui tous les gens étant en icelui, et leur fit jurer et promettre qu'ils seraient bons, loyaux et obéissans à lui et non à autre; auquel château de Montpensier ledit messire Robert et ses complices firent amener plusieurs desdits prisonniers, et là les firent étroitement détenir, et firent amener en icelui châtel plusieurs draps, ustensiles, garnisons et biens desdits consuls et habitans de ladite ville d'Aigueperse et du pays d'environ.

En outre ledit messire Robert et ses complices, tant ceux qui premièrement vinrent en ladite ville comme autres que il eut a souldées et autrement avec lui, entre lesquels il y avait aucuns bannis du royaume, et autres rebelles à Monseigneur le Roi et à Nous, firent et commirent plusieurs rébellions et désobéissances; leur trairent et firent traire plusieurs viretons, canons et pierres, et escarmouchèrent contre eux plusieurs fois, tant devant lesdits lieux de Montpensier et de la Roche, comme de ladite ville d'Aigueperse, et en iceux lieux, châtel et ville, et en plusieurs autres lieux et plat pays d'environ, prirent bœufs, chevaux, vaches et autres bestiaux et biens, ledit Robert et ses complices, et parties d'iceux amenèrent, mirent et apportèrent audit châtel de Montpensier et ailleurs où il leur plut:

Digitized by Google

Et à notre propre personne dénièrent et refusèrent l'entrée en ladite ville d'Aigueperse et audit châtel de Montpensier, et plusieurs autres crimes, délits et excès, commirent et perpétrèrent ledit messire Robert et ses complices, èsdites villes, châtel et lieux de la Roche et au pays d'environ, et ne voulurent oncques obéir à Nous ne à justice, et furent mis en plusieurs défauts et contumaces en notre cour et ailleurs.

Pour occasion desquels crimes, excès, délits où aucuns d'eux et autres ses complices, par restes de certains lettres-royaux, information précédente à l'instance desdits consuls et habitans de la ville, et de plusieurs singuliers bourgeois et habitans d'icelle furent ajournés à comparoir personnellement en la cour de Parlement de Monseigneur le Roi à Paris, pour répondre à son Procureur-Général à toutes fins, et auxdits consuls et habitans et autres à fin civile sur lesdits crimes, excès et délits et autres, leurs circonstances et dépendances, et sur ce mis en aucuns défauts. Et il soit ainsi que ledit comte qui est vieux, ancien, maladif, et moult débilité de sa personne; et aussi ledit messire Robert depuis qu'il se soit armé, ayant longuement, loyalement et vertueusement servi Monseigneur le Roi, Nous, et ses prédécesseurs et les miens au fait des guerres, et y exposé leurs corps et biens, et pour contrester et obvier à la male volonté des ennemis du royaume, et leur faire guerre, ledit comte, comme vrai sujet et obéissant à Monseigneur le Roi et à Nous dès long-temps, a baillé les châteaux et forteresses de la comté de Ventadour en la main des gens et officiers de Monseigneur le Roi et Nous, et par le fait des guerres aucuns desdits châteaux ont été démolis et détruits, et les autres pris et occupés par les ennemis;

Digitized by Google

et ladite comté de Ventadour, moult gâtée et essillée, et en plusieurs autres manières ont été dommagés par le fait de guerres lesdits père et fils, lesquels humblement pour plusieurs fois nous ont fait supplier que nous les voulsissions recevoir en la grâce de Monseigneur le Roi, et sur les choses dessus dites leur pourvoir de remède gracieux.

Nous, adcertés, attendu les choses dessus dites, certifiés et informés à plein d'icelles par gens dignes de foi, de notre certaine science et autorité royale dont nous usons en cette partie et grâce espécial, en préférant miséricorde à rigueur, tous les crimes, excès, délits et chacun d'eux et tout ce qui s'en est ensuivi, avec toute peine, amende et offense corporelle et criminelle, que lesdits père et fils et tous leurs complices et chacun d'eux ont encourru envers Monseigneur le Roi et Nous, pour occasion des choses dessus dites, leurs circonstances et dépendances, avons mué, tourné et converti, muons, tournons et convertissons en peine et amende civile, et leur quittons et remettons le crime et toute peine et amende corporelle; et pour ladite peine et amende civile, avons condamné et condamnons lesdits père et fils et leurs complices envers Monseigneur le Roi et Nous, en la somme de quatorze mille francs d'or, lesquels ledit comte nous a fait promptement payer réellement et de fait, et nous en tenons pour bien payés et contens, et promettons en bonne foi et sur l'obligation de nos biens, à en faire tenir quittes et paisibles, lesdits père et fils et tous leurs complices et chacun d'eux envers Monseigneur le Roi et tous autres, de quelque pouvoir et autorité qu'ils usent, et de tous lesdits crimes, excès et délits dessusdits, desquels on pourrait accuser lesdits père et fils et leurs

Digitized by Google

complices ou aucuns d'eux, délivrons et absolvons et voulons que eux et chacun d'eux en soient et demeurent quittes et paisibles envers Monseigneur le Roi et Nous et tous autres, et promettons les acquitter et garantir, tenir et faire tenir quittes et paisibles de toute restitution civile entre lesdits consuls et habitans d'Aigueperse, le Sire dudit lieu de La Roche et tous autres quelconques, de quelque état et condition qu'ils soient, à nos propres frais et dépens, sans que jamais pour occasion des choses dessus dites ils puissent être poursuivis criminellement ou civilement en jugement au dehors; et tous les procès, informations, défauts et appeaux sur ce faits ou encommencés et bannissemens si aucuns s'en étaient ensuivis tant en la cour dudit Parlement, comme en notre cour ou ailleurs, cassons, arrêtons et abolissons du tout, et imposons sur ce silence perpétuel audit Procureur-Général dudit Monseigneur le Roi, et au nôtre et à tous les justiciers et officiers de lui et de nous et autres, et restituons lesdits père et fils et tous leursdits complices, et chacun d'eux à leur bonne fame et renommée au pays et à tous leurs biens.

Si, donnons en mandement à nos bien amés les gens dudit Parlement, et à tous réformateurs et commissaires et autres justiciers et officiers de Monseigneur le Roi et de Nous ou à leurs lieutenans, présens et à venir, et à chacun d'eux que lesdits père et fils, et tous leursdits complices et chacun d'eux, fassent, souffrent et laissent jouir et user à plein de notre présente grâce, et de toutes les choses contenues en ces présentes, et chacune d'icelles, et au contraire ne les molestent, travaillent ou empêchent ores ne pour le temps à venir en corps ne en biens en aucune manière. Et si aucuns de leurs biens ou d'aucuns d'eux sont pour ce

Digitized by Google

pris, levés, saisis ou arrêtés, ils leur mettent ou fassent mettre tantôt et sans délai à pleine délivrance, et dès maintenant les leur y mettons par ces présentes, lesquelles et tout le contenu en icelles, nous promettons faire ratifier, confirmer et approuver par Monseigneur le Roi.

Et que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces lettres sauf en autre chose le droit de mondit Seigneur, le nôtre, et l'autrui en toutes.

Donné en notre ville de Riom au mois de février, l'an de grâce mil trois cent soixante et quatorze.

Charles VI confirme ces lettres de grâce, mais à la condition que le comte de Ventadour et son fils dédommageront ceux d'Aigueperse des pertes qu'ils leur ont fait souffrir.

Digitized by Google

DOCUMENS ORIGINAUX

RELATIFS AU RÔLE

DU

DUC D'ALENÇON,

SOUS LES RÈGNES DES ROIS

CHARLES IX ET HENRI III, SES FRÈRES,

ET A L'HISTOIRE

DU TIERS-PARTI.

[Nous avons la confiance que les pièces que nous allons publier paraîtront à tous les lecteurs dignes de voir le jour. Un très grand nombre des originaux de la correspondance fait partie de la riche collection de M. Lucas-Montigny; presque tout le surplus se trouve, dans un volume manuscrit coté 8834, faisant partie du fonds de Béthune à la Bibliothèque du Roi. Du reste, nous lisons en tête de ce volume une notice historique sur les évènemens politiques antérieurs à cette correspondance et sur ceux qui y donnèrent lieu, et comme un aperçu de l'état des affaires du pays à cette époque est indispensable à la parfaite intelligence de ces documens, nous ne saurions mieux faire que de reproduire, en l'abrégeant, ce morceau sans prétention, mais non sans exactitude et sans clarté :

« Peu de temps avant la mort de Charles IX, et depuis le

Digitized by Google

départ de Henri, duc d'Anjou, son frère, pour aller prendre possession du trône de Pologne, il s'était formé en France un *tiers-parti*, intermédiaire en quelque sorte entre les catholiques et les huguenots, sous le nom de *mécontens* et de *politiques*. La haine des Montmorency contre les Guises, qui s'étaient emparés de toute l'autorité dans le gouvernement, avait enfanté ce nouveau monstre, et le maréchal de Montmorency, l'aîné des enfans du défunt connétable, l'embrassa d'autant plus volontiers, qu'il avait naguère fait dans Paris, dont il était gouverneur, au cardinal de Lorraine une insulte qui ne lui permettait pas, malgré un raccommodement apparent, de le regarder autrement que comme un ennemi implacable. Le d'Amville, aussi maréchal de France et gouverneur de Languedoc, son frère, était entré dans ses sentimens, parce que, indépendamment de ce qu'il craignait que la maison de Guise n'étendît sa vengeance jusqu'à toute la sienne, il était d'ailleurs averti que sa puissance en Languedoc alarmait la politique de la cour, et qu'elle prenait des mesures pour diminuer son autorité, en la faisant partager au baron d'Acier, devenu depuis peu duc d'Uzès, par la mort de son frère aîné. Thoré, le troisième frère des Montmorency, se joignit à eux, sans autre raison particulière que l'intérêt commun de sa famille, et il n'y eut que Méru, le quatrième frère, qui ne prit dans le commencement aucun engagement; du moins on en juge ainsi, parce que les Mémoires du temps n'en font aucune mention. On donna à cette nouvelle faction, dans laquelle entra le maréchal de Cossé, le prétexte banal de toutes les conjurations, le bien général de l'État, qu'on fit dépendre de l'exclusion des étrangers (les princes de la maison de Guise) de toute administration du royaume; on publia que c'était le seul moyen d'en rétablir la paix, et, pour rendre le projet plus respectable aux yeux des peuples, on y attira le duc d'Alençon, frère du Roi.

« Le duc d'Alençon était un prince inquiet et inconstant, il fut facile de l'y déterminer par la considération que le Roi étant prêt à descendre dans le tombeau, il avait intérêt à se trouver à la tête d'un parti puissant, à sa mort, pour faire

Digitized by Google

valoir ses droits à la couronne, auxquels on prétendait que le duc d'Anjou, son aîné, avait renoncé en acceptant un sceptre étranger. Mais le vrai chef de la nouvelle confédération (si on peut donner ce nom à une union criminelle de rebelles) était le maréchal d'Amville, parce qu'il était le plus puissant et le plus capable de tous pour la conduite et le soutien d'une grande entreprise.

« Le tiers-parti n'était composé que de catholiques, mais le maréchal d'Amville sentit qu'il était trop faible s'il n'était point allié aux huguenots, et il se flatta qu'avec eux il pourrait prendre la supériorité. Il était difficile que le secret d'un aussi grand mouvement demeurât long-temps conservé; aussi vint-il bientôt à la connaissance de Catherine de Médicis. Elle apprit presque au moment de l'exécution qu'un parti de cavalerie huguenote devait, dans la nuit, enlever le duc d'Alençon à Saint-Germain-en-Laye, et sur-le-champ elle le fit conduire à Vincennes, dans un carrosse du roi, avec le roi de Navarre, qui avait connaissance de tout par sa femme, sœur du duc d'Alençon, et pour laquelle le duc, qui l'aimait et qu'elle aimait trop elle-même, n'avait rien de caché. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé furent menés en même temps, prisonniers à la Bastille. A l'égard du maréchal d'Amville on lui envoya Montluc, évêque de Valence, et Villeroy, sous prétexte de le consulter, mais en effet pour épier sa conduite et le faire arrêter s'il était possible. Enfin on fit le procès aux sieurs de La Môle et Coconas, confidens les plus intimes du duc d'Alençon, et à plusieurs autres qui avaient été les instrumens de ce grand complot. »

« Tel était l'état des choses lorsque Charles IX mourut, et que Catherine de Médicis prit en main les rênes du gouvernement, en attendant le retour du roi de Pologne. Il en coûta la tête à La Môle et à Coconas; à l'égard des autres prisonniers, la régente remit à l'arrivée du Roi à décider de leur sort; ils furent seulement interrogés, et le duc d'Alençon ainsi que le roi de Navarre prirent le parti de tout avouer par le conseil de la reine de Navarre, qui avait la liberté de les voir et qui dressa elle-même (elle le dit dans les Mémoires

Digitized by Google

qui nous restent d'elle) la déclaration de son frère ; c'était la plus difficile à faire. A l'égard de celle du roi son mari, il se réduisit à justifier sa conduite par les avis qu'il dit avoir reçus d'une seconde journée de Saint-Barthélemy, contre laquelle il avait cru devoir mettre en sûreté sa personne, qui devait être comprise dans le rôle de la proscription.

« Quant au maréchal d'Amville, non seulement l'évêque de Valence et Villeroy renoncèrent au projet de l'arrêter au milieu de son gouvernement, mais il les amusa par des conférences inutiles pendant lesquelles il chercha à rendre ses pratiques plus redoutables par les liaisons qu'il prit avec le duc de Savoie et avec le maréchal de Bellegarde, qui s'était emparé du marquisat de Saluces, sur Birague, qui y commandait pour le Roi.

« Henri III revint enfin de Pologne. Il prit son chemin par l'Italie, et s'arrêta à Turin, où le duc de Savoie, dont vraisemblablement il ignorait les sentimens, l'amusa par des fêtes et par les protestations d'un grand attachement qu'il affecta en s'avançant au-devant du Roi assez au-delà de ses États, et qu'il continua à vouloir prouver en le conduisant encore en France, où il le suivit jusques à Lyon. Ce dont on ne saurait assez s'étonner, est le parti que prit le maréchal d'Amville, d'aller en Piémont, se présenter à son nouveau maître, pour lequel il avait si peu de disposition à la fidélité. Il ne pouvait pas ignorer à quel excès il lui était suspect, et il est vraisemblable qu'il se regarda comme en sûreté dans un pays étranger. Il n'avait point encore levé le masque, et peut-être se flatta-t-il de profiter des conjonctures pour renoncer à ses intrigues, s'il pouvait obtenir son pardon, ou pour s'y confirmer en resserrant ses liens avec le duc de Savoie. Il joua un dangereux personnage, puisqu'il fut agité si on ne s'assurerait point de lui ; on n'osa l'entreprendre, et la liberté lui fut laissée de retourner en Languedoc. Il ne fut pas long-temps sans éclater, en concluant de sa seule autorité une trève avec les Huguenots qui tenaient une assemblée à Milhau, en Hongrie, assemblée à laquelle il donna, par la suscription de ses lettres, le titre d'*États de France*.

Digitized by Google

Les Calvinistes trouvaient trop d'avantages à le mettre dans leurs intérêts pour ne pas accepter les propositions qu'il leur fit, ou fit faire, et ils lui en marquèrent leur gratitude en le reconnaissant gouverneur de Languedoc, ce qui détermina la Cour d'envoyer une armée contre lui, à laquelle il opposa les propres troupes du Roi, qui étaient à ses ordres, et qu'il débaucha.

« Pendant que le Languedoc devenait ainsi le théâtre de nouveaux troubles, Henri III partit de Lyon pour aller se faire sacrer à Rheims, et découvrit en chemin une conspiration formée contre sa vie par le duc d'Alençon. Cette affaire n'eut point de suite, parce que sur l'aveu de son frère et le pardon qu'il demanda, il prit le parti de la clémence, et l'on ne fit aucune poursuite contre les complices, pour ensevelir, s'il était possible, la mémoire du crime dans un éternel oubli.

« Les alarmes que Henri en avait conçues se renouvelèrent bientôt après, par une fluxion sur l'oreille dont il fut attaqué. Charles IX était mort l'année précédente d'un mal à peu près semblable par les signes extérieurs, et qu'on avait soupçonné être l'effet de quelque poison, le Roi ne douta pas que le duc d'Alençon eût pris ce second moyen pour attenter à ses jours, et si nous en croyons le Père Daniel, qui se fonde sur le témoignage de l'historien Mathieu, livré 7, il en fut affecté d'une telle colère, que dans son transport, ayant ouvert son cœur au Roi de Navarre, il tâcha de l'engager à le défaire d'un frère aussi dangereux et aussi indigne de régner après lui. Si les avantages que le Roi faisait briller au Roi de Navarre, avaient été capables d'ébranler la générosité d'une si belle ame, il faut convenir qu'on ne pouvait lui présenter une amorce plus séduisante pour l'attirer dans le crime. Il ne s'agissait pas de moins que de la couronne de France, dont après le duc d'Alençon il serait devenu l'héritier présomptif, en cas de la mort du roi régnant, sans enfant ; mais le Roi de Navarre ne conçut que de l'horreur pour le forfait, et quelque péril qu'il y eût peut-être à s'y refuser, son ame était trop belle pour ne pas être supé-

Digitized by Google

rieure, à la fois, aux attraits de la fortune et à la crainte du danger de la mépriser.

« Une prompte guérison dissipa bientôt la noire mélancolie dans laquelle la perfidie de son frère avait plongé Henri III; mais il en avait été si effrayé qu'il changea tout à coup le projet qu'il suivait depuis son retour de Pologne, de poursuivre les Huguenots à toute outrance et de les exterminer, dans le désir le plus vif de faire la paix avec eux. Il ne fut pas difficile de les engager dans une négociation. Ils se préparaient de toutes parts à la guerre, mais ils n'étaient pas prêts encore. Le prince de Condé était à Bâle, d'où il sollicitait des secours des Suisses et des princes protestans d'Allemagne. On lui envoya le projet des demandes à faire au Roi, et dont on forma une requête qui contenait quatre-vingt-onze articles. L'objet général était la liberté des consciences, et l'exercice public de la religion calviniste, partout et sans aucune restriction. Mais à cet article fondamental on en ajouta une infinité d'autres dans lesquels les huguenots comprirent tout ce que leur imagination leur put fournir de plus avantageux, et dont il suffit d'extraire les principaux, dont les autres ne sont en quelque sorte que les corollaires.

« Ils demandèrent l'établissement des tribunaux mi-partie de juges catholiques et calvinistes, justice des auteurs du massacre de la Saint-Barthélemy, le rétablissement de la mémoire de tous ceux qui avaient été condamnés pour fait de religion, tels que l'amiral de Coligny, le comte de Montgommery, de Briquemaut, de Cavagne, etc.; la restitution de leurs biens à leurs enfans ou héritiers, le retour de tous ceux qui s'étaient expatriés par la crainte des persécutions, six cent mille livres pour le paiement des dettes de l'amiral, la restitution au prince d'Orange de la principauté de son nom, les bons offices du Roi auprès du duc de Savoie pour la liberté des consciences dans ses États, et auprès du Pape pour la même liberté dans le comtat d'Avignon. La reconnaissance du prince de Condé, du maréchal d'Amville et des frères du maréchal pour bons et fidèles sujets du Roi;

Digitized by Google

et qu'ils n'avaient pris les armes que pour le bien et la conservation du royaume; — la délivrance des maréchaux de Montmorency et de Cossé, l'assemblée des Etats-Généraux, la réduction des impôts sur le pied qu'ils étaient du temps de Louis XII; enfin, l'exclusion du chancelier de Birague et du maréchal de Retz, de tous les conseils où il s'agirait des affaires de la religion prétendue réformée.

« Le Roi, qui avait consenti à recevoir une requête en général, ne s'attendait pas aux insolences que celle-ci rassemblait. Il la reçut des mains de Beauvais La Nocle, chef d'une députation à lui faite par l'assemblée de Bâle, pour la lui présenter, et fut bien surpris lorsqu'il en entendit la lecture. Elle excita dans son conseil une indignation générale. Cependant la négociation ne fut pas rompue, Beauvais La Nocle et d'Arennes, qui avaient porté la parole en la remettant au Roi, demeurèrent à la cour; les autres députés furent renvoyés, mais avec la permission de revenir avec des propositions raisonnables, en cas qu'ils en fussent chargés, et ce qui empêcha principalement une rupture totale, ce fut l'arrivée des ambassadeurs des cantons et du duc de Savoie qui offraient leur médiation.

« Le maréchal d'Amville jouait en quelque sorte le premier rôle dans cette affaire, et son personnage était pour lors tellement à découvert que la requête était en son nom dans ces termes :

« Sire, le prince de Condé, seigneurs, gentilshommes et « autres de la religion réformée de votre royaume, le maré- « chal d'Amville, seigneurs gentilshommes et autres catho- « liques à eux associés, vos très humbles et très obéissans « sujets et serviteurs, pour parvenir à une entière, sûre, « et perdurable pacification des troubles, remontrent en « toute humilité, etc. »

« Il n'est pas nécessaire assurément d'aucune réflexion pour apercevoir les deux partis des huguenots et des mécontens ou politiques, bien exactement distingués dans ce titre de la requête. Leurs chefs y sont séparés, l'un des

Digitized by Google

huguenots, l'autre des catholiques. Le prince de Condé y est seulement nommé le premier par respect de sa qualité de prince du sang. Mais si les partis et leurs chefs sont distingués, les demandes sont confondues, malgré la différence des religions, ce qui les réunit exactement.

« Le désir que le Roi avait de la paix en entretenait la négociation, quelque peu d'espérance qu'il y eût d'y parvenir. Il en traitait lui-même par des agens particuliers qu'il envoyait aux chefs des partis et singulièrement au maréchal d'Amville, auquel il dépêcha Rogier, l'un de ses valets de chambre; mais plus il la désirait, moins elle pouvait réussir, parce que les rebelles, instruits de ses sentimens, en devenaient tous les jours plus avantageux avec lui. Ils le devinrent encore bien davantage, lorsque le duc d'Alençon, toujours d'intelligence avec eux, se détermina, le 15 septembre 1575, à fuir secrètement de la cour pour les aller joindre. Les mesures étaient si bien prises, qu'il devança ceux qui furent envoyés à sa poursuite, et arriva à Dreux, où l'escorte qui l'avait conduit et plusieurs mécontens qui se rendirent près de lui, lui formèrent un corps avec lequel il se vit en sûreté. Il fallait en venir à lui faire la guerre pour se garantir d'un péril auquel on ne s'était pas attendu.

« La trève que la reine-mère, au nom du Roi, conclut entre ses fils le 12 novembre apporta quelque relâche à la violence de ces troubles; elle fut suivie, au mois de mai 1576, d'une paix par laquelle les huguenots et les politiques obtinrent la plus grande partie des articles qu'ils avaient demandés par la requête de l'année précédente, surtout l'exercice sans borne ni modification de leur religion.

« Mais pendant que Catherine de Médicis travaillait à calmer l'orage de ce côté, il s'en élevait un autre qui fut de plus longue durée. Le roi de Navarre (Henri IV) était demeuré à la cour depuis la fuite du duc d'Alençon, et s'y était conduit avec une circonspection qui l'avait mis à l'abri de tout soupçon; mais la sécurité que sa tranquillité apparente avait inspirée sur son compte fut ce qui lui facilita les

Digitized by Google

moyens de s'échapper de l'espèce d'esclavage dans lequel il était détenu.

« La coquetterie de la belle madame de Sauve, dont ils étaient amoureux l'un et l'autre, avait fait naître entre le frère du Roi et lui une jalousie qui semblait répondre de leur haine mutuelle ; cette coquetterie ordonnée de madame de Sauve par Catherine de Médicis, ou exigée d'elle par Du Guast, son amant favori, avait porté l'aigreur entre les deux rivaux à un tel excès, que sur quelques propos piquans, tenus par le duc d'Alençon, le roi de Navarre lui avait demandé raison, et qu'ils en seraient venus à l'éclat d'un combat singulier, si Souvray et Du Guast lui-même, qui les avaient entendus se parler, ne se fussent entremis pour les en empêcher et ne les eussent menacés d'en avertir le Roi, qui en effet travailla lui-même à les accommoder. Le roi de Navarre avait même contre le duc une double raison de jalousie causée par l'indécence de la conduite de sa femme, qui dissimulait si peu les sentimens trop tendres qu'elle avait pour son frère que ce n'était presque plus un secret. Mais quelle que fût leur antipathie, elle céda au dépit qu'ils ressentaient du peu de considération qu'ils avaient à la cour, et il ne paraît pas douteux que leur évasion était concertée par la médiation de la reine de Navarre même qui entretenait leurs dispositions à la révolte. Le duc d'Alençon s'était autorisé du refus obstiné du Roi d'augmenter son apanage. Le roi de Navarre donna pour prétexte le refus qu'on fit de lui donner le commandement de la ville de Saint-Denis pour la défendre en cas que les politiques tentassent de s'en emparer. Ce dernier n'était pas prisonnier, il aimait la chasse, il en fit une partie dans la forêt de Senlis, et s'étant allé reposer à Chantilly, au lieu de revenir à la cour, il prit un chemin détourné par la Normandie, d'où il se rendit à Saumur, accompagné de Ferraques, Roquelaure, d'Epernon et de quelques autres.

« A peine y fut-il arrivé que, se voyant en sûreté, il déclara que la profession qu'il avait faite de la religion catholique,

Digitized by Google

depuis la Saint-Barthélemy, n'était que l'effet de la violence qu'on avait exercée contre lui, qu'il avait conservé dans son cœur la religion dans laquelle il avait été élevé par sa mère et qu'il se rendait à elle. De là il passa en diligence dans la Guyenne, dont il avait le gouvernement; il y parvint assez tôt pour que plusieurs commandans, qui n'avaient point encore reçu les ordres du Roi, lui remissent leurs places, et il établit une correspondance suivie avec le maréchal d'Amville. »]

Commission (1) *pour instruire le procès criminel de La Môle et Coconas et complices.* 1574.

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France, à nos amés et féaux conseillers en notre conseil privé, le premier président en notre cour de Parlement, et plus ancien président séant en la chambre de la Tournelle de notredite cour, Salut.

Désirant qu'il soit procédé en toute diligence et par personnages recommandés de grande intégrité et prud'hommie, à la confection des procès criminels et extraordinaires contre tous ceux qui se trouveront chargés et coupables de la damnable, méchante et malheureuse conjuration qui a été faite à l'encontre de notre personne, de celle de la Reine, notre très honorée dame et mère, contre les principaux officiers de notre couronne, et généralement contre tout notre État, et à l'entière ruine et subversion d'icelui, nous vous avons commis, ordonnés et députés, commettons,

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, Recueil manuscrit de Conrart, t. V, p. 587.

Digitized by Google

ordonnons et députons par ces présentes pour, avec deux plus anciens conseillers laïcs de notredite cour, l'un de la Grand'Chambre, et l'autre de ladite Tournelle, vaquer en toute diligence et toutes autres affaires postposées et cessant, et sans aucune intermission ni discontinuation, tant aux jours fériés que non fériés, et à toutes heures, à l'instruction entière desdits procès, nonobstant oppositions et appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles : pour lesdits procès par vous instruits, et deux de vous en l'absence ou légitime empêchement de maladies des autres, pourvu que l'un de vous présidens susdits y assiste toujours, être procédé aux jugemens définitifs d'iceux, par lesdites deux chambres assemblées. De ce faire vous avons donné et donnons pleins pouvoirs, puissance, autorité, commission et mandement extraordinaire par ces dites présentes, même de faire saisir et arrêter toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, si de ce fait se trouveront chargées et soupçonnées. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et sujets, que à vous, en ce faisant, obéissent et entendent diligemment, prêtent et donnent confort, aide et provision ; et à tous nos gens et commissaires d'exécuter vos mandemens, tout ainsi que s'ils étaient émanés de nous. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notredite cour de Parlement, que nos présentes lettres de commission ils fassent enregistrer au greffe d'icelle notredite cour, et auxdits commisaires par nous commis et députés pour ladite instruction et jugement, obéir et entendre par tous nos sujets en ce qui concerne le fait de ladite commission. Car tel est notre plaisir. — Donné, etc.

Vu par la cour, les Grand'Chambre et Tournelle

Digitized by Google

assemblées, le procès criminel fait à la requête du procureur-général du Roi, pour raison de la conspiration et conjuration contre l'État du Roi, de son royaume; conclusions dudit procnreur-général et son considéré:

Ladite Cour a ordonné et ordonne que les sieurs de Thoré, de Méru, vicomte de Turenne, le sieur de Gaudry, dit Grand-Champ, les appelés La Nocle l'aîné, La Nocle le jeune, Montagu le jeune, le capitaine Luynes, Fourlay père, le sieur de La Vergne, le capitaine Beauchamp, Pontrain, ci-devant avocat et à présent de robe courte, Bournonville, qui est à présent au sieur de Thoré, un nommé Saint-Pierre, par ci-devant trésorier de la cause, le sieur de Châteaubaudeau, Machonnets, son frère bâtard, un nommé Malhane, solliciteur de la dame de Chaulsin, les nommés Ferrailles, Du Vau, demeurant à Meillant, en Auvergne, Horne-d'Ouville, qui est maréchal de la compagnie du sieur de Méru, et un nommé Hercule, seront pris au corps et amenés prisonniers ès prisons de la Conciergerie du Palais à Paris, pour ester à droit; et s'ils ne peuvent être pris, seront ajournés à trois briefs jours, à son de trompe et cri public, en ladite cour, leurs biens saisis, et commissaires y établis, jusques à ce qu'ils aient obéi. Et sera l'exécution de ce présent arrêt faite par vertu de l'extrait d'icelui, par le premier des huissiers de ladite cour, ou sergent royal sur ce requis.

Fait au Parlement, le vingt-unième jour de mai, l'an 1574. MALON.

Digitized by Google

A M. DE LA GUÊLE, CONSEILLER DU ROI EN SON PRIVÉ CONSEIL ET SON PROCUREUR-GÉNÉRAL EN LA COUR DU PARLEMENT A PARIS.

Monsieur le Procureur, arsoir l'on me dit de votre part que Côme ne disait rien. C'est chose certaine qu'il a fait ce que mon fils d'Alençon avait sur lui, et que l'on m'a dit qu'il a fait aussi une figure de cire, à qui il a donné des coups à la tête, et que c'est contre le Roi; et que ladite figure a été trouvée parmi les besognes de La Môle; aussi que où il logeait à Paris, il a beaucoup de méchantes choses et de livres et autres papiers. Je vous prie en avertir de ma part de tout ce que dessus le premier président et le président Hennequin, et me mander tout ce qu'il aura confessé, et si ladite figure s'est trouvée, et qu'au cas qu'elle soit de fait, que je la voie.

Du bois de Vincennes, ce vingt-neuvième avril 1574.

CATERINE.

AU MÊME.

Monsieur le Procureur, je vous envoie ce porteur qui est à moi, qui vous dira ce que le lieutenant du prévôt de l'hôtel lui a dit que Côme lui dit, quand il le prit; et afin qu'il ne change, je lui ai fait dire, et le vous écris ici, qui est, que ledit Côme, incontinent qu'il fut pris, lui demanda si le Roi vomissait et s'il saignait encore, et s'il avait douleur de tête, et comment il allait de La Môle, et qu'il l'aimerait tant qu'il vivrait. Faites-lui tout dire, et envoyez quérir ledit lieutenant, et

Digitized by Google

communiquez le présent au premier président et au président Hennequin, et que l'on sache la vérité du mal du Roi, et que l'on lui fasse défaire, s'il a fait quelques enchantemens pour nuire à sa santé; et aussi, s'il a fait quelque enchantement pour faire aimer La Môle à mon fils d'Alençon, qu'il le défasse.

A onze du soir, vingt-neuvième d'avril.

Je suis, etc.

CATERINE.

AU MÊME.

Monsieur, la Reine mère du Roi m'a commandé vous mander que vous donniez, s'il vous plaît, bon ordre que personne, quel qu'il soit, ne parle aux prisonniers, mêmement à La Môle, si ce ne sont les juges ordonnés pour faire leur procès; et qu'ayant entendu que ledit La Môle porte au cou quelques chiffres ou caractères, et au doigt des anneaux, que vous les lui fassiez ôter, voir que c'est et les garder. Aussi il avait sur lui cinq ou six cents écus et des bagues qui sont des moyens pour tenter et corrompre les gardes, par quoi il lui faut aussi ôter et bien faire garder tout, comme vous savez qu'il faut faire, qui est tout ce que je vous dirai, sinon me recommander très affectueusement à votre bonne grâce.

Au bois de Vincennes, cette vigile de Pâques au soir.

Votre obéissant et parfait amé à vous faire service.

LANSSAC.

Digitized by Google

AU MÊME.

Monsieur, la Reine mère du Roi m'a commandé vous écrire que le petit Côme, nigromancien, que vous savez, a été pris prisonnier et mis entre les mains du prévôt de l'hôtel qui a commandement de le vous amener afin de le faire diligemment et incontinent ouïr et très expressément examiner par messieurs les présidens premier et de Boinville; et surtout le faire interroger sur certaines images de cire qu'on dit qu'on a trouvées parmi les besognes de La Môle, ainsi qu'a dit le lieutenant du chevalier du guet, et dont ladite dame Reine avait commandé à monsieur de Bonneuil, fils de monsieur le premier président, d'en avertir mondit sieur le premier président pour en savoir la vérité dont Sa Majesté a grand désir de savoir des nouvelles; si vous en avez, vous me ferez grand plaisir de m'en mander par ce porteur. Et àtant je me recommande très affectueusement à votre bonne grâce.

Du bois de Vincennes, ce vingt-sixième d'avril 1574.

Votre obéissant et parfait amé, à vous faire service.

LANSSAC.

A NOS AMÉS ET FÉAUX AVOCATS ET PROCUREUR-GÉNÉRAL DE NOTRE COUR DE PARLEMENT A PARIS.

De par le Roi :

Nos amés et féaux, nous écrivons présentement aux gens de notre cour de parlement comme étant constitués prisonniers en notre Bastille de Paris, les ducs de Montmorency, pair et maréchal de France, et le sieur de

Digitized by Google

Cossé, aussi maréchal, pour aucunes charges qui sont à l'encontre d'eux. Nous désirons qu'il soit procédé en ce fait avec toute la meilleure forme qu'il sera possible, et de la façon que l'on a accoutumé ci-devant d'observer à l'endroit de personnes de telle qualité quand elles ont été accusées, et que, à cette fin, ils délibèrent sur cette affaire, pour après nous avertir de la façon que ont accoutumé d'être faits les procès de semblables personnages. A quoi nous voulons et vous mandons les solliciter de satisfaire : et à ce ne faites faute, car tel est notre plaisir.

Donné au château de Vincennes le septième jour de mai 1574.

CHARLES.

BRULART.

FUITE DU DUC D'ALENÇON.

LETTRE DU DUC D'ALENÇON, FRÈRE DE HENRI III, AU ROI SON FRÈRE, SUR SA SORTIE DE PARIS, EN SEPTEMBRE 1575 (1).

Monseigneur, je n'ai jamais rien tant désiré en ce monde, que d'être honoré de votre bienveillance, recherchant par tous moyens d'humilité, obéissance et étroite observance de vos commandemens, à quérir auprès de vous le point que la naturelle inclination devait avoir fait naître en vous, et en rendre, en apparence et par effet, certain et manifeste témoignage, non seulement à ceux qui sont de votre obéissance, mais à toutes nations, afin de représenter et faire con-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Du Puy, v. 87, fol. 54.

Digitized by Google

naître à un chacun cette tant désirée et recommandée amitié, qui ne doit être entamée ou violée pour quelque cause ou occasion qui pût survenir; mais j'ai été si infortuné que je n'ai pu avoir cet heur d'atteindre ce point, car au lieu que je devais tenir le premier rang après votre personne, tant en autorité que primauté, et très parfaite amitié, j'ai tellement été disgracié, que les pernicieux ministres qui sont à l'entour de vous m'ont éloigné de la faveur de votre bonne grâce, et chassant et bannissant vos anciens et très affectionnés serviteurs, gouverneurs des provinces de long-temps nourris et expérimentés aux plus grands et importans affaires de ce royaume, se veulent impatroniser du gouvernement de votre personne, pour parvenir, par tous moyens pervers et illicites, à une incroyable grandeur; ores excluant et reculant les premiers et plus illustres de votre cour; ores dévorant ce peu qui reste au pauvre peuple des misères et troubles passés; ores lui faisant par nouvelles impositions, crues, tailles et infinis autres subsides, les superflues dépenses, enrichissemens d'habits et toutes démesurées superfluités, les vrais nourrissons de la ruine, désordre et confusion des républiques et monarchies qui, au contraire, se sont toujours établies, maintenues et accrues par la justice, tempérance et modestie, et se sont tellement plongées en tous délices et volupté, qu'ils s'égalent non seulement aux rois, princes, mais les surmontent en superbes et intolérables dépenses, et vous ont tellement pratiqué et acquis, qu'ils m'ont privé de votre œil favorable que j'avais tant imploré, faisant tourner et changer l'affection fraternelle qui m'était naturellement due en une haine et malveillance ouverte, de sorte que, vous laissant aller à leurs appétits insatiables et convoitises désordonnées, avez souf-

Digitized by Google

fert et permis que mes serviteurs, qui tant de fois ont rendu témoignage de la fidélité qu'ils ont à votre service, par le hasard et le sacrifice de leur vie, ayant été impunément, publiquement et en plein jour, à la porte de votre château, en la présence de tous, de guet-à-pens, poursuivis, assassinés et meurdrés, sans que aucune justice en ait été faite, et au lieu d'avoir renvoyé et commis ce négoce à votre parlement établi et institué par vos prédécesseurs pour la punition et correction des maléfices, l'impunité desquels invite les méchans à mal faire, avez fait préparer votre chambre et maison royale pour la solennité et célébration des noces d'aucuns d'iceux, toléré et trouvé bon que tels conspirateurs de meurdres si insignes et qualifiés, se soient effrontément présentés devant moi, disant à haute voix, qu'entre mes bras ils avaient tué et tueraient mesdits serviteurs et feraient bien davantage, ce qui a été encore mieux achevé que commencé, car ils vous ont induit trois jours après à me faire arrêter et mettre ès-mains de vos gardes, comme un criminel de lèze-majesté et faire constituer prisonniers les sieurs de Bussy et S...., dans votre château, et le sieur de La Chastre en la Bastille, chose par trop insupportable, un cœur généreux et innocent, et qui ne pense onoques à vous donner occasion de lui faire tel traitement. Au moyen de quoi je n'ai pu moins faire que capter l'occasion de me mettre en liberté, et tirer hors de telle servitude par mon évasion et absence, pour éviter le péril de ma vie, étant très bien averti que quatre jours après on m'avait préparé une retraite en la Bastille, attendant quelque résolution et conclusion prise sur les conseils de César Borgia. Toutefois, j'ai tant de dévotion à votre service et au repos de ce royaume, que je ne demande que la sûreté de ma personne, et passer le reste de

Digitized by Google

mes jours en pleine liberté, ce que je vous supplie très humblement, Monseigneur, me vouloir permettre avec telle assurance que un prince tenant le lieu que je tiens, peut et doit avoir. Priant Dieu, etc.

LETTRE CIRCULAIRE DU ROI A LA NOBLESSE DE SON ROYAUME SUR LA SORTIE DE LA COUR DU DUC D'ALENÇON (1).

Monsieur de...., Je ne puis avoir recours en mes affaires et plus grandes afflictions, après Dieu, qu'à mes bons et affectionnés serviteurs et sujets; c'est pourquoi, me retrouvant maintenant au plus grand affaire que j'aie souvenance d'avoir jamais été, je vous adresse la présente, tant pour vous avertir de ma douleur à laquelle je suis certain que participerez par l'affection particulière que vous me portez, et au bien général de ce royaume, que pour vous prier me vouloir secourir en icelui des moyens que Dieu vous a donnés; c'est que mon frère le duc d'Alençon s'est départi d'avec moi et de cette ville depuis hier à six heures du soir. Ne sachant qu'il est devenu et encore moins qui l'a mu de me délaisser de cette façon; car Dieu m'est témoin de l'amitié fraternelle que je lui ai toujours portée, dont mes actions ont rendu assez de preuves, ne lui ayant jamais donné occasion de prendre tel parti; j'ai incontinent envoyé gens de toutes parts, après, pour apprendre la route qu'il a faite et empêcher qu'il ne passe plus outre. Mais étant incertain du chemin qu'il a pris, je vous prie, incontinent la présente reçue, assembler le plus grand nombre de vos

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Du Puy, v. 87, fol. 58. Un des originaux fait partie de la collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

amis et serviteurs que vous pourrez, et mettre peine de savoir s'il aura passé vers vos quartiers et en quel pays il sera allé, afin d'aller incontinent après, aux plus grandes journées qu'il vous sera possible; envoyant sur les passages et autres lieux que besoin sera, pour, s'il est possible et désirez me faire service très agréable et dont je vous demeurerai à jamais redevable, le prendre et arrêter en quelque lieu et endroit qu'il se trouve, et me le ramener; si non, et que vous n'ayez aucune nouvelle de lui, ni qu'il soit passé à votre côté, vous tenir prêt avec le plus grand nombre de vosdits amis, pour me venir trouver aussitôt que je vous manderai; avertissant les gentilshommes du pays, vos voisins, de cette nouvelle, les exhortant tous de monter à cheval et se joindre avec vous, vous assurant qu'il ne se présentera jamais occasion en laquelle vous me puissiez faire service plus notable, et dont je reçoive plus de contentement. Priant Dieu, Monsieur, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le douzième jour de septembre 1575.

HENRY.

BRULART.

A M. DE RAMBOUILLET, *chevalier de mon ordre, capitaine de mes gardes et gouverneur de ma ville du Mans* (1).

Monsieur de Rambouillet, encore que j'aie toujours aimé chèrement mon frère, le duc d'Alençon, sans lui avoir donné occasion aucune d'être malcontent de moi,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

si est-ce qu'il est advenu, par mauvais conseils, selon qu'il est assez aisé à prévenir, que, hier au soir sur les cinq heures, il s'est départi d'avec moi, sans que j'aie pu encore savoir en quelle part il a tiré. Et pour ce que cela ne peut servir que pour accroître les maux desquels nous ne sommes que trop affligés, je vous prie, sur tous les services que vous eûtes jamais en volonté de me faire, que vous faites prendre soigneusement garde, par tous les lieux et endroits de votre gouvernement, s'ils s'y sera point retiré, afin de le prendre et arrêter par tous les meilleurs moyens dont vous vous saurez aviser, et le m'amener puis après, qui est bien le plus grand et digne service que je saurais jamais recevoir de vous.

Je désire aussi que vous admonestiez tous ceux de ma noblesse, et autres de mon gouvernement, de me demeurer toujours bons et loyaux sujets sans suivre autre parti que le mien, selon qu'ils y *sont naturellement obligés et qu'il leur est ordonné de Dieu; vous envoyant des lettres en blanc pour en bailler à aucuns des principaux, afin de les y encourager d'avantage.* Suppliant le Créateur, Monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le seizième jour de septembre 1575.

HENRY.

BRULART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vous ai écrit ce matin, mais j'ai oublié à vous dire que, ayant ordonné à mon

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

cousin le duc de Nivernais de s'en aller à la suite de mon frère le duc d'Alençon avec le plus de forces qu'il pourra, je désire, afin qu'il soit mieux accompagné, que vous vous trouviez à Vendôme au vingt-deuxième de ce mois avec le plus de vos amis et au meilleur équipage, pour là s'employer à me faire service à l'appréhensement de mondit frère qui est le plus grand que vous me saurez jamais faire. Et me y fiant que vous ne vous y épargnerez, je ne vous en dirai point davantage, mais prierai Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le seizième jour de septembre 1575.

HENRY.

BRULART.

DÉCLARATION ET PROTESTATION DU DUC D'ALENÇON (1).

Nous, François, fils et frère de rois, duc d'Alençon, etc.

Comme de l'observation des lois dépend la conservation de tous royaumes et seigneuries, et par ce moyen se nourrit et entretient la paix entre les sujets, ainsi quand elles ne sont gardées en la pureté qu'elles nous ont été laissées par nos devanciers, et qu'elles viennent à languir et sont comme mortes et ensevelies, les sujets se disposent et s'abandonnent aisément à toutes dissolutions, lesquelles causent le plus souvent les guerres civiles, et finalement la ruine et destruction des royaumes, républiques, communautés, si promptement il n'y est pourvu et remédié par la divine bonté

(1) Bibliothèque du roi, section des manuscrits, fonds Du Puy, v. 87, fol. 60. — Béthune, v. 8691, fol. 77. — Fontanieu, 338.

Digitized by Google

de Dieu, qui suscite, quand il lui plaît, d'excellens et héroïques personnages pour s'opposer à la tyrannie de ceux qui ne demandent qu'à mettre toute chose en confusion, pour s'enrichir, à quelque prix que ce soit, du sang et sueur des pauvres, ou s'emparer desdits royaumes et seigneuries, ce que nous apprenons par la ruine d'infinis florissans royaumes qui ont par ce moyen pris fin, qui doit servir d'exemple à tous vrais Français pour les stimuler et inciter à remettre sur les anciennes lois, et empêcher chacun en son endroit, et selon les moyens que Dieu lui a départis, que ce royaume de France, qui a été par-dessus tout le plus puissant, ne tombe entre les mains de ceux qui le querellent depuis si long-temps, et pour y parvenir, nourrissent et entretiennent le discord que nous y voyons, se couvrant du différend qui est en la religion, lequel ils seraient bien marris de voir apaisé, comme il s'est vu et connu par les choses passées. Afin de donner couleur aux tailles, impôts et subsides qu'ils inventent tous les jours et lèvent sur le pauvre peuple, la noblesse et le clergé, au nom du Roi, et sous couleur de l'acquitter, combien que cela ne tende qu'à les enrichir, et quelque peu de personnes, presque tous étrangers, qui se sont emparés du Roi et des principaux États et gouvernemens de ce royaume contre les lois d'icelui; toutes lesquelles entreprises ne pouvant trouver bonnes, avons été calomnié envers le Roi notredit seigneur et frère, et en cette occasion en danger de notre vie, et détenu, comme chacun sait; ce qu'avons souffert, espérant que le Roi remédierait à tant de misères et ne se laisserait plus circonvenir à tels gens, et qu'il connaîtrait notre innocence. Mais voyant la plaie s'empirer de jour en jour, et notre personne

Digitized by Google

plus indignement traitée, et tant de pauvres seigneurs, gentilshommes d'église, citadins et bourgeois, ayant les yeux fichés sur nous, nous tendant les mains et implorant notre aide, vaincu de leurs prières et compatissant à leurs misères, nous sommes résolu, postposant toute crainte de mort qui était prochaine, d'essayer à sortir de la captivité où nous étions pour prendre la cause publique en main, et nous opposer aux pernicieux dissentions et conseils des perturbateurs de ce royaume. En quoi nous avons tant été favorisé de Dieu, que le seizième de ce mois de septembre, nous sommes arrivé à notre ville de Dreux où se sont rendus à nous plusieurs seigneurs et gentilshommes et autres, tant du clergé que du tiers état de ce royaume, auxquels avons déclaré notre vouloir et intention n'être d'entreprendre aucunement sur l'autorité du Roi, notredit seigneur et frère, laquelle nous désirons conserver et accroître de tout notre pouvoir, mais seulement nous employer de toutes nos forces, voire jusques à n'épargner notre vie et biens pour déchasser ces perturbateurs du repos public, poursuivre la justice de tant de pilleries, larcins, homicides et massacres, inhumainement et contre tout droit commis et perpétrés au vu et su de chacun; délivrer tant de seigneurs, gentilshommes et autres, constitués prisonniers ou bannis à tort et sans cause, les remettre, et tous autres gens de bien en leurs biens, états et commerces, abolir toutes tailles, subsides et impôts, mis sur le pauvre peuple par la malice et suggestion des étrangers contre les anciennes lois et statuts de ce royaume, entretenir la noblesse et le clergé en ses anciens priviléges et franchises et libertés, et établir en France une bonne, stable et ferme paix. Pour ce faire,

Digitized by Google

nous n'entendons user ni nous aider d'autres moyens que de ceux dont nos prédécesseurs se sont aidés, et qui sont usités de tout temps en ce royanme quand il est question de la réformation de la religion et justice, qui sont les deux colonnes de toute monarchie, ou de remettre le royaume en sa première splendeur, dignité et liberté, c'est à savoir par une assemblée générale et célèbre des trois états de ce royaume, convoqués en lieu sûr et libre, de laquelle tous étrangers soient exhibés. Protestant devant Dieu, lequel nous appelons à notre aide, et lequel aussi nous nous assurons qu'il guidera notre entreprise, n'être ému ou poussé à ce faire d'aucune cupidité ou de vengeance privée (combien que pour les torts qui nous ont été faits, nous en eussions juste occasion), ou de grandeur et désir de commander plus que nous ne faisons, ou qu'il ne nous appartient, nous contentant, comme nous en avons bonne occasion, des biens, autorité et grandeurs que nous avons reçus de Dieu, de sa bénignité et largesse, nous ayant fait naître de pieux roi, et ordonné la seconde personne en ce royaume; que s'il advient qu'il plaise à Dieu nous appeler avant que de pouvoir voir la fin et exécution de cette tant sainte entreprise, nous nous réputerons très heureux d'avoir pour icelle employé notre vie qui concerne le service de Dieu et du Roi, la franchise et immunité de la noblesse et du clergé, le repos et soulagement du peuple et liberté de la patrie. Et pour ôter tous empêchemens et réunir les cœurs des naturels français, nous avons pris et prenons en notre protection et sauvegarde, tous, tant d'une que d'autre religion, les priant et exhortant, au nom de Dieu, de se comporter les uns avec les autres comme frères,

Digitized by Google

parens, voisins et concitoyens, sans se provoquer par injures ou autrement, et jusques à ce que, par les états généraux et assemblée d'un saint concile, il soit pourvu sur le fait de la religion, permettre et laisser jouir un chacun de l'exercice d'icelle; prions tous rois, reines, primats, potentats, seigneurs, républiques et communautés voisins, alliés et confédérés de ce royaume et couronne, qu'ils nous favorisent, aident et secourent en cette tant sainte et louable entreprise, et ne prendre autre opinion de nous que celle que nous témoignons par présente protestation; prions aussi tous princes, seigneurs, gentilshommes, bourgeois, villes et communautés sujets de la courpnne, de nous venir trouver et accompagner, secourir de vivres, armes, argent et autres leurs moyens, à ce que, par leur faute et négligence, l'exécution de notredite entreprise ne soit différée et la paix retardée; déclarons nos ennemis ceux seulement qui par force se opposeront, et tâcheront empêcher notre entreprise, et amis ceux qui ne nous courront sus.

Donné à Dreux, le dix-septième jour de septembre 1575.

FRANÇOIS.

AU DUC DE NEVERS (1).

Mon cousin,

J'ai reçu votre lettre et suis très aise que soyez si près de mon frère que je tiens, à ce que nos avis portent, que il ne bougera pas de Dreux, mais non que soyez si

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, Fontanieu, 338. — Fonds Béthune, v. 8826, fol. 22.

Digitized by Google

faible; il se faut renforcer de tout ce que vous pourrez, car s'il se pouvait assiéger là-dedans, c'est tout ce que uous saurions désirer pour le prendre. Ne vous éloignez partant du côté de Chartres que il peut revenir de notre côté; mais je ne connais le pays qu'il me faut remettre à vous, que, je m'assure, n'oublierez rien de ce qu'il sera pour mon service. Priant Dieu vous conserver.

De Paris, le dix-huitième jour de septembre 1575.

HENRY.

A M. DE RAMBOUILLET (1).

[Cette lettre, non signée, doit être du duc de Nevers. Voir précédemment la lettre du Roi, p. 246-47.]

Monsieur de Rambouillet, à mon partement de Paris, le Roi me dit vous avoir écrit de vous acheminer au plus tôt pour être le jeudi 22 à Vendôme où j'eusse à vous faire savoir de mes nouvelles afin de vous joindre à ma troupe, laquelle Sa Majesté fait dresser pour s'opposer à ceux qui se sont élevés contre icelle, pour à laquelle obéir j'ai pensé être mieux de prévenir ledit jour par ce courrier exprès que je vous envoie avec la présente afin que vous sachiez où nous sommes pour vous acheminer droit, sans aller audit Vendôme, et aussitôt que votre commodité le pourra permettre. Et d'autant

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

que je sais quelle affection vous avez au service du Roi et de ce royaume, et que m'êtes ami, je ne ferai cette plus longue qu'à vous prier de croire, monsieur de Rambouillet, que vous serez le très bien venu comme en la compagnie de l'un de vos meilleurs et plus affectionnés amis. J'ai été averti qu'il y avait quelque entreprise sur le Mans, à laquelle ville j'estime qu'aurez provu si bien, qu'il n'est besoin vous en dire davantage, et finissant par mes très affectionnées recommandations à vos bonnes grâces, je prierai le Créateur vous douer, monsieur de Rambouillet, en parfaite santé.

Ecrit à Chartres, ce (*en blanc*) septembre 1575.

LETTRE DU DUC D'ALENÇON A CATHERINE DE MÉDICIS (1).

Madame, ayant entendu par le sieur de Coubot que vous a plu vous acheminer pour m'honorer tant que de parler à moi, j'ai incontinent dépêché le sieur de Sourdis, présent porteur, pour vous dire l'extrême joie que j'ai reçue, pensant que j'aurai tel honneur de vous voir, m'assurant que vous connaîtrez par ma présence l'entière preuve de l'affection que j'ai de servir le Roi et vous, vous assurant qu'il n'y a personne en ce monde qui, en telles affections, me puisse en rien égaler. Priant Dieu qu'il m'en fasse la grâce après m'être très humblement recommandé à vos bonnes grâces, je prie

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Manuscrit de la bibliothèque de feu l'abbé de Rothelin, égaré de ceux de Du Puy, et remis à la Bibliothèque royale par l'abbé Baudot. — Fontanieu, v. 336.

Digitized by Google

Dieu, Madame, qu'il vous doint ce que votre cœur désire.

De Dreux, le vingt-deuxième jour de septembre.

Votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

FRANÇOIS.

LE MÊME A LA MÊME (1).

Madame, le désir que j'ai d'avoir cet honneur de vous voir me fait dépêcher ce porteur vers vous pour savoir l'heure que pourrez arriver et aussi pour savoir si vous avez point changé d'avis en quelque chose, afin que, s'il vous plaît incontinent, il vous plaise le me renvoyer en diligence afin que vous trouviez toutes choses plus préparées selon votre volonté. N'étant faite pour autre fin, après m'être très humblement recommandé à vos bonnes grâces, je prie Dieu, Madame, qu'il vous doint ce que votre cœur désire.

De Dreux, ce vingt-troisième jour de septembre.

Madame, je vous supplie, permettez à ce porteur qu'il baille des lettres que j'ai écrites au sieur de Sourdis et Saint-Léger.

Votre très humble et très obéissant fils et serviteur.

FRANÇOIS.

LE MÊME A LA MÊME (2).

Madame, je ne sais ni ce que j'écris, ni là où je suis, tant je suis troublé du regret que j'ai qui me point jus-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. — Fontanieu, v. 338.
(2) Bibliothèque royale, section des manuscrits. — Fontanieu, 338.

Digitized by Google

ques en l'ame, voyant que l'espérance que j'avais pour créance certaine est vaine, puisque vous n'avez eu agréable de venir aujourd'hui, étant du tout que je puisse retarder plus longuement en cette ville pour des affaires qui me pressent tellement que je suis forcé de partir demain avec mes troupes. Je voudrais avoir retardé mon partement de vingt-quatre heures, et s'il ne tenait que de faire preuve de la volonté que j'ai d'avoir cet honneur de vous voir, je l'achèterais au poids de mon propre sang bien cher; je vous supplie très humblement le croire, comme j'ai commandé au sieur de Saint-Léger vous le faire entendre amplement. Me remettant sur sa suffisance, craignant de vous faire redite, je ne vous dirai que ce mot qui est que je ne m'éloigne pas tant que je ne puisse recevoir vos commandemens d'heure en autre, attendant qu'il vous plaise m'en honorer. Je vous baise les mains, et après m'être humblement recommandé à vos bonnes grâces, je prie Dieu, Madame, qu'il vous doint ce que votre cœur désire.

De Dreux, ce vingt-troisième jour de septembre 1575.

Votre très humble et très obéissant fils et serviteur,

FRANÇOIS.

A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai eu avis que mon frère, le duc d'Alençon, au partir de Dreux, doit prendre son chemin vers la rivière de Loire, et qu'il s'assure, entre autres lieux, d'avoir le Mans à sa dévotion, chose

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

de quoi j'ai bien voulu vous avertir à ce que vous y faites faire si soigneuse garde et y usez de votre part de cette vigilance, qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient. Priant Dieu, sur ce, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le vingt-quatrième jour de septembre 1575.

HENRY.

BRULART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vous écrivis du jour d'hier que vous eussiez à prendre garde à la ville du Mans, sur laquelle j'avais eu avis que mon frère avait quelque entreprise dessus, ce que je vous répéterai encore par ce mot; et vous dirai davantage, que ordonnant au sieur de Laverdin de se tenir avec ses troupes, en quoi faisant, je vous prie de le faire accommoder en votre gouvernement, d'ordonner et les souffrir y entrer selon que le besoin le requerra. Et sur ce, je prie Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris le vingt-cinquième jour de septembre 1575.

HENRY.

BRULART.

AU MÊME (2).

Monsieur de Rambouillet, j'ai vu comme sur l'occa-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.
(2) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

sion du nouvel accident du partement de mon frère, duc d'Alençon, et les amas des gens de guerre qui se préparaient de votre côté à sa faveur, vous avez fait commencer une levée de six cents hommes de pied, et cinquante de cheval, selon que le pays l'a désiré, afin de le tenir en sûreté; chose que je loue grandement, et vous envoie les commissions nécessaires, tant pour la levée que pour l'entretenement d'iceux. Toutefois, je vous veux bien dire que, ayant maintenant pris mondit frère son chemin par un autre côté avec ses troupes, je désire que vous diminuiez de ce nombre-là, s'il est possible, et n'usiez desdites commissions que autant que vous connaissiez la sûreté du pays le requérir bien expressément, afin de soulager d'autant mon peuple, qui en a bon besoin. Et sur ce, je prie Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris ce vingt-huitième jour de septembre 1575.

HENRY.

BRULART.

A M. LE DUC DE NEVERS (1).

Monseigneur, je crois que l'avertissement que vous avez eu est véritable, que Monsieur, frère du Roi, prend le chemin à Boisgency (*Beaugency*), à grande hâte, pour passer la rivière de Loire, car il manda hier à la Reine sa mère, qu'il ne se pouvait arrêter, pour parler à elle jusques à ce qu'il eût passé ladite rivière, mais que dans mardi, qui sera demain, il lui fe-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Béthune, 8826, fol. 124. — Fontanien, 338.

Digitized by Google

rait entendre le jour et le lieu qu'il pourrait avoir le plaisir de la voir, qui montre bien qu'il fait état dans ledit temps du mardi d'avoir passé ladite rivière. Et, à ce que j'entends, il montre avoir grand désir de voir ladite dame, et de pacifier ce malheureux trouble. Dieu veuille qu'il ne soit pas diverti de cette bonne intention par ceux qui le viendront joindre bientôt! Ladite dame est résolue de faire tous ses efforts, de ne s'en retourner point sans parler à lui; et, pour cet effet, si elle ne change d'opinion, a délibéré d'aller coucher cejourd'hui à Courville ou demain; selon ce que nous entendrons, nous approcherons de ladite rivière. Cependant je crois que, pendant notre voyage, le Roi prépare des forces le mieux qu'il peut. Je remettrai le surplus de nos nouvelles à ce que la Reine vous en écrit, et ne vous ferai la présente plus longue que pour vous supplier de me commander toujours en tout ce que je vous pourrai faire service, et me continuer en vos bonnes grâces, que je salue de mes très humbles recommandations, suppliant Notre Seigneur, vous donner, Monseigneur, avec toute prospérité, très longue et heureuse vie.

Écrit à Nogent-le-Roi le lundi matin, vingt-sixième jour de septembre 1575.

Votre très humble et très affectionné serviteur.

LANSSAC.

AU ROI MONSIEUR MON FILS (1).

Monsieur mon fils, j'ai attendu le de Sourdis pour vous écrire et vous mander la résolution de ce que je

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. — Fontanieu, 338.

Digitized by Google

pouvais espérer de voir votre frère; ou ne le voir point du tout. Il est revenu, et avec lui Montigny, présent porteur qui vous va trouver, l'ayant mis votre frère en liberté, ainsi qu'il vous dira, et beaucoup d'autres choses qu'il a apprises et ouïes. Quant à ce que m'a rapporté Sourdis, c'est que votre frère couche anuit (*aujourd'hui*) à Saint-Dieu chez le beau-père de ce méchant singe, et demain qu'il s'en va vers la Sologne pour recueillir vingt-six lances qui viennent de Berry, et que allant moi demain matin de bonne heure dîner à Beaugency, le comte de Saint-Aignan, Saint-Ligier, et ceux qui désirent la paix, feront qu'il attendra de mes nouvelles et nous pourrons voir demain. Mais il dit que jà lui aviez permis une ville à qui il se pût tenir, comme je vous mandai hier, qu'il s'arrêterait là et ferait la trève pour deux ou trois mois, comme je voudrais, et contremanderait tous les étrangers et élaguerait toutes ses troupes et les renverrait, et que vous fissiez de même des vôtres, et que je me misse en lieu sûr auprès, et qu'il traiterait la paix qu'il désire être faite en quinze jours. Je vous supplie me mander votre volonté; car un jour perdu, c'est perdu tout, et je sais bien que je ne fais service qu'à vous, car il y en a tant d'intéressés qui ne peuvent et ne doivent, pour leur particulier, trouver bon tout ce que je fais, ni l'appuyer, car c'est la guerre pour eux, mais je ne m'en soucie pas, qui le trouve bon ou mauvais, mais que je remette ce royaume en paix, votre vie en sûreté; que je sais bien qui vous diront que non : Pourquoi? Pour ce que la leur ne sera pas, et ne vous oseront dire que c'est pour leur intérêt qu'ils veulent mettre ce royaume en danger d'être ruiné, et votre vie en le hasard d'une bataille. Ils vous diront toutefois

Digitized by Google

qu'ils veulent mourir plutôt que vous, mais la paix est leur ruine, et ils vous y trouvent toutes difficultés, et la guerre est votre ruine et en danger de votre vie, toutefois ils y trouvent votre sûreté et la conservation de cet État. Je vous en parle librement pour ce que je hasarde la mienne, comme vous saurez plus à loisir, pour sauver la vôtre et le royaume; car sans la paix, je vous tiens perdu et le royaume, car vous aimerez mieux être mort, que vous voir enchassé ou vaincu, et j'ai vu le déchiffrement de ce qu'a eu M. de Morvilliers, mais je vois par là qu'il est temps de céder; ce n'est pas pour vous faire peur, car je sais bien que ne serez à dire comme l'empereur qui dit : « *Plutôt mort* « *que vaincu;* » et le vous conseille, mais ce n'est pas être vaincu quand on peut se sauver d'un grand péril et demeurer le maître. Je vous supplie y penser, car il est temps, et ayez la paix, car si vous ne l'avez à cette heure, il vous souviendra que le conseil est de mère qui n'a rien que vous; car sans cela, je ne me travaillerais ni ma santé ni mon esprit comment je fais, et je ne sais si la faillez à cette heure, quand la pourrez avoir, que ne aie beaucoup de mal et plus que n'en voudrions. Je vous prie m'excuser de ce que vous mande, car l'affection que je vous porte me fait parler, et ne crains que l'on le sache et voie ma lettre, laquelle je finirai, priant Dieu vous bien conseiller.

De Châteaudun, ce vingt-huitième jour de septembre 1575.

Votre bonne et affectionnée mère.

CATERINE.

Digitized by Google

A M. D'HUMIÈRES (1)

Monsieur d'Humières, je vous ai fait entendre comme mon frère le duc d'Alençon s'est parti et absenté d'auprès de moi, et de quelle façon cela est advenu, me laissant un regret d'autant plus grand que je sais ne lui en avoir donné aucune occasion, et pour ce que je suis averti que de jour à autre se rendent près de lui plusieurs troupes de gens, embrassant volontiers toutes nouveautés. J'ai résolu de dresser une armée la plus forte et puissante que je pourrai, et y aller en personne pour rompre le cours de leurs desseins. En quoi ayant besoin d'être assisté de tous mes bons sujets, même de la noblesse, qui ne me saurait en meilleure ni plus urgente occasion faire paraître sa fidélité et dévotion à mon service, j'ai avisé d'écrire à tous les baillis et sénéchaux de mon royaume, qu'ils aient à avertir ceux de ladite noblesse qui sont habiles à porter les armes, n'étant de mes ordonnances et employés ailleurs pour mon service, de se tenir prêts en meilleur équipage qu'ils pourront pour me venir trouver en mon camp et armée, la part que je serai, et qu'aucuns d'iceux n'aient à suivre mondit frère, ni ceux de son parti, mais s'acheminer par devers moi aussitôt que de ma part leur sera mandé, voulant que lesdits baillis et sénéchaux, après ledit avertissement fait, envoient, le plus promptement que faire se pourra, chacun au gouverneur de la province dont il dépend, le rôle des gentilshommes qui seront

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Béthune, v. 8820, fol. 32. — Semblable lettre fut adressée à M. de Rambouillet. L'original de cette dernière se trouve dans la collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

pour marcher, et en délibération de me faire service, afin que je sache quelle force et secours j'en pourrai tirer, ainsi que plus à plein est contenu ès-lettres que j'ai, sur ce, fait dépêcher, dont je vous envoie celles qui s'adressent aux baillis et sénéchaux de votre gouvernement, vous priant donner ordre qu'elles soient diligemment rendues et par eux satisfait à mon intention, comme ferez aussi de votre part à m'envoyer lesdits rôles, incontinent que les aurez reçus, tenant au surplus la main par tous les meilleurs moyens que vous pourrez à contenir, tant ceux de la noblesse que tous autres, en mon obéissance, et que, en aucune desdites villes, l'on ne donne entrée à mondit frère, ni autres de sondit parti, ainsi que j'écris aux habitans d'icelles, les exhortant à demeurer fermes en la fidélité qu'ils me doivent, dont je vous envoie les lettres, que vous leur ferez pareillement tenir et de votre part, aurez l'œil ouvert qu'il n'y advienne rien contre mondit service.

Priant Dieu, monsieur d'Humières, vous avoir en sa sainte garde.

Écrit à Paris le vingt-huitième jour de septembre 1575.

HENRY.

FIZES.

A M. DE NEVERS (1).

Mon cousin, Barat m'a rendu votre lettre du vingt-sixième de ce mois, en laquelle j'ai été bien aise d'entendre la prise d'aucuns prisonniers qu'a faite le sieur

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Béthune, v. 8826 fol. 77.

Digitized by Google

de La Louppe, et qu'il se gouverne si bien en la commission que vous lui avez donnée, dont il est digne de louange: il y a long-temps que je le connais et le tiens pour un gentilhomme de bon service. Quant aux prisonniers qui seront pris, je trouve bon qu'il en soit usé comme vous avez fait faire jusques ici afin que les armes, chevaux et argent dont ils se trouveront garnis quand ils seront pris, soient à leur maître sans leur faire payer aucune rançon, et qu'on les échange les uns aux autres. Et pour le regard de ce que vous désirez être éclairci de quelle façon j'entends que la guerre se fasse, je désire qu'elle soit plutôt douce que cruelle, étant entre mes propres sujets; au surplus, je loue grandement la dépêche que vous avez faite au sieur de Malicorne, et aussi que vous ayez averti à Blois et Amboise pour se tenir sur leurs gardes, encore que de mon côté j'en aie fait autant; vous assurant, mon cousin, que si vous avez, de votre part, regret de n'avoir les moyens assez grands pour pouvoir vous approcher bien près de mon frère et de ses troupes, je ne l'ai pas moindre de mon côté, car je m'assure que si vous eussiez été assez fort, vous m'y eussiez fait un bon service. Vous aurez vu par les deux dernières dépêches que je vous ai faites comme j'ai été en la même opinion de votre acheminement, que la résolution que vous en avez prise. Et quant à ce que vous désirez savoir, étant arrivé à Blois et Amboise, ayant rencontré mon cousin le duc de Montpensier, si vous aurez à lui remettre toutes les compagnies que vous avez; avant que vous soyez entre rencontres, je vous ferai amplement savoir mon intention, et pour le regard du capitaine Clément et sergent du capitaine Pore qui vous sont arrivés avec soixante soldats, je trouve bon

Digitized by Google

que vous les meniez quant et vous. Et sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le vingt-huitième jour de septembre 1575.

Comme je voulais signer cette lettre, j'ai reçu la vôtre du jour d'hier sur laquelle il n'échet autre réponse que ce qui est tenu ci-dessus, et pour ce que par une que j'ai reçue de la Reine, madame ma mère, quasi au même temps, et que je vois que selon ce qu'elle négociera avec mon frère, il faudra n'avancer les forces que vous avez, je vous prie de suivre en cela ce qui vous sera mandé par la madite Reine, dame et mère.

HENRY.

BRULART.

A M. DE NEVERS (1).

Mon cousin, depuis l'autre lettre que je vous ai écrite, le sieur de Villeroy est arrivé de la part de la Reine, madame ma mère, qui me mande qu'il sera bien à propos, pour mieux acheminer les choses qu'elle veut négocier avec mon frère le duc d'Alençon, que les forces que vous avez se reculent en arrière du lieu où vous êtes, à quoi je vous prie de donner ordre, et les établir ès lieux où elles pourront servir pour ma garde, les faisant approcher de deçà vers le pays Chartrain; et quant à vous, mon cousin, je désire, puisque vous n'aurez plus à faire par-delà, que vous me veniez retrouver, vous pouvant assurer que je vous sais aussi bon gré du service que vous m'avez fait,

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Béthune, v. 8826, fol. 89. — Fontanieu, 338.

Digitized by Google

vous acheminant si volontairement au lieu que je vous ai ordonné, que s'il s'y fût passé quelque grande exécution à l'avantage de mondit service. Et sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le premier jour d'octobre 1575.

HENRY.

BRULART.

AU MARÉCHAL D'AMVILLE (1).

Mon cousin, s'en allant le sieur de Charney, tant de notre part que de celle de mon fils d'Alençon, quérir les députés du Languedoc, je l'ai bien voulu accompagner de l'abbé de Gadaigne, qui vous priera de ma part de les envoyer le plus tôt que vous pourrez, afin que nous puissions traiter une bonne paix, et nous tirer tous avec ce royaume hors de misère où nous sommes tombés par les divisions qui y sont, et lui ai donné charge de les faire conduire en toute sûreté, et leur bailler toutes les commodités, pour le voyage, qui leur seront nécessaires, comme il vous dira plus au long, dont je vous prie le croire comme moi-même. Priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa sainte garde.

Ecrit à Blois, le deuxième jour d'octobre 1575.

P. S. Depuis la présente écrite, j'ai été avertie que messieurs les maréchaux de Montmorency et de Cossé ont été élargis en leurs maisons, sur leur foi, dont je vous ai bien voulu avertir.

Votre bonne cousine. CATERINE.

Autre *P. S.* Mon cousin, pour ce que l'abbé de Ga-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Béthune, v. 8693 fol. 64. — Fontanieu, v. 338.

Digitized by Google

daigne n'a pu aller par devers vous, j'ai avisé de vous envoyer Duval, l'un de mes secrétaires, présent porteur.

A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, j'écris présentement aux officiers et échevins de la ville du Mans la lettre que je vous envoie, laquelle vous leur baillerez tout incontinent après la réception d'icelle, et les assemblerez pour cet effet; et leur ferez entendre, de la part du Roi, monsieur mon fils, et de la mienne, le grand besoin qu'il est qu'ils usent de diligence d'envoyer ce qui est contenu en l'état qui leur est envoyé de ce qu'ils doivent fournir par avance, et ce partie dans le dix-huitième au vingtième de ce mois, et le reste de jour à jour. Autrement et à faute de ce faire, ils seront cause d'un grand mal et désordre, tant pour ce pays que pour le leur; car l'on serait contraint d'envoyer vivre l'armée à discretion par tout le plat pays, dont s'en ensuivrait la totale ruine. Vous priant à cette cause, et de tant que vous aimez le service et bien de ce royaume, d'y faire user de diligence et faire en sorte que l'on mette toutes autres difficultés en arrière; car pour le grand bien que j'en espère, il se faut forcer, et puis le tout sera payé ou rabattu, soit sur les deniers des tailles ou autres charges et cotisations èsquelles ils pourraient être compris ensemble, tout leur ressort. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Blois, ce onzième jour d'octobre 1575.

CATERINE.

CHANTEREAU.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, ayant estimé que, au lieu des six cents arquebusiers à pied et cinquante arquebusiers à cheval que les habitans de mon pays du Maine s'étaient dernièrement offerts de soudoyer, pour la sûreté et conservation des villes et places d'icelui, il suffira, maintenant que l'occasion en est cessée, de mettre seulement trente arquebusiers dedans mon château du Mans, sous la charge d'un lieutenant qui leur commandera; en la ville de Maine (*Mayenne*) vingt arquebusiers; vingt autres arquebusiers dedans Sablé, sous la charge de celui que y a mis mon cousin le duc de Guise; au Château-du-Loir, douze autres arquebusiers pour la garde du château. Et qu'il en soit baillé vingt autres au sieur du Foullioux pour l'accompagner, et vingt arquebusiers à cheval à votre lieutenant, pour s'en servir aux occasions qui se pourront présenter par-delà. J'ai fait expédier une commission adressante aux élus dudit pays du Maine, pour imposer l'entretenement des susdites forces, ensemble l'état de votre lieutenance et des autres dessus dits, sur les habitans d'icelui pays et élection, contribuables aux tailles, ainsi que vous pourrez voir par ladite commission que trouverez ci enclose. Au moyen de quoi, je vous prie de réduire et retrancher lesdits six cents arquebusiers à pied et arquebusiers à cheval au-dessus de ce nombre, afin que mon peuple soit d'autant soulagé, fesant seulement mettre la susdite commission à exécution, sans vous aider de la première. Toutefois, si jà lesdits élus avaient commencé à en faire l'assiette, vous les avertirez de la réforme, et ne lever autre chose que ce

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

qui est porté par cette-ci. A quoi m'assurant que ne ferez faute, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit de Paris, le vingt-unième jour d'octobre 1575.

HENRY.

BRULART.

LE DUC DE NEMOURS AU DUC D'ALENÇON (1).

(En réponse à une lettre de celui-ci, en date du 12.)

Monseigneur, j'ai reçu il y a quelques jours une lettre qu'il vous a plu m'écrire, laquelle me fut baillée par un marchand de cette ville, ensemble une déclaration de l'occasion que dites avoir eue de prendre les armes et que par icelle je pourrai connaître la juste équité de votre cause, laquelle me mandez vouloir favoriser en toute droiture. Je vous supplie très humblement de croire, Monseigneur, que je favoriserai toujours de mon bien et de ma vie tout ce qui se fera pour le service du Roi et la conservation de son royaume et n'y épargnerai jamais chose qui dépende de moi ni des miens, comme j'y suis tenu, étant son naturel sujet, et m'opposerai toujours de toute ma puissance au contraire. Il vous a plu aussi écrire de votre main, au bas de votre lettre, que ce que vous entrepreniez n'était que pour la conservation des gens de bien et de ce pauvre royaume, à qui, pour avoir cet honneur de vous appartenir et avoir tant aimé et fidèlement servi le feu Roi, votre père, que je ne puis que je n'honore tout ce qui est venu de lui, je suis contraint de vous dire que la vraie

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Béthune, 8722, fol. 37, et 8845. — Fontanieu, v. 339-340.

Digitized by Google

conservation des gens de bien en un État et en un royaume est d'être tous unis ensemble, tous fidèles et obéissans à leur Roi, car c'est la vraie force d'un royaume, et tout le contraire quand ils sont désunis d'ensemble et séparés. Et après vous avoir supplié très humblement, Monseigneur, de pardonner à ma liberté et de prendre ce que je vous dis pour le bon zèle que j'ai à ma patrie, s'il vous plaît de lire les chroniques de France, vous ne trouverez jamais que personne, quel qu'il soit, ait entrepris ce que vous dites entreprendre dans votre déclaration, qui ne se soit ruiné du tout; car toujours le Roi est demeuré Roi absolu et les autres toujours de mal en pis. Je m'assure qu'ayant à faire quelque remontrance au Roi pour l'établissement et conservation de son royaume, comme il est dit par votre déclaration, vous eussiez plus fait vous seul parlant avec la familiarité qu'un frère peut parler à son Roi, que vous ne ferez jamais avec toutes les forces que vous sauraient amener ceux qui vous ont convié à prendre tel parti; qui me fait prendre la hardiesse de vous supplier, très humblement, Monseigneur, considérer que vous êtes seul frère du Roi et que tout le monde est mortel, et que si nous étions si mal fortunés qu'il mésadvînt au Roi, ce vous serait un trop grand regret de voir ce royaume parti et divisé à votre occasion, et deux grandes armées, pour cet effet, comme je les vois déjà, s'acheminer au milieu de la France pour, après tant de guerres civiles et ruineuses en ce royaume, achever de ruiner tout. Donc, Monseigneur, il serait meilleur, ce me semble, de se bien réconcilier avec le Roi comme un bon et obéissant frère, s'employer avec lui et remettre ce royaume en paix, et s'aider à le conserver de façon qu'il puisse retourner en l'état qu'il était du temps des Rois vos père et grands-pères, et

Digitized by Google

penser que vous pouvez recevoir plus de bien, plus d'honneur, plus de grandeur, en un jour auprès de lui, faisant service, que vous ne sauriez faire d'ici à cent ans en quelque autre lieu que vous puissiez être, outre la réputation et estime que vous en acquerrez de tous les grands princes et potentats de chrétienté. Et craignant de vous importuner, je prierai Dieu qu'il vous donne, Monseigneur, très heureuse et longue vie et la grâce de mettre ce royaume en une bonne et sûre paix, vous suppliant très humblement de croire qu'après le Roi je serai toujours votre très humble et très obéissant serviteur,

JACQUES DE SAVOIE.

LE DUC D'ALENÇON AU DUC CASIMIR (1).

Monsieur mon cousin, j'ai reçu la lettre que m'avez écrite du dernier septembre par laquelle et ce que mon cousin le prince de Condé m'a fait entendre, j'ai connu non-seulement l'affection, mais encore l'entière résolution et délibération que vous avez prise de me venir secourir et tous ceux qui désirent le bien public et repos de ce royaume, dont je ne vous saurais assez à mon gré remercier. Sur quoi je n'ai voulu faillir de vous dépêcher le sieur de Bournonville, présent porteur, auquel je me fie, pour vous avertir comme après plusieurs conférences que j'ai faites avec la Reine, ma mère, et avoir bien et mûrement considéré toutes choses avec le prudent avis et conseil des principaux seigneurs et gentilshommes, étant près de moi, nous avons simplement traité une trève moyennant les con-

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Colbert, v. 399. — Fontanieu, 339-340.

Digitized by Google

ditions que j'ai donné charge au sieur de Bournonville vous faire entendre de ma part; sur lequel me remettant, je ne vous particulariserai aucune chose là-dessus; seulement vous assurerai, monsieur mon cousin, qu'en reconnaissance de ce bon et grand témoignage de votre bonne volonté en mon endroit, vous pouvez faire à jamais certain état de moi et de mes moyens pour en disposer comme des vôtres en tout ce que le temps portera d'occasions et que vous me voudrez employer, pour conserver et accroître par une mutuelle correspondance, d'une bonne et ferme intelligence d'amitié entre nous deux pour l'avenir; mais ce sera d'aussi bon cœur que je me recommande à votre bonne grâce et prie Dieu vous donner, monsieur mon cousin, en santé, longue et heureuse vie.

De Châtellerault, le neuvième de novembre 1575.

Votre plus affectionné cousin et parfait ami.

FRANÇOIS.

CATHERINE DE MÉDICIS A HENRI III (1).

Monsieur mon fils, je ne doute point que n'ayez eu la lettre que je vous ai écrite par Manicquet, laquelle ne fut faite par passion particulière ni soupçon vague, car ayant su de bon lieu que ceux qui ont leur particulier et la crainte que leur sûreté ne soit telle à une paix ou trève comme à une guerre, et qu'ils voient qu'ils ne peuvent vous divertir de vouloir conserver plutôt votre royaume que de les assurer de leur peur, comme personnes qui s'aiment mieux que vous et votre

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Colbert, v. 7, p. 663. — Fontanieu, 339-340.

Digitized by Google

État, et qui ont vu que pas autre moyen ne pouvait venir à leur dessein que par une sourde et méchante menée, qu'ils ont faite avec l'intelligence des gouverneurs des places et principaux des villes que vous avez accordées à votre frère, de faire de façon que, à l'exécution de la promesse qu'avez faite, ils fissent telle résistance que votre commandement ne fût obéi, ni votre promesse effectuée, en faisant, sous main, entendre auxdits gouverneurs et habitans des villes que ce qu'en faites n'est que pour me contenter, et non pour nécessité que ayez de faire ce que faites comme devant vous et les gens de bien qui n'osent dire le contraire; que jamais royaume ne fut en plus grand hasard d'avoir une grande ruine sans une paix pour quantité d'étrangers qui sont prêts à entrer le dedans du royaume divisé non-seulement de huguenots, mais de catholiques, et un frère qui, encore qu'il ne soit pas si sage que je le désire, il a beaucoup plus de crédit d'assembler des forces et malcontens que je ne voudrais. Et pour toutes ces raisons, je vois bien qu'après avoir fait leur effort et qu'ils ont vu que les connaissez mieux qu'eux, comme celui à qui je touche le plus, ils n'ont osé empêcher l'exécution de toutes les autres choses qu'avez voulues, pensant bien que en serez trop promptement averti pour être en votre présence pour y remédier, et ont pensé que aussi bien quand tout serait fait sans les mettre dans les villes que leur avez accordées, que ce n'eût rien fait de ce qu'ils ne voulaient pas qu'il fût, mais qu'ils faisaient ce qu'ils désiraient, qui est d'allumer le feu plus grand que auparavant, en vous faisant haïr et faire faillir de votre promesse encore que n'en sachiez rien, s'aidant, comme j'ai déjà dit, de votre nom; et ce qu'il m'en fait vous

Digitized by Google

en parler si librement, ce n'est pas pour mon particulier, encore que je voie bien, pour m'en être mêlée, que cela me touche bien fort de vouloir faire croire que j'ai fait ceci pour quelque particularité autre que pour votre service. Si je n'eusse pensé de vous en faire un plus grand que eux ni tant qu'ils sont qui vous font ce tort vous en firent jamais ni ne sauraient faire, je n'eusse pas la peine que j'ai faite et demeuré deux mois sans vous voir, qui est le plus grand contentement que je saurais avoir en ce monde; mais je leur pardonne tout ce qui m'en touche jusqu'aux rentes, puisqu'ils sont, je ne sais comme je les dois appeler, tels que pour leur intérêt veulent ruiner votre État et vous trahissent secrètement. Je vous supplie ne permettre pas qu'ils vous ruinent, et leur faites connaître que si je vous ai fait un bon service que vous ne voulez pour l'amour d'eux, ni pour penser que ne connaissez bien que cela touche à votre état plus qu'à moi, d'endurer qu'ils vous ruinent. Car anuit, votre frère et moi avons signé la trève et juré en l'église sur les Évangiles, et fait publier en ce lieu. Encore que les huguenots disent que, ne montrant le pouvoir que m'en aviez donné, votre frère ne la devait signer, ni jurer, et l'en voulait emmener comme personnes qui eussent été bien aises que tout eût été rompu, à quoi je leur ai répondu que je ne vous en avais point demandé, pensant que, ayant l'honneur d'être votre mère, et plusieurs lettres écrites de votre main qu'il n'en était pas de besoin, et c'était pour m'assurer que ratifieriez ce que j'avais promis, sachant bien que c'était votre volonté. Par ainsi, monsieur mon fils, vous voyez la peine que j'ai à combattre d'un côté et d'autre

Digitized by Google

ceux qui ne valent rien, et qui ne veulent nullement le repos de ce royaume, de peur que l'ayant, vous soyez roi absolu et n'ayez plus à endurer de ceux qui s'aiment mieux que vous. Je vous supplie donc, si le voulez, donner tel ordre à ces mutins que, après qu'ils vous auront désobéi et par cela été cause que les étrangers entrent dans ce royaume, n'auront nul moyen de vous servir à la conservation de votre État, qu'ils n'aient pas la puissance aussi de le ruiner, et vous faites tellement obéir, que ceci ne tire point en longueur et ne soit cause de tout rompre, et pour ce faire, me semble que devez envoyer, comme déjà vous ai écrit, par Manicquet, un personnage de qualité, à chacun d'eux pour leur faire tellement entendre votre volonté que, s'ils ne lui obéissent, il eût puissance de les décharger de leur gouvernement et les faire sortir hors de la ville, et aux habitans, leur déclarer la punition et châtiment tels que aviserez être nécessaire pour vous obéir. Je vous envoie votre procureur de Charny, que j'aurais envoyé à Angoulême par l'avis de M. de Montpensier et du sieur de Lanssac, avec toutes les lettres qu'ils m'ont répondues, afin que de bouche il vous dise ce que le sieur de Ruffec et les habitans lui ont dit et ce qu'il a vu, vous suppliant me le renvoyer incontinent avec votre résolution.

P. S. de la main de la Reine. — Je vous supplie, monsieur mon fils, pensez que ce n'est pas colère qui me fait parler autre que de voir qu'il y en a qui ne serait jamais content qui ne vous ait vu couper la gorge à vous et à votre frère, et ce royaume parti, à qui en pourra le plus prendre; je vous supplie, ne leur donnez ce contentement; et je prie Dieu qu'il

Digitized by Google

leur fasse voir tout le contraire, pour les faire crever de chagrin.

Ce vingt-unième de novembre 1575.

LE PRINCE DE CONDÉ AU ROI (1).

Sire,

Ayant reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté m'écrire par le sieur de Maintenon, et entendu la créance qu'il avait à me déclarer de sa part, j'ai été saisi d'une merveilleuse tristesse, voyant qu'à l'appétit de certains seigneurs, dont la qualité ne peut entrer en compétence d'égalité avec la mienne, qui ai cet honneur de vous appartenir, il faille que ma parfaite et continuelle fidélité soit aujourd'hui comme révoquée en doute, et que pour leurs passions ou méfiance, je sois ainsi indignement rejeté, et privé de la charge et honneur qui me sont, dès long-temps, si justement acquis, me faisant par ce moyen servir, sans l'avoir mérité, d'un honteux trophée à la gloire de ceux qui de tout temps ont conspiré ma ruine; et ce qui m'a plus sevré, Sire, a été de voir votre autorité royale tant s'abaisser, qu'il semble qu'elle doive ou veuille céder à leur audace, et prendre la loi de ceux qui justement la doivent recevoir humblement de vous; car, toutes les fois qu'il vous plaira leur imposer silence et les contenir en paix, je crois qu'ils ne sont si téméraires que de se rendre désobéissans à vos commandemens; et quand bien même ils se voudraient tant oublier que de vouloir entreprendre

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Béthune, 8926, fol. 118. — Fontanieu, 339-840.

Digitized by Google

et attenter quelque chose....., de moi, mon devoir serait, en premier lieu, afin d'obvier aux troubles que, sous ce prétexte, voudraient faire renaître, de recourir à Votre Majesté comme à notre souverain prince, ce naturel seigneur qui, après Dieu, me peut garantir contre toute injuste violence pour en obtenir justice, laquelle, je m'assure, votre naturelle bonté ne me voudra dénier, ains plutôt favorisera mon bon droit, et, après, je connaîtrai leur obstination, telle que de mépriser la protection dont il vous plaira me couvrir, d'aviser aux moyens de me défendre, car, Dieu merci, je ne me sens le cœur si abattu, et ne suis point tant destitué de bons amis, pourvu que Votre Majesté le trouve bon, comme je lui supplie très humblement le permettre et commander, que je ne trouve bien les moyens de repousser leurs forces et violence, et de faire ployer leur cou mutin sous le joug de vos ordonnances et édits qui commandent à un chacun se contenir en paix et tranquillité. De ma part, Sire, tout ainsi que Votre Majesté a, par ci-devant, connu par toutes mes actions et déportemens combien mon naturel n'est moins paisible et tranquille que d'une prompte obéissance et fidèle servitude, aussi veux-je protester devant Dieu et ses anges, que je me comporterai toute ma vie avec la même douceur et modestie que j'ai accoutumé, m'accommodant le plus discrètement qu'il me sera possible aux humeurs de tous vos sujets indifféremment, honorant la noblesse, et supportant le peuple, me réconciliant avec tous, et n'offensant personne, comme déjà j'ai assez fait, et fais tous les jours assez de preuve, n'ayant ni ne voulant user d'aucune voie d'hostilité.

Et quant à ce qu'il vous a plu me mander, Sire, que

Digitized by Google

je devais plutôt avertir de mon acheminement par-deçà, votre bonté, s'il lui plaît, m'excusera si je n'ai fait un tel devoir, et si j'ai attendu que je fusse arrivé en quelque lieu de sûreté, d'autant que je considérais que vous en ayant demandé le congé, et donnant avis de ma délibération, la nouvelle en eût été incontinent publiée partout, et étant ainsi divulguée comme il ne se pouvait faire autrement, c'était exposer témérairement ma personne en proie et ma vie en danger de mes ennemis. Partant, Sire, en cas qu'il y eût en cela aucunement de mon défaut, je supplierais très humblement Votre Majesté me le pardonner, et au regard délier les mains, Sire, me défendant de ne rien faire en ce pays sans votre autorité pour le bien de votre service et le dû de ma charge. Je ne me puis contenir, Sire, de dire que ce m'est une telle défaveur, que, outre tous les malheureux de ce royaume, si cela a lieu, je n'en reconnais un plus misérable que moi, d'autant que par le moyen ma condition est rendue pire que celle du moindre de tous vos officiers auxquels par votre dernier édit il est expressément permis à un chacun de retourner en sa maison et continuer l'exercice de son état; et combien cette permission d'exercice qui me rendra comme une personne vulgaire et privée de ce pays, au lieu de l'honneur dont je soulais jouir, me sera marque et flétrissure infame, toutefois, la crainte que j'ai de tant soit peu offenser Votre Majesté a tel commandement sur moi, que j'aime beaucoup mieux par un silence me soumettre à toute rigueur, que voir souffrir que mon innocence et mon loyal devoir soient condamnés, qu'en contestant contre votre vouloir, me défendre pour vous irriter. Bien supplierai-je très humblement Votre Majesté se représenter devant les yeux

Digitized by Google

combien cette indignité et rude traitement, engendrera de variables et diverses opinions aux cerveaux de tous hommes qui connaîtront ma qualité, et combien cela importera à ma réputation et à votre service, ores que je ne m'en veuille aucunement plaindre, afin que, l'ayant bien considéré, elle y pourvoie par après, selon sa très singulière prudence, et bon plaisir, duquel seul je veux entièrement dépendre, si étant de rechef que je n'aurai jamais rien de si cher, ni si précieux en ce monde, à quoi je ne préfère l'obéissance que je vous ai toute vie ma dédiée, et consacrée au bien, au repos et conservation de votre état; désirant plutôt la fin de mes jours que de revoir à mon occasion le renouvellement de ces tristes et lamentables troubles et divisions civiles, puisqu'il a plu à la bonté divine et à Votre Majesté nous en retirer et par cette dernière paix les assoupir et éteindre. Et pour ce, Sire, que du surplus des singularités que ledit sieur de Maintenon avait charge me déclarer de votre part, il vous saura très bien assurer de ma très humble servitude et fidélité, et discourir ce que je lui ai supplié remontrer à Votre Majesté de la mienne, je m'en remettrai sur sa sage suffisance pour en cet endroit prier le Créateur de vous donner, Sire, etc.

A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, d'autant que entre autres conditions de la trève que j'ai faite et arrêtée, le vingt et unième du dernier mois, de la part du Roi, monsieur mon fils, et suivant son intention, avec mon fils,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

le duc d'Alençon, pour le bien de ce royaume, les villes de La Charité, Bourges, Angoulême, Saumur, Niort et Mézières doivent être déposées et mises au pouvoir de mondit fils d'Alençon, pour la retraite de lui et de ceux qu'il avisera de son parti durant ladite trève, et qu'il importe grandement au service du Roi, mondit sieur et fils, de l'effectuer au plus tôt que faire se pourra, à cause que de cela dépend principalement le renvoi des forces étrangères qui sont prêtes à entrer en cedit royaume de la part de mondit fils d'Alençon. Je vous prie, monsieur de Rambouillet, combien que vous n'ayez encore le pouvoir et commission que le Roi, mondit sieur et fils, vous doit envoyer pour faire la délivrance et consignation d'aucunes desdites villes, suivant la dépêche que je lui ai faite à cette fin, et attendant icelle, vous vouloir transporter en ladite ville de La Charité, pour icelle mettre incontinent et sans délai ès mains de celui que mondit fils d'Alençon aura commis pour cet effet, suivant l'instruction que je vous baille avec la présente. Etant chose où l'attente et longueur serait pour apporter un préjudice irréparable au Roi, mondit sieur et fils, et à tout son royaume. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit à Poitiers, le quatrième jour de décembre 1575.

CATERINE.

RUZÉ.

Digitized by Google

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vous fais ce mot de lettre, pour vous dire que pour aucunes choses qui sont survenues, depuis votre partement, vous ne délivriez point encore La Charité à celui que mon fils y envoie, jusqu'à ce que vous ayez plus amplement de mes nouvelles; et quant à Bourges, je vous prie de vous assurer que vous la puissiez avoir et délivrer ès mains de mondit fils quand nous voudrons; mais ne la délivrez pas aussi que je ne le vous mande. Et m'assurant que vous entendrez bien mon intention et que vous la suivrez entièrement, je ferai fin à la présente, priant Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Poitiers, le septième jour de décembre 1575.

CATERINE.

CHANTEREAU.

AU MÊME (2).

Monsieur de Rambouillet, d'autant que mon cousin, le maréchal de Cossé, s'est retiré chez lui pour son indisposition, et qu'à cette occasion il ne peut vaquer à l'exécution du pouvoir que je lui avais baillé pour aller faire mettre la ville de La Charité ès mains de

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.
(2) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

celui qui serait député par mon frère, le duc d'Alençon, ainsi qu'il a été accordé par le traité de la trève, je vous ai choisi en son lieu, et fait expédier un pouvoir semblable au sien, suivant lequel je vous prie, sur les services que désirez me faire, de vous transporter incontinent en ladite ville de La Charité, pour la faire mettre et consigner ès mains du sieur Davantigny, que mondit frère a ordonné pour y commander avec la garnison qui y doit entrer de sa part, effectuant pour ce regard de point en point la promesse que j'ai faite à mondit frère, suivant l'instruction que la Reine, Madame et Mère, vous en a baillée, et qu'il est porté par votre dit pouvoir. Et afin que lesdits habitans fassent moins de difficultés de se conformer en cela à ma volonté, vous leur ferez entendre que mondit frère n'eût su choisir un plus sage et vertueux gentilhomme pour y entrer que ledit sieur Davantigny, et duquel ils pussent recevoir, tant en général que particulier, plus gracieux traitement, selon le témoignage que tous ceux qui le connaissent m'en ont rendu; et que s'ils aiment leur conservation et le repos et salut de mon royaume, ils aient à y obéir promptement, sur peine d'être à jamais privés de ma bonne grâce, tenus et réputés déloyaux et désobéissans, et comme tels répondront de leurs vies, de toute la ruine et autres maux que la continuation de la guerre pourrait attirer après soi; usant envers eux de toutes telles autres menées et persuasions dont vous vous saurez bien aviser pour les y faire condescendre, afin que je me puisse voir satisfait en cet endroit comme je le désire. Et m'assurant que vous n'y oublierez rien de ce qui y pourra servir, je ne vous ferai la présente plus longue, que pour prier Dieu,

Digitized by Google

monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le huitième jour de décembre 1575.

HENRY.

BRULART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai différé vous avertir d'un fait duquel je suis très déplaisant et en grande peine; car je désirais, premier que vous en rien mander, en avoir plus de lumières que je n'en ai encore pu avoir, c'est que mon frère le duc d'Alençon m'a écrit qu'il avait été empoisonné, et que la bonté de Dieu, et le remède qui lui a été soudainement appliqué, l'auraient préservé de ce danger éminent. Vous pouvez penser, monsieur de Rambouillet, combien ceci m'a pénétré le cœur de douleur, tant pour n'avoir la vie de mon frère moins chère que la mienne propre, l'aimant comme frère, que pour ce que je connais qu'il y va grandement de ma réputation. A cette cause, j'ai dépêché aussitôt un gentilhomme vers lui pour le prier bien instamment de mettre peine que il faut avoir, l'assurant que de mon côté j'y ferais tout ce qu'il me serait possible. Depuis j'ai commandé aux gens tenant ma cour de parlement en cette ville, de députer quelques présidens et conseillers des plus notables pour se transporter sur les lieux; afin d'en informer ainsi qu'il appartient, et useraï de toute la diligence qu'il me

(1) Collection de M. Louis Monteigny.

Digitized by Google

sera possible pour en connaître la vérité. Mais d'autant que toutes sortes de personnes, et sur divers prétextes, abordent et sont reçues indifféremment au camp de mondit frère, il est à présumer qu'il y en ait pu avoir qui seraient bien aises de le mettre en tel soupçon de moi qu'il n'y eût plus lieu de parfaite amitié, afin de nourrir perpétuellement les troubles et divisions en ce royaume; et y a grande apparence que ceci a été machiné à cette fin; ce que je mettrai peine d'approfondir. Jusques à cette heure l'on n'en a pu découvrir aucune chose, car le valet de chambre, qui avait reçu le vin des mains du sommelier, ayant été pris prisonnier, interrogé et gêné, n'en a rien dit. Et pour ce que je ne doute pas que ces nouvelles n'aient été publiées partout, je vous en ai bien voulu écrire, afin que vous rendiez capables de ce que je vous écris ceux à qui vous verrez que sera à propos de faire entendre. Cependant je prie Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris le huitième jour de janvier 1576.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai reçu une lettre que ceux de la ville du Mans m'ont écrite avec une autre de pareille substance, adressant à vous, qui l'accompagnait; et m'assure que ayant pu par ledit chemin avoir avis des entreprises que l'on voulait faire sur la ville, château et faubourg du Mans, vous vous serez avancé

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

pour y arriver au plus tôt, afin de pourvoir à toutes choses qui seront requises pour conserver le tout en mon obéissance, ainsi qu'il a été ci-devant et qu'elle m'est due. Et me confiant que vous y ferez tout devoir, je n'étendrai point la présente plus avant que pour prier Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris le douzième jour de février 1576.

HENRY.

BRULART.

HENRI DE NAVARRE A MM. LES GENS DU ROI, ÉCHEVINS ET HABITANS DE LA VILLE DU MANS (1).

Messieurs, parce que, m'en allant en ma maison de La Flèche, il faut nécessairement que je passe par votre ville du Mans, à cause que j'ai entendu quêter en doute de ma volonté, j'envoie exprès vers vous ce porteur pour savoir celle qu'avez de me donner passage, et pour vous dire que vous n'avez nulle occasion de le me refuser; parce que mon intention n'est que de passer, et ne permettre que tort soit fait au moindre de vos habitans, ainsi que je fais partout ailleurs. Ayant commandé audit porteur vous dire davantage, que si n'êtes assurés de ma parole, qui est très méritable, qu'avisiez entre vous quelle autre sûreté vous voulez de moi, qui la vous offre telle que la vouliez choisir et que je puis vous la bailler; attendant le re-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

tour duquel je prierai le Créateur vous donner, Messieurs, ses saintes grâces.

Écrit de Beaumont ce treizième février 1576.

Votre bien bon ami, HENRY.

Renvoyez-moi promptement ledit porteur avec votre résolution.

A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai reçu votre lettre du seizième de ce mois, en laquelle vous me donnez bien particulier avis de tout ce que vous avez entendu des déportemens de mon frère le roi de Navarre, auquel vous avez fait une sage réponse sur ce qu'il vous a écrit pour son passage par la ville du Mans; dont s'étant vu exclus, je m'assure bien qu'il aura pris son chemin par autre endroit. Il m'avait été donné avis semblable de son acheminement vers Saumur, pour aller, comme j'estime, joindre mon frère le duc d'Alençon, ce qui servira à assurer davantage le repos du pays du Maine. Vous priant d'avoir l'œil toujours soigneusement ouvert à l'y maintenir, et prévenir toujours d'heure tous mauvais accidens qui le pourraient empêcher au mieux que vous pourrez; qui est le plus agréable service que vous me sauriez faire de ce que j'ai à vous recommander le plus; suppliant le Créateur, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris le vingt-et-unième jour de février 1576.

HENRY.

BRULART.

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

A MM. DE RAMBOUILLET ET DE LA FOREST-ROCHETEL (1).

Messieurs de Rambouillet et de La Forest, j'ai vu par la lettre que vous m'avez écrite, comme les habitans de ma ville de Bourges, obéissant à mes commandemens, ont remis entre vos mains la tour de ladite ville avec toutes ses munitions, qui sont contenues en votre dite lettre, dont je suis très satisfait. Or, pour ce que je désire me servir de vous ailleurs, je vous prie, incontinent la présente reçue, me revenir trouver, et néanmoins, avant que de partir, pourvoir tellement à la sûreté de ladite tour, qu'il n'en puisse mésadvenir. Pour ce faire, vous y laisserez le sieur de Sommièvre pour y commander avec tel nombre de gentilshommes de mes gardes que vous connaîtrez être nécessaire. Ou si ledit sieur de Sommièvre, pour son indisposition ou autrement, n'y pouvait demeurer, vous, sieur de Rambouillet, choisirez quelqu'un du nombre desdits gardes, auquel vous donnerez ladite charge, afin qu'il y en ait un qui ait l'œil sur les autres et qui en puisse rendre compte. Pour le remboursement des frais que vous avez faits en ladite tour, revenant à la somme de trois cents livres, je vous envoie une ordonnance à Courtigie pour y satisfaire, des deniers qu'il doit avoir entre ses mains, pour le paiement des soldats de ladite tour du quartier de janvier. Pour le regard du capitaine Marun, je lui accorde à votre requête les trois mille livres de la solde des cinquante mille hommes (2),

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

(2) L'original, que nous avons sous les yeux, porte bien *cinquante mille*; mais c'est une erreur sans doute, et c'est *cinquante hommes* qu'il faut lire. (*Note de l'Editeur.*)

Digitized by Google

que doivent fournir les habitans de ladite ville, suivant le mémoire que vous m'avez envoyé. Et d'autant qu'il n'y a jamais été autre que lieutenant de ladite tour, de laquelle singulièrement depuis que le sieur de La Châtre en est capitaine, il n'a pas été particulièrement chargé, ains employé en l'état du paiement de ceux qui servaient pour la garde d'icelle, comme lieutenant dudit sieur de La Châtre, il ne lui est besoin de décharge spéciale ; mais afin de satisfaire en quelque chose à la promesse que, pour ce regard, vous me mandez lui avoir faite, j'ai avisé lui écrire la lettre que je vous envoie, de laquelle j'entends qu'il se contente. Au demeurant, monsieur de Rambouillet, ces jours passés je vous ai écrit certaines lettres pour la reddition de ladite ville et tour de Bourges, par le comte Saint-Agnan, lesquelles j'estime qu'il ne vous aura fait tenir, pour ce que le chemin de mon frère le duc d'Alençon ne s'est adonné par ladite ville, comme je cuidais qu'il dût faire. Toutefois, de ce que vous en aurez à faire, soit que soyez encore en ladite ville ou non, la Reine, madame et mère, vous le mandera quand elle aura vu mondit frère, lequel elle va présentement trouver; vous priant de donner ordre qu'il soit soudainement satisfait et obéi à ce qu'elle en mandera. Et que notre Seigneur vous ait, messieurs de Rambouillet et de La Forest, en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Paris, le vingt-sixième jour d'avril 1576.

HENRY.

DENEUFVILLE.

Digitized by Google

A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, encore que j'aie amplement déclaré que j'entends un chacun être admis et reçu ès-assemblées des États particuliers de chacune province, pour, en toute liberté, y dire et proposer ce que bon lui semblera, et le tout selon les cahiers qui seront dressés, m'être représentés par les députés d'icelles provinces, en l'assemblée générale, assignée à Blois au vingtième de ce mois, afin d'y faire les meilleures et plus salutaires provisions que faire se pourra, toutefois, à ce que j'entends, aucuns craignant autant ladite assemblée, pour quelques leurs affections particulières, comme les vrais amateurs du repos public la désirent, pour le bien qu'on en doit espérer, ne laissent d'employer leurs artifices pour mettre sur ce mon intention en doute, et par là empêcher, s'ils peuvent, un œuvre si saint et charitable, à quoi désirant obvier par tous moyens, si vous apercevez que lesdits artifices tiennent encore en suspens quelques-uns de votre gouvernement sur l'assurance qu'ils doivent avoir que ma volonté est telle que dessus est dit, les en assurer et éclairer encore de ma part, et que je ne désire rien plus que d'ouïr ces plaintes et doléances de nos sujets, et tous les moyens qui peuvent être proposés pour rétablir les choses au bon état qu'il est requis pour le repos de ce royaume; vous priant avoir l'œil que l'interprétation contraire, que tels amateurs de nouveautés en font, n'apporte quelques remuemens dans votre gouvernement, y pourvoyant de si bonne

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

façon et si à temps, qu'ils ne puissent exécuter leurs mauvaises volontés. Pour auxquelles couper tant plus aisément chemin, j'ai avisé de dépêcher sur ce une déclaration patente que je vous envoie, laquelle vous ferez publier par toute l'étendue de votre charge, comme j'écris à tous les gouverneurs des autres provinces faire le semblable, afin que puissiez, suivant icelle, d'autant mieux éclaircir un chacun de ce qui y est contenu. Atant je prie Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous tienne en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, ce quatrième jour de novembre 1576.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je vous ai, par mes lettres du cinquième de ce mois, donné avis et à tous les autres gouverneurs, et mes lieutenans-généraux ès-provinces de mon royaume, de la résolution de laquelle était mon frère le duc d'Anjou, de me venir trouver selon notre fraternelle et réciproque amitié, vous ayant aussi, par même moyen, assez clairement fait connaître par toutes les dépêches que j'ai faites auparavant ledit jour, et depuis publier, comme je n'ai rien en plus grand désir que de faire vivre tous mes sujets en amitié, et les entretenir en bonne paix et union, y étant aussi délibéré de regarder par tous bons moyens en l'assemblée générale des États de mon royaume, et les soulager

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

en tout ce qui sera possible, et y aviser ce qui sera nécessaire pour remettre ledit royaume en son ancienne forme et dignité, et surtout au soulagement de mesdits sujets, avec désir de voir les princes, seigneurs et gentilshommes auprès de moi, pour les favoriser autant que firent onoques mes prédécesseurs. Et afin que tout ce que dessus se puisse mieux effectuer, voulant pourvoir au licenciement des Reîtres et Suisses qui ont été à mon service, j'ai voulu, avant de partir pour Paris, voir et faire la résolution de tout ce qui se peut bailler pour satisfaire à leur paiement, après y avoir moi-même, depuis ladite pacification, continuellement et journellement vaqué, comme aussi à la Reine ma dame et mère, avec toute l'assiduité qu'il est possible, afin qu'ils pussent être bientôt hors de mondit royaume, comme j'espère que de brief ils seront, étant lesdits Reîtres de cette heure en chemin pour cet effet; et quant aux Suisses, le colonel et les capitaines d'iceux étant seulement à Saint-Jean de l'Aulne, leurs soldats s'étant déjà retirés en leur pays, s'en iront aussi de brief selon l'ordre que j'ai pareillement donné pour composer et satisfaire avec eux de leur dû. Et toutefois, j'ai eu avis de divers endroits qu'aucuns mus de mauvaise volonté, à présent qu'ils voient mondit frère près de moi, et que nous sommes en chemin pour aller auxdits États, sément plusieurs faux bruits contraires à mes susdites délibérations pour émouvoir mesdits sujets, et troubler encore le repos, occasion pourquoi j'ai avisé vous faire cette dépêche, et vous dire que, n'ayant rien en plus grande affection que l'observation de mon dernier édit de pacification, je veux et entends que le faites garder et observer au-dedans de votre charge. Et cependant, si aucuns de mesdits su-

Digitized by Google

jets étaient en peine à cause desdits faux bruits, comme je sais qu'il y en a déjà qui, par frayeur et par crainte d'iceux, étaient en doute de ma droite et sincère intention et de la bonne volonté que mondit frère, conjointe avec la mienne, a aussi pour maintenir la paix, vous les en assurerez fermement et les détournerez d'ajouter foi auxdits faux bruits, qui se font, comme ils doivent bien penser, par l'artifice de ceux qui ne demandent que la division et troubles. Et leur déclarerez davantage que je serai, Dieu aidant, le dix-huitième de ce mois, audit Blois pour la tenue des États-Généraux, où j'entends que chacun vienne, comme l'on peut faire librement, ainsi que par mes précédentes dépêches j'ai assez amplement déclaré, voulant que vous avertissiez les villes et lieux de votredite charge, où se sont faites les assemblées des trois ordres et états, pour députer ceux qui doivent être envoyés de leur part audit Blois, pour la tenue desdits États-Généraux. Que si lesdits députés n'étaient encore partis, qu'ils les fassent diligenter, d'autant que j'ai délibéré de vaquer incontinent après mon arrivée à la tenue desdits États, voulant aussi que me faites incontinent et journellement entendre l'ordre qu'aurez donné à ce que dessus, et comme toutes choses passeront dorénavant en l'étendue de votredite charge. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Étampes, le treizième jour de novembre 1576.

HENRY.

PINART.

Digitized by Google

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, encore que je vous aie ci-devant écrit de ne bouger de vos gouvernemens suivant la tenue des États-Généraux de ce royaume, pour tenir la main que rien ne s'y remue au préjudice du repos de mes sujets, si est-ce que, après avoir été informé de la disposition des affaires de ce pays-là, j'ai estimé que vous me pourrez faire plus de service, étant ici auprès de moi. A cette cause, et que je désire aussi en une si grande et noble assemblée être assisté du plus grand nombre de seigneurs et gentilshommes que faire se pourra, même de ceux qui ont états et charges principales près ma personne, je vous prie de me venir incontinent trouver pour m'y rendre le service que je me promets de vous, selon l'affection que y avez toujours montrée, comme je m'assure que ne voudrez faillir. Priant sur ce le Créateur vous avoir, monsieur de Rambouillet, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Blois, le vingt-quatrième jour de novembre 1576.

HENRY.

RUZÉ.

(1) Collection de M. Lacas-Montigny.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

ÉVÈNEMENS

DE RAMBOUILLET;

JUILLET ET AOUT 1830.

[Au milieu des récits contradictoires qu'on a publiés sur les évènemens qui ont marqué la chute de la branche aînée des Bourbons, récits presque toujours dictés par les passions politiques des narrateurs ou par leur désir de se placer sur le premier plan des scènes qu'ils reproduisent, on sera curieux de lire une relation simple, sans préoccupation de parti ou d'amour-propre, pleine de faits peu connus et de détails souvent propres à éclairer l'histoire.]

Extrait d'un document déposé aux archives de la ville de Rambouillet, par J. S. Delorme, ancien maire.

Le dimanche 25 juillet, le Roi, étant à Saint-Cloud, signa trois ordonnances tendant à modifier la Charte constitutionnelle.

Digitized by Google

Le lendemain 26, jour de la publication de ces ordonnances à Paris, il y eut chasse à courre dans la forêt de Rambouillet, et, selon sa coutume, Monseigneur le Dauphin descendit au château à neuf heures du matin. Le Roi, parti plus tard de Saint-Cloud, se trouva vers deux heures au rendez-vous du Poteau de Hollande où son fils l'attendait. Pendant la chasse, il parla des ordonnances, et, sans avoir atteint le cerf, il monta en voiture au carrefour de Vilpert pour venir dîner au château où il arriva sur les cinq heures.

Pendant le dîner, il est encore question des ordonnance de la veille. A huit heures du soir, le Roi et Monseigneur le Dauphin retournent tous deux à Saint-Cloud : ordinairement le Roi partait seul. La surprise causée par la connaissance des ordonnances rend plus nombreux et plus attentifs les spectateurs habituels du départ du Roi. On court à la poste ; mais les journaux arrivés ne disent rien.

Les 27, 28 et 29, en proie aux plus vives inquiétudes, nous recevons, de temps à autre, des nouvelles par des voyageurs : c'est notre unique ressource, car le courrier et les journaux manquent. Ces nouvelles sont presque toujours contradictoires et les faits nous paraissent souvent modifiés ou dénaturés selon l'opinion de celui qui nous les apporte. Enfin, le 30 on apprend, vers une heure après midi, comment se sont terminés les évènemens de Paris, et la retraite des troupes sur Saint-Cloud.

Le samedi 31, le Roi quitte Saint-Cloud, à trois heures du matin, avec une partie de sa garde et se rend à Trianon. Le Dauphin quitte la même résidence à midi, avec le reste de l'armée. A huit heures du soir, le prince de Polignac, pâle, défait et ayant peine à se

Digitized by Google

soutenir, descend au château de Rambouillet, prend un verre d'eau, une bouchée de pain; écrit un mot pour son frère, et part de manière à faire présumer qu'il cherche à ne pas perdre un instant pour gagner les côtes. Enfin, à neuf heures et demie, Charles X arrive avec une suite nombreuse, dans huit voitures de la cour et plusieurs voitures de la ville.

Le Roi descend le premier; sa figure a un ton violâtre, elle est immobile et semble frappée d'apoplexie; les yeux seuls ont conservé de l'expression, et cette expression est celle de la douleur accompagnée d'un profond abattement. Il avait fait la plus grande partie de la route à cheval et ses vêtemens sont couverts de poussière. — La duchesse de Berry et ses enfans le suivent. — Ils entrent tous dans le salon dit de la Reine où un grand nombre de hauts fonctionnaires les accompagnent, ainsi que les autorités de la ville. — Le Roi salue tout le monde d'un signe de tête, marche un instant sans parler, vient s'entretenir avec moi sur les dispositions des habitans, et embrasse tendrement les deux jeunes enfans qui le quittent pour aller se reposer. Alors on put remarquer que la poussière qui couvrait encore les revers de son habit, venait d'être sillonnée par d'abondantes larmes.

Il n'avait été fait aucun préparatif au château et tout le monde mourait de faim; d'un autre côté, les aubergistes et traiteurs, les boulangers, les bouchers n'avaient que leur approvisionnement ordinaire et tout en un instant s'est trouvé épuisé, de sorte que pour satisfaire aux premiers besoins de la famille royale et de sa suite, il fallut recourir à la bonne volonté de ceux des habitans qui avaient déjà fait leurs provisions pour le lendemain. Je chargeai de ce soin MM. les adjoints,

Digitized by Google

qui s'en acquittèrent avec tout le zèle possible, et le succès qu'on pouvait raisonnablement espérer.

Pendant ce temps je m'occupai de l'armée. Après avoir donné au général Vincent, et sur sa demande, quelques indications pour placer la troupe de manière à préserver le château d'un coup de main pendant la nuit, je mis en réquisition tous les boulangers de la ville, en leur prescrivant de cuire sans relâche, tant qu'ils auraient de la farine en magasin. Entre onze heures et minuit, j'arrêtai plusieurs voitures de farine qui étaient destinées pour Paris, et en même temps j'organisai trois manutentions à la ferme royale, à la vénerie et à l'hospice : tous ceux qui savaient faire le pain et pouvaient disposer de leur temps, hommes et femmes, mirent la main à l'œuvre. Malgré mes soins et ceux de mes collègues, malgré le zèle des habitans, l'armée, qui était déjà accablée de fatigue et besoin, a souffert horriblement de la faim, pendant les premiers instans de son séjour à Rambouillet, et il est hors de doute que cette pénible circonstance a beaucoup influé sur la désertion qui s'est manifestée dans certains régimens.

Le service de la boucherie était plus facile à organiser ; sur ma demande, les bouchers sont tous allés en marchandise pendant la nuit et le lendemain : dès le matin, ce service ne laissait plus rien à désirer. Quant à la fourniture du vin, les ressources ne pouvaient pas manquer.

Ces différens services marchaient donc le moins mal possible. Cependant un sentiment d'inquiétude planait sur mes opérations, surtout à cause de la maison militaire qui était à la solde de la liste civile. Or, chacun

Digitized by Google

des fournisseurs me disait : « Je n'ai rien à vous refu-
« ser, mais qui me paiera ? » et j'étais obligé de tout prendre sous ma responsabilité personnelle.

— Je dois à la vérité de dire que cette garantie ne pesa sur moi que pendant vingt-quatre heures. — J'obtins d'abord de M. le baron de La Bouillerie, par l'intermédiaire et les bons soins du sous-préfet, dix mille francs pour subvenir aux dépenses les plus pressées, à celles qui inspiraient le plus de craintes. Ensuite le Roi ordonna la vente d'une partie de son argenterie pour payer les boulangers, et le prix des farines que j'avais achetées.

Je dois surtout reconnaître qu'une fois les denrées arrivées en magasin, tous les services de l'armée ont été dirigés d'une manière vraiment digne d'admiration par M. Weyler de Navas, sous-intendant de la maison militaire; et que M. Harlé, l'un de mes adjoints, que j'avais délégué pour présider aux distributions des vivres et au paiement des dépenses, s'est surpassé dans cette grave et difficile circonstance. Enfin je ne pense pas qu'il soit possible de montrer plus d'intelligence et d'activité, plus de bienveillance et de fermeté que ne l'ont fait MM. Weyler et Harlé, pour répondre à toutes les demandes, pour satisfaire à tous les besoins, pour ménager et concilier tous les intérêts.

Le premier adjoint, M. Aubry, est resté à peu près étranger à ces services; mais il a été exclusivement chargé de recueillir les nombreuses réclamations occasionées par la présence de l'armée, par l'établissement des bivouacs, et de préparer la liquidation de toutes les indemnités. Sa tâche n'était certainement

Digitized by Google

pas sans difficultés ni sans importance, et il s'en est acquitté avec tout le zèle et toute l'exactitude possible, avec un esprit de justice reconnu par tous.

Je n'en finirais pas si je voulais enregistrer tous les actes de dévouement, toutes les actions honorables dont j'ai été témoin dans cette occurrence; d'un autre côté, je n'atteindrais pas complètement le but que je me suis proposé, si je passais sous silence l'organisation du service des fourrages. Ce service présentait de grandes difficultés. M. Rattier, préposé de l'administration de la guerre, n'ayant pas été prévenu, ne possédait que très peu de foin en magasin. Le fournisseur de la maison militaire refusa son concours et disparut. Cependant les chevaux arrivaient en grand nombre, et un tel refus faisait naître cette question bien importante : les gardes-du-corps doivent-ils, dans cette circonstance, sans exemple, être considérés comme faisant partie de l'armée, ou, en d'autres termes, les fournitures qui vont leur être faites seront-elles liquidées pour le compte du ministère de la guerre? Voici comment les choses se passèrent : M. Rattier, dont l'obligeance et l'infatigable activité m'étaient déjà connues, consentit à se charger de tout le service, malgré l'incertitude que j'avais cru devoir lui signaler sur sa liquidation. M. Nepveu, architecte du Roi, se hâta de mettre à la disposition de ce service, tout le foin provenu de la dernière récolte des jardins du château. Enfin M. Ravaux qui, en sa qualité de commissaire de police, était partout, veillait à tout, se chargea aussi de diriger les distributions pendant la première nuit, pour faciliter à M. Rattier les moyens de s'occuper de ses approvisionnemens. Ainsi, grâce au dévouement de M. Rattier et à la

Digitized by Google

bonne volonté de MM. Nepveu et Ravaux, cet important service n'a pas été un seul instant en souffrance.

Après avoir décrit, peut-être un peu longuement, ce qui a rapport aux fournitures de l'armée, dois-je, en continuant mon récit, essayer de peindre et les émotions de la famille royale et son attitude dans l'évènement, tout à la fois prodigieux et inopiné, qui est devenu pour elle une si grande catastrophe? Non. Il faudrait une plume beaucoup plus exercée que la mienne pour rendre convenablement la profonde affliction du chef de cette antique dynastie; le calme, l'impassibilité du prince, qui avait dû se considérer jusqu'alors comme l'héritier du trône; la noble et pieuse résignation de madame la Dauphine; le désespoir de madame la duchesse de Berry; l'étonnement du jeune duc de Bordeaux; l'inquiétude de sa sœur, un peu plus âgée que lui, et qui déjà semblait comprendre sa situation.

Retracerai-je ces impressions diverses qui se montraient partout chaque fois qu'il partait une proposition du Roi pour Paris, ou qu'il arrivait une réponse au château, et ces dispositions à la guerre, qui se manifestaient dans les rangs de l'armée, et le trouble et les incertitudes de la cour (1)? puis-je enfin songer à représenter ici, avec des couleurs appropriées au sujet, et l'état d'anxiété des habitans, et la stupéfaction, le dépit des généraux, de ces hommes habiles, autrefois accoutumés à de grandes, à de promptes résolutions,

(1) Se portera-t-on sur Paris? fera-t-on une retraite sur Tours? tels étaient les projets qui dans le principe se succédaient et se reproduisaient sans cesse. Ils ont enfin été remplacés par le parti qui paraissait bien arrêté de négocier, et, au besoin, de se battre à Rambouillet. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

et l'apparition, les craintes et les efforts des commissaires du gouvernement provisoire, et surtout le dénouement de ce grand drame, le départ du Roi? Non, une telle entreprise serait trop au-dessus de mes forces, et d'ailleurs ce tableau dépasserait de beaucoup les limites que je me suis tracées : je me bornerai donc à rappeler simplement à la mémoire de mes concitoyens les faits et les évènemens dans l'ordre où ils se sont présentés.

L'avant-garde, forte de mille chevaux, trois cents hommes d'infanterie et huit pièces de canon, est arrivée à Rambouillet dans la soirée du 31 juillet, et a pris position, savoir : six cents dragons de la garde sur l'avenue de Versailles, depuis la grille jusqu'au carrefour de la Chasseuse; deux cents gendarmes d'élite sur l'avenue des Marronniers; les quatre compagnies de gardes-du-corps sous la futaie vis-à-vis l'abreuvoir, ainsi que dans le quinconce et le Jardin-Neuf; enfin les gardes-du-corps à pied ont campé sur la pelouse, dans l'avant-cour, vis-à-vis la Chaumière.

Le dimanche, 1er août, à huit heures du matin, un officier de grenadiers à cheval annonce que madame la Dauphine est à Coignières, et une heure après elle arrive au château, dans une calèche bourgeoise, avec M. le Dauphin, qu'elle avait trouvé à l'avant-garde de l'armée. Le Roi, en venant au-devant d'elle dans le grand salon, lui dit : *Me le pardonnerez-vous?* et l'infortunée princesse lui répond, en se jetant dans ses bras : *Mon père, je partagerai tous vos malheurs.* Un instant après, madame la Dauphine ajouta : *Nous voilà, je l'espère, réunis pour toujours!* Elle avait, en revenant de Vichy, appris les évènemens à Tonnerre, et, après avoir changé de voiture pour arriver

Digitized by Google

à Fontainebleau, elle prit quelques précautions dans cette dernière ville et ensuite évita le relai de Versailles. Son retour fut une grande consolation pour sa famille, qui, se trouvant ainsi réunie, put agir de concert et se déterminer enfin à prendre un parti.

Entre neuf et dix heures du matin, M. le comte de Girardin, premier veneur, arrive à cheval de Paris. On le dit porteur d'une lettre de S. A. R. le duc d'Orléans. Un conseil de famille a lieu, puis un conseil de ministres. M. de Girardin, accompagné d'un garde-général, repart à cinq heures et demie, avec la réponse du Roi, prend la traverse du côté de Grignon et Marly, arrive au Palais-Royal à minuit et remet au prince une lettre qui le nommait lieutenant-général du royaume.

Pendant la première nuit et dans la journée du 1er août, différens corps étaient successivement arrivés, et ont pris position dans les emplacemens ci-après indiqués : 1° cinq cents hommes à cheval de la gendarmerie de Paris au Fer-à-Cheval; 2° trois cents hommes à pied de la même gendarmerie dans l'avenue qui part du Fer-à-Cheval et conduit à celle des Chartreux; 3° un régiment de lanciers de la garde dans l'avenue de Versailles, depuis le carrefour de la Chasseuse, jusqu'à la même route des Chartreux; 4° six cents chasseurs de la garde sur l'avenue de la Grille aux Lapins, depuis cette grille jusqu'au carrefour de la Chasseuse; 5° le 2e et le 6e régiment d'infanterie de la garde, forts de chacun douze cents hommes, sur la route de Paris, depuis la grille de Versailles jusqu'à mi-côte; 6° quatre autres régimens d'infanterie de la garde dont deux de Suisses, composant une force totale de six mille hommes, se sont établis dans le Clos-Martin, à Grous-

Digitized by Google

say, et le long du ruisseau de l'étang du Moulinet, jusqu'à la Forêt Verte; 7° six cents hommes et mille chevaux d'artillerie de la garde avec vingt-deux pièces de canon et huit obusiers ont pris position dans l'avenue qui part du Chenil à la Fosse-aux-Bœufs. Ces bouches à feu, ainsi que les canons qui étaient arrivés la veille, ont été disposées de la sorte : six pièces et deux obusiers du Chenil au carrefour de la Chasseuse, vingt-quatre pièces et six obusiers, depuis ce dernier point jusqu'à la Fosse-aux-Bœufs. Les canons sont restés braqués et mèche allumée pendant leur séjour à Rambouillet.

Le même jour, le reste du 15e léger, commandé par son colonel, et qui, par suite de désertion, se trouvait réduit à treize hommes, a remis son drapeau au Roi vers trois heures après midi. Un peu avant sept heures du soir, M. le Dauphin est monté à cheval pour aller inspecter l'avant-garde, et à sept heures, le Roi, accompagné de madame la Dauphine, de madame la duchesse de Berry, du duc de Bordeaux et de Mademoiselle, passent devant les rangs des troupes bivouaquées entre le château et la grille d'entrée de l'avant-cour; sa figure est comme la veille, violâtre et pesante : il dit quelques mots aux différens chefs. Les princesses ont peine à maîtriser leurs émotions; la Dauphine, en saluant quelques personnes qu'elle honorait de son estime, ne peut retenir des larmes. Elle se trouvait tout à la fois accablée par les évènemens, par la fatigue du voyage, et, pour surcroît de malaise, elle n'avait pu trouver en arrivant au château, ni le linge, ni les vêtemens qui lui étaient nécessaires pour en changer.

Le Roi termina cette revue, qui devait être la der-

Digitized by Google

nière, en passant devant les compagnies des gardes-du-corps campées dans les jardins. Ces gardes, que les évènemens affectaient plus vivement que les autres corps de l'armée, témoignèrent une grande exaltation; plusieurs étaient comme hors d'eux-mêmes : ils reconduisirent le Roi jusque sous le balcon du côté du parterre, et quelques-uns firent entendre un cri fâcheux au milieu des cris de *vive le Roi! — Mourons pour le Roi!* Alors un témoin de cette scène dit tout haut : « Vive le Roi, à la bonne heure, cela se conçoit aisé-« ment; mais pas de Vendée, pas de guerre civile. » Au même instant, un officier supérieur parut sur le balcon, et par un geste de silence et quelques paroles sensées, fit tout rentrer dans l'ordre.

Dès le matin, on avait entendu des coups de fusil dans le parc. Il paraît que quelques gardes-du-corps, trop ardens chasseurs, ou poussés par un désir d'amateurs, fortement aiguisés par de véritables privations, avaient fait circuler le bruit que le Roi mettait ses tirés à leur disposition. Bientôt la garde-royale et les autres troupes, campées dans cette enceinte, sont de la partie, et le désordre est à son comble : les clôtures de la Faisanderie forcées, quatre à cinq mille pièces de gibier enlevées, tout cela est l'affaire d'un instant. On va même jusqu'à tuer des moutons du troupeau royal. Et ce qu'il y a d'assez étonnant, c'est que dans une pareille chasse, où l'on tirait à balle, il n'y ait eu personne tué : un seul gendarme a été blessé à la jambe et un garde à pied a eu son bonnet traversé par une balle. Il y avait une telle préoccupation chez les personnes qui entouraient le Roi, que ce n'est que deux jours après que l'on a pensé à donner des ordres pour

Digitized by Google

faire cesser entièrement cette chasse au moins inconvenante et qui aurait pu occasioner de si fâcheux accidens.

La préocupation ou, pour mieux dire, le trouble de l'esprit en était à un tel point, qu'aucune mesure n'avait été prise au château pour se procurer les papiers publics; que d'ailleurs il n'avait été donné aucun ordre pour entraver la correspondance de Paris. Les diligences, pour la plupart pavoisées de drapeaux tricolores, traversaient librement l'armée et la ville, et portaient sur toute la ligne les journaux, les proclamations et les ordres du gouvernement provisoire.

Dans la nuit du 1er au 2, je reçois par différentes voies des nouvelles fort alarmantes pour Rambouillet; j'apprends en même temps que le Roi n'était pas exactement informé de tout ce qui se passait à Paris, et je parviens à obtenir qu'on lui ferait connaître la véritable situation des choses, en lui donnant lecture des journaux, notamment du *Constitutionnel* dont on venait de me procurer un numéro. Le Roi, qui était au lit, entendit cette lecture avec beaucoup d'attention, et dit un instant après : *Que veut-on que j'y fasse maintenant ?*

Le lundi 2 août, dans la matinée il y eut encore conseil de famille et conseil des ministres. Le Roi et M. le Dauphin abdiquent en faveur du duc de Bordeaux, et le général vicomte de Foissac-Latour porte cette abdication au Palais-Royal. Le garde-général qui, la la veille, avait accompagné M. de Girardin, arrive au château, sur les dix heures du matin, et remet au Roi une lettre de monseigneur le duc d'Orléans.

Vers les quatre heures du soir, l'acte d'abdication, imprimé à Rambouillet, est distribué et affiché dans

Digitized by Google

la ville et dans différentes communes de l'arrondissement. Plusieurs pairs et conseillers-d'état, entre autres M. le duc de Mouchy et M. Forbin des Issarts, reçoivent l'ordre de partir, et partent en effet pour Paris, afin d'être présens à la Chambre, si on y traitait de l'abdication. Le Roi et les Princesses dînent, comme la veille, dans leurs appartemens; ils font ensuite une promenade à pied en suivant le tour des canaux.

Sur le soir, le baron Laisné, colonel de gendarmerie, quitte Rambouillet, traverse seul à cheval le Perray, où un poste de quelques hommes, sous les ordres de M. Poque, lui crie *Qui vive?* il continue son chemin; un cuirassier et un brigadier nommé Pradier, le poursuivent. Alors il lance son cheval au galop, en tirant son sabre; mais, soit par suite d'une chute de cheval, soit par toute autre cause, il est resté mort sur la place; et rapporté quelque temps après à Rambouillet, il y a été enterré le lendemain.

Dans la soirée, un garde du corps de la compagnie de Luxembourg, contrarié, dit-on, par un ordre qu'il venait de recevoir, se fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Enfin, pendant la journée du 2, il est arrivé trois régimens de cavalerie qui ont bivouaqué, savoir: un régiment de chasseurs de la ligne, sous la futaie des glacières; un régiment de hussards de la garde, dans l'avenue de la Fosse-aux-Bœufs à l'avenue des Chartreux, et un régiment de cuirassiers a occupé le village de Vieille-Église, à une lieue de Rambouillet. Le 19me de ligne, commandé par son colonel, ou pour mieux dire, seize hommes qui restaient de ce régiment, sont venus se placer dans le petit parc, près le poste de la grille de Versailles, et, après une revue

Digitized by Google

du Dauphin, sont allés le lendemain remettre leur drapeau au Roi.

Le mardi 3 août, à 10 heures du matin, M. de Girardin, revenu le lundi dans l'après-midi, est retourné à Paris, pour demander de l'argent; il y est arrivé en même temps que l'avant-garde rouennaise et au moment où la colonne parisienne se portait sur Rambouillet.

Le même jour 3, à une heure après midi, on rapporte des avant-postes M. Beauvais-Poque, qui depuis deux jours était au Perray, ou en avant de ce village; il était gravement blessé. On dit alors, et ces détails se sont confirmés depuis, que le colonel Poque, qui avait déclaré être chargé d'une mission, refusa d'exhiber ses pouvoirs ou ne put pas les produire et chercha à embaucher les troupes présentes; que le général Vincent lui intima l'ordre de se retirer et le lui répéta plusieurs fois, en le menaçant de faire feu; que M. Poque ne tint aucun compte de cet ordre; qu'enfin le général commanda le feu, la garde suisse tira, et le malheureux colonel tomba atteint d'une balle qui lui avait traversé le talon. M. Poque et le brigadier des cuirassiers qui l'accompagnait furent conduits à l'Hôtel du Gouvernement, où le commandant de place, M. le comte de Beaumont, avait ses bureaux. M. le commandant donna des ordres pour que le blessé fût soigné à l'Hôtel (il y est resté depuis jusqu'au jour où il a pu être transporté à Paris) et fit conduire le brigadier à la prison de la ville, où il est resté l'après-midi, jusqu'au moment où j'ai pu le faire mettre en liberté.

A huit heures et demie du soir, MM. le maréchal Maison, de Schonen et Odilon Barrot, commissaires du gouvernement Provisoire, descendent de voiture

Digitized by Google

à l'Hôtel Saint-Martin et se rendent au château. Ils sont introduits par M. le maréchal Marmont, duc de Raguse, qui, de la grille de la cour d'honneur, avait fait quelques pas au-devant d'eux. On se presse sur leur passage; ils entrent par le grand salon chez le Roi, qui les reçoit dans sa chambre à coucher (1). Là ils lui pei-

(1) L'auteur de cette relation paraît avoir ignoré que les commissaires du gouvernement provisoire s'étaient présentés une première fois à Rambouillet pour entretenir Charles X. Nous empruntons le récit de cette tentative sans succès à un ouvrage qui n'a pas eu toute la publicité à laquelle lui donnaient droit une foule de pièces originales fort curieuses, la *Chronique de Juillet* 1830, *par M. C. Rozet* (2 vol. in-8, Paris, 1832) :

« Ils arrivèrent aux avant-postes de l'armée royale à neuf heures et demie. Les sentinelles crièrent *Qui vive!* Le duc de Coigny se nomma. Le général Balthazard paraissait peu disposé à recevoir des hommes en uniforme avec la cocarde tricolore. Le duc de Coigny, qui lui était connu, lui dit que c'étaient les commissaires du lieutenant-général. Alors on leur permit de traverser le camp. Sans le duc de Coigny, il est probable qu'ils ne l'auraient pas obtenu. Ils suivirent la route jusqu'à la ville. Des deux côtés les troupes bivouaquaient dans la forêt. Il faisait nuit : des feux étaient allumés çà et là; des lumières brillaient dans quelques tentes. Des soldats à moitié endormis accouraient sur leur passage, en demandant ce que c'était. On chuchotait d'un air mécontent. Les voitures publiques se croisaient sur la route, et on leur permettait de traverser la ville et le camp, en ôtant le drapeau tricolore qui les surmontait. Les commissaires seuls ne quittaient pas leurs écharpes et leurs cocardes, au milieu de douze mille hommes portant la cocarde blanche. Le moment n'était pas favorable pour le succès de leur mission. Le matin on avait proclamé Henri V. Cette scène avait excité l'enthousiasme des gardes du corps, et donné lieu à des protestations de fidélité.

« Arrivés à Rambouillet, les commissaires descendirent à l'Hôtel Saint-Martin, et députèrent au château le duc de Coigny pour les annoncer au Roi, et lui demander de les recevoir. « Une sauvegarde! dit le Roi; pour-« quoi faire? je n'en ai pas besoin; je suis au milieu de mon armée, d'une « armée fidèle; j'ai fait connaître mes intentions à mon lieutenant-général « (l'abdication en faveur de Henri V), et je ne quitterai Rambouillet qu'au-« tant qu'on s'y conformera. ..... Qui sont ces commissaires? » Le duc de Coigny les nomma. Au nom de M. de Schonen, le Roi dit : « Ah! oui, ce « gros juge. » Et au nom de M. Odilon Barrot, il dit : « L'avocat, le fameux « avocat. » — « Oui, Sire. »

« Le Roi refusa de recevoir les commissaires. Il leur envoya le duc de

Digitized by Google

gnent l'exaspération de la capitale; ils disent qu'une troupe innombrable de Parisiens est arrivée à Coignières, que dans deux heures elle envahirait le château; qu'il n'y a pas un instant à perdre pour ordonner la retraite. Alors le Roi pria le maréchal Maison de lui dire sur l'honneur si effectivement il y avait autant de monde qu'on le disait. Le maréchal lui répondit qu'il y en avait un très grand nombre, et que le danger était imminent. Ces dernières assertions semblèrent convaincre le Roi.

Ensuite M. Odilon Barrot, sortant de la chambre à coucher et entrant dans le salon, dit aux généraux et officiers de la couronne : « Messieurs, sauvez le Roi, « sauvez le Roi, tout Paris est à Coignières; dans « deux heures, soixante à quatre-vingt mille Parisiens « seront ici. »

Ces paroles produisirent un prompt effet; les ordres de départ et de retraite sont donnés aussitôt et s'exé-

Raguse pour dire qu'il ne les invitait pas à rester à Rambouillet, qu'il n'avait pas besoin d'eux, mais qu'ils pouvaient rester s'ils voulaient, et que, s'ils restaient, et qu'ils ne fussent pas bien à l'auberge, ils trouveraient au château des logemens et des rafraichissemens.

« Le duc de Raguse leur dit qu'ils avaient pu voir que Charles X avait plus de monde qu'il n'en fallait pour sa sûreté; que d'ailleurs l'abdication du Roi et du Dauphin devait terminer tous les embarras, et qu'il fallait en attendre l'effet. Ce n'était pas l'avis des commissaires, surtout de MM. de Schonen et Odilon Barrot. Le duc de Coigny, pressé par les commissaires de retourner chez le Roi, et d'insister pour que le Roi les reçût, ne put pas lui-même être admis une seconde fois. « Vous savez bien, lui dit-on, qu'il « n'est plus possible de pénétrer chez le Roi dès qu'il s'est retiré dans ses « appartemens pour se coucher, et qu'il a renvoyé son service. » Les instances furent inutiles. » (T. II, p. 43 à 46.)

Les commissaires, voyant qu'il fallait renoncer à voir le Roi, tinrent conseil entre eux, prirent le parti de revenir à Paris, y provoquèrent le mouvement sur Rambouillet, et repartirent le 3 à une heure.

Digitized by Google

cutent, entre neuf heures et demie et dix heures, avec une célérité qui tient du prodige.

Ainsi l'autorité suprême échappe à celui qui venait d'arborer son drapeau sur les forts d'Alger, et la dynastie de Charles X s'éteint *sans coup férir* au milieu d'une armée qui paraissait vouloir lui rester fidèle (1), mais dont la résistance, si le Roi avait cru devoir l'ordonner, eût infailliblement fait verser des flots de sang! Certes, voilà bien une révolution sans exemple; disons-le en passant, et, sans chercher à rien approfondir sur la cause, les circonstances et les effets de cet évènement mémorable, hâtons-nous de reconnaître

(1) Cette armée était forte de 12,332 hommes, 5,800 chevaux, et 38 bouches à feu. (*Note de l'auteur.*)

Toutefois des symptômes de mécontentement s'étaient déjà manifestés et pouvaient faire croire à la désertion prochaine. Voici une lettre qui fut interceptée à cette époque, et apportée à l'Hôtel-de-Ville au général Lafayette.

SERVICE MILITAIRE.

A M. le colonel du 1er régiment de cuirassiers de la garde royale, à Versailles.

Versailles, le 30 juillet 1830.

Monsieur le colonel,

Ce n'est pas sans un extrême étonnement que vous me prévenez que quelques hommes de votre régiment témoignent des sujets de mécontentement; cela prouve que MM. les officiers ne les surveillent pas et ne cherchent pas à raffermir le moral des soldats qui se sont conduits d'une manière si distinguée, et auxquels le Roi veut témoigner sa haute satisfaction par des décorations. Je compte, monsieur le colonel, que vous aurez assez de caractère pour maintenir votre troupe dans le devoir, et que je n'éprouverai pas la douleur de voir qu'un des régimens de la division que je sais orgueilleux de commander aura été le premier à donner des signes d'un mauvais esprit, indigne de soldats de la garde qui, dans tous les temps, ont fait l'admiration de l'armée, et mérité l'estime de leur ennemi dans la lutte qu'ils viennent de soutenir d'une manière si remarquable. J'attends de votre dévouement, comme de celui de tous vos officiers, que vous saurez promptement par le raisonnement et par la force, si malheureusement il était

Digitized by Google

que, cette fois encore, Rambouillet échappa à de menaçans malheurs.

Le départ a eu lieu dans l'ordre suivant :

1re voiture : Monsieur le duc de Bordeaux, son gouverneur et M. de Barbançois;

2e. M. de La Villatte, et deux ou trois personnes de suite ;

3e. Madame la duchesse de Berry, Mademoiselle et madame de Gontaut ;

4e. Plusieurs officiers de la princesse.

5e. Madame la Dauphine avec sa dame d'honneur; M. le Dauphin monte à cheval après avoir lui-même placé la princesse dans sa voiture.

6e. Enfin le Roi arrive, appuyé sur le bras du sous-préfet, M. Frayssinous, et, au moment où il s'approchait du marche-pied, M. le maréchal Marmont lui dit : « Sire, je vais rester encore deux heures; « vous n'avez pas d'ordres à me donner?—*Non, mon-« sieur le Maréchal, non,* » lui répond le Roi ; puis il

nécessaire de l'employer, raffermir la fidélité et le dévouement de vos soldats.

Je ne suis pas moins étonné que vos soldats réclament un argent dont ils ont besoin, et qu'ils eussent déjà dû recevoir, si l'on n'eût pas mis autant de négligence à leur procurer ce qui leur revient. Je vous ai prévenu, ce matin à six heures, que vous pouviez prendre des fonds, soit ici, soit à Saint-Cloud, et vous eussiez déjà dû vous procurer ceux qui vous reviennent; mais leur demande n'en est pas moins une preuve que la gangrène du jour s'est introduite dans votre régiment, ce qui ne serait pas arrivé si l'on avait exercé sur vos hommes une surveillance plus ferme et plus active. Vous voudrez bien réunir MM. vos officiers, et leur témoigner toute la douleur que me cause le rapport que vous venez de m'adresser.

Recevez, monsieur le colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

Le lieutenant-général,

Comte DE BORDESOULLE.

Digitized by Google

monte avec effort en voiture et salue d'un signe de tête. M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes, et M. le duc de Polignac, premier écuyer, prennent place dans la voiture du Roi; toutes les autres personnes de la cour suivent, et l'habitation royale demeure vacante (1).

Les interrègnes sont des momens difficiles; le passage d'un gouvernement à l'autre, le changement de drapeau, présentent de graves embarras, surtout pour le lieu où le sacrifice se consomme, où les partis sont en présence; et tout le monde se rappelle que le château de Rambouillet est la dernière résidence qu'aient habitée, en France, non seulement le Roi Charles X et sa famille, en 1830, mais l'impératrice Marie-Louise et le Roi de Rome, en 1814, l'Empereur Napoléon en 1815. Enfin, le dirai-je? le sentiment qu'inspirent les hautes infortunes, quand il se mêle au souvenir de nombreux actes de bienfaisance, n'est pas toujours facile à concilier avec les ménagemens et le concours dus au pouvoir nouveau.

Aussitôt le départ du Roi, le château est fermé par les soins du concierge et de l'architecte, et un poste de trente gardes nationaux, commandé par M. Dubuisson, y est établi et le préserve de toute invasion. Le drapeau tricolore est placé sur la tour; des patrouilles de gardes nationales parcourent les camps ou bivouacs, mais déjà beaucoup de femmes de la ville, poussées par

(1) Pendant le séjour du Roi à Rambouillet, je suis resté sur pied jour et nuit, continuellement en relation avec le château et avec le quartier-général. Cependant, pour mieux préciser certains faits, je me suis entendu avec MM. Nepveu, architecte du Roi, Bernard, concierge du château, Bourdon, conservateur des forêts et chasses, et Chambellant, receveur de la liste civile. M. Nepveu surtout m'a été d'un grand secours, et je me fais un vrai plaisir de le reconnaître. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

le désir, bien naturel, de reconnaître et emporter les ustensiles qu'elles avaient prêtés, et un certain nombre de rôdeurs inconnus, s'y étaient introduits, malgré la fermeture des grilles du parc, et avaient enlevé une partie des effets qui y avaient été laissés.

Après avoir pris, à la hâte, différentes mesures urgentes, je me rends à l'Hôtel Saint-Martin, auprès des commissaires du gouvernement provisoire, pour leur demander des instructions et leurs conseils, dans une circonstance aussi extraordinaire. M. le maréchal Maison m'accueille avec beaucoup de bienveillance et me dit : « Je plains votre pays. Attendez-vous à recevoir « cent cinquante mille hommes d'ici à quarante-huit « heures ; il en vient de toutes les directions, et il est « bien essentiel que vous ayez vingt-cinq mille rations « à votre disposition, à six heures du matin. »

Il achevait ces mots quand M. Chambellant, receveur-payeur de la liste civile, accompagné de M. Nepveu, architecte du château, est entré en annonçant que les diamans de la Couronne étaient restés à Rambouillet, et que, conformément à un ordre écrit de M. de La Bouillerie, intendant-général de la maison du Roi, il allait, à l'instant même, en faire la remise à MM. les commissaires.

La dépêche par laquelle M. le maréchal Maison annonçait le départ du Roi au général Pajol, commandant en chef la colonne parisienne, venait d'être fermée, et, sur mon invitation, M. le Maréchal la fait rouvrir et y met un *post-scriptum*, pour annoncer aussi la remise des diamans, et inviter le général à faire rétrograder la colonne, attendu que sa marche sur Rambouillet était désormais sans objet.

Les diamans étaient renfermés dans quatre caisses,

Digitized by Google

contenues elles-mêmes dans un caisson qui était déposé dans la cour du château. Ce caisson a été amené dans la première cour des communs; les scellés de la mairie y ont été apposés, et il a été ensuite placé dans une remise. Alors M. le Maréchal m'a offert les clés que je n'ai pas cru devoir accepter, par la raison que mes scellés existaient sur ce précieux dépôt, et je l'ai prié de les conserver, ce qu'il a fait, ainsi que le procès-verbal le constate. Cette opération terminée, j'ai placé dans cette dernière cour un poste de garde nationale sous le commandement de M. Durant, receveur de l'enregistrement.

Dans les grandes commotions, le pouvoir municipal est tout naturellement investi de la seule autorité possible, celle qui découle des relations directes et habituelles et du besoin impérieux d'avoir une direction unique. En quittant MM. les commissaires, je me rends sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et là, je suis bientôt entouré du sous-préfet, des autres magistrats et fonctionnaires publics, des employés du château et d'un nombre considérable d'habitans de toutes les classes; je procède de vive voix à une sorte d'organisation de la garde nationale, je m'occupe successivement de tous les services, je nomme des commissaires, je distribue les rôles, et je conjure mes concitoyens de ne rien changer à mes dispositons, sans s'être concertés avec moi.

Sans doute les habitans de Rambouillet avaient déjà passé avec honneur par des épreuves bien difficiles et bien dangereuses; mais jamais leur sagesse ne s'était manifestée d'une manière aussi étonnante. Il semblait que la population entière ne formait plus qu'un seul individu dont les bras s'étendaient partout. En moins

Digitized by Google

de deux heures, une garde nationale est organisée, fournit quatre postes permanens et de nombreuses patrouilles; les placards qui avaient été mis pendant le séjour du Roi, sont enlevés et remplacés par les actes du gouvernement provisoire, qui étaient restés en dépôt à l'Hôtel-de-Ville; les services du pain, de la viande et du vin, sont assurés; les édifices publics et toutes les maisons particulières sont pavoisés et illuminés; il est confectionné des écharpes, des drapeaux et des cocardes tricolores pour tous les habitans. Enfin une députation, composée de deux adjoints et de plusieurs autres notables de la ville, est allée au-devant de la colonne parisienne.

Le général Boyer arrive le premier à Rambouillet; il annonce aussi que soixante à quatre-vingt mille Parisiens vont arriver pendant la nuit, demande des rations dont il fixe d'abord le nombre à trente mille et qu'il réduit ensuite à vingt-cinq mille, puis à quinze mille; il passe la nuit au château, avec deux élèves de l'École polytechnique.

Les trois commissaires du gouvernement provisoire partent à minuit, pour rejoindre et accompagner le Roi. Ils paraissaient d'autant plus satisfaits du départ de Charles X et de la remise des diamans, qu'en traversant le camp royal, ils l'avaient trouvé beaucoup plus fort qu'ils ne se l'étaient imaginé.

Avant minuit, toute l'armée, tous les équipages avaient effectué leur retraite et passé par la grille dite de Goéville, avec l'ordre de se rendre à Chartres où les différens corps ont été licenciés (1). Le Roi parais-

(1) MM. les gardes du corps et les autres troupes qui composaient l'escorte n'ont été licenciés qu'à Cherbourg, après l'embarquement du Roi et de la famille royale, qui a eu lieu le 16 août. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

sait devoir aussi se rendre à Chartres; mais, d'après de nouvelles dispositions, concertées à Maintenon avec les commissaires, il prit la route de Dreux.

Parlons maintenant de la colonne parisienne. Elle avait bien reçu de son général l'ordre de rétrograder de suite, mais beaucoup de ces gardes nationaux, soit que, regardant l'expédition comme terminée, ils aient crû pouvoir se dispenser d'obéir, soit qu'ils n'aient pas eu connaissance à temps des ordres du général Pajol, sont venus visiter les habitans de Rambouillet. Le premier détachement est arrivé vers deux heures du matin; les autres se sont succédé à de très courts intervalles, jusqu'à sept heures où il en est arrivé en même temps de trois à quatre cents. On peut alors évaluer leur nombre total à mille ou douze cents.

La plupart de ces braves étaient armés, et tous ceux qui ne l'étaient pas voulaient à toute force des fusils. Comme il était impossible de les satisfaire, sous ce rapport, ma situation fut pendant quelques heures extrêmement pénible. Du reste on les reçut fort cordialement. Les vivres étaient d'excellente qualité et fort abondans, car ils avaient été préparés pour un nombre bien supérieur. D'un autre côté, si on peut dire que ces hommes, presque tous jeunes, étaient généralement fort exaltés, il faut aussi reconnaître qu'ils n'ont pas montré les moindres dispositions hostiles envers les habitans. Ils se sont disséminés dans les rues, sur les places publiques, dans l'avant-cour du château et dans le parc. Partout ils ont tiré un grand nombre de coups de fusil; mais aucun des habitans n'a été atteint. Malheureusement un des leurs qui était de garde à la vénerie, a été victime de l'une

Digitized by Google

de ces nombreuses imprudences : il est mort sur le coup.

A neuf heures du matin, M. Degousée, aide-de-camp et fondé de pouvoir de M. le lieutenant-général comte Pajol, accompagné de MM. Dumas, capitaine d'état-major, faisant fonctions d'aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Orléans, Servières, ancien sous-lieutenant, Thoyot et Liénard, élèves de l'École polytechnique, se rend à l'Hôtel-de-Ville, et justifie de ses pouvoirs pour emmener les diamans de la Couronne : alors la remise lui en est faite devant les autorités et les employés du château. Un procès verbal de cette remise est dressé et signé, et le caisson, bien escorté, part pour Paris vers midi.

Pendant que nous nous occupions des diamans de la Couronne, les Parisiens s'occupaient des voitures dorées du Roi ; ils voulaient absolument les emmener. Les élèves de l'École polytechnique s'y sont d'abord opposés ; mais quelques coups de fusil tirés à balle sur ces voitures, étaient des argumens bien forts, et tous les officiers présens ont fini par consentir au départ ; alors chacun des sept carrosses qui étaient restés sur la terrasse du commun fut attelé de huit chevaux (choisis parmi ceux qui étaient encore à la vénerie) et, chargé de trente à quarante personnes, prit la route de Paris.

Bientôt un certain nombre de ceux qui ne furent pas assez heureux pour trouver place dans l'intérieur ou sur l'impériale des voitures de la cour, voulurent au moins les escorter, et c'est alors que nos embarras ont redoublé ; il fallut fournir à l'instant même tout ce qu'il y avait de cabriolets et de charrettes dans la ville et sur la route. Quant à l'ambulance qui avait été disposée comme pour une grande bataille, elle avait ses

Digitized by Google

voitures, et nous n'avons point eu à nous en occuper; son nombreux personnel et tout son matériel sont partis avec des chevaux de poste.

Peu de temps après ces départs, la garde nationale de Dourdan et celle de Saint-Arnault sont arrivées pour fraterniser avec les braves Parisiens et avec leurs voisins de Rambouillet. Ils sont repartis le même jour; et à mesure que l'on a pu se procurer des moyens de transport les Parisiens sont aussi rentrés chez eux, de sorte qu'au bout de deux jours il ne restait plus à Rambouillet que ceux que la présence du colonel Poque y attirait ou retenait.

Une grande révolution s'était accomplie sous nos yeux; et trois générations de rois, détrônées au milieu de nous, s'acheminaient silencieusement vers une terre étrangère.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

La Revue Britannique est l'une des publications périodiques qui, en France, a mis en circulation le plus grand nombre d'idées utiles. Ce n'est pas seulement un recueil littéraire, c'est un immense dépôt dans lequel sont consignées et décrites toutes les inventions nouvelles, toutes les modifications, toutes les conquêtes que chaque jour réalisent la science, les arts et l'industrie, non seulement en Angleterre, mais dans toutes les contrées du monde civilisé. C'est la Revue Britannique qui, la première, a décrit les ingénieux procédés de Watt et d'Arkwright, qui, par leur double combinaison, procurent à la Grande-Bretagne une économie de plus de 800,000,000 liv. st. par an. Plus tard, les routes à la Mac-Adam, à la Stevenson, et enfin ces admirables *rail-ways*, sur lesquels la vapeur fait circuler les chars avec la rapidité de la foudre, sont expliqués par elle dans leurs plus petits détails. Mais à côté de ces articles positifs on y lit aussi, exposées dans un style élégant et facile, les savantes théories des Mackintosh, des Bentham, des Godwin, des Malthus, dégagées de tout ce qu'elles ont de trop nébuleux, de trop scolastique. Dans chaque livraison se trouvent des portraits de nos célébrités contemporaines; des récits variés de voyages; des documens statistiques sur les diverses contrées du globe; des recherches archéologiques; des morceaux d'étude sur la littérature et la philosophie des différens peuples; des contes; des tableaux de mœurs empreints de cet *humour* britannique si original, si intuitif. Grâce à cette heureuse combinaison, le succès est venu couronner les efforts des fondateurs dès les premières livraisons; ainsi la raison publique sanctionnait la direction prise par eux, et ils n'ont eu qu'à suivre la route si heureusement tracée. Ils ont constamment inséré à côté des productions les plus brillantes de la littérature anglaise, des morceaux graves, des articles d'utilité pratique, des considérations sur le progrès des sciences, des arts et de l'industrie, sans négliger toutefois d'indiquer par intervalles le mouvement intellectuel qui s'opérait chez les divers peuples. Enfin, pour ne rien omettre, ils ont ouvert une division spéciale qui a pour titre : *Nouvelles des Sciences*,

Digitized by Google

de la Littérature, *des Beaux-Arts*, etc., etc. Là sont consignés les projets, les essais nouveaux tentés dans l'intérêt de la science, de l'art ou de l'industrie; là se retrouvent tous ces jalons précieux qui servent à indiquer la marche de la civilisation, n'importe sous quelle forme se produisent ses progrès, n'importe sous quelle latitude ils se réalisent.

• Fondée en 1825, la *Revue Britannique* se compose aujourd'hui de trois séries ainsi distribuées : Ire série, 1825 à 1830, 60 livraisons; IIe série, 1830 à 1832, 24 livraisons; IIIe série, 1833 à 1835, 36 livraisons. Ces trois séries, ensemble de 120 numéros, vont être réunies par une *Table analytique générale des matières* qui formera de cette utile collection un véritable corps d'ouvrage.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *Buchez et Roux*, tome XXII; PAULIN, rue de Seine, n° 33.

Cet ouvrage est une des plus grandes entreprises que la librairie ait tentées depuis long-temps; c'est aussi la plus précieuse collection qui puisse être faite sur l'histoire de la révolution française. Tous les documens de quelque importance s'y trouvent rassemblés; tous ceux qui peuvent jeter quelque lumière sur les évènemens y sont cités ou analysés : journaux, pamphlets, mémoires, procès-verbaux, pétitions, comptes-rendus des assemblées législatives ou des sociétés populaires, telles sont les sources auxquelles les auteurs ont puisé, nous ne disons pas leurs opinions sur cette époque, mais la matière même dont leur récit est composé. Il résulte de cette méthode, non-seulement une instruction complète, mais un attrait que ne saurait présenter un autre mode d'exposition dépourvue de ces témoignages vivans. L'éditeur de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, comprenant la portée populaire de cette grande collection, n'a pas voulu qu'elle fût inaccessible aux fortunes modestes. Le prix en est calculé au contraire pour tenter tous ceux qui ont à cœur la connaissance d'une Histoire qu'aucune autre n'égale en grandeur et en intérêt. Qui n'a pas désiré, dans le cours de ses études sur cette époque, retrouver les documens originaux qui attestent les luttes tour à tour glorieuses et sanglantes des acteurs de la révolution française? Qui n'a été frappé d'étonnement ou d'admiration en lisant ce que le hasard a pu mettre quelquefois sous les yeux de tout le monde, de ces monumens de la folie ou de l'enthousiasme de nos pères? L'ouvrage de MM. Buchez et Roux offre à chaque page ce genre d'attrait; et il n'y a pas d'exagération à dire que la lecture en est aussi attachante qu'instructive. En lisant les derniers volumes sur le jugement

Digitized by Google

de Louis XVI, on est à même de reconnaître que les conditions du drame le plus pathétique, le plus rempli de toutes sortes d'émotions, y ont été réunies.

Nous avons déjà rendu compte du *Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire* par M. Alexis Monteil. L'accueil que cet important ouvrage a reçu de la part de l'Académie Française et de plusieurs autres corps savans, qui ont cru ne pouvoir mieux assurer la conservation de nos trésors historiques qu'en répandant à leurs frais ce Traité, en a bientôt rendu une réimpression nécessaire. Cette seconde édition vient de paraître (1), et nous pouvons lui prédire un succès au moins égal à celui de la première, car l'auteur l'a augmentée d'un morceau préliminaire dans lequel abondent les vues les plus saines et les enseignemens les meilleurs.

(1) Deux vol. in-8. Paris, Duverger, rue de Verneuil, n. 4; prix 16 fr.

Digitized by Google

DOCUMENS ORIGINAUX

RELATIFS AU RÔLE

DU

DUC D'ALENÇON,

SOUS LES RÈGNES DES ROIS

CHARLES IX ET HENRI III, SES FRÈRES,

ET A L'HISTOIRE

DU TIERS-PARTI.

(SUITE.)

[Dans cette seconde partie des pièces dont la publication a commencé dans notre dernière livraison, on verra le duc d'Alençon, auquel on ne donne plus que le titre de duc d'Anjou, alterner entre le rôle de chef de parti fort timide et celui de sujet assez douteusement soumis.

Plus tard, nous assisterons aux troubles de la Guyenne, et nous verrons se développer le rôle du roi de Navarre qui devait survivre au duc d'Alençon et hériter, du vivant de Henri III, des partisans du frère du Roi.]

(1) Voir précédemment pages 226 et suivantes. Voir aussi l'*Errata* à la fin de ce volume.

Digitized by Google

A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, je suis arrivé en cette ville de Blois depuis sept ou huit jours en çà, où, se retrouvant la plupart des députés des bailliages et sénéchaussées de mon royaume pour la tenue des États-Généraux, selon la convocation que j'en ai fait faire, j'ai délibéré d'entrer en l'assemblée desdits États le troisième du mois prochain, et d'employer sans discontinuation tout le temps, sollicitude, et travail qui sera requis pour en recueillir le fruit salutaire que j'en attends pour tous mes peuples et sujets, en quoi je serai assisté de la Reine madame ma mère, et de mon frère, le duc d'Anjou, (2) qui, depuis quelque temps, m'est venu trouver, comme vous avez été averti, pour se conformer en toutes choses à ma volonté, et aider de sa part au bien général et universel de mondit royaume, en tout ce qui lui sera possible; et pour ce que je ne désire rien plus que de pouvoir mettre à exécution ma bonne, sainte et droite intention, pour le regard de la tenue desdits États, que je ne voudrais être traversée par quelque autre mauvais dessein, je vous ai voulu écrire ce mot pour vous dire et prier que, pendant que je serai empêché à un si grand et important affaire avec le bon nombre de princes, de gens ecclésiatiques, de noblesse, et d'autres qualités de personnes qui y seront, vous donniez ordre et veilliez plus que jamais à maintenir toutes choses en votre charge en bon et assuré repos, et à y faire vivre chacun en paix, amitié, union et concorde, selon qu'il

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

(2) Le duc d'Alençon avait pris ce titre que portait habituellement le frère aîné du roi dans la branche des Valois.

Digitized by Google

est porté par mes édits, sans souffrir qu'il s'y fasse aucun remuement, de quoi vous admonesterez ceux des villes et tous mes autres sujets, ainsi qu'il sera requis. Et où il se trouverait quelqu'un qui voulût s'émouvoir et faire chose contraire à la paix et union que je désire être maintenue parmi tous mes sujets, vous ne me sauriez faire service plus agréable que d'y faire si bien et soigneusement pourvoir, qu'il n'en puisse advenir aucun trouble ni inconvénient. Priant Dieu sur ce, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Blois le vingt-sixième jour de novembre 1576.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, craignant que, à l'exemple de la surprise de La Charité et de quelques autres villes, desquelles ceux de la religion prétendue réformée se sont saisis, ils se licencient peu à peu de faire le semblable par toutes les provinces, je désire, pour y obvier, que vous continuiez d'avertir les habitans des villes de votre charge qu'ils aient à se tenir si bien sur leurs gardes, et pourvoir avec tel soin et vigilance à la garde des portes, qu'il n'en puisse advenir aucune faute; s'y comportans toutefois de façon que ceux de ladite religion connaissent que ce n'est pour rien entreprendre plus avant que de conserver lesdites villes contre ceux qui y voudraient attenter, mus de la juste crainte que les exemples susdits leur donnent, sans faire au-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

cun mal ni déplaisir à ceux qui se contiendront comme ils doivent; voulant aussi que vous fassiez entendre à tous ceux de ladite religion, que j'entends, comme je vous ai jà ci-devant ordonné, que vous, et tous mes autres sujets catholiques, les preniez en garde avec leurs femmes, familles, biens et maisons, pour les préserver sous ma protection de toute injure, pourvu qu'ils vivent doucement et sans faire chose qui tende à troubler le repos de ce royaume. Et s'il y en avait quelques-uns qui, ayant pris autre opinion, fussent partis de leurs dites maisons pour se retirer ailleurs, vous donnerez ordre de les faire avertir de cette mienne intention, afin qu'ils aient occasion de s'en retourner chez eux pour y vivre, comme je veux qu'ils puissent faire, en toute sûreté; pourvoyant au reste si bien à la conservation de tout ce qui dépend de votre dite charge, que, où ces passions d'aucuns ne pourraient, par ces voies, êtres contenues, vous les puissiez réprimer par autre moyen et empêcher l'exécution de leurs mauvais desseins. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Blois le vingt-quatrième jour de décembre 1576.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, aucuns gentilshommes et capitaines résidens au dedans du comté du Maine et ès-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

environs, dont je vous envoie les noms, de quelqu'un desquels vous pourrez bien savoir les noms d'autres, qui sont comme eux, à ce que l'on m'a dit, recherchés de la part du roi de Navarre, mon frère, pour leur faire faire quelque levée de gens de guerre, et les attirer à son parti, sous couleur que l'on leur persuade que je veux maltraiter ceux de la nouvelle opinion; ce qu'ayant entendu, j'ai aussitôt avisé vous faire ce mot de lettre pour vous dire que vous me ferez service très agréable de vous enquérir diligemment si cela est véritable; et si ainsi est, assurer lesdits gentilshommes dénommés, et autres qui pourraient être comme eux recherchés de ce que dessus, que les bruits et propos que l'on leur tient ne sont véritables, partant de gens qui ne cherchent qu'à recommencer les troubles. Et comme vous leur pourrez assurer que je vous ai par plusieurs fois écrit depuis deux mois, et encore ces jours ici très expressément, comme j'ai fait par toutes les provinces de mon royaume, de conserver tous mes sujets en paix et union, et ceux de la nouvelle opinion se comportant comme ils doivent, sans entreprendre aucune chose au préjudice de mon service, que je voulais comme encore je veux qu'ils soient prins, et mis en la protection des catholiques, et qu'il ne leur soit fait aucun tort ni déplaisir, dont les pourrez encore fermement assurer; ajoutant à cela toutes les bonnes raisons que verrez qui pourront servir à les retenir et retirer de telles délibérations, et leur dire aussi que selon que les occasions se présenteront, je les emploierai en mon service, et leur ferai toujours, comme à mes autres bons sujets, tout le favorable traitement qu'ils sauraient désirer. Et n'étant la présente à autre

Digitized by Google

fin, prierai Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Blois le (*en blanc*) jour de janvier 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'avais déjà bien eu quelque avis semblable à celui que m'avez donné de l'assemblée que l'on voit qui se fait auprès du sieur de Clermont d'Amboise. Aussi de ce temps-là envoyai-je jusque sur les lieux pour savoir à quelle fin; mais encore que, par ce qui m'en fut rapporté lors, et aussi par ce que j'ai vu par votredite lettre des noms de ceux qui sont déjà avec lui, il y ait lieu à de grands soupçons, toutefois jusqu'à ce que j'aie réponse de ce que mon frère le roi de Navarre et mon cousin le prince de Condé auront répondu aux députés des trois ordres et États de mon royaume, qui sont allés devers eux, desquels j'espère avoir de bref nouvelles, car il y a huit jours qu'ils sont arrivés auprès de mondit frère le roi de Navarre, il me semble qu'il ne se peut faire autre chose que de se bien tenir sur ses gardes, et avoir l'œil ouvert à ce qu'il ne se fasse aucune surprise de mes villes; ayant été très bien fait à vous d'avoir averti (dont je vous sais fort bon gré) ceux d'Angers et du Pont-de-Cé, de l'avis qu'avez eu de l'entreprise qu'il y a sur lesdites villes et places. Et si le sieur De Lanoue se met en campagne, comme avez entendu, les sieurs

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

comtes du Lude, de Mortemart, et de Chémerault l'aîné, qui sont aussi près de lui qu'il pourrait être, lui résisteront. Et cependant ce sera très bien fait à vous, et dont je vous prie de parachever le plus tôt que pourrez les associations en l'étendue de votre charge, et d'avertir aussi en ce qui est de votredite charge le long des rivières du Loir, Sarthe et Mayne (*Mayenne*) et à Sablé et Château-Gontier. Le sieur comte de La Suze est ici, auquel commanderez d'en faire autant pour ledit lieu de La Suze. Cependant je prie Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Blois le vingt-neuvième jour de janvier 1577.

Je m'assure, suivant ce que j'ai écrit bien expressément au sieur de Malicorne, que vous deux aurez tout bonne intelligence au fait de l'association, et que bientôt elle sera parachevée et effectuée.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, vous avez vu par l'ordonnance que vous ai ces jours-ci envoyée, et fait publier par les bailliages et sénéchaussées de mon royaume, l'ordre que je veux être donné et tenu pour rédimer mes pauvres sujets du plat-pays de l'oppression des gens de guerre; et toutefois, à ce que j'ai entendu, il y en a encore qui, au préjudice de madite ordon-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

nance, sous couleur de lever gens pour mon service, n'ayant toutefois aucune commission de moi pour faire lesdites levées, font infinis maux et exactions sur mesdits pauvres sujets, occasion pour quoi je vous renvoie derechef ladite ordonnance, afin que la faites curieusement et sévèrement observer, et si telles gens voulaient entrer ou étaient jà entrés en l'étendue de votre charge, sans vous faire apparoir de commission de moi, scellée de mon grand scel, je veux que, comme il est très expressément mandé par ladite ordonnance, vous leur faites courre sus et tailler en pièces, afin que ce soit exemple à tous autres, m'avertissant incontinent de la réception de la présente, et de l'ordre qu'y aurez donné selon la bonne affection que je sais qu'avez au bien de mon service, qui sera cause que je ne vous en ferai plus longue lettre. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Blois, le sixième jour d'avril 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, après avoir vu vos lettres du cinquième de ce présent mois, j'ai avisé, sur la difficulté et longueur que m'écrivez, qui se trouve en la levée de la solde des vingt soldats qui ont été ordonnés pour la garde du château du Mans, d'écrire aux officiers, échevins, manans, et habitans d'icelle ville,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

les lettres que je vous envoie, pour les rendre capables des occasions pour lesquelles la commission de ladite levée a été faite de cette façon, leur mandant que je veux qu'elle ait lieu à ce que lesdits soldats soient payés, et vous remboursé de l'avance qu'avez faite de leur solde. Vous m'écrivez aussi par vosdites lettres que l'association s'avance en votre charge, et que chacun se tient prêt d'armes et chevaux pour servir quand il sera temps, dont je suis bien aise. Mais pour ce qu'il y en a quelques-uns qui ont fait difficulté de signer, il faudra qu'en l'assemblée générale, que vous devez faire le dix-septième de ce mois, vous les exhortiez et admonestiez d'entrer en ladite association, leur levant la fausse opinion qu'on leur a baillée, que c'est pour préjudicier à leurs priviléges. Et même vous direz au sieur de Courcelles que je lui ai baillé la charge qu'il a de commander à Laval, sur le témoignage que mon cousin le maréchal de Cossé m'a rendu qu'il était bien affectionné à mon service, et qu'il ne me saurait mieux démontrer cette bonne affection qu'en cette occasion, qui a été et est embrassée de tous mes bons serviteurs. Pour le regard du sieur de Laval, j'ai avec plaisir entendu qu'il soit retiré à Vitré, en intention de se comporter comme il doit, sans rien entreprendre contre mon service, ce que j'ai entendu aussi d'ailleurs. Au demeurant, quant aux troupes de gens de pied, que m'écrivez être aux environs de madite ville du Mans, vivans à la foule (*à la charge*) de mon peuple, c'est à vous de savoir qui ils sont, et s'ils ont commission de moi ou des capitaines des régimens de mes gens de pied pour faire cœur de leurs compagnies, auquel cas il faut que teniez la main qu'ils vivent avec le meilleur ordre et discipline, et à la moindre foule de mon peu-

Digitized by Google

ple que faire se pourra ; et s'ils n'avaient aucune commission dont ils fissent apparoir, vous les ferez prendre, s'il est possible, pour être punis comme ils le méritent; et s'ils faisaient résistance, vous leur courrez sus, et les taillerez en pièces, en sorte que l'autorité et la force m'en demeurent. En quoi m'assurant que saurez bien suivre mon intention, et vous recommandant pareillement ce qui touche le bien de mondit service en votre charge, je prierai Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Blois le huitième jour de mars 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai été fort marri de voir, par vos lettres du vingt-troisième de ce mois, et par une requête que m'ont fait présenter les procureurs, échevins, manans, et habitans de ma ville du Mans, les pilleries, exactions, rançonnemens et autres excès, que les compagnies qui s'avouent du sieur de Bussy ont faits en votre charge, et qu'elles y soient entrées sans vous en avoir averti, suivant l'ordonnance que j'ai naguère faite pour l'ordre et réglement des gens de guerre allant par les champs, qui a été publiée partout; ayant été bien fait à vous, sur l'avertissement que vous avez eu de leur armée, de vous être acheminé incontinent et mis dedans ma ville du Mans, et d'avoir

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

aussitôt fait lever et mettre des gens de guerre dedans les places de votredite charge, pour la sûreté d'icelles, pendant que lesdites troupes seront là alentour; pour la validité de laquelle levée de gens de guerre et des deniers de leur entretenement j'ai fait expédier, suivant votre dépêche, mes lettres-patentes qui seront encloses avec la présente. Mais je désire que vous m'envoyiez un état au vrai du nombre desdits gens de guerre qu'avez fait lever, quels appointemens et entretenemens vous leur avez ordonnés, et les lieux où les avez départis. S'il eût été spécifié, en votredite dépêche, j'en eusse fait faire mention ès-dites lettres-patentes. Toutefois s'il y échoit quelque chose à réformer, cela se fera après que ledit état aura été vu en mon conseil. Cependant pour le regard du fait principal, je vous dirai que j'ai, ces jours ici, à la requête de mon frère le duc d'Anjou, envoyé au sieur de Bussy dix commissions pour dix des compagnies des gens de pied qu'il a levés, et depuis, je lui en ai encore accordé cinq, dont j'ai pareillement fait expédier les commissions, qui sont quinze, lui ayant mandé de choisir les meilleurs hommes de sesdites troupes qu'il pourrait, et en faire lesdites quinze compagnies; lesquels je lui ai mandés par le sieur de Fargy, votre frère, qu'il menât incontinent lui-même au siége de La Charité, avec commandement très exprès de faire marcher lesdits quinze enseignes, suivant ma dernière ordonnance, à la moindre foule et charge de mon peuple qu'il serait possible, et qu'il ne faillît de casser le reste, ce que j'estime qu'il fera. Toutefois, si vous voyiez que lesdites troupes séjournent trop longuement en l'étendue de votre charge, et qu'il y eût doute et apparence de quelque mauvaise volonté ou entreprise, vous ne faudrez d'avertir incontinent se-

Digitized by Google

crètement les gentilshommes résidant en l'étendue de votredite charge que connaissez bien affectionnés à mon service, de se tenir prêts pour monter à cheval, quand besoin sera, pour, avec l'intelligence du sieur de Matignon, auquel j'en écris aussi présentement, et ce que pourrez assembler davantage, leur courir sus, suivant ce qu'il vous est permis et mandé faire par ladite ordonnance, concernant le fait d'iceux gens de guerre, laquelle je vous ai ci-devant et naguère envoyée, et si expressément commandé faire bien observer. Il ne faut pas que ledit sieur de Bussy, ni autre, entende ce que je vous écris, car s'il a bonne volonté de mener lesdites quinze compagnies et casser le reste, cela l'en pourrait divertir et lui faire faire quelque mauvaise résolution, dont je serais bien marri; désirant que vous m'avertissiez journellement de ce que vous apprendrez davantage de leurs déportemens et délibérations, pendant qu'ils seront en l'étendue de votre charge et ès-environs; vous recommandant pour la fin toujours tout ce qui concerne et touche le bien de mondit service par-delà. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Chenonceaux le vingt-septième jour d'avril 1577.

Monsieur de Rambouillet, j'ai, depuis cette lettre écrite, eu celle que m'avez envoyée réponse à ce que vous avais écrit par un de mes laquais, à laquelle je ne ferai nulle réponse que ce qui est contenu ci-dessus.

HENRY.

PINART.

Digitized by Google

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai eu ce matin avis de mon frère, le duc d'Anjou, que ceux qui occupaient La Charité se sentant fort pressés, et vivement battus de coups de canon, ont demandé à parlementer et recherché d'être reçus à sortir de ladite ville de La Charité par composition. A quoi il les a reçus avec conditions fort honorables et avantageuses pour moi, tellement que ladite ville est, à cette heure, en mon obéissance, grâce à Dieu; dont j'ai bien voulu vous avertir et vous dire qu'encore que les assiégés fussent presque forcés et hors d'espérance de se pouvoir garantir d'être tous mis au fil de l'épée, toutefois j'ai été bien content qu'on les ait traités plus doucement, par où l'on pût connaître que je ne désire autre chose que ramener tous mes sujets à mon obéissance par la douceur, ayant toujours les bras tendus pour recevoir en grâce ceux qui seront si sages que de se conformer et rendre observateurs de ma volonté. N'étant là présente à autre fin, je prierai Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Chenonceaux le troisième jour de mai 1577.

Monsieur de Rambouillet, depuis cette lettre écrite, et en la voulant signer, j'ai aussi eu avis de mon cousin le duc du Maine, que, ayant par lui assiégé Tonnay-Charente, qui est, comme je crois que savez bien, l'embouchure de la rivière appelée Charente par laquelle il se fait beaucoup de commerce, et après l'avoir battue avec dix canons et deux grandes couleuvrines en deux

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

endroits, et tiré environ quatre cents coups de canon, voyant que ceux de dedans ne se voulaient pas rendre, mondit cousin a fait fort vivement donner un assaut par lesdites deux brèches, où a été si bien fait qu'ils ont forcé et taillé en pièces, d'environ trois cents qu'ils étaient dedans ledit Tonnay-Charente, près de deux cent cinquante des meilleurs soldats qu'eussent ceux de la nouvelle opinion qu'ils avaient expressément mis là-dedans, pensant amuser longuement mondit cousin qui s'est aussi saisi du château de Rochefort, que lesdits de la nouvelle opinion ont abandonné quand ils ont vu ledit Tonnay-Charente pris, combien que ledit Rochefort soit fort bonne place. Soubise est aussi réduite, et ceux qui étaient dedans les îles de Marennes ont aussi remis lesdites îles ès-mains de mondit cousin; dont aussi je vous ai bien voulu donner avis.

Écrit audit Chenonceaux le quatrième jour de mai 1577.

Monsieur de Rambouillet, j'attends la réponse qu'aurez eue sur ce voyage qu'avez fait faire au capitaine Belin, pour vous faire plus ample réponse à ce que m'avez écrit par votre lettre du troisième de ce mois, et à ce que m'écrirez au retour dudit capitaine Belin tout par un même moyen.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai été bien aise de voir,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

par vos lettres du quatrième de ce mois, que vous et le sieur de Malicorne ayez tant fait envers le capitaine La Gallotière qu'il se soit retiré à mon service avec les quatre cents hommes que m'écrivez qu'il a, tant de sa compagnie que des autres qu'il a pu pratiquer, même de ceux du sieur de Faverolles, ayant été bien fait à vous de lui avoir donné espérance que je recevrais l'excuse qu'il vous a faite de ce qu'il s'est joint aux troupes du sieur de Bussy. Et lui pourrez encore davantage assurer que j'oublierai volontiers ce qui s'est passé tant pour lui que pour ses soldats, pourvu que dorénavant ils se comportent et me fassent service aussi fidèle que je désire d'eux, ayant, suivant ce que m'écrivez, fait expédier commission audit capitaine La Gallotière, pour une compagnie de deux cents hommes, et une autre au capitaine (*en blanc*) pour une autre compagnie de pareil nombre, qui sont lesdits quatre cents hommes, lesquels ils partiront en deux compagnies. Mais au lieu d'aller en Poitou, comme ils demandent, il faut qu'ils aillent trouver mon cousin le duc de Nevers, qui mène avec lui les forces qui étaient devant La Charité, et s'en va en Auvergne, pour assiéger et reprendre Issoire et Ambert. Et ils seront payés, comme les autres enseignes étant audit camp, quand ils y seront arrivés; et pour ce vous les y ferez marcher et acheminer, leur ordonnant de vivre le plus doucement qu'ils pourront. Et aussi qu'ils aient à garder l'ordonnance que j'ai dernièrement faite et envoyée par toutes mes provinces sur l'ordre et règlement de mes gens de guerre, d'autant qu'autrement ils pourraient tomber en peine. J'ai envoyé à mon frère aussi le sieur de Moigueville, et le sieur de Fontaine-Millon devers ledit sieur de Bussy, que j'estime sera

Digitized by Google

si bien avisé qu'il se condescendra à ce que lui avons mandé, dont serez averti, et aussi les sieurs de Matignon et de Vassé. Cependant je prie Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Chenonceaux le huitième jour de mai 1577.

Monsieur de Rambouillet, j'ai, depuis cette lettre écrite, avisé vous envoyer l'une desdites commissions en blanc, laquelle vous ferez remplir de tel des autres capitaines dudit sieur de Bussy, qui se voudra retirer pour commander à deux cents desdits quatre cents soldats. Mais que ce ne soit Faverolles pour estimées raisons. Il ne faut que personne que vous entende ce que je vous en écris.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, vous avez très bien fait d'avoir promptement pourvu, suivant ce que je vous ai mandé, à faire séparer les forces que, pour mon service et selon mon désir, vous aviez très à propos mises ensemble, vous et les sieurs de Matignon et de Vassé. Mais ayant vu, par votre dépêche, que les frais de munition et levée de vivres qu'avez été contraint faire (aussi ne se pouvait-il autrement) ne sont arrêtés, et aussi que je pense bien, comme m'écrivez, qu'il y a besoin aviser quel nombre de gens de guerre se mettront ès-places de l'étendue de votre charge, pour

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

y tenir toutes choses en sûreté, en attendant que Dieu nous ait donné le repos que je désire plus que nulle autre chose voir en mon royaume, j'eusse bien désiré que fussiez venu un voyage par deçà, suivant ce que m'écrivez, afin que plus amplement et particulièrement j'eusse entendu de vous toutes choses, et que, en votre présence, se fût, en mon conseil, vu ce à quoi se trouvera monter les frais, tant des levées qu'avez été contraint faire desdits gens de guerre, que je veux être réduits au plus petit nombre que faire se pourra, et mis seulement ès lieux où il en est le plus de besoin, que desdites vivres et munitions; et par même moyen se fût résolu en mondit conseil l'ordre qu'il y faudra tenir, et comment s'imposeront les frais à quoi se trouveront monter les choses dessus dites. Mais il n'est encore à propos pour le bien de mon service que vous partiez de votredite charge. Et pour cette remarque je vous renvoie les états et mémoires qu'aviez fait dresser, afin que vous fassiez sur chacun article mettre les sommes à quoi cela se monte; désirant aussi que lorsqu'ils seront arrêtés et par vous bien vérifiés, que les fassiez apporter par un de ceux qui en ont fait la distribution et eu le maniement, pour sur cela se régler. Cependant je vous prie encore une fois de ne retenir que le moins qu'il sera possible desdits gens de guerre: car, comme vous savez, je n'ai à présent aucun moyen de les entretenir de mes finances, et faudra que pour le payement de ceux que vous retiendrez, que leur solde soit mise sur mon peuple, qui est d'ailleurs déjà tant foulé, que j'ai un merveilleux regret de le voir encore chargé de cela. Au demeurant, monsieur de Rambouillet, j'ai su que le sieur de Clermont d'Amboise, le jeune, est à présent retourné en sa maison

Digitized by Google

en votre gouvernement. Vous pouvez bien penser, à ses déportemens passés, qu'il n'a que de mauvaise volonté, ainsi que j'ai su qu'il se fortifie en sadite maison. Voilà pourquoi je vous prie d'essayer de vous saisir de sa personne, et faire en sorte que puissiez m'en rendre bon compte. Car s'il délibère à se comporter comme il doit, je lui ferai toujours paraître le désir que j'ai de conserver tous mes bons sujets quand ils se rangeront à leur devoir envers moi. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Chenonceaux le mardi vingt-neuvième mai 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, à ce que j'ai vu par la dépêche que m'avez faite par ce porteur, vous n'avez pu encore faire dresser l'état par le menu des sommes à quoi monte le payement des gens de guerre qu'avez fait lever au Maine, et les vivres qui leur ont été distribués, et aussi aux gens de guerre qu'y avaient amenés les sieurs de Matignon et de Vassé, en cette dernière occasion des troupes du sieur de Bussy. Je pense bien, comme dites par votre dite lettre, que cela sera un peu long à éplucher, et que c'est chose qui se pourrait bien faire ci-après sur le compte de celui qui recevra et qui a commencé à payer et distribuer les deniers, et en

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

comptera par devant les gens de mes Comptes à Paris. Mais ayant fait lire votre dite dépêche en présence de mon Conseil, il a été d'avis que le meilleur sera de faire ledit état par le menu dès à présent, et, pour cette cause, je désire que le faites faire, et après que l'aurez bien vérifié, l'envoyiez par deça par quelqu'un des habitans du Mans ou du pays, qui soit entendu en telles affaires, garni des pièces justificatives dudit état, afin qu'il le puisse en mondit Conseil faire voir et vérifier, et que sur cela l'on resoude la commission, et avise où, sur quoi, et comment l'on lèvera tous ces deniers-là, qui se montent à environ trente ou trente-cinq mille livres, ainsi que j'ai vu par votre dite dépêche, qui est une très grande somme pour la lever en cette présente année, par la forme des deniers de la taille. Et sera besoin aussi que celui qui viendra soit pareillement instruit, et apporte avis de vous, de mes officiers, et aussi des habitans, de la forme et façon qu'il sera bon de lever icelle somme. J'ai vu aussi la réduction qu'avez faite des gens de guerre, et comme vous seriez d'avis d'en mettre, à savoir : cinquante hommes en la ville du Mans, outre les vingt qui sont dedans le château, vingt à Mayenne, trente en la ville et château de Sablé, et six à Passy. Sur quoi je vous dirai qu'il me semble (aussi en est mon Conseil d'avis) qu'à présent qu'il n'y a, grace à Dieu, rien qui nous doive tenir en crainte de surprise ou de trouble en l'étendue de votre charge, qu'il n'est pas grand besoin d'y tenir aucunes forces ; et pour cette occasion, il suffira d'avoir seulement au château du Mans les vingt hommes dont j'ai, il y a quelque temps, fait expédier la commission nécessaire pour la levée du payement. Il faudra cesser tout le reste, afin que mon pauvre

Digitized by Google

peuple (qui est déjà tant foulé, dont j'ai extrême regret et pitié) soit d'autant déchargé que la somme à quoi monterait leur entretenement.

Il ne me reste au contenu de votre dépêche plus qu'à vous dire que je m'ébahis bien fort que pendant qu'aviez les forces vous ne vous êtes saisi de tous ceux qui sont dernièrement retournés en leurs maisons, venans de porter les armes contre mon service et autorité; car, comme vous dites, quelque serment ou promesse verbale qu'ils fassent de se contenir, il ne s'y faut pas fier, ayant expérience, comme nous avons, qu'ils ne s'arrêtent guères à leurs sermens. Voilà pourquoi vous eussiez très bien fait de promptement vous saisir de ceux-ci quand ils arrivèrent, et les mettre ès-mains de justice pour les faire punir et châtier, suivant ma déclaration et publication si solennellement faite, et envoyée à vous, et à tous mes autres lieutenans-généraux de province, et cours de parlement de mon royaume; étant pour cette cause très nécessaire que regardiez à pourvoir et donner si bon ordre à cela, que l'on ne puisse plus être par delà en aucun soupçon d'eux, comme l'on m'a fait entendre que l'on est. Pour le moins, s'ils se veulent contenir dorénavant sous le bénéfice de madite déclaration et articles, qu'ils en fassent les soumissions en justice, et que leurs parens, voisins ou amis, gens de bien catholiques, en répondent. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit au Plessis-lès-Tours le quatorzième jour de juin 1577.

Monsieur de Rambouillet, considérant que le château de Passy est d'importance, aussi que celui à qui il est, serais peut-être plus aise qu'il fût entre les mains

Digitized by Google

de ceux de la nouvelle opinion que ès-miennes, je suis pour cette occasion d'avis que vous y fassiez mettre six hommes seulement, dont l'un d'eux commandera aux autres cinq, et que vous les faites payer de leurs soldes, comme ils ont été ci-devant durant les troubles.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, vous avez pu connaître, par les dépêches que je vous ai faites depuis quelque temps, comme mes affaires requièrent grandement ma présence, et m'appellent du côté de la Guyenne. Aussi ai-je, depuis mon partement de Blois, toujours désiré m'y acheminer le plus tôt que je pourrais, et y fusse déjà bien avant, n'eût été que je désirais, comme aussi était-il raisonnable, de voir premièrement les villes de La Charité et d'Issoire réduites en mon obéissance, afin de ne rien laisser derrière ni à côté de moi qui pût préjudicier pendant mondit voyage. Et pour lequel accomplir encore plus à propos, j'ai avisé que mon frère fera marcher mon armée droit d'Issoire, qu'il a graces à Dieu prise dès le onzième de ce mois, devers la ville de Périgueux, pour l'expugnation d'icelle. Cependant mon cousin, le duc de Mayne, avec l'armée qu'il a pour mon service de l'autre côté en Poitou, s'acheminera en Brouage et ès-îles et marais-salans, pour aussi les réduire en mon obéissance, et

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

moi à Poitiers, où j'espère arriver dedans peu de jours, et partir demain d'ici pour m'y en aller. Mais durant mondit voyage, il faut, et est très nécessaire, que mes lieutenans-généraux en toutes les provinces de deçà demeurent en leurs charges. A cette cause, monsieur de Rambouillet, je désire que si n'êtes à la réception de la présente en la vôtre, vous vous y acheminiez incontinent, et que vous n'en désempariez sans premièrement m'en avertir, et que je le vous écrive expressément. Car, comme vous pouvez bien penser, il ne fut jamais plus requis, considéré l'état en quoi sont à présent toutes choses ès-provinces, même en la vôtre, d'y faire ce que pourrez pour y bien prendre garde, afin d'y maintenir toujours, même pendant mondit éloignement, un chacun sous mon autorité en repos, et qu'il n'y advienne aucun changement ni remuement, au préjudice de mon service. Et m'assurant que n'y omettrez rien de tout ce qui se peut attendre d'un bon et affectionné serviteur, je ne m'étendrai sur ce propos davantage, si n'est pour vous dire aussi qu'il faut pareillement qu'ayez l'œil ouvert à ce que de dehors il ne se puisse faire aucune entreprise sur mes villes du dedans de votre dite charge; car j'ai eu avis de divers endroits que ceux qui ne demandent qu'à troubler le repos et entreprendre en mon royaume, ne faudront pas d'y en surprendre quelques-unes, s'ils peuvent, par le moyen de ceux de mes sujets qui sont mal affectionnés. Et pour cette cause, il faut que vous veilliez, et regardiez, le plus soigneusement qu'il vous sera possible, à pourvoir si bien à toutes choses, qu'ils n'y puissent rien exécuter de leurs mauvaises délibérations; et me teniez averti journellement, ainsi qu'avez accoutumé, comme toutes choses se passeront en votre dite charge.

Digitized by Google

Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit au Plessis-lès-Tours le seizième jour de juin 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je ne doute pas que suivant le mémoire que je vous ai ci-devant envoyé, contenant la déclaration de mon intention à l'endroit de ceux de la nouvelle opinion et autres leurs adhérens, vous n'ayez fait appeler devant vous ceux de votre charge pour leur faire entendre madite intention; et quant et quant fait faire les promesses et soumissions y contenues à ceux qui se seront présentés. Mais, comme j'ai été averti, il y en a encore plusieurs de ceux qui sont demeurés paisiblement en leurs maisons, lesquels ne se sont mis en aucun devoir de faire lesdites soumissions, ce qui fait toujours douter et craindre qu'il leur demeure quelque mauvaise volonté pour l'exécuter, quand ils en verront l'occasion. Pour ce, je désire que s'il y en a en l'étendue de votre charge qui n'aient fait lesdites soumissions, vous et les baillis et sénéchaux de l'étendue d'icelle les fassiez appeler et venir devant vous, leur faites faire lesdites soumissions et en retirer d'eux un acte signé de leurs mains, comme il est déclaré par lesdits articles et lettres par nous à vous et à nosdits baillis et sénéchaux envoyées. Et d'autant que

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

j'ai aussi entendu que quelques-uns de ceux qui se sont élevés en armes contre mon service et autorité reviennent à présent en leurs maisons, qui n'est, comme il est à croire, sinon pour se remonter d'argent et de chevaux, pour avoir moyen de continuer leurs mauvaises délibérations, vous vous enquerrez et saurez s'il y en aura aucuns qui se soient retirés en votre dite charge, et les ferez prendre et mettre prisonniers, pour, incontinent après, m'avertir de leurs noms et demeurances. En quoi m'assurant que n'omettrez rien de ce qui sera requis pour l'exécution de madite intention, je prierai Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Chatellerault *le vingt-septième jour de juin* 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, voyant les mauvais et pernicieux déportemens d'aucuns de la nouvelle opinion, même de ceux qui portent les armes contre mon autorité, j'ai résolu, étant en mon conseil, de m'aider de l'argent qui proviendra de la vente de leurs meubles, et revenu de leurs terres et immeubles, pour l'employer à la décharge de mes autres pauvres sujets, aux frais de cette guerre, et non ailleurs, ayant, pour ce, fait expédier les commissions nécessaires, aux baillis et sénéchaux, lesquelles j'ai fait faire bien expressé-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

ment, comme vous verrez par le double que je vous envoie, afin que vous teniez fermement la main à ce que les sénéchaux, étant en l'étendue de votre charge, exécutent diligemment lesdites commissions, et que les abus qui se sont ci-devant faits en tels cas, lesquels ont été si grands qu'il ne s'en retirait pas le quart de la valeur des choses, ne s'y fassent cette fois. Autrement je m'en prendrai auxdits sénéchaux, et à mes avocats et procureurs sur les lieux, que je veux qui m'en répondent et à vous, comme il est bien raisonnable; et me sera service fort agréable que, pour cette occasion, vous ayez exactement l'œil ouvert, ne permettant qu'il soit en cela fait aucune faveur à qui que ce soit, et de quelque qualité qu'il puisse être; ains que franchement ladite commission soit promptement et entièrement exécutée, et que j'aie incontinent de vos nouvelles pour l'ordre qui y aura été donné, et ce qui y aura été fait par lesdits sénéchaux et mes officiers étant en l'étendue de votre charge, que je veux qui m'envoient incontinent l'état de la recette qui aura été faite de la vente desdits meubles, et aussi à quoi monteront les revenus des terres et immeubles saisis et vendus suivant ladite commission. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Bourgueil, le dix-neuvième jour de juin 1577.

Monsieur de Rambouillet, je veux bien vous avertir aussi que, sur l'avis que j'ai eu que l'on lève des Reîtres pour les amener en ce royaume en faveur de mes sujets élevés en armes contre mon service et autorité, je me suis délibéré de m'y opposer avec la plus grande

Digitized by Google

force qu'il me sera possible, et, pour ce, considérant que la noblesse de mondit royaume est la principale dont je fais état, je mande à tous les baillis et sénéchaux de la convoquer en chacune de leurs juridictions, et faire tenir prête ladite noblesse d'armes et de chevaux, pour marcher et me venir trouver au jour et lieu que je leur assignerai pour aller au devant desdits Reîtres, où je suis résolu d'être en personne. Qui me fait vous dire que me ferez service agréable de tenir la main envers les sénéchaux de votre charge qu'ils procèdent incontinent à ladite convocation, et qu'ils m'envoient incontinent les rôles de ceux qui seront pour me faire service en cette occasion, et aussi de ceux qui se prétendent exempts, et des inhabiles, ainsi que je leur mande bien expressément.

Écrit à Poitiers le quatrième jour de juillet 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai été bien aise de voir, par vos lettres du dix-huitième de ce mois, que vous ayez reçu la dépêche que je vous ai faite, tant pour la saisie des biens de ceux de la nouvelle opinion que pour la convocation de la noblesse de votre charge, dont je désire être accompagné, allant en personne au devant des forces étrangères que l'on estime qui doivent venir en faveur de mes sujets élevés, désirant

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

que teniez la main à ce que mon intention soit en cela suivie. Quant à ce que vous m'écrivez que le sieur de Laval fait prêcher en sa maison de Laval, je vous dirai que je lui ai ci-devant écrit, et semblablement aux sieurs de Bouillé et autres, pour lui faire entendre que je désirais qu'il s'abstînt de faire exercice de la nouvelle opinion, ne voulant en permettre aucune autre que de la religion catholique, apostolique et romaine. Et pour ce je ne lui en veux plus rien mander; mais si vous voyez qu'il continue à faire prêcher en sadite maison, vous me ferez service agréable de l'admonester, de ma part, qu'il observe le contenu en la déclaration que je vous ai envoyée pour ce regard, dès le pénultième jour de janvier dernier passé, considéré qu'il fait une conséquence et montre un mauvais exemple aux autres, de se licencier à faire le semblable. Et m'assurant que saurez bien et sagement satisfaire à ce que je désire en cet endroit, je n'étendrai la présente davantage que pour vous recommander toujours tout ce qui concerne le bien de mon service en votre charge. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Poitiers le vingt-cinquième jour de juillet 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, j'ai vu le mémoire que

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

vous avez envoyé, auquel je vous dirai que c'est le lieutenant général, non le criminel, qui doit faire et connaître de la saisie des biens de ceux de la nouvelle opinion, suivant l'adresse que j'en ai faite par mes lettres de commission, n'entendant que l'on n'épargne personne de la qualité de ceux qui sont déclarés en icelle commission. Bien, vous dirai-je, que n'ayant chacun d'eux particulièrement été appelé, mais seulement par une publication générale pour faire les soumissions, mon intention est que ceux qui voudraient y satisfaire, et promettre bien expressément de se comporter en bons et loyaux sujets, comme ils doivent suivant lesdits articles, y soient reçus, et par ce moyen soient exceptés de la saisie et vente de leurs biens, et soient conservés selon lesdits articles et déclarations que je vous ai ci-devant envoyés. Et s'il y en avait quelques-uns de ceux qui ont porté les armes, qui fussent à présent de retour dans leurs maisons, pour y vivre suivant mesdits articles et déclarations, ayant toujours les bras ouverts pour recevoir et embrasser ceux qui me veulent rendre la fidélité et obéissance qu'ils me doivent, et faisant les soumissions bien expresses et conformes à iceux articles et déclarations, je veux aussi qu'ils y soient reçus, et que main-levée leur soit baillée de ce qui pourrait avoir été saisi de leursdits biens qui serait encore en nature. Toutefois il faudra observer ceux-là en leurs actions plus diligemment que les autres, ce que je désire que fassiez entendre aux baillis de votre charge, ou leurs lieutenans, à ce qu'ils observent en cet endroit ma volonté. Quant à la convocation que j'ai mandé faire de ma noblesse, ce n'est pas l'arrière-ban ni une chose ordinaire, mais c'est pour servir en une occasion où je me veux trouver en

Digitized by Google

personne et être assisté de madite noblesse. Et lorsqu'il sera question de la faire marcher, je déclarerai ma volonté pour ceux qui seront en mon armée, sans être enrôlés sous quelques capitaines, et pour ceux qui demeureront en mes provinces, pour aider à les conserver en madite obéissance. Cependant je désire qu'on fasse ces rôles de ladite convocation par chapitre, à part et séparés, ainsi que j'ai demandé. Et, vous recommandant toujours tout ce qui concerne le bien de mes affaires et service par delà, je prierai Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Poitiers le vingt-unième jour d'août 1577.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, je suis averti que, entre beaucoup de choses mauvaises qui s'entreprennent licencieusement en mon royaume, sous couleur des troubles, il y a plusieurs personnes de toutes qualités qui fortifient leurs maisons qu'ils ont aux champs, sans qu'ils le puissent faire par la nature du fief d'icelles, ni qu'ils aient, sur ce, ma permission ou celle de mes prédécesseurs, chose qui est de merveilleuse conséquence pour le bien de mon service et entretenement du repos dudit royaume. Et, désirant y pourvoir, je vous prie de vous faire enquérir diligemment de ceux

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

qui, au dedans de votre charge, fortifient ainsi leurs maisons, sans qu'ils le puissent faire par la nature des fiefs où elles sont assises, ni avoir sur ce mes lettres de congé et permission, ou de mes prédécesseurs; auxquels vous ferez faire défense, de par moi, de plus continuer à la fortification desdites maisons, et leur ordonnerez de les conserver en l'état qu'elles doivent être, sur peine de confiscation d'icelles, pour avoir entrepris outre ce qu'ils doivent. Et me faites savoir les noms de ceux que vous aurez trouvé faillis en cela. Sur ce, je prie Dieu, monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Poitiers le vingt-unième jour d'août 1577.

Monsieur de Rambouillet, je vous envoie la capitulation faite par mon cousin le duc de Mayne, pour la réduction du Brouage, qui est, dès dimanche dernier, réduit en mon obéissance, comme il est porté par ladite capitulation.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, ayant pris présentement avis de la conclusion et résolution de la paix faite samedi dernier, quatorzième de ce présent mois, j'ai bien voulu vous avertir de cette bonne nouvelle, m'assurant qu'elle sera fort agréable à vous et à tous mes bons serviteurs, en attendant que je vous puisse donner avis et envoyer par écrit les particularités d'icelle paix; ce

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

que je ferai après que mon oncle le duc de Montpensier, et mes autres députés, qui m'en apportent les articles, seront arrivés ici où je les attends bientôt. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Poitiers le seizième jour de septembre 1577.

HENRY.

PINART.

A MON COUSIN LE COMTE DE SEGONDIGNY, *maréchal de France, gouverneur et mon lieutenant-général ès-provinces d'Orléans, Chartres, le Maine, le Dunois, et des comtés de Blois, Amboise et le long de la rivière de Loire;*

Et pour son absence,

A M. DE RAMBOUILLET, *chevalier de mon ordre, conseiller en mon Conseil privé, capitaine de mes gardes, et mon lieutenant-général au gouvernement dudit pays du Maine* (1).

Mon cousin, l'accroissement de tous maux, afflictions et calamités, que j'ai connu de jour à autre tomber sur mes sujets, à l'occasion de ces troubles, m'a mû de compassion, et fait désirer, pour l'amour et affection que je leur porte, d'en arrêter le cours; à quoi ayant travaillé fort soigneusement depuis quelques mois en çà, comme en affaire que j'avais grandement

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

à cœur, j'ai enfin, avec mûre délibération, et pour le bien général de mon royaume, fait l'édit de pacification duquel présentement je vous envoie la copie, par laquelle j'espère premièrement que Dieu sera mieux servi et honoré qu'il n'a été par le passé, en la confusion des armes épandues par tous les endroits de mondit royaume; que la justice régnera à la conservation des bons et punition des méchans, et que mes sujets seront réunis en toute bonne amitié, les uns avec les autres, qui sont les vrais moyens de remettre mondit royaume en sa pristine dignité et splendeur, de laquelle on voit à l'œil combien il est déchu depuis la continuation de ces troubles. En quoi je désire singulièrement être assisté de mes principaux ministres, qui ne pourront jamais me faire service plus agréable qu'en s'employant en tout ce qu'ils pourront pour l'établissement dudit édit, lequel je vous prie, outre ce que j'écris présentement à tous les baillis et sénéchaux, ordonner à ceux de votre gouvernement de faire incontinent publier par tous les lieux et endroits de leurs sénéchaussées, à ce que chacun en ait la connaissance, leur commandant aussi de le faire soigneusement observer, et de procéder sommairement contre ceux qui y contreviendront par les peines contenues en icelui, sans aucune connivence ni acception de personnes; à quoi s'ils défaillaient de leur devoir, je suis bien délibéré, en étant averti, de les faire punir comme au cas appartiendra. Et afin qu'il puisse être mieux reçu, et plus aisément établi en toutes les villes et lieux de votredit gouvernement, je désire que vous les visitiez les uns après les autres, pour savoir plus à la vérité quel devoir y auront fait lesdits sénéchaux, leurs lieutenans et les autres officiers; les solliciter davantage d'y satisfaire soigneusement,

Digitized by Google

et pour pourvoir aux cas particuliers qui s'offriront sur l'exécution d'icelui, selon que vous trouverez bon être ensuivant sa teneur. Vous regarderez aussi, pour faire sentir à mes sujets le fruit de la pacification que je leur veux donner, de faire cesser les traîneurs de champs, et retirer en leurs maisons tous ces gens de guerre qui seront au dedans de votredit gouvernement, faisant rigoureusement punir ceux qui n'y obéiront; et à cette fin vous ferez monter à cheval les prévôts des maréchaux, leur enjoignant très expressément de faire tout devoir à la correction des gens mal vivans. Et pour ce que, par l'un des articles il est dit que, en chacun des anciens bailliages et sénéchaussées de ce royaume, qui sont ceux qui étaient du temps du roi Henry mouseigneur et père, ressortissant mêmement à la cour de parlement, il sera ordonné ès-faubourgs d'une ville, où il y aura ville, et que au défaut de ville, un bourg ou village auquel il sera permis à ceux de la nouvelle opinion avoir l'exercice de leur religion, je vous prie, mon cousin, de me nommer deux ou trois lieux pour chacune des sénéchaussées de votre gouvernement, ès-quelles vous estimerez que plus commodément et avec le moins de scandale il se pourra mettre, pour, après avoir vu ce que m'en aurez mandé, choisir celui desdits lieux que je trouverai plus à propos pour être permis ledit exercice. Vous priant encore un coup, mon cousin, d'avoir l'observation dudit édit pour singulièrement recommandée, et estimer que, l'ayant fait pour le bien général de mon royaume, et avec très grande considération, ceux qui le feront bien garder me seront infiniment agréables, et me donneront par là assez à connaître combien ils m'aiment et le repos de mon État. Et d'autant que la conservation

Digitized by Google

et établissement du repos, que je désire par icelui donner à mes sujets, dépend principalement de la bonté et clémence de Dieu, envers lequel il est besoin qu'un chacun fasse mieux son devoir qu'il n'a fait par ci-devant, pour apaiser son courroux justement irrité contre nous, je vous prie qu'en cheminant par votredit gouvernement vous admonestiez les évêques de veiller soigneusement sur leurs troupeaux, de leur donner de bons pasteurs, et s'employer tellement en leurs fonctions ecclésiastiques, que les inférieurs qui sont sous leur charge soient, par leur bon exemple et par fréquentes et bonnes admonitions, incités à faire leur devoir en leurs charges au soulagement de mes sujets. Et m'assurant qu'en toutes ces choses vous ne défaudrez d'aucun devoir de votre fidélité et affection accoutumée, je ne vous en dirai rien davantage, mais prierai Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Poitiers le troisième jour d'octobre 1577.

Mon cousin, je vous prie que, faisant une visitation générale par tous les lieux et endroits de votre gouvernement, vous admonestiez les évêques, comme dessus est dit, de faire bon devoir en leurs charges et fonctions, et, outre ce, vous enquériez d'eux s'il est donné quelque empêchement aux curés et autres gens ecclésiastiques en la jouissance de leurs dîmes et autres revenus, pour en faire faire une bonne justice, et les maintenir en paisible possession. Vous ferez venir aussi par-devers vous les baillis, sénéchaux et autres officiers de justice et des finances, et pareillement les maires, échevins, et autres des communautés des villes, et leur commanderez de faire bon devoir en l'administration de leurs offices et charges, et prendrez peine de savoir

Digitized by Google

ceux qui versent bien en leurs états, et ceux qui s'en acquittent mal; et même en l'observation de l'édit de pacification, et l'ordonnance des monnaies, pour de tout faire dresser un procès-verbal de l'état auquel vous aurez trouvé toutes choses en icelui gouvernement, soit au fait des gens ecclésiastiques, de la justice ou des finances, pour me l'envoyer dans la fin du mois de décembre prochain.

HENRY.

Mon cousin, je vous envoie aussi autant de la lettre que j'ai faite à tous les baillis et sénéchaux de mon royaume, pour avertir tous les nobles et autres tenant fiefs, auxquels j'avais ci-devant mandé se tenir prêts pour m'accompagner, que cette occasion cesse maintenant; afin que, de votre part, vous le puissiez dire aussi à ceux des gentilshommes qui s'en pourraient adresser à vous, et le contentement que j'ai de la bonne et grande affection qu'ils avaient, et de laquelle ils se sont offerts à m'accompagner.

HENRY.

PINART.

A M. DE RAMBOUILLET (1).

Monsieur de Rambouillet, étant survenu, depuis peu de jours en çà, quelque débat et différend entre aucuns gentilshommes qui sont près de ma personne et d'au-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

tres de mon frère, le duc d'Anjou, il avait pris opinion sur cette occasion de s'en aller pour quelque temps en celle de ses maisons qui est la plus prochaine de cette ville, afin d'éviter plus grand mal. Mais ayant de ma part pensé que, en la qualité du temps où nous sommes, cela ne pourrait être que mal interprété de plusieurs, et servir plutôt à traverser les esprits de beaucoup et causer quelque trouble et tumulte en mon royaume que à l'entretenement du repos que je désire y être bien établi, et pour lequel chacun sait comme j'ai travaillé et travaille ordinairement, mondit frère, après lui avoir remontré ce que dessus, s'est de lui-même résolu, en se conformant à ma volonté, de demeurer auprès de moi, sans s'en départir en sorte du monde; et par même moyen j'ai avisé avec lui d'accorder ledit différend, qui est aujourd'hui entièrement assoupi à notre commun contentement; de quoi j'ai bien voulu vous donner avis, afin que, s'il était semé quelque bruit et rumeur en votre charge des choses advenues en ma cour, vous sachiez la vérité de ce qui en est telle que je la vous mande présentement, et que mondit frère, étant conjoint avec moi d'une parfaite et sincère amitié, n'a aucune intention que de se conformer en tout et partout à ma volonté et de demeurer ordinairement auprès de moi, pour tant mieux la savoir ensuivre, et ne donner lieu à ceux qui l'eu voyant éloigné en voudraient faire leur profit, et s'en prévaloir à produire quelque nouveauté préjudiciable au repos de mondit royaume, à l'entretenement duquel je désire que vous travailliez toujours autant qu'il vous sera possible, au dedans de votredite charge, qui est le plus agréable service que me sauriez faire. Priant Dieu,

Digitized by Google

monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris ce douzième jour de février 1578.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1)

Monsieur de Rambouillet, je vous ai écrit, depuis trois jours en çà, comme mon frère, le duc d'Anjou, ayant eu quelque opinion de s'en aller en ses maisons prochaines de cette ville, et se séparer de moi pour un peu de temps, je l'avais remis de cette volonté, pour crainte que j'avais que son absence ne fût en cette saison mal interprétée de beaucoup, et donnât aux ennemis du repos public quelque occasion de troubles et remuement. A quoi je l'estimais bien résolu, ainsi qu'il m'en a donné toute assurance de sa parole, en présence de plusieurs princes et grands seigneurs de mon conseil. Toutefois, depuis, il a repris cette première opinion, et s'est retiré d'auprès de moi pour aller en sesdites maisons, ce que je me promets bien qu'il n'aura fait à mauvaise intention, vu l'amour et l'affection naturelle dont il m'est obligé, et au bien général de mon royaume, et les obligations particulières qu'il me doit, pour avoir en beaucoup de sortes éprouvé ma grande bonté, et l'amitié plus que fraternelle que je lui ai toujours portée. Néanmoins je vous ai bien voulu donner avis de ce que dessus, afin que vous soyez informé de son partement, et preniez plus soigneusement

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

garde, que jamais, que, sous ombre d'icelui, il ne s'entreprenne rien au dedans de votre charge, au préjudice de la tranquillité de mon royaume. Ainsi donnez ordre que toutes choses y soient maintenues en bon état, et en l'observation de mon dernier édit de pacification, que je vous recommande particulièrement; qui est le plus agréable service que vous me sauriez faire. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris ce quinzième de février 1578.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Monsieur de Rambouillet, voyant que les défenses que j'ai ci-devant fait faire à mes sujets de s'assembler en armes, dresser compagnies de gens de cheval ou de pied par commission et sous l'autorité de qui que ce soit, ni aller ou sortir de mon royaume au service et par commandement d'aucuns, n'ont jusques ici sorti l'effet que je désire, et que, au contraire, je les vois de jour à autre augmenter contre mon autorité et à la grande foule de mes sujets, j'ai voulu en faire encore une réitérée et très expresse défense, laquelle j'envoie présentement à tous les baillis et sénéchaux de mon royaume pour la faire de nouveau publier et observer chacun en leur ressort, et de vous en avertir et envoyer copie d'icelle, afin qu'en votre charge vous puissiez exactement tenir la main, comme je vous prie de faire,

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

à ce que je sois obéi, que lesdits baillis et sénéchaux y fassent leur devoir, afin que le mal que je prévois advenir par la continuation de telles assemblées puisse cesser et le repos que je désire établir en mon royaume y demeurer. Priant Dieu, monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris le sixième jour de juillet 1578.

HENRY.

PINART.

AU MÊME (1).

Le Roi ayant entendu qu'en plusieurs endroits de son royaume l'on essaie de rendre ses actions odieuses, et de le dépeindre autre qu'il n'est envers ses sujets, ne peut que recevoir très grand déplaisir de cette démonstration de mauvaise volonté en ceux qui, examinant à la vérité sesdites actions, desquelles toutefois il sait n'avoir à rendre compte à autre qu'à Dieu seul, seraient toujours contraints de confesser que, depuis son avénement à la couronne, il n'a rien oublié de ce qui se pouvait procurer de bien et soulagement de ses sujets. Et pour empêcher telles impressions, bien qu'elles soient fausses et malicieusement controuvées, elle a advisé de dépêcher en quelques-unes de ses provinces des gens d'honneur et d'autorité, affectionnés à son service, afin que de là l'on ne vienne à prendre de mauvaises résolutions, préjudiciables au bien de son service et tranquillité de son royaume. Et a choisi le sieur de Rambouillet, capitaine de ses gardes et con-

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

seiller en son conseil privé, pour s'en aller en Bretagne, et se trouver à la tenue des États, qui se doit faire sur la fin de ce mois à Ploermel, selon l'assignation qu'en a donnée monsieur le duc de Montpensier. Où étant, il fera entendre à ceux qui se trouveront auxdits États, tant en général qu'en particulier, que Sa Majesté a su, avec son très grand regret, qu'encore qu'elle connaisse en sa conscience n'avoir jamais eu moins de zèle et d'affection au bien et conservation de ses sujets que l'ont pu avoir ses prédécesseurs rois, et qu'elle soit poussée du même désir de leur procurer tout repos et soulagement, que peut avoir un roi qui les aime autant chèrement que fait le bon père ses propres enfans, selon plusieurs bonnes preuves et insignes témoignages qu'il en a donnés; néanmoins il voit que, par de faux bruits, l'on veut faire croire de lui toute autre chose que ce que portent sa bonté et inclination naturelle envers sesdits sujets; s'aidant en cela les auteurs de telles malheureuses inventions de la malice du temps, et de beaucoup de sortes d'afflictions qui ont travaillé ce royaume depuis sondit avénement à la couronne. Mais l'on sait assez en quel état il le trouva lors de son arrivée, et si le feu de la guerre n'y était pas allumé de toutes parts; lequel depuis il essaya d'éteindre au mieux qu'il lui était possible. Et bien que la chose ne fût sans grande difficulté, néanmoins en est-il enfin venu à bout, de sorte que, sans s'étendre en longs discours sur un tel sujet, pour ce qu'il est assez notoire à tout le monde comme les choses sont passées, l'on ne peut nier que la guerre, qui était épandue par toutes les provinces de ce royaume, et qui ne menaçait pas moins que l'entière ruine d'icelui, n'ait été par deux fois éteinte, contre la commune espérance d'un

Digitized by Google

chacun, par le grand soin, peine et obstiné travail que y a employés Sadite Majesté; laquelle, pour couper chemin à l'avenir à tels maux, et engarder qu'ils ne pussent renaître, aurait, après l'édit de pacification de 1576, fait convoquer les États-Généraux de son royaume, en intention de remettre les choses en quelque chemin de leur pristine dignité et splendeur. Et combien-que, en cette convocation, Sadite Majesté eût apporté tout le zèle et bonne affection que l'on pouvait, pour recueillir quelque grand fruit et utilité d'une si notable assemblée, ce néanmoins, cela n'est point advenu à l'occasion de la guerre qui se mut quasi au même temps ou à peu près, de sorte que lors toutes choses commencèrent à faillir de leur espérance, ainsi que depuis elles continuèrent par une manifeste ouverture de guerre, laquelle néanmoins a été pour la seconde fois terminée par la prudence infinie de Sadite Majesté, et par le moyen de l'édit de pacification, fait au mois de septembre de l'année 1577, après la conclusion duquel la première chose à quoi elle tourna plus son esprit, ce fut à revoir les cahiers desdits États-Généraux, pour prendre sur iceux quelque bonne résolution, afin de recueillir le fruit d'une si notable assemblée qui avait été intermis à l'occasion de ladite guerre. Et de fait, ladite résolution a été faite avec grande et mûre délibération des princes et principaux seigneurs de son royaume, dès le carême dernier passé, et a été rédigée par écrit, sans néanmoins l'avoir encore fait notifier, ni envoyer en ses cours de parlement, pour y être publiée, selon qu'il est accoutumé de faire en tel cas, et qu'elle s'était toujours proposé de le faire. Ce qui n'est pas advenu pour avoir rien changé de sa droite intention en ce regard, en laquelle elle est

Digitized by Google

toujours demeurée ferme et constante; mais pour avoir connu et jugé que, n'étant pas le fait des armes cessé en toutes les provinces de son royaume, et que restant en aucunes d'icelles beaucoup de reliques des troubles passés, il serait très malaisé, voire du tout impossible, qu'elle fût obéie en l'exécution des choses contenues en sadite résolution, ce qui l'eût rendue ridicule, et en eût fait évanouir le fruit qu'on en espère.

Et pour cette considération Sadite Majesté a toujours pensé qu'il était nécessaire, et comme un préalable, d'établir auparavant l'édit de pacification ès-provinces de Guyenne, Languedoc, Provence et Dauphiné, dont la Reine sa mère s'étant voulu mettre en peine, et y travaillant à cette heure avec le même zèle et affection qu'elle a fait connaître à toutes occasions porter au bien de son royaume, elle espère qu'elle en viendra à chef, et que, avant son retour, elle laissera lesdites provinces paisibles de sorte que, étant rejointe auprès de soi, il pourra être incontinent procédé à la publication de sa résolution faite sur lesdits articles. Ce qu'elle a délibéré de faire sans remettre la chose en plus grande longueur, laquelle ne peut avoir été jusqu'ici dommageable, puisqu'elle n'était pour avoir lieu plus tôt, parmi tant d'armes épandues en la plupart des endroits de son royaume.

Ledit sieur de Rambouillet ayant, par ces raisons qu'il saura bien amplifier, comme les ayant ouïes de la propre bouche de Sadite Majesté, fait connaître qu'elle demeure toujours en volonté de pourvoir aux choses desquelles elle a été requise par lesdits États-Généraux de son royaume, et leur ayant ôté l'impression qu'on leur a voulu donner du peu de soin qu'elle a d'entendre aux nécessités de son peuple, leur viendra à dire

Digitized by Google

sur le fait des tènemens de champs des gens de guerre, qui est la chose dont on se plaint le plus, qu'il n'y a personne qui en porte plus de regret que Sadite Majesté; qu'il n'est point advenu à son occasion ni de gens qu'elle ait fait lever, mais d'une licence qu'ont prise plusieurs de se mettre aux champs, et de faire des levées, sans sa permission, contre ses ordonnances. A quoi pour pourvoir et remédier, dès le premier bruit qu'elle entendit desdites levées, elle dépêcha ses lettres bien expresses, tant aux gouverneurs et lieutenans-généraux de ses provinces, qu'aux baillis et sénéchaux, pour faire commandement auxdits gens de guerre, qui se trouveraient n'avoir charge ni commission d'elle de se retirer promptement, et que, à faute de ce faire, ils eussent à leur faire courir sus, les rompre et tailler en pièces, assemblant à cet effet la noblesse, les communes et le plus de force qu'ils pourraient. Ce même commandement a été par plusieurs fois réitéré par Sadite Majesté à mesure qu'elle a vu que le mal croissait, et n'a rien oublié de ce qui se pouvait faire en cet endroit pour prévenir et détourner le mal qu'a senti son peuple. En quoi s'il n'a été secouru, aidé et assisté, il ne lui peut être rien imputé, mais s'attribuer la faute à ceux qui ont eu la charge d'exécuter ses commandemens; auxquels elle a assez lâché la main pour châtier tels gens malvivans, et faire connaître à un chacun combien les pilleries et rançonnemens exercés sur son peuple, lui sont désagréables. Et n'en pouvait pas rendre meilleur témoignage que par le commandement qu'elle fit aux compagnies de sa garde, incontinent après son arrivée en ce lieu de Fontainebleau, d'aller tailler en pièces aucuns des

Digitized by Google

susdits gens de guerre qui tenaient les champs du côté de Sens, ainsi qu'il a été exécuté.

Et quand Sadite Majesté eut pensé pouvoir mieux remédier à ce mal, en amassant quelques troupes de gens de guerre qui sont à son service, pour mettre la main à l'exécution et rupture de telles sortes de gens, elle l'eut fait très volontiers pour le regret qu'elle avait de voir ses sujets ainsi maltraités. Mais elle a toujours eu crainte que d'un mal il n'en naquît deux plus malaisés à supporter à son peuple; d'autant que mettant en campagne ses gens de guerre, sans moyen de les faire payer, comme la nécessité de ses affaires ne le lui permettait pas, c'eût été une seconde foule sur sondit peuple, qui l'eût accablé davantage.

Et pour ce que l'une des choses dont Sa Majesté a su que l'on se plaint autant est l'érection qui a été faite de quelques nouveaux offices, semblablement des impositions mises sur le sel, des cabaretiers et des marchandises sortant hors du royaume, elle veut bien que l'on sache que toutes ces choses se font plus à son regret qu'autrement, et qu'elle voudrait bien s'en pouvoir passer. Mais quand elle trouve que ses finances ordinaires ont été épuisées grandement à cause des grandes dépenses qui se sont faites à l'occasion des troubles qui ont eu cours ces années passées, du grand apanage qu'il a fallu bailler à monseigneur son frère, des douaires des Reines, veuves des feux Rois, aussi de l'assignat de mariage, qui a été de nouveau fourni à la Reine de Navare, sa sœur, qu'il ne reste plus de moyen en icelles pour subvenir aux moindres dépenses qui sont nécessaires pour soutenir son État, comme l'entretenement de sa maison, de la Reine sa femme, des garnisons de ses places de frontières, de son artillerie, de sa gen-

Digitized by Google

darmerie, des voyages et ambassades, des pensions des seigneurs, des ligues de Suisses, des colonels allemands, et de ses autres pensionnaires, qui montent à très grandes et excessives sommes; il a été plus que de besoin d'avoir recours aux moyens extraordinaires pour y aider en quelque sorte. Et a toujours pensé Sadite Majesté qu'en conservant entier le corps de son État, et ne le laissant du tout déchoir, comme il fût advenu sans tenter lesdits moyens, il y avait de quoi restituer par après les choses mal ordonnées, et les remettre peu à peu en quelque meilleur état, comme c'est le principal but à quoi elle tend. Et, pour ce faire, ne désire rien plus en ce monde que de voir un fonds assuré et certain, pour assigner les dépenses nécessaires, au plus juste que faire se pourra pour le soutenement de son état, et le maintenir en quelque dignité et splendeur.

Ledit sieur de Rambouillet ramentevra aussi auxdits états (mais ce sera après en avoir communiqué avec le président de Cussey, et autres principaux serviteurs et ministres plus affectionnés à son service, qu'il a par-delà, et avoir su d'eux s'il sera à propos d'en parler à cette heure), ce que Sa Majesté a ci-devant ordonné touchant l'imposition nouvelle de la traite des blés et vins, toiles, pastels et autres marchandises, pour en être les deniers provenans employés au paiement des dettes des Suisses, ainsi que Sa Majesté le leur a promis et assuré par plusieurs de ses lettres. Et leur remontrera que n'y ayant rien en ce royaume qui soit aujourd'hui plus requis et nécessaire que de rendre cette nation-là contente afin qu'elle demeure toujours en l'alliance et bonne affection qu'elle a dès long-temps eue avec cette couronne, dont l'on ne peut nier qu'il ne soit advenu de grands biens et utilités au royaume qui

Digitized by Google

ne se saurait passer de son amitié, ils regardent de condescendre à l'établissement de ladite imposition, comme chose qui est jà introduite ès-autres provinces selon qu'elles ont jugé qu'il ne se pouvait rien mettre en avant mieux employé qu'à un tel effet; ne voyant pas Sadite Majesté que, sans l'introduction de ladite imposition foraine, elle puisse jamais satisfaire aux susdites dettes qui se montent à plus de cinq millions de livres, dont il ne se peut rien assigner sur le fonds de la recette ordinaire de Sa Majesté. Et quand elle y faudra, elle connaît bien qu'ils entreront en un si grand mécontentement, qu'il ne sera plus possible de les retenir pour amis et alliés de cette couronne; mais qu'il les faudra nécessairement perdre avec certaine assurance de les avoir par après pour ennemis, et de sentir aussi fort combien le dommage de leur inimitié est grand, que l'on a pu ci-devant expérimenter l'utile de leur bienveillance, qui sont choses grandement à peser et qui doivent être mises en bonne considération par tous ceux qui aiment le bien, soutenement et conservation de ce royaume.

Fait à Olainville le vingt-deuxième jour d'octobre 1578.

HENRY.

BRULART.

Digitized by Google

JOURNAL

DE

LA COUR ET DE PARIS,

DEPUIS LE 28 NOVEMBRE 1732 JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1733 (1).

(SUITE.)

11 *mai* 1733.—On n'est occupé, à la cour, que de l'accouchement de la Reine que l'on attend de moment à autre; cette princesse brûle d'impatience aussi bien que nous de voir remplacer le duc d'Anjou, qui n'est point encore effacé de son souvenir.

Les États de Bourgogne finirent le 7. Leur séparation, qui n'est pas ordinairement si prompte, a été avancée autant par les favorables dispositions de cette province, que par l'empressement qu'a monseigneur LE DUC de se trouver aux couches de la Reine.

— Les conjectures tirées sur les conseils tenus à Versailles se sont trouvées justes. Il a paru un arrêt qui casse et annule celui du Parlement du 25 du mois dernier. Frère Coiffrel, curé de Saint-Médard, qui ne se voyait pas avec plaisir entre les mains du Parlement, triomphe aujourd'hui d'en sortir. Il vient de faire réim-

(1) Voyez précédemment pages 5 et 161.

Digitized by Google

primer un arrêt rendu anciennement en sa faveur, que l'on sait parfaitement oublié. Toutes les chambres se sont assemblées en conséquence de l'arrêt du Conseil, et, après une assez longue délibération, il a été arrêté qu'il sera fait au Roi de très humbles et très respectueuses remontrances sur l'arrêt du 1er mai et sur les conséquences qui naîtraient nécessairement dudit arrêt, et notamment en ce que l'on pourrait en induire que la Constitution pourrait être proposée comme règle de foi; en ce que ceux dont les démarches tendent au schisme s'y croiraient autorisés par ledit arrêt; en ce que l'on pourrait en inférer que le Parlement ne serait pas compétent de connaître des matières qui font l'objet de l'arrêt du 25 avril, et dont néanmoins il ne connaît que comme exerçant l'autorité du Roi, ce qui serait donner atteinte à l'autorité du dit seigneur Roi et exposer sa personne sacrée, sa couronne et son État, aux entreprises que l'on pourrait faire en attribuant le caractère de règle de foi aux opinions les plus contraires à nos libertés; et, cependant, que la compagnie continuera à donner des marques de son zèle pour le service du Roi et la tranquillité publique, en réprimant toutes les démarches tendantes au schisme. Voilà le fonds des remontrances, tel que la compagnie entière l'a rédigé. On a prié M. le premier président d'y donner la forme. Ces remontrances seront portées à Versailles sans aucun appareil, par M. le premier président et les gens du Roi le jour que Sa Majesté jugera à propos de les entendre, jour qui n'est point encore nommé.

Le Parlement continue cependant à exercer la justice comme à l'ordinaire; mais cette attention ne rassure pas les plaideurs, dont la plupart, craignant de voir renaître les anciens troubles, ne cherchent aujourd'hui

Digitized by Google

qu'à s'accommoder. On a remarqué que depuis l'arrêt des Conseils, il y a eu plus d'accommodemens que de causes jugées, au grand regret de messieurs les avocats.

Le bruit court que messieurs des Enquêtes et Requêtes ont repris l'intention de remettre leurs charges; mais cette conjecture est bien incertaine, l'embarras n'étant point de songer déjà à un pareil dénouement.

— M. Titon, conseiller au Parlement, fit arrêter, il y a quelques jours, un espion qui le suivait même au palais. Cet homme ayant eu l'imprudence d'entrer avec lui jusque dans le parquet des huissiers, M. Titon lui demanda d'un air d'autorité ce qu'il lui voulait et par quelle raison il ne le quittait pas. L'espion fut embarrassé, balbutia, et se voyant presser, avoua naturellement qu'il le suivait par ordre de Vanneroux. A ce nom, les huissiers redoublèrent de gourmades, et se mirent en disposition de l'arrêter. Mais M. Titon, par une bonté admirable dans un dévot, le fit relâcher, et rentra dans sa Chambre sans même en parler à ses confrères. La séance finie, M. Titon retourna chez lui. A peine était-il entré que le premier objet qui se présenta à sa vue fut l'espion questionnant un de ses laquais. Cette impudence le piqua : il fit fermer sa porte, saisir cet homme et alla en porter sa plainte à M. le premier président, qui donna ordre à des huissiers d'aller le prendre et de le mettre à la Conciergerie. On fouilla cet homme, et on lui trouva un journal exact de ce qu'avait fait M. Titon pendant trois jours.

Le lendemain M. Titon apporte un beau discours au Parlement, par lequel il se plaignait du malheur qu'il avait d'être suspect à la Cour, et rendait compte de ce qui s'était passé la veille. Mais dans le moment arriva un ordre du Roi de relâcher l'espion, qui com-

Digitized by Google

mençait déjà à craindre que le Parlement ne fût plus diligent à l'expédier que la Cour à le retirer de ses mains. Voilà, en peu de mots, une aventure qui a fait ici du bruit, et sur laquelle on fait bien des réflexions différentes. On ne sait pas encore si M. Titon était suivi comme conseiller au Parlement ou comme zélé partisan de M. Pâris; ce qu'il y a de sûr, c'est que le voilà encore noté à la Cour, et que le bruit court qu'il a ordre de se défaire de sa charge.

— On dit qu'il y a trois beaux régimens de cavalerie à vendre; les régimens du Roi, de la Reine et des Cuirassiers. Le marché sera d'autant plus aisé à faire que la plupart des jeunes seigneurs font aujourd'hui des alliances financières, et sont obligés de briguer des compagnies de cavalerie faute de mieux.

— La lieutenance de roi de Strasbourg, vacante par la mort de M. de Montmirel, n'est pas encore donnée, non plus que celle de Schélestat.

— On a trouvé, dans la rue de Richelieu, un jeune homme tué, nommé Drouart, fils d'un orfèvre de Nantes; et, ce qui n'est pas un beau trait d'oraison funèbre, on dit qu'il fréquentait l'Hôtel de Gèvres.

— On a remarqué trois époques considérables, le premier jour de mai; point de messe à Saint-Médard, paroisse des plus étendues de Paris, un orage affreux entre Marly et Saint-Germain, et l'arrêt du Conseil (1).

— On dit que M. Robert va être condamné à un exil; le public n'est pas bien éclairci s'il est l'auteur véritable de la *Lettre de Louis XIV*, ou s'il n'y a qu'une part indirecte. Les personnes à qui il appartient ont eu assez de crédit pour envelopper cette affaire de nuages qu'il n'est pas aisé de percer.

(1) Voyez ci-dessus page 213.

Digitized by Google

— M. l'abbé Du Resnel a été reçu à l'Académie des Inscriptions à la place de l'abbé Pâris. Le choix roulait entre lui et M. de Mézières, avocat de beaucoup d'esprit, qui a quitté sa profession et s'est séparé de sa femme presqu'en même temps. Il y a eu vingt voix pour M. l'abbé Du Resnel et dix-huit pour M. de Mézières, à qui cette concurrence sera, sans doute, une bonne recommandation pour la première place vacante. M. l'abbé Du Resnel est connu par un *Essai sur la Critique* (1), traduction de Pope qui est fort estimée. Comme l'abbé Pâris n'a été proscrit de l'Académie que pour sa paresse, on a été bien aise de lui faire succéder un homme qui eût fait d'avance ses preuves de travail. Cette paresse n'est pas cependant, à ce que prétendent Roy, Voltaire et les autres conjurés contre l'Académie, la qualité la moins louable de nos académiciens.

— Il paraît de nouvelles *Lettres turques* que l'on donne à un nommé Saint-Foix. Ce petit livre qui est dans le goût des *Lettres persanes*, est bien au-dessous.

— Les *Anecdotes sur l'abdication de Victor Amédée* sont mal écrites. L'auteur, qui se dit homme de condition, n'en sera pas cru sur le témoignage de son style.

— M. de Montboissier, capitaine dans Bourbon-Cavalerie, et fils de M. de Montboissier-Canillac, commandant des mousquetaires noirs, épouse mademoiselle de Mortaigne, qui lui apporte plus de noblesse que de bien.

— M. l'abbé de Spilimberti, envoyé de Modène, est mort en quatre jours d'une espèce d'hémorragie. Voilà deux envoyés de ce pays-là morts ici en peu de temps.

(1) Paris, 1730, in-8.

Digitized by Google

— L'Opéra donna, lundi 4 du mois, *Omphale*; cet opéra est une nouvelle époque de bonheur pour Camargo. Elle y fit la conquête d'un prince dont le nom, quoique respectable, se trouve souvent dans les chroniques de l'Opéra.

— Il n'est pas encore bien certain que M. de Saint-Gilles garde l'Opéra. Comme il y est entré sans demander l'agrément de M. de Maurepas, on prétend que ce ministre, pour lui faire sentir son tort, lui a fait entendre qu'il ne lui conseillait pas de le conserver parce qu'il avait besoin, disait-il, de directeurs qu'il pût envoyer dans un cul de basse fosse lorsqu'il n'aurait pas lieu d'en être satisfait. M. de Saint-Gilles en a passé sa mauvaise humeur sur Lecomte, ancien directeur, qui avait dit imprudemment de lui qu'il n'avait pas un écu quand il arriva dans ce pays. Il a promis, en plein théâtre, de lui donner autant de coups de bâton qu'il avait apporté d'écus en France, et lui a envoyé le lendemain le calcul qui se montait fort haut. Lecomte, à qui un pareil remboursement ne plaisait point, en a été porter ses plaintes à M. de Maurepas; mais il n'en a eu pour toute consolation que ces paroles : « Cela est triste, cela est même d'autant plus fâcheux que M. de Saint-Gilles est homme à tenir ce qu'il promet. » Voilà de quoi étendre et embellir le *chapitre sommaire* du Comte Borgne (1).

— Les Comédiens Français ont remis sur pied une pièce de Du Fresny, intitulée : *Le Lot supposé*.

Une actrice nouvelle, nommée Dumay, a débuté dans le rôle d'Hermione, mais avec si peu d'ame et de connaissance du métier, que les Comédiens auraient

(1) C'est apparemment un de ceux que le nouvelliste a supprimés. Voyez ci-dessus, page 208.

Digitized by Google

pu se dispenser de prévenir, par leur affiche, qu'elle n'avait encore paru sur aucun théâtre.

— Les Italiens languissent toujours. Delisle travaille à une pièce qui pourrait bien leur donner le coup de grâce. Tout ce qu'il fait ressemble à son *Timon;* mais avec cette différence que les grâces de la nouveauté n'y sont plus, et que les seconds volumes ne valent en aucune façon les premiers.

25 *mai* 1733. — La revue des Gardes-du-Corps est fixée au 29, et le voyage de Compiègne au 12 du mois prochain.

— On assure que l'Espagne a accédé à la Pragmatique Sanction, c'est-à-dire que la reine d'Espagne sacrifie les intérêts de ce royaume à ceux de son bien-aimé don Carlos.

— Les bruits de guerre recommencent. La réponse de l'Empereur est fière, et nous fait craindre que les suffrages de Pologne ne soient pas aussi libres qu'il avait d'abord voulu le faire entendre. Il semble que la diète de Pologne ne soit remise au mois de septembre que pour donner aux puissances intéressées le temps de faire leurs préparatifs.

— Le discours que fit M. Titon, le jour de l'arrêté des remontrances, court dans le monde. Comme ce magistrat passe pour le Broussel (1) d'aujourd'hui, l'on sera peut-être bien aise de pouvoir juger de son style.

(1) Voyez la note de la page 30.

Digitized by Google

DISCOURS

De M. Titon, conseiller au Parlement, à M. le premier président.

« La Constitution fait, de jour en jour, de funestes progrès; le schisme est ouvert de toutes parts. Ce ne sont plus des faits particuliers que nous avons à combattre, ses maux se sont répandus dans presque tous les diocèses. Nous savons qu'un grand nombre de communautés qui n'avaient point été persécutées, ont été privées de la communion pascale. Dans ces circonstances nous avons rendu le plus sage de nos arrêts, nous n'y avons dit que ce que le Roi pense, que ce qu'il nous a dit à nous-mêmes, ce qu'il a fait écrire aux évêques; ce sont les sentimens de ses ministres, nous l'avons dit plusieurs fois, et dans nos remontrances par écrit, et en parlant à Sa Majesté.

« Pouvions-nous nous attendre, après cela, au fulminant arrêt que nous voyons paraître? La Cour elle-même a si bien reconnu la bonté et la nécessité de notre arrêt, qu'elle l'a laissé publier dans les lieux ordinaires. Ce n'est qu'après plusieurs jours que l'arrêt, qui fait notre juste douleur, a paru; aussi n'y a-t-il rien que nous devions faire pour l'exprimer. Les démarches les plus respectueuses sont celles auxquelles il faut avoir recours lorsqu'il est question des souverains, mais elles n'en doivent pas être moins fortes ni moins vives; tout est perdu si nous ne réussissons pas. Les maux sont parvenus à leur comble. Les sujets du Roi sont privés de toute justice, l'État est renversé, il est perdu; car c'est l'être lorsque l'innocent est opprimé sans ressource.

Digitized by Google

Les évocations continuelles font cet effet; ce n'est pas que le Roi ne pût, comme nous, rendre la justice à ses sujets, mais nous savons que les évocations n'ont produit jusqu'à présent d'autres effets que de laisser usurper impunément les droits les plus légitimes. L'usurpateur jouit, le juste titulaire est dépossédé; cependant le conseil du Roi garde le silence. C'est donc par la peinture la plus vive des maux de l'État que nous parviendrons à les arrêter. Parlez, Monsieur, dans les remontrances les plus vives de la compagnie; mais parlez de cœur; faites voir à votre Roi tout ce que vous pensez; faites-lui connaître qu'il n'y a aucune ressource s'il ne vous écoute; ne quittez point le trône que vous n'ayez obtenu. Il faut obtenir, sans quoi tout est perdu. »

Ce discours, qui a paru plein de zèle aux sectateurs du Parlement, a passé pour téméraire à la Cour. Ceux qui sont éloignés de toute partialité concilient ces deux jugemens en trouvant que le discours tient un peu de l'un et de l'autre.

— Le 17, M. le premier président reçut, sur les neuf heures du soir, un ordre du Roi de se transporter le lendemain à Versailles avec le Parlement; le 18 l'on s'assembla de grand matin et l'on partit. On eut une prompte et courte audience, dans laquelle M. le chancelier expliqua ainsi les intentions de Sa Majesté :

« Le Roi a fait examiner, en son conseil, les remontrances de son Parlement; et comme elles vont encore plus loin que l'arrêt même dont on entreprend la réforme, Sa Majesté ne peut que confirmer, avec encore plus de connaissance, le jugement qu'elle a déjà porté sur la forme et le fond de cet arrêt. On n'aurait pas dû chercher à le justifier, en prévoyant qu'il pouvait arriver que l'autorité spirituelle, voulant ériger en

Digitized by Google

dogmes de foi des propositions contraires aux maximes les plus inviolables de la France, une telle entreprise ne révoltait pas moins l'Église et le royaume que les magistrats. Elle a donné, dans tous les temps, des preuves éclatantes de ses sentimens sur cette matière, et votre compagnie reconnaît, dans ses remontrances, qu'en l'année 1714 les évêques se servirent, les premiers, des mêmes précautions qui furent prises ensuite par les Parlemens pour la conservation de nos maximes au sujet d'une proposition condamnée par la bulle *Unigenitus*. Au surplus, Sa Majesté désire plus le calme et la paix que son Parlement ne le peut faire; elle l'a assez marqué par la lettre, dont il paraît, par les remontrances, que cette compagnie est instruite, et le Roi continuera de prendre toutes les mesures que sa réligion et sa sagesse lui inspireront pour faire cesser les troubles dont l'Église de France est agitée, et maintenir la tranquillité publique. »

Le 19 toutes les chambres s'assemblèrent, et, après une mûre délibération, l'on s'en tint à l'arrêté que voici : « Arrêté qu'en tout temps et en toutes occasions la compagnie représentera au seigneur Roi les conséquences de son arrêt du 1er mai, et en ce qui concerne l'incompétence, et combien il est essentiel pour l'intérêt dudit seigneur Roi et pour le maintien de la tranquillité publique, qu'on ne puisse révoquer en doute que la Constitution n'est pas une règle de foi, caractère qu'elle n'a reçu par aucune décision de l'Église, et qu'elle ne peut avoir par sa nature; et qu'au surplus la compagnie persiste dans son arrêté du 6 mai. »

Voilà où en sont aujourd'hui les affaires du Parlement; on parle d'une lettre de MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy, et de quarante-six évêques qui de-

Digitized by Google

mandent un concile national. Les uns s'imaginent que cette lettre est faite de concert avec la Cour, et les autres, que bien loin qu'il y ait de l'intelligence, la Cour se gardera bien d'accorder aux évêques le concile qu'ils demandent. Quoi qu'il en soit, cette lettre, qui devait être imprimée et que l'on annonce depuis long-temps, ne paraît point encore.

— M. le marquis de Charmazel, gendre de M. le marquis de Chamarande, premier maître d'hôtel de la Reine, est nommé pour aller complimenter M. l'Électeur de Saxe sur la mort du roi de Pologne.

— M. le comte de Sparre (1) est enfin sorti du Fort-l'Évêque par ordre de la Cour, et parti sur-le-champ pour son pays. Il a payé la moitié de ce qu'il devait et donné caution pour le reste, qui doit être acquitté dans deux années.

— M. le duc de Nivernais s'est cassé la jambe et la cuisse en conduisant une calèche. Comme cet accident lui est arrivé à Châteauneuf, terre de M. de Pontchartrain, et qu'on n'a pas voulu le confier à des chirurgiens de village, il a été quelque temps sans recevoir de secours; ce délai n'a rendu la cure que plus dangereuse et plus difficile. M. le duc de Nivernais est fils unique de M. le duc de Nevers, et gendre de M. le comte de Pontchartrain; il a quatorze à quinze ans, et est d'un tempérament extrêmement délicat.

— Deux jeunes mousquetaires se sont battus, il y a quelques jours, au Pont Tournant des Tuileries. L'un, qui n'a que dix-huit ans, se nomme de Villiers, et l'autre, qui en a vingt-un, Saint-Tropez, tous deux amis, et sortant depuis peu de l'Académie. Saint-Tropez a reçu

(1) Voyez ci-dessus, pages 23 et 164.

Digitized by Google

trois coups d'épée, dont l'un passe au travers du corps, et de Villiers une seule blessure, mais légère, et dont il souffre moins sans doute que des arrêts qu'il est obligé de garder.

— M. le maréchal de Bezons (1) vient de mourir, aussi bien que madame la comtesse d'Estaing (2), fille de feu madame de Fontaine-Martel. M. le duc de Noirmoutier, qui est aveugle depuis quarante ans, est à l'agonie.

— Le petit duc de Château-Thierry (3), fils de M. le prince d'Auvergne, qui est mort depuis quelques jours, est fort regretté par les Bouillons, dont toute l'espérance se trouve aujourd'hui réunie dans le vicomte de Turenne, enfant de quatre ans. Cette raison *engage*, à ce que l'on prétend, M. le comte d'Evreux à épouser mademoiselle de Lambesc, alliance qui lui apporte autant de noblesse que celle des Crozat lui avait apporté de bien.

— Voici un couplet impromptu que l'on a fait sur l'accouchement de madame de Tresmes. Le sel de ce couplet consiste en ce qu'il est un coup d'essai, celui qui en est l'auteur n'ayant jamais fait de chansons.

Puisqu'un Gesvre fait un garçon,
Je puis bien faire une chanson.
Cette heureuse alliance,
Eh bien ?
Rétablit leur puissance :
Vous m'entendez bien.

— On a enfin trouvé dans la rivière ce Borderel de

(1) Jacques Bazin de Bezons, mort le 22 mai, âgé de quatre-vingt-sept ans.

(2) Henriette-Magdelaine-Julie de Martel-Fontaine, veuve de Charles-François-Marie, marquis d'Estaing.

(3) Godefroy-Charles-Alexandre de La Tour d'Auvergne, duc de Château-Thierry, mort âgé de sept ans passés, le 16 mai.

Digitized by Google

Caumont, substitut du procureur du Roi, qui disparut il y a quelques jours. Une carte sur laquelle son nom était écrit, et que l'eau avait épargnée comme par une espèce de prodige, a servi à le faire reconnaître.

— De La Balaffre, insigne voleur qui fut arrêté il y a près d'une année, fait faire ici tous les jours quelque nouvelle exécution. Il a déjà fait pendre cent cinquante personnes, et déclaré qu'il n'était pas à moitié de la liste. Il dit au grand-prévôt, qu'il lui réservait pour la bonne bouche, cinq à six demoiselles à larges paniers, qui ne s'y attendent pas. Il a avoué un vol de cinquante mille écus, qu'il fit il y a quelques années à un juif, aux environs de Lyon, et qu'il se dépêcha de venir manger ici, pour ne pas enterrer, disait-il, les talens qu'il se sentait pour la profession.

— Il paraît un livre nouveau, en trois volumes in-12, intitulé : *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste, roi de France.* Cet ouvrage est de mademoiselle de Lussan, auteur du roman de *la Comtesse de Gondès*, dont le public fut très content il y a quelques années.

— On parle d'une satire contre le Parlement en général et M. Titon en particulier, qui a pour titre *les Gilbertines.* Cet ouvrage est, à ce que l'on prétend, de la force et peut-être de la même main que *les Philippiques.*

— Il n'y a rien de nouveau aux spectacles. Les Comédiens Français annoncent *le Rendez-vous de Campagne*, petite pièce en vers de Poisson. Mademoiselle Deseine fait toujours des merveilles. Il semble que la dévotion n'ait servi qu'à lui donner plus de talens pour le théâtre.

— Nous aurons *les Fêtes Grecques et Romaines*, le 15 du mois prochain.

Digitized by Google

— Voltaire fait un opéra intitulé *Osiris*. Il est allé se loger vis-à-vis le portail Saint-Gervais, le seul ami, dit-il, que lui ait fait son *Temple du Goût*.

— Les Italiens n'ont point d'autre nouveauté que Vacarmini, fameux violon, dont ils renforcent leur orchestre.

1er *Juin* 1733. La Reine passe à Meudon tout le temps du voyage de Compiègne.

Le gouvernement de Meudon a été donné, à ce que l'on dit, à Champcenetz, valet de chambre du Roi, M. le marquis de Pellevé (1) qui le possédait étant devenu fou. Cette folie a commencé à se déclarer par la prière qu'il a faite à M. le Cardinal, de remettre les appointemens de son gouvernement sur le pied où ils étaient du temps de feu MONSEIGNEUR ; parce qu'il était obligé, disait-il, de tenir table tout le temps que les Enfans de France resteraient à Meudon. M. le Cardinal lui répondit qu'on ne pouvait lui accorder cette demande; qu'elle était d'autant plus injuste et mal placée qu'il jouissait depuis vingt ans de ce gouvernement, qui vaut douze mille livres de rente, sans qu'il eût été obligé, ou qu'il eût trouvé occasion jusqu'alors de faire la moindre dépense. M. de Pellevé s'adressa le lendemain au Roi, en présence de M. le Cardinal. Le Roi ne lui dit mot. M. le Cardinal, à qui cette opiniâtreté ne plaisait point, l'entreprit et lui fit sentir devant Sa Majesté combien il avait mauvaise grâce de demander une pareille augmentation pour un gouvernement qu'il avait eu en survivance, et que ses services n'avaient

(1) Hyacinthe-Louis, marquis de PELLEVÉ, gouverneur de Meudon en 1726, en survivance de Hyacinthe de GAUREAULT Du Mont. Mort à Paris le 24 avril 1736.

Digitized by Google

point encore mérité. M. de Pellevé ne se croyant pas encore bien refusé, revint dans le temps que le Roi s'entretenait seul avec M. le duc de Charost, interrompit Sa Majesté et la pressa de vouloir bien lui donner une réponse favorable. Le Roi, piqué de sa hardiesse, lui dit, d'un air sec, qu'il était décidé qu'il n'aurait rien et reprit sa conversation avec M. de Charost. M. de Pellevé interrompit le Roi une seconde fois, et le prit même, à ce que l'on prétend, par la manche. Le Roi qui sentait bien qu'il y avait quelque chose de dérangé dans cette cervelle, dit à M. de Charost de le faire sortir de sa présence, et de prendre garde à ce qu'il deviendrait. On dépêcha en même temps un garde à Meudon pour donner ordre qu'il n'approchât les Enfans de France.

Voilà, en peu de mots, les circonstances d'une aventure qui fait beaucoup de bruit. On en a cependant été fort peu surpris, parce qu'on n'avait pas eu le temps d'oublier celle qu'il avait eue avec M. de Maurepas, il y a deux ans, à la suite de laquelle il voulut le tuer. M. de Pellevé est capitaine de gendarmerie, et d'une des plus anciennes maisons de Normandie. Il jouit de plus de soixante mille livres de rente. Il a épousé la fille de M. le marquis de La Chaize, capitaine des Gardes de la Porte, et a été fait gouverneur de Meudon, en survivance de M. Du Mont, dont il est petit-fils par sa mère.

— Il y a depuis quelques jours des anecdotes intéressantes à la Cour d'Espagne. Le Roi a quitté le lit, s'est fait couper la barbe et est venu avec précipitation à Aranjuez, maison royale près de Madrid. On ne sait point encore s'il exécutera la résolution où il est depuis long-temps d'abdiquer, résolution que le seul pouvoir

Digitized by Google

que la Reine avait sur lui a suspendue jusqu'à présent. On dit qu'on a trouvé le secret de lui faire savoir le traité qui s'est fait contre nous et l'argent prodigieux qui passe tous les jours en Italie; qu'il s'est mis, a cette nouvelle, dans une fort grande colère; que Patinho (1) a eu quelques coups de pieds dans le c.., et que la Reine qui a voulu prendre son parti, n'a pas été bien reçue. On attend avec impatience la suite d'un évènement qui devient intéressant pour nous, par le peu d'alliés qui nous restent.

— Le duc de Béjar, qui a épousé mademoiselle de Pons, a été fait premier gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, et madame de Béjar, sa femme, dame du palais.

— Les affaires du Parlement sont tranquilles, du moins en apparence. On parle toujours d'un concile national que l'on indique pour le mois d'octobre prochain. Ce mois décidera de deux évènemens considérables pour la France : la Constitution, et l'élection d'un roi de Pologne.

Monsieur le premier président est dans une inquiétude extrême de la santé de M. de Vaudreuil son fils. Ce jeune magistrat a un transport qui ne finit point. Monsieur le premier président a passé depuis quelque temps par des épreuves bien rudes, et qui font une grande compensation à la beauté de sa charge.

— Madame la duchesse de Crussol, belle-fille de M. le duc d'Uzès, et fille de M. le duc de La Roche-Guyon, est accouchée fort malheureusement. On a été obligé de lui tirer son enfant par morceaux. Elle s'est

(1) Joseph Patinho, né à Milan en 1667, mort au château de Saint-Ildefonse, le 3 novembre 1736.

Digitized by Google

trouvée d'abord en grand danger, mais elle commence à reprendre des forces et de la santé.

— On dit que M. le duc de Mortemart se sépare de sa femme, qui est une Nicolaï, veuve de M. le marquis de Combourg-Coatquin. On ne donne point d'autre raison de cette rupture que la diversité des caractères. M. le duc de Mortemart est un fort honnête homme, mais d'une philosophie un peu austère, ce qui ne s'accorde guère avec l'enjouement d'une jeune femme. Si madame de Mortemart n'a visé qu'au tabouret, elle a lieu d'être contente.

Le marirge de M. de Rochechouart avec mademoiselle de Combourg, qui devait se consommer dans peu de temps, est rompu, à ce que l'on prétend, en conséquence de cette séparation.

— L'abbaye de Saint-Claude en Franche-Comté, va être érigée incessamment en évêché. Cette abbaye, dont M. le comte de Clermont est commandataire, a trente mille francs de revenus, et un chapitre qui ne reçoit que de la noblesse.

— On parle, depuis quelques jours, d'établir un réglement par lequel on ne pourra être reçu à aucune charge de judicature sans l'agrément par écrit de M. le garde-des-sceaux. Ce règlement rappelle les propositions que l'on a faites, il y a quelque temps, à M. le chancelier (1) pour l'engager à se démettre de sa charge, et sera sans doute la dernière qu'on lui fera.

— Deux personnes se sont battues, il y a quelques jours, aux Champs-Élysées à huit heures du matin. L'une d'elles a été tuée; mais cette affaire a été tenue si secrète que l'on n'a pu en savoir le nom.

(1) Louis Chauvelin.

Digitized by Google

On dit que le chevalier de Villefort, écuyer de M. le comte de Clermont, est celui qui a eu le bonheur de réchapper, qu'il a été blessé, mais qu'il a pris le parti de ne pas garder la chambre et de paraître dans le public comme à l'ordinaire, pour étouffer les bruits qui auraient pu s'en répandre. Cette circonstance est la seule dont on ait parlé jusqu'à présent. Peut-être que le temps nous en éclairera insensiblement quelque autre.

— L'abbé d'Allainval vient de faire imprimer secrètement une comédie intitulée : *le Temple du Goût*. Cette pièce est faite contre Voltaire, qui y paraît sous le nom de Momus. Elle a été présentée aux Italiens, qui l'ont rebutée, sous prétexte d'une critique trop hardie, mais en effet pour laisser à Romagnesi le temps de mettre à profit cette idée qui lui a plu et qu'il a saisie. Il n'y a pas beaucoup de foi dans ce procédé, mais est-ce parmi des Italiens et dans les coulisses qu'il faut la chercher? Mademoiselle Sallé y joue le personnage d'une actrice, simple en apparence, mais coquette et minaudière, qui affecte des sentimens, et qui, se faisant respecter de tous les beaux esprits, vient échouer contre un petit-maître. Elle prend congé de la fée par ces vers :

> Adieu; je sais le chemin de Cythère
> Aussi bien que Damon. Je cours l'y relancer.
> Par mes airs minaudiers, et par mon doux ramage
> A rentrer dans mes fers je prétends le forcer, etc.

Falkener, à qui Voltaire a dédié sa préface de *Zaïre*, paraît aussi sur la scène; il prétend avoir place dans le Temple du Goût, en qualité d'ami de Momus. Il fume, parle pesamment, et ne se sert que de termes de ma-

Digitized by Google

rine, dont l'application est le plus souvent ridicule et mal placée.

—Le bail de directeur de l'Opéra a été passé sous le nom de Thuret, bâtard, à ce que l'on dit, du prince Eugène, et fermier de l'Hôtel de Gèvres.

Le comte de Saint-Gilles attend, pour quitter, quelqu'un qui soit agréé, et qui rembourse les fonds que le baron de Crau a faits pour lui.

— Mademoiselle Petit-Pas est arrivée depuis deux jours d'Angleterre, avec quarante mille livres, beaucoup de joie, et un petit milord dans le ventre. Elle a gardé d'abord l'incognito, par la crainte où elle était qu'on ne l'inquiétât; mais la nécessité des bons sujets où se trouve aujourd'hui l'Opéra a fait bientôt faire sa paix.

— *Le Rendez-vous* (1), des Comédiens Français, est charmant. Cette petite pièce est d'un jeune homme nommé Fagan, qui n'a encore rien donné au théâtre. L'idée est neuve et jolie : c'est un laquais et une soubrette qui s'aiment, et se voyant obligés de se séparer par la résolution que prennent leurs maîtres de partir, imaginent de leur faire croire qu'ils sont amoureux l'un de l'autre, et viennent à bout de les en persuader. Cette nouveauté, à laquelle ils ne s'attendent pas, les frappe également, rompt leur départ, et devient une vérité dans la suite, par l'entrevue qu'on leur ménage. Cette petite comédie est bien écrite et conduite avec art.

— L'abbé Pellegrin, si l'on peut le citer, a fait des vers, à la louange de mademoiselle Du Fresne. Il y fait parler un voyageur, qui est bien surpris, à son retour, de trouver mademoiselle Le Couvreur si fort embellie.

(1) Représenté le 27 mai. Dufresne et Poisson, mesdemoiselles Gaussin et Quinault en remplissaient les principaux rôles.

Digitized by Google

L'Opéra-Comique vient d'être donné à Francisque, qui y est né, et qui saura bien le faire valoir.

— Les Italiens doivent donner incessamment une nouvelle pièce de Marivaux, qui est finie, au titre près, à qui il cherche à donner même de l'esprit. Nous tremblons que ce ne soit une nouvelle *Surprise de l'Amour*, dont l'idée, si souvent rebattue, donne autant de dégoût qu'elle nous avait causé de plaisir la première fois.

8 *Juin* 1733. Le gouvernement de Meudon n'est point encore donné; le marquis de Pellevé est dans ses terres, avec des accès de folie que l'on se contenterait d'appeler vapeurs s'il n'était pas en disgrâce.

— Le bruit de guerre continue. On commence à croire que le Roi pourrait bien aller de Compiègne au camp de M. de Belle-Isle, dont M. le maréchal de Berwick prendra, dit-on, le commandement.

Le parti du roi Stanislas se fortifie de jour en jour. Les Polonais ont répondu à l'Empereur et à la Czarine qu'ils n'avaient pas besoin de leur médiation, qu'ils sauraient bien élire un Roi sans leur secours, et qu'ils étaient résolus de verser jusqu'à leur dernière goutte de sang pour conserver les droits du royaume et la liberté de leurs suffrages.

— On attend toujours avec impatience des nouvelles d'Espagne. On prétend que Patinho a été non seulement battu, mais qu'il a même été enfermé dans une prison très étroite. On ne doute point que M. le marquis de Castella, son frère, qui est ambassadeur ici, ne soit rappelé. M. de Rottembourg est celui qui a découvert au roi d'Espagne ce que la Reine et ses ministres s'efforçaient à lui cacher. Le Roi est entré dans une si

Digitized by Google

grande défiance, qu'il porte sur lui les sceaux, et veut les apposer lui-même à tout ce qui se doit expédier. On paraît surpris d'un si grand changement. Cependant rien n'est plus ordinaire que de voir succéder la défiance à la crédulité. Ces deux vices, qui paraissent opposées, viennent du même fond, et n'ont, le plus souvent, qu'une même origine.

— Il court un bruit que M. Vasener, résident de l'Empereur, s'est plaint à M. le garde-des-sceaux de ce que l'on ouvrait ses lettres à la poste. On prétend qu'il s'en est aperçu par l'échange de deux paquets que l'on avait confondus en les recachetant; mais ce discours n'a ni solidité ni vraisemblance.

— Le Parlement a fait brûler par la main du bourreau, le 5 de ce mois, *les Gilbertines*, et un mémoire fait contre le dernier arrêté.

— Le procès de madame la marquise de Ménars contre son mari a été renvoyé du Châtelet au Parlement. On a cependant adjugé au mari une provision de deux mille écus. Madame de Ménars est fille de M. le marquis de La Rivière, colonel réformé de cavalerie. Elle a épousé, il y a quelques années, M. le marquis de Ménars-Conflans, fils du président de ce nom, qui jouit de plus de cinquante mille livres de rente, et à qui elle n'a apporté d'autre dot qu'elle-même. Les premières années de mariage se sont passées avec tranquillité; mais madame de Ménars s'est enfin lassée de vivre avec un mari qui commence à vieillir et presque imbécille. Elle a cru qu'avec de puissantes protections elle pourrait venir à bout de le faire interdire, et d'avoir la régie de ses biens, et là-dessus lui a intenté procès. M. de Ménars, qui est bien conseillé, bien loin de s'opposer à l'interdiction, convient qu'il n'est pas en état de

Digitized by Google

gouverner ses biens ni sa femme ; il consent d'avoir un curateur, mais il demande en même temps que madame de Ménars soit enfermée dans un couvent, avec une pension.

— On va juger incessamment un procès encore plus extraordinaire. Une cabaretière, dont le mari avait été enfermé pour folie, eut l'imprudence de le faire sortir au bout de deux années, lui croyant la tête plus saine; mais il l'assomma le lendemain, pour la détromper et la payer de ce bon service. Cet homme fut pris, interrogé, convaincu de folie, et renfermé une seconde fois. L'hôpital, qui a su qu'il y avait une donation entre le mari et la femme, a voulu se porter héritier; mais les parens s'y sont opposés. On dit que la décision de ce procès embarrasse fort les juges, qu'il n'y a point d'exemple d'un cas pareil, et que l'on sera obligé de faire une loi exprès.

— Le jugement rendu il y a quelque temps contre MM. de Salers vient d'être affiché publiquement.

— Le chevalier Le Camus, qui est inculpé dans l'affaire de Robert de La Motte, et qui était en fuite, est de retour : il reparaît en public.

— On a arrêté sur la paroisse Saint-Hippolyte, trois hommes dont l'un, quoique sans caractère, célébrait la messe à plus de quatre-vingts personnes, dans une maison particulière. Cet évènement n'est pas encore bien éclairci. Les Molinistes y mêlent le Jansénisme et les convulsions.

— On conte une aventure assez bizarre de M. le duc de La Trimouille. Ce seigneur se retirant un soir à son hôtel, demanda s'il n'y avait point de lettre pour lui ; on lui répondit que non, qu'il n'y en avait qu'une pour madame de La Trimouille, qu'un inconnu avait apportée;

Digitized by Google

il se la fit donner, et, par un mouvement de curiosité qui le prit dans le moment, il l'ouvrit et la lut. Il trouva qu'on mandait à madame de La Trimouille qu'on avait enfin gagné le jeune homme dont on lui avait parlé, qu'il consentait de se trouver au rendez-vous; qu'il était fort timide, qu'elle eût la bonté de le rassurer; que les apparences n'étaient pas avantageuses, mais qu'elle ne s'y fiât point, qu'elle ne laisserait pas d'être contente, et bien d'autres choses bien marquées, ou du moins aussi équivoques que celle-là. M. de La Trimouille, qui ne s'attendait point à un pareil style, en fut d'abord déconcerté. Tout homme de cœur qu'il est, il ne savait quel parti prendre, lorsque l'idée lui vint d'aller lui-même au rendez-vous, sous les habits de sa femme.

Le lendemain il fait ses préparatifs sans rien dire, s'habille, et part pour l'endroit où l'on devait se trouver. A peine y était-il qu'il vit arriver un jeune homme mal fait, mal mis, qui, l'abordant d'un air honteux et balbutiant, lui fit entendre qu'il était ce fameux convulsionnaire pour lequel elle avait témoigné quelque curiosité, qu'il se flattait de n'en être pas tout-à-fait indigne, ainsi qu'elle allait en juger elle-même dans le moment: et là dessus se mit à sauter et à faire ses contorsions accoutumées. M. de La Trimouille, pour qui ce spectacle n'avait rien que de très ridicule, se mit à rire, s'enfuit et fut conter lui-même à sa femme ce qui venait de lui arriver, se gardant bien pourtant de lui dire le vrai motif de sa curiosité. Voilà une plaisanterie qui, quoique mal inventée, ne laisse pas que de courir dans le monde. Je ne la rapporte ici que pour détromper ceux qui, ne connaissant pas M. le duc de La Trimouille, se laisseraient persuader qu'elle est vé-

Digitized by Google

ritable. Ce seigneur n'est pas susceptible de jalousie aussi mal placée, et la vertu de sa femme est trop bien connue pour faire naître des soupçons, même à la Cour, où l'on n'a pas coutume d'avoir de l'indulgence.

— La cérémonie du mariage du fils du duc de Duras avec mademoiselle de Mazarin s'est faite, le 1er de ce mois, dans l'église de Saint-Roch. Le nouveau marié a pris le nom de duc de Durfort, M. le duc de Durfort, fils de M. le duc de Lorge, ayant pris celui de duc de Randan.

— On dit que M. Lévis de Leiraut (1), au lieu d'aller dans ses terres, est passé dans le pays étranger. Ce qui lui a fait prendre cette résolution est, à ce que l'on prétend, le dessein où est M. son père de vendre la sous-lieutenance des gendarmes dont on lui a remis, au sortir de la Bastille, la démission entre les mains.

— M. le prince Esterhazy, qui est ici depuis quelques mois, épouse mademoiselle de Guise, sœur de madame la duchesse de Bouillon (2). Ce prince est de l'une des trois premières maisons de Hongrie; il est jeune, bien fait, et jouit de huit cent mille livres de rentes. M. le prince de Guise lui a donné, il y a quelques jours, au billard, une leçon de douze cents louis, en qualité de futur beau-père.

— M. le marquis de Villeroy, fils unique de M. le duc d'Alincourt, se meurt. M. le curé de Saint-Sulpice (3) est aussi fort mal; il a une fausse pleurésie pour laquelle il a déjà été saigné plus de quinze fois.

(1) Voyez page 214 du présent volume.

(2) Ce projet de mariage resta sans effet. Marie-Elisabeth-Sophie de Lorraine de Guise, épousa, le 7 avril 1734, Louis-François-Armand de Wignerod Du Plessis, duc de Richelieu.

(3) Languet de Gergy.

Digitized by Google

Il est bien cruel pour lui de mourir avant que de voir achever un aussi beau monument que celui de son église; mais c'est un inconvénient qui n'est presque toujours que trop ordinaire à ceux qui entreprennent de bâtir à certain âge.

— L'aventure de M. le chevalier de Villefort est enfin éclaircie; celui qui a été tué se nommait Daleu et était officier d'infanterie. La dispute vint sur des plaintes que fit ce jeune homme à M. de Villefort d'une insulte que lui avait faite, aux Tuileries, un laquais qu'il croyait à M. le comte de Clermont. M. de Villefort dit qu'il était juste qu'il eût satisfaction, qu'il n'avait qu'à le lui montrer.

Daleu le lui fit voir. Ce laquais, malheureusement, n'étant pas à M. de Clermont, M. de Villefort dit qu'il n'avait aucune inspection sur lui, et qu'il ne pouvait pas lui en faire rendre raison. Daleu s'imagina que c'était une mauvaise défaite, s'échauffa, et lâcha, mal à propos, quelques termes un peu vifs auxquels M. de Villefort répondit comme il devait. Le lendemain, Daleu écrivit à M. de Villefort de se trouver au Cours à huit heures du matin pour lui en faire satisfaction. M. de Villefort s'y rendit et fut d'abord blessé; mais sa blessure se trouvant légère, il continua le combat, et donna à son adversaire un coup d'épée qui l'étendit sur le carreau. Voilà la façon dont on conte cette aventure qui n'a eu, jusqu'à présent, aucune suite, soit par le crédit de M. le comte de Clermont, soit par le soin qu'a pris M. de Villefort, de paraître en public comme à l'ordinaire.

—On ne parle, depuis quelques jours, que des désordres de la Loire; l'inondation a été si grande et si

Digitized by Google

rapide que quelques arches du pont d'Orléans, et des villages entiers en ont été emportés.

— M. de Rémond (1), frère de l'introducteur des ambassadeurs, et auteur des *Dialogues des Dieux*, doit donner incessamment son livre de la *Décadence du Goût* (2), dont on dit beaucoup de bien.

— On vend publiquement trois *Lettres théologiques* faites par un janséniste même contre les convulsions. On les donne à M. l'abbé Duguet, homme savant et connu par d'autres ouvrages.

— *L'Heureux Stratagème* est le titre que Marivaux donne à sa nouvelle pièce. Elle a été représentée le 6 pour la première fois sur le théâtre Italien, avec assez d'applaudissemens. Je me réserve à en faire un extrait dans ma première lettre.

— *Le Rendez-vous*, des Français, se soutient toujours aussi bien que mademoiselle Du Fresne. Voici les vers que l'abbé Pellegrin a faits à sa louange, que bien des gens qui ont encore la Le Couvreur dans la tête, prennent sur le pied d'une épigramme.

Damon, belle Du Fresne, après quatre ans d'absence,
Revient, rempli d'impatience
De voir, d'entendre et de louer
L'actrice dont encor sa mémoire est remplie.
« Quel changement, dit-il, en te voyant jouer!
La Le Couvreur est embellie. »

— M. de Saint-Gilles a eu une dispute fort vive avec M. le prince de Carignan. Ce prince a obtenu une

(1) Toussaint Rémond de Saint-Mard, né à Paris en 1682, mort le 28 octobre 1757.

(2) *Réflexions sur la poésie en général, etc.; suivies de trois Lettres sur la décadence du goût en France.* La Haye, 1734, in-12 de 349 pages. Anonyme.

Digitized by Google

lettre de cachet contre lui; mais M. de Saint-Gilles ayant prié M. le comte de Clermont de le revendiquer comme un gentilhomme qui lui appartient, a détourné le coup en habile homme.

15 *Juin* 1733. — Le 11, Sa Majesté vint coucher à La Muette et partit le lendemain, sur les sept heures, pour Compiègne, accompagnée des détachemens ordinaires de sa Maison. Les ordres étaient donnés de tenir tout prêt pour la chasse, Sa Majesté devant y aller à son arrivée. La Reine n'ira que deux fois la semaine à Meudon; elle fera son séjour à Versailles, comme à l'ordinaire.

— On dit que Patinho est raccommodé avec le roi d'Espagne, et qu'il travaille avec lui depuis sa disgrâce. Il a fait entendre à Sa Majesté qu'il croyait agir par ses ordres, lorsqu'il agissait par ceux de la Reine. Les morts subites du grand inquisiteur, du comte de la Paz et du prince de Cellamare, qui étaient les seigneurs de l'Espagne les plus attachés aux intérêts du Roi, ont donné lieu à bien de mauvais discours, que le respect que j'ai pour toutes les puissances m'oblige de supprimer.

— Le jugement du cardinal de Coscia (1) a fait tant de bruit et a paru tant de fois dans les gazettes qu'il serait ridicule d'en faire mention ici, si l'on n'avait quelque circonstance nouvelle à en apprendre. On mande, dans une relation venue de Rome, que dans le consistoire du 9 mai, où assistèrent trente et un car-

(1) Nicolas Coscia, archevêque de Bénévent, créé cardinal en 1724, par le pape Benoit XIII, dont il était le favori, fut, après la mort de ce pontife, accusé et convaincu de malversation dans les affaires du gouvernement; condamné, le 9 mai 1733, à tenir prison dans le château de Saint-Ange pendant dix années, à restituer les sommes prises ou les présens reçus par lui contre l'équité, et, en outre, à payer une amende de cent mille ducats.

Digitized by Google

dinaux, Sa Sainteté épilogua la sentence qui avait été déjà exécutée, et que, sans attendre que les cardinaux parlassent, elle rompit l'assemblée et se retira après avoir béni l'assistance.

Cet air de hauteur par lequel Sa Sainteté voulait faire entendre aux cardinaux qu'elle n'avait pas besoin de consulter le collége pour les châtier, les a si fort consternés qu'aucun d'eux n'ouvrit la bouche dans la congrégation qui se tint quelques jours après.

— Le bruit de guerre continue. On prétend que l'Empereur ne se contraint plus avec les Polonais, leur ayant fait signifier qu'il leur déclarait la guerre si le roi Stanislas était élu. La Moscovie presse aussi de son côté; mais la Pologne ne s'étonne point, et répond à tout avec la dignité d'une république qui a toujours été libre et qui veut conserver son indépendance.

— On avait parlé d'une augmentation au camp de M. de Belle-Isle, mais ce bruit n'a encore rien de certain. M. le comte de Muret et M. de Cadrieu, l'un gouverneur de Thionville et l'autre de Longwy, ont remis la démission de leurs gouvernemens, ne voulant pas servir sous M. de Belle-Isle, qui est lieutenant-général moins ancien qu'eux. La Cour leur a permis de se retirer, et leur a accordé une pension de huit mille francs. Le gouvernement de Thionville a été donné à M. de Visé, ancien capitaine aux gardes: on ne dit point encore qui aura celui de Longwy.

— M. le prince de Conti est du voyage de Compiègne. Madame la princesse de Conti, son épouse, passera tout ce temps-là à Bagnolet, auprès de madame la duchesse d'Orléans. Cette petite séparation est aussi incommode à de nouveaux mariés, qu'elle serait favorable à des époux de vieille date.

Digitized by Google

— On dit que M. LE DUC vend le petit Luxembourg à M. le prince Conti, et que M. le comte de Clermont ira loger au palais de Bourbon, auprès de madame la Duchesse sa mère.

— M. l'archevêque d'Alby (1), MM. les évêques de Lodève (2), d'Agde (3), et quelques autres ont refusé de signer la lettre qui demande un concile national. Cette lettre n'est point encore imprimée, mais on dit qu'elle le sera et qu'elle va paraître incessamment.

— M. le curé de Saint-Sulpice est parfaitement rétabli de sa maladie. Il a été bien dédommagé de ce qu'il a souffert, par le plaisir de voir combien il est aimé. Le peuple courait en foule à Sainte-Geneviève, l'implorer pour sa guérison. On a payé plus de messes à cette église, à son intention, qu'elle n'en peut dire dans l'année. Le 12, les manœuvres et les domestiques du curé firent une illumination sur l'église de Saint-Sulpice, tirèrent un feu d'artifice et chantèrent un *Te Deum* en grande cérémonie. On fait souvent des plaisanteries sur ce curé, mais on ne laisse pas que de lui rendre justice. Il est d'un zèle et d'un détail qui deviennent une grande ressource dans une ville aussi étendue et aussi remplie d'infortunés que celle-ci.

— On arrêta, mardi 9, une fille dans la chapelle de Versailles. Dans le temps qu'on en était à l'élévation, et qu'il régnait un profond silence, cette femme, qui était dans les tribunes, se leva tout à coup, et s'écria d'une voix forte : « Grand Dieu, qui êtes tout-puissant, déliez la langue de notre Roi. » Elle accompagna ce discours de plusieurs autres sans suite; mais elle a ré-

(1) Armand-Pierre de LA CROIX de Castries.

(2) Jean-Georges de SOUILLAC.

(3) Claude de LA CHASTRE.

Digitized by Google

pondu toujours de manière à confirmer l'opinion qu'on en doit avoir. On dit que la tête a tourné à cette femme pour avoir perdu tout son bien, et qu'il y avait vingt-quatre heures qu'elle n'avait rien pris.

— M. le Prince de Carignan n'a pas voulu avoir le démenti de la lettre de cachet qu'il avait obtenue contre M. de Saint-Gilles. Il a été trouver le comte de Clermont, à qui il a représenté que les Princes avaient intérêt de se soutenir les uns et les autres, bien loin d'accorder leur protection à ceux qui leur manquent de respect. M. le comte de Clermont, qui a compris par la démarche du prince de Carignan combien cette affaire lui tenait à cœur, a consenti que M. de Saint-Gilles s'éloignât; mais il a prié en même temps M. le prince de Carignan d'adoucir cet exil en sa faveur, se contentant de quinze jours d'absence, ce que M. de Carignan lui a accordé. M. de Saint-Gilles a donc été obligé de partir, avec le regret de s'être vanté mal à propos d'un triomphe imaginaire, et qui était d'autant plus indiscret que M. le prince de Carignan peut devenir un jour son maître.

— *L'Heureux Stratagème* n'est point encore décidé pour le succès. Les uns y trouvent de l'esprit, et les autres n'y comprennent rien. Tous les personnages y parlent, selon l'usage de Marivaux, phébus et galimatias. C'est un valet, par exemple, qui dit que *les sentimens minces et fluets* échappent, mais que *le désespoir est un objet.* C'est une soubrette qui, étant grondée par sa maîtresse, se plaint qu'elle lui donne des paroles *de mauvaise mine;* enfin mille choses de cette espèce, que je serais bien fâché de retenir. Le fond de la pièce n'est, à le bien prendre, qu'un mauvais mélange du *Dépit amoureux* et de *la Surprise de l'Amour*, dont l'intri-

Digitized by Google

gue est peu intéressante, et dont je ne suis que trop dispensé de donner l'extrait que j'avais annoncé.

— L'Opéra a représenté jeudi 11, *les Fêtes grecques et romaines* pour la première fois (1). Cet opéra paraît aussi goûté qu'il le fut à sa naissance. Mademoiselle Camargo y danse dans le Prologue en Terpsichore, dont elle soutient le caractère d'une manière toujours surprenante et nouvelle. Mademoiselle Antier y fait aussi des merveilles, et nous fait oublier son âge.

— Les Comédiens Français répètent la *Pélopée* de Pellegrin qui ne nous fait pas oublier le sien.

— Voici des vers qu'un jeune homme de vingt ans, nommé Lefèvre, qui a plus d'esprit que de fortune, a adressés à Voltaire. Ce poète y a répondu par d'autres, qui ne sont peut-être pas ce que Lefèvre demandait.

Vers de Lefèvre à Voltaire.

Jà n'étais plus, et, ma foi, dans sa barque
Nocher d'enfer me juchait tout de bon.
Quand, ne sais comme, avint que gente parque
A de mes jours renoué le cordon.
Divin harpeur, est-ce par la donzelle,
Ou bien par toi que suis ravigoté?
Le veux savoir: présent d'une chandelle
Destine à qui plus mieux l'a mérité.
Dame Atropos, aux humains si farouche,
Onc ne trahit ce qu'elle a projeté;
Ains on m'a dit qu'un seul mot de ta bouche
Peut donner mort ou l'immortalité.

Réponse de Voltaire.

N'attends de moi ton immortalité:
Tu l'obtiendras un jour de ton génie.

(1) C'était une reprise. Ce ballet héroïque fut joué pour la première fois le 13 juillet 1723.

Digitized by Google

N'attends de moi ta première santé :
Ton protecteur, le dieu de l'harmonie,
Te la rendra par son art enchanté.
De tes beaux jours la fleur n'est point flétrie.
Mais je voudrais de tes destins pervers
En corrigeant l'influence ennemie,
Contribuer au bonheur d'une vie
Que tu rendras célèbre par tes vers.

21 *Juin* 1733. On ne mande rien de nouveau de Compiègne. Tous les plaisirs se réduisent, dans ce pays-là, au jeu et à la chasse. Monseigneur le Dauphin est toujours un enfant admirable. Il y a quelques jours que l'abbé Alary (1), son professeur, ayant un livre entre les mains, ce jeune prince lui demandait ce qu'il lisait. « Je lis, répondit l'abbé Alary, qu'il faut que Monseigneur étudie. » — Voyons, » lui dit le *Dauphin*. Il prend le livre, l'ouvre. « Et moi je lis, reprit-il, qu'il faut que le Dauphin se divertisse. » En même temps il jeta le livre et s'en alla faire ses jeux ordinaires.

— Les affaires d'Espagne et de Pologne n'ont eu aucun changement depuis ma dernière lettre. On conserve les mêmes espérances sur l'élection du roi Stanislas, comme on conserve les mêmes conjectures sur l'abdication du roi d'Espagne. La Reine n'a pas été à portée de reprendre son ancien empire sur l'esprit du Roi, ayant eu ordre de ne le point suivre à Aranjuez, où il est arrivé depuis quelques jours.

—L'espérance de la guerre se fortifie de jour en jour. On parle d'une Déclaration du Roi, servant de réponse

(1) Pierre-Joseph ALARY, né à Paris le 19 mars 1690 ; mort le 15 décembre 1770, sans avoir, que je sache, fait imprimer aucun autre ouvrage que son discours de réception à l'Académie Française, où il fut reçu le 30 décembre 1723.

Digitized by Google

à celle de l'Empereur, dans laquelle on conserve la dignité de la France, et l'on rend à l'Empereur encore plus de fierté qu'il ne nous en avait fait paraître. Cette Déclaration doit être mise dans les prochaines gazettes, avec un plus grand détail que je ne le pourrais faire ici.

— L'augmentation du camp de M. de Belle-Isle est de moitié, c'est-à-dire de trente-cinq mille hommes. M. le maréchal de Berwick n'en prendra le commandement que lorsque Sa Majesté y arrivera. M. Dimecourt, gouverneur de Montmédi, a remis son gouvernement par la même raison qui avait obligé MM. de Muret et de Cadrieu à remettre le leur. L'imitation n'est pas encore bien complète, M. Dimecourt n'ayant pas obtenu la pension de huit mille francs qui a été accordée à ces deux Messieurs.

— M. de Pajol, ancien exempt des gardes du corps, a eu permission de remettre son bâton à son fils, âgé de dix-huit ans, et qui servait depuis trois ans dans les mousquetaires. Cette grace a été embellie d'une pension de douze cents livres.

M. de Fautrières, qui était aussi exempt, et qui s'est retiré depuis quelques mois dans sa province, pour une aventure sur laquelle il avait témoigné un peu trop de prudence, a reçu une lettre du Roi qui lui donne son congé et dispose de sa place. Sa Majesté, qui avait des bontés pour lui, lui en a donné la dernière preuve en le traitant, dans sa lettre, sur le pied d'un valétudinaire qui ne serait pas en état de servir.

— M. l'évêque de Troyes a obtenu du Parlement la permission d'informer contre le père Ognan, journaliste de Trévoux (1). Ce prélat poursuit cette affaire avec une

(1) Voyez ci-dessus, pages 180 et 190.

Digitized by Google

opiniâtreté qu'il n'aurait peut-être pas eue dans un autre temps.

— Le chevalier Le Camus, complice accusé de Robert de La Motte, s'est mis en prison depuis quelques jours. Une pareille confiance prouve encore moins son innocence que le crédit des personnes à qui il appartient.

— Le père Fouquet, de la congrégation de l'Oratoire, et oncle de M. de Belle-Isle, avait été élu général de son Ordre; mais M. Hérault, qui assistait à cette élection, en qualité de commissaire de la Cour, l'a détournée en faveur du père La Valette, frère de M. l'évêque d'Autun (5). La politique de la Cour est, comme il est aisé de s'en apercevoir, de faire occuper les dignités ecclésiastiques qui viennent à vaquer, par ceux qui ont des sentimens conformes aux siens; ce qui est le plus court et le plus assuré d'anéantir le parti contraire.

— M. le prince d'Auvergne se meurt, encore plus du chagrin que lui a causé la perte de son fils, que de sa maladie.

— M. le duc de Noirmoutiers, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et aveugle depuis seize ans, fut enterré le 19 de ce mois. Madame la duchesse d'Havré, sa sœur, hérite de tous ses biens, qui iront quelque jour à la maison de Matignon.

— La folle qui a été arrêtée à la chapelle de Versailles, n'est pas relâchée comme on l'avait cru. On attend toujours quelque intervalle qui l'oblige à découvrir ceux qui lui ont inspiré un dessein aussi ridicule.

(1) Gaspard-Thomas de La Valette.

Digitized by Google

— M. le marquis de Langeron, qui était lieutenant de gendarmerie, a eu la compagnie vacante dans ce corps. Le guidon a été donné à M. le marquis Jonsac, capitaine de cavalerie, à qui il était promis depuis long-temps. M. le comte de Laval-Montmorency, époux de madame de Laval, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, est aujourd'hui le premier en date pour le premier guidon vacant, comme M. Palerme, trésorier de M. le duc d'Orléans, et député du commerce de Lyon, l'est pour la première place de fermier général.

— Un homme sortant de l'Hôtel de Gèvres, a voulu se noyer, il y a deux jours; mais comme il trouva dans l'endroit où il se jeta plus de boue que d'eau, et qu'il se rencontra heureusement des gens à portée de l'en retirer, il n'eut pas le temps d'exécuter son malheureux dessein. Cet homme était si troublé, qu'il n'eut pas l'adresse de se noyer dans une grande rivière avec les meilleures intentions du monde.

— On fit, il y a quelques jours, un vol bien hardi dans la maison de M. Darnol, ancien officier chez le Roi, vis-à-vis Saint-Roch. Cet homme, qui a près de quatre-vingts ans et beaucoup de bien, étant sorti sur les cinq heures du soir, et ses domestiques étant éloignés, des voleurs entrèrent, saisirent une servante qui était resté seule, l'égorgèrent, et prirent tout ce qu'ils purent emporter.

— Il paraît depuis quelques jours un nouveau volume des *Mémoires d'un homme de qualité*, contenant *l'Histoire de Manon Lescaut*. Ce livre est écrit avec tant d'art, et d'une façon si intéressante, que l'on voit les honnêtes gens même s'attendrir en faveur d'un

Digitized by Google

escroc et d'une catin. Le même auteur (1), qui est un bénédictin réfugié en Hollande, fait un petit ouvrage intitulé *Le Pour et le Contre*, dont la première brochure se débite actuellement. Son dessein, ainsi qu'il est aisé d'en juger par le titre, est de faire voir que chaque chose de la vie a deux faces, et qu'il n'en est point de si mauvaise que l'on ne puisse justifier.

— Quinault l'aîné, qui s'était retiré à *Gien* (2), se prépare à remonter sur le théâtre au voyage de Fontainebleau. Il était d'abord dans la résolution de faire bâtir, il en avait même fait les préparatifs; mais la rivière s'étant débordée a mis le feu à la chaux, la chaux aux matériaux, et les matériaux au couvent des Capucines chez qui ils étaient en dépôt. Cet évènement est extraordinaire; aussi Quinault l'a-t-il pris comme un augure qui s'opposait à sa retraite et le rappelait à son ancienne profession.

— Le président Leheuf, ancien directeur de l'Opéra, et qui y avait sous main un intérêt, a eu une lettre de cachet pour aller remplir à Besançon les fonctions de sa charge. Les acteurs et actrices de l'Opéra ont fêté cette petite disgrâce par une estampe représentant un bœuf en robe rouge, au-dessous de laquelle sont quatre ours aussi mauvais que l'idée qui y a donné lieu. Le directorat de l'Opéra n'est pas heureux depuis quelque temps. Il devient en usage d'en sortir avec une lettre de cachet.

6 *Juillet* 1733. — M. le prince d'Auvergne, plus connu sous le nom de chevalier de Bouillon que sous

(1) L'abbé Prévost.

(2) Voyez page 194 du présent volume.

Digitized by Google

celui-ci, mourut, il y a quelques jours, avec une résignation et des sentimens que son ancienne vie ne semblait pas promettre. La maladie était dégénérée en hydropisie. Une sœur de M. l'archevêque de Vienne, vient d'avoir une attaque d'apoplexie. Madame l'abbesse de Montmartre, qui est une autre de ses sœurs, est toujours d'une santé languissante, aussi bien que le petit prince de Turenne, fils unique de M. le duc de Bouillon. Cette illustre maison se trouve presque tout à coup réduite au malheur de celle de Villeroy, dont toutes les espérances se réunissent aujourd'hui dans un enfant faible et malade.

— M. le comte d'Évreux a remercié le Roi de l'intention où il est de le marier avec mademoiselle de Lambesc, s'excusant sur la disproportion qu'il y a de son âge à celui de cette princesse. M. d'Évreux a gagné son procès contre M. Crozat, son beau-père. Le parlement a trouvé ridicule qu'un Crozat voulût mettre un Bouillon hors de chez lui, et a jugé fort sagement que l'hôtel resterait à M. d'Évreux moyennant cinq cent mille livres qu'il rembourserait à M. Crozat.

— Toutes les voix de la grande chambre ont été partagées sur l'affaire de M. de Jumilhac contre M. Bertin de Saint-Géran, maître des requêtes, dans laquelle il s'agit d'une terre de quatre cent mille francs. Cette cause sera rapportée à la première des Enquêtes par MM. les abbés Pucelle et Laurenchet, dont le premier s'est déclaré en faveur de M. Bertin, et le second de M. de Jumilhac.

— M. le marquis d'Hautefort et mademoiselle de Kerbabu viennent de rentrer sur la scène. Le procès a été repris le 3 avec une nouvelle confiance de la part de mademoiselle de Kerbabu qui brûlait, sans doute,

Digitized by Google

d'impatience de faire valoir la restitution qui lui fut faite un des jours de la semaine sainte (1).

— On continue toujours de parler de guerre. Sa Majesté a rendu, il y a quelque temps, une Ordonnance qui fixe la hauteur des chevaux pour la cavalerie et fait reprendre la cuirasse aux cavaliers; cette Ordonnance a donné une nouvelle vigueur aux conjectures politiques. Celles que l'on tire sur l'abdication du roi d'Espagne, ont encore plus de vraisemblance. On dit que le roi de Portugal, qui aurait intérêt, par bien des raisons, que le ministère d'Espagne changeât, propose de donner vingt millions pour en hâter l'évènement. M. de Castellar, eut, le 30 du mois passé, une longue conférence avec le ministre, dont il parut peu satisfait.

— Robert de La Motte vient d'être mis au cachot, avec les fers aux pieds et aux mains. Ce malheureux ayant entrepris de se sauver, fut arrêté par le guichetier à qui il donna quatre ou cinq coups de couteau dans le ventre. Comme il prévit bien que la tentative qu'il avait faite pour s'échapper, ferait naître des soupçons sur son compte, il s'avisa de se lier ce que la pudeur ne permet pas de nommer, s'imaginant faire croire par là aisément qu'il avait été maltraité par le guichetier, et qu'il ne l'avait blessé qu'en se défendant. Mais la supercherie se découvrit avant même qu'elle put avoir lieu. Cette petite aventure, sur laquelle le chevalier Le Camus ne comptait pas, pourrait bien le faire repentir de l'imprudence avec laquelle il a été se mettre en prison.

— On parle de faire quatre nouveaux brigadiers des armées du Roi, qui sont, M. le duc de Boufflers, M. le

(1). Voyez page 196 du présent volume.

Digitized by Google

duc de Châtillon, M. le duc de Luxembourg et M. le marquis de Brézé, fils de M. de Dreux, grand-maître des cérémonies.

— M. le duc de Richelieu s'aperçut, il y a quelques jours, qu'un valet de chambre de confiance qu'il avait, lui volait de l'argent dans ses poches et dans sa cassette. Il lui a fait grâce, et s'est contenté de le renvoyer. On dit même qu'il a poussé la générosité jusqu'à le faire payer des gages qui lui étaient dus.

— M. le comte de Mailly vend sa compagnie de gendarmerie, qui est celle des Écossais, à M. le marquis de Rubempré, son frère, cent quatre-vingt mille livres et douze mille livres de pot-de-vin.

— Les évêchés vacans ne sont point encore donnés. M. de Tavannes (1), évêque de Châlons, a de grandes espérances, à ce que l'on dit, sur celui de Metz; M. l'abbé de Canillac sur celui de Châlons, et M. l'abbé de Vauréal, évêque de Rennes, sur l'archevêché de Rouen.

— M. le marquis de Nogaret-Cauvisson (2), gendre de M. le président de Maupeou, s'est battu, il y a quelques jours, contre son beau-frère (3), jeune homme qui étudie en droit. M. de Nogaret a été blessé et désarmé par ce jurisconsulte, qui se trouva, heureusement pour lui, aussi habile à pousser une botte qu'un argument. M. de Nogaret en a essuyé quelques railleries, mais il se console du moins en ce que la gloire du vainqueur ne sort pas de sa famille.

(1) Nicolas-Charles de Saulx de Tavannes.

(2) Louis Loury de Murat, marquis de Nogaret et de Cauvisson.

(3) René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, si célèbre depuis par les changemens qu'il tenta d'introduire, comme chancelier, dans l'organisation judiciaire de la France. L'exploit dont il est ici question, était ignoré des biographes.

Digitized by Google

— Il y a eu un tremblement de terre très-violent en Auvergne, entre Clermont et Issoire; quatre villages entiers ont été engloutis. Toutes les lettres que l'on reçoit de ce pays-là, en font des descriptions bien touchantes.

— Le feu prit il y a quatre jours, dans la rue de Sèvres, vis-à-vis le combat des taureaux, à une maison où se faisait le salpêtre. Trois hommes en furent brûlés vifs, et quatre autres conduits à l'hôpital, dans un état à n'en pas revenir.

— M. de La Porte, fils du fermier-général de ce nom, et avocat du Roi au Châtelet, épouse mademoiselle Morgant, d'Amiens, qui lui apporte cinq cent mille livres. M. de Lamoignon refusa il y a quelque temps ce parti, parce que la demoiselle a deux oncles qui sont encore négocians à Amiens.

— Il est arrivé à M. le chevalier de Redmont, mousquetaire gris, et chevalier de l'Ordre de Christ, une aventure cruelle et dont la honte ne saurait se réparer. S'étant trouvé, il y a quelques jours, au concert des demoiselles Fossart, dans la rue d'Enfer, il prit querelle avec un musicien allemand qui, sans lui donner le temps de se mettre en défense, tira son épée qui avait le fil, lui coupa le nez, et sauta dans le jardin du Luxembourg. Les Suisses voyant arriver cet homme l'épée à la main, l'arrêtèrent. Mais la reine d'Espagne (1) ordonna de le relâcher, et envoya en même temps son chirurgien au blessé. M. de Redmont est fils d'un Anglais fort riche, qui a quitté son pays il y a quelques années pour venir s'établir en France.

(1) Louise-Elisabeth d'Orléans, reine d'Espagne, douairière de Louis Ier, née à Versailles le 21 décembre 1709, morte le 16 juin 1742. La *Revue rétrospective* a publié (première série, I, 206-209), une curieuse notice de Lémontey sur les déportemens de cette princesse.

Digitized by Google

— Il n'y a rien de nouveau aux spectacles. L'Opéra-Comique ne dégénère pas, c'est-à-dire est aussi mauvais que les années précédentes. La Comédie Française a fait débuter, dans le rôle de Junie, une nouvelle actrice nommée Guérin, qui n'a point réussi, et dans laquelle ceux qui lui étaient le plus favorables n'ont entrevu aucun talent. Elle vient de recevoir une nouvelle comédie intitulée : *l'École des Savans*, dont l'auteur ne s'est point encore fait connaître.

13 *Juillet* 1733. — Toutes les apparences se tournent à la guerre. Les deux camps sont contre-mandés, à la vérité; mais tous les colonels ont ordre de se rendre à leurs régimens le 1er du mois d'août, aussi bien que les officiers, sans en excepter même ceux qui avaient obtenu des congés. M. de Belle-Isle se console du commandement qui lui échappe, par la commission que la Cour lui a donnée de visiter les places frontières de l'Alsace.

— La dernière action qui s'est passée à Oran n'a pas été favorable aux Espagnols. On assure que la plus grande partie de la garnison a été défaite, et qu'il y a eu cent quarante officiers tués. Les Maures ont la maxime cruelle, mais sensée, de s'attacher aux officiers, comprenant bien qu'il est aisé de venir à bout des soldats lorsqu'ils n'ont plus de chefs pour les conduire. Oran est une conquête qui coûtera cher aux Espagnols, et qui hâtera une décadence dont l'expulsion des Maures et la découverte des Indes ont été les premières époques. Ce royaume, qui n'est déjà que trop désert pour sa grandeur, s'affaiblit encore tous les jours par les secours continuels que l'on est obligé d'en tirer.

— Vendredi, 8 de ce mois, MM. de Senosan, Fle-

Digitized by Google

chères, Porlier et deux autres, furent reçus conseillers au Parlement.

Le même jour, on enterra M. l'abbé Desgranges, conseiller-clerc et chanoine à Notre-Dame, dont M. Pajot a pris la place à la grand'chambre. M. l'abbé Desgranges a laissé, par son testament, sa maison au Chapitre et douze mille livres pour faire en argent l'aigle du lutrin.

— L'Ordre des Bénédictins n'a point encore procédé à l'élection d'un général. Ces Messieurs sont arrêtés par M. l'archevêque de Tours, nommé par la Cour son commissaire au Chapitre, qui leur a fait signifier qu'aucun d'eux n'aurait voix délibérante qu'il n'eût préalablement signé la Constitution et le formulaire. On prétend que l'Ordre s'est révolté contre une pareille proposition, et qu'il est dans le dessein et sur le point d'en appeler comme d'abus au Parlement. Cette affaire pourrait bien devenir sérieuse. On a donné ordre à quelques couvens de religieux, comme le Calvaire, de ne point recevoir de postulans jusqu'à nouvelle permission. Cette espèce d'interdiction a la même cause que celle des Bénédictins, et pourrait bien recourir au même remède.

— On recommença à parler du mariage de M. le comte de Clermont avec mademoiselle de Beaujolais. On lui fait conserver des bénéfices qui sont l'article essentiel du contrat, en faisant démettre M. le duc d'Orléans de la grande maîtrise de Saint-Lazare en sa faveur.

— Madame la comtesse d'Houdetot, fille de M. de Villemur, fermier général, épouse M. le marquis de Saint-Séverin, envoyé de Parme, et premier gentilhomme de la chambre de Don Carlos.

Digitized by Google

— M. de Senosan, le fils, épouse mademoiselle de Blancmesnil, fille du président de ce nom.

— Madame la comtesse de Lauraguais est accouchée d'un garçon (1). M. le marquis de Lassai, dont elle est petite-fille, lui a envoyé, dans les premiers transports, une bourse de cinq cents louis.

— M. Sonning, receveur-général des finances de Paris, a fait une banqueroute de deux millions. On assure qu'il n'y aura rien à perdre, et qu'il se trouve en bons effets de quoi payer, même au-delà de ce qu'il doit. Son dérangement est venu de la facilité qu'il a eue de prêter des sommes considérables à la Cour. M. de Fimarcon seul lui doit quatre cent mille livres, dont les billets ont été endossés par M. Allierte, maître des requêtes, son beau-frère. La charge de M. Sonning a été vendue sur le pied de douze cent mille livres à M. de Villemur, fermier-général.

— M. l'abbé Bignon se porte beaucoup mieux, et madame la marquise de Lambert (2) beaucoup plus mal. Cette muse, que l'on avait dit morte depuis plus de trois mois, ne ressuscite pas pour long-temps.

— M. le marquis de Langeron-Maulevrier, capitaine de gendarmerie, n'aura point le visage endommagé, comme on l'avait cru. Son cocher, traversant, il y a quelques jours, le Pont-Neuf avec rapidité, heurta contre une borne. La secousse fut si violente que M. de

(1) Louis-Léon-Félicité de Brancas, comte de Lauraguais, né à Paris le 3 juillet 1733, mort en cette ville le 9 octobre 1824. Les mémoires du dix-huitième siècle sont remplis du récit des bizarres extravagances et des bons mots du comte de Lauraguais.

(2) Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de Lambert, auteur des *Avis d'une mère à son fils*, morte à Paris, âgée de quatre-vingt-cinq ans, le 12 juillet 1733.

Digitized by Google

Langeron donna du visage contre la glace et passa la tête au travers.

— M. l'évêque de Noyon vient de faire condamner aux galères deux paysans, pour la chasse, et a voulu les voir lui-même attacher à la chaîne. Une pareille animosité vaut, dans un évêque catholique, *la barbarie* de cet évêque luthérien qui fit attacher, pour un même sujet, un paysan sur un cerf et mettre le cerf en liberté.

— M. de Rottembourg ne cesse point de demander a être rappelé d'Espagne pour venir ici rétablir sa santé qui est très délicate. Le temps qu'on est à lui accorder une demande si juste marque assez l'embarras de le remplacer. On avait d'abord parlé de M. l'abbé de Vauréal, évêque de Rennes; mais l'on cite aujourd'hui M. de Boissieu, neveu de M. le maréchal de Villars.

M. le comte de Damas-Daulesi, colonel du régiment de Nice et capitaine des gardes de M. LE DUC, vient d'avoir la surlieutenance des gendarmes qu'avait M. Lévis de Leirant.

— M. de Saint-Gilles est de retour de son petit exil.

— *Le Pour et le Contre* n'a pas beaucoup de vogue et ne remplace pas *Le Glaneur*. Il est parlé dans la dernière brochure de certaines bombes inventées par les Turcs, qu'ils remplissent du poison le plus subtil, et par le moyen desquelles ils corrompent l'air et mettent la peste la plus cruelle dans une ville. M. de Bonneval, autorité non suspecte, a écrit ici que l'expérience en avait été faite et qu'elle avait réussi.

La vie de l'auteur de ce petit ouvrage, qui est, comme je l'ai dit dans ma dernière lettre, un nommé Prévost, bénédictin, réfugié en Hollande. Voici en abrégé les

Digitized by Google

épreuves par lesquelles il a passé, dont on ferait, s'il était nécessaire, une suite à la *Vie de Roselli*. Prévost est fils d'un procureur du Roi de Normandie; il a pris le nom d'Exiles dans le pays étranger; il entre dans l'Ordre des Jésuites à quinze ans, s'en repent six mois après, les quitte; la même inconstance le rappelle à eux, à l'âge de seize ans, mais il est refusé. Il entreprend d'aller en demander l'ordre à Rome, au général; tombe malade en chemin; son argent consommé, se met à l'hôpital, reçoit des secours d'un officier qui prétend les avoir donnés pour engagement, et le faire marcher. Indigné de ce procédé, il déserte et passe en Hollande. La paix faite et le Roi mort, M. le duc d'Orléans étant régent, il écrit et demande à jouir de l'amnistie et à se réconcilier avec les Jésuites; obtient tout, revient à Paris, rentre dans la Société, et commence son noviciat; en le faisant, travaille à ses *Mémoires d'un homme de qualité*, est découvert, a ordre de ne les point continuer. Il aime mieux renoncer aux Jésuites qu'à son ouvrage, les quitte, passe chez les Bénédictins où il achève ses *Mémoires*. Un prince, qui les lit, se croit insulté, écrit au supérieur pour faire punir l'auteur. Informé de ce qui se trame contre lui, il passe une seconde fois en Hollande, y embrasse la religion protestante, s'y fait garçon cafetier, y lève une boutique, et, pour engager le monde à y venir, imagine de faire construire un théâtre, y donne des pièces de sa composition, dans lesquelles il exécute lui-même avec succès les principaux rôles; se brouille avec le magistrat, passe en Angleterre, où il est actuellement gouverneur d'un jeune seigneur. Voilà bien de l'agitation dans une vie qui n'est pas encore bien avancée, et de quoi

Digitized by Google

occuper quelque jour un homme qui aurait des talens et de l'oisiveté.

— On parle de l'opéra de Rameau pour le mois d'octobre. Les paroles, qu'on intitule *Hippolyte et Aricie*, sont de l'abbé Pellegrin. Géliotte a joué le rôle de Tibulle à la place de Tribou. On appréhende toujours que la Petitpas, qui s'en est emparée, ne fasse tort à sa voix.

— La nouvelle actrice, nommée Guérin, a représenté Célie dans *le Jaloux désabusé*, avec la même froideur que Junie dans *Britannicus*. Nous sommes encore à comprendre qu'une fille présentée par la main d'un abbé ait tant de timidité et si peu d'ame.

— Les Italiens donneront le 11, pour la première fois, la comédie du *Temple du Goût*, que l'on attribue à Romagnesi. Certaine délicatesse qui est au-dessus de cet auteur, et qui paraît dans bien des endroits de cette pièce, fait conjecturer qu'il a été aidé par Boissy, qui n'ose se découvrir à Voltaire. Cette guerre secrète ne tire point à conséquence parmi des gens qui ne se pardonnent jamais le mérite qui ne les flatte pas.

— L'Opéra-Comique est désert et mérite de l'être. Les pièces qui sont actuellement sur le théâtre sont faites pour les lieux dont on a tiré la plupart de celles qu'ils représentent.

20 *juillet* 1733. L'incertitude de la guerre est aussi grande qu'elle l'a été jusqu'à présent. Ceux qui la souhaitent tirent leurs conjectures des démarches les plus ordinaires, pendant que ceux qui l'appréhendent s'efforçent d'affaiblir les préparatifs que l'on fait. L'ordre d'aller rejoindre la troupe n'a pas été donné à tous

Digitized by Google

les colonels en général, mais seulement à ceux dont les régimens se trouvent sur les frontières. On ne doute presque pas que Sa Majesté se mette à la tête de l'armée s'il y a guerre, et que M. le maréchal de Villars n'en prenne le commandement sous elle. Cette conjecture, pour ce qui regarde M. le maréchal de Villars, est appuyée sur un discours qu'on lui fait tenir. Se trouvant, il y a quelques jours, à la chasse avec le Roi, Sa Majesté parut surprise de le voir courir à son âge avec l'ardeur d'un jeune homme. « Sire, lui dit M. de Villars, il faut bien que je songe à me raccoutumer à la fatigue et à me tenir en haleine. »

— M. de Castellar, ambassadeur d'Espagne, est hors d'affaire. Le chagrin que lui avait donné la disgrâce de M. Patiñho, son frère, a insensiblement altéré sa santé et l'a jeté dans une maladie qui l'avait mis en grand péril. M. de Castellar n'a point quitté Compiègne, il a même, à ce qu'on dit, les entrées au Conseil. On prétend que l'Espagne nous presse de déclarer la guerre conjointement avec elle, et qu'elle nous menace, en cas que nous ne voulions pas y consentir, de faire son traité particulier avec l'Empereur. Cette circonstance, si elle est véritable, nous annonce que la reine d'Espagne a repris son ancien empire, et avec lui les vues ambitieuses qu'elle avait pour Don Carlos.

— La guerre est plus allumée que jamais entre le Turc et le Persan. Les dernières lettres de Constantinople portent que les Turcs ont remporté quelques avantages, mais qu'ils ne sont pas assez considérables pour être de quelque décision; qu'Osman-Pacha est parti de Diarbekir à la tête de quarante mille hommes, pour

Digitized by Google

marcher du côté de Bagdad et venir combattre Thamas-Koulikan. Voilà une occasion à faire l'épreuve de ces bombes dont j'ai parlé dans ma dernière lettre. Cet abominable secret n'est pas aussi nouveau que les Turcs se le sont imaginé. On en présenta autrefois un projet à M. de Louvois, qui en fit faire l'expérience sur quantité d'animaux renfermés dans une cour, dont aucun ne réchappa. L'humanité de M. de Louvois lui fit non seulement rejeter, mais même ensevelir dans l'obscurité, une horreur qui aurait dû n'en jamais sortir.

— L'élection du général des Bénédictins est toujours suspendue. On cherche quelque expédient pour adoucir les esprits et ne pas compromettre l'autorité royale. Cette élection, qui avait coutume d'être faite dans le couvent d'Auxerre, doit se faire cette année à Sainte-Colombe, abbaye qui est aux portes de la ville de Sens.

— M. le prince de Pons, qui était allé conduire en Espagne madame la duchesse de Béjar, sa fille, est de retour.

— Madame la marquise de Lambert, qui languissait depuis long-temps de maladie et de vieillesse, vient de mourir. Elle a conservé jusqu'au dernier moment une raison épurée.

— Rieux, qui avait fait une fortune considérable au Mississipi, a été arrêté pour dettes et conduit à la Conciergerie.

— M. de La Roque, officier aux gardes et neveu de M. Denison, capitaine au même régiment, n'est pas encore hors de danger. Son aventure est extraordinaire et malheureuse : la voici. Étant à la chasse, il y a quelques jours, il vint se délasser sur le midi dans un

Digitized by Google

bateau, au bord de la rivière. Deux paysans ivres se présentèrent à ce bateau, et prenant M. de La Roque pour le batelier, voulurent l'obliger à les passer à l'autre bord. M. de La Roque tourna d'abord la chose en raillerie, mais ces malheureux s'étant mis en dispositions de lui faire violence, il prit son fusil par le canon, et l'allongea pour donner un coup de la crosse à l'un de ces paysans; le fusil se trouvant malheureusement armé, le coup partit, donna dans la cuisse de M. de La Roque et le renversa. La blessure est grande, à ce que l'on dit, et dangereuse.

— Les Comédiens donnèrent samedi 18, la *Pélopée* de l'abbé Pellegrin. Cette tragédie a été reçue du public avec plus d'applaudissement que le nom de l'auteur n'en avait fait espérer. Le sujet est une suite de l'*Atrée et Thiéste* de Crébillon, et surpasse même cette pièce en horreurs et en cruautés.

— L'Opéra nous prépare *Hippolyte et Aricie*, dont le poëme est, comme je l'ai dit, du même abbé Pellegrin, et la musique de Rameau. Mademoiselle Petitpas a pris depuis quelques jours le rôle de Délie, et Géliotte celui de Tibulle, dans *les Fêtes Grecques et Romaines*. L'inclination qu'ils ont l'un pour l'autre, leur a fait jouer ces rôles avec tant de naturel que l'on oubliait la façon dont ils avaient été remplis par mesdemoiselles Le Maure et Tribou.

— Les Italiens en sont toujours à leur comédie du *Temple du Goût*. Cette pièce est assez suivie pour m'engager à en donner un extrait. La décoration forme un temple dont la composition est gothique, bizarre, sans goût ni ordre d'architecture. On voit dans le bas-fond quelques livres avec des instrumens de science épars et sans aucun arrangement.

Digitized by Google

Scène I. La Critique se plaint à une Muse du renversement du Temple du Goût, et lui demande qui a fait le beau chef-d'œuvre qui en occupe la place.

Scène II. Le dieu du Goût paraît. La Critique et la Muse lui font la même plainte; il en sourit, détruit le nouveau temple et relève l'ancien. Ce temple est bien entendu, d'une belle ordonnance, décoré de groupes, de figures et de bustes, qui représentent les auteurs anciens et modernes qui se sont distingués.

Scène III. L'Esprit et le Bon-Sens disputent et prennent pour juge de leur différend le dieu du Goût. Le Bon Sens dit que l'Esprit ne devrait rien faire sans le consulter. L'Esprit répond que le Bon Sens ne sert qu'à rendre ses productions lourdes et ennuyeuses; il en rapporte pour preuve plusieurs vers de tragédies qu'il a faits sans le consulter, lesquels ont excité l'admiration publique. L'Esprit récite ces vers, le Goût les examine, et en fait voir le ridicule et l'obscurité, et finit sa critique par conseiller à l'Esprit de ne jamais rien faire que de concert avec le Bon Sens. Cette scène doit être bien sensible à Voltaire, puisque les vers que l'on cite, et que l'on y tourne en ridicule, sont tirés de ses pièces mêmes.

Scène IV. Arlequin aborde le dieu en tremblant, et lui fait entendre qu'il craint que, mal vêtu comme il est, et n'ayant pas l'honneur d'être connu de la divinité, il ne reçoive mal sa visite. Le dieu le rassure, et lui dit qu'il le connaît depuis longtemps, que c'est la nature qui l'a conduit jusqu'à présent, qu'il continue à l'é-

Digitized by Google

couter, puisque c'est d'elle seule qu'il tient le bonheur qu'il a de plaire.

Scène V. Un homme arrive brusquement (c'est Voltaire); il est habillé à la française, d'une étoffe d'Angleterre à carreaux, qui n'est que de toile, pour marquer apparemment son caractère de lésine; il embrasse cavalièrement le Dieu; il en est reçu avec froideur. Le voyant pour la première fois, cet homme lui dit que c'est lui qui a construit ce temple à son honneur; et se retournant pour lui en faire remarquer la beauté, il se scandalise de ne l'y trouver plus, et d'y revoir l'ancien rempli des mêmes auteurs qu'il avait jugé à propos d'en ôter. Corneille, Racine, Molière, Rabelais, n'échappent point à sa censure, et particulièrement ce dernier sur l'hommage que Rousseau lui a rendu dans l'*Épître* qui commence par ces vers :

> Ami Marot, l'honneur de mon pupitre,
> Mon premier maître, accepte cette épître.

Le Dieu approuve la louange et les talens de celui qui l'a faite. Ensuite Voltaire, qui cependant n'est point nommé dans la pièce, lui demande, en voyant un groupe de nos muses françaises qui représente mesdames de Scudéry, de La Suze, Des Houlières et autres, ce que font encore ces femmes dans son temple. Il dit qu'il a amené avec lui une troupe de gens d'élite qui méritent à cet honneur plus juste titre. Il sort en même temps et rentre suivi de chanteurs, de danseurs, qui forment un divertissement. On ne sait si l'auteur a eu l'envie de marquer le faux goût de leur introducteur; mais enfin ce divertissement est des plus ennuyeux.

Digitized by Google

Cette pièce finit d'une manière aussi peu satisfaisante que le reste est rempli de traits ingénieux; il n'y a même aucun dénouement, l'auteur s'imaginant sans doute que sa pièce est assez vive et amusante pour avoir quelque droit de se dispenser des règles. Cette confiance est bien grande; mais celle de faire parler l'Esprit, le Bon Sens et le Goût, l'est bien davantage.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

PROCÈS

ET CONDAMNATION

D'OLIVIER-LE-DAIN.

[L'histoire d'Olivier-le-Dain est connue; elle se lie à celle de Louis XI, son maître, dont il fut d'abord le barbier, et qui, après l'avoir anobli, lui confia des missions diplomatiques importantes. Ses forfaits l'avaient rendu tellement odieux, qu'immédiatement après l'avénement de Charles VIII, il fut mis en jugement et pendu. Les historiens rapportent, et d'après eux la *Biographie universelle*, que le principal chef qu'on lui opposa fut d'avoir, durant le temps de sa faveur, abusé d'une femme, lui promettant de sauver la vie de son mari, qu'il fit néanmoins étrangler ensuite. Les extraits des registres manuscrits du Parlement que nous publions aujourd'hui pour la première fois, ne mentionnent pas ce fait; on y lit seulement que Le-Dain fut mis à mort *pour raison de plusieurs grands crimes, délits et maléfices*. Il est facile de voir par le nombre des personnes qui sollicitèrent des indemnités sur ses biens confisqués, à combien d'exactions il s'était livré.

Les extraits des registres criminels, qui suivent, sont tirés de l'ouvrage manuscrit de Dongois dont nous avons déjà parlé (IIe série, t. IV, p. 321, note). Ils nous ont été communiqués par M. Taillandier, ainsi que les extraits des registres civils qui terminent cet article.]

Digitized by Google

EXTRAITS DES REGITRES CRIMINELS DU PARLEMENT DE PARIS.

Lundi, 13 *décembre* 1483, en la Grand'Chambre où étaient Messieurs, etc.

A été fait venir Me Olivier-le-Dain, prisonnier en la tour carrée du Palais, à Paris, auquel, après serment, par lui fait sur les saints évangiles, de dire vérité, lui ont été lues de mot à mot ses confessions faites par-devant les commissaires commis par le Roi, à faire son procès, ès-quelles il a persévéré et dit icelles contenir vérité.

Par arrêt, quatre conseillers sont commis pour l'interroger.

18 *février* 1483 (1), au Conseil, en la Grand'-Chambre où étaient Messieurs, M. J. Delavacquerie, premier, etc.

Messieurs devant nommés, ont fait venir devant eux Me Olivier-le-Dain, prisonnier, auquel, en continuant du jour précédent, ont été lues et jusques en fin ses confessions faites par-devant certains commissaires ordonnés par la Cour, lesquelles ainsi lues et par lui bien entendues, il a dit et affirmé par serment, par lui fait sur les saints évangiles de Dieu, de dire vérité, que sesdites confessions sont véritables, etc.

Ensuite il y a une ordonnance pour la régie de ses biens, et ce qui reste à faire pour l'instruction du procès, les témoins qui restent à entendre et à confronter, etc.

Et après, a été mis en délibération lequel des pré-

(1) L'année commençait alors à Pâques; voilà pourquoi février 1483 se trouve après décembre.

Digitized by Google

sidens assisterait à faire les confrontations, les commissaires audit procès; à quoi Me Jean Delavacquerie, premier président en ladite Cour, s'est excusé d'être présent ne assister audit procès, et a dit, que ledit Me Olivier est chargé d'avoir fait pendre et étrangler le bâtard de Landais, de son autorité, lequel était son parent, et par ce, ne se devait trouver audit procès, et ce fait, s'est retiré ledit premier président; et a été mise la matière en délibération; finablement, par la Cour a été dit que le premier président peut bien être et assister à ce qui sera nécessaire faire audit procès et jusqu'à opiner en icelui, ce qu'il ne sera tenu faire si bon ne lui semble; et pour assisterait être présens avec les commissaires, à faire lesdites confrontations, ladite Cour a commis et commet Mes Mathieu de Nanterre et Guillaume de Corbie, présidens en ladite Cour, ou l'un deux, pour ce fait et rapporté, être procédé au jugement du procès.

Lundi 26 *avril* 1484, *après Pâques*. — Vu par la Cour le procès fait, tant en icelle que par devant certains commissaires à ce ordonnés et commis par le Roi, à l'encontre de Me Olivier-le-Dain, barbier et valet de chambre du feu roi Louis dernier trépassé, avec les confessions dudit Le-Dain, faites tant en ladite Cour que par-devant lesdits commissaires, et depuis récollées en ladite Cour, tout considéré;

Délibéré et conclu par ladite Cour a été, qu'il sera procédé au jugement dudit procès, tant civil que criminel, en ce qui est prêt à juger, sans attendre la vérification des autres cas, desquels il est chargé.

Du samedi, 15 *mai* 1484. — Sur ce que en certaines lettres missives écrites par Me Olivier-le-Dain, le dixième jour de décembre, à Me Pierre de la Dehors, lors lieutenant criminel de la prévôté de Paris, par

Digitized by Google

lesquelles il lui écrit entre autres choses, qu'il fera bien dire la vérité à Me Jacques Chambellan et à Me Jean Angenoust, conseillers du Roi en ladite Cour, lesquelles vues par ledit Chambellan, il s'est excusé en pleine Cour de dire et opiner dudit procès, et requit qu'il fût déchargé du rapport dudit procès, etc. Délibéré et conclu a été par ladite Cour, que ledit Me Jacques Chambellan ne sera déchargé dudit procès et opinera en icelui, nonobstant lesdites lettres et requête par lui faites.

Jeudi, 20 *mai* 1484. — Au Conseil, en la Grand'Chambre, à juger par la Cour le procès fait à l'encontre de Me *Olivier-le-Dain*, *prisonnier* en la Chambre carrée des hautes galeries de la Conciergerie du Palais, à Paris, par ordonnance de ladite Cour, se sont assemblés en la Grand'Chambre, messieurs les lais (conseillers laïcs) qui suivent :

MM. de Nanterre, M. Thib. Baillet, M. J. Chambellan, rapporteur, et vingt-six conseillers.

Et, pour ce faire, ont commencé de lire, voir et visiter ledit procès, et y ont procédé et continué par plusieurs journées, diligemment, curieusement, et jusqu'en fin et accomplissement de ce que dit est; et après, sans intervalle, mesdits seigneurs les jugeans, pour y asseoir jugement, ont commencé de délibérer et opiner entre eux, et de ce faire y ont procédé et continué, aussi par plusieurs journées, en toute diligence et jusqu'au jour de mercredi dernièrement passé, 19 mai, que mesdits seigneurs les jugeans finirent et accomplirent de délibérer et opiner; et ledit jour incontinent, recolligèrent leurs délibérations et opinions, et icelles recolligées, conclurent et arrêtèrent le jugement et arrêt sur ledit procès; et le lendemain, jourd'hui 20, au matin, en ladite Grand'Chambre et en leur pré-

Digitized by Google

sence, le *dictum* dudit jugement et arrêt fut lu, à plusieurs fois et finablement par eux accordé, selon la forme et teneur qui est ci enregistrée :

Vu par la Cour les informations faites, tant, par ordonnance du Roi comme de ladite Cour, et autrement, à l'encontre d'Olivier-le-Dain, dit *le Mauvais*, prisonnier en la Conciergerie du Palais, à Paris, pour raison de plusieurs grands crimes et délits et maléfices, à plein déclarés en son procès, par lui commis et perpétrés; le procès contre lui fait, tant par certains commissaires, ordonnés et députés par le Roi, comme depuis en ladite Cour, en laquelle il a été emmené par ordonnance d'icelle et interrogé, tant sur lesdites informations, comme sur plusieurs complaintes qui ont été baillées par écrit devers lesdits commissaires, et en ladite Cour, par plusieurs complaignans, en grand nombre; plusieurs lettres dudit Olivier, qu'il a connues et confessées être signées de sa main; ensemble ses confessions volontaires, confrontations être faites, et tout considéré :

Il sera dit que ladite Cour a condamné et condamne ledit Olivier-le-Dain à être pendu et étranglé, au gibet de Paris, et a déclaré et déclare tous et chacuns ses biens, confisqués, sur lesquels biens, préalablement et avant qu'aucune délivrance soit saisie de ladite confiscation, seront restituées et satisfaites les parties intéressées, en la forme et manière qu'il s'ensuit, c'est à savoir : Jean de Gendun, de la somme de 480 écus d'or. (Il est condamné à près de cent restitutions de sommes exigées de particuliers et de communautés, d'héritages, hardes et meubles, et les actions réservées à plusieurs autres prétendant des restitutions, concluent le procureur-général du Roi et l'évêque de Pa-

Digitized by Google

ris, prétendant droits dans les biens de Le-Dain, pour la confiscation).

Et, le lendemain après, fut mis en délibération par mesdits seigneurs, si on avertirait le Roi dudit arrêt, premièrement que le faire exécuter. Sur quoi délibéré et conclu a été par la Cour, que ledit arrêt serait exécuté selon sa forme et teneur, sans aucunement en avertir, vues ses lettres missives à icelle Cour écrites, et ce fait cedit jourd'hui, après sept heures du matin, par ordonnance de ladite Cour, pour dire et prononcer audit Olivier-le-Dain le jugement et arrêt.

Je, Hugues Alligret, greffier criminel en icelle Cour, me suis transporté ès-prison de ladite Conciergerie, et illec ai fait amener par-devant moi ledit Olivier-le-Dain, auquel, après que je lui ai dit et fait les remontrances accoutumées en tel cas, avant que prononcer, lui ai dit et prononcé ledit jugement et arrêt, lequel m'a répondu, puisqu'il plaisait à Messieurs, que bien et que je lui baillasse confesseurs; par ce lui ai baillé deux notables religieux cordeliers, et lui ai dit, présens sesdits confesseurs et plusieurs autres, comment il voit par ledit jugement et arrêt, que étaient ordonnées lesdites restitutions, lesquelles se prendraient sur ses biens; mais que sesdits biens, dont on avait connaissance, ne pourraient par aventure être suffisans, et que on pouvait présumer, par vraie présomption, qu'il en avait aucuns autres de la valeur et estimation desquels on n'avait aucune connaissance, et que si, pour faute de ne vouloir déclarer à plein sesdits biens, lesdites restitutions demeuraient à faire, il se mettait, en recevant la mort selon ledit jugement, en un danger et péril irréparable; mais toutes ces choses cessantes, il m'a dit qu'il n'avait autres biens que ceux qu'on lui

Digitized by Google

avait pris, et aussi qu'il n'avait autre chose à dire qu'il avait fait par ci-devant. Et encore je remontrai audit Le-Dain, comment Jean Aux Deux-Épées, marchand, bourgeois de Paris, avait baillé requête à la Cour, pour raison de deux mille livres qu'il disait avoir à cause de la société d'entre lui et un sien facteur, et lui avoir été ôtée par icelui Le-Dain, à ce qu'il en fît restitution; car, comme disait ledit Aux Deux-Épées, par ladite requête, sondit facteur était trépassé, et son héritier en poursuivait icelui Aux Deux-Épées, pour en avoir restitution. Sur quoi ledit Le-Dain m'a répondu, qu'il ne les y avait point ôtés, et que s'il en avait eu aucune chose, c'était au moyen du don que le Roi lui en avait fait; et sur ce, je lui ai remontré que s'il avait eu, par le moyen dudit don, ce avait été par rapport non véritable qu'il en avait fait audit feu Roi, au moyen duquel il avait eu ledit don; que, nonobstant icelui don, il était tenu de faire restitution, et que si ainsi ne le faisait, ses confesseurs, qui étaient illec présens, lui remontreraient le grand péril et danger où il se mettait envers Dieu; mais finablement, pour toute dernière réponse, il me dit que ce qu'il en avait eu, ce avait été par le moyen de feu Laurent Herblot, et atant se départit de moi et pareillement je lui délaissai en la dite chapelle avec sesdits confesseurs, en délaissant tant huissiers que sergens à l'huis de la chapelle, pour la garder, et m'en suis retourné en la dite Cour; de laquelle, environ l'heure de dix heures, suis revenu en ladite Conciergerie, et en ladite chapelle, en laquelle je trouvai ledit Olivier-le-Dain avoir achevé de s'être confessé, et lui ai demandé s'il avait rien délaissé ou oublié à dire qui fût à la charge de sa conscience; que s'il le faisait, il se met-

Digitized by Google

tait en un danger irréparable, lequel a répondu qu'il n'avait autre chose à me dire; et après, lui demandai s'il avait été pour consentant ès-causes de l'emprisonnement de Me Etienne Dubois, conseiller du Roi en ladite Cour, au moyen duquel il avait souffert tant de misères et de persécutions par long-temps; lequel semblablement m'a répondu qu'il n'en fut oncques consentant, mais que audit Dubois et à autres de Messieurs de ladite Cour, il leur avait fait, envers le feu roi, tout le plaisir que possible lui avait été; et atant l'ai livré à Henry, exécuteur de la haute justice, lequel l'a prins, lié, mené dedans la charrette, étant près et audevant de la porte de ladite Conciergerie en la cour du Palais, attelée de chevaux, *pour être mené à la justice patibulaire*, et *illec*, être exécuté selon ledit arrêt; et après que a été fait le cri accoutumé, ledit Henry a mené ledit Olivier-le-Dain en ladite charrette, accompagné de ses confesseurs, jusques à ladite justice. Et nous, greffier, huissiers de ladite Cour, accompagnés de plusieurs sergens royaux, ainsi qu'il est accoutumé de faire, avons suivi jusqu'audit lieu, et en y allant, au-devant de l'église de Saint-Ladre (Saint-Lazare), hors la porte de Paris, ledit Olivier-le-Dain m'a dit qu'il devait (ce sont de petites dettes qu'il déclare); atant, ledit Henry l'a fait monter à l'échelle, l'a attaché, et icelui pendu et étranglé.

21 *Mai* 1483. — Messieurs, M. J. Delavacquerie, premier, etc.

Trente écus d'or taxés à Me Jacques Chambellan, pour avoir rapporté le procès de Me Olivier-le-Dain, dit *le Mauvais*, à prendre sur ses biens.

Vu les lettres-patentes du Roi, à Messieurs, etc.

Olivier-le-Dain dépendu et enterré au cimetière de

Digitized by Google

Saint-Laurent. Les lettres sont fondées sur ce que Olivier-le-Dain avait long-temps servi le feu Roi.

EXTRAITS DES REGISTRES CIVILS DU PARLEMENT.

Le 23 *juillet* 1484, sur les lettres octroyées par le Roi au duc d'Orléans, par lesquelles ledit seigneur donne à icelui duc les biens du feu Olivier-le-Dain, à lui venus et échus par la confiscation dudit Olivier, se sont opposées les personnes qui suivent : Vaudetar, pour l'évêque, et pour les doyen et chapitre de Paris; Jacques Delacornuse, Guillaume Janvier, Mathieu Macheco, messire Arthus de Vaudray; le procureur-général de la ville de Tournay, messire Jacques de Luxembourg, chevalier sieur de Richebourg; les maîtres, frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Paris; la veuve dudit feu Olivier, en son nom, et comme ayant la garde et le gouvernement de Louis-le-Dain son fils; messire Jean d'Estouteville, chevalier seigneur de Torcy, au nom et comme ayant la garde, de par le Roi, des corps et biens des enfans mineurs de feu Jean de Saint-Marc, en son vivant seigneur de Blosseville; damoiselle Marie Olaustre; damoiselle Jeanne Lepicart, veuve de feu Me Guillaume de Vitry; Simon Regnault, neveu et héritier de feu Me Enguerand de Parenty; Me Guillaume Bonnet, procureur en la Cour et sa femme; Jean Druget, Jean Dugardin, Jean Mantes et Jean Fournier. Sur quoi, Michon, pour ledit duc d'Orléans, a dit qu'il ne demande lesdits biens, si non aux charges des récompenses contenues en l'arrêt donné contre ledit Olivier, et requiert qu'il en ait le double, et que les opposans viennent, *primâ die*, dire leurs causes d'opposition. Si a été appointé que

Digitized by Google

ledit duc et lesdits opposans auront le *dictum* dudit arrêt, et en viendront lesdites parties une autre fois.

Le 15 *octobre*. Me Jean Egret, comme procureur du Roi, notre sire, en sa Chambre des comptes à Paris, s'oppose à ce qu'aucune délivrance ne soit faite des biens, meubles et immeubles, qui furent et appartinrent à feu Me Olivier-le-Dain, jusqu'à ce que le Roi notredit seigneur soit remboursé et restitué de la somme de neuf cent quatre-vingt-douze livres onze sols un denier tournois, que ledit défunt a induement prise et reçue du profit et émolument du grenier à sel de Paris, du temps qu'il en a été le grenetier.

Digitized by Google

UN DUEL

A LA CHARGE ET A OUTRANCE

SOUS LE RÈGNE

DE LOUIS XVI.

12 OCTOBRE 1785 (1).

[Le combat dont on va lire le récit est peut-être la dernière de ces rencontres du moyen-âge dont le dix-huitième siècle ait eu à déplorer le spectacle déjà bien rare à cette époque et inconnu de nos jours. Nous avons pensé que le dramatique de cette narration en ferait supporter la cruauté.]

I.

MESSIEURS DES RÉGIMENS D'AQUITAINE ET DE BOURBON,
A MESSIEURS DU RÉGIMENT DE SÉGUR.

De Charleville, le 7 octobre 1785.

Messieurs,

Nous croirions manquer aux égards qu'on se doit

(1) Collection de M. Louis Du Bois.

Digitized by Google

entre corps servant le même maître, si nous négligions de vous faire part d'une affaire dont le principe vous est connu et dont la suite est maintenant sous vos yeux.

Voici ce qui se passe.

MM. de Sainte-Mesme et de Barras sont arrivés à Charleville le 3 de ce mois. Ils ont présenté au corps d'officiers du régiment de Bourbon-dragons un Mémoire contenant le détail de leur affaire avec M. de Ménil-Durand, et ont demandé à ces Messieurs qu'un d'entre eux voulût bien leur servir de témoin dans un combat prochain qu'ils doivent avoir avec leur adversaire.

M. de Ménil-Durand, arrivé le 4 à Mézières, avec M. Angot, son parent, officier au régiment de la Reine-dragons, qui devait lui servir de témoin, a également présenté au corps d'officiers du régiment d'Aquitaine un Mémoire contenant les détails de la même affaire. Après cette démarche, qui avait pour but de justifier aux yeux des deux corps une conduite éclatante dont le motif renferme tant de choses désagréables, les témoins s'étant abouchés sont convenus du lieu, de l'heure et de toutes les circonstances du combat qui devait avoir lieu le 5 au matin, à coups de pistolet, sur les terres de l'Empire.

Ces Messieurs, qui nous témoignaient une ardeur égale, étaient au moment de partir pour se rendre au lieu convenu, quand le lieutenant des maréchaux de France, instruit, on ne sait comment, de ce qui se passait, rompit toutes les mesures en envoyant des gardes à MM. de Sainte-Mesme et de Barras. M. de Ménil-Durand, au désespoir d'un contre-temps qui retardait sa vengeance, et craignant que même chose ne

Digitized by Google

lui arrivât, prit sur-le-champ des chevaux de poste et partit pour Paris, en annonçant que sous peu de jours il serait aux environs de Mézières. Le lieutenant des maréchaux de France, ayant appris ce départ, a cru pouvoir retirer ses gardes; et MM. de Sainte-Mesme et de Barras sont restés libres sur leur parole. Alors ces Messieurs, prévenus que M. de Ménil-Durand avait communiqué son Mémoire au corps d'officiers du régiment d'Aquitaine, ont cru devoir faire la même démarche, et l'ont faite le 6 du mois, accompagnés de plusieurs officiers de Bourbon.

C'est dans cette occasion, Messieurs, que les deux corps assemblés, après avoir examiné, pesé, réfléchi toutes les circonstances d'une affaire aussi malheureuse, ont cru démêler, dans le chaos des incidens qui la composent, des moyens d'accommodement qui, sans blesser l'honneur, pourraient peut-être conserver trois officiers dont le courage s'est manifesté de manière à les rendre chers à leurs camarades et précieux à l'État.

Nous sentons fort bien, Messieurs, que cette affaire intéressant des membres de votre corps, elle doit vous être entièrement soumise, et que vous seuls pouvez en être les arbitres. Aussi n'est-ce point comme juges que nous prétendons nous en mêler; nous désirerions seulement nous concerter avec vous, vous communiquer nos idées sur l'espoir que nous formons de concilier, s'il est possible, l'honneur avec la paix, et étouffer tous ressentimens entre de braves gens qui croient devoir se tuer.

Les chefs d'accusation sont terribles sans doute: des coups de main donnés, des soupçons réciproques de mauvaise foi. De tels outrages, nous le sentons comme vous, ne pourraient se laver que par la mort, si nous

Digitized by Google

n'entrevoyions que dans tout cela il y a peut-être plus de mal-entendu que d'offense réelle.

M. de Barras paraît révolté qu'on ait pu le soupçonner d'avoir eu intention de frapper M. de Ménil-Durand; il avoue seulement que, dans une explication qui ne pouvait être que vive, ce dernier, parlant avec une véhémence qui lui est ordinaire et gesticulant de très près, il avait cherché à se garantir de ses mouvemens, en l'arrêtant de la main et le repoussant d'une manière qui, quoique innocente, peut avoir été mal interprétée.

Pour ce qui concerne le second grief, il est possible que MM. de Sainte-Mesme et de Barras soient persuadés que M. de Ménil-Durand est dans la bonne foi, lorsqu'il réclame une *somme qui ne lui est pas due*. Il se peut aussi que M. de Ménil-Durand ne doute pas que ces Messieurs ne crussent avoir joué le tout, quoique, d'après eux, ils ne jouassent en effet qu'une partie de leur dette. Cependant les uns assurent ne rien devoir, l'autre prétend qu'il lui est dû cinquante-neuf louis : voilà l'objet, voilà la pomme de discorde.

Entre ce contraste d'opinions, toute voie d'accommodement paraît bien difficile. En renonçant à cette somme, M. de Ménil-Durand croirait faire un sacrifice: MM. de Sainte-Mesme et de Barras n'en feraient point en ne la donnant pas. Comment concilier, comment rapprocher des points si opposés ?

Un seul moyen, si vous l'approuviez, nous paraîtrait praticable : ce serait de soumettre au hasard les cinquante-neuf louis d'erreur, et les tourner au profit des pauvres, au cas que la chance tournât contre MM. de Sainte-Mesme et de Barras. Alors il nous sem-

Digitized by Google

ble qu'il y aurait parité de sacrifice, que personne ne triompherait, et que nul ne serait favorisé au préjudice d'autrui. Le désir que nous aurions que cette affaire pût se terminer à l'amiable, ne nous fait voir dans son principe qu'un malentendu, nous le disons encore, dont les suites n'ont été si funestes que parce que chacun a un peu trop tenu à son opinion. Il serait difficile et même impossible que, entre des têtes échauffées, cette différence de sentimens n'eût pas entraîné des discussions violentes et qui nécessairement doivent avoir été poussées jusqu'à l'offense; mais il faut que cette affaire ait été bien grave si tout le sang qu'elle a déjà fait verser n'est pas suffisant pour la laver.

Au reste, Messieurs, nous ne prenons dans tout ceci que l'intérêt que tout militaire, tout gentilhomme, tout homme même doit naturellement à son semblable. Si vos idées diffèrent des nôtres, si cette affaire, qui a pris naissance sous vos yeux, qui d'ailleurs vous touche de plus près que nous, et que nous ne connaissons que par le rapport des parties intéressées, vous paraît de nature à devoir être consommée, nous n'attendons que votre réponse pour prendre un parti qui soit digne de vous et de nous. Il suffit que ces Messieurs portent l'uniforme de Ségur et d'Armagnac pour nous intéresser et nous engager à ne pas les laisser s'entre-égorger, sans savoir les intentions de leurs corps. Notre sentiment ne pouvant être que l'organe du vôtre, nous vous prions de ne pas différer à nous faire part de votre manière d'envisager cette triste affaire. Quelle que soit votre opinion, Messieurs, ne voyez dans notre démarche que la pureté de nos intentions, et la délicatesse des sentimens avec lesquels nous sommes et serons

Digitized by Google

dans tous les temps, Messieurs, vos affectionnés camarades de Bourbon et d'Aquitaine.

(*Suivent les signatures*).

II.

RÉPONSE DE MESSIEURS DU RÉGIMENT D'ARMAGNAC A MESSIEURS DES RÉGIMENS D'AQUITAINE ET DE BOURBON.

A Sarlouis, le 29 octobre 1785.

Messieurs,

Nous sommes infiniment sensibles à *la confiance* que vous voulez bien nous témoigner en nous demandant notre avis.

L'affaire de M. de Ménil-Durand et de MM. de Barras et de Sainte-Mesme ne peut plus nous regarder en aucune manière, tant parce que M. de Ménil-Durand n'est plus officier au régiment, que parce que cette affaire est connue de la Cour.

Nous ne pouvons d'ailleurs qu'approuver les motifs de bienfaisance qui font le sujet de votre lettre.

Rien ne pouvait ajouter aux sentimens avec lesquels nous sommes et serons dans tous les temps, Messieurs, vos affectionnés camarades d'Armagnac.

(*Suivent les signatures*).

Digitized by Google

III.

RÉPONSE DE MESSIEURS DE SÉGUR A MESSIEURS DE BOURBON ET D'AQUITAINE.

De Thionville, le 10 octobre 1785.

Messieurs,

Nous sommes infiniment sensibles au témoignage de bonté et d'intérêt que vous voulez bien donner à MM. de Barras et de Sainte-Mesme, dans la malheureuse circonstance où ils se trouvent. Notre estime et notre amitié pour eux vous sont garans de notre reconnaissance et nous rendent personnels tous les services que vous leur accordez avec tant d'honnêteté et de noblesse. La conduite qu'ils ont tenue depuis le commencement de leur affaire, dont les détails ont été fidèlement rendus, n'a pu que justifier et augmenter nos sentimens pour eux; et nous ne désirons pas moins que vous, Messieurs, qu'il soit possible d'accorder les principes rigoureux de l'honneur avec ceux de l'humanité; mais, dans une affaire où nous sommes en quelque façon partie, puisqu'elle intéresse deux de nos camarades, il semble qu'il ne nous est pas permis d'être juges. Nous avons cependant une trop grande idée de votre délicatesse pour ne pas nous en rapporter à votre décision; et, quel que soit l'effet des démarches que vous voulez bien faire, daignez être persuadés, Messieurs, que le régiment de Ségur n'oubliera jamais le procédé noble et généreux qu'il éprouve de la part des régimens d'Aquitaine et de Bourbon. Nous désirons vivement qu'il se présente quelques occasions qui nous procurent les moyens de nous acquitter envers vous, et de vous

Digitized by Google

convaincre de la sincérité des sentimens de reconnaissance et d'attachement avec lesquels nous serons à jamais, Messieurs, vos affectionnés camarades du régiment de Dragons de Ségur.

(*Suivent les signatures*).

P. S. Au nom du corps de Ségur, nous vous prions, Messieurs, de trouver bon que notre lettre soit communiquée à vos deux corps.

IV.

DÉTAIL DES SUITES DE L'AFFAIRE DE MM. DE BARRAS ET DE SAINTE-MESME CONTRE M. DE MÉNIL-DURAND, DEPUIS LEUR ARRIVÉE A CHARLEVILLE LE 3 OCTOBRE 1785.

La malheureuse affaire de MM. de Barras et de Sainte-Mesme contre M. de Ménil-Durand n'ayant pu être arrangée ni terminée à leur garnison, ces messieurs se donnèrent rendez-vous à Valenciennes, et partirent pour s'y rendre le 1er octobre. Ils arrivèrent à Charleville le 3 au soir, lorsque M. de Ménil-Durand arrivait de son côté à Mezières. M. Angot, son cousin, officier au régiment de la Reine-dragons, qui l'accompagnait pour lui servir de témoin, vint trouver ces messieurs le 4 dans la matinée, et leur proposa de ne pas aller plus loin, étant à proximité de la frontière.

Ces messieurs acceptèrent avec empressement, et s'adressèrent au régiment de Bourbon pour avoir des témoins. Dans le reste de la journée on s'occupa des conventions et des arrangemens nécessaires pour le combat, et, le lendemain 5, à onze heures du matin, comme on était près de partir, ces messieurs furent

Digitized by Google

arrêtés par le lieutenant des maréchaux de France qui retarda le moment où ils devaient terminer leur affaire; mais M. de Ménil-Durand, ayant échappé à son garde, partit au même instant pour Paris; et, aussitôt que MM. de Barras et de Sainte-Mesme furent relevés de leurs arrêts, ils se rendirent à Rumel, village près de la frontière, où ils attendirent le retour de leur adversaire.

Les régimens d'Aquitaine et de Bourbon profitèrent de ce délai pour entamer une négociation dont l'objet était de sauver, s'il était possible, trois braves gens dont le courage et la fermeté excitaient leur intérêt et leur admiration.

On obtint du régiment de Ségur tout ce qui pouvait marquer l'intérêt qu'il prenait à MM. de Barras et de Sainte-Mesme, et autoriser la garnison à devenir l'arbitre de leur sort. Le régiment d'Armagnac ne s'expliqua pas, et parut s'éloigner de tout ce qui pouvait avoir le moindre rapport avec M. de Ménil-Durand. Cette raison n'empêcha pas de suivre avec le même zèle la démarche qu'on avait entreprise. Le mardi 11 octobre, on la communiqua à M. de Ménil-Durand qui était arrivé le matin, et le lendemain, dès la pointe du jour, on fut en faire part à MM. de Barras et de Sainte-Mesme.

M. de Ménil-Durand demandait son argent ou la mort. « J'ai un coup de poing que je chéris et que j'adore. Il n'y a pas loin de ma poitrine à mon cœur, « et le coup de poing y est resté (ce sont ses « propres paroles). Messieurs, je me battrai à mort: « voilà mon dernier mot, ma dernière décision. »

Toute espèce de tentatives et de propositions d'arrangement fut inutile. Ces messieurs résistèrent à toutes

Digitized by Google

les objections qu'on leur réitéra avec instances, et le combat fut arrêté pour l'après-midi du 12 octobre.

Les lois du combat furent que M. de Sainte-Mesme commencerait ; que ces messieurs, armés chacun de quatre pistolets à la ceinture, chargés à balle franche, seraient placés à cent pas l'un de l'autre; que les témoins se retireraient et ne verraient pas le combat; qu'alors, au signal donné, les combattans iraient à la charge, et se battraient à volonté et jusqu'à la mort. La loi était que le premier qui serait blessé et renversé, l'autre l'achèverait s'il lui restait encore à tirer, et qu'alors le vainqueur pourrait appeler; qu'avec M. de Barras, qui ne pouvait tirer que de la main gauche à cause de sa blessure, M. de Ménil-Durand ne se servirait que de sa main droite seule et sans s'appuyer du bras gauche. Même convention pour les témoins et pour la suite du combat.

Le lieu du combat ayant été choisi dans un bois hors des limites de France, on partit de Mézières à midi, et à trois heures tout le monde y était rendu.

Les trois combattans continuèrent toujours à montrer une égale bravoure, paraissant les plus tranquilles spectateurs de l'appareil dont ils étaient l'objet. M. de Ménil-Durand avait une forte tâche à remplir : deux combats à essuyer contre des adversaires déjà blessés à la vérité dans leurs premiers combats, mais pas moins redoutables, les armes à la main, par le sang-froid avec lequel ils allaient à la mort. On pourrait cependant avoir à reprocher à M. de Ménil-Durand de trop se livrer à son caractère dans une circonstance où les propos et les fanfaronnades ne décident nullement des opinions. Ils furent d'autant plus remarqués qu'ils avaient pour contraste l'honnêteté soutenue et le courage noble

Digitized by Google

et tranquille de MM. de Barras et de Sainte-Mesme. On entendit, entre autres propos, M. de Ménil-Durand dire, en approchant du champ de bataille: « Messieurs, « comme je me flatte d'enfoncer le ventre à M. de « Sainte-Mesme et que j'espère que cela ne sera pas « long, je ne voudrais pas qu'on fût chercher M. de « Barras bien loin, ni l'attendre long-temps. » Quelquelqu'un qui se trouva très à portée de lui, répondit: « Monsieur, M. de Barras ne se fera jamais attendre. »

Après les dernières dispositions pour le combat de MM. de Sainte-Mesme et de Ménil-Durand, les témoins se retirèrent. Le signal donné, le combat commence et, au second coup de pistolet, on entendit après un moment de silence: « A moi! A moi! » Alors on s'avança, de différens côtés à la fois. M. de Sainte-Mesme était étendu sur le champ de bataille. M. de Ménil-Durand, qui venait d'appeler, ajouta: « Mes- « sieurs, voilà M. de Sainte-Mesme! C'est de mon pre- « mier coup que je l'ai abattu. Mon second pistolet « vient de me rater. »

Un instant après, pendant qu'on était autour du corps de M. de Sainte-Mesme, il rejoignit deux autres personnes et leur dit: « Il m'a attendu, et m'a tiré « à 15 ou 18 pas. Il me visait à la ceinture, et la « balle m'a brûlé l'oreille. J'ai couru sur lui et l'ai tiré « à 8 pas. J'ai ajusté à la poitrine; le coup a relevé, « et la balle lui est entrée au milieu du front. »

Il voulut alors marcher vers M. de Sainte-Mesme qu'il venait de tuer. Un des témoins lui cria: « N'a- « vancez-pas, Monsieur, retirez-vous! » Aussitôt il revint sur ses pas aux deux mêmes personnes, et continua: « Messieurs, je peux ne pas avoir tué M. de « Sainte-Mesme, quoique je le croie bien mort. Il me

Digitized by Google

« reste encore deux coups à tirer dont je suis en droit « de faire usage; je ne l'ai pas fait. Mais certainement « je n'en agirai pas de même avec M. de Barras. C'est « le troisième combat à mort que j'ai avec lui : ce sera « sûrement le dernier. »

Dans le moment du combat, M. de Sainte-Mesme était mort sur le coup, et M. de Ménil-Durand pouvant l'ignorer avait couru sur lui pour l'achever, lorsque quelqu'un lui cria au même instant : « Eh! Monsieur, que « faites-vous? Il est mort. » Alors il se retira en appelant à lui.

Pendant les momens d'intervalle qui suivirent le premier combat, on fut obligé d'écarter des paysans qui rôdaient et dont on craignait l'attroupement. Un des témoins et M. de Ménil-Durand se jetant dans le bois pour les éloigner, M. de Ménil-Durand affecta de vouloir encore aller considérer son ennemi vers l'endroit où on l'avait mis à l'écart. Le témoin l'arrêta, et à plusieurs reprises lui ordonna de s'éloigner.

Cependant, quelqu'un avait aperçu de l'émotion sur M. de Ménil-Durand, l'instant d'après qu'il eut tué M. de Sainte-Mesme, et on l'aurait cru courageux sans férocité. A la vérité, il n'était encore quitte de rien; il attendait un second adversaire, et cette position n'altéra pas un instant la fermeté qu'il conservait. Il finit même par causer avec le témoin qui était resté avec lui, de choses indifférentes et très étrangères à l'évènement, mangea quelque chose pour se soutenir, prit aussi un peu de liqueur qu'il avait apportée, et son courage paraissait avoir pris un caractère plus calme; mais, si dans le premier moment il eut à écarter quelques impressions naturelles, il pouvait se raidir contre elles sans affecter de férocité.

Digitized by Google

A cette première scène d'horreur pour les témoins, devait succéder une seconde attaque. Les combattans s'y préparèrent avec un sang-froid toujours égal, et les dispositions furent les mêmes.

M. de Barras, allant au combat, était sûr de ne plus revoir son ami. Sa fermeté retint les mouvemens de la nature qui prirent ensuite le plus violent essor, mais dont il ne parut rien tant qu'il eut besoin de sa tête et de son sang-froid.

Les deux combattans, en présence l'un de l'autre, s'attaquèrent avec une valeur et une animosité qui ne pouvait être que parfaitement égale par la manière dont les coups se succédèrent. M. de Barras laissa tirer M. de Ménil-Durand le premier, et lui riposta. M. de Ménil-Durand tira son second coup qui se confondit avec le second aussi de M. de Barras. Ces messieurs se serrèrent jusques à quatre pas. M. de Ménil-Durand tira son troisième coup, et peu de temps après tira son quatrième, qui fut immédiatement suivi du troisième seulement de M. de Barras. Après ces deux derniers coups où l'on pouvait juger que les combattans s'étaient tués ou blessés tous deux, il se fit un silence; et après quelques momens, on reconnut la voix de M. de Ménil-Durand paraissant demander de la poudre et appelant les témoins d'une manière à la fois chancelante et précipitée. On arrive, et on voit avec étonnement M. de Barras reculant de quelques pas, mais toujours sur le champ de bataille et encore armé d'un pistolet, criant au premier qu'il aperçoit : « N'avancez pas, « messieurs! messieurs, retirez-vous! on vous a ap- « pelés; mais décidez. J'ai essuyé quatre coups de feu, « messieurs, et n'en ai tiré que trois. Il m'en reste en- « core un; j'en appelle, et je demande mes droits. »

Digitized by Google

M. de Ménil-Durand, déjà sorti du champ de bataille, était blessé au haut de la cuisse gauche, et, marchant vers les témoins en se soutenant à peine, se laissa tomber au moment où il les aperçut, leur criant : « Arrivez donc, messieurs ! à moi ! »

Au même instant où il avait appelé, un chirurgien qu'on avait eu la précaution d'amener, s'était aussitôt avancé, et s'occupait même à le secourir. Pendant que M. de Barras prononçait sa réclamation, les témoins, qui alors ne commençaient qu'à paraître, continuent de s'avancer. M. de Barras, resté dans sa même position, s'était arrêté en finissant de parler ; et M. de Ménil-Durand, apparemment étonné de le voir encore et oubliant tout-à-fait les lois du combat, s'écria avec précipitation : « Qu'on me l'ôte des yeux, messieurs ! « qu'on lui ôte son pistolet, car il est homme à le tirer. » Un des témoins qui allait à lui n'avait pas fini de le lui demander, que M. de Barras le lui remettait généreusement. M. de Ménil-Durand ajouta même encore : « Tu ne le tireras pas ; va ! » M. de Barras lui répondit simplement : « Vous voyez que j'ai remis mon pistolet, monsieur ! » Et aussitôt il se retira un peu plus loin avec quelques personnes qui restèrent auprès de lui.

La position des témoins devenait très épineuse. La nature de cette affaire aussi malheureuse qu'atroce ; les lois terribles du combat, mais immuables et formelles, puisqu'elles étaient l'accord des mutuelles volontés des combattans ; toute cette horrible réunion ne pouvait être au premier moment qu'un chaos imposant ; mais il fallait prendre un parti. Un des témoins, s'adressant à M. de Ménil-Durand, lui disait : « Votre combat n'est « pas fini ; et, selon les lois dont nous sommes les ga-

Digitized by Google

« rans, nous devons nous retirer. » — « Si cela est, ré-
« pondit-il, si vous l'ordonnez, éloignez-vous! Que
« M. de Barras m'apporte un pistolet sur la tête et ne
« me manque pas; mais pouvez-vous ordonner un as-
« sassinat? »

La délicatesse des témoins et tous les sentimens de l'humanité les faisaient hésiter sur les dernières clauses du combat qui n'étaient point remplies, et ils s'occupaient à l'écart de cet objet important, lorsque le chirurgien, qui n'avait pas quitté M. de Ménil-Durand, vint leur dire de sa part : « Messieurs, M. de Ménil-
« Durand se plaint que vous l'abandonnez; il désirerait
« que quelqu'un vînt auprès de lui. »

On se rapprocha effectivement. Le même témoin vint encore lui répéter : « Le devoir exige que nous nous éloignions. » Alors il s'écrie en frissonnant et joignant les mains : « Quoi! Messieurs, vous m'abandon-
« nez! vous souffririez un assassinat? Quel rôle jouerai-
« je donc ici? Ma vie est plus nécessaire à Barras que
« ma mort. Qu'on me r'habille, et qu'on me rem-
« mène! »

Dans ce moment d'indécision et d'effervescence, on parla d'une nouvelle composition de combat que M. de Ménil-Durand accepta; mais, tout le monde la jugeant aussitôt tout-à-fait hors de sens et de toute équité, elle fut à l'instant rejetée. Cet incident inattendu fit renaître l'espérance de pouvoir arrêter toutes les suites de cette affaire et l'empêcher de causer de nouveaux malheurs. Les propositions commencèrent à circuler; tout le monde était réuni, et il fallait un arrangement immuable.

M. de Barras attendait l'issue de cette délibération, sans donner d'autres marques des effets de sa position

Digitized by Google

que les regrets de la plus extrême sensibilité sur la perte de son ami. Deux des témoins ne tardèrent pas à le rejoindre et à lui porter les premières propositions d'arrangement. Elles se continuaient aussi du côté de M. de Ménil-Durand, en y joignant toute l'énergie que, malgré l'embarras de cette circonstance, elle donnait à toutes les idées; et si, en appelant à lui malgré les lois du combat, il avait obligé que l'on en suspendît la rigueur, elles ne restaient pas moins, ainsi que sa vie, à la disposition de M. de Barras. On le répétait à M. de Ménil-Durand; et un des témoins, le voyant hésiter à en convenir, fut obligé d'ajouter avec plus de force encore : « Vous devez signer à M. de Barras qu'il était « le maître de votre vie, et qu'il vous l'a généreusement « donnée. » — « Eh bien! Messieurs, répond M. de « Ménil-Durand, je consens; je souscris à tout. De « braves gens ne peuvent rien faire qu'on puisse désap- « prouver. Si ma démarche déplaît à mon corps, si on « cherche à m'écraser, je me réclamerai de vous; et, « si je ne dois plus espérer de ressources sur la terre, « je viendrai, Messieurs, sous vos ordres et dans vos « régimens y servir comme grenadier ou comme simple « dragon. Tout ce que vous ferez, sera bien fait. Ah! « qu'il est doux, qu'il est beau de souffrir sous vos yeux! » On lui ajouta sur-le-champ : « Eh bien! voyez Barras. « Embrassez-le; nous sommes sûrs qu'il ne demande « pas mieux. »

A ces mots, les mouvemens du plus horrible désespoir frappèrent d'étonnement ceux qui venaient de l'écouter. On le vit réunir tout ce qu'il eut de forces pour se tordre les bras et les mordre avec fureur. Il fut impossible de ne pas mêler de l'indignation dans les reproches qu'on lui en fit et surtout dans la manière

Digitized by Google

de lui faire sentir combien ils étaient éloignés de la position où les circonstances venaient de l'amener. De l'autre côté, l'ame héroïque de M. de Barras, en cédant aux premières instances avec la noble générosité de la vraie valeur, ne s'arrêtait que sur l'inconvénient de voir suspendre encore une affaire dont la mort d'un des deux combattans qui restaient devait être le terme. Aussitôt toutes les personnes qui l'entouraient s'écrièrent d'une commune voix : « Non, M. de Ménil-Durand « ne peut plus avoir de recours sur vous; nous sommes « témoins de ce qui vient de se passer; et, n'importe « où nous nous trouvions, il faudra qu'il se coupe la « gorge avec nous tous avant d'avoir le moindre dé- « mêlé avec vous sur cette affaire. D'ailleurs, lui ajouta- « t-on, vous conservez toujours le droit incontestable « que vous donne sur lui votre quatrième coup que vous « n'avez point tiré; et nous l'attestons à toute la terre. »

M. de Barras alors, n'objectant plus rien, s'avançait avec les personnes qui l'entouraient vers le lieu où M. de Ménil-Durand était étendu, leur réclamant cependant une attestation des faits du combat et surtout que toute espèce de retour soit anéanti sur cette affaire. Il ne fut pas difficile d'être d'accord sur une demande aussi juste, et on ne pouvait hésiter non plus sur celle d'avoir par écrit, de M. de Ménil-Durand, qu'il reconnaissait devoir la vie à la générosité de M. de Barras.

Il était déjà prévenu de cette convention; elle lui fut encore proposée, et il lui eût été difficile de la contester.

Malgré cela, ses mouvemens de désespoir recommencèrent encore à manifester le violent effort qu'il se faisait à l'approche de M. de Barras. Le nouvel étonne-

Digitized by Google

ment que produisit cette récidive, et qu'il aperçut sur tout le monde, l'obligea enfin de les calmer.

M. Angot, qui avait été se jeter au cou de M. de Barras, revint vers son parent et lui dit avec le caractère et la fermeté qu'il a toujours montrés vis-à-vis de lui dans toute cette affaire : « Embrassez Barras comme « vous le devez, comme un brave homme qui vous a « généreusement donné la vie ; et, si vous vouliez en- « core le rechercher, ce serait par moi qu'il faudrait « commencer. »

De ce moment on vit les expressions de la sensibilité la plus touchante se mêler aux impressions d'horreur dont on était encore frappé. M. de Barras, emporté par le mouvement de son ame, embrasse M. de Ménil-Durand en le couvrant de larmes. Il se relève et ne pense plus qu'à pleurer son malheureux ami, à qui on rendit à l'instant même les premiers hommages qu'on devait à sa bravoure et à sa mémoire. On se jurait en même temps d'éteindre tout souvenir de cette malheureuse affaire ; et les spectateurs, émus d'attendrissement et d'admiration pour l'action sublime de M. de Barras, mêlèrent aussi leurs larmes et leurs embrassemens à la promesse qu'ils donnèrent de joindre leur attestation à l'arrangement inviolable qu'on venait de prononcer.

Enfin la nuit approchant, on ne put quitter trop tôt le théâtre d'une scène aussi sanglante, et où on laissait une victime que l'humanité n'avait pu sauver de la rigueur des préjugés et de la funeste prédestination qui l'attendait.

Le lendemain on s'occupa à rédiger les écrits qui attestent à jamais de part et d'autre l'entière extinction de cette affaire et qui sont le résultat des paroles d'honneur réciproquement données sur le champ de bataille.

Digitized by Google

Ce fut enfin le terme des démarches cruelles qu'occasiona ce malheureux évènement.

V.

DÉCLARATION DE M. DE MÉNIL-DURAND A M. DE BARRAS.

13 octobre 1785.

Je déclare devant les régimens de Bourbon et d'Aquitaine que j'oublie totalement la querelle que j'ai eue avec MM. de Barras et de Sainte-Mesme, et que je me désiste de toutes prétentions sur la dette qui en a été la cause, et qui ne peuvent être que l'effet d'un malentendu de part et d'autre. Je déclare de plus que, dans mes différens combats avec ces messieurs, je leur rends les témoignages qu'un homme d'honneur doit à de nobles adversaires, et que, particulièrement dans le dernier, je dois la vie à M. de Barras qui a eu la sublime générosité de ne pas tirer son dernier coup sur moi, malgré le droit qu'il en avait par les lois du combat. Je lui voue à jamais une estime et une amitié éternelles et le reconnais pour un brave et galant homme à qui je n'ai rien à reprocher et que je ne rechercherai jamais, lui en ayant donné ma parole d'honneur sur le champ de bataille.

De Ménil-Durand.

Digitized by Google

VI.

DÉCLARATION DE MM. LES OFFICIERS DES RÉGIMENS DE BOURBON ET D'AQUITAINE.

Vu l'attestation des témoins des deux corps, nous déclarons avoir autorisé cet arrangement réciproque entre MM. de Barras et de Ménil-Durand, à qui nous devons les plus grands éloges à la face de toute la France, d'après l'honneur et le courage qu'ils ont montrés dans le combat qui s'est passé sous nos yeux.

Les officiers de Bourbon,
MAZAUCOURT, LA TOURAILLE.

Les officiers d'Aquitaine,
BLONDEL, DE MOULIN.

VII.

DÉCLARATION DE M. DE MÉNIL-DURAND, A LA MÉMOIRE DE M. DE SAINTE-MESME.

Le 13 octobre 1785.

Je déclare devant les régimens d'Aquitaine et de Bourbon que, dans mes différens combats avec M. de Sainte-Mesme, il s'est comporté comme un homme d'honneur, et que je rends à sa mémoire les plus grands éloges, pour sa conduite dans notre affaire, qui n'a pu être que l'effet d'un malentendu de part et d'autre.

DE MÉNIL-DURAND.

Digitized by Google

VIII.

DÉCLARATION DE MESSIEURS LES OFFICIERS DE BOURBON ET D'AQUITAINE.

Vu l'attestation des témoins des deux corps, nous ne pouvons que rendre à la mémoire de M. de Sainte-Mesme les éloges les plus grands, d'après l'honneur et la valeur qu'il a témoignés dans le combat qui s'est passé sous nos yeux.

Les officiers de Bourbon.
Les officiers d'Aquitaine.

IX.

DÉCLARATION DE M. DE MÉNIL-DURAND A MESSIEURS D'AQUITAINE ET DE BOURBON.

Je soussigné déclare avoir reçu de MM. les officiers des régimens d'Aquitaine et de Bourbon, un certificat relativement à la malheureuse affaire que j'ai eue, sous leurs yeux, avec MM. de Barras et de Sainte-Mesme, et m'engage, sur ma parole d'honneur, de ne jamais le traduire ni en faire aucun usage en aucuns tribunaux militaires ni civils.

Fait à Mézières le 13 octobre 1785.

De Ménil-Durand.

Digitized by Google

X.

DÉCLARATION DE M. DE BARRAS A M. DE MÉNIL-DURAND.

13 octobre 1785.

Je déclare devant les régimens d'Aquitaine et de Bourbon que M. de Ménil-Durand s'est fort bien battu et conduit en galant homme dans les différentes affaires que nous avons eues ensemble, qui n'ont pu provenir que d'un mal-entendu de part et d'autres. Je lui voue de plus une estime et une amitié réelles, et promets de ne jamais le rechercher en rien, lui en ayant donné ma parole d'honneur sur le champ de bataille, au moment où j'avais sa vie en mon pouvoir.

De Barras.

XI.

DÉCLARATION DE MESSIEURS LES OFFICIERS DE BOURBON ET D'AQUITAINE.

Vu l'attestation des témoins des deux corps, nous déclarons avoir autorisé cet arrangement réciproque entre MM. de Barras et de Ménil-Durand, à qui nous devons les plus grands éloges, à la face de toute la France, après l'honneur et le courage qu'ils ont montrés dans le combat qui s'est passé sous nos yeux.

Les officiers de Bourbon.
Les officiers d'Aquitaine.

Digitized by Google

XIII.

DÉCLARATION DES TÉMOINS A M. DE BARRAS.

Nous certifions et attestons que M. le chevalier de Barras a fait paraître, dans son combat contre M. de Ménil-Durand, la fermeté la plus inébranlable et le courage le plus déterminé; que, après l'avoir blessé, il se trouvait, suivant les lois du combat, maître de sa vie qu'il lui a généreusement donnée. Témoins de cette action héroïque, et frappés de ce grand exemple, nous croyons ne pouvoir pas nous empêcher d'en assurer l'authenticité, et d'en perpétuer le souvenir.

BLONDEL, DE MOULIN, *du régiment d'Aquitaine.*

MAZAUCOURT, DE LA TOURAILLE, *du régiment de Bourbon.*

Digitized by Google

RANÇON

DE

FRANÇOIS Ier (1)

MÉMOIRES ET AVERTISSEMENS A M. LE COMTE DE LAVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROI ET GOUVERNEUR DE BRETAGNE, ET A CEUX QU'IL APPELLERA, DE CE QU'ILS AURONT A DIRE ET REMONTRER DE PAR LE ROI NOTRE SIRE, A MM. DE LA NOBLESSE DUDIT PAYS ET DUCHÉ DE BRETAGNE :

Pour leur faire octroyer et accorder librement subvention et aide audit seigneur, pour le paiement de sa rançon, et pour le recouvrement et rédemption des Messeigneurs les enfans de France (2), *tenant ôtage pour ledit seigneur en Espagne; lesquels nobles, à cette fin, ils feront assembler et convoquer en telles villes et lieux qu'ils aviseront.*

Premièrement diront que toute puissance et pouvoir, que les personnes ont sur les autres, procède de Dieu, et un chacun doit à son prince et souverain seigneur

(1) Communiqué et annoté par M. Louis Du Bois.

(2) François, qui mourut avant son père, et Henri qui lui succéda. L. D. B.

Digitized by Google

loyauté, accord, sujétion et obéissance, et aussi tous les biens que nous tenons sont procédés des rois nos souverains seigneurs, desquels nous les reconnaissons tenir en fiefs ou arrière-fiefs, censives ou arrière-censives.

Et, en outre, leur remontreront les guerres et gros affaires que le Roi a eu à conduire et supporter en maintes manières depuis son avénement à la couronne, non à sa faute et coulpe : car, comme sait le Créateur, il a toujours désiré la paix pour le bien et repos de ses sujets, sachant les grâces et bénéfices qui en procèdent, et au contraire, les maux, ruines et destructions qui adviennent par le fait et disposition de guerre.

Et, pour ce que lesdites choses seraient trop longues et prolixes à réciter par le menu, aussi que sont toutes notoires, l'on ne s'arrête à les déclarer; et suffit seulement entendre que, après que le Roi notre seigneur fut averti que feu Charles de Bourbon (1), lequel, comme il est notoire, en grande ingratitude et méconnaissance des bénéfices qu'il avait reçus dudit seigneur, était venu descendre en la Comté de Provence (2) avec grosse et puissante armée de l'élu empereur pour hostilement la prendre et invader, fit dresser en toute diligence une armée garnie de gros nombre de gens de guerre, tant de ses ordonnances que de gens de provinces étrangères, Suisses, lansquenets, train d'artillerie, et autres choses qu'en tels cas appartiennent, qu'il assembla en la ville d'Avignon, et étant, ledit de Bourbon, principal chef et conducteur de ladite armée de l'Empereur, tenant siége devant la ville de Mar-

(1) Le connétable de Bourbon, tué au siége de Rome, le 6 mai 1527. L. D. B.

(2) En 1524. L. D. B.

Digitized by Google

seille, icelui partit avec sadite armée pour aller secourir ladite ville et lever le siége, comme la nécessité le requérait, et leur présenter le combat. Toutes voies ledit de Bourbon et ennemis, sentant la venue dudit seigneur, se délogèrent, prenant le retour et chemin de l'Italie (l'Itallye) dont ils étaient partis, sans l'oser attendre. Quoi voyant le Roi notre seigneur, considérant le dressement de sadite armée, qui était une des belles que l'on eût fait lever, et que les étrangers étant en icelle, à savoir lesdits Suisses et lansquenets, par le traité qu'il avait avec eux, était tenu de les entretenir et soudoyer par l'espace de trois mois entiers, dont ils n'avaient lors encore servi qu'un mois; et que, s'il rompait sadite armée, c'était pour affoler son royaume, pays de Dauphiné et Provence, pour les grands pilleries et renversemens que les aventuriers et autres gens de guerre eussent pu faire au retour, passant par le pays du Roi. D'autre part, considérant ledit seigneur que, s'il pouvait atteindre sesdits ennemis à leurdit retour, il les pourrait rompre et ruiner davantage que s'il les laissait ainsi aller sans leur courir sus, c'était pour leur donner appétit d'eux venir en quelque autre endroit de son royaume. Pour lesquelles causes et autres très apparentes, et pour rejeter la guerre hors de son royaume, et plus en intention, comme sait le Créateur, de faire venir ledit Empereur à la paix que le Roi a toujours désirée, que pour envie qu'il eût de reconquêter sadite duché de Milan, par l'avis de tous ses capitaines et gens entendus en fait de guerre, fut conseillé que devait suivre sesdits ennemis : ce qu'il fit en telle et extrême diligence qu'il ne fut possible de plus, de sorte qu'il gagna leur artillerie sur les chemins, et reprit en divers passages plusieurs de leurs bandes, et

Digitized by Google

arrivèrent lesdites armées, quasi toutes ensemble, delà les monts.

Et, à la première venue, ledit seigneur prend et réduit en son obéissance la ville de Milan, principale et capitale dudit pays, et plusieurs autres; et, pour ce que les ennemis dudit seigneur se jetèrent dedans la ville de Pavie, ledit seigneur fut conseillé de les y assiéger, et illec pensant toujours la prendre à faute de vivres, car autrement, vu le gros nombre de gens de guerre de fait et aguerris qui y étaient, il n'y avait ordre; et illec passa tout l'hiver, avec plusieurs grandes peines et travaux, et jusqu'à ce que secours vînt auxdits ennemis, lequel arrivé, ceux qui étaient en ladite ville vinrent livrer la bataille audit seigneur, devant ladite ville de Pavie, et en icelle, par la fortune de la guerre, comme souventes fois advient en tels cas, ledit seigneur combattant pour la liberté de ses sujets, sans soi départir de sa bonne intention et de la pratique de la paix, fut prins prisonnier, comme chacun sait, ayant néanmoins fait tel devoir de sa personne que un prince doit faire, sans craindre le péril et danger de sa vie.

Et combien que, tantôt après la prinse dudit seigneur et étant au lieu de Pisquiton (1) où il fut mené, lui fut offert pas le vice-roi de Naples, les sieurs des Rieux et de Beaurin, envoyés expressément de par ledit Empereur, que s'il voulait rappeler et mettre en la jouissance des terres qu'il avait tenues en ce royaume ledit feu Charles de Bourbon, et ce libérées de toutes reconnaissances féodales de la couronne, et aussi quitter et délaisser audit élu empereur, la duché de Bour-

(1) Pizzighitone ou Pizzighettone, place forte entre Lodi et Crémone. François Ier y resta prisonnier jusqu'à ce que Charles-Quint le fit passer en Espagne. L. D. B.

Digitized by Google

gogne, vicomté d'Auxonne, et autres terres et seigneuries qu'il voulait avoir, il mettrait le Roi à pleine délivrance : laquelle chose icelui seigneur, considérant le grand déshonneur évident et irréparable, préjudice et dommage que eût été à son royaume et couronne, refusa et ne voulut jamais consentir, déclarant ouvertement qu'il aimait mieux souffrir et endurer la captivité et misère de prison toute sa vie, que de ce faire. En quoi il montra bien la grande et cordiale amour et affection qu'il a portée et porte à son royaume, bons et loyaux sujets d'icelui.

Et finablement espérant icelui seigneur que, avec ledit élu Empereur, pour la considération de la proximité de lignage dont il lui attenait et attient, il trouverait toute douceur et clémence, aima et désira mieux être mené devers lui en Espagne que aller ailleurs, auquel lieu toutes voies jaçoit que (1) d'ennui et mélancolie qu'il avait, songeant que les affaires de son royaume, bons, vrais, loyaux, naturels et obéissans sujets fussent en quelque necessité et dangier, tumba si grièvement malade que l'on y attendait plus la mort que la vie, et néanmoins ne connut point que ledit Empereur usât envers lui d'actes d'humanité, comme il eût pensé, dont est témoin madame sa sœur, la reine de Navarre, qui se y trouva, qui lui fit toutes et honnêtes remontrances et offres qu'il lui fut possible de faire pour parvenir à la délivrance dudit seigneur son frère, et à la paix dont elle ne rapporta guère d'effet.

Et pour ce que ledit seigneur ne connaissait aucun moyen d'échapper des mains dudit Empereur, voyant la nécessité de sondit royaume et autres causes raison-

(1) *Jaçoit que :* quoique. L. D. B.

Digitized by Google

nables, non étant en liberté, mais détenu sous gros guets et gardes, après protestations par lui faites, lesquelles il avait souventes fois déclamées aux principaux serviteurs et officiers dudit Empereur pour lui dire que, s'il faisait les choses qu'il lui proposait, ce serait par force et comme contraint consentir à certain traité fait en la ville de Madrid, par lequel il devait rendre à icelui élu Empereur ladite duché de Bourgogne, vicomté d'Auxonne, et autres terres et seigneuries avec autres si dures, infâmes et deshonnêtes conditions, qu'il n'est possible de plus, et pour lesquelles icelui seigneur est dûment justifié par tous droits et conseils que sur ce il a voulu avoir de grands et notables personnages, qu'il n'est aucunement tenu de garder et observer ledit traité en quelque manière que ce soit, mais comme fait par force et non étant lors en liberté, comme dit est, demeure nul et de nul effet et valeur.

Et davantage, mondit seigneur, à son grand regret, et pour n'avoir autre moyen, bailla, pour ses ôtages, audit Empereur, messeigneurs ses enfans, qui ne sont pas seulement ses enfans, mais enfans de la chose publique, c'est à savoir : Monseigneur le Dauphin, son fils aîné et principal héritier venant à succéder à son royaume et duché de Bretagne, et monseigneur le duc d'Orléans, son second fils, considérant que, lui en liberté en son royaume, il était pour mieux retirer et recouvrer sesdits enfans, que si sesdits enfans n'étaient pour le retirer.

Et étant icelui seigneur de retour en son royaume envoya incontinent devers ledit Empereur, lui déclarer que, au regard dudit traité de Madrid, il était tel qui ne le pourrait ni devait entretenir pour les causes dessus touchées. Aussi que les États dudit pays de Bour-

Digitized by Google

gogne devers lesquels il renvoya dès ce qu'il fut en sondit royaume, pour les avertir de cette chose, déclarèrent que ledit duché était uni inséparablement à la couronne, et n'en pouvait être disjoint ni aliéné, et à ce s'opposèrent ; mais toutefois que, en tant que touchait sa rançon, il l'offrait payer audit Empereur, telle voie plus grande que paya oncques roi de France, avec plusieurs autres honnêtetés. A quoi icelui Empereur ne voulut entendre, et déclara expressément l'observation et entretenement dudit traité de Madrid sans rien y omettre, et qu'il n'entendrait en façon du monde à autres traités.

Laquelle chose entendue par le Roi, mondit seigneur fut conseillé d'entrer en ligue avec notre très saint père Pape, la illustrissime seigneurie de Venise et autres potentats de l'Italie, à la conservation de chacun de leurs États : ce qu'il fit, pour par le moyen d'icelle faire venir et joindre ledit Empereur à une bonne et finale paix, pour recouvrer mesdits seigneurs, ses enfans, où lesdits confédérés et alliés sont tenus et obligés, tenir la main et eux employer; et depuis la conclusion de ladite ligue, qui fut dans le mois de juillet 1526, jusque à présent, tous les confédérés d'icelle ligue ont entretenu grosse armée, et commencé dépens contre les entreprises d'icelui Empereur, où il a été besoin audit seigneur frayer plus que les autres, à cause de la grosse armée de mer que lui seul avait entretenue, laquelle a fait de bons emplois, comme il est certain et notoire, et en outre ledit seigneur a puis naguère fait et contracté très étroite amitié, fraternité, confédération et alliance perpétuelle avec le roi d'Angleterre, son bon frère et perpétuel allié, par laquelle ils sont amis d'amis et ennemis d'ennemis, et tant à défendre qu'à offendre.

Digitized by Google

Et faut attendre que, au moyen de l'armée de ladite ligue qui, depuis ledit temps jusque à présent, a été tenue de là les monts à gros frais contre les forces et entreprises d'icelui Empereur et mêmement du gros renfort, que dès cette passe ledit seigneur envoya en ladite armée, dont il a baillé la charge à monseigneur de Lautrec, lequel y a fait les exploits que chacun sait, et de sorte que le Roi mondit seigneur, parce que il est averti par ses ambassadeurs qu'il a continuellement devers ledit Empereur menant ladite pratique de paix, il se condescend à cette heure à prendre ladite rançon du Roi, qu'il a mise à deux millions d'écus au soleil, et en ce faisant rendre mesdits seigneurs les enfans, et se désiste de la demande qu'il faisait dudit duché de Bourgogne, vicomté d'Auxonne et autres terres et seigneuries qu'il demandait, et accepte la paix avec le Roi, ses royaumes, pays, seigneuries et sujets.

Et faut bien noter que, sans ladite armée que a tenue et tient ladite ligue en Italie et ledit renfort qui dernièrement y a été envoyé, qui encore s'entretient l'alliance perpétuelle faite entre le Roi et ledit roi d'Angleterre, son bon frère, et les sommations de la guerre que l'on lui a envoyé faire de par lesdits seigneurs rois au cas qu'il ne voulût accepter la délivrance de notre seigneur père et de mesdits seigneurs les enfans et aussi la paix avec lesdits offres et conditions, il ne se y fût jamais condescendu : lesquelles choses qui sont véritables et en la forme qu'elles sont passées et succédées, icelui seigneur a bien voulu et désiré être entendues et être remontrées à chacun, jaçoit que une partie de ladite noblesse qui ont suivi et accompagné le Roi auxdites guerres, sachent icelles choses, mais à ce que chacun connaisse évidemment que ledit seigneur n'a

Digitized by Google

point fait lesdites guerres et dépenses par voulenté désordonnée, mais par nécessité pour le bien, conservation et défense de ses royaume et sujets.

Et jaçoit que pour un tel cas que celui qui s'offre de présent, ledit seigneur fût conseillé que juridiquement et par tous droits divins et humains, il pouvait et devait raisonnablement, notre seigneur, imposer et faire contribuer toutes manières de gens de quelque qualité, autorité ou condition qu'ils fussent, soit d'église, nobles ou du tiers et commun état, au paiement de ladite rançon, toutes fois il ne l'a voulu faire sans avoir sur ce le bon conseil et avis des grands et notables personnages que pour ce il a fait convoquer et assembler en sa bonne ville de Paris en *toute diligence pour* autant que les matières ne requièrent longueur, mais grande célérité, tant des princes et seigneurs de son sang, cardinaux, archevêques, évêques et prélats, présidens et anciens conseillers de toutes les cours souveraines de ses royaume, pays et seigneuries, ensemble plusieurs autres grands et notables personnages de soudit royaume, et ceux de sadite bonne ville de Paris, chef et principale cité de son royaume, déplaisant que le temps et les affaires n'ont pu porter qu'il y eût pu appeler plus grand nombre de gens, pour avoir sur ce le bon avis et conseil desquels grands et notables personnages en pleine assemblée. Il a manifesté et bien à plein déclaré lesdites choses, les priant lui donner leur avis qu'il était meilleur de faire pour le bien de sesdits royaume, pays, seigneuries et sujets : ou qu'il retournât prisonnier en Espagne ès-mains dudit Empereur pour recouvrer sesdits enfans, ce qu'il était délibéré et se offrait de faire; considérant qu'il est mortel comme un autre, et le danger qui, en ce cas que Dieu ne

Digitized by Google

veuille, pourrait advenir que lesdits ennemis auraient en leurs mains les principaux héritiers du royaume et couronne; ou s'il valait mieux rendre ladite duché de Bourgogne; ou payer lesdits deux millions d'écus pour ladite rançon.

Sur quoi a été fait réponse audit seigneur par tous ceux de ladite assemblée (1) que, au regard des deux premiers points, bien que ledit seigneur s'offrît de s'aller rendre prisonnier au lieu de sesdits enfans, c'était chose où il n'y avait raison, propos, ne apparence, pour être ledit seigneur séant et utile en sondit royaume, le réquérant n'avoir de ce pensement ne volonté, parce que ils ne le pourraient, ne voudraient consentir ne permettre, ne pareillement rendre et bailler ladite duché pour l'importance dont elle est au royaume, pour faire le paiement des deux millions d'écus, eux offrant chacun en leur endroit, comme bons, vrais, loyaux, naturels et obéissans sujets, d'eux y exposer, employer et aider tant et si avant qu'ils pourront : icelle offre, par eux faite de telle, si grande et cordiale amour et affection, procédant de bon cœur, et vouloir que icelle pour la très bonne et juste cause de soi louer et contenter grandement d'eux et les en avoir à jamais en singulière recommandation; et quant à mesdits seigneurs, les prélats présens à ladite assemblée, ils ont jà accordé une bonne et grant portion de ladite somme, et font assembler leurs conciles provinciaux pour y faire accorder les autres, espérant, vu la présente affaire qui s'offre et lesdites causes si justes et raisonnables, ils n'y feront aucune difficulté. Et au

(1) Le clergé porta la parole par la bouche du cardinal de Bourbon; la noblesse eut pour organe le duc de Vendôme; et le tiers-état, Jean de Selve, premier président du parlement de Paris. L. D. B.

Digitized by Google

regard des princes, seigneurs et nobles étant à ladite assemblée, se y sont offerts pour eux, comme chose très juste, licite et raisonnable, connaissant le grand et évident bien et utilité qui en dépend, comme du recouvrement de Messeigneurs les enfans de France, nos princes tenant ôtage pour le Roi, et aussi dudit bénéfice de la paix, et l'éminent péril qui se pourrait trouver par longueur et dissimulation (1).

Par quoi ne reste plus que ladite noblesse pour savoir quel aide ils voudront faire audit seigneur pour cette affaire et autre cause, mondit seigneur de Laval et ceux qu'il appellera avecques lui, les feront assembler et leur remontreront et feront bien à plein entendre les choses dessus dites et autres qu'ils verront être propres au cas; et, après lesdites remontrances faites, les requerront très instamment de la part dudit seigneur que, ayant regard et considération à cette affaire qui est un si bon et fructueux succès et de telle importance que chacun peut considérer où tous bons vassaux et sujets sont tenus et obligés comme il a dûment été prouvé et justifié par les droits; et aussi que, en ce faisant, s'en ensuivra la paix dont procédera et proviendra un bien inestimable; et sans cela on peut être certain que ne pourront avoir repos ne sûreté en cedit royaume, mais toute tribulation et adversité. A ces causes aussi que ceci touche auxdits gens nobles vassaux, et y ont intérêt autant et plus que nuls autres, ils veuillent libéralement donner et octroyer audit seigneur telle et si raisonnable somme, qu'il se puisse con-

(1) Les deux fils de France avaient été échangés avec le Roi le 18 mars 1526, en vertu du traité de Madrid signé le 14 janvier précédent. Ils ne furent délivrés qu'en juin 1530, moyennant la rançon de deux millions d'écus d'or. L. D. B.

Digitized by Google

tenier d'eux ; laquelle subvention et aide, jaçoit que, comme dit est, elle soit raisonnable et que de droit, ils y sont tenus, comme les autres états dudit royaume. Et néanmoins icelui seigneur, soi confiant de leur bon vouloir et affection, le remet à eux et leur bonne discrétion, et la prendra et acceptera d'eux par manière de don et présent gratuit et libéral, espérant qu'ils s'en acquitteront comme bons, vrais, loyaux et obéissans vassaux et sujets. Toutes voies mondit seigneur de Laval entendra combien chacun desdits nobles vassaux et sujets dudit pays et duché offrira, et, s'il voit qu'ils viennent à pareille ou plus grant somme que celle qui est contenue au mémoire qui lui a été baillé, l'acceptera; mais là où il verrait qu'ils n'y viendraient, les persuadera par tous moyens d'y venir et condescendre; et finablement feront que à tout le moins ils accorderont la cinquième partie du revenu de leurs terres, seigneuries et possessions tenus en fief ou arrière-fief, censive ou droit seigneurial et allodial, qui est la moindre somme qu'ils puissent accorder; et pour être averti de la valeur de leurdit revenu, faudra voir leurs fiefs et arrière-fiefs, vassaux et arrière-vassaux, soit par les montres ci-devant faites des bans et arrière-bans, ou autrement, en la plus grande diligence que faire se pourra.

Et entend ledit seigneur que lesdits nobles mettent sur eux ledit aide, don et octroi, non pour forme de taille ou cotisation, mais par telle forme et manière qu'ils aviseront, et qu'ils y commettent pour la recette les personnages qu'ils voudront, sans ce qu'il tourne à aucune conséquence ou préjudice de leurs priviléges; et à la charge que lesdits deniers ne seront employés en autre usage que au paiement de ladite rançon. Toute-

Digitized by Google

fois ledit seigneur remontre de la part dudit seigneur qui les prie de prendre les termes du fournissement les plus briefs que faire se pourra, car cette matière est fort pressée et requiert grande célérité.

Fait à Paris, le quinzième jour de décembre, l'an mil cinq cent vingt-sept.

FRANÇOYS.

DORNE.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

LETTRE DE CHRISTINE, REINE DE SUÈDE (1).

A M. le Chevalier de Terlon (2).

Rome, le 2 février 1816.

Puisque vous désirez savoir mes sentimens sur la prétendue extirpation de l'hérésie en France (3), je suis d'avis de vous les dire sur un si grand sujet. Comme je fais profession de ne craindre et de ne flatter personne, je vous avouerai franchement que je ne suis pas fort per-

(1) Communiqué par M. Louis Du Bois.

(2) Le chevalier de Terlon avait été ambassadeur de France en Suède. L. D. B.

(3) Par la révocation de l'édit de Nantes. L. D. B.

Digitized by Google

suadée du succès de ce grand dessein, et que je ne saurais m'en réjouir comme d'une chose fort avantageuse à notre religion. Au contraire, je prévois bien des préjudices qu'un procédé si nouveau fera naître partout. De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincérité de ces nouveaux convertis? je souhaite qu'ils obéissent sincèrement à Dieu et à leur Roi; mais je crains leur opiniâtreté, et je ne voudrais pas avoir sur mon compte tous les sacriléges que commettront ces catholiques forcés par des missionnaires qui traitent trop cavalièrement nos saints mystères. Les gens de guerre sont d'étranges apôtres: je les crois plus propres à tuer, violer et voler, qu'à persuader. Aussi des relations, desquelles on ne peut douter, nous apprennent qu'ils s'acquittent de leurs missions fort à leur mode. J'ai pitié des gens qu'on abandonne à leur discrétion; je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumône, et ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en France sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'être nés dans l'erreur; mais il me semble qu'ils en sont plus dignes de pitié que de haine, et comme aussi je ne voudrais pas être cause de leurs malheurs.

Je considère aujourd'hui la France comme une malade à qui on coupe bras et jambes pour la guérir du mal qu'un peu de patience et de douceur auraient entièrement guéri; mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse et qu'il ne se rende enfin incurable; que ce feu caché sous les cendres ne se rallume un jour plus fort que jamais; et que l'hérésie masquée ne devienne plus dangereuse. Rien n'est plus louable que le dessein de convertir les hérétiques et les infidèles; mais la manière dont on s'y prend est fort nouvelle; et, puisque Notre Seigneur ne

Digitized by Google

c'est pas servi de cette méthode pour convertir le monde, elle ne doit pas être la meilleure. J'admire et ne comprends pas ce zèle et cette politique qui me passent, et je suis ravie de plus de ne les comprendre pas.

Croyez-vous que ce soit à présent le temps de convertir les huguenots, de les rendre bons catholiques, dans un siècle où l'on fait des attentats si visibles en France contre le respect et la soumission dus à l'Église romaine, qui est l'unique et l'inébranlable fondement de notre religion, puisque c'est à elle à qui Notre Seigneur a fait cette magnifique promesse, que les portes d'enfer ne prévaudraient jamais contre elle. Cependant jamais la frauduleuse liberté de l'Église gallicane (1) n'a été poussée plus près de la rébellion qu'elle est à présent. Les dernières propositions, signées et publiées par le clergé de France, sont telles qu'elles n'ont donné qu'un trop apparent triomphe à l'hérésie; et, je pense, sa surprise doit avoir été sans égale, se voyant, peu de temps après, persécutée par ceux qui ont, sur ce point fondamental de notre religion, des dogmes et des sentimens si conformes aux siens.

Voilà les puissantes raisons qui m'empêchent de me réjouir de cette prétendue extirpation de l'hérésie. L'intérêt de l'Église romaine m'est sans doute aussi cher que ma vie; mais c'est ce même intérêt qui me fait voir avec douleur ce qui se passe, et je vous avoue aussi que j'aime assez la France pour plaindre la désolation d'un si beau royaume. Je souhaite de tout mon cœur me tromper dans mes conjectures, et que tout se termine à la plus grande gloire de Dieu et du Roi votre

(1) Les quatre fameuses décisions publiées en 1682 dans l'assemblée générale du clergé de France, lesquelles constituent les libertés, ou plutôt les droits de l'Eglise gallicane. L. D. B.

Digitized by Google

maître. Je m'assure même que vous ne douterez pas de la sincérité de mes vœux, et que je suis, etc.

CHRISTINE.

II.

CORRESPONDANCE DE J.-J. ROUSSEAU ET DE BITAUBÉ.

Lettre de Bitaubé à Rousseau (1).

Berlin, 29 janvier 1763.

Monsieur,

J'espère que vous distinguerez facilement dans quels sentimens je vous envoie la réfutation (2) que j'ai faite de *la Confession de foi du vicaire savoyard*. Je mériterais le dernier mépris s'il entrait quelque chose d'insultant dans ma démarche; ce serait me connaître bien peu et en même temps m'avilir en manquant au respect qu'il est si naturel de rendre à votre caractère et à vos talens supérieurs. Non, Monsieur; si je me distingue de ceux qui vous honorent, c'est peut-être par un plus haut degré de vénération pour vous et pour vos ouvrages. Cela n'empêche pas que je n'aie pu écrire contre vous, parce que l'on peut n'adopter pas toutes les idées des personnes qu'on respecte le plus et que la discussion des sentimens contraires peut n'être pas sans utilité; mais le sujet qui m'a fait prendre la plume doit encore me servir d'apologie, et j'espère que ce

(1) Collection de M. Ravenel.

(2) *Examen de la confession de foi du Vicaire Savoyard*, contenu dans EMILE. Berlin, 1763, in-8°.

Digitized by Google

même sujet excusera à vos yeux la démarche que je fais en vous envoyant mon ouvrage. J'avoue que la considération de votre caractère respectable m'a beaucoup enhardi à cette démarche; il n'y a guère d'auteurs auxquels on osât envoyer une critique de leurs écrits; mais vous faites une exception à cette règle, vous, Monsieur, qui êtes au-dessus des autres écrivains, autant par votre caractère que par vos productions. Un philosophe tel que vous cherche principalement la vérité; on peut donc tenir une conduite différente avec le citoyen de Genève qu'avec les philosophes vulgaires. D'ailleurs, en supposant même que le désir de la gloire fût votre but principal, vous avez obtenu ce but, vous jouissez de toute la réputation que jamais écrivain ait acquise, d'une réputation si bien méritée et si affermie, que rien ne saurait lui nuire : vous devez donc, Monsieur, regarder d'un œil bien tranquille ceux qui entrent en lice avec vous, et l'on ne doit pas craindre de vous irriter en faisant une démarche semblable à la mienne.

Mais j'ai dit que la religion, qui est la matière de mon ouvrage, devait surtout me servir d'apologie. Je connais toute la faiblesse de mes talens; mais peut-être ma réfutation pourrait-elle vous présenter la religion sous une face plus convaincante: peut-être vous engagerait-elle à méditer de nouveau cet objet. Or, pour un philosophe tel que vous, Monsieur, quelles lumières ne peuvent pas résulter d'une méditation même rapide! Ce motif est si grand et si fort, qu'il peut justifier jusqu'à l'espèce de présomption qui semble l'avoir fait naître : quand je ne ferais que contribuer de fort loin et seulement par occasion à amener l'illustre citoyen de Genève au christianisme, il n'y a presque rien que je ne me croie obligé de tenter. Que de conversions cette

Digitized by Google

seule conversion n'opérerait-elle point! Je le répète, cette perspective, même incertaine, peut excuser un excès de présomption : à plus forte raison m'excusera-t-elle, puisque je ne pense pas pouvoir vous instruire, mais seulement vous fournir l'occasion de réitérer votre examen.

Oserais-je me flatter que vous m'honoriez d'une réponse, et que vous me communiquiez les nouvelles réflexions que cet examen aura fait naître? Cette demande serait indiscrète et hardie, si je l'adressais à tout autre qu'à vous, Monsieur; mais comme je ne crois point vous avoir offensé ni en écrivant contre vous, ni en vous envoyant ma réfutation, j'ose espérer que vous ne dédaignerez pas de m'éclairer; vous pouvez compter, Monsieur, que si vous l'exigez, personne ne verra votre réponse.

Je me flatte que vous verrez dans mon ouvrage même, si vous y jetez l'œil, le profond respect que j'ai pour vous, quoique je me sois quelquefois permis la raillerie. Que si, contre toute attente, elle vous choquait, je vous dirai que c'est le tour naturel de mon esprit, dont j'étais encore moins le maître dans une réfutation où il est presque impossible de ne pas prendre ce ton. D'ailleurs, ces matières sont si rebattues, que si l'on n'y répandait un peu d'agrément, on ne trouverait ni un libraire ni des lecteurs; et cependant, je voulais me rendre utile à la cause que je défendais; mais j'espère n'avoir point manqué à la considération que je vous dois, ni passé les bornes prescrites par l'honneur et la décence; j'espère que tous ceux qui liront cet écrit, ne pourront ignorer le respect très sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

BITAUBÉ.

Digitized by Google

RÉPONSE DE J.-J. ROUSSEAU.

A M. Bitaubé, Ministre du saint Évangile, à Berlin.

A Motiers, le 3 mars 1763.

Je reçois à l'instant, Monsieur, avec la lettre dont vous m'avez honoré le 29 janvier, la brochure que vous y avez jointe, en réfutation de la Profession de foi du vicaire savoyard. Vous exigez que je lise cet écrit, et je suis très disposé à vous complaire; mais j'ai actuellement vingt-trois autres réfutations qui m'ont été envoyées avant la vôtre et aux mêmes conditions. Comme la justice ne me permet pas d'intervertir l'ordre de réception, et que le triste état de ma santé me laisse peu de temps à donner à la lecture, si jamais je puis remplir cette grande tâche, quand votre tour sera venu, je vous dirai volontiers, puisque vous le désirez, mon sentiment sur votre écrit. En attendant, recevez, Monsieur, mes remercîmens et les assurances de mon respect.

ROUSSEAU.

P. S. Je vois, Monsieur, en relisant votre lettre, que vous parlez, je ne sais pourquoi, de me ramener au christianisme, dont je ne suis point sorti. Je voudrais bien, moi, que quelqu'un entreprît d'y ramener la plupart des ministres qui s'en écartent furieusement.

Digitized by Google

III.

LETTRE DE CONDORCET.

A M*** (1).

Monsieur, vous vous doutez bien que je ne me soucie d'aucun titre; mais je n'approuve pas les motions que l'on fait pour les détruire; il doit être permis à tout le monde d'ajouter un sobriquet à son nom, et il n'importe qu'il soit placé avant ou après. Ne gênons en rien les actions privées qui ne blessent point le droit d'autrui; les Américains nous en ont donné l'exemple : on ne voit aucun titre dans les actes émanés de la puissance publique; mais dans les actes privés prend et donne qui veut le titre d'*esquire*. Ce qu'on pourrait faire aujourd'hui (et cela ne serait pas sans utilité), ce seroit d'établir pour les noms un système régulier, comme il y en avait un à Rome. Mais point de noms de baptême, parce que la théologie ne vaut pas mieux que la féodalité.

Je ne sais ce qu'on a pu vous dire de moi, mais je sais qu'une cabale, qui cherche à rendre odieux ou suspects ceux qui ont le mieux servi la cause de la liberté, me fait l'honneur de me ranger dans cette classe. Si on vous a dit que je m'occupe des moyens d'établir deux chambres, c'est une grande bêtise; car je crois avoir arithmétiquement démontré que cet établissement est absurde : et quand on m'objecte la manière dont

(1) Collection de M. Alexandre Vattemare. L'enveloppe de cette lettre manque : elle n'est pas datée; mais son contenu indique suffisamment l'époque à laquelle elle a été écrite.

Digitized by Google

certains décrets passent à l'Assemblée, je réponds qu'il y a vingt moyens d'assujétir un corps unique à des formes qui préservent de ces inconvéniens. Je n'aurais même voulu de *veto* royal que pour les objets sur lesquels le Roi exerce un pouvoir dont l'usage ne peut être soumis à des règles précises, c'est-à-dire, suivant moi, pour la défense et les relations extérieures seulement. La responsabilité peut bien empêcher que les ministres ne fassent la guerre en traîtres, mais elle n'empêchera jamais qu'ils ne fassent mollement une guerre qui leur déplaît

Si on vous a dit que je regardais M. de La Fayette comme le plus sûr appui de notre liberté, on vous a dit la vérité. Mais comme, long-temps avant la révolution, j'étais le confident de tous ses projets pour la liberté, comme je connaissais de quel genre de gloire il était jaloux, de quelle espèce d'ambition il pouvait être susceptible, il m'est impossible de sacrifier mon opinion à celle de gens qui, pendant que nous discutions les moyens d'arriver à la liberté, passaient leur vie à solliciter des places. J'estime beaucoup tous ceux qui, avant la révolution, ont, comme M. de La Mettrie, prouvé qu'il aimaient la liberté; quant à ceux, dont la passion date de l'année passée, qui soutenaient, il y a un an, les opinions qu'ils reprochent aujourd'hui comme des crimes, j'avoue qu'il m'est impossible de ne pas m'en défier, de ne pas voir en eux des gens destinés à être toujours du parti qui leur offre le plus d'avantage. J'avoue encore que je ne puis estimer ceux des amis de la liberté qui, liés avec des planteurs, ou planteurs eux-mêmes, votent pour la conservation de la traite, et font refuser la parole aux gens qui défendent la cause de l'humanité, non plus que ceux qui veulent

Digitized by Google

que les assemblées primaires soient permanentes à Paris, et ne le soient pas dans le reste de l'empire. Je me défie encore plus de ceux qui se plaisent dans le trouble, qui applaudissent aux violences, qui cherchent à multiplier le nombre des mécontens par des rigueurs plus nuisibles qu'utiles. Les hommes qui ont des lumières et des talens, n'ont pas besoin de tous ces moyens pour être quelque chose, ceux qui ont de l'humanité, de véritables vertus, ne voudraient pas les employer.

Voilà ma profession de foi. Est-ce là ce que vous appelez être un vrai jacobin?

Agréez, je vous supplie, Monsieur, les assurances de mon inviolable attachement.

DE CONDORCET.

IV.

CORRESPONDANCE DU GÉNÉRAL COLLI, COMMANDANT L'ARMÉE DE SARDAIGNE, ET DU GÉNÉRAL BONAPARTE.

[On trouve aux Archives générales du royaume l'original de la lettre ci-après, en marge de laquelle est écrit, de la main de Napoléon, le brouillon de sa réponse au général Colli. Ce projet, que nous imprimons à la suite, est encore peu coordonné; nous avons fait imprimer en italiques et entre crochets ce qui y fut effacé.]

Au général en chef de l'armée d'Italie.

Monsieur,

Je suppose, général, que vous ignorez l'arrestation

Digitized by Google

d'un de mes officiers parlementaires appelé Moulin, retenu ces jours passé à Mursecco contre les lois de la guerre, et qui ne m'a point été rendu, quoiqu'il ait été réclamé tout de suite par le général comte Vital. Sa qualité d'émigré français n'a pas dû l'empêcher d'être considéré comme parlementaire, et je le réclame de nouveau à ce titre. La courtoisie et la générosité que j'ai toujours éprouvées de la part des généraux de votre nation me font espérer que je ne fais pas cette demande en vain; et je vous laisse entrevoir à regret que le sort des armes ayant fait tomber hier dans mes mains votre chef de brigade Barthélemi, qui a ordonné l'injuste arrestation de mon parlementaire, cet officier sera traité en conséquence du traitement qu'éprouvera M. Moulin.

Je souhaite très sincèrement que rien n'altère les procédés nobles et humains dont les deux nations ont usé jusqu'ici l'une envers l'autre, et j'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

COLLI.

Ceva, ce 7 avril 1796.

Réponse.

Monsieur,

Un émigré est un enfant parricide qu'aucun caractère ne peut rendre sacré. [*Je fais juger par une commission militaire ce citoyen M. du Moulin. Je connais*

Digitized by Google

trop les lois des gens pour penser que vous....] Je suis d'ailleurs assuré qu'il y venait pour des objets [*tout autres que ceux qu'il avait la.... M. du Moulin ne venait pas*] opposés.... L'on a manqué aux égards dus au peuple français, lorsque l'on a envoyé M. du Moulin pour parlementaire, [*l'on a manqué à la bonne foi, à l'honneur, et on l'a envoyé pour parler des... comme il est probable pour des objets étrangers à la.....*]

Vous connaissez la loi des gens et de la guerre, et je ne crains pas la représaille dont vous menacez le chef de brigade Barthélemi. Si, contre toutes les lois, vous vous permettiez un tel acte de barbarie, tous vos prisonniers m'en répondraient; ce serait avec le plus cruel regret, car j'ai pour les officiers de votre nation l'estime que l'on doit à de braves militaires.

[On lit dans une dépêche du général Bonaparte au Directoire exécutif du 8 avril 1796 : « J'ai reçu une lettre que « m'a écrite le général Colli qui commande l'armée du roi « de Sardaigne; j'espère que la réponse que je lui ai faite « sera conforme à vos intentions. » Il est évident que c'est de la lettre et de la réponse que nous venons de donner qu'il s'agit ici. L'éditeur des *Œuvres de Napoléon Bonaparte* (Paris, Panckoucke, 1821), qui n'avait pas connaissance de ces deux pièces, croit à tort que Bonaparte fait ici allusion à une autre lettre dont la date eut dû lui épargner cette méprise, car elle est postérieure de seize jours (voir le recueil cité, t. II, pages 8 et 13). Ce qui prouve bien qu'il s'agissait dans la lettre du 8 de la réponse que nous venons de donner, c'est ce que Bonaparte ajoute : « J'ai trouvé cette ar- « mée non-seulement dénuée de tout, mais sans discipline, « dans une insubordination perpétuelle. Le mécontentement « était tel que les malveillans s'en étaient emparés : l'on

Digitized by Google

« avait formé une compagnie du *Dauphin*, et l'on chantait « des chansons contre-révolutionnaires. J'ai fait traduire à « un conseil militaire deux officiers prévenus d'avoir crié « *vive le Roi!* Je suppose que la mission du citoyen Moulin, « comme parlementaire, était relative à des trames de cette « nature, dont je cherche le fil avec opiniâtreté. »]

Digitized by Google

ERRATA.

Tome IV (1re série), page 320, ligne 7 : *au lieu de*, Gobert, lisez Gobel.

Tome Ier (2e série), page 143, ligne 5 : *au lieu de*, Gabel, lisez Gobel.

Tome II (2e série), page 164, note. M. de Troisvilles, correspondant de la marquise d'Uxelles, n'était point le commandant des mousquetaires, mais bien le même Troisvilles sur lequel nous avons donné quelques renseignemens, t. V (2e série), page 138, note 1.

Tome IV (2e série), page 446, ligne 3 : *au lieu de*, Labatin général, lisez, l'abatis général.

Tome V. (2e série), p. 226, ligne 15, après la phrase finissant dans cette ligne, la phrase suivante a été omise à l'impression : « *Fontanieu n'a « guère reproduit que les pièces de la collection de Béthune dans le « tome* 338 *de la sienne.* » Du reste, etc.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° XIII.

Pages.

JOURNAL DE LA COUR ET DE PARIS, depuis le 28 novembre 1732 jusqu'au 30 novembre 1733. 5

TRAITÉ DE L'INOCULATION, PAR MIRABEAU (Fin). 51

CORRESPONDANCE DE CARRIER, REPRÉSENTANT DU PEUPLE, PENDANT SA MISSION EN BRETAGNE (Fin). 93

CONFESSION DE HENRI III. 132

MÉLANGES. — Lettre de Troisvilles à Ninon de l'Enclos. — Lettre de madame de Maintenon à M. de Caylus, évêque d'Auxerre. — Lettre de La Chaussée à l'abbé Leblanc. — Lettre de Le Kain à M. ***. — Lettres de Talma. — Bibliographie. 138

N° XIV.

JOURNAL DE LA COUR ET DE PARIS, depuis le 28 novembre 1732 jusqu'au 30 novembre 1733. (Suite). 161

LETTRES DE GRACE DE CHARLES VI. 217

DOCUMENS ORIGINAUX RELATIFS AU RÔLE DU DUC D'ALENÇON SOUS LES RÈGNES DES ROIS CHARLES IX ET HENRI III, SES FRÈRES, ET A L'HISTOIRE DU TIERS-PARTI. 226

Digitized by Google

Evènemens de Rambouillet, juillet et aout 1830. 293
Bibliographie. 318

N° XV.

Documens originaux relatifs au rôle du duc d'Alençon, sous les règnes des rois Charles IX et Henri III, ses frères, et a l'histoire du Tiers-Parti (Suite). 321
Journal de la Cour et de Paris, depuis le 28 novembre 1732 jusqu'au 30 novembre 1733 (Suite). 367
Procès et condamnation d'Olivier-le-Dain.
Un Duel a la charge et a mort sous le règne de Louis XVI. 429
Rançon de François Ier. 452
Mélanges. — Lettre de Christine, reine de Suède, à M. le chevalier de Terlon. — Correspondance de J.-J. Rousseau et de Bitaubé. — Lettre de Condorcet. — Correspondance du général Colli, commandant de l'armée de Sardaigne, et du général Bonaparte. 465

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

2044 098 672 215

Digitized by Google